ÉDITION CRITIQUE DES *RELATIONS DE CAPTIVITÉ* DES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL

4/4

Les femmes du doute

Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf,
Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré,
Madeleine de Sainte-Melthide Thomas du Fossé

MICHÈLE BRETZ

Cette édition critique a été réalisée sous la direction de Marie-José MICHEL dans le cadre d'une thèse en histoire soutenue en janvier 2016 à l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité. Celle-ci est publiée, avec le concours de la Société de Port-Royal, aux éditions Classiques Garnier, collection Univers Port-Royal, sous le titre *De Port-Royal au jansénisme à travers les* Relations de captivité.

Ce travail est dédié à Joséphine BRETZ-JAEGGY, ma grand-mère, et au regretté Frédéric DELFORGE, mon ami et mon maître.

Toutes les illustrations sont de l'auteur.

Tous droits réservés. © Michèle Bretz, 2021.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF : UNE ÉDITION COMPLÈTE, POUR LA PREMIÈRE FOIS

La *Relation de captivité* de la sœur Candide Le Cerf fut éditée en 1724 ; en effet, elle figure dans le corpus des *Relations de captivité* imprimées et diffusées dans le public en 1724, dites *Relations in-4*. Par contre, elle est absente des manuscrits de la bibliothèque de Port-Royal P.-R. 21, une copie Théméricourt, manuscrit source, et P.-R. 62, base de l'édition imprimée de 1724. Nous avons découvert la *Relation de captivité* de la sœur Candide Le Cerf dans le manuscrit 33 de la bibliothèque de Port-Royal.

Nous avons ainsi pu constater que la version imprimée de cette relation a été fort abrégée, les éditeurs ayant supprimé de très nombreux passages. Néanmoins, le texte d'origine n'a pas été réécrit.

La relation de la sœur Candide Le Cerf est la plus longue des *Relations de captivité* et cette ampleur a conduit les éditeurs à ne retenir de la narration de la sœur que ce qui était nécessaire à la compréhension de sa signature et de sa rétractation. Il ne s'agit pas de censure : aux yeux des éditeurs, les passages éliminés ne présentaient pas un intérêt majeur. Néanmoins, la trame et la chronologie du texte ont été respectés. Nous présentons donc la version intégrale de cette relation pour la première fois.

Quels furent les passages éliminés de la version imprimée de 1724 ? Nous avons pu établir qu'aux yeux des éditeurs, il s'agissait de détails donnés par la sœur qui pouvaient être omis ou abrégés.

Ainsi, dans la version imprimée, toute la longue description de l'arrivée de la captive chez les bénédictines du faubourg Saint-Antoine a été sacrifiée. Les détails sordides de la chambre où fut logée la sœur sont omis (humidité et occupation de la pièce par les souris). Le premier entretien qui se déroula entre la sœur et l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, a été abrégé. La version imprimée ne retient que l'essentiel de ce dialogue.

De même, la description de l'arrivée à la Visitation de Saint-Denis a été tronquée, tous les détails pratiques, voire pittoresques, de la vie quotidienne dans ce couvent ont été éliminés.

Les entretiens qu'eut la sœur avec la maîtresse des novices et la mère supérieure qui calomniaient Port-Royal, diffusant le mythe noir du jansénisme, ont été raccourcis. La première visite d'Hardouin de Péréfixe à la religieuse, où il lui exprime son mécontentement, a été sacrifiée ; aux yeux des éditeurs, elle présentait peu d'intérêt. De même le récit de la visite de monsieur de Saveuse a été abrégé.

Les longs reproches de la mère supérieure de la Visitation qui attaque les jansénistes et qui tente de rallier la captive à la signature du formulaire ne figurent pas dans la version imprimée. Les considérations de la captive quant à l'influence des jésuites ont été coupées. On peut penser que les éditeurs ne voulurent pas véhiculer les diatribes de leurs adversaires.

Le récit des doutes de la sœur Candide Le Cerf et de ses tourments intérieurs a fait l'objet de coupures. Il en est de même des polémiques avec la mère supérieure qui la poussait à signer. La scène de la signature du formulaire a été fort résumée : le dialogue qui suivit la signature de la sœur a été éliminé, de même que les considérations de la mère supérieure. Après le départ de l'archevêque, l'inquiétude de la sœur quant à la mère Agnès n'est pas rapportée. Il en est de même de la description de la communauté de la Visitation.

Lors du retour à Port-Royal de Paris, les détails de l'installation de la sœur Candide, les passages consacrés aux manœuvres de la sœur Flavie, l'exposition de ses hypocrites desseins et la complicité de la sœur Dorothée ont été supprimés. Ainsi le projet de la sœur Flavie, qui a échoué, d'enlever trois sœurs converses n'est pas incorporé dans le récit imprimé. Le long récit de la désunion qui régnait parmi les signeuses n'y figure pas ; il omet toutes les scènes de trahisons de la sœur Flavie, extrêmement précises. Il semble que ces descriptions, vivantes et pittoresques, ne présentaient plus d'intérêt en 1724 aux yeux des éditeurs. En effet, la sœur Flavie occupant le devant de la scène à Port-Royal ne pouvait servir d'exemple pour motiver les troupes au temps de la bulle *Unigenitus*. L'alliance de la mère de Maupeou et de la sœur Candide n'est pas relatée dans l'édition de 1724. De même la mention à un écrit perdu de Pascal a été éliminée ; l'ouvrage de la mère Agnès, *L'image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite*, n'est pas mentionné. Les polémiques jansénistes quant à son orthodoxie ont donc été évacuées.

La recherche des moyens de communications des religieuses rebelles par la mère Louise-Eugénie de Fontaine, afin de surprendre leur correspondance, a été négligée : le lecteur de la version imprimée est privé de descriptions amusantes, pleines d'humour (visite du jardin de monsieur Hamelin, exploration des murailles). Les épisodes d'une nouvelle élection de l'abbesse et le départ de la mère de Maupeou ne sont pas mentionnés. Il en est de même quant aux nouvelles frasques, très drôles, de la sœur Flavie. Enfin, le récit de la rétractation de la religieuse a été fort résumé : l'entretien mouvementé qu'elle eut avec Chamillard n'est pas rapporté, les témoignages d'amitié et les paroles de consolation de la mère de la Sourdière ont été résumés. Enfin, la dernière phrase de la *Relation de captivité* a été rajoutée à titre de conclusion par les éditeurs de 1724. Elle reflète bien l'état d'esprit de la moniale qui combat avec ses sœurs.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF : DE LA SIGNATURE À L'ENTRÉE PROGRESSIVE EN RÉSISTANCE

Nous savons fort peu de choses de la sœur Madeleine de Sainte-Candide le Cerf. Le seul document qui nous permet une meilleure connaissance de cette religieuse est sa

Relation de captivité.

D'origine sociale inconnue, elle naquit en 1607 et fut religieuse professe à l'abbaye Notre-Dame de Maubuisson sous l'abbatiat de la mère Marie des Anges Suireau. Lorsque l'abbesse résigna son abbaye et revint à Port-Royal en 1648, la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf la suivit. Elle fut associée à Port-Royal avec l'autorisation de ses supérieurs.

L'ouvrage de la sœur Eustoquie de Brégy, *Relations sur la vie de la Révérende mère Marie des Anges* évoque à plusieurs reprises la sœur Candide Le Cerf. Il est certain que les anecdotes pittoresques croquées sur le vif qui relatent la vie édifiante de la mère abbesse ont été transmises à la sœur de Brégy par la sœur Candide Le Cerf. En effet, Madeleine de Sainte-Candide est une personne de confiance pour l'abbesse Marie des Anges Suireau, qui lui confie plusieurs tâches afin de réformer une abbaye déréglée tant au niveau spirituel que ruinée au temporel. Alors qu'elle était novice, la sœur était chargée du service des mères plus âgées et informait la mère de l'atmosphère tendue qui régnait au sein de la communauté. Elle s'occupait également des travaux manuels de couture, des religieuses et de leurs collations, servait d'intermédiaire entre les vieilles religieuses et l'abbesse, et recueillait leurs confidences. Son talent de négociatrice porta ses fruits. Elle devint l'assistante de l'abbesse, sa secrétaire, une personne de confiance qui savait garder un secret. Elle était également en charge du bien-être matériel de l'abbesse, rallumant le feu de sa chambre, lui apportant du bouillon, veillant sur sa santé, la forçant à manger du fruit, surveillant son régime. La sœur Candide était fort active, toujours occupée. Elle accompagnait la mère lorsque celle-ci assistait les pauvres des environs et faisait fonction d'intendante, s'informant des besoins des pauvres. Avant de quitter Maubuisson, la sœur Candide dressa les comptes et remit l'ensemble des affaires en ordre, facilitant la gestion du temporel pour la nouvelle abbesse.

La mère abbesse et la sœur Candide retournèrent à Port-Royal en 1648. Leur affection ne s'interrompit pas. Pour preuve, la mère pria en secret, pendant un an, pour la guérison d'un neveu et d'une nièce de la sœur Candide : la nièce devint religieuse aux Ursulines d'Orléans et le neveu se fit moine chez les bénédictins. En effet, sa *Relation de captivité* révèle l'existence de son frère qui lui rendit visite deux fois pour la pousser assez modérément à signer le formulaire. Il était en relation avec l'archevêque de Paris et avec le réseau janséniste.

À Port-Royal, la sœur Candide jouait aussi le rôle d'infirmière, la mère Marie des Anges souffrant de nombreux maux très douloureux. Le bon sens de la sœur parvint à sauver la mère des griffes de médecins qui lui avaient imposé des traitements très douloureux. De son côté, la mère veillait à ce que la sœur Candide ne manquât de rien.

La sœur Candide continua à s'occuper de la mère à Port-Royal de Paris et l'accompagna dans son agonie. Celle-ci la réconforta, cherchant à adoucir son chagrin. La mère Marie des Anges mourut le 10 décembre 1658, plongeant la sœur Candide dans une immense affliction.

L'*Histoire des persécutions*[1] relate son interrogatoire de 1661 par messieurs de Contes et Bail. Il est particulièrement intéressant : en effet, il révèle que la sœur était parfaitement informée des enjeux de la signature et connaissait les polémiques du temps. Il est assez piquant de constater que, lors de son séjour à Maubuisson, ce sont les confesseurs molinistes qui l'instruisirent. Ils voulaient préserver la religieuse d'une hérésie imaginaire. Elle affirme qu'elle n'a pas perdu une occasion de s'instruire, curieuse de savoir la vérité :

[1] *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes, 1664*, à Ville Franche, aux dépens de la Société, 1753, p. 91-92.

> En plusieurs années, Monsieur, on apprend bien des choses. C'est pourquoi, j'en sais plus que vous ne m'en pourriez dire. Dans cette abbaye, où j'ai été vingt ans, j'étais dans une obéissance qui m'obligeait nécessairement à voir tous les pères de l'Ordre et les personnes ecclésiastiques qui y hantaient fréquemment, lesquels nous entretenaient assez ordinairement de ces matières, les uns d'un sentiment, les autres d'un autre ; avec cela nous lisions tous les bons livres. Celui de la *Fréquente communion* et tous les autres que j'avais en ma disposition à cause que feu notre père en faisait souvent acheter pour les religieuses et autres personnes qui lui en demandaient, qui n'en eussent pas pu avoir, si on ne leur en eût donné ; et comme cela passait par mes mains, je me servais de l'occasion pour les lire tous (*ibid*., p. 92).

La sœur affirme également avoir vu plusieurs fois monsieur de Saint-Cyran qui la confessait et qu'à Port-Royal, elle put constater la fausseté des calomnies contre l'abbaye.

La sœur fut enlevée de Port-Royal de Paris le 26 août 1664 et conduite en captivité dans le même carrosse que la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, la sœur Gertrude Dupré et la sœur Hélène de Savonnières. Après avoir brièvement séjourné chez les bénédictines de la Madeleine de Tresnel, au faubourg Saint-Antoine, en compagnie de la sœur Dupré, elle connut des conditions de captivité difficiles à la Visitation de Saint-Denis. Elle signa le formulaire, fin octobre 1664, et retourna à Port-Royal de Paris le 29 novembre 1665, utilisant le même carrosse qui mena alors en captivité les sœurs Eustoquie de Brégy, Melthide Thomas du Fossé et Françoise Soulain. Elle désapprouva la direction de la mère Eugénie de Fontaine et le comportement de la sœur Flavie Passart et fut d'un grand secours, grâce à son esprit pratique et son intelligence, pour ses consœurs étroitement surveillées. Elle rétracta sa signature le 26 mars 1665, après avoir affronté la fureur d'Hardouin de Péréfixe.

La sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf fut renvoyée à Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665. En août 1667, elle était gravement malade. Le 9 août, monsieur de Hodencq, envoyé par Hardouin de Péréfixe, arriva pour la confesser : il allait lui accorder les sacrements si elle voulait bien signer le formulaire. Elle refusa, considérant que la signature était contraire aux commandements de Dieu. Monsieur de Hodencq mit l'accent sur le devoir de l'obéissance aveugle à la hiérarchie. Il s'en prit à l'abbesse de Ligny, affirmant que les communautés qui avaient signé, plus de quarante dans le diocèse de Paris, seraient dans l'erreur ! Les religieuses répliquèrent qu'elles refusaient de commettre un parjure et un mensonge public, aux yeux de l'Église. La sœur Candide se rétablit. Elle mourut le 1er mars 1683, à l'âge de 76 ans.

Outre sa longue *Relation de captivité*, la sœur Candide Le Cerf écrivit une *Relation touchant les deux demoiselles Maitteland, dont l'aînée, qui était professe de Maubuisson, fut associée à Port-Royal*[2]. En effet, l'une des deux demoiselles vivait de sa charité et fut privée de subsides durant la captivité de la sœur Candide.

[2] *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, éd. Pierre Leclerc, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1750-1751, t. II, p. 312-326.

RELATION DE MA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF CONTENANT LES CHOSES PRINCIPALES QUI SE SONT PASSÉES DEPUIS SON ENLÈVEMENT DE PORT-ROYAL DE PARIS

> Mes brebis ont été dispersées, parce qu'elles n'avaient point de Pasteur : elles ont été dispersées en divers lieux, et elles sont devenues la proie des bêtes sauvages... Je les retirerai d'entre les peuples ; je les rassemblerai de divers pays, et je les ferai revenir dans leur propre terre... J'irai chercher celles qui étaient perdues ; je relèverai celles qui étaient tombées ; je banderai les plaies de celles qui étaient blessées ; je fortifierai celles qui étaient faibles ; je conserverai celles qui étaient grasses et fortes, et les conduirai dans la droiture et la justice.
> Ézéchiel, Éz 34, 5-16.

Chez les bénédictines du faubourg Saint-Antoine

Étant sortie de notre monastère de Port-Royal de Paris le vingt-sixième jour d'août[3], en la manière qu'il est porté par le procès-verbal[4], et par la relation[5] que nos sœurs en ont faite, ma sœur Gertrude[6] et moi fûmes conduites aux bénédictines de la Madeleine du faubourg Saint-Antoine. La supérieure de ce monastère nous reçut avec de grands témoignages de bonté. L'ordre qu'on lui avait envoyé n'était que pour nous garder deux ou trois jours, et elle ne l'avait reçu que quatre heures avant notre arrivée[7]. Le monastère n'étant point encore bâti, elle n'avait point de lieu pour nous loger, sinon une petite chambre basse et humide comme une cave, dont un des côtés était la muraille toute nouvellement faite du bout de leur dortoir qu'on bâtissait. La supérieure nous conduisant dans ce lieu paraissait un peu honteuse de nous y mettre. Elle nous dit : « Voyez si vous vous pourrez accommoder[8] de ce lieu-là. » Je lui fis réponse que nous nous contenterions de tout ce qu'on voudrait nous donner. Nous n'avions pas remarqué que la muraille d'un des côtés venait d'être faite et que les décombres et les ordures étaient plus hautes que les fenêtres et que tout y était entrouvert. Nous nous y

[3] La sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf fut enlevée avec onze de ses consœurs, les plus influentes, de Port-Royal de Paris, sur ordre d'Hardouin de Péréfixe archevêque de Paris. La troupe avait investi la cour du monastère lors de cette fameuse journée du 26 août 1664. La sœur Le Cerf fut envoyée avec la sœur Dupré à la Madeleine de Traisnel, au faubourg Saint-Antoine, avant d'être transférée à la Visitation de Saint-Denis.

[4] Il s'agit du fameux procès-verbal, rédigé par la sœur Christine Briquet qui relate la journée de l'enlèvement. Il s'intitule *Procès verbal […] de tout ce qui s'est passé le 26 août dans l'enlèvement violent et scandaleux, par voie de fait et sans aucune sentence, de douze d'entre elles […]*. Le texte du procès-verbal fut jeté par-dessus les murailles de la clôture et fut imprimé, au grand scandale de l'archevêque de Paris qui n'y avait pas été épargné. Lors de ses entretiens avec les moniales captives, Hardouin de Péréfixe y fait souvent référence. En effet, il désirait que la communauté se rétractât. Racine, dans son *Abrégé* relate l'anecdote. *Cf.* Jean Racine, Œuvres Complètes, t. II, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, Gallimard, La Pléiade, Paris, 1966, p. 139.

[5] On peut lire ces relations dans *Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724, p. 102-115, et dans l'*Histoire des persécutions*. La sœur Geneviève Pineau de l'Incarnation rédigea une relation très complète de la journée de l'enlèvement qui figure dans l'*Histoire des persécutions*, *op. cit.*, p. 325.

[6] Il s'agit de la sœur Gertrude Dupré. Elle rédigea une très ample *Relation de captivité* qui offre de grandes qualités stylistiques. La sœur avait pris pour modèle les *Confessions* de saint Augustin.

[7] L'archevêque de Paris n'avait recherché des monastères pour accueillir les captives que fort tardivement. Sa démarche hâtive fut difficile : beaucoup de couvents refusèrent par solidarité avec les religieuses de Port-Royal de faire office de geôlières. Besoigne relève que « le 25 il était sorti en carrosse de grand matin pour aller de couvent en couvent marquer les logis et retenir des places pour les filles de P.-R. (Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1752, t. I, première partie, livre VI, p. 515, rééd. fac-similé, Slatkine reprints, Genève, 1970, t. I, p. 138). »

[8] Vous arranger de ce lieu.

accommodâmes néanmoins le mieux que nous pouvions, mais, comme cette chambre était fort petite, il fallait qu'il y eût une de nous être proche cette muraille même. Ma sœur Gertrude choisit cette place, m'ayant voulu laisser la meilleure à cause d'un rhumatisme à quoi je suis sujette, et le côté où j'étais était proche d'une fenêtre qui donnait dans une petite cour, où on jetait les immondices de la Maison. Nous fûmes fort incommodées de la puanteur, et, outre cela, la terre était presque aussi haute que les fenêtres, faisant que, quand il pleuvait, l'eau coulait dans la chambre jusque sous les lits, de sorte que nous ne pouvions nous mettre que dans l'eau. Cette humidité ne nous incommodait pas moins que la muraille neuve, mais tout cela ne nous faisait point de peur. Nous souffrions les incommodités de cette petite chambre avec grande joie.

Les jours qu'il ne pleuvait point, nous nous tenions dans le jardin le plus que nous pouvions. Mais la nuit, il y avait tant d'humidité dans la chambre que nous étions dans nos lits comme dans un linge mouillé. Ma sœur Gertrude se trouvant fort mal d'une colique causée par cette grande humidité, et moi, commençant à être toute entreprise, nous résolûmes d'en parler et de représenter humblement à la supérieure que si l'on nous laissait plus longtemps dans ce lieu, nous étions au hasard d'être estropiées pour notre vie, et que nous nous croyions obligées en conscience d'informer M. de Paris de l'état où nous étions, afin que, si cela était selon ses intentions, nous eussions au moins la consolation de savoir que nous y étions par son ordre et, qu'après cela, nous souffririons de bon cœur tout le mal qui nous en pourrait arriver.

La supérieure me fit réponse que je fisse ce que je voudrais, qu'elle était convaincue que nous ne pouvions pas demeurer dans ce lieu sans nous perdre, mais qu'elle n'en avait point d'autre à nous mettre. Et sur ce que je lui disais que je m'étonnais bien qu'elle nous eût acceptées, n'ayant point de place pour nous donner, elle me dit que, ne lui ayant été demandé de nous loger que pour un jour ou deux, elle avait cru que, pour si peu de temps, nous y pourrions bien demeurer, qu'elle était marrie de nous avoir reçues et qu'elle allait employer ses amis auprès de Monseigneur pour nous faire changer de Maison. Outre l'humidité de cette chambre, nous étions encore fort incommodées de souris. Elles venaient jusque dans nos matelas et y faisaient tant d'ordures que nous étions obligées de les balayer tous les matins comme la chambre.

La visite d'Hardouin de Péréfixe : un appel à la soumission

Enfin, j'écrivis à M. de Paris, non pour nous plaindre, mais seulement pour lui représenter en quel état étaient les prisonnières, désirant de savoir si c'étaient ses intentions, et s'il était informé du lieu où on nous avait mises et où il était impossible de demeurer sans devenir percluse, ce que nous nous étions vues obligées de lui représenter, quoiqu'en même temps, nous fussions très soumises à tout ce qu'il lui plairait d'ordonner. Nous ne savions point si la lettre lui fut envoyée, parce que la supérieure n'était pas contente que nous nous disions prisonnières. Elle nous dit, dans cette occasion[9], qu'il était vrai qu'elle avait reçu des ordres bien rigoureux à notre égard, sans toutefois nous rien spécifier, de sorte que nous n'en pouvions que penser, et quoiqu'elle parût d'une humeur absolue et capable de faire tout ce qui lui avait été commandé, nous ne nous en inquiétâmes point du tout. Mais nous résolûmes d'en souffrir toutes choses. Il est certain que M. l'archevêque a donné des ordres pour nous faire souffrir, car la mère supérieure de Saint-Denis me dit aussi la même chose, mais elle ajouta qu'elle n'en avait voulu rien faire et que son humeur n'étant pas de faire de la peine, elle ne

[9] Circonstance.

l'aurait pas pu, et m'assura en me disant cela que je ne devais rien craindre.

M. de Paris, soit qu'il eût reçu la lettre que je lui avais écrite ou non, vint nous voir deux jours après. Il commença à nous parler de la signature à son ordinaire et à nous rapporter ce qui s'était passé au sujet des Cinq propositions tant à Rome qu'en Sorbonne, et les contestations où l'on était rentré de part et d'autre sur ce sujet, comme la condamnation avait été faite dans toutes les meilleures formes, sa Sainteté ayant apporté toutes les diligences possibles pour rendre la chose certaine et pour ne pouvoir plus douter de la vérité du fait, ensuite de quoi, on était obligé en conscience de se soumettre aux constitutions. Son discours fut extrêmement long. Il le fallait écouter néanmoins sans dire un seul mot, car, comme il pensait m'apprendre beaucoup de choses qu'il me donnait pour véritables, et dont je savais tout le contraire, lui en pensant quelque chose, il me faisait aussitôt taire[10], me disant de l'écouter et voulant que je crusse tout ce qu'il me disait. À la fin de son discours il me dit : « Eh bien, ma bonne sœur ! que dites-vous à cela ? Quelle difficulté trouvez-vous à m'obéir, ma bonne sœur ? Demeurez-vous attachée aux sentiments de ces docteurs qui vous ont trompée, de cinq ou six personnes opiniâtres qui n'ont point d'autorité dans l'Église, arrêtées à leur propre sens qui sont hérétiques dans leur cœur, qui ne refusent de souscrire le fait que pour revenir et avoir le moyen de soutenir les hérésies des Cinq propositions. C'est pourquoi notre Saint Père le pape, inspiré de l'esprit, après avoir prié et fait prier Dieu, comme je vous ai dit, a jugé qu'il était de la dernière importance pour détruire cette méchante hérésie, de la saper jusqu'au fond en faisant signer le fait contesté par ces opiniâtres, qui n'ont qu'un esprit de schisme comme ont tous les hérétiques qu'on condamne dans l'Église. Je suis votre supérieur légitime[11], vous y êtes obligée. »

Je fis réponse : « Il est vrai, Monseigneur, que je dois vous obéir, mais l'obéissance que vous me demandez n'est pas celle que je vous dois, puisque Dieu défend de mentir[12]. Cette obéissance n'est pas comme une autre. » Il se tourna vers M. de la Brunetière[13] qui était avec lui *:* « Ah ! voyez, voyez, Monsieur, comme on a empesté ces pauvres filles, cette obéissance n'est pas comme une autre », puis s'adressant à moi : « Ces Messieurs vous ont mis cela dans la tête, ma bonne sœur, et vous avez plus de créance en eux qu'en moi qui suis votre supérieur légitime. – Pardonnez-moi, Monseigneur, je ne défère point en cela à ces Messieurs. C'est saint Bernard qui m'apprend que je ne saurais faire la signature du formulaire sans faire un mensonge. M.

[10] Très autoritaire et paternaliste, Hardouin de Péréfixe n'admet pas la prise de parole des moniales ; il leur intime souvent brutalement l'ordre de ne pas répondre et leur impose le silence, ce qu'elles vivent comme une humiliation. Le jour de l'enlèvement, il tança ainsi la mère abbesse Madeleine de Ligny : « Taisez-vous, vous n'êtes qu'une petite opiniâtre et une superbe, qui n'avez point d'esprit, et vous mêlez de juger de choses à quoi vous n'entendez rien : vous n'êtes qu'une petite pimbêche, une petite sotte, une petite ignorante qui ne savez ce que vous voulez dire (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de ce qui s'est passé à P.-R.*, p. 95). »

[11] L'archevêque de Paris était le supérieur hiérarchique direct des moniales de Port-Royal puisque la mère Angélique Arnauld avait obtenu de quitter la juridiction de l'ordre de Cîteaux. Un bref d'Urbain VIII, en date du 15 juin 1627, avait placé Port-Royal sous la juridiction de l'archevêque de Paris. Hardouin de Péréfixe avait été intronisé dans ses fonctions le 19 avril 1664.

[12] Cette crainte de mentir est le leitmotiv des religieuses ; elles refusent d'affirmer un fait qu'elles ne connaissent pas, qui est contesté : la présence ou non dans l'*Augustinus* des cinq propositions condamnées par l'Église. Signer le formulaire c'est commettre un parjure, puisque le formulaire est un serment. Les religieuses de Port-Royal, au nom de la défense de la vérité, désobéissent à leurs supérieurs, contestant le principe de l'obéissance aveugle. Ainsi, Jacqueline Pascal fondait sa résistance sur les conceptions de Saint-Cyran pour qui « la moindre vérité de la foi doit être défendue avec autant de fidélité que Jésus-Christ (Pascal, *Œuvres complètes*, *Œuvres diverses (1657-1662)*, éd. Jean Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, Bibliothèque européenne, 1992, t. IV, p. 1085) ».

[13] C'est un des grands vicaires d'Hardouin de Péréfixe qui avait été nommé par le chapitre lors de la vacance du siège de l'archevêché, à la mort de Pierre de Marca le 29 juin 1662. Les grands vicaires avaient émis un nouveau mandement qui ordonnait la signature du formulaire. Monsieur de La Brunetière accompagnait l'archevêque de Paris lors de ses déplacements. Il avait ainsi assisté à la scène de l'enlèvement du 26 août 1664.

l'archevêque : – Point du tout, ma bonne sœur, ce n'est point un mensonge, on vous a abusée. » Il se tourna encore vers M. de la Brunetière disant : « Voyez, voyez Monsieur, comme on a abusé ces filles, tellement qu'il faut que je sois un méchant homme, puisque je leur veux faire commettre un péché. Voyez-vous, Monsieur, on leur a décrié tous les prélats[14], et même le pape[15], pour entretenir leur désobéissance[16], n'est-il pas vrai, ma bonne sœur ? – Nullement, Monseigneur, on ne nous a jamais appris à mépriser personne, et le refus que nous faisons de la signature n'est que pour la crainte que nous avons d'offenser Dieu. Je ne suis attachée à personne, et nous ne sommes point instruites de toutes ces doctrines[17], mais voilà celles que j'apprends de saint Bernard[18] ». Je lui donnai par écrit ce passage : « Celui-là ment, qui assure pour certain ce qu'il ne sait pas avec certitude, quand même la chose serait véritable. »

Il prit ce billet et le lut avec grande attention, puis le donna à lire à M. de la Brunetière et le reprit une seconde fois pour le lire, sans me faire aucune réponse. M. de la Brunetière me dit : « Si votre père saint Bernard était au monde, il vous ferait soumettre à l'Église. Il y a bien d'autres passages dans ses œuvres qui condamnent votre désobéissance. »

Ensuite M. l'archevêque et lui me pressèrent fort sur l'obligation que l'on a d'obéir par toutes sortes de raisons générales et particulières qui seraient trop longues à rappeler. Après les avoir écoutées, la seule raison que je leur dis fut que je ne pouvais signer en conscience, ne me le pouvant permettre. J'ajoutai que ce n'était point une chose nécessaire au salut que de croire que des propositions fussent dans un livre[19], ou n'y fussent pas. M. l'archevêque me répondit : « Il est vrai, si on ne vous le demandait pas[20]. » Je lui dis : « Mais, Monseigneur, depuis que l'Église est l'Église, on n'a jamais

[14] Jacqueline Pascal évoquait dans sa lettre célèbre, en date du 23 juin 1661, le peu de courage des prélats qui abandonnaient la défense de la vérité : « Je sais bien que ce n'est pas à des filles à défendre la vérité ; quoiqu'on peut dire, par une triste rencontre du temps et du renversement où nous sommes, que puisque les évêques ont des courages de filles, les filles doivent avoir des courages d'évêques […] (Pascal, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 1086). »

[15] Lors de sa visite à la communauté de Port-Royal de Paris, le 14 juin 1664, Hardouin de Péréfixe souligne que « […] c'est faire injure au pape que de lui dire que lui et tout son conseil n'a pas été capable de bien juger d'un Livre ; c'est lui donner un démenti […] (*Histoire des persécutions*, *op. cit.*, p. 247) »

[16] Pour Hardouin de Péréfixe, les Messieurs de Port-Royal, notamment les confesseurs des religieuses, sont responsables de leur refus de signer le formulaire. Ainsi, lors de son fameux entretien en date du 10 juin 1664 avec la sœur Christine Briquet, il évoque le rôle des Messieurs : « Il est arrivé […] une contestation dans l'Église sur la Doctrine de Mr. l'Évêque d'Ypres : l'on a disputé longtemps : plusieurs personnes étaient de différents avis ; mais enfin la cause a été portée au Souverain Pontife, qui après l'avoir examinée durant plus d'un an, l'a enfin décidée, et a condamné sa doctrine : toute l'Église s'est soumise à cette condamnation, excepté une petite poignée de gens qui a voulu entreprendre de défendre la Doctrine de cet Auteur : Et vous êtes assez malheureuses pour avoir été prévenues par ces personnes qui vous ont dit qu'il ne faut point signer le Formulaire, et qui vous ont fait croire que l'on n'a pas examiné les Propositions comme de Jansénius ; mais qu'on l'a fait sans dire de qui elles étaient : ce qui est très faux et ne s'est jamais pratiqué dans l'Église […] (*Divers actes de P.-R., op. cit.*, *Relation de sœur Madeleine de Ste Christine Briquet*, p. 22). » Lors de sa visite du 14 juin à Port-Royal de Paris, il affirme : « Vous préférez les sentiments particuliers d'une petite poignée de gens à ceux du Pape et de votre Archevêque. Ces personnes vous ont prévenues et vous ont engagées à soutenir leur parti […] (*ibid.*, p. 34). »

[17] Les religieuses ne cessent d'évoquer leur ignorance en matière de théologie, domaine réservé aux hommes. Or, elles étaient parfaitement informées des enjeux de la signature. En pratique, leurs protestations d'ignorance leur permettent d'échapper au serment que présente le formulaire : elles ne peuvent jurer puisqu'elles sont ignorantes.

[18] Les religieuses de Port-Royal sont des cisterciennes ; elles citent souvent leur père spirituel, saint Bernard, un modèle qui les inspirait dans leur combat. En effet, saint Bernard s'était opposé au pape. Elles avaient certainement lu la biographie de saint Bernard composée par Antoine Le Maistre qui parut en 1648.

[19] Il s'agit des cinq propositions qui seraient contenues dans l'*Augustinus* de Jansénius, évêque d'Ypres. Le formulaire les attribue à Jansénius et les condamne. La religieuse oppose son propre jugement à celui de sa hiérarchie. Elle évoque la question de fait, la présence ou non des propositions condamnées dans l'*Augustinus* et tente d'entraîner l'archevêque sur ce terrain. Celui-ci recentre le débat : il s'agit d'un problème d'obéissance à l'Église. Les deux points de vue sont inconciliables, l'Église invoquant des arguments d'autorité, alors que la moniale fait appel aux droits de la conscience. La hiérarchie refuse la prise en compte de convictions personnelles. Les religieuses doivent renoncer à leurs propres lumières.

[20] Il s'agit de l'obligation de signer le formulaire qui condamne Jansénius.

demandé à des filles la souscription des bulles et des constitutions des papes[21]. »

M. l'archevêque reprit : « Il est vrai, mais parce que vous êtes suspectes d'hérésie, et que vous êtes imbues depuis longtemps de la doctrine de ces gens qui vous ont infectées de leurs opinions[22], je suis obligé de vous demander cette souscription que je ne vous demanderais pas autrement, non plus qu'à quantité de bonnes religieuses auxquelles je n'en parle point, parce que n'étant pas suspectes, il serait inutile de les troubler[23]. – Mais, Monseigneur, il n'est point question d'hérésie, tous les docteurs ayant condamné les Cinq propositions. On ne les peut pas accuser d'être hérétiques. » Sur cela il se leva de son siège tout en colère, en me disant deux ou trois fois : « Il est vrai, il est vrai, mais il faut que vous signiez pour humilier cette cabale qui en tirerait avantage, si vous ne le faisiez » et puis, continuant à me faire de grands reproches de ce que j'avais plus de créance en cinq ou six docteurs qui étaient des rebelles, que je n'en avais en lui, il me quitta en me disant : « Je vois bien, ma bonne sœur, que vous demeurerez dans votre opiniâtreté. Vous verrez ce qui vous en arrivera. Vous serez la victime d'Arnauld[24]. – Monseigneur, je ne prétends l'être que de la vérité. – Oui, oui, de la vérité ! Vous êtes mal logée à ce que j'apprends, tenez-vous prête, je vous transfèrerai au plus tôt. »

Nous attendions de jour en jour notre sortie, ne sachant point où l'on nous devait envoyer. Il différa quatre ou cinq jours, de sorte que la supérieure de cette Maison, s'ennuyant de ce délai à cause de l'incommodité du lieu où nous étions, s'avisa d'en parler à la reine qui la devait venir voir, mais il arriva que le même jour qu'elle y vint, on nous envoya à Saint-Denis, où nous fûmes conduites par un ecclésiastique, cousin de M. Hamon[25], qui nous traita fort civilement. Il nous dit en chemin qu'il avait signé par soumission, et que s'il y avait de la faute, ses supérieurs en répondraient, qu'il était étonnant que dans cette occasion de la signature, tous les docteurs et presque tous les Ordres religieux ayant signé, des filles eussent soutenu et refusé de le faire, qu'il croyait, et qu'on tenait pour assuré qu'on irait pour nous contraindre à la signature jusqu'à l'excommunication. Je lui demandai s'il y avait matière d'excommunication[26]. Il me dit que non, mais qu'on ne laisserait pas de le faire. Je lui dis : « Monsieur, l'on ne

[21] L'Assemblée du Clergé avait signé le premier février 1661 un règlement de quinze articles qui imposait de nouvelles sanctions à ceux qui refusaient de se soumettre à la signature du formulaire. Cette signature était imposée aux religieuses, ce qui constituait une innovation. L'affaire du formulaire avait été relancée en décembre 1660. Dès décembre 1657, Louis XIV s'était rendu au Parlement pour un lit de justice qui avait enregistré la bulle *Cum occasione* d'Innocent X du 31 mai 1653 et sa confirmation par la bulle *Ad sacram* d'Alexandre VII du 16 octobre 1656.

[22] L'archevêque vise les jansénistes, les défenseurs de Jansénius et de son chef-d'œuvre l'*Augustinus*, qui parut à Paris en 1641. Depuis lors, les polémiques ne cessèrent plus entre les jésuites et les partisans des conceptions augustiniennes qui s'opposèrent à l'humanisme jésuite. Dès 1643, le débat fut porté sur la place publique avec la parution de la *Fréquente communion* du Grand Arnauld.

[23] Hardouin de Péréfixe reconnaît que le formulaire est une machine de guerre contre les partisans de Jansénius et qu'il s'agit de faire plier le monastère de Port-Royal considéré par la cour comme la place forte des jansénistes. L'absolutisme royal exige l'obéissance de tout le clergé, y compris des ordres religieux. Les ordres féminins suspects de jansénisme doivent signer le formulaire, témoignant ainsi de leur soumission à l'ordre politique, soumission que les moniales refusent.

[24] Antoine Arnauld, confesseur des religieuses, était leur conseiller le plus influent ; il fut leur fidèle appui durant les persécutions. Défenseur des conceptions augustiniennes, il vécut caché à Paris en 1664, soutenant clandestinement les religieuses. Il put même correspondre en secret avec la communauté pourtant très étroitement surveillée.

[25] Jean Hamon, solitaire à Port-Royal des Champs, ancien précepteur de Racine, fut l'un des plus grands médecins de son temps. Il soignait les religieuses de Port-Royal et devint leur appui et conseiller durant la persécution qu'il subit également. Il composa à leur intention plusieurs *Traités* qui devaient les instruire et les consoler. En 1664, il s'était retiré à Paris chez Renaud de Sévigné pour échapper à la police.

[26] La communauté de Port-Royal avait été privée de la communion le 21 août 1664 par Hardouin de Péréfixe à titre de sanction puisqu'elle refusait la signature du formulaire ; cette privation constituait aussi un moyen de pression, une forme de chantage pour la faire céder. Cette privation tourmenta cruellement les religieuses.

doit donc pas craindre cette excommunication ? » Il m'avoua qu'il était vrai, mais qu'on ne laisserait pas d'en porter extérieurement les peines et que cela était bien fâcheux.

À la Visitation de Saint-Denis

Étant arrivée à Saint-Denis, je fus conduite aux mères de la Visitation de Sainte-Marie. La mère supérieure me reçut d'abord avec des témoignages d'affection et de cordialité, me témoignant grande compassion de mon état et me promettant de me servir en tout ce qu'elle pourrait. Je la remerciai très humblement et je lui dis que je n'avais besoin que de la grâce de M. de Paris pour être délivrée de l'état où j'étais, qu'il ne dépendait que de lui de me mettre en repos. Elle me dit que tout le monde était surpris de notre résistance. Je lui fis réponse qu'il n'y avait pas de quoi s'étonner si nous refusions d'obéir à M. l'archevêque pour obéir à Dieu. Le premier entretien se passa assez doucement de part et d'autre. Le reste du jour fut employé à accommoder la chambre où l'on me mettait, à me montrer les lieux où je pouvais aller, qui furent un petit oratoire dans l'Église où j'étais seule, le jardin où j'allais aussi seule quand je voulais. Du reste, je demeurais aussi seule dans notre chambre, hormis la nuit, que la sœur qui me servait et m'apportait aux repas ce qu'il me fallait, couchait dans ce même lieu.

Une mère supérieure ennemie du jansénisme

Dès le lendemain, elle commença à m'entreprendre sur la signature, me voulant faire entendre le tort qu'avait M. Arnaud d'avoir, ce disait-elle, mis le trouble, la division et le schisme dans l'Église, en soutenant la doctrine de Jansénius, qu'elle était étonnée que nous autres, filles, voulussions prendre son parti. Je lui fis réponse que nous ne soutenions point de parti et qu'il n'était point question d'hérésie ni de cabale, mais seulement de faire une chose contre la vérité et contre notre conscience. Elle commença à me faire voir que nous étions fort trompées de nous imaginer, comme on nous l'avait voulu faire croire, que ce fût pour la vérité que nous refusions la signature, que c'était l'artifice de nos Messieurs de couvrir le dessein qu'ils avaient d'établir leur hérésie sous le prétexte de soutenir des vérités, que ç'avait été de tout temps la coutume des hérétiques de se servir de l'apparence des plus belles vérités pour persuader de leurs erreurs, et qu'autrement ils n'en seraient jamais venus à bout. Elle me voulut faire voir ensuite en quoi consistaient ces hérésies prétendues et quelles étaient les personnes qui les avaient soutenues, commençant par M. de Saint-Cyran qui avait, disait-elle, inspiré son venin dans les esprits des autres, et continuant par M. Arnaud et par tous nos amis qu'elle pouvait connaître. Elle fut trois heures à m'entretenir de ces sortes de choses, mêlant tant de faussetés qu'elle croyait véritables[27], que ne pouvant plus souffrir la manière outrageuse dont elle parlait de tous nos amis, je me fâchai contre elle, et lui soutins avec un peu d'émotion que tout ce qu'elle me disait était faux, lui prouvant le contraire par des raisons qui l'auraient dû convaincre de la vérité, si elle eût été moins prévenue sur ces matières. Cette première attaque me toucha sensiblement, mais je le lui fis paraître le moins que je pus.

Deux jours après, cette supérieure me vint encore entretenir de l'esprit des

[27] La rumeur calomniait les religieuses de Port-Royal ; les instigateurs en furent les jésuites. Dès 1651, le jésuite Brisacier avait publié *Le jansénisme confondu* qui insultait grossièrement les solitaires et les religieuses de Port-Royal. En 1654, les jésuites avaient diffusé l'almanach *Déroute et confusion des Jansénistes* dont une gravure représentait Jansénius avec des ailes de diable, se réfugiant auprès des calvinistes de Genève.

jansénistes, mais non pas avec tant d'emportement que la première fois, car elle s'était bien aperçue qu'elle me faisait de la peine. Elle essayait seulement de sonder avec adresse si ce qu'elle m'avait dit n'avait point fait d'impression sur mon esprit. Comme je m'aperçus de son dessein, je lui dis franchement que tout ce qu'elle m'avait dit, n'avait servi qu'à me faire connaître la malice de nos ennemis qui inventaient ces calomnies contre des gens de bien[28] en qui il n'y avait rien à reprendre. Elle me voulut ensuite parler de la signature, mais je ne voulus pas lui répondre, lui témoignant que je n'avais point à lui rendre compte de mes sentiments sur cela. Si j'eusse suivi cette première résolution, j'aurais sans doute évité la signature, mais pour agir de la sorte, il faut être sans aucun doute et bien assurée qu'on ne le peut pas faire sans offenser Dieu. Pour mon particulier, je n'en étais pas assez persuadée, ne m'en étant assurée que par moi-même et par mes propres raisonnements, qui, quoique bons et conformes à la vérité, n'étaient pas suffisants pour me donner une entière assurance, et parce que je ne les avais conçus que par mes propres recherches et non par la seule lumière de la vérité, j'ai éprouvé à mon grand malheur qu'ils n'étaient pas suffisants pour me soutenir dans les divers combats que j'ai eus à essuyer sur ce sujet.

Le harcèlement de la maîtresse des novices

Cette supérieure, s'étant donc bien aperçue qu'elle m'avait fait de la peine, m'envoya la maîtresse des novices comme la plus capable, la plus spirituelle, et surtout la plus anti-janséniste de la Maison. Elle fut trois heures avec moi pour me persuader que ceux qu'on qualifiait du nom de jansénistes étaient de francs hérétiques, et d'autant plus dangereux qu'ils se couvraient de beaux prétextes de réforme et de nouvelle doctrine[29] qu'ils débitaient pour tromper les gens. Et au lieu que la supérieure ne me les voulait faire passer que pour des personnes artificieuses et opiniâtres à soutenir leurs sentiments particuliers[30], et engager le monde à leur parti, celle-ci me les faisait passer pour des malicieux qui voulaient, par leurs fourberies et par leurs méchancetés, introduire des hérésies dans l'Église. Elle parcourut tout le jansénisme, commençant par M. de Saint-Cyran, M. Arnauld etc. et m'informa de tout ce qui s'était passé à Rome et à Paris et des intentions artificieuses et malicieuses dont les prétendus jansénistes s'étaient servis pour semer leur hérésie et pour détourner leur condamnation, et tout cela appuyé sur des mensonges, des faussetés et des suppositions si étranges que j'eus de l'horreur de son esprit, car elle me parlait comme étant persuadée que tout ce qu'elle me disait était véritable et avec une telle hardiesse et assurance qu'il semblait qu'elle eût droit de juger et de condamner toutes ces personnes dont elle parlait avec un mépris terrible. Elle me dit quantité d'histoires toutes fausses et inventées à plaisir pour me persuader que les jansénistes avaient voulu donner à des monastères des sommes d'argent considérables pour leur faire recevoir leur doctrine, disant que c'était une de leurs inventions de gagner les personnes par argent et qu'ils étaient toujours au guet pour découvrir les besoins des communautés et des familles pour le représenter à elles, sous prétexte de les secourir, mais toujours à condition qu'on se mettrait de leur parti et

[28] On peut citer le pamphlet anti-janséniste du père Brisacier *Le jansénisme confondu*, paru en 1651, les *Inconvénients du Jansénisme* du père de Marande qui présente les solitaires comme des criminels, le *Seculi genius* du père Zacharie de Lisieux qui dépeint Port-Royal comme un lieu de visions où l'on vit dans la mollesse et les délices. La *Relation juridique* de Fillieau accrédita même la thèse du complot.

[29] La littérature anti-janséniste des jésuites dépeignait Jansénius et Saint-Cyran comme des individus dangereux, orgueilleux, menteurs et hérétiques qui, sous prétexte de réforme et de nouveautés, répandaient de fausses doctrines.

[30] Les partisans de l'infaillibilité du pape ne supportaient pas que les religieuses puissent exercer un jugement autonome, ce qui, à leurs yeux, les rapprochaient des calvinistes.

sous leur conduite, car autrement, disait-elle, il n'y avait rien à espérer d'eux. Elle mettait au nombre de ces monastères leur Maison de Poitiers, qu'elle disait avoir pensé être perdue par l'engagement où elle s'était mise en recevant des assistances des jansénistes et que même la supérieure avait bien reconnu avoir manqué en s'engageant avec eux, et que, quand on lui avait parlé de quitter la conversation de ces personnes, elle avait répondu qu'elle était bien en peine comment elle les pouvait congédier après avoir reçu d'eux tant d'assistance. Qu'il était vrai que ce n'était que son intérêt temporel qui l'avait portée à se mettre sous leur conduite, et non pas qu'elle entrait volontiers dans leur sentiment, ajoutant qu'à présent, elle avait bien renoncé à cette méchante doctrine, et que, par la grâce de Dieu, on les avait découverts d'ailleurs. Elle me dit aussi qu'on avait fait de même aux Ursulines de Rouen, que les jansénistes avaient gagnées par leurs aumônes, mais qu'elles en étaient bien revenues. Elle disait aussi savoir d'origine qu'en un autre couvent d'Ursulines (je crois celui de Magny) étant devenu pauvre et prêt d'être détruit, les jansénistes se servirent de cette occasion et leur furent offrir vingt-mille livres, à condition qu'elles se mettraient sous leur conduite, à quoi ne s'étant pu résoudre par la crainte qu'elles avaient d'être infectées du jansénisme, Dieu avait pourvu à leurs besoins par le moyen d'une personne zélée pour la gloire de Dieu, qui, voyant le danger où étaient ces filles de s'engager aux jansénistes, leur avait fait la charité de leur donner plus que les jansénistes ne leur avaient offert, et continué depuis à les assister, en sorte que ce pauvre couvent subsiste et ne sera point détruit, dont ces bonnes religieuses sont fort reconnaissantes et particulièrement de ce qu'elles ont été préservées de l'hérésie des jansénistes. Tous ces contes ne faisaient autre effet sur mon esprit que de me fortifier, parce que je savais le contraire, et ces médisances me donnaient de l'horreur et me faisaient voir que les ennemis de la vérité[31] n'agissaient que par passion.

Cette mère, ne voyant pas que tout ce qu'elle me disait de nos amis fît grand effet pour me porter à la signature, commença à me vouloir convaincre par l'obligation qu'on a d'obéir à l'Église à l'aveugle, sans quoi, disait-elle, il n'y avait point de salut. Je fis réponse que cela était vrai pour ce qui regardait la foi, et que pour ce point nous avions rendu notre obéissance, que si nous eussions aussi pu faire la même chose pour le fait sans offenser Dieu, nous l'aurions fait, qu'il n'y avait que cette seule raison qui nous fît refuser la signature. Cette mère s'emporta sur cela avec une telle colère contre moi qu'elle se mit à me parler avec tant d'insulte et de mépris contre ceux qu'on nomme jansénistes, que cela ne se peut exprimer et elle me dit avec beaucoup d'emportement : « On voit bien, on voit bien, que vous tenez de l'esprit des jansénistes et que vous êtes une artificieuse. Vous en seriez bien à croire de nous dire que ce n'est que la crainte de Dieu qui vous empêche de signer. Vous êtes une adroite et une dissimulatrice, ce n'est rien moins que cela : êtes-vous plus éclairée que toute l'Église ? C'est un bel orgueil ! Ah ! que je vous plains, ma chère sœur, d'être dans le malheureux état où vous êtes. » Mais cela fut dit d'un ton comme si ç'eût été à elle de nous juger et de nous condamner[32].

Cela me toucha sensiblement, n'étant pas assez humble pour supporter ces injures, de sorte que je m'en pris à mes yeux, en lui faisant reproche de la manière dont elle me jugeait, en lui disant : « Vous me jugez, ma mère, et Dieu vous défend de le faire » et puis je lui répétai cinq ou six fois qu'il n'y avait rien de plus vrai, que c'était la seule

[31] La sœur vise les jésuites ; les augustiniens s'intitulaient les amis de la vérité.

[32] La plupart des religieuses captives durent affronter de semblables propos. En effet, Hardouin de Péréfixe avait placé la plupart des sœurs dans des couvents acquis à la cause anti-janséniste. La plupart des responsables de ces communautés firent même preuve d'un excès de zèle pro-jésuite.

crainte de Dieu qui m'empêchait de signer[33]. Comme elle vit que je lui parlais avec force et qu'elle m'avait fait de la peine, elle s'adoucit un peu et me dit : « S'il est vrai que ce n'est que la crainte de Dieu qui vous empêche de signer, j'espère qu'il vous fera la grâce de sortir de votre ignorance, car Dieu n'abandonne jamais, quand ce n'est point par malice que l'on fait les choses. Il faut prier Dieu qu'il vous éclaire. »

La fermeté de la captive

Elle me laissa sur cela et je demeurai dans un tel saisissement que j'en perdis tout d'un coup l'appétit et ne pus prendre ce soir-là, en me contraignant, qu'un bouillon et un oeuf. Je passai la nuit sans dormir et fus de la sorte trois jours et trois nuits, quoique je fisse tout mon possible pour me divertir dans cette agitation. Dieu me faisait néanmoins la grâce de porter cette affliction avec paix, ayant au fond du cœur une soumission toute entière à sa sainte volonté et je n'étais aucunement ébranlée au regard de la signature. Au contraire, je me sentais plus forte et plus résolue de ne la faire jamais. Ce qui me faisait dire quelquefois devant le Saint-Sacrement[34] avec un peu de ressentiment[35] : « Mon Dieu, vous voyez comme on nous juge injustement », mais en même temps, faisant réflexion sur cela, j'avouais devant Dieu que j'étais bien injuste de me plaindre de si peu de chose, puisque Jésus-Christ avait bien été jugé d'une autre sorte et avec bien plus d'injustice.

Ensuite de l'entretien que j'eus avec cette mère, je crus que je ne ferais point mal de témoigner à la sœur qui avait soin de moi la peine qu'elle m'avait faite, et que je ne désirais plus que cette bonne mère me parlât davantage. Cela réussit selon que je l'avais souhaité, car elle fut plus d'un mois sans me revenir voir, mais la supérieure n'y perdait point de temps, ne passant pas deux jours sans me parler, quoique je la priasse souvent de me laisser en repos au regard de la signature, l'assurant que j'aimerais mieux mourir que de signer le formulaire[36]. Comme, en effet, pendant qu'il ne s'est point agi de la déclaration[37] de M. l'archevêque qui m'a fait tomber, je n'ai point du tout hésité sur ce que j'avais à faire. Cette supérieure enfin, pour me contenter, me promit de ne me plus parler de signature et me dit qu'elle avait grand pitié de l'engagement où j'étais et de

[33] Toutes les religieuses rebelles évoquent cette crainte d'offenser Dieu, en commettant un parjure. Ainsi, la sœur Christine Briquet, dans son entretien très complet et très révélateur de la position de la communauté de Port-Royal qu'elle eut le 13 juin 1664 avec Hardouin de Péréfixe, affirme : « Dieu qui voit le fond de mon cœur est témoin que ce que je dis est véritable, et qu'il n'y a que sa seule crainte qui m'empêche de satisfaire à ce que l'on demande de moi (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, p. 32). »

[34] Comme le souhaitaient leurs *Constitutions*, les religieuses de Port-Royal vouaient une grande dévotion au Saint-Sacrement : « Qu'elles considèrent que l'assistance qu'elles doivent rendre jour et nuit au Saint-Sacrement n'est pas une simple prière comme elles en font à Dieu en d'autres temps ; mais que c'est un culte spécial qu'elles rendent à ce mystère qui a rapport à la sainte communion, puisqu'elles doivent être en état de communier spirituellement, lorsqu'elles se présentent à Jésus-Christ pour honorer sa résidence en cet adorable sacrement, auquel il demeure pour se communiquer aux âmes […] (*Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, éd. Véronique Alémany et Jean Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004, p. 22). »

[35] Peine, chagrin.

[36] On peut relever les propos identiques de la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly qui écrivit dans sa *Relation de captivité* : « […] je serais obligée de mourir plutôt que de dire autre chose, comme on est obligé de mourir pour la vérité et la justice […] (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de sœur Marie-Charlotte de Ste Claire Arnauld d'Andilly*, p. 165). »

[37] Voici le texte de cette déclaration : « Afin de lever vos scrupules, qui, jusqu'ici, ont été le prétexte de votre désobéissance, je vous déclare bien volontiers que la signature du formulaire que je vous ordonne n'est point un témoignage ni un jugement que je veuille que vous rendiez par vous-mêmes sur la doctrine de Jansénius parce que vous en êtes incapables ; mais que je désire seulement que, par une soumission sincère, vous acquiesciez à la condamnation et au jugement qu'a rendu le Saint-Siège de sa doctrine, auquel je vous commande d'obéir par la puissance que Dieu m'a donnée sur vous en qualité de votre archevêque. Je vous assure de plus que cette signature n'est point un mensonge ni un faux témoignage et que, si en cela il y a du mal, je le prends volontiers sur moi. »

voir l'erreur qu'on m'avait mise dans l'esprit. C'est pourquoi elle entreprit de me persuader que les prétendus jansénistes n'étaient que des fourbes, des artificieux, des ambitieux et des gens de cabale, qui, par leur malice, n'avaient point d'autre dessein que de répandre leur hérésie dans l'Église[38]. Et pour me le mieux persuader, elle me racontait tous les jours des histoires faites à plaisir qu'elle disait avoir apprises de personnes qui avaient été amies de ces Messieurs et qui les avaient quittés, ayant reconnu leur malice dont elles rendaient grâces à Dieu, ce disait-elle, ajoutant qu'ils avaient bien eu de la peine à s'en dégager, parce que ces Messieurs les jansénistes les avaient fait obliger par des vœux et des serments à demeurer dans leur parti et attachés à leur doctrine. Qu'une personne de condition, ayant un de ses amis dans ce parti, avait fait tout son possible pour l'en retirer, mais que ce pauvre homme lui avait répondu avec tristesse qu'il n'était plus en son pouvoir d'en sortir, y étant engagé par argent et même par serment. Cette bonne mère m'entretenait tous les jours de nouveaux contes de cette nature à dessein de me faire perdre l'estime et la créance que j'avais de nos Messieurs et de leur conduite, blâmant particulièrement celle de Port-Royal et des prétendus jansénistes, desquels elle me disait des choses inimaginables.

Quoique je susse bien que tout cela était faux, je ne laissais pas d'en avoir beaucoup de peine et la continuation de ce propos faisait que, quelquefois, je m'emportai contre elle en lui soutenant le contraire, mais cela ne l'impressionnait pas de continuer, et comme il venait souvent du monde à leurs parloirs, elle apprenait toutes choses nouvelles de cette nature, qu'elle venait dire aussitôt. Je m'apercevais particulièrement quand il venait des jésuites, ce qui arrivait bien souvent.

Une charge anti-janséniste de la mère supérieure

Tous ces beaux discours me faisaient souvent perdre l'appétit et le repos de la nuit, de sorte que, craignant de demeurer malade dans cette Maison, je faisais tout ce que je pouvais pour me divertir de l'ennui où j'étais de n'entendre dire que des calomnies horribles contre les serviteurs de Dieu. C'est pourquoi, je me résolus, pour tâcher de les empêcher de parler de la sorte, de ne répondre plus rien à tout ce qu'elles me diraient, voyant bien que les raisons que je leur disais pour les convaincre, leur donnaient sujet de s'enquérir des choses pour m'en parler après[39]. Un jour, la mère m'étant venue entretenir de ces contes ordinaires, je la laissai parler deux heures de suite sans lui répondre, elle me dit des choses étranges des jansénistes, et me voulut prouver leur malice et leur invention pour la cacher. Elle me dit qu'ils avaient des secrets dans lesquels était le venin de leur hérésie qui ne se disaient qu'aux plus intimes d'entre eux, que je pouvais bien ne les avoir pas sus, et qu'ainsi elle ne s'étonnait pas que je les

[38] Dans son ouvrage, *Le secret du jansénisme découvert*, le jésuite Étienne Dechamp décrit les jansénistes comme des êtres vils et calculateurs qui manœuvrent pour répandre le calvinisme en France. Ils sont faux et opiniâtres puisqu'ils ne tiennent pas compte des condamnations pontificales. Les religieuses qui détenaient captives les moniales de Port-Royal ont ajouté foi à ces propos. Le jansénisme constitue donc une secte dangereuse et séduisante qui se répand.

[39] La sœur applique à la lettre les conseils que donna la mère Agnès dans ses *Avis […] donnés aux religieuses de Port-Royal sur la conduite qu'elles doivent garder au cas qu'il arrivât du changement dans le gouvernement de la Maison*. La mère Agnès recommande aux moniales qui seraient enlevées et captives d'être vigilantes : « […] si on leur témoigne de la charité, elles la recevront avec reconnaissance, mais se donnant de garde qu'il n'y ait de la dissimulation et de l'adresse pour gagner leur confiance, et pour leur faire dire des choses dont on pourrait ensuite abuser contre elles (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Avis donnés aux religieuses de P.-R. sur la conduite...*, avis n° III, p. 75). » De même, au début de sa *Relation de captivité*, la mère Angélique de Saint-Jean évoque sa prudence, lorsqu'elle apprit que les jésuites étaient les directeurs de conscience des moniales qui la détenaient : « J'ai béni Dieu, depuis de ce que j'avais appris cela de bonne heure, parce que cela me fit prendre garde à moi, et commencer d'agir avec la circonspection que je devais, sans qui, dans cet abord, j'aurais pu faire mille fautes […] (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954, p. 40). »

estimasse tant, que néanmoins ce qu'elle me disait était très certain, qu'elle le savait de bonne part, et que ce qui en était de plus dangereux c'est qu'ils enseignaient aux personnes simples et aux pauvres filles leurs pernicieuses maximes sous les apparences de la plus grande vertu et sous le prétexte de réformer l'Église par la beauté de leur style, qu'il semblait qu'il n'y avait qu'eux de savant, et qu'ainsi ils menaient toutes les personnes qui se laissaient prendre dans leurs pièges dans l'égarement et dans le chemin de perdition, les séparant de l'Église par des désobéissances criminelles, comme l'on voyait l'exemple par notre communauté qui était perdue sans ressource à cause de son entêtement, qui est le caractère des hérétiques. Comme elle vit que cela me faisait de la peine et que je ne lui répondais point, elle me dit : « Vous ne me dites rien, ma chère sœur ». J'étais fâchée et touchée jusqu'au cœur de ce qu'elle me disait de ces secrets qui ne se disaient qu'aux plus intimes. Car à l'entendre parler, il semblait qu'il y eût sous ces serments malicieux quelque espèce de part[40], non pas qu'elle me le nommât ainsi, mais quelque chose de malicieux. Je lui répondis : « Ma mère, j'écoute tout ce que vous me dites comme des contes de fées faits à plaisir. Nous en faisions à peu près de semblables quand nous étions petites filles. Voilà les plus belles fables du monde. Tout ce que j'ai à vous dire du secret des jansénistes, c'est qu'ils n'en ont point d'autre que celui de saint Paul, Jésus-Christ en nous. » Je lui fis ensuite paraître un visage fort mécontent, de sorte que s'apercevant qu'elle m'avait fait de la peine, elle se mit pour me consoler à me chanter des vers. Comme elle vit que je la laissais chanter sans lui dire un seul mot, s'apercevant bien que je n'y prenais pas plaisir, elle me dit : « Je vous ai fâchée, j'en suis marrie[41]. »

Elle se retira ensuite, et moi je me mis à pleurer, ce que la sœur qui avait soin de moi ayant aperçu et voyant que je n'avais pu souper, elle me voulut consoler me témoignant une grande compassion. Cela me donna sujet de lui dire que si la mère continuait à m'entretenir de la sorte, elle serait bientôt déchargée de moi, et qu'on me ferait mourir, ne pouvant plus entendre outrager et charger de calomnies des gens de bien, et blesser la vérité comme elle faisait, que je priais qu'on me laissât seule et que je me passerais bien de compagnie, que si on s'imaginait que tous ces discours me dussent porter à la signature, on se trompait bien, n'y ayant rien au contraire qui m'en éloignât davantage, et que tous ces discours ne servaient qu'à me faire voir la passion et la calomnie de nos ennemis, que je voyais bien que tout cela venait des jésuites[42].

Cette religieuse n'était point du tout emportée. Elle avait effectivement compassion de moi et était étonnée de ce qu'on nous tourmentait tant pour la signature. C'était une fort bonne religieuse qui me consolait le mieux qu'elle pouvait. Tout ce qu'elle me disait pour la signature était qu'elle n'eût pas pu résister à l'obéissance et me priait avec douceur d'obéir. Et puis, quand je lui disais ensuite mes raisons, elle y consentait aussitôt, disant que c'était donc que je savais mieux qu'elle, et qu'elle ne savait à quoi on pensait de nous contraindre à faire contre notre conscience. Depuis que j'eus témoigné mon ressentiment[43] à cette sœur, on ne me parla plus des jansénistes qu'avec quelque sorte de modération, mais elles se servirent d'autres moyens pour me persuader la signature, ayant éprouvé qu'elles ne m'avaient nullement ébranlée par leurs discours, et que je leur disais souvent que tout cela ne diminuerait rien de l'estime que je devais avoir des personnes qu'elles tâchaient de me rendre suspectes et odieuses. Elles

[40] Intérêt.
[41] J'en suis fâchée, désolée.
[42] Ce sont les ennemis mortels de Port-Royal et de la famille Arnauld. Port-Royal reproche aux jésuites leur laxisme moral, leur humanisme, et leur complaisance vis-à vis des puissants.
[43] Opinion.

s'avisèrent donc de me prendre par la conscience et de me représenter l'obligation que tous les chrétiens avaient d'obéir à l'Église.

Le mécontentement d'Hardouin de Préfixe

Dans l'intervalle qu'elles cessèrent de me parler mal des jansénistes, M. l'archevêque me vint voir. Il me demanda d'abord si je me trouvais bien, si on ne me faisait rien souffrir, qu'il courait un bruit à Paris qu'on martyrisait les filles de Port-Royal, qu'il voulait savoir de moi-même si j'étais de celles à qui on faisait tant de mal. Je lui répondis que je n'avais pas sujet de me plaindre pour ce qui regardait le traitement du corps, que j'avais trouvé pour ce point une grande charité dans la Maison, mais que pour l'esprit, on me faisait bien de la peine par les médisances continuelles qu'on me disait de plusieurs personnes que je savais être très innocentes de choses dont on les accusait. Comme j'étais encore pour lors dans le ressentiment[44], j'eus envie de lui particulariser[45] les choses principales, mais m'apercevant que la mère supérieure qui était présente en avait de la peine et paraissait interdite, elle me fit un signe qui me fit comprendre que cela ne lui plaisait pas, de sorte que je coupai court, pensant aussi bien que tout ce que je pourrais dire ne servirait de rien, qu'il valait mieux souffrir en silence que de se plaindre et que cela serait plus agréable à Dieu. M. de Paris s'aperçut pourtant bien que je n'étais pas contente, mais il ne me donna pas lieu de continuer ce que j'avais commencé. La mère supérieure, de son côté, pour interrompre, changea de discours et demanda à M. l'archevêque des nouvelles de Port-Royal, lui disant que j'avais grande envie d'en savoir. Il commença à me parler du déplaisir qu'il avait reçu du procès-verbal, dont il était encore tout en colère, à me dire le prétendu dérèglement de nos sœurs à l'exception de celles qui avaient signé, qui étaient ses bonnes filles et dont, à ce qu'il disait, il recevait grande consolation, et que c'étaient de bonnes religieuses, mais que celles qui n'avaient pas signé leur faisaient bien du mal, que l'une de celles qui ont signé, nommée d'Oxin[46], s'était écriée en entendant la lecture du procès-verbal : « Ah ! Monseigneur, que cela est horrible. J'ai signé mais si je ne l'avais point fait, ce méchant procès-verbal ferait que je signerais présentement, non point avec de l'encre, mais de mon propre sang. On voit bien que celles qui l'ont fait n'agissent point par l'esprit de Dieu. » Il ne m'entretint cette fois que de semblables histoires et des discours de Port-Royal, sans me parler en aucune façon de la signature. Peut-être que ce fut parce qu'on l'avait informé de l'opposition que j'y avais et du mécontentement où j'étais des discours que l'on me faisait tous les jours au désavantage de nos amis. Je m'apercevais fort bien que la mère le prévenait avant qu'il me parlât, parce qu'elle ne manquait point de le voir avant que j'y allasse.

Monsieur de Saveuse

Après cette visite, les mères entreprirent de me combattre, comme j'ai dit, par les raisons de conscience, et comme, apparemment, elles agissaient avec adresse par le conseil des jésuites et autres personnes, elles commencèrent à me vouloir faire parler à leur supérieur, qui est M. Saveuse[47] conseiller d'Église, mais je le refusai, disant que je

[44] La peine, la douleur.
[45] Détailler.
[46] La sœur Jacqueline de Sainte-Catherine d'Oxin fut une des premières religieuses à signer le formulaire. Elle se désolidarisa définitivement de la communauté rebelle.
[47] Charles de Saveuse était le supérieur de la Visitation de Saint-Denis. Né à Amiens en 1595, il entra en 1617 chez les carmes déchaussés. Il fut ordonné prêtre en 1626 et s'unit aux jésuites pour des missions dans les campagnes. Il

ne désirais voir personne et que Dieu me suffisait. Comme elles avaient fort envie que je lui parlasse, la mère me dit : « Enfin ma chère sœur, vous ne pouvez vous exempter de voir M. de Saveuse, quoi que j'aie pu lui dire de votre silence, il veut vous voir. » Il dit qu'il a promis à une religieuse de vous dire quelque chose de sa part. Ne sachant ce que ce pouvait être, je consentis de le voir. Il me fit d'abord de grandes civilités dont je le remerciai très humblement. Il me dit ensuite qu'il s'était obligé à une religieuse de Montmartre de me saluer de sa part, qu'elle avait fait connaissance avec moi à Port-Royal pendant la guerre de Paris[48], qu'elle avait conservé depuis ce temps-là une amitié toute particulière pour moi, que c'était ce qui l'avait portée à le prier de me voir pour m'exhorter à faire la signature, qu'elle me recommandait en bonne amie, que si je savais l'état des choses, je la ferais plus tôt que plus tard, que toutes les personnes de conscience et d'honneur condamnaient notre résistance.

Je le suppliai très humblement que, puisque cette religieuse était de ses amies et qu'il la voyait souvent, de m'obliger de lui faire mes très humbles remerciements tant de son amitié que de ses avis, mais que je ne la pouvais pas suivre pour des raisons qu'elle-même approuverait si elle les savait. Après cela, il me demanda si on avait bien soin de moi, qu'il avait recommandé qu'on me traitât comme une fille de la Maison et le dit derechef à la supérieure qui était avec moi, et cela comme ayant autorité en qualité de supérieur. Je le remerciai très humblement, l'assurant que je ne manquais de rien et que la Maison était pleine de charité. Après cela, il congédia la mère supérieure afin que je demeurasse seule avec lui. Puis il commença à me témoigner de la compassion de mon état, me disant qu'il était étonné comment ceux qui nous conduisaient nous avaient laissé aller jusqu'au point où nous étions, que ce n'était pas à des filles à prendre parti, qu'il était vrai que, selon son sentiment, on n'eût pas dû nous demander cette signature, mais que, puisqu'on nous obligeait à la faire, nous devions nous y rendre par soumission, que pour lui, il l'avait faite par ce mouvement, sans vouloir même s'en informer davantage, s'en rapportant à ce que le pape en disait, qu'il n'avait jamais lu Jansénius, ni voulu prendre connaissance de toutes ces questions ni de toutes ces nouvelles doctrines, qu'il avait conseillé à M. l'abbé de la Charité le Comte[49] que je connaissais bien, de faire comme lui et de ne point s'embarrasser dans toutes ces matières, et qu'il s'en était bien trouvé. Je lui fis réponse : « Monsieur, je ne m'étonne pas que vous ayez signé, puisque vous n'avez pas pris connaissance des choses, car autrement, comment pourrait-on la faire sans quelque crainte, vu la contestation des docteurs sur ce point. Je suis assurée que, si on le pouvait faire sans péché, les docteurs qui soutiennent le contraire ne le feraient jamais, il faut bien du moins que ce fait soit bien douteux, car ce sont des gens de bien et qui abandonnent tout pour cela. – Mais, ma bonne fille, ces docteurs s'y sont engagés assez mal à propos et, à présent y étant intéressés, ils ne veulent pas céder. – Monsieur, je suis assurée que s'il n'y avait point d'autre intérêt qu'un point d'honneur, jamais ces Messieurs ni nos mères n'en seraient venus où l'on en est. Ils ne regardent que Dieu dans ce refus, j'en suis bien certaine, car autrement, il faudrait qu'ils fussent méchants. »

Il me dit : « Je sais bien, ma bonne fille, qu'ils sont honnêtes gens et que je suis bien indigne de vous donner des avis, mais mon petit sentiment est que c'est le plus

---

prit la charge de son frère assassiné en 1629 et devint magistrat. Après avoir exercé la charge de conseiller au Parlement pendant 41 ans, il mourut le premier juillet 1670. Il se heurta à la verve des jansénistes qui le caricaturèrent, se moquant de sa vénération pour l'autorité du pape.

[48] Il s'agit de la Fronde. Le 12 janvier 1649, une trentaine de religieuses et de pensionnaires quittèrent Port-Royal de Paris pour s'installer chez monsieur de Bernières ; elles regagnèrent Port-Royal de Paris le 5 mars 1649, où elles accueillirent des religieuses qui avaient fui les troubles.

[49] Cet abbé n'a pu être identifié.

assuré de se soumettre à l'Église, le pape en ayant jugé et les constitutions ayant été reçues des évêques, des facultés, des communautés et presque de tout le monde », et conclut : « Pourquoi ajouter plutôt foi à cinq ou six docteurs sans autorité, sans pouvoir, qui sont seuls à soutenir leur opinion, qu'à toute l'Église ensemble, qu'à votre Ordre, qu'à votre supérieur légitime. J'avoue, me dit-il, que je ne suis pas capable de vous donner des avis, mais je vous dis seulement ma pensée : je faisais dernièrement réflexion sur une chose que j'avais lue dans un livre où il est prouvé par les paroles de notre Seigneur que nous ne sommes pas obligés de croire les hommes qui n'ont point d'autorité sur nous, à moins qu'ils ne nous donnent des signes qui nous y obligent, que notre Seigneur même n'a pas voulu être cru autrement, ce qui se voit lorsqu'il dit, parlant des juifs, si je n'avais point fait les oeuvres que je fais devant eux, ils n'auraient point de péché, pour montrer, ce me disait-il, que nous ne devons pas, à moins que de voir des miracles, croire à des personnes particulières préférablement aux supérieurs, auxquels Dieu nous oblige d'obéir. De plus, ma bonne fille, vous m'avouerez vous-même, que vous ne savez pas non plus si les Cinq propositions ne sont pas dans Jansénius[50], que vous ne savez si elles y sont. Quels miracles voyez-vous dans ces Messieurs, pour leur donner plus de créance qu'à vos supérieurs ? En vérité, vous ne devriez pas vous embarrasser de toutes ces doctrines, il faudrait les laisser soutenir aux docteurs. » Je répondis : « Monsieur, il n'est pas question de doctrine pour nous, c'est seulement qu'on nous demande de signer que nous savons et croyons une chose, que nous ne savons ni ne croyons pas. – C'est, reprit-il, ce que je vous dis, ma bonne fille, que vous êtes obligée de vous en rapporter à ce que le pape a décidé. – C'est Monsieur, ce que je ne comprends pas. » Je n'en voulais pas dire davantage, car je me voulais défaire de ce bonhomme, auquel je n'avais garde d'ajouter foi, après m'avoir dit qu'il était dans l'entière ignorance de toutes ces matières.

Il commença à me dire : « Comment pouvez-vous durer dans la privation des sacrements ? Je vous avoue que je ne pourrais pas me résoudre à cela, pensez-y. Car enfin, je ne puis vous celer que vous avez le dessous et qu'on est résolu de vous laisser mourir sans sacrements[51], si vous ne signez. Cela est terrible de se mettre en cet état pour si peu de chose. »

Les reproches de la maîtresse des novices

Sur cela, il me quitta, ce dernier mot me frappa l'esprit. Car pour le reste, je n'y avais pas seulement pensé, au contraire, j'admirais le sentiment de ce bonhomme et son raisonnement par lequel il faisait une vertu de s'aveugler. La mère supérieure, étant revenue, lui parla après que je fus sortie. Il lui dit (comme elle me l'a avoué depuis que j'eus signé) qu'il n'avait pu rien gagner sur moi, que je ne lui disais pas grandes raisons, mais que toute bonne fille que j'étais, il était trompé, si je faisais la signature de la manière que je m'y prenais. Après cette visite, la mère qui n'avait osé m'aborder depuis un mois, parce qu'elle savait bien la peine qu'elle m'avait faite, prit occasion de me venir voir sous prétexte d'avoir à parler à la mère qui était occupée à travailler avec moi à un ouvrage de cire. Elle faisait semblant de n'oser presque approcher pour m'obliger à lui faire compliment, ce que je fis assez froidement. Elle commença à me parler en me

[50] Le formulaire condamnait cinq propositions qui seraient extraites de l'*Augustinus* de Jansénius. Le formulaire attribuait clairement ces propositions à Jansénius.

[51] Hardouin de Péréfixe refusa les derniers sacrements et la communion à deux moniales sur leur lit de mort. Il s'agit de la sœur Gertrude Dupré qui mourut le 5 juillet 1666 et de la sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange dans le monde, qui mourut le 13 décembre 1667. En effet, elles persistèrent dans leur refus de signer le formulaire. Toutes deux pardonnèrent à leurs persécuteurs.

faisant des excuses, et m'assurant que ce qu'elle m'avait dit n'avait été que par charité et par compassion du danger où j'étais de mon salut, et, sur ce thème, entreprit de me persuader que j'étais en péché mortel et hors d'espérance de salut pendant que je ne rendrais pas obéissance à M. de Paris. Il n'est pas imaginable avec quel outrage cette mère condamnait ce refus, qu'elle qualifiait du nom d'opiniâtreté criminelle qui nous devait conduire dans l'enfer, selon son sentiment et ses lumières, puisque, disait-elle, hors l'Église, il n'y a point de salut (cette mère qui se conduit par les jésuites est si profondément persuadée de l'infaillibilité du pape, qu'elle ne doute point qu'on ne soit obligé de croire le fait de foi divine aussi bien que le droit). Et c'est temps perdu de lui vouloir faire entendre raison sur cela. Quand notre Saint Père le pape l'a dit, que les évêques ont ordonné la signature, ce sont des crimes de penser seulement qu'on n'est pas obligé de croire tout ce que le pape dit, ni de ne pas obéir à tout ce que les évêques ordonnent.

Je lui répondis : « Je ne doute pas, ma mère, que hors l'Église il n'y avait point de salut, ni qu'on ne soit obligé d'obéir aux évêques quand ils ne commandent rien contre la loi de Dieu. Mais l'on ne doit pas toujours croire ce que le pape décide si ce n'est pour la foi. Mais nous lui avons rendu pour ce point, et à Monseigneur l'archevêque, une obéissance toute entière. » Après cette réponse, elle s'emporta, me disant : « Oh ! voilà comme parlent les hérétiques, ils veulent toujours faire des distinctions. Voilà justement comme les hérétiques et les schismes se sont introduits dans l'Église. » Car, apparemment, elle s'était bien préparée pour me dire des raisons, elle commença à me parler de l'hérésie de Calvin, de Luther, et autres, qu'elle disait n'être demeurés dans l'erreur que parce qu'ils avaient voulu faire des distinctions comme nous, ne s'étant pas voulus soumettre à l'Église et étant demeurés opiniâtres à soutenir leurs opinions, ils s'étaient enfin perdus et perdaient tous les jours beaucoup d'âmes, comme nous voyons dans notre temps, parce qu'on ne travaille pas assez fortement dans le commencement de ces hérésies à les détruire et à les saper, jusqu'à la racine comme le pape et le roi, poussés par l'Esprit Saint, avaient résolu de faire celle du jansénisme. Qu'on avait commencé pour cela par mettre feu Monsieur de Saint-Cyran en prison, qu'il était l'auteur de cette hérésie, ou qu'il était cause du moins qu'elle s'était augmentée, qu'il l'avait formée de concert avec Jansénius à dessein de l'introduire dans l'Église avec les artifices dont se servent à présent tous les jansénistes, que M. Vincent qui était leur supérieur et qu'elles tiennent pour un saint, leur en avait parlé de la sorte, qu'elle me montrerait ce qu'il en avait dit dans le livre de sa vie, qu'il avait bien eu de la peine pour empêcher que ce venin, qui allait perdre l'Église, ne se répandît dans sa communauté, et dans celles qui étaient sous sa conduite, leur défendant à toutes de laisser jamais entrer chez elles des livres de jansénistes et qu'il lui avait dit à elle-même, étant supérieure, qu'elle eût grand soin de ne jamais recevoir ni permettre qu'on lût parmi elles ces sortes de livres, que c'était pourquoi elle en avait fait sortir depuis peu celui de *Dom Barthélémy des martyrs*[52], dont on avait fait présent à une de leurs sœurs à qui on avait permis de le recevoir, ne sachant pas qu'il eût été fait par un janséniste. Qu'on avait même jugé à propos de n'en lire pas un seul mot et qu'on lui avait conseillé d'en user de la sorte, parce qu'il était fort dangereux d'entendre lire ces livres qui trompent les esprits par leur beau style, qu'on donnerait dorénavant bon ordre pour empêcher ces Messieurs d'écrire, que c'était une grande grâce que Dieu eût permis que nous fussions demeurées opiniâtres à ne vouloir point signer, parce que cela donnait sujet au pape, au roi, et à tous les évêques de travailler fortement à détruire cette méchante hérésie qui

[52] Ouvrage composé par Isaac Le Maistre de Sacy. Il s'agit d'une traduction et d'une compilation de l'ouvrage de Louis de Grenade. Il fut publié en 1664.

s'en allait perdre l'Église, si on y eût remédié (la mère Eugénie[53] m'en a dit autant) qu'elles en avaient rendu des actions de grâce, parce que, si nous eussions signé, l'hérésie eût été cachée, et n'eût laissé d'être dans l'Église, et que par ce refus, nos prélats et le roi s'étaient trouvés obligés d'achever cette bonne œuvre de la destruction de cette hérésie, et qu'on avait bonne espérance d'en venir à bout. Elle me dit cela en grande confiance, et comme le sachant d'origine, et de personnes qui sont du Conseil du roi dans ces affaires, que la destruction du jansénisme était si assurée, qu'infailliblement, elle ne pouvait manquer, parce qu'après qu'on aurait employé tous les moyens possibles sous l'autorité du roi et des prélats, on aurait assurément, en cas de refus, une excommunication de Rome, ipso facto, qu'on serait chassé de l'Église et puni de la peine des hérétiques, que cela était assuré et que par conséquent, tôt ou tard, on ne pouvait éviter la signature, à moins que de vouloir périr misérablement. Je crois que ce secret venait des jésuites, car cette mère voit les principaux d'entre eux. Elle me dit, pour me prouver que les jansénistes étaient de francs hérétiques dans leur cœur, que l'on savait de l'un des principaux, qu'il n'avait été à Rome que pour défendre la doctrine condamnée et les Cinq propositions et qu'il avait pour ce sujet, et pour en empêcher la condamnation, dépensé cent mille écus, mais, qu'après toute cette dépense et ces peines, se voyant condamné et ne pouvant plus résister, pour se sauver et n'en avoir pas la honte, il avait pris ce faux-fuyant de ne vouloir pas condamner l'auteur, afin de revenir à soutenir l'hérésie condamnée. Je lui déniai qu'il fût vrai qu'on eût été à Rome pour défendre l'hérésie des Cinq propositions, que je savais assurément qu'on n'y était allé que pour empêcher que la doctrine de saint Augustin n'y fût intéressée. Elle me soutint toujours ce qu'elle me disait, qu'il était très vrai et me dit des histoires inouïes là-dessus. Pour celle des cent mille écus, je la traitai de fable. Elles ne savaient pas ce conte dans le commencement, car elles ne m'en avaient point parlé, mais depuis ce second entretien, la mère supérieure et elle me le répétaient fort souvent, voulant toujours soutenir que les jansénistes avaient dans le cœur l'hérésie des Cinq propositions et me disant aussi fort souvent par reproche : « À quoi bon aller à Rome dépenser tant d'argent pour défendre la doctrine des propositions, celle de saint Augustin est assez autorisée. Il n'était pas besoin qu'on allât pour la défendre, puisqu'elle n'est pas combattue. On vous en a bien fait accroire, ma chère sœur. »

Cet entretien dura près de trois heures. Elle ne me parla pas avec tant de mépris qu'elle avait fait la première fois, car elle mêlait son discours de compliments et témoignait avoir compassion de ce que nous avions été trompées. Mais cet adoucissement ne m'était pas moins sensible, et j'étais principalement touchée de me voir avec des personnes que je reconnaissais par leurs discours être bien plus trompées que moi, quoiqu'elles ne le crussent pas, leurs directeurs leur faisant croire l'infaillibilité, et les conduisant par le principe de l'obéissance aveugle. Je ne fis presque pas de réponse à toutes ces raisons, tout ce qu'elle m'avait dit n'ayant fait nulle impression sur mon esprit, sinon que je crus un peu trop ce qu'elle me dit pour fort certain, que jamais nous ne participerions aux sacrements, même à la mort, à moins que de signer. Je ne faisais pas paraître ma peine, quoique j'en fusse outrée. Cela néanmoins ne m'ébranla nullement pour la signature, car on ne parlait pas encore de la déclaration de M. de Paris.

[53] Cinq sœurs de la Visitation, avec à leur tête la mère Louise-Eugénie de Fontaine, avaient été imposées au monastère de Port-Royal de Paris par Hardouin de Péréfixe. Elles arrivèrent le jour même de l'enlèvement des religieuses, le 26 août 1664. Elles devaient gouverner le monastère. Les religieuses de Port-Royal leur reprochèrent leur obéissance aveugle et leur zèle sans science. Néanmoins, deux religieuses de la Visitation témoignèrent de la sympathie aux religieuses de Port-Royal : la mère de la Sourdière et de la mère de Maupeou, tante de Fouquet.

De mauvaises nouvelles

Je pensais encore demeurer malade après cet entretien, ce qui fut cause qu'elles me laissèrent un peu en repos sur la signature, mais au lieu, on m'accablait tous les jours de mauvaises nouvelles de l'état des affaires, des dérèglements prétendus de la Maison[54], du scandale que nous causions dans l'Église. On devait mettre, à leur dire, tous ceux qui avaient affection pour nous à la Bastille si on eût pu les trouver avec M. du Plessis[55]. On m'assurait aussi que M. Hamon[56] y était, enfin, tout devait être perdu et, quand la mère me venait dire tout cela pour m'effrayer, cela était bien véritable, ne m'en émouvant pas davantage, et que je lui disais seulement que je n'en étais point surprise, que, puisqu'on avait dessein de tout perdre, qu'il fallait bien le faire peu à peu, et qu'au pis aller on n'en pourrait que mourir. Elle s'écriait quelquefois : « Ô quelle fille ! quelle fermeté ! » Il est vrai que je ne me mettais guère en peine de tous ces tourments, car pour lors la mort m'eût été plus consolante que la vie.

Elle me vint dire celle de ma sœur Jeanne de la Croix[57] qui était arrivée il y avait déjà du temps. Je lui demandai si elle avait signé. Elle me dit que non, mais qu'en mourant, elle avait fait seulement quelque signe de la main, comme voulant signer. Je lui dis : « Mais toujours, ma mère, elle n'a rien fait. – Non, dit-elle. » Sur cela, lui en témoignant de la joie, je lui dis : « Ô qu'elle est heureuse ! C'est la mieux avantagée, je voudrais être à sa place. J'aimerais bien mieux la mort que la signature. » Elle en parut un peu surprise, cela était bien véritable. Cette mère, étant un peu scrupuleuse, me dit : « Si je n'étais bien assurée, ma chère sœur, vous me mettriez en scrupule, car je vois bien que vous parlez du fond du cœur et je ne sais plus si je vous dois dorénavant parler de la signature, car ces bonnes filles sont si persuadées que l'esprit du jansénisme est l'artifice et le déguisement, qu'à peine peuvent-elles croire que ce soit la crainte de Dieu qui vous fasse refuser la signature. »

Cette mère, à ce qu'elle m'a dit, fit venir deux jours après un grand spirituel pour résoudre son scrupule, et savoir si elle me devait encore parler de la signature, parce qu'elle reconnaissait bien que je ne craignais que Dieu, car, comme j'étais plus libre avec elle qu'avec la mère maîtresse, je ne m'en incommodais pas trop, mais je lui disais quelquefois : « N'avez-vous point de scrupule, ma mère, d'être toujours après moi pour me faire faire une chose contre ma conscience ? » cela la faisait discontinuer pour un peu de temps et me promettre de ne m'en plus parler. Ce grand spirituel qu'elle avait fait venir, et auquel elle dit que tout ce que je lui en disais l'intimidait, l'encouragea si bien de me poursuivre, que, sortant du parloir toute échauffée et en ferveur, elle me vint trouver au jardin où je me promenais, pour me dire le conseil qu'on lui avait donné de faire tout son possible pour me persuader, et que ce directeur lui avait dit que bien loin d'y avoir du mal, c'était un acte héroïque et le plus grand service qu'elle pourrait rendre à l'Église, et qu'ainsi, quoique je lui pusse dire, elle m'en parlerait, et elle commença à

[54] Selon la sœur Eustoquie de Brégy, Hardouin de Péréfixe fit courir le bruit que le désordre régnait à Port-Royal de Paris ; il reprocha notamment aux moniales de ne pas respecter ses ordres ni le vœu de silence : « […] M. l'Archevêque commença à nous parler sur nos dérèglements prétendus, surtout sur la communication, et sur nos écrits dont il disait avoir des copies même imprimées (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de sœur Anne-Marie de Ste Eustoquie de Flécelles de Brégi*, p. 1). »

[55] Il s'agit de Simon Akakia, chargé d'affaires de Port-Royal, qui fut arrêté le 24 septembre 1664 et enfermé à la Bastille durant deux mois.

[56] Le docteur Jean Hamon, solitaire à Port-Royal des Champs, ne fut pas emprisonné. Frappé par une mesure d'expulsion, il dut quitter sa solitude en novembre 1664. Il se cacha à Paris. Il soutint et consola les religieuses privées de communion. À leur intention, il rédigea des *Traités de piété*.

[57] La sœur Jeanne de la Croix Morin mourut le 18 septembre 1664, âgée de 60 ans, à Port-Royal de Paris. Elle refusa de signer le formulaire.

me raconter tout ce que ce directeur lui avait dit et entre-autres que nous ne pouvions espérer de salut, que nous serions séparées de l'Église, et que nous mourrions sans sacrements, avec quantité d'autres choses, qui avaient effrayé cette mère, et dont je n'étais pas le moins du monde ébranlée, car il en disait trop pour être cru. Je lui dis : « Sans doute, ma mère, que c'est un jésuite à qui vous avez parlé ? », elle me dit « Non, non, ma chère sœur, il m'aurait été suspect sur ce sujet, je ne m'y serais pas assurée, c'est une autre personne d'importance. » Je lui laissai dire tout ce qu'elle voulut pour lui faire passer son feu, car elle était fort animée.

La captive réclame un confesseur

Je m'avisai après de lui dire : « Ma mère, comment voudriez-vous que je prisse des résolutions de faire une chose, que je ne refuse de faire que pour des raisons de conscience, et que je ne puis dire qu'à confesse et l'on ne nous donne point de confesseur. » Je disais cela simplement pour essayer d'aller à confesse seulement une fois, et je crois que, si je l'eusse pu faire, cela m'aurait suffi. Je pensais en avoir besoin, étant sortie de Port-Royal avec une peine de conscience de choses passées et fort éloignées que je croyais n'avoir point confessées. Cela m'était demeuré dans l'esprit ensuite[58] d'un examen que j'avais fait quelque temps avant que de sortir, et parce qu'on nous avait fort menacées de nous interdire les sacrements, je désirais pouvoir faire une dernière confession comme pour mourir[59]. Trois semaines avant ma sortie, j'avais écrit à M. pour le prier de venir secrètement m'entendre, ne le pouvant faire ouvertement à cause des défenses que M. de Paris avait faites à notre mère de laisser venir nos anciens confesseurs à la Maison. M. me fit réponse qu'il ne manquerait pas de venir un jour et à l'heure donnée, mais l'ayant dit à ma sœur Flavie[60], parce qu'elle m'avait témoigné aussi en avoir besoin, elle me fit paraître grande joie, mais en même temps, elle me trahissait, parce qu'elle envoya secrètement, sans l'aveu de personne, dire à M. qu'il se gardât bien de venir, tellement que je fus frustrée de mon attente par la malice, et sortis de la Maison avec cette peine qui m'était extrêmement pénible, dans l'état où nous étions, jointe à la menace qu'on nous faisait que nous ne nous confesserions jamais sans avoir signé, ce qui faisait que j'essayais de trouver les moyens de me pouvoir confesser seulement une fois, croyant, comme j'ai déjà dit, qu'après cela, je demeurerais en repos, et que si on nous excommuniait, je souffrirais avec paix la privation des sacrements toute ma vie pour le refus de la signature. C'est pourquoi, je disais à la mère supérieure que pour penser à la signature, il fallait me donner un confesseur. Elle approuva cela et me demanda à qui je voulais aller, et que, pourvu que ce ne fût point une personne suspecte, on pourrait me la donner. Ne connaissant personne, et n'ayant pas dessein de prendre aucun avis pour la signature, mais seulement de tâcher à me confesser, je

[58] À la suite de.

[59] La sœur Marie Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly éprouva les mêmes angoisses, victime de ses scrupules. Ainsi, elle écrivit dans sa *Relation de captivité* : « Ma plus grande inquiétude était de ne me pouvoir confesser. Je me serais contentée de le faire seulement une fois, parce qu'il m'était souvenu de quelques fautes, qui me faisaient craindre que mes autres Confessions eussent été nulles ; de sorte que je n'osais espérer mon salut sans cela : ce qui me réduisait dans une angoisse inimaginable […] (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de sœur Marie-Angélique de Ste Thérèse Arnauld d'Andilly*, p. 36). »

[60] Elle faisait partie des sept religieuses qui avaient signé le formulaire le 12 septembre 1664. Par cet acte, elles se séparèrent de la communauté, divisée entre signeuses et non-signeuses. Dans sa relation, la sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt la qualifie de « la plus considérable de ce parti et celle qui depuis l'enlèvement de nos mères travaillait sans cesse à le former et à le fortifier par ses brigues et ses artifices (*Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, t. III, *Première relation de la sœur Angélique d'Hécaucourt*, p. 291) ».

demandai M. Bail[61], croyant qu'on me l'accorderait plus facilement qu'un autre. Je crois que la mère en écrivit à M. l'archevêque, car il me vint voir deux jours après. Je lui demandai la grâce de me permettre de me confesser seulement une fois, et de me donner pour cela M. Bail. Il me l'accorda facilement, dont je fus fort consolée. Il ne me parla point encore ce jour-là de signature, car je crois que la mère n'avait pas manqué de l'informer combien j'en étais éloignée. Il ne fit qu'entretenir la mère des raisons qui l'obligeaient à exiger la signature et du tort qu'on avait de la refuser. Il me dit : « Je vous enverrai M. Bail, ma bonne fille, pensez à vous. » Je ne lui dis rien non plus ce jour-là, ayant l'esprit fort inquiété par l'aversion que j'avais de la signature.

Après cette visite, je pensais à me disposer pour me confesser, et je fis un petit mémoire, crainte d'oublier mes fautes, car je m'attendais que ce serait la dernière fois de ma vie que je me confesserais, étant bien résolue après cela de demeurer en repos et de ne signer jamais.

Monsieur Bail s'emporte

M. Bail étant venu trois ou quatre jours après, comme je pensais me confesser d'abord, il me dit qu'il fallait qu'il me parlât auparavant pour savoir ma disposition, et si je ne voulais pas rendre mon obéissance à M. l'archevêque. Je lui fis réponse qu'il n'était point question de cela, parce que Monseigneur m'avait permis de me confesser à lui sans condition, comme je lui avais demandé, que la mère supérieure le savait bien, y étant présente. Il me dit que si de sa part j'avais cette permission, pour lui, il ne l'avait pas, que M. l'archevêque ne pouvait pas lui commander de m'entendre parce qu'il ferait contre sa conscience ; qu'il savait ces règles et que si je n'étais pas disposée à rendre ma soumission à l'Église, ayant été pour cela suspendue des sacrements, si je ne reconnaissais cette faute et ne lui promettais d'obéir il ferait un sacrilège de m'absoudre et quoique je lui pusse dire et représenter que M. de Paris, qui m'avait interdite, pouvait de même me rétablir, il me soutint toujours que, quoiqu'il me l'eût permis, pour lui, il ne pouvait pas m'absoudre, et qu'il n'y avait pas un prêtre en France qui le pût faire sans sacrilège, et que pour lui, quand M. de Paris lui commanderait à lui-même, il ne serait pas obligé de lui obéir en cela. Je lui dis : « M., vous m'apprenez une chose que je suis bien aise de savoir. Vous dites que M. de Paris n'a pas le pouvoir de vous commander une chose qui est contre votre conscience, j'en dis de même pour la signature du formulaire qu'il nous demande. Je croirais faire contre ma conscience de le signer. C'est pourquoi il ne faut donc pas que je le fasse. » Il me dit : « Ce n'est pas de même ce qu'on vous demande. Regardez à laquelle vous devez obéir. Il y a si longtemps que je vous l'ai dit. Si vous m'eussiez voulu croire, vous ne seriez pas où vous en êtes. » Et puis, ne me donnant point le temps de parler, il tira de sa poche un papier en me disant : « Tenez, voilà encore des mémoires que j'avais faits pour vous instruire pendant notre mission. Je ne vous les donnai pas, car je me fâchai de ce que vous me disiez à votre parloir. » Me les voulant donner, je les refusai, lui disant que je n'en avais point besoin, que les choses étaient bien engagées.

[61] Louis Bail, curé de Montmartre, hostile au jansénisme, fut nommé supérieur du monastère par le roi, après que monsieur Singlin et les Messieurs furent chassés de Port-Royal, en 1661. Monsieur Bail mena des investigations très approfondies, interrogeant toutes les religieuses de Port-Royal de Paris sur leur foi. Il établit néanmoins une carte de visite favorable aux moniales, et tomba en défaveur. Hardouin de Péréfixe le remplaça en juin 1664. L'archevêque nomma un nouveau confesseur et supérieur, Chamillard qui se heurta à la résistance des religieuses. Chamillard se serait néanmoins contenté d'une foi humaine, toute relative. Louis Bail ne confessa que la sœur Candide Le Cerf ; les autres religieuses captives n'eurent pas recours à lui.

Sur cela il commença à me dire ce qui était dans cet écrit, et à me parler de l'état où j'étais d'une manière effroyable, afin, comme je crois, de m'épouvanter qu'il n'y avait pas de différence entre une âme damnée et moi, ce qu'il fondait sur ce que, refusant de me soumettre, j'étais séparée de l'Église, et que si je ne me soumettais, j'en porterais l'anathème. Il me dit des choses inouïes et terribles sur ce sujet que je n'ai pas retenues, parce que son discours était fort confus et parce aussi que cela ne faisait nulle impression sur mon esprit.

Comme je vis qu'il s'emportait et qu'il n'entendait point de raisons, je lui dis pour abréger : « Monsieur, je n'entends pas tous vos casuistes, mais je sais bien qu'on ne peut être excommunié ni chassé de l'Église, ni en l'état que vous dites pour ne vouloir point offenser Dieu. C'est pourquoi, je ne vous puis pas coire. Je suis marrie de la peine que vous vous êtes donnée de venir inutilement. J'avais cru que vous auriez su les intentions de M. de Paris et que suivant cela, vous auriez la bonté de m'entendre, car autrement, je n'aurais pas voulu vous donner tant de peine. »

Je me levai de devant lui, en le remerciant très humblement. Ensuite de quoi, il se voulut humilier et me dit qu'il s'était levé matin et qu'il était venu de grand cœur et à jeun à l'exemple de Notre Seigneur pour chercher une brebis perdue, mais que ses péchés l'en avaient rendu indigne. Il me quitta s'en retournant à jeun, m'ayant néanmoins dit auparavant de faire venir la mère que j'allai quérir. Elle me demanda si je m'étais confessée, je lui dis que non et le sujet, et que la visite de M. Bail ne m'avait servi de rien et qu'il en disait trop pour être cru. Le refus de la confession me fut terriblement sensible, et l'aversion que j'avais pour lors de la signature me faisait souffrir des peines inimaginables. Je commençai à croire mon salut en danger aussi bien d'un côté que de l'autre. Ce n'est pas que je ne fusse si éloignée de la signature que je n'eusse mieux aimé la mort, et comme il n'était encore question que du formulaire, je n'étais en aucun doute, mais il est vrai que je ne savais que devenir quand je pensais que je n'irais jamais à confesse, et croyant en avoir besoin, cela m'était insupportable.

Les scrupules de la captive

En cet état, je redoublais mes prières et faisais des neuvaines à tous les saints pour obtenir la miséricorde de Dieu et le pardon de mes fautes passées, qui me revenaient dans l'esprit tout autrement que je ne les avais vues du passé, ce qui augmentait d'autant plus la peine que j'avais de ne pouvoir aller à confesse. Je voyais sur la conduite de ma vie tant de fautes que je n'avais jamais vues, que j'avais peur de moi-même, et ce qui augmentait mon tourment, était une vue continuelle que j'avais de l'éternité, laquelle, quoique bonne en soi, était néanmoins, comme je l'ai reconnu depuis, une tentation de notre ennemi, aussi bien que celle de mes fautes passées, que je ne vis plus comme auparavant quand je fus en liberté de me confesser, car à peine pourrais-je me souvenir des choses qui m'avaient donné tant d'inquiétudes.

J'en avais écrit quelques remarques sur lesquelles je fis une confession extraordinaire. Ensuite de quoi, je reconnus bien qu'il n'y avait pas sujet d'être si troublée. Dans tous ces troubles de conscience, et après l'avis que ce directeur avait donné à la mère de faire ce qu'elle pouvait pour me faire signer dans l'assurance qu'il lui avait donnée que c'était une action héroïque que de travailler à me le persuader, étant certaine que je ne pouvais l'être par toutes les mauvaises impressions qu'elle avait voulu mettre dans mon esprit, tant sur la conduite de la Maison que sur la doctrine de nos amis, et sachant aussi qu'il n'y avait que les raisons de conscience qui pussent me persuader, elle ne manqua pas de s'en servir en toutes les manières qu'elle put.

La ruine de Port-Royal est décidée

Elle l'informait de tout ce qui se passait à Paris et qui pouvait favoriser son dessein. Elle apprit donc que M. l'archevêque avait fait une déclaration[62] suivant laquelle, à son dire, tous les prétextes de conscience devaient être levés, me l'étant venu apprendre bien en ferveur, elle me dit : « Oh bien ! Ma chère sœur, on verra bien à présent, si c'est opiniâtreté qui vous tient et toutes vos mères, car si vous refusez la signature après la déclaration que Monseigneur en a faite, assurément ce ne sera qu'un entêtement. » J'eus un peu de crainte que ce ne fût un piège qu'on nous tendît, car elle me dit : « Enfin, Monseigneur s'est abaissé, il est las de cette affaire, il en veut sortir, et pour vous dire le vrai, on veut faire un accommodement. » Je lui répondis : « À la bonne heure, ma mère, s'il est comme il faut. » Elle me dit : « Voilà-t-il pas ! quelle fille ! car vous croyez toujours qu'on vous trompe. Vous ne croyez que vos jansénistes ! Bon Dieu, comme vous êtes trompée de vous laisser comme cela abuser par ces gens-là, et cependant, ils vous perdent et vous feront perdre votre Maison et vous rendront misérables toute votre vie. Vous serez toutes dispersées au haut et au loin dans de pauvres Maisons où vous aurez bien à souffrir. – Ce n'est pas de quoi je me soucie, ma mère, pourvu que je n'offense pas Dieu, il me suffit. »

Elle me dit beaucoup d'autres choses qui seraient trop longues à dire, qui me faisaient voir que le dessein était pris de ruiner la Maison à moins que toutes ne signassent et particulièrement nos mères et nos sœurs d'Andilly. Sur quoi je lui dis : « Ma mère, à ce que vous me dites, quand bien j'aurais signé avec toutes celles qui l'ont fait, cela n'empêcherait pas la destruction de la Maison. C'est pourquoi, en ne signant point, je ne porterais pas le péché d'avoir été cause de cette injustice. » À cela elle me dit comme par conseil d'amie : « Il n'importe. Pour moi, si j'étais comme vous, j'aimerais mieux signer, car il est bien assuré qu'on considérera toujours celles qui l'auront fait, et qu'on aura soin de les mettre dans de bonnes Maisons, mais pour les autres, on ne s'en mettra guère en peine. »

L'influence des jésuites

Selon toute apparence, elle apprenait ces menaces des soins des révérends pères jésuites, car lorsqu'elle me parla de la sorte, elle sortait du parloir et il y avait de ces bons pères à leur Maison. Ayant aperçu par cet entretien l'injustice de nos ennemis, cela

[62] En voici le texte : « Afin de lever vos scrupules, qui, jusqu'ici, ont été le prétexte de votre désobéissance, je vous déclare bien volontiers que la signature du formulaire que je vous ordonne n'est point un témoignage ni un jugement que je veuille que vous rendiez par vous-mêmes sur la doctrine de Jansénius, parce que vous en êtes incapables ; mais que je désire seulement que, par une soumission sincère, vous acquiesciez à la condamnation et au jugement qu'a rendu le Saint-Siège de sa doctrine, auquel je vous commande d'obéir par la puissance que Dieu m'a donnée sur vous en qualité de votre Archevêque. Je vous assure de plus que cette signature n'est point un mensonge ni un faux témoignage, et que, si en cela il y a du mal, je le prends volontiers sur moi. » L'archevêque demande aux religieuses de respecter la hiérarchie et de se soumettre à ses décisions, car elles sont d'essence divine. Les religieuses doivent donc abandonner leur propre jugement et ajouter foi aux propos de leurs supérieurs. Elles sont sommées d'abandonner toute responsabilité personnelle. Angélique de Saint-Jean donne son sentiment à propos de cette déclaration qui lui fut également soumise : « Ensuite je répondis à Mme de Rantzau que la personne qui avait dressé cela n'avait assurément pas compris nos scrupules, si elle se persuadait que nous nous fussions imaginé qu'on peut prendre notre signature pour un jugement fait avec connaissance, qu'il eût plutôt fallu être extravagante que scrupuleuse pour être capable d'une telle imagination, que je savais bien que ma signature ne passerait pas pour un témoignage rendu sur ma connaissance du livre et de la doctrine de M. d'Ypres, mais pour un témoignage de mon sentiment et de ma créance intérieure aux jugements de ceux qui le condamnent, et, comme je n'avais pas cette créance intérieure, toute ma difficulté et mon scrupule étaient que je ne voulais pas tromper l'Église et faire un mensonge de quoi personne ne me pouvait décharger, si je signais contre mon sentiment (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 94). »

me donna cœur et me fit lui répondre : « Tellement que tout ce qui peut arriver à celles qui ne signent pas, c'est d'être exilées dans de pauvres Maisons où l'on souffrira plus que celles qui auront signé. Ce n'est pas cela qui me fera peur. Au contraire, car ce sera un moyen en souffrant, de mourir plus tôt, ce me sera un gain. C'est ma consolation que tout au pis on n'en saurait que mourir. » À cela la mère s'écria : « Ô quelle fille ! quelle fermeté ! Je vois bien qu'il n'y a rien à faire avec vous, et que vous voulez être aux litanies des jansénistes. » Elle me disait cela à demi en riant, mais moi je ne le prenais pas en joie. Je lui fis réponse : « Non, non, ma mère, il n'y a point à rire à tout ce que vous me dites, cela est un peu trop touchant. Dieu sait que ce n'est que la seule crainte de l'offenser qui me fait refuser la signature. » Elle s'adoucit un peu et me dit : « Ce que je vous en dis n'est pas pour vous fâcher, mais comme je vois que tout ce qu'on vous peut dire ne fait aucun effet dans votre esprit, je ne sais que penser, car de vouloir toujours croire comme vous faites que ce soit un piège, on en est revenu, et il n'y en a point du tout. » Et puis m'assurant qu'elle avait appris ce qu'elle me disait de quantité de personnes fort considérables qui trouvaient fort étrange qu'on nous eût mis dans l'esprit qu'il y eût du péché à signer, elle ajoutait : « En vérité, ma chère sœur, cela est aussi bien étonnant que vous ne vouliez croire que vos Messieurs, que vous pensiez faire une belle chose, et que pour cela vous souffriez tant. Enfin, je vois bien que vous voulez être la martyre de Jansénius. Vous me faites grande compassion. » J'étais pour lors dans des peines d'esprit et des obscurités inexplicables dont je ne lui faisais rien paraître. Je n'avais pourtant point encore de doutes sur la signature.

Visite du frère de la captive : la déclaration d'Hardouin de Péréfixe

Deux ou trois jours après, mon frère me vint voir et m'apporta la déclaration de M. de Paris qu'il lui avait donnée quand il lui fut demander la permission de me voir, ce qu'il lui permit à la charge de m'exhorter à la signature, et le conjura instamment de faire son possible pour me persuader, et l'obligea de lui porter ma réponse sur sa déclaration. Mon frère m'exhorta selon l'ordre de M. l'archevêque, mais fort modérément. Je n'avais point du tout entendu parler de l'état des affaires de la Maison, sinon ce qui était affligeant pour moi. Je voulais donc m'en enquérir par le moyen de mon frère, mais la mère maîtresse, qui m'assistait, prenait la parole aussitôt que mon frère commençait à parler, de sorte que je ne pus rien apprendre, sinon qu'il y avait grande division dans la Maison, qu'il courait un bruit dans Paris, qu'une des religieuses qui savait tous les secrets, avait trahi la Maison, qu'elle s'appelait Flavie[63], que c'était elle qui nous avait fait toutes disperser pour se faire supérieure de la Maison[64]. Je reçus tout cela comme un conte de Ville, ne croyant pas qu'elle eût fait tout ce qu'on en disait, quoique je susse bien pourtant qu'elle avait signé. Mon frère, m'ayant donné cette

[63] La sœur Flavie Passart trahit ses consœurs. Le 24 septembre 1664, Hardouin de Péréfixe la nomma sous prieure de Port-Royal de Paris. Elle révéla aux autorités les informations qu'elle détenait et elle communiqua des manuscrits à Chamillard. Elle tenta de convaincre les moniales les plus influençables de signer le formulaire et surveillait les rebelles.

[64] Le bruit courut qu'elle avait, de concert avec Chamillard, établi la liste des douze moniales enlevées le 26 août 1664. Au début de sa *Relation de captivité*, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly fait allusion à la sœur Flavie : « J'eus aussi le loisir, pendant que les autres sortaient, de donner quelques avis à nos sœurs qui demeuraient dans la Maison, dont le plus important était de se défier de celle qui nous trahissait, et que j'avais bien reconnue depuis quelque temps, dont néanmoins je n'avais osé dire ma pensée à la Communauté, attendant qu'elle se découvrît elle-même, mais il n'était plus temps de différer. Je vis si clairement qu'elle avait fait faire la liste de ce qu'elle voulait chasser de la Maison, que je ne doutais plus qu'elle n'eût tout à fait dessein de la détruire, et que je ne dusse la faire connaître, parce que la plupart ne s'étaient point aperçues de son changement et auraient pu y prendre confiance (*op. cit.*, p. 30). »

déclaration, se retira et coucha à Saint-Denis pour me donner le loisir de la considérer et de faire quelque réponse à M. de Paris.

Je la lus et relus sans la pouvoir comprendre, et j'étais si troublée et si obscurcie que je n'en pouvais pas discerner le sens. Les mères m'accablant de raisons pour me persuader que ce n'était qu'une simple soumission et non point un témoignage. Mon esprit n'en fut pourtant non plus ébranlé que si je n'eusse rien entendu. Je passai le soir et la nuit sans me pouvoir résoudre à rien faire et dans la résolution de laisser retourner mon frère sans aucune réponse. Il me demanda le lendemain sur les huit heures, et voyant mon irrésolution, et le refus que je faisais de répondre à M. de Paris, il se fâcha et me dit que s'il eût cru me trouver dans la disposition de ne croire personne, il n'aurait pas pris la peine de venir, qu'il ne demandait pas que je signasse, qu'il serait bien fâché de m'y contraindre, mais seulement que je fisse quelque réponse à M. l'archevêque, telle que je voudrais, parce qu'il était obligé de le revoir. M. de Saveuse, qui était présent, me dit que je devais déférer à mon frère, puisqu'il ne demandait pas que je promisse de signer, mais seulement de faire quelque petite réponse à M. de Paris sur sa déclaration, me trouvant fort empêchée dans la crainte que j'avais de me méprendre. Je pensai à faire un petit modèle de signature, si mon frère me voulait promettre de le montrer à nos amis, avant que de le porter à M. de Paris, ce qu'il me promit de faire assurément. Cela me consola un peu, m'assurant sur la promesse qu'il me faisait d'une sorte que je m'y pouvais confier.

Je lui donnai donc un billet sans le signer, en ces termes : « Je me soumets très sincèrement et de bonne foi au jugement rendu par le Saint-Siège sur la doctrine des Cinq propositions, et je condamne toutes les hérésies qu'elles contiennent en quelques livres qu'elles puissent être, mêmes dans celui de Jansénius, si elles y sont. »

Je pensais par ces termes, si elles y sont, ou en quelques livres qu'elles puissent être, éviter de les condamner dans Jansénius. Mon frère pressait fort pour s'en retourner, à cause qu'il était tard, ayant disputé avec lui jusqu'à midi pour ne rien faire. Enfin pour réponse, je lui présentai ce billet sans le signer, pensant que je ne m'engageais à rien, ne l'ayant pas signé.

Je le montrai à M. de Saveuse et aux mères qui étaient au parloir avec nous. Entendant ce terme, si elles sont dans Jansénius, ils me dirent qu'il ne fallait pas mettre ce si, et que cela choquerait M. de Paris. Je résistai longtemps pour ne point changer ce mot disant que je ne pouvais faire autrement. M. de Saveuse m'assura que, disant que je les condamnais en quelques livres qu'elles pussent être, cela suffisait pour faire entendre que je ne condamnais pas les Cinq propositions comme étant de Jansénius. Enfin, je recommençai mon billet, me contentant de mettre, même dans celui de Jansénius sans ajouter, si elles y sont. Je donnai ce billet à mon frère, lui faisant encore promettre de le montrer à nos amis, et de dire à M. de Paris que c'était tout ce que je pouvais faire, et que pour le formulaire, je ne le signerais jamais.

M. de Saveuse me dit : « Ma bonne sœur, si vous aviez affaire à moi, je ne vous en demanderais pas tant. » Et se tournant vers mon frère, il lui dit : « Monsieur, vous pouvez dire à M. de Paris que j'ai été présent à ce que votre bonne sœur a fait, que, selon mon sentiment, il devrait se contenter. »

Mon frère, s'étant retourné, fut porter deux ou trois jours après, mon billet à M. de Paris qu'il trouva seul. Lui ayant présenté, il le lut fort attentivement et dit : « Voilà qui est assez bien. J'irai dans trois jours la quérir, et lui porterai mon mandement, je voudrais qu'elle fût déjà de retour. » Mon frère lui dit : « Monseigneur, ma sœur ne désire pas de signer le mandement, je n'ai sa parole que pour signer ce petit formulaire, si vous l'avez agréable. Elle me l'a donné en présence de M. de Saveuse à condition

qu'elle n'en signerait qu'un semblable. » M. l'archevêque ne lui donna pas le temps de lui dire le sentiment de M. de Saveuse, mais il se fâcha disant : « Ah oui, oui, c'est à des filles à me faire des formulaires ! S'il en fallait un différent à chaque religieuse, cela serait beau. Non, non, Monsieur, on n'en signera qu'un. » Mon frère se retirant, lui dit : « Monseigneur, ma sœur ne m'a point donné d'autre commission. » Je ne pus savoir ce que mon frère fit durant qu'il demeura à Paris. Deux ou trois jours après, m'étant revenu voir, il me dit seulement ce qui s'était passé entre M. l'archevêque et lui. Voulant ensuite me faire entendre à mots couverts ce que j'avais à faire (qui était apparemment que je ne devais pas signer) la mère maîtresse qui m'assistait, s'en étant aperçue, prit la parole tout en colère, et lui fit reproches qu'il ne me portait pas à la signature comme la première fois qu'il me vit. Elle le traita avec aigreur comme un trompeur. Mon frère, surpris de l'emportement de cette mère, s'émut aussi un peu et lui dit qu'il n'était pas homme à me vouloir tromper, ni à me persuader de rien faire contre ma conscience, et qu'il aimerait mieux me voir brûler que de me voir manquer à mon devoir, et aussi, s'échauffant tous deux, la mère maîtresse lui ferma la grille, et moi, je me retirai bien fâchée de n'avoir pu rien apprendre, n'ayant point vu mon frère depuis.

Étant retourné à Paris, il y demeura encore huit jours pour prendre des avis. Il envoya la copie de la déclaration de M. de Paris à Orléans, à la supérieure du petit couvent de Saint-Charles, afin qu'elle la communiquât à M. le Doyen, et qu'elle prît son avis par écrit, savoir si je pouvais en conscience faire la signature du formulaire sur cette déclaration signée de M. l'archevêque. M. le Doyen d'Orléans fut d'avis que je pouvais sans aucun scrupule signer sur cette déclaration, dans les termes qu'elle était conçue et signée auparavant de la main de M. de Paris. Je reçus ces lettres secrètement par le moyen d'une fille qui m'était venu voir, et qui, en me disant adieu, me les donna si adroitement qu'on ne s'en aperçut point. Les avoir lues et considérées, je ne pus prendre aucune résolution, ni pour ni contre la signature, mais j'étais en suspens sur ce que je devais faire, ne voyant point de jour et ne sachant aucune nouvelle de celles qui me pouvaient donner de l'éclaircissement. Je ne faisais pourtant rien paraître de mes peines.

Hardouin de Péréfixe sonde la captive

M. de Paris, quoique fâché, ne laissa pas de me venir voir. Il me demanda en quelle disposition j'étais, et s'il n'avait pas satisfait à mes scrupules par sa déclaration. Je lui répondis que je ne pouvais faire de signature qu'en la forme que je lui avais mandée par mon frère.

Il fit semblant de ne s'en pas souvenir et dit : « Eh comment ! » Je lui répétai ce que j'avais écrit, et lui, se tournant vers M. de la Brunetière qui l'accompagnait, il lui dit : « Monsieur, qu'en dites-vous ? » M. de la Brunetière[65] fit réponse : « C'est comme parlent les Jansénistes. » Ce qui me donna bien de la joie, car je vis par-là que je n'avais rien gâté et j'en étais fort en peine. M. de Paris, paraissant abattu et fort triste, ne me pressait pas davantage, mais M. de la Brunetière prit la parole et me dit : « Eh bon Dieu ! Que de difficultés vous faites ! Que ne vous aidez-vous un peu ! Cela est-il si difficile ? Il n'y a qu'à dire : je me soumets à l'Église, et prenez un peu de courage. » Je crois qu'il s'aperçut bien que j'avais l'esprit abattu, car, effectivement, j'étais dans de terribles angoisses. Cette visite fut triste et froide de part et d'autre. À peine faisais-je attention à ce qu'on me disait, ayant pour lors un furieux mal de tête.

[65] C'était le grand vicaire de l'archevêque de Paris. Il avait accompagné Hardouin de Péréfixe le jour de l'enlèvement des religieuses.

Ensuite de cette visite, la mère, qui avait entretenu M. l'archevêque qui lui avait sans doute communiqué le déplaisir qu'il avait de ne pouvoir rien gagner par sa déclaration, vint m'entreprendre me disant que cela était bien étrange, que Monseigneur lui faisait grand pitié, qu'il s'était rabaissé par cette déclaration pour nous donner moyen de nous sauver, et que même il en avait reçu des affronts à la cour, que le roi n'en était pas content, lui avait dit devant la reine comme par reproche : « Eh bien ! Monsieur, j'ai appris que vous êtes devenu janséniste. Vous donnez sous la main de petits papiers aux religieuses de Port-Royal pour les faire signer », que cela, accompagné de plusieurs autres paroles, l'avait si sensiblement touché, que s'en retournant chez lui il en avait été malade, et qu'un jésuite, auquel elle avait parlé, était allé le lendemain à l'archevêché pour lui parler, que comme il s'approchait de son lit pour le saluer, M. l'archevêque l'avait rebuté, en lui demandant pourquoi il venait voir un janséniste, et que ce jésuite demeurant tout interdit, M. l'archevêque avait ajouté : « C'est le service que vous me rendez à la cour, mon père, de me faire passer pour janséniste. » Elle concluait de là que si cette déclaration n'eût pas été à notre avantage, on n'eût pas été mécontent à la cour, qu'elle craignait que M. de Paris ne la voulut plus donner, ajoutant qu'elle avait vu des personnes de condition, de nos amis mêmes, qui lui avaient assuré que nos Messieurs[66] s'assemblaient pour aviser à faire signer la communauté.

Le début de l'affaiblissement de la sœur Candide

Cela me mit un peu en peine de ce que je devais faire et commença mon affaiblissement, si cela se peut appeler affaiblissement, car toutes sortes de peines de corps et d'esprit, et la mort même, m'auraient été plus douces que de signer, si j'avais été assurée que je ne le pouvais faire sans offenser Dieu, et, dans cette disposition, j'ai dit et témoigné plusieurs fois aux filles de la Visitation que je désirais plutôt la mort que de signer, et que si l'on m'eût donné le choix de l'une et de l'autre, j'aurais choisi la mort avec joie plutôt que la signature. Mais le doute où je commençais d'être ensuite de tout ce que j'avais vu et ouï dire de l'état des choses fit que je pensai à examiner si je n'étais point obligée en conscience de me soumettre sur la déclaration qu'on m'avait donnée, quoique je ne fusse pas persuadée du fait, et ne pouvant avoir avis des personnes en qui j'avais créance, non plus que de tout ce qui se passait dans notre Maison, cela me mettait en des peines inimaginables. J'en demandai des nouvelles à la mère qui ne me disait autre chose sinon que toutes nos sœurs étaient des opiniâtres, que tout le monde condamnait, et dans un dérèglement étrange, et que très assurément nos Messieurs reconnaissaient bien avoir eu tort en abandonnant la Maison au début où elle était, pour avoir mis dans la tête des filles que c'était offenser Dieu que de signer, qu'ils en étaient bien revenus. Quoique je doutasse un peu de ce qu'elle disait, cela ne laissait pas néanmoins de faire quelque impression dans mon esprit et de me mettre en doute si on devait signer ou non. Je lui dis : « Eh bien ! Ma mère, s'il est vrai que nos sœurs doivent signer et qu'on travaille à cela, j'attendrai pour voir ce qu'elles feront, afin de le faire avec elles toutes, si elles font bien, car j'aurais de la peine à signer séparément. Je l'ai déjà dit à M. de Paris. – Je sais bien que vous lui en avez parlé, mais il vous a dit que cela ne se pouvait, que la signature était personnelle, que celles qui étaient sorties ne retourneraient jamais à Port-Royal qu'elles n'eussent signé. »

Tout cela me mettait de plus en plus en doute de ce que je devais faire, et ne voyant

[66] La religieuse vise surtout le Grand Arnauld et Le Maistre de Sacy (qui fut arrêté le 13 mai 1666), confesseurs et guides des religieuses. La rumeur rend les conseillers du monastère responsables de la rébellion des moniales. Néanmoins, l'affaire de la signature est bien plus complexe, les religieuses étant peu influençables.

aucun moyen d'avoir des avis, j'entrai dans une peine inimaginable de crainte de mon salut, me voyant privée des sacrements, n'entendant plus d'autres discours que d'improbation[67] de notre conduite que l'on comparait toujours à celle des hérétiques, et ne considérant le refus que nous faisions de la signature que comme une opiniâtreté malicieuse et criminelle semblable à la leur, qui mettait notre salut au hasard, que nous serions excommuniées du pape et séparées de l'Église etc. et qu'on le savait de bonne part. C'était sans doute les jésuites qui leur disaient toutes ces nouvelles, parce qu'ils étaient alors fort souvent chez elles, à cause qu'il était le temps de leurs retraites et qu'elles les font sous leur conduite. Elles ajoutaient à tous ces discours qu'on ne pouvait éviter la signature, qu'il ne serait point dit que des filles l'emporteraient au-dessus du pape, des évêques et du roi, et que cette désobéissance causait un tel scandale par tout le monde que chacun condamnait, que c'était un péché mortel d'y demeurer opiniâtrement, comme nous faisions, et mille autres choses semblables, mais, ce qui me tourmentait le plus, était de ne pouvoir espérer aucun avis. Un oui ou un non d'une personne en qui j'aurais eu créance eût suffi pour éclaircir tous mes doutes et me résoudre à ne point signer. J'allais fort souvent seule au jardin dans la pensée qu'il pourrait arriver que quelqu'un de nos amis aurait pu donner au jardinier quelque petit mot pour moi. Je m'imaginais que cela aurait été bien facile, parce que ce n'était pas un domestique, mais un homme qu'on prenait à journée, mais il ne m'apportait rien, ce qui me faisait retourner à notre chambre avec une profonde tristesse, étant en angoisse de toutes parts, ne pouvant d'un côté me résoudre à la signature, et de l'autre, ces hérésies et ces péchés mortels dont on m'avait tant parlé me revenant à l'esprit quand j'étais seule, me causaient des troubles si extraordinaires dans la crainte que j'avais d'offenser Dieu, que de ma vie, je n'ai ressenti de telles agitations et je reconnaissais bien à présent qu'elles n'étaient point naturelles, mais que c'étaient des tentations de notre ennemi commun, qui se mettait de la partie pour m'obscurcir. C'étaient des incertitudes de mon état et des craintes d'être dans la réprobation causées par une vue confuse des fautes de ma vie passée. Tout me faisait peur, et avec cela, j'étais dans l'ennui[68] de ne pouvoir aller à confesse, et dans des obscurcissements et des angoisses d'esprit épouvantables, de sorte que je ne me connaissais plus, et ne pouvais faire autre chose devant Dieu que de dire incessamment : « Seigneur, faut-il que pour ne vouloir pas vous offenser, je vous offense ? Ne voyez-vous pas bien dans mon cœur, que vous m'ayez donné le désir de mourir plutôt que de faire la signature, si en la faisant on vous offense. Ayez pitié de moi, mon Dieu, j'espère en vous. » Puis, allant souvent dans un petit oratoire, il me venait des pensées que peut-être Dieu ne recevait point mes prières, et que je ne méritais pas, à cause de mes péchés, qu'il me fît la grâce de connaître sa volonté. Dans ces agitations, redoublant mes prières, je me prosternais devant le Saint-Sacrement, reconnaissant mon indignité dont je suis bien persuadée, et demandant plus instamment à notre Seigneur sa grâce et sa miséricorde pour ne le point offenser, fondant en larmes pendant mon oraison, à la fin de laquelle je ressentais souvent beaucoup de consolation et assez de force pour souffrir la mort plutôt que de signer, si j'eusse pu connaître par un seul mot d'avis, si je la devais faire ou non, car, sans cela, je demeurais toujours dans le doute.

Pressions accrues et obscurcissement

J'étais dans cette disposition quinze jours avant ma signature, les mères ne me

[67] Désapprobation.
[68] Violente douleur.

donnant pour lors aucune relâche pour me persuader que je faisais des péchés de toutes espèces par le refus de la signature. Ce qu'elles faisaient, parce qu'elles jugeaient bien que c'était le moyen de m'ébranler, et comme je ne leur découvrais pas l'incertitude où j'étais, me croyant toujours inébranlable, elles me reprochaient quelquefois que je ne priais pas assez Dieu, ni comme il fallait, pour obtenir la grâce de connaître le mauvais état où j'étais par ma désobéissance, qu'il fallait bien que j'apportasse quelque obstacle à la grâce, parce que, depuis que j'étais en leur Maison, elles s'étaient consommées de prières et de pénitences sur mon sujet sans en voir aucun effet, ce qu'elles attribuaient encore à l'esprit et à l'hérésie du jansénisme que l'on nous avait inspiré.

La mère me dit un jour : « Vous ne vous mettez pas beaucoup en peine de prier, vous vous attendez de tout à votre grâce, qui doit tout faire en vous. » J'entendais bien ce qu'elle me voulait dire, quoiqu'elle me parlât en riant : « Enfin, ma chère sœur, si vous aviez prié Dieu comme il faut, il y a longtemps que vous auriez obéi à Monseigneur. » Je lui répondis : « Ma mère, c'est bien le contraire, si je priais toujours Dieu, je ne signerais jamais. Je suis trois heures tous les jours devant le Saint-Sacrement, et, plus je prie, et plus j'ai d'éloignement de la signature et suis si forte quand je reviens de l'oraison que si vous me donniez le choix de la mort ou de la signature, je prendrais avec joie la mort et vous laisserais la signature. » Cette mère, ne sachant que répondre à cela, changeait de discours et recommençait à me faire des rapports de ce qu'elle avait appris au parloir contre nous.

Enfin, tombant dans l'obscurcissement, et ayant comme oublié les vérités sur lesquelles je me devais assurer, et mon doute s'augmentant toujours au sujet de la déclaration, je me trouvai insensiblement à demi persuadée qu'on pouvait signer sans péché. Je ne laissais pas avec cela d'avoir des peines et des combats inimaginables pour m'y résoudre, et cela simplement pour la crainte d'offenser Dieu. Je recommençai à faire des neuvaines à tous mes saints et à dire trois fois le jour en l'honneur de la Sainte Trinité : *Deum time et mandata ejus observa*[69], avec l'oraison, afin que Dieu me fît la grâce de ne pas tomber. Et cela avec des angoisses d'esprit et un désir de connaître ce qui était le plus agréable à Dieu que je ne sais ce que je n'aurais point voulu faire pour avoir un peu d'éclaircissement. Et de plus, je me trouvais dans une disposition si entière, si sincère et si forte de suivre Dieu et de souffrir pour la vérité qu'il me semblait que je pouvais espérer que sa bonté ne permettrait point que je fisse quelque chose qui lui fût désagréable.

J'étais ainsi les derniers jours, mais avec tout cela je ne voyais goutte, et j'étais toujours dans l'incertitude et persuadée que si on pouvait signer sans péché, on le devait faire dans l'état où étaient nos affaires. Je perdis la mémoire de tous les principes et de toutes les raisons par lesquelles je ne devais pas signer, et il me souvint au contraire de plusieurs choses qui me pouvaient persuader que je le pouvais faire sans péché. L'assurance qu'on me donnait que toutes nos sœurs devaient signer, ou au moins que nos amis étaient en délibération pour le leur faire, acheva de me persuader que je pouvais signer sans péché, puisqu'on ne nous obligeait point à la créance intérieure, M. Chamillard[70] m'ayant dit qu'il avait fait convenir M. l'archevêque qu'il ne fallait point l'exiger de nous autres filles.

---

[69] Citation de l' Ecclésiaste (Qohéleth) : « Crains le Seigneur et observe ses commandements (Qo 12, 13). »

[70] Il avait été nommé directeur de Port-Royal de Paris le 14 juin 1664. Très hostile aux jansénistes, il avait fait abattre le petit monument érigé à la mémoire de l'abbé de Saint-Cyran dans le monastère de Paris, dès sa nomination. Il se serait contenté d'une signature politique, de pure forme, du formulaire. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly le considère comme l'auteur direct des maux de sa communauté : « […] il était un des premiers ressorts qui avaient fait jouer cette tragédie […] (*op. cit*., p. 29). » Dans sa relation, la sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt le dépeint ainsi: « Quelques jours après la sortie de nos mères, Monsieur Chamillard commença son gouver-

Ainsi, demeurant dans un obscurcissement si grand que je ne discernais plus rien, et ne voyais plus autre chose, sinon qu'on était obligé de se soumettre à l'Église et, dans cet aveuglement, je ne laissais pas d'avoir au fond du cœur un témoignage que ma conscience me rendait, que Dieu voyait bien que je ne voulais pas l'offenser, et une pleine confiance que si j'avais manqué par ignorance, il ne me l'imputerait pas, et que sa bonté ne m'abandonnerait pas dans le péché s'il y en avait. Ainsi, je demeurai dans un faux repos et dans un aveuglement tout entier, ne pouvant plus trouver de raisons pour me défendre de la signature. Ce qui m'a bien fait connaître ce que j'étais et que nous ne sommes capables que de tomber, quand Dieu nous abandonne à nous-mêmes, qu'il ne faut point nous assurer sur nos lumières, ni même sur notre bonne volonté, et que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, puisque, après la force que je sentais et la bonne disposition où il m'avait mise, il a permis que je tombasse, ce qu'il n'a permis sans doute que pour m'humilier et me faire éprouver dans cette occasion que notre salut ne dépend que de son bon plaisir et de sa miséricorde toute pure, et qu'en quelque état de grâce ou de péché que nous soyons, nous ne pouvons avancer le moins du monde dans le chemin du salut, sinon en tant que Dieu se donne gratuitement à nous, ce qui m'a mise dans une extrême crainte depuis que j'ai reconnu ma faute, appréhendant à tout moment que Dieu ne se retire de moi, en me laissant dans ces obscurcissements que j'ai éprouvés, ce qui me fait faire souvent des réflexions, qui me seraient bien pénibles à porter, sans la confiance que j'ai en Dieu.

Étant donc dans la disposition que j'ai dite au regard de la signature, quatre jours auparavant que je la fisse, faisant un ouvrage de cire avec la supérieure[71], elle s'aperçut bien que j'étais changée, quoique je ne lui en eusse rien dit, et comme elle me parlait sur la signature, je lui avouai que j'étais un peu en suspens de ce que je devais faire. Cette parole lui donna grande joie, parce que c'était la première fois que je lui avais fait paraître que j'étais ébranlée. Elle me dit : « Je m'apercevais bien que vous étiez changée, mais je ne vous le voulais pas dire. » Et commençant à m'encourager, elle fit mettre sa communauté en prières, et ne me donnant point de repos, écrivit dès le lendemain matin à M. de Paris sans m'en parler qu'après qu'elle l'eût fait, ce qui me fâcha fort, et je lui dis qu'elle donnerait la peine à M. l'Archevêque de venir en vain, parce que je n'étais pas encore résolue à faire quelque chose. Cependant, j'étais dans cette obscurité épouvantable (sans trouble pourtant), mon esprit étant comme en prison sans pouvoir agir.

M. l'archevêque vint trois jours après à trois heures après-midi. La supérieure fut près d'une heure avec lui, et, pendant ce temps, j'étais devant le Saint-Sacrement avec mon obscurcissement ordinaire, ne voyant autre chose, sinon que je pouvais signer sans péché. J'eusse pourtant bien voulu ne rien faire, mais je ne voyais pas le moyen qu'on pût l'éviter. Je priais Dieu du mieux qu'il m'était possible, mais j'étais si interdite que je

---

nement, ou, pour mieux dire, sa véritable tyrannie, par nous tenir dans une étrange captivité, et dans une gêne de conscience épouvantable, jugeant de nos fautes et de notre disposition plutôt selon sa passion que selon les règles de la justice et de la vérité. Il nous témoigna plusieurs fois en général, et très souvent en particulier, qu'il nous croyait par le refus de la signature en état de péché mortel, et par conséquent indignes de la participation des saints sacrements, dont il commença de priver quelques-unes des sœurs, en attendant qu'il se présentât quelque occasion favorable, et quelque beau prétexte pour nous en priver toutes ensemble, comme il fit après que nous eûmes soutenu le procès-verbal en présence de Monseigneur l'archevêque (*Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*,, t. III, *Première relation de la sœur Angélique d'Hécaucourt*, p. 333). » Robert Arnauld d'Andilly qualifiait Chamillard de l'un des plus violents persécuteurs des religieuses. Il est piquant de constater que durant la persécution, il fut le confesseur de la marquise de Sablé, grande amie de Port-Royal.

[71] Durant leur captivité, les religieuses effectuaient des travaux manuels ou d'écriture. La mère Angélique de Saint-Jean, tout comme la sœur Candide Le Cerf, fabriquait des figurines en cire. *Cf.* Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 202-203.

ne savais ce que je disais. Si M. de Paris eût encore tardé à venir quatre ou cinq jours, je crois que je n'aurais rien fait. Enfin, l'on me vint quérir pour lui aller parler. Il me fit d'abord de grands compliments, ensuite de quoi il me dit que la mère l'avait informé de ma disposition dont il avait bien de la joie, et qu'il désirait de l'apprendre de moi-même. Je lui fis réponse qu'il était vrai que depuis sa déclaration, ayant considéré toutes choses, et qu'il ne nous demandait la signature que par soumission, que M. Chamillard m'ayant aussi assuré que pour nous autres filles, on était convenu qu'on ne devait pas nous obliger ni exiger de nous la créance du fait, cela avait soulagé ma conscience, et que j'avais cru me devoir soumettre au commandement qu'il me faisait, que pour être persuadée du fait, je ne l'étais pas davantage qu'auparavant, que je m'en rapportais à ce qui en était, ne pouvant pas savoir si les propositions étaient ou n'étaient pas de Jansénius, et que je ne prétendais que rendre une soumission au commandement qu'il me faisait. Voilà à peu près ce que je lui dis, ne sachant pas bonnement ce que je disais et ne le comprenant pas bien. Il me fit réponse : « Je ne vous en demande pas davantage, ma bonne sœur, ce n'est qu'une soumission que vous rendez à l'Église[72], cela s'entend bien, et je suis obligé de vous la demander. Ce n'est point un mensonge, ni un témoignage que vous rendez par vous-même, comme je vous l'ai déclaré, ce n'est qu'une soumission que je vous demande. » Puis commençant à me vouloir instruire de l'obligation que nous avions d'obéir, il se donna pour exemple de l'obéissance, disant qu'il était obligé lui-même d'obéir au pape dans cette occasion, et de faire observer ses constitutions[73]. Il avait bien envie de m'informer de plusieurs choses, mais, comme il était tard, il coupa court, me disant : « Je suis bien marri que je n'aie plus de temps pour vous entretenir, mais il est tard. » Il me passa le mandement[74] que je signai[75] et puis après il me demanda ce que je désirais de lui. Je lui demandai de pouvoir rentrer dans la participation des sacrements, ce qu'il m'accorda très volontiers, et me dit : « Voulez-vous un confesseur ? » (c'était tout proche de la Toussaint). Je lui dis : « Monseigneur, après la fête, je serais bien aise d'avoir quelqu'un pour faire un petit renouvellement. » Il répondit : « Tout ce que vous voudrez, ma bonne sœur, voulez-vous vous en revenir avec moi à Port-Royal ? » J'eus peur qu'il ne me voulut emmener à cause de ce qu'il avait dit à mon frère, de sorte que je le priai de me laisser là quelque temps, que je serais bien aise de voir la communauté. Je lui dis cela en partie parce que je ne voulais pas m'en retourner dans son carrosse. Il me demanda : « Et combien voulez-vous de temps ? » Je lui dis trois semaines ou un mois au plus. Il me dit : « Je le veux bien, vous passerez ici la fête et demandez qui vous voudrez pour vous confesser. » La mère étant venue au parloir, elle lui demanda : « Eh bien ! Monseigneur, ma sœur Candide vous a-

[72] Il s'agit de la foi humaine et ecclésiastique que l'archevêque demandait pour la question de fait : cette foi exigeait l'obéissance aux supérieurs et le respect de la hiérarchie.

[73] Il s'agit des deux bulles papales, *Cum occasione* de 1653 et *Ad sacram* de 1656. Les moniales les avaient signées, mais en maintenant la distinction du fait et du droit.

[74] Ce mandement est en fait l'ordonnance d'Hardouin de Péréfixe en date du 8 juin 1664 qui établissait une distinction entre foi divine et foi humaine : la foi divine est la foi révélée, la foi humaine est une foi ecclésiastique, exigée par l'Église. La foi humaine est demandée pour le fait de Jansénius, la présence ou non des cinq propositions dans l'*Augustinus*. Nicole avait ridiculisé cette échappatoire de l'archevêque : « Si les hommes étaient raisonnables, il ne faudrait que cette Déclaration de Monseigneur l'Archevêque pour remédier à tous les troubles qui ont agité l'Église depuis dix ans. Car puisqu'il est constant qu'il n'est point de foi que les erreurs condamnées soient dans le livre de Jansénius, on n'est donc point hérétique pour désavouer ce fait, et encore moins pour en douter. Et comme ce fait a toujours été l'unique matière de la dispute, il s'en suit bien clairement qu'il n'y a jamais eu de secte, ni d'hérésie de Jansénius, et c'est bien inutilement qu'on a fait tant de bruit […]. Il y a une différence infinie entre la foi divine et nécessaire de la Trinité, et la foi humaine et inutile du fait de Jansénius […] (Pierre Nicole*, Les Imaginaires*, Liège, Adolphe Beyers, 1692, *quatrième Lettre*, p. 85). » La position d'Hardouin de Préfixe était plus nuancée que celle du pape, qui par un bref en date du 29 juillet 1663, exigeait la signature pure et simple du formulaire. La communauté de Port-Royal s'en tenait au silence respectueux pour la question de fait.

[75] La sœur signa le formulaire fin octobre.

t-elle rendu son obéissance ? – Oui, ma mère, dit-il, j'en suis fort satisfait. » Et parlant à moi, il ajouta : « Vous, ma bonne sœur, ne l'êtes-vous pas de moi ? » et sans me donner le loisir de répondre, il ajouta : « Vous connaîtrez dans la suite quel je suis. Vous n'en saviez encore rien jusqu'à présent. Vous n'avez vu que des rigueurs, mais à l'avenir, vous me connaîtrez tout autrement », et se tournant vers la supérieure, il lui dit : « Si j'en avais seulement vingt-cinq, le reste ne me mettrait pas en peine. » La mère lui dit : « Quand ma sœur de Sainte-Candide sera retournée, elle en gagnera. » Je lui dis : « Ma mère, je ne promets pas cela, mais si les choses sont dans l'état qu'on m'a dit et que la mère Agnès pense à faire quelque chose, que Monseigneur me donne permission de l'aller voir en m'en retournant. Je porterai ses sentiments à nos sœurs. Cela fera bien meilleur effet que ce que je leur pourrais dire. » Monseigneur l'archevêque : « Nous y aviserons, ma bonne sœur, entre-ci que vous retourniez, nous verrons si cela se peut. Voulez-vous bien qu'on sache que vous avez signé, ma bonne fille ? – Monseigneur, comme je ne crois pas avoir mal fait, je n'en ai pas de peur. » Et s'adressant à la mère, il lui dit : « Elle pourra avoir du mal, oui, ma mère, car celles qui n'ont pas signé font mille maux à celles qui l'ont fait. Si je n'allais souvent les consoler, ce serait grand pitié. Ces pauvres filles ont une appréhension étrange que leurs mères ne retournent, mais je leur ai bien promis que de ma vie, elles n'y remettent le pied, et que serait-ce ? pour ces pauvres filles ! Oh ! Je les protègerai. Elles ont été conduites tyranniquement. C'était la plus grande pitié du monde, comme on les assujettissait sous la domination. »

Je fus un peu surprise d'entendre tout cela et je commençai à douter que les choses fussent comme on me les avait dites. Je crois qu'il s'aperçut bien que j'étais surprise, mais, comme il ne me donnait pas le temps de parler, je ne pus lui dire ce que j'avais dans l'esprit, et que j'étais étonnée qu'après qu'on m'avait assuré que la mère Agnès signerait, en même temps, il m'assurait qu'elle ne mettrait jamais le pied dans la Maison. Il voyait bien que je voulais dire quelque chose, mais, me prenant la parole, il me dit : « Vous ne vous rétracterez pas, ma bonne sœur. On m'a assuré que vous vous défendrez bien de toutes ces opiniâtres » voulant parler de nos sœurs. Je lui fis réponse fortement et distinctement : « Non, Monseigneur, à moins que je ne reconnaisse que j'aurais offensé Dieu en signant, car si je l'avais fait, vous ne voudriez pas que je demeurasse dans mon péché. » M. de la Brunetière parut surpris de ce que je disais cela si ferme, mais M. l'archevêque ne témoigna point le désagréer. Il me dit : « Non, non, ma bonne sœur, vous ne reconnaîtrez point avoir fait un péché, il n'y en a point je vous en assure. » Après cela, il reprit son mandement qu'il serra dans sa poche avec joie, comme s'il eût fait un grand gain d'avoir pris une pauvre brebis, en disant à la mère d'une façon qui me déplut : « Toujours ma mère, j'emporte son nom, je vous la recommande, je vous suis bien obligé » et puis me disant adieu, il se retira[76].

Après cela, la mère, ayant crainte que je n'eusse du regret, faisait tout son possible pour m'entretenir l'esprit en paix. Comme elle devait entrer en solitude, je la voyais bien en peine de moi. Je m'aperçus qu'elle avait bien envie que je fusse en retraite avec elle. Elle me le proposa. Je l'acceptai, dans la pensée que j'avais, que c'était le mieux pour moi de me tenir retirée et de prier Dieu. De son côté, outre l'intention qu'elle avait de m'entretenir l'esprit en paix, elle pensait aussi m'inspirer leur manière d'oraison. J'écoutai tout ce qu'elle me disait sans lui témoigner y vouloir entrer. Nous passâmes comme cela dix jours de temps, et comme je songeais à mon retour, je ne m'appliquais pas à leurs pratiques.

[76] Chaque signature était un triomphe pour l'archevêque ; il exhibait ces signatures tels des trophées, attitude qui heurtait la sensibilité des religieuses captives qui venaient de signer.

La signature des sœurs d'Andilly, inquiétudes pour la mère Agnès

Étant sortie de cette solitude où je n'avais rien fait que porter avec patience devant Dieu les obscurités de mon esprit, doutant si j'avais bien fait de signer ou non, si on travaillait à faire signer la communauté, comme on m'en avait assuré, on me vint dire un soir que nos sœurs d'Andilly[77] avaient signé et que la mère Agnès demandait encore huit jours de temps. Ce qui m'assura un peu, me faisant croire que ce qu'on m'en avait dit était vrai, et je m'imaginai que, puisque nos deux sœurs l'avaient fait, qu'assurément la mère Agnès et elles avaient eu des avis pour cela, ce qui fit que je passai le reste du temps plus gaiement en m'occupant à leur apprendre à faire des cierges. Pour le retardement de la signature de la mère Agnès, je ne m'en étonnais pas. Car je pensais que, la sienne portant d'autres conséquences que celles de nos sœurs, elle différait peut-être pour des intérêts de communauté, mais selon ce qu'on m'assurait, je croyais qu'elle la ferait. J'écrivis à ma sœur Hélène[78] pour savoir si elle croyait que la sœur Agnès dût signer, comme on m'en avait assuré. Elle me fit réponse qu'elle ne savait pas si elle l'avait fait, mais qu'elle croyait qu'elle le ferait, et qu'on lui en avait dit autant qu'à moi. Sur cela, je me résolus d'écrire à ma sœur Marie-Angélique pour la prier de me faire savoir si la mère Agnès trouverait bon que je l'allasse voir en m'en retournant, que j'avais une envie extrême de lui aller ouvrir mon cœur, et que M. l'archevêque m'avait donné espérance de me permettre de l'aller voir, que je la suppliais de me faire réponse au plus tôt avant que Monseigneur me vînt voir. Je donnai moi-même ma lettre à la tourière qui allait à Paris, afin de lui bien recommander d'avoir réponse à son retour. Elle me dit qu'elle ne l'avait pu avoir pour ce voyage, que ce serait pour l'autre qu'on lui avait permis à la Maison où était la mère Agnès. Il se passa deux ou trois voyages, sans que je pusse rien avoir, ni apprendre des nouvelles de la mère Agnès. Ce que j'attribuais à ce que j'avais mis dans ma lettre trop de témoignages d'affection et trop de tendresse pour la mère, ce qui aurait pu empêcher les mères de lui donner la lettre. L'on m'assurait pourtant qu'elle avait été donnée. Comme je vis que je ne pouvais avoir de réponse de la mère Agnès, je commençai à douter si elle signerait ou non. Je demandai à la mère d'où venait donc que la mère Agnès ne signait pas, puisqu'elle m'avait dit qu'elle le devait faire dans huit jours. Elle me dit en grande confiance qu'on n'était pas bien pressé de la faire signer. Lui demandant pourquoi, elle me dit : « Si on avait fait signer toutes ces mères et votre mère Angélique de Saint-Jean, on serait obligé de les mettre dans votre Maison, autrement cela paraîtrait une injustice, et c'est ce qu'on n'a pas envie de faire, car si elles y retournaient, elles y remettraient votre conduite qu'on a envie de changer. – Et quelle conduite y veut-on mettre ? » Elle me répondit : « On est résolu que nos sœurs n'en sortiront point qu'elles n'y aient établi un esprit d'oraison, car il n'y en a point. Vous ne faites jamais les exercices comme nous. – Il est vrai que nous ne les faisons pas par règle comme vous, mais cela n'empêche pas que nous ne fassions du moins autant d'oraison mentale que vous, nous sommes devant les sacrements jour et nuit. »

[77] Il s'agit de deux nièces de la mère Agnès Arnauld. La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly était captive avec elle à la Visitation du faubourg Saint-Jacques. La sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly avait été tout d'abord détenue aux Filles de Saint-Thomas, des dominicaines, rue Vivienne, avant de les rejoindre.

[78] La sœur Hélène de Savonnières, captive au Calvaire du Marais, avait signé le formulaire. Elle quitta la communauté pour retourner dans son monastère d'origine de l'Eau près de Chartres.

De l'obéissance aveugle des visitandines

Elle me dit que nous ne prions pas Dieu selon leurs méthodes ; qu'elles voyaient tant d'avancement dans leurs exercices que c'était des merveilles ; qu'elles renouvelaient tous les mois les résolutions qu'elles avaient faites dans leurs solitudes et qu'elles avaient bien envie que j'en fisse autant. Je lui répondis que je n'entendais rien à tout cela, que j'aimais mieux nos méthodes.

Comme je conversai ensuite avec la communauté environ l'espace de quinze jours, toutes les sœurs me témoignèrent grande cordialité. Cette petite communauté est composée de filles sages, bien nées, presque toutes de condition, qui paraissaient douces, soumises et tout à fait édifiantes, ponctuelles dans leurs exercices qu'elles font avec une dévotion qui en donne. J'en étais fort édifiée. C'est une fort agréable communauté, et si cela paraît naïf à cela près des principes où on les met de leur obéissance aveugle[79], de l'infaillibilité[80], et de l'attache qu'elles ont aux maximes des jésuites[81], ce seraient de très bonnes religieuses, car elles se laissent conduire comme des enfants, et seraient fort capables de prendre d'autres impressions que celles qu'on leur donne, mais elles sont, comme je l'ai dit, si persuadées des opinions des jésuites et de leurs maximes qu'elles n'estiment rien toutes les autres conduites, et les supérieures qui, pour l'ordinaire, sont toutes à ces bons pères, donnent si bon ordre pour éloigner d'elles tout ce qui est contraire à l'esprit de ces nouveaux directeurs, que ces pauvres filles n'oseraient seulement témoigner envie de savoir autre chose[82]. Ce serait un crime parmi elles et qui les rendrait suspectes du jansénisme[83].

La singularité des religieuses de Port-Royal

Cela n'empêchait pas que, dans la conversation, je ne m'aperçusse bien qu'il y en avait qui faisaient tout ce qu'elles pouvaient pour essayer de me parler seules, mais je m'aperçus aussi qu'on y prenait garde. Car, un jour, parlant à la mère, je lui dis du bien de sa communauté, et, entre autres choses, qu'il y en avait qui me semblaient avoir de l'esprit, elle me répondit qu'il était vrai, et, m'en nommant deux, elle me dit : « Oui, oui, elles ont de l'esprit. Si on permettait à celles-là, elles iraient des plus avant dans la doctrine des jansénistes, mais on les empêche bien. Nous ne permettons pas comme cela

[79] Les religieuses de Port-Royal rejettent ce principe d'obéissance aveugle aux supérieurs dont elles constatent la mise en œuvre dans les ordres religieux, notamment la Visitation, qui les retiennent en captivité. Les marques de soumission aux supérieurs, ainsi que l'absence d'esprit critique de leurs consœurs, les choquent. Les religieuses de Port-Royal se révoltent contre l'attitude de leur hiérarchie qui exige une soumission aveugle. On peut relire à cet effet la célèbre lettre de Jacqueline Pascal en date du 23 juin 1661, adressée à la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly. Celle-ci refuse de confondre les décisions actuelles de la hiérarchie ecclésiastique, qui imposent la signature du formulaire, avec l'Église. *Cf.* Pascal, *Œuvres complètes*, *op. cit.*, t. IV, p. 1094).

[80] Les jésuites prônaient l'infaillibilité du pape. Arnauld avait dénoncé l'infaillibilité pontificale dans son ouvrage *Les illusions des Jésuites*. Dans ses *Imaginaires*, Nicole reprend la polémique. Pour lui, l'autorité de la tradition est supérieure à celle du pape. En fait, tout l'esprit gallican et augustinien de Port-Royal se heurte aux nouvelles conceptions illustrées par les jésuites. En effet, les vues des jésuites marquent une rupture avec l'ecclésiologie de saint Augustin et contribuent à renforcer l'autorité du pape. Pour les jésuites, le pape a le droit d'exercer dans l'Église une domination absolue et indépendante de tous les canons. Les jansénistes remettent en cause la centralisation, marque de l'absolutisme, tant du pape que du roi. Leur opposition s'avère, malgré leurs protestations, une opposition politique qui heurte les partisans de la centralisation.

[81] La moniale vise la morale relâchée des jésuites, leur soumission aux puissances temporelles et leur casuistique que critiquait Pascal dans ses *Provinciales*.

[82] Les religieuses de Port-Royal participaient, à leur insu, au mouvement d'émancipation des femmes amorcé au dix-septième siècle. Elles étaient très sensibles aux droits de la conscience et refusaient d'être dominées par leurs confesseurs. Certaines moniales très cultivées devinrent d'habiles polémistes.

[83] Sensibilité féministe et jansénisme semblent liés ; les contemporains sentirent que les femmes étaient très attirées par l'augustinisme qui leur offrait un espace de liberté intellectuelle et une occasion d'action politique.

à nos sœurs d'être savantes[84]. Voyez-vous, si nous avions dans notre Institut une mère Angélique de Saint-Jean dont vous faites tant d'état[85], nous lui donnerions une cellule pour y demeurer séparée et on l'humilierait très bien, comme on a fait d'une de nos sœurs, à laquelle on avait laissé faire des vies de nos premières mères[86], mais, après l'avoir considérée, on en a été fâché, car ces capacités sont tout à fait contraires à l'esprit de notre Institut. C'est pourquoi, on n'est pas encore résolu de mettre ces vies au jour, quoique d'habiles docteurs, à qui on les a montrées, les trouvent admirables. Voilà comment nous en faisons de ces esprits capables, nous ne les mettons jamais en charge[87] » et, effectivement, ces anciennes là, dont je lui parlais, n'y étaient pas.

Estime malgré les polémiques

Ces filles, comme j'ai déjà dit, avaient grande envie de m'entretenir seules. L'une d'elles, travaillant à la dorure d'un tabernacle, m'offrit de l'aller voir où elle travaillait. J'avais liberté d'aller seule où je voulais, mais la mère, qui entendit ce qu'elle disait, prit la peine de me mener elle-même voir l'ouvrage de cette sœur. Elle essaya par un autre moyen de me pouvoir parler seule, elle vint à notre chambre, et, comme elle commençait à me parler sur la signature, la sœur qui nous servait arriva, qui ne la quittait point, tant qu'elle fut avec moi. Cette fille paraît l'esprit bon et judicieux et n'est pas bornée comme les autres. Cette communauté m'avait prise en grande affection, quoiqu'elles disputassent toujours avec moi pour soutenir leurs jésuites, et moi contre elles pour défendre les jansénistes et pour les détromper de toutes les faussetés dont on les a informées contre la vérité. Mais ces disputes n'empêchaient pas qu'à la fin nous ne demeurassions toujours bonnes amies, car elles et moi n'en parlions pas avec chaleur, cela n'était qu'agréable. Car effectivement, ce sont de bonnes filles, et quoique je ne leur cédasse rien, elles ne se faisaient pas, au contraire, elles avaient tant d'amitié pour moi qu'elles ont fait ce qu'elles ont pu pour me retenir chez elles.

Auparavant que j'eusse signé, elles n'osaient me parler, cela leur était défendu. Les anciennes, souvent en passant auprès de moi, quand il n'y avait personne qui les pût voir (comme j'allais seule partout) me disaient : « Nous vous aimons tant, mais nous n'oserions vous parler. » Je les remerciais très humblement en me retirant, mais quand j'eus signé, ce fut une grande joie dans la Maison. Je ne pouvais être avec toutes à la récréation. C'est pourquoi, elles se partageaient pour y être chacune à leur tour. Un jour, la mère me menant promener au jardin, elle me dit : « Enfin, ma chère sœur, je ne sais ce que vous avez fait à nos sœurs, elles vous aiment tant qu'elles ne font que me parler de vous. J'ai une chose à vous dire, c'est qu'on ne sait point ce que deviendra votre Maison. C'est pourquoi, si vous voulez demeurer avec nous, j'ai pensé de vous offrir la nôtre. Tout bien considéré, dans l'âge où vous êtes, vous ne pouvez plus faire votre grande règle, je crois que vous pouvez entrer dans notre Institut. Monseigneur d'Évreux[88], qui est à Rome, nous pourrait apporter votre dispense. » Je fus toute

[84] Les religieuses de Port-Royal étaient bien souvent obligées de dissimuler leur érudition et leur culture. Hardouin de Péréfixe leur reprochaient de dogmatiser et de pénétrer dans un domaine réservé à la gent masculine.

[85] La stature intellectuelle de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly était connue. L'archevêque de Paris lui reconnaissait d'éminentes qualités : il avait même affirmé qu'il y avait de trop grands esprits dans le monastère de Port-Royal. Il n'en vint jamais à bout.

[86] Il s'agit d'un travail d'historiographie. Cette censure que subit cette religieuse condamnée au silence met en lumière, a contrario, l'activité d'écriture des moniales de Port-Royal. En effet, un grand nombre de religieuses de Port-Royal rédigèrent des relations et furent les historiennes du monastère. Elles furent encouragées dans cette tâche par leurs confesseurs et par les mères Agnès Arnauld et Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

[87] À Port-Royal, les religieuses les plus douées occupaient des fonctions conformes à leurs capacités.

[88] Il s'agit d'Henri Cauchon de Maupas du Tour. Il avait été premier aumônier d'Anne d'Autriche et était l'ami de

surprise. Je lui fis réponse que je lui étais bien obligé et à toute sa communauté, mais que pour changer d'ordre, il faudrait qu'il y eût bien des raisons pour faire connaître la volonté de Dieu sur cela, que pour ce qui était de la ruine de notre Maison, ce n'était pas un motif qui m'obligeât à prendre de telles résolutions, que je ne craignais pas les maux. Et puis je lui dis : « Ma mère, que penseriez-vous faire de moi, vous n'en recevriez que de la charge. Je suis âgée de près de soixante ans, et puis je n'ai pas d'argent. » Elle me dit : « Cela n'importe. Nous aimons bien votre vieillesse. » J'ajoutai : « C'est à savoir si votre communauté serait de votre sentiment. » Elle me dit : « Ma chère sœur, je ne vous parle pas de moi-même. Je suis avouée[89] de toute la communauté de la parole que je vous porte. » Je la remerciai très humblement et toute sa communauté et je lui dis que j'aimais bien notre Ordre et que pour faire un tel changement, il faudrait avoir bien connu la volonté de Dieu. Comme elle vit que je n'y entrais pas, elle me dit : « Ô bien, ma chère sœur, je puis assurer que c'est de la plénitude de notre cœur que nous vous faisons cette offre là, mais puisque Dieu ne vous donne pas la pensée de l'accepter, tout ce que j'ai à vous dire c'est que la Maison sera toujours à vous, vous en pouvez être assurée. Quand vous serez retournée chez vous, si vous voyez que votre Maison se renverse, vous aurez toujours céans votre place. » Je la remerciai très humblement. Cette prévoyance avait rapport et était assurément fondée sur ce qu'elle m'avait dit avant que j'eusse signé qu'on avait dessein de défaire la Maison encore qu'une partie signasse, les ennemis n'espérant pas que nos mères signeraient à cause des intérêts de la famille des Arnauld.

Le même jour, quelques religieuses des anciennes, me rencontrant par la Maison, me saluaient avec encore plus d'affection qu'à l'ordinaire et me disaient : « Je crois que notre mère vous a parlé, ma chère sœur. » Entendant bien ce qu'elles me voulaient dire, je leur répondais : « Oui, ma chère sœur. Je vous suis bien obligée » et puis, elles me disaient : « Si vous voulez bien demeurer avec nous, il ne tiendra qu'à vous. » Je crois qu'elles avaient assemblé la communauté pour délibérer de cette affaire qui en demeura là.

Du retour à Port-Royal

En ce temps, qui était vers la fin de novembre, M. de Paris vint à Saint-Denis pour savoir si j'étais en disposition de retourner et si j'en serais bien aise. Je lui dis que j'attendais ses ordres et lui demandai si ma sœur Hélène ne retournerait pas avec nous[90]. Il me dit qu'il y avait quelque difficulté, que cela n'était pas encore résolu. Selon que je l'ai appris depuis, c'est que ma sœur Flavie s'opposait à son retour. Je lui demandai permission de l'aller voir. Il me dit : « Nous y aviserons. » Je lui demandai encore en quels sentiments était la mère Agnès, qu'on m'avait dit qu'elle n'avait demandé que huit jours de temps pour signer après ses nièces[91]. Sur cela, il me parut un peu interdit et me dit : « J'irai l'un de ces jours savoir ses sentiments, mais au lieu que j'ai donné une déclaration à sa nièce avant la signature, il faudra que la mère Agnès m'en donne une, afin que je reçoive la sienne. »

Il paraissait un peu fâché en me disant cela, et la mère supérieure interrompant, je

---

saint Vincent de Paul dont il prononça l'oraison funèbre.

[89] Approuvée.

[90] La sœur Hélène ne retourna jamais à Port-Royal, en dépit de son souhait. Elle regagna son monastère d'origine de l'Eau, près de Chartres.

[91] La sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly avait signé le formulaire le 5 novembre 1664. Elle qualifia cette signature d'égarement dans sa *Relation de captivité*. Sa sœur, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, avait signé le 2 novembre 1664. La mère Agnès Arnauld n'eut jamais l'intention de signer le formulaire.

n'osai lui en parler davantage. Cela me toucha fort, et ensuite de cela, je demandai à Monseigneur de l'aller voir en m'en retournant. Il se souvint que je le lui avais déjà demandé. C'est pourquoi il me dit : « Je n'y ai pas encore avisé, ma bonne fille. Je vous promets que je vous ferai réponse à cela, quand je vous enverrai quérir. Ce sera bientôt. Tenez-vous prête pour partir. » Il témoigna ensuite à la mère supérieure avoir reçu quelque mécontentement au sujet de la mère Agnès par une visite que Madame Angran[92] lui avait rendue et de quelques lettres qui avaient été passées. Je ne compris pas bien ce qu'il en disait, car il parlait à demi-bas. Il me semble que cette lettre devait avoir été envoyée à M. d'Angers[93].

L'arrivée de la sœur Melthide Thomas du Fossé et le départ de la captive

Le samedi ensuite 29 novembre, M. de Paris ayant enlevé de Port-Royal ma sœur Françoise Claire[94], ma sœur Melthide[95] et ma sœur Eustoquie[96], et envoyé ces deux dernières à Saint-Denis, avait donné notre obéissance à l'ecclésiastique qui les conduisait pour me ramener dans le même carrosse. Cet ecclésiastique me demanda durant la récréation des religieuses où j'étais. Je fus parler à lui. Il me donna mon obéissance sans me dire un seul mot, et je n'en pus tirer aucune parole, sinon de répondre à tout ce que je lui demandais qu'il n'avait ordre que de me donner mon obéissance. On me cela que ma sœur Melthide était arrivée et attendait pour entrer que je serais sortie. En quittant cet ecclésiastique, je retournai à la récréation pour prendre congé de la communauté et je les saluai toutes. Elles me témoignèrent leur affection, et moi, leur faisant mes très humbles remerciements, je les suppliai toutes en général et en particulier de nous faire la justice de ne plus croire toutes les faussetés qu'on leur avait dites des personnes qu'elles nommaient jansénistes, et qu'elles fussent assurées qu'on ne nous avait jamais appris d'erreurs, ni d'hérésies, que pour ce qui était de la doctrine de la grâce, on ne nous en avait rien dit que ce qu'elles m'en avaient montré dans le livre *De l'amour de Dieu* de leur bon père[97]. Quelques-unes m'assurèrent qu'elles étaient persuadées de ce que je leur disais. Cela fait, la supérieure me sépara de la communauté pour me parler en secret, elle me dit : « Ma chère sœur, nos sœurs me sont venues trouver. Elles sont en grande peine de vous. » Je lui dis : « Pour quel sujet, ma mère ? – C'est qu'en les entretenant, vous leur avez parlé si avantageusement de vos

[92] Catherine Angran de Bélisy (1621-1701) demeurait à la pointe de l'île Saint-Louis. Bienfaitrice importante du monastère, elle avait accès au cloître. Elle avait caché le Grand Arnauld et Pierre Nicole en 1664.
[93] Henri Arnauld, le frère de la mère Agnès, put correspondre avec sa sœur durant sa captivité.
[94] Il s'agit de la sœur Soulain, cellérière, qui mourut captive, le 15 avril 1665, chez les ursulines du faubourg Saint Jacques. Elle signa le formulaire sur son lit de mort.
[95] La sœur Melthide Thomas du Fossé, sœur du mémorialiste Pierre Thomas du Fossé, avait signé le formulaire, puis s'était rétractée. Par mesure de rétorsion, Hardouin de Péréfixe la fit enlever le 29 novembre 1664. Elle fut détenue à la Visitation de Saint-Denis. Très tourmentée, elle signa le formulaire plusieurs fois, puis se rétracta. Elle rédigea une *Relation de captivité* qui retrace ses hésitations et ses troubles.
[96] La sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flesselles de Brégy, filleule de la reine mère, prit la tête de la résistance après l'enlèvement des mères, le 26 août 1664. Fidèle disciple de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, elle était alors âgée de 31 ans. Elle avait lu tout Jansénius dans le texte et avait réponse à tout. Selon Sainte-Beuve, « causer avec elle c'était engager une partie d'escrime (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952-1955, t. II, p. 739) ». Elle avait rédigé avec la sœur Christine Briquet, le soir même du 26 août, un procès-verbal imprimé et diffusé dans tout Paris. Ce compte-rendu ridiculisait l'archevêque. Elle écrivit une *Relation de captivité* et des *Mémoires*.
[97] Il s'agit du *Traité de l'Amour de Dieu* de saint François de Sales, fondateur de la Visitation avec sainte Jeanne de Chantal. Saint François de Sales, qu'avait connu la famille Arnauld, était vénéré à Port-Royal. Ainsi, la mère Agnès Arnauld, jusqu'à sa mort, conservait sur elle une lettre du saint, lettre qu'elle considérait comme une relique. Il avait échangé une abondante correspondance avec la mère Angélique Arnauld. Cette correspondance est perdue. L'atmosphère de l'École française de spiritualité imprègne aussi Port-Royal qui avait lu les œuvres du saint et mis en pratique ses préceptes. La mère Agnès le cite souvent.

jansénistes, qu'elles croient que vous êtes trop dans leurs sentiments. Cela les fait craindre. » Elle n'acheva pas, mais j'entendis bien qu'elle voulait dire que n'étant pas trop ferme dans la signature, elles craignaient que je ne me rétractasse. Je lui fis réponse que ce que je leur en avais dit n'était que pour les détromper des faussetés qu'elles m'avaient dites des prétendus jansénistes et que j'étais obligée d'en dire la vérité. J'allai donc à la porte. Je pensais aller voir ma sœur Gertrude[98], mais nous ne pûmes. M. l'archevêque, qui m'avait entretenue dans l'espérance qu'il me permettrait d'aller voir la mère Agnès[99] et ma sœur Hélène[100], mit dans notre obéissance que je ne pouvais voir ma sœur Hélène, parce qu'étant trop malade, elle ne pourrait venir au parloir, ni la mère Agnès, parce qu'on ne la voyait plus du tout. Ce qui me surprit, et me fut fort sensible, mais il n'y avait point de remède. Il en fallut passer par-là. Je crois que ma sœur Flavie avait travaillé afin que je ne reçusse point cette consolation, car M. de Paris n'agissait point dans tout ce qui nous regardait qu'il n'eût pris son avis et celui de la mère Eugénie qui n'avaient garde de lui conseiller de me le permettre dans l'état où était la mère Agnès au sujet de la signature.

Arrivée à Port-Royal de Paris : tristesse des sœurs

Étant donc sortie de Saint-Denis pour m'en retourner à Port-Royal, j'y arrivai à cinq heures du soir. Je fus reçue à la porte par les sœurs de la Visitation[101] et par celles de nos sœurs qui avaient signé[102]. On me mena à la chambre de la mère Eugénie où se trouvèrent une partie de celles qui avaient signé, lesquelles après m'avoir saluée, et témoigné la joie qu'elles avaient de mon retour, commencèrent à m'informer du désordre de la Maison causé, à ce qu'elles me faisaient entendre, de la part de celles qui n'avaient pas signé, après m'en avoir dit beaucoup de choses, tant de leur hardiesse que de leur prétendue indépendance et du mépris qu'elles faisaient de M. de Paris. Ne sachant point la vérité des choses, je ne pouvais pas les approuver, non plus que les récuser. Je fus surprise dès ce premier jour de voir toutes les signeuses unanimement les charger et les accuser. Cela me déplut extrêmement de voir que des sœurs accusaient leurs propres sœurs de la sorte à des religieuses étrangères. Néanmoins, je ne fis rien paraître de la peine que j'avais de voir cette division. On m'avait aussi voulu faire croire à Saint-Denis que celles qui n'avaient pas signé étaient dans un aveuglement étrange, que cela était hors de saison et tout à fait insolent, qu'elles faisaient voir par leur conduite et leur manière d'agir qu'elles avaient entièrement perdu l'esprit de religion,

[98] La sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré était détenue aux Annonciades de Saint-Denis ; elle occupait des fonctions de responsabilité à Port-Royal de Paris. Elle signa le formulaire deux fois durant sa captivité, car elle s'était rétractée après sa première signature. Elle voulut retourner à Port-Royal des Champs où elle se rétracta une nouvelle fois.

[99] La mère Agnès Arnauld, alors âgée de 71 ans, était prisonnière à la Visitation de la rue Saint-Jacques et était soumise à un régime particulièrement rigoureux. Sa nièce Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly l'assistait. Toutes deux rédigèrent une *Relation de captivité*.

[100] La sœur Hélène de Sainte-Agnès de Savonnières avait été enlevée le 26 août 1664 et fut retenue en captivité au Calvaire du Marais. Après sa signature du formulaire, elle fut renvoyée dans son monastère d'origine, le monastère cistercien de l'Eau. Malgré son désir de retourner à Port-Royal, elle ne put en obtenir l'autorisation. La sœur Candide Le Cerf essaya, par ses lettres, de la soutenir durant sa captivité.

[101] Cinq sœurs de la Visitation, avec à leur tête la mère Louise-Eugénie de Fontaine, avaient été imposées au monastère de Port-Royal de Paris par Hardouin de Péréfixe. Elles arrivèrent le jour même de l'enlèvement des moniales, le 26 août 1664. Elles devaient gouverner le monastère. Les religieuses de Port-Royal leur reprochèrent leur obéissance aveugle et leur zèle sans science. Néanmoins, deux religieuses de la Visitation témoignèrent de la sympathie aux religieuses de Port-Royal : la mère de la Sourdière et de la mère de Maupeou, tante de Fouquet.

[102] Sept sœurs avaient signé le formulaire le 12 septembre 1664 : les sœurs Flavie Passart, Isabelle des Anges, Marie-Dorothée Perdreau, Euphrosine de Creil, Philiberte Morelle, Isabelle de Saint-Joseph et Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin. Elles se séparèrent de la communauté et épiaient leurs consœurs qui avaient refusé de signer.

de sorte que je pensais trouver des filles emportées, hardies, etc. Mais je fus bien trompée, car, dès ce premier jour, étant allée faire collation au réfectoire, nos sœurs me parurent si tristes et abattues que cela me toucha. Après la collation, chacune d'elles s'étant retirée à sa cellule ou à son obéissance, je ne pus trouver occasion de les saluer, ce que j'attribuai à l'aversion qu'elles pourraient avoir de m'aborder, parce que j'avais signé. Néanmoins, allant par la Maison pour essayer d'en trouver, j'en rencontrai cinq ou six que je saluai, ce qu'elles reçurent assez doucement, mais néanmoins froidement, ce qui fit que je dis à deux d'entre elles : « Quoi, mes sœurs, est-ce pour avoir signé, vous ne m'aimez plus ? » Elles me répondirent que la signature n'empêchait pas qu'elles ne m'aimassent et qu'elles ne fussent bien aises de mon retour, mais qu'on leur avait dit que je revenais pour leur faire bien du mal. Je les assurai fort que ce n'était pas mon intention, et qu'au contraire, je ferais tout ce qui me serait possible pour le bien de la communauté. C'était, à ce que j'ai appris depuis, ma sœur Flavie[103] qui leur faisait appréhender mon retour, en leur disant que je lui aiderais bien à les ranger[104].

La sœur Flavie Passart

Après avoir fait ce petit tour dans la Maison, je retournai à la chambre de la mère Eugénie, pensant de là me retirer à notre cellule, mais ma sœur Flavie, que je trouvai avec la mère, convenait avec elle pour me faire aller coucher à l'infirmerie et y prendre une chambre pour m'y établir, afin, disait-elle, de prendre garde à nos sœurs qui n'avaient point signé et empêcher par ce moyen les assemblées qu'elles faisaient en ce lieu-là, et trouvait, à ce qu'elle faisait entendre à la mère ce moyen fort avantageux, tant pour empêcher nos sœurs de parler ensemble, que pour découvrir leurs menées, et ajoutait que ce changement de cellule ne leur serait pas suspect à cause de mon retour, et que j'étais arrivée tard, qu'elle n'avait pas fait tout exprès apprêter notre cellule afin que cela ne parût pas fait à dessein, qu'elle avait prévu à tout. La mère entrait dans son sentiment, mais moi, au contraire, je lui témoignai être surprise de cette proposition et effectivement cet empressement me déplut beaucoup. Je dis à ma sœur Flavie que je ne pouvais pas aller coucher à l'infirmerie, ni encore moins y demeurer pour y prendre garde à nos sœurs. Elle insista fort pour m'y faire consentir pour toutes les raisons qu'elle se put imaginer. Elle avait fait ôter tout le meuble de notre cellule comme je crois, à dessein, afin qu'il me fût impossible d'y coucher cette première nuit et que je fusse contrainte d'aller à l'infirmerie. Car, comme elle n'a repos ni jour ni nuit qu'elle n'ait trouvé des moyens pour faire réussir ses desseins, elle avait fait vider apparemment notre cellule tout exprès. Je demeurai, nonobstant tout ce qu'elle me pût dire, résolue de coucher à notre cellule. Je la priai seulement de ne se point mettre en peine de moi, qu'elle me fît apporter notre lit et que je m'accommoderais bien toute seule, ce que je fis le mieux que je pus avec bien de la peine, mais j'aimai mieux cela que d'aller à l'infirmerie alarmer toutes nos pauvres sœurs. Je dormis fort peu toute cette nuit que je passai presque à penser à tout ce que je voyais dans la Maison, savoir aux rapports qu'on m'en avait faits contre nos sœurs, à l'abattement où je les voyais et à l'empressement où je trouvai ma sœur Flavie pour me mettre en place de les bien veiller. Je résolus de considérer toutes ces choses avant que d'agir pour ou contre elles.

[103] Hardouin de Péréfixe avait nommé la sœur Flavie Passart sous prieure le 24 septembre 1664. La sœur Flavie révéla aux autorités les secrets de sa maison. Son comportement semble avoir déterminé la sœur Candide à rétracter sa signature.

[104] La sœur Flavie avait définitivement basculé dans le camp adverse ; le portrait assez favorable de la sœur que dresse Jean Orcival est sujet à caution. *Cf.* Jean Orcibal, *Port-Royal entre le miracle et l'obéissance, Flavie Passart et Angélique de Saint-Jean d'Andilly*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957.

Les premiers jours à Port-Royal de Paris

Le matin, je fus à l'assemblée, espérant saluer toutes nos sœurs, mais il n'y en eut que dix ou douze qui me parlèrent. Elles paraissaient avoir dans l'esprit aversion de ma signature, mais, néanmoins, elles me parlaient assez bonnement. Je ne m'étonnais pas de cette aversion, et n'en avais point de peine, car je croyais bien qu'elles en avaient sujet, quoique je ne crusse pas pour lors avoir tort. J'avais néanmoins toujours dans l'esprit le désir de connaître partout ce que je pourrais voir ou entendre si j'avais bien ou mal fait, n'ayant point d'autre dessein que de suivre le bien et fuir le mal. J'employai ce premier jour à voir la Maison et à m'informer des unes et des autres de l'état des choses. Je trouvai d'une part celles qui avaient signé fort emportées à condamner celles qui ne l'avaient pas fait, rapportant avec exagération aux mères de la Visitation tout ce qu'elles disaient et faisaient qu'elles jugeaient n'être pas bien, et tout ce qu'elles croyaient à leur désavantage, et qui leur pouvait faire passer dans l'esprit de la mère Eugénie pour des personnes hardies, suffisantes et indépendantes et surtout pour des esprits remplis des maximes des jansénistes et de leurs discours, que ces mères font consister dans un orgueil de démon qui porte à l'indépendance, à l'erreur et au mépris des supérieurs. On me rapporta beaucoup de petites histoires à ce sujet pour me persuader le désordre de la communauté en présence de la mère Eugénie et de toutes ses filles que je voyais y prendre grand plaisir. J'eus de la peine de voir avec quelle dureté elles accusaient et opprimaient celles qui n'avaient pas signé. D'autre part, considérant l'état de la communauté, de laquelle on m'avait voulu faire croire tant de désordre, je reconnus tout le contraire. Nos sœurs me paraissaient tant abattues, craintives, et dans une captivité si grande, qu'à peine pouvaient-elles parler l'une à l'autre, de peur d'être remarquées des sœurs de Sainte-Marie et de celles qui avaient signé, qui convenaient ensemble pour les épier et les empêcher de se parler, ou bien pour les accuser à la mère Eugénie, à M. Chamillard, et même à M. l'archevêque. Avec cela, je trouvai nos sœurs fort fatiguées, ayant des visages pâles et changés, comme des personnes à demi-mortes, qui paraissaient avoir bien souffert.

La division de la communauté

Tout cela me fit tant de peine et de compassion, voyant le pitoyable état auquel elles étaient réduites, que je souhaitais les nuits pour donner lieu à mes larmes que je voulais cacher aux sœurs de Sainte-Marie, mais, quoique je pusse faire pour dissimuler mon ennui, n'ayant fait presque que pleurer les quatre ou cinq premiers jours que je fus arrivée, la mère Eugénie s'en aperçut. Elle vint le matin à notre cellule pour savoir le sujet de mon affliction, une de ses sœurs m'ayant, dit-elle, entendu pleurer la nuit. Je lui dis que c'était le changement que je voyais dans la Maison à cause de la division que j'y remarquais, que c'était une chose qui était tout à fait opposée au bien et à la grande union qui y avait été par le passé, que cela m'était insupportable. Elle voulut me consoler en me disant qu'il fallait espérer que Dieu y remettrait l'union, quand on en aurait ôté tout le mal, qu'il était vrai qu'il y avait eu du bien, mais que, parmi ce bien, il y avait du mal que Dieu en voulait ôter. Je me tus, n'étant pas pour lors temps de découvrir le véritable sujet de ma douleur, qui était de voir l'horrible oppression où étaient nos sœurs[105], et puis j'étais si outrée et si affligée que je n'avais pas le courage de parler.

[105] Les religieuses de Port-Royal reprochaient à la mère Louise-Eugénie de Fontaine sa hauteur et son aigreur; elles étaient surveillées en permanence. En outre, Chamillard ne cessait de leur dresser des embûches. Chamillard exigeait

Je ne pouvais pas même entendre dans ce commencement le récit que nos sœurs me faisaient de ce qu'elles avaient souffert, sans pleurer avec elles. Et c'est pourquoi je les priai souvent de se taire et de n'en dire pas davantage, et, en effet, tout ce qu'elles me pouvaient dire de fâcheux n'était rien en comparaison de ce que je voyais, et de tout ce qui se passait du côté des signeuses, qu'elles ne savaient pas comme moi. Tout cela me faisait tant de peine et m'était si sensible que j'expérimentai bien en cette rencontre[106] que l'union que Dieu avait mise entre nous et l'amour que j'avais pour nos mères n'étaient pas imaginaire. Car effectivement, leur affliction m'était plus sensible que tout ce que j'aurais pu souffrir moi-même. Qui que ce soit de personnes raisonnables qui les aurait vues et considérées en l'état où elles étaient quand j'arrivai en aurait eu compassion. Ayant passé dans cette sensible affliction quatre ou cinq jours et voulant connaître plus particulièrement l'état des choses, j'allai au tour pour entretenir ma sœur Dorothée[107]. Elle me fit grand accueil, me témoignant beaucoup de joie de mon retour et quelque peu de confiance me priant de l'aller souvent voir pour conférer ensemble.

Les noirs desseins de la sœur Flavie et de la sœur Dorothée

Sur cela, ma sœur Flavie arriva, et dans cet entretien et dans quelques autres que j'eus avec elles, elles me communiquèrent une partie de leurs desseins et entreprises[108], ce qui me fit connaître en général le fond de leur disposition qui me fit peur, y apercevant du mal, les ayant écoutées sans les contrarier, ni leur faire paraître que je n'entrais pas dans leurs sentiments, afin de mieux éclaircir les choses. Je les trouvai toutes deux fort unies pour ce qui était de travailler à la destruction du jansénisme dans la Maison, suivant les intentions de Monseigneur, sous la conduite de M. Chamillard et de la mère Eugénie, avec lesquels elles faisaient paraître être parfaitement unies. Elles se promettaient de réussir,

- premièrement par éloigner de la Maison tous ceux qu'on appelle jansénistes, ce qui était déjà bien avancé,
- deuxièmement par la dispersion de la plus grande partie de nos sœurs qu'on leur faisait espérer,
- troisièmement sur la destruction de la Maison des Champs,
- quatrièmement pour ôter de la Maison tout ce qui a ombre de jansénisme, comme livres, écrits et même en faisant perdre le souvenir de nos mères et de l'ancienne conduite qu'elles tenaient très dangereuse,
- cinquièmement pour tenir les sœurs qui devaient rester fort captives, leur ôtant toutes sortes de communication,
- sixièmement pour le faire autoriser d'importance par Monseigneur l'archevêque à captiver toutes leurs sœurs pour jouir de leur domaine en paix sans être troublées, se promettant de faire des merveilles sous cette autorité.

Voilà ce que j'ai entendu d'elles, même dans les conférences que j'eus dans le commencement avec elles. De plus, je reconnus qu'elles étaient toutes deux passionnées pour plaire à Monseigneur, à le contenter aux dépens de tout, et pour comble de leur injustice, ce qui m'outra de douleur, fut qu'elles ne parlaient de tout cela avec tant de

---

des moniales un silence absolu pour que toute communication soit interdite, tant à l'intérieur qu'avec les amis de l'extérieur.

[106] Circonstance, occasion.

[107] La sœur Dorothée Perdreau avait signé le formulaire. Elle devint la nouvelle abbesse de Port-Royal de Paris le 16 novembre 1665 et fut placée sous le contrôle de Chamillard.

[108] Résolutions.

joie et de délectation qu'il paraissait bien que leur bouche parlait de l'abondance de leur cœur. J'en eus tant d'horreur que je me séparai de leur conversation familière, ne pouvant supporter leur iniquité. Voilà l'union où je les trouvai, mais pour prendre les moyens de parvenir à toutes leurs fins, ces deux filles étaient de différents avis, se combattant souvent l'une l'autre, et chacune voulant agir et disposer des choses selon sa passion, comme il se verra par la suite, ma sœur Dorothée se plaignant fort de la sœur Flavie qui traversait ses desseins au sujet de son temporel, défaisant par ses intrigues ce qu'elle faisait pour le mieux. Elle me dit à ce sujet que la sœur Flavie lui avait fait beaucoup de peine en voulant faire chasser tous les domestiques tant de Port-Royal des Champs que de Paris, que si ce n'avait été elle qui s'y était opposée, en faisant parler sous main à M. de Paris, il ne serait demeuré aucun de nos gens, qu'elle était bien fâchée qu'on avait ôté M. François, mais qu'elle n'avait pu l'empêcher, la chose étant faite par les adresses de ma sœur Flavie, avant qu'elle n'en sût rien. Qu'elle seule avait été la cause qu'on l'avait congédié, mais qu'avec le temps, elle espérait de le faire revenir sans le su de ma sœur Flavie, de laquelle, à ce qu'elle me disait, il se fallait dans cette occasion donner bien de garde de lui en dire de ce qu'on avait envie de faire, parce qu'elle empêchait tout par ses préventions de côté et d'autre vers les personnes de qui dépendaient les choses, qu'elle ne se souciait pas que tout renversât pourvu qu'elle vînt à bout de tous ses desseins. Elle me dit que c'était une chose étrange que ses intrigues, qu'elle n'en reposait ni jour ni nuit. Il paraissait quelque peu de bonne intention en ma sœur Dorothée, mais dans le fond, je reconnus en peu de temps qu'elle était aussi emportée que la sœur Flavie sur ce qu'elles nomment jansénisme, car elle convenait avec elle pour travailler à détruire toute la conduite de la Maison et à la dispersion de nos sœurs, dont je fus fort surprise. Avec cela, dans nos derniers entretiens, où elle me parlait avec plus de confiance qu'au commencement, elle me dit des choses qui me firent voir que c'était avec joie et de tout son cœur qu'elle possédait son domaine, se promettant que, quand Monseigneur aurait réglé la Maison, il serait en son pouvoir d'assujettir sans contredit toutes choses à sa domination, qu'elle changerait tout bon gré, malgré les sœurs, et cela d'une façon qui me confirma dans le dessein que j'avais déjà pris de me séparer de leur conversation et redoubla mon extrême douleur, voyant le pitoyable état de ces pauvres filles. Car il me paraissait que ce n'était pas par l'esprit de Dieu qu'elles faisaient tous ces desseins, mais par un aveuglement inconcevable, me parlant de la dispersion de nos sœurs qu'elle mettait au rang des moyens dont M. de Paris se devait servir pour régler la Maison, comme si c'eût été la chose du monde la plus juste. La voyant me parler de tout cela avec plaisir, je lui dis un jour que je la trouvais bien assurée, et la voulant, une autre fois, faire rentrer en elle-même, je lui dis après qu'elle m'eut encore communiqué plusieurs petits desseins qui ne tendaient qu'à prendre un pouvoir absolu sur toutes choses pour réduire et pour captiver nos sœurs : « Mais, ma sœur, ne craignez-vous point ? Nous avons signé, mais qui peut assurer si nous avons bien ou mal fait, dans l'incertitude où sont les choses. Pour moi, je vous avoue que je ne sais où j'en suis, et s'il me fallait agir, je serais toujours dans le tremblement. Nous n'avons point de conduite, le moyen de se résoudre et s'avancer en quoi que ce soit. » Elle me fit réponse : « En effet, il y a à craindre, mais que faire à cela ? Quand je suis en doute, je vais à M. Chamillard. » Je connus bien par-là qu'elle s'assurait sur la conduite de M. Chamillard, qu'il n'y avait rien à faire avec elle, qu'elle ne pensait qu'à s'établir et à s'autoriser dans son office. Elle me pria en confiance de parler à M. Chamillard de ses emportements et de sa mauvaise conduite, parce, disait-

elle, que, quoiqu'elle lui en parlât souvent, elle ne pouvait le persuader qu'elle gâtait tout. Après avoir reconnu la disposition de ma sœur Dorothée, je ne la hantai[109] plus que fort rarement, n'ayant point de lieu de lui pouvoir parler en confiance. Elle s'étonnait un peu de me voir si retirée, mais je m'en excusai sous prétexte d'avoir des occupations qui m'ôtaient le temps de l'aller entretenir.

La solitude de la sœur Candide

En effet, après mon arrivée, je me mis à faire des flambeaux de rue pour gagner de l'argent pour soulager la pauvre demoiselle Methelan[110] que je trouvai à mon retour en grande nécessité. J'y travaillai environ trois semaines, ce qui fut cause que pendant ce temps-là, qui était celui de l'Avent, je ne hantai[111] presque personne. Je ne laissais pas d'aller quelquefois voir les sœurs de la Visitation, et j'allais à leurs conférences les fêtes et les dimanches, et toutes les fois que je les voyais, je n'entendais autre chose que des rapports, que nos sœurs qui ont signé faisaient des prétendus désordres de la communauté, ce que les sœurs de Sainte-Marie relevaient avec des témoignages et d'agrément et d'approbation, et c'est ce qui donnait lieu, à celles qui rapportaient, de continuer. Cela fit que j'entrepris de rompre ces discours, en vérifiant souvent ces rapports devant ces mères et leur faisant voir par-là comme on interprétait les choses à contresens, et tout autrement qu'elles n'avaient été dites ou faites.

Désunion entre les signeuses

Comme j'eus reconnu les mauvais effets que faisaient tous ces discours et toutes ces accusations que la mère Eugénie, ma sœur Flavie, ne manquaient pas de leur côté de rapporter à M. l'archevêque pour lui prouver la mauvaise disposition des esprits de nos sœurs, et qu'elles avaient été instruites des maximes des hérétiques, je crus être obligée de faire conscience à celles qui avaient signé de leurs rapports. Pour mes sœurs Flavie, Dorothée et Jacqueline[112], ce que je leur puis dire ne fit pas grand effet. Ma sœur Isabelle des Anges[113] me promit par plusieurs fois qu'elle ne dirait plus rien. Les autres me firent la même promesse. Ma sœur Anne-Gertrude et ma sœur Euphrosine ne dirent plus rien du tout et se séparèrent presque de la conversation des sœurs de Sainte-Marie, n'allant plus à leur récréation que les fêtes et les dimanches avec moi. Ce qui fit peine à la mère Eugénie qui regardait cela comme une désunion qu'elle disait que j'avais faite entre les signeuses. M. Chamillard m'en parla de la sorte en m'en reprenant. Il voulut ensuite me faire promettre que je garderais le silence, et que je ne parlerais plus à personne, disant qu'il ne me demandait que ce que notre règle et nos constitutions m'obligeraient de faire. Pour cette fois, je lui promis de prendre garde à ce que je dirais réservant à une autre rencontre[114] de le satisfaire en cet article. Cela demeura pour

[109] Fréquentai.
[110] Il s'agit de mademoiselle Maitland, ancienne dirigée de Saint-Cyran. Elle put subsister grâce à la charité de la sœur Candide Le Cerf.
[111] Fréquentai.
[112] Jacqueline Oxin qui était très redevable à l'abbaye pour la charité témoignée à sa mère, à sa sœur et à ses deux nièces. *Cf. Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, t. III, *Première relation de la sœur Angélique d'Hécaucourt*, p. 308.
[113] La sœur des Anges, qui occupa la fonction de robière est décrite de façon peu amène par la sœur Pineau dans sa relation : « Ma sœur […] est une bonne grosse pièce de chair, bien pesante et bien lourde et puis c'est tout ; je ne sais pas qui s'acquittera de sa charge pour elle ; mais je sais bien qu'elle ne saura la faire (*Histoire des persécutions*, *op. cit*., p. 384). »
[114] Occasion.

l'heure assoupi. Il se passa du temps sans qu'on m'en parlât plus, mais je prenais toujours garde que ces rapports ne se continuassent pas davantage.

Les premiers doutes

Je commençai un peu devant Noël à douter de ma signature, mais je n'avais point encore de lumière pour connaître si j'avais bien ou mal fait. Je disais à nos sœurs ce que j'en pensais, conformément aux réflexions sur lesquelles je m'étais persuadée qu'on pouvait signer sans péché, ne laissant pas néanmoins de douter en moi-même, et sur ces doutes, je commençai à prier Dieu. Et en même temps, je cherchais des éclaircissements partout où je pouvais, pour assurer ma conscience, car, d'ailleurs, je commençais d'avoir peur des suites de la signature que je trouvais plus dangereuses pour la conscience que la signature même, les mauvaises dispositions de nos sœurs Flavie[115] et Dorothée, avec le dessein qu'on avait de la dispersion de nos sœurs, me faisant beaucoup craindre.

Le secret : la trahison de la sœur Flavie

Il arriva quelque temps avant Noël que ma sœur Flavie, étant venue dans notre cellule, m'apprit un secret que j'ignorais. Notre cellule étant proche de la chambre de la mère Eugénie, il y avait une porte qui rendait dans cette chambre par le trou de la serrure de laquelle ma sœur Flavie, qui l'entendait parler, se mit à l'écouter en ma présence et me dit qu'elle l'entendait fort bien, et que si elle eût eu un cornet, elle n'aurait pas perdu un seul mot, et voulait en aller quérir un pour mieux entendre, mais moi, ne croyant pas que l'on pût l'entendre, je la divertis d'écouter. Je crois que Dieu a permis qu'elle m'ait avisé de cela pour le besoin que nous en avions, car dès le lendemain, étant seule dans notre cellule, sans penser à écouter, j'entendis ma sœur Flavie dans la chambre de la mère Eugénie qui lui disait d'une voix assez haute pour que je la puisse entendre sans l'écouter exprès : « Ma mère, j'ai bien entretenu ma sœur Candide (m'entendant nommer, j'approchai de cette porte pour écouter ce qu'elle disait de moi) je la trouve en assez bonne disposition pour ne pas traverser nos desseins. J'ai pris du temps pour l'entretenir à loisir. Il n'y a rien à craindre, je n'en suis pas en peine. Elle dit tout ce qu'elle pense naïvement. Je la connais bien. » Puis, voulant instruire la mère Eugénie de la manière dont il se fallait comporter envers moi, elle disait tout ce qu'il y a à faire : « C'est qu'il faut lui témoigner qu'on approuve ses sentiments et y entrer sans la contrarier. Par ce moyen, comme elle parle franchement, sachant ce qu'elle a dans l'esprit, on peut prévenir et détourner les choses, sans qu'elle s'en aperçoive et y apporter du remède. Surtout, il faut bien se donner de garde de la choquer, car elle nous ferait de la peine. Je crois que la communauté l'aime assez pour entrer dans ses pensées. » La mère trouva son avis fort bon et proposa de s'en servir pour me ménager. Il était effectivement vrai que la sœur Flavie s'était servie à mon égard du bon avis qu'elle donnait à la mère, car depuis mon retour de Saint-Denis, elle

[115] Dans sa relation, la sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt met l'accent sur l'agitation et l'hypocrisie de la sœur Flavie : « […] que c'était elle qui aigrissait continuellement Monseigneur l'archevêque ; qu'elle ne quittait point M. Chamillard, chez qui elle était souvent à des heures indues, y demeurant quelquefois jusque par delà neuf heures du soir ; qu'elle ne s'était pas contentée de faire sortir nos mères, et de donner la liste de leurs noms à Monseigneur l'archevêque, mais qu'elle tâchait encore de se défaire de toutes les autres qui s'opposaient à ses dérèglements et qui trouvaient à redire à sa mauvaise conduite […] qu'elle n'allait jamais à la messe les jours ouvriers, si ce n'était qu'elle dût communier ; qu'elle ne faisait que mentir ; que toute sa conduite n'était que dissimulation, que déguisement etc. (*Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, p. 308-309). »

n'avait fait que recevoir avec agrément tout ce que je lui avais dit afin de me mieux tromper, de sorte que moi, ne sachant pas qu'elle était possédée de l'esprit de trahison, je ne m'en défiais pas. Car, avant que ma sœur Dorothée m'eût parlé de ses faits, je lui avais dit dans quelques rencontres mes sentiments assez naïvement, comme elle le disait, afin d'essayer de faire ensemble du mieux que nous pourrions pour le bien de la Maison, pensant que comme moi, elle n'eût autre dessein que de travailler à cela. Mais elle me trahissait déjà, comme j'ai appris depuis, par un secret où je l'écoutais parler en confiance à la mère Eugénie. Je lui avais dit des choses que les sœurs de Sainte-Marie n'eussent pas dû savoir, de quoi elle leur fit une confidence pour leur faire voir qu'il ne se fallait pas fier à moi, et que je cherchais d'autres conseils que les leurs. C'était un de ses artifices malicieux que de rendre toutes celles qui avaient signé suspectes à Monseigneur l'archevêque, à M. Chamillard et à la mère Eugénie, et incapables de seconder les desseins qu'on avait de détruire l'esprit de la Maison sous prétexte d'en ôter le jansénisme. Elle a fait des promesses solennelles à M. de Paris, l'ayant assuré d'une fidélité entière pour lui découvrir et donner avis de tous les moyens par lesquels il pourra venir à bout de détruire le jansénisme, et de lui dire tous les secrets qu'elle saura pour l'aider à découvrir les hérésies et les fourberies des jansénistes, et lui faire connaître même toutes les personnes qui sont du parti, et tous ceux et celles qui pourraient nuire à ses desseins, afin qu'il les éloignât de la Maison. Elle lui a mis entre les mains tous les écrits qu'elle avait et a promis aussi à la mère Eugénie de lui donner avis comme il fallait se conduire pour réduire la communauté, et empêcher que nos sœurs pussent avoir aucune communication ni nouvelles des prétendus jansénistes, desquels elle voulait se défaire. Si elle eût pu, voilà en général les personnes et les desseins de la sœur Flavie, et à quoi elle a travaillé jusqu'à présent, incessamment de tout son pouvoir. Ce qui ne lui donne pas peu d'affaires, comme il se verra par le détail de ce que j'en ai appris par mon secret[116].

M. de Saveuse m'avait donné à Saint-Denis un secret touchant la manière dont nous nous devions conduire à l'égard des filles de Sainte-Marie. Celles de Saint-Denis n'en savaient rien, et il ne désirait pas non plus que la mère Eugénie le sût. J'en parlai en confiance à la sœur Flavie et à la sœur Dorothée qui me promirent de n'en point parler. Mais la sœur Dorothée ne tint pas sa promesse et me trahit en cela aussi bien qu'en autre chose, quoiqu'elle parût entrer des plus avant dans le conseil que ce bon ecclésiastique m'avait donné, qui était que, quand je serais de retour à Port-Royal, si nous étions cinq ou six qui eussent signé, bien unies ensemble, nous allassions trouver M. de Paris pour lui représenter qu'il n'était plus nécessaire qu'il nous laissât les sœurs de Sainte-Marie, parce que, n'étant pas de notre ordre, cela était presque inutile. Ce bon homme en me parlant de cela ajoutait : « Retenez bien ce que je vous dis, ma bonne fille, car pour le bien de votre Maison, il est expédient que vous vous défaisiez de ces filles, croyez-moi » et cela avec plusieurs autres choses de la façon qu'il me le faisait bien entendre que c'eût été notre mieux si nous eussions pu les congédier. Il me promit de me venir voir souvent à Paris pour me conseiller sur les affaires temporelles. Il est supérieur de Saint-Denis et regardé dans leur Institut comme un de leurs principaux amis. C'est pourquoi, il n'était pas à propos que la mère Eugénie fût informée de cet avis qu'il m'avait donné. Je leur avais aussi rapporté qu'on m'avait dit à Saint-Denis que les sœurs de Sainte-Marie ne sortiraient point de Port-Royal qu'elles n'eussent établi un esprit d'oraison et changé celui qui y était. Ma sœur Dorothée, sur cela, fut d'avis de dissimuler avec elles, en leur faisant paraître que nous entrions bien dans leur

[116] Trou de la serrure qui permettait à la sœur Candide d'écouter les conversations de la mère Eugénie et de la sœur Flavie.

esprit d'oraison, afin que cela ne les empêchât pas de s'en aller, si bien que, depuis ce temps-là, je n'ai point vu M. de Prières, et la première fois que j'allai à confesse, M. Chamillard ne manqua pas de m'en parler, étant surpris de ce que j'avais vu cet abbé, et me demanda si ce n'était point que j'eusse envie de rentrer sous l'Ordre, me disant cela d'un ton ému. Je lui répondis que ce n'était que pour ma conscience. M. l'archevêque étant venu peu de temps après, je le fus remercier de la permission qu'il m'avait donnée de voir ce bon abbé et lui témoignai grande reconnaissance. Sur quoi, il me confirma encore sa permission disant : « Oui, ma bonne fille, voyez le tant que vous voudrez. Je suis ravi qu'il vous voie, je l'en ai prié. Il m'a parlé de vous avantageusement. Il vous connaît. » Je le remerciai encore et lui dis que je l'avais prié de me donner seulement un quart d'heure de son temps, quand il viendrait au Val de Grâce d'où il est supérieur. Il me répéta : « Tant que vous voudrez, ma bonne fille. » Nonobstant cela, je ne l'ai pas vu depuis, comme j'ai dit, quoique j'eusse prié ce bon abbé de venir lui-même sans que je le mandasse, afin de ne point donner d'ombrage à M. Chamillard, ce qu'il me promit, me parlant en confiance. Nous concertâmes ensemble ce qu'il devait dire à M. de Paris, et comme il se devait comporter pour n'être pas suspect, et effectivement, il paraissait vouloir nous aider de la bonne sorte, et fort affectionné pour la Maison, mais ma sœur Flavie n'avait pas envie de le souffrir. Comme je vis qu'elle travaillait à empêcher une communication, je coulais le temps sans m'en mettre en peine. C'était vers la Chandeleur. Je commençais pour lors à être fort inquiétée de ma signature, et comme je ne savais à qui me conseiller, j'espérais avoir quelque éclaircissement de M. de Prières, parce qu'ayant voulu sonder son sentiment sur la signature avant que de me résoudre de lui en communiquer mes peines. Je lui avais dit dans notre entrevue : « Mon père, j'ai signé pensant le pouvoir faire sans péché. » Sur quoi, m'ayant répondu assez froidement : « C'est bien fait » et cela d'une façon si indifférente qu'il me sembla bien qu'il ne l'approuvait pas trop. Ce qui me consola et me fit espérer que, quand je lui aurais communiqué mes peines et les trahisons de la sœur Flavie et les entreprises pour le renversement de la Maison, il me donnerait quelque bon avis pour me sauver de la signature et de l'engagement où je me voyais de participer en quelque sorte à l'injustice. Mais me voyant privée de son assistance, et en même temps, voyant après qu'il devait venir un nouveau formulaire de Rome, je me consolai dans l'espérance que ce serait un moyen de sortir de l'engagement où j'étais, par le refus que je résolus de faire de signer ce second formulaire, et ainsi, je n'eus plus envie de voir personne, si ce n'eût été de nos plus intimes, mais cela était bien impossible. C'est pourquoi, je me résolus de bien prier Dieu, en attendant quelque lumière, jugeant en même temps qu'il était expédient[117] de ne point parler à M. de Paris de la résolution où j'étais de sortir de la signature, craignant de le commettre avec M. de Prières qu'il aurait sans doute soupçonné d'avoir eu part à mon changement.

De la destruction du jansénisme

Ayant continué d'écouter ma sœur Flavie, j'avais déjà bien appris ses desseins dont je ne parlerai qu'en général, car cela serait trop long à dire si je voulais particulariser[118] sa manière d'agir, comme je le viens de faire dans ces deux occasions, de M. de Saveuse et de M. de Prières. Il suffit de savoir que le principe sur lequel elle fonde sa conduite c'est l'obéissance à M. l'archevêque et l'obligation qu'elle croit avoir de lui garder les promesses qu'elle lui a faites de lui donner connaissance de tout ce qu'il peut

[117] Utile.
[118] Détailler.

faire pour venir à bout de ruiner le jansénisme, ce qu'elle assurait souvent à la mère Eugénie de vouloir toujours faire aux dépens de qui que ce soit et de ses intérêts propres même, et cela avec une fidélité si entière et un désintéressement si parfait qu'elle protestait souvent qu'en tout ce qu'elle lui disait, elle ne regardait que Dieu seul et sa plus grande gloire. J'appris aussi par mon secret que M. de Paris avait promis à M. Chamillard, aux filles de Sainte-Marie, et aux sœurs Flavie et Dorothée de mettre un règlement dans la Maison en faisant une dispersion de quatre de nos sœurs, qu'on avait dessein de défaire entièrement la Maison des Champs qu'on regardait comme le fort des jansénistes, et on trouvait cet expédient fort bon, suivant les avis des sœurs Flavie et Dorothée pour la destruction du jansénisme. Appuyant fort ce méchant dessein, elles inventaient tous les moyens possibles dont elles se pouvaient aviser pour le faire réussir au contentement de Monseigneur et prévoyaient à tout. Elles en venaient souvent entretenir la mère Eugénie et pressaient M. de Paris par toutes les industries[119] d'en avancer l'exécution, mais, quoique pour cela il y eût bien des mesures à prendre et des difficultés à surmonter, le zèle qui emportait la sœur Flavie lui faisait si bien faciliter les choses qu'elle trouvait des remèdes à tous les inconvénients qui se présentaient.

De la dispersion de la communauté

On fut quelque temps à agiter cette affaire, pendant lequel la sœur Flavie venait aviser la mère et lui rendre compte de ce qu'elle avait dit et fait pour ce sujet, tant envers M. l'archevêque qu'avec M. Chamillard. Il fallait trouver place à trente ou quarante de nos sœurs hors du diocèse où l'on n'en pouvait plus avoir. C'est pourquoi M. de Paris fit donner des lettres de cachet à plusieurs évêques pour recevoir un nombre de nos sœurs, les uns en avaient six, les autres huit, suivant ce qui était rapporté dans leur lettre, presque tous les évêques les acceptèrent d'abord, et selon ce que j'entendais par mon secret, le roi devait commencer à payer les pensions, de quoi ma sœur Flavie se mettait bien en peine, parce qu'elle prévoyait qu'il pourrait arriver que le roi se lasserait de donner cet argent, et qu'ainsi, les Maisons n'ayant plus de pension renverraient les religieuses à Port-Royal. C'est pourquoi, elle insistait fortement pour persuader à la mère Eugénie de parler à Monseigneur pour lui représenter les inconvénients qui pourraient arriver de cette dispersion, si les pensions n'étaient fondées que sur ce que le roi voulait donner, qu'il fallait le prier d'obtenir le revenu d'une abbaye commanditaire qui serait comme un fonds assuré pour les payer, afin que les pensions ne pouvant manquer, on les pût envoyer au loin, et ainsi que demeurant pour toujours dans leur exil, la Maison en serait déchargée. Elle faisait aussi son compte de trouver une personne qui prît soin de recevoir ce revenu et de payer les pensions, et croyait qu'en lui en donnant du profit, il se chargerait bien de cette peine. Elle trouvait cet avis fort commode et facile à exécuter, mais la mère Eugénie disait au contraire que cela était bien difficile à obtenir et qu'elle savait de bonne part que la reine mère avait eu bien de la peine pour obtenir le revenu d'une de ces abbayes pour le Val de Grâce[120], et que, si ce n'eût été un abbé, qu'elle connaissait et auquel le roi en avait donné une, qui n'en eût volontairement fait présent à la reine, elle ne l'aurait pas eue. Sur cela, la sœur Flavie disait que ce n'était pas de même, parce que le roi avait tant d'affection pour la destruction du jansénisme, qu'il n'éconduirait pas M. de Paris s'il lui en demandait une. La conclusion fut qu'il lui en fallait parler dans l'espérance que cela pourrait bien être et, en attendant

[119] Finesses artificieuses.
[120] La reine mère y faisait de fréquents séjours. François Mansart transforma l'ancien couvent, suite au vœu qu'avait fait Anne d'Autriche : Dieu lui avait donné un fils.

que M. l'archevêque vînt à Port-Royal, la sœur Flavie méditait jour et nuit comment elle ferait pour tenir celles qui demeuraient captives et parlait avec une telle dureté du bannissement de celles qu'on devait exiler que cela était outrageant, car elle faisait son compte de faire en sorte qu'elles ne reviendraient jamais, ce qui me toucha sensiblement. Pour ce qui regarde celles qui ne devaient pas sortir, son dessein était de les enfermer et les traiter d'une telle sorte qu'elle assurait à la mère qu'elles seraient trop heureuses de demander à signer pour sortir de la captivité où elle les mettrait. Son dessein était aussi qu'après que la dispersion de celles de Paris serait faite, on en exilerait encore quatre ou cinq de celles des Champs, des principales. On avait choisi la place de la mère prieure[121] à Sainte-Marie de Chartres, lui faisant cette charité, selon ce qu'elle disait de la mettre à un diocèse qui était proche à cause des grands vomissements à quoi elle est sujette allant en carrosse. Je ne sais où devaient aller les quatre ou cinq autres. Pour celles qui restaient dans la Maison des Champs, M. de Paris, non plus que la sœur Flavie, ne trouvaient pas que ce fussent des esprits dont on se dût beaucoup mettre en peine, mais qu'il les fallait réduire en les faisant bien soutenir[122]. Si elles faisaient résistance, on les devait amener toutes à Paris pour les mettre en prison avec celles qui seraient restées. En attendant cette tant désirée dispersion, que la sœur Flavie qualifiait toujours du nom de règlement que Monseigneur devait mettre dans la Maison (disant sans cesse : « Quand Monseigneur aura tout réglé, nous ferons ceci ou cela »), elle composait avec la mère Eugénie des prisons pour nos sœurs. Elles changeaient tous les jours de lieu. Tantôt elle les voulait mettre dans le bâtiment du côté de la basse-cour, prétendant y faire des réparations, et en faire boucher les fenêtres par où elles auraient pu parler à celles dedans qui n'auraient pas été enfermées. Et puis, elle revenait trouver la mère Eugénie pour lui dire qu'il y avait des inconvénients à leur précédente proposition et qu'elle avait mieux trouvé dans les autres bâtiments. Elle comptait combien il pouvait y avoir de lits dans chaque chambre de ces prisons et faisait état d'enfermer toutes celles qui n'auraient point signé, à la réserve de quelques pauvres simples[123] desquelles elle faisait espérer à la mère Eugénie qu'on se pourrait servir sans résistance.

Un jour où la mère Eugénie et la sœur Flavie parlaient de tout cela, la sœur Dorothée arriva, laquelle entendant qu'elles se proposaient de mettre toutes les sœurs en prison, et de leur donner à chacune leurs métiers pour les y faire bien travailler, leur dit : « Voilà qui est bien aisé à dire, qui les servira quand elles seront ainsi toutes enfermées sans sortir, qui fera la besogne de la Maison et qui dira l'office ? » La sœur Flavie lui répondit : « Mais ma sœur, pour l'office, elles n'y pourront pas aller, elles seront

[121] Henriette-Marie d'Angennes du Fargis (1618-1691), sœur Marie de Sainte-Madeleine en religion, était la prieure de Port-Royal des Champs depuis 1660. Après l'enlèvement des religieuses, lors de la journée du 26 août 1664, la mère était chargée de la responsabilité des deux monastères. Elle prit la tête de la résistance.

[122] Souffrir.

[123] Par charité, le monastère accueillait des religieuses simples d'esprit. Parmi les signeuses, on retrouve aux dires de la sœur Geneviève Pinault de l'Incarnation un grand nombre de religieuses déséquilibrées : « Et enfin, à tout prendre, cette communauté est composée de douze personnes desquelles les deux plus anciennes sont folles au dernier degré, il y a plus de quarante ans. Il y en a deux autres qui sont à demi folles, et qui passeraient pour des folles achevées, si ce n'était que les deux premières les font valoir et leur donnent du lustre parce qu'elles sont encore plus folles qu'elles. Il y en a deux mélancoliques, qui passeraient bien pour hypocondriaques en un besoin. Il y en a deux qui n'ont guère plus de raisonnement que des bêtes et deux autres si entêtées et si arrêtées à leur sens qu'il n'y a rien à leur dire quand elles ont une fois mis quelque chose dans leur cervelle. Et les deux autres sont deux légères qui tournent à tous vents comme des moulins, quoi qu'avec des principes différents, l'une n'étant légère et inconstante que par scrupule, et par je ne sais quelle facilité à croire ce qu'on lui dit, et l'autre (qui est ma sœur Flavie) est légère et changeante par un excès d'amour-propre qui lui renverse le sens et la raison en la manière qu'elle l'a fait paraître dans la conduite qu'elle a tenue dans les affaires présentes. Voilà une partie des rares qualités des sujets qui composent la communauté de M. l'archevêque ; que s'il n'a guère gagné en les gagnant, nous n'avons guère perdu en les perdant […] (*Histoire des persécutions*, *op. cit*., p. 346). »

excommuniées, on n'aura pas grand peine à leur porter à manger, du reste, elles se serviront elles-mêmes, et puis, avec le temps, on accommodera les choses. » Sur le premier dessein de prendre le vieux bâtiment pour ces prisons, ma sœur Dorothée disait : « Ma sœur Candide a la chambre à la cire[124], pensez-vous qu'elle endure cela ? » La mère Eugénie répondait : « On y avait déjà bien pensé, ma chère sœur. On pourra faire une porte en un tel lieu dont on lui donnera la clé pour aller à la chambre qu'elle voudra. »

J'entendis beaucoup de discours de cette nature qui m'outrèrent de douleur, voyant que la sœur Flavie disposait tout ce qu'il fallait pour faire la dispersion d'une partie de ses sœurs et pour l'oppression de l'autre avec une telle gaieté qu'il semblait qu'elle n'eût pas au monde de plus grande joie que d'en parler. Ce qui m'affligeait le plus dans tout ceci, c'était que je ne pouvais rien faire pour empêcher leurs desseins, dont je ne savais rien que ce que j'en apprenais par mon secret, de quoi je ne pouvais me servir sans me mettre au hasard de les faire apercevoir que j'écoutais, car M. l'archevêque, la mère Eugénie, M. Chamillard et la sœur Flavie ne m'en disaient rien du tout. J'essayai quelquefois de tirer quelques mots de la sœur Flavie pour avoir occasion de parler, mais elle agissait vers moi avec une telle dissimulation, que, si je ne l'avais pas ouï parler moi-même, je ne l'aurais jamais crue capable de nous trahir comme elle faisait. Bien au contraire, elle me témoignait des compassions de nos sœurs, et faisait semblant de vouloir apprendre de moi si je ne savais rien des desseins qu'on avait sur elles, me disant que pour elle, elle ne savait rien du tout, et cela avec une mine triste, piteuse, comme si elle eût été la plus affligée du monde et comme si elle n'eût eu part à rien. Et s'il arrivait que je disse quelque chose qui lui témoignât que j'improuvasse la conduite que M. Chamillard ou la mère Eugénie tenaient sur nos sœurs (ce que je faisais quelquefois pour plusieurs raisons) elle faisait semblant d'entrer dans mon sentiment et enchérir, soit même par-dessus moi, pour me mieux jouer, et courait aussitôt en faire le récit à la mère Eugénie, perdant souvent le réfectoire pour l'entretenir pendant ce temps et lui faire voir combien j'étais éloignée d'entrer dans leurs sentiments et parlait de moi d'une manière étrange et qui m'aurait pu faire de la peine, si j'eusse été dans le dessein de rompre avec elles et d'abandonner le parti des signeuses. Pendant que l'on traitait de cette grande dispersion, de laquelle la sœur Flavie se tenait comme assurée et dont (comme je l'ai dit) elle pressait l'exécution, je me résolus de parler à la mère de Maupeou[125] comme de moi-même, faisant semblant de n'en pas savoir plus qu'on ne m'en disait, c'est-à-dire rien du tout, pour savoir seulement d'elle à quoi se devait terminer cet ordre et ce règlement que M. de Paris devait mettre dans la Maison et dont j'entendais si souvent parler en général.

Une alliée : la mère de Maupeou

Cette bonne mère, qui est fort bien intentionnée, voyant que je lui parlais avec confiance, m'informa des desseins qu'on avait conformément à ce que j'en avais entendu par mon secret. Ce qui me fit voir qu'elle me parlait sans déguisement. Après m'avoir dit généralement tout ce que j'ai spécifié, tant de la dispersion de nos sœurs que du dessein qu'on avait pris de détruire la Maison des Champs, elle ajouta : « J'ai regret

[124] L'atelier de fabrication des cierges.

[125] Madeleine-Élisabeth de Maupeou était la fille de Gilles de Maupeou, intendant et contrôleur général des finances sous Henri IV. Elle entra à la Visitation de la rue Saint-Antoine en 1629, après la rupture de son mariage ; elle avait été la supérieure de la Visitation de la rue Saint-Antoine de 1655 à 1658. Elle était la tante du célèbre surintendant Fouquet. Dans sa relation, la sœur Pineau en dresse un portrait empreint de sympathie et d'admiration. Elle souligne son esprit de charité et sa piété. *Cf. Histoire des persécutions*, *op. cit*., p. 336.

que l'on défasse cette Maison. J'en ai dit mon petit sentiment à notre mère, mais la chose est résolue. J'ai désisté d'en parler après avoir fait ce que j'ai pu. On veut ramener celles qui y sont, à l'exception de quatre ou cinq autres des principales qu'on dispersera comme celles d'ici. L'on a retenu la place de la mère prieure dans notre monastère de Chartres. » Je pris sujet sur cela de leur dire : « Ma mère, que pensez-vous du dessein de la destruction de la Maison des Champs ? À quoi servira cela pour la signature ? » Elle me répondit : « Je ne comprends pas à quoi cela sera bon. Ma sœur de Sainte-Flavie croit que l'on viendra bien à bout de ranger celles qui viendront ici par une voie que je n'aime pas (c'était des prisons dont elle voulait parler), je ne sais pas comment elle se peut imaginer que cela se puisse faire. J'en ai dit ma pensée. Il me semble qu'il serait mieux de ne pas détruire cette Maison des Champs, car il arrive que parmi celles qui demeureront, il se trouve des esprits difficiles. »

Il faut remarquer qu'en ce temps, la mère Eugénie communiquait ces desseins à la mère de Maupeou, l'ayant amenée avec elle pour avoir conseil. C'est pourquoi, n'osant me découvrir ouvertement à cette mère, j'entrai seulement dans son sentiment pour ne pas défaire la Maison des Champs et je pris occasion de lui parler de la mauvaise conduite de la sœur Flavie. Je lui fis voir combien on se trompait de penser avoir des signatures par le moyen de la dispersion et des mauvais traitements qu'elle faisait à nos sœurs, que, bien au contraire, dans la disposition où je les voyais ensuite de la conduite qu'on tenait sur elles, c'était justement le moyen de n'en avoir pas une, que je les trouvais extrêmement fortifiées de tout ce qu'on leur faisait, et surtout à cause de la captivité où on les réduisait. Comme je vis que cette mère n'approuvait nullement la conduite de la sœur Flavie, mais même qu'elle la blâmait, j'allai plus avant et lui dis : « Ma chère mère, je suis consolée de ce que nous sommes de même sentiment pour ce qui regarde la Maison des Champs. Je vous assure que ce serait bien le mieux de ne le pas faire. » Elle me répondit : « Je suis bien aise aussi, ma chère sœur, d'en savoir votre pensée. » Je lui dis : « N'y a-t-il point moyen, ma chère mère, que vous détourniez ce dessein et celui de la dispersion ? » Elle répondit : « Cela serait bien difficile, car notre mère a toujours dans l'esprit que par la dispersion, on en pourra sauver quelqu'une. » Je lui dis : « Voulez-vous que je vous parle franchement, ma chère mère ? – Vous me ferez plaisir ma chère sœur. – Oh bien ! ma mère, comme je vous ai déjà dit, la mère Eugénie se trompe bien de penser avoir des signatures par le moyen de la dispersion. Il est trop tard. Nos sœurs sont trop persuadées qu'elles ne peuvent signer sans offenser Dieu. Ainsi, toute la dispersion ne servira qu'à leur faire souffrir bien des peines et rien de plus. Mais je crois que si on rassemblait nos mères et nos sœurs toutes ensemble, elles prendraient un meilleur avis, car, pendant qu'elles seront ainsi séparées captives et exilées, il n'y a rien à faire. Ne sauriez-vous travailler à cela, ma chère mère ? N'avez-vous point pitié de l'état de notre pauvre Maison ? – Je l'ai très grande, je vous assure, ma chère sœur. Je n'ai pas grand pouvoir, mais je ferai tout du mieux qu'il me sera possible. Les choses néanmoins sont bien difficiles à changer. »

Elle me pria de lui garder le secret de tout ce que nous avions dit et me conseilla aussi de parler de ma sœur Flavie à M. Chamillard comme je lui en avais parlé à elle, qu'elle jugeait cela nécessaire pour le bien de notre Maison, m'avouant que la sœur Flavie en faisait trop, et qu'étant religieuse de la Maison, on croyait tout ce qu'elle disait. Elle me fit entendre à demi-mot qu'elle était bien dangereuse, ajoutant : « Elle ne parle point à moi, mais à notre mère qui la croit entièrement. » Cette bonne mère, m'ayant prise en affection, me parlait sincèrement et je m'en assurais d'autant mieux que je l'entendais par mon secret parler à la mère Eugénie conformément à ce qu'elle me disait, c'est-à-dire pour le bien de notre Maison, et me défendait toujours quand la

mère Eugénie se plaignait de ma conduite au sujet de la signature, ou bien disait que je supportais[126] la communauté.

Quelques jours après cet entretien, Monseigneur l'archevêque vint à Port-Royal, il me demanda avec la mère Eugénie, laquelle, après l'avoir salué, se retira, me laissant seule. M. de Paris commença à me parler, parce qu'il continuait toujours à se vouloir justifier de la conduite qu'il tenait sur la Maison, disant ne pouvoir pas en conscience faire autrement et prouvait cela par plusieurs raisons. Son discours fut assez long. Je ne savais à quoi il devait terminer. Il paraissait fort triste et embarrassé de ce qu'il devait faire pour réduire nos sœurs. J'attendais sans dire un seul mot la conclusion. Enfin il me dit : « Que faire, ma bonne fille pour réduire ces opiniâtres ? Ne sauriez-vous en gagner ? – Monseigneur, cela est fort difficile, jusqu'à ce qu'elles soient persuadées qu'elles n'offensent pas Dieu. » Il me dit : « J'apprends qu'il y en a un nombre de fort obstinées et qui gâtent les autres. Qui sont-elles, celles-là, ma bonne fille ? »

Comme il vit que je ne me pressais pas trop de répondre, il dit : « Mais si je les envoyais quinze ou vingt plus ou moins au Port-Royal des Champs, j'y mettrais la mère Agnès pour être leur supérieure, qu'importerait-il de cela ? Qu'en dites-vous, ma bonne fille. Conseillez-moi. – Monseigneur, je crois que ce serait le mieux en toutes façons, car elles pourraient, sous la conduite de la mère Agnès, prendre ensemble un meilleur conseil. »

Il n'en parla pas davantage, mais je fus ravie de cette proposition qui me faisait voir que le dessein de détruire la Maison des Champs n'était pas encore tout à fait pris. Je fus aussitôt trouver la mère de Maupeou pour lui dire cette bonne nouvelle et la disposition où était M. de Paris, et je la priai instamment de travailler à faire agréer cette proposition à la mère Eugénie qui y était la plus opposée, car le zèle prétendu qu'elle a pour le salut des âmes lui ayant mis dans la tête que ce serait autant de filles perdues que celles qui approcheraient de nos mères, elle fait ce qu'elle peut pour les en empêcher. Cette bonne mère de Maupeou, ayant appris cela, prit l'affaire à cœur et de jour à autre, elle me disait en cachette ce qu'elle y avançait. Il est assuré que, si pour lors la mère Eugénie et la sœur Flavie eussent conseillé à M. de Paris d'envoyer la mère Agnès avec la plus grande partie de nos sœurs à Port-Royal des Champs, il l'aurait fait, mais ni l'une ni l'autre n'en avaient guère d'envie, bien au contraire, mais par des motifs tout différents. La mère Eugénie agissait en cela par son zèle ordinaire ou pour mieux dire par l'aversion qu'elle a du jansénisme qui est en un tel degré qu'il n'y a rien qu'elle ne voulût faire pour retirer les âmes de ce parti prétendu des jansénistes. Je l'ai vue souvent fondre en larmes de dévotion, faire des pénitences et tout ce qu'elle pouvait s'imaginer et pour obtenir la grâce de réussir ses desseins, tant elle est trompée et aveuglée. Le motif de ma sœur Flavie n'est pas si spirituel, car il est certain qu'elle ne tend qu'à se défaire de tous ceux et celles qui nuisent, à vendre et à réduire nos sœurs sous sa domination. Je ne crains point de dire que c'est apparemment la passion qu'elle a de commander qui domine en elle, avec une dureté extrême pour les sœurs, par complaisance à Monseigneur.

Après avoir agité longtemps si on devait détruire la Maison des Champs, on conclut que non, et selon le sentiment de la mère de Maupeou, on résolut seulement d'en ôter les principales etc. comme il a été dit. Pour la dispersion de quarante, comme elle était résolue, les lettres de cachet ayant été données aux évêques, la mère de Maupeou m'en ayant avertie, toutes les mesures étaient prises pour ce sujet. Comme il faisait bien froid, et qu'avant le dégel on voulait faire sortir nos sœurs, je la priai de

[126] Soutenais.

représenter que, dans la rigueur de l'hiver, on mettait au hasard d'en faire mourir plusieurs qui étaient malades dans le carrosse. Lui ayant dit des raisons et des exemples qui lui firent pitié, la priant de faire en sorte qu'on différât au moins de quinze jours, elle entra dans ma pensée et me dit : « Il n'y a point d'apparence de les mettre en chemin du temps qu'il fait. Je le représenterai à notre mère, car il y en aura qui iront jusqu'à cent lieues d'ici. » Je lui répondis : « C'est justement le moyen de faire mourir ces pauvres filles que de les mener dans l'affliction où elles sont à cent lieues et encore par le temps qu'il fait. » Nous demeurâmes donc d'accord qu'elle ferait tout son possible pour faire différer les voyages. Je ne découvrais pas à cette mère où j'en étais de la signature, car cela eût tout gâté. Je lui donnais seulement à entendre en confiance que je voyais du péril à la faire, à cause des suites et des engagements où l'on pourrait être après avoir signé, que je craignais cela plus que la signature même, que l'impression que j'avais d'offenser Dieu, et d'être cause que d'autres l'offensassent, faisait que je ne me voulais mêler de rien, ni dire ma pensée sur les affaires, qu'il me semblait que dans l'état où étaient les choses, il fallait laisser agir M. l'archevêque sans y mêler rien du nôtre, si ce n'était de l'adoucir tant que l'on pourrait, au lieu de l'irriter comme faisait la sœur Flavie. Elle approuvait fort ces sentiments et m'avouait que la sœur Flavie n'eût pas dû agir de la sorte. Car pour assurer cette dispersion, elle ne donnait ni trêve ni relâche à M. l'archevêque qu'elle pressait sans cesse, aussi bien que M. Chamillard et la mère Eugénie, à laquelle je l'entendais parler par mon secret avec une activité incompréhensible pour annoncer ce voyage. Elle soignait à tout et donnait des avis de la manière dont il fallait agir dans tout cela, afin, ce disait-elle, d'épargner de la peine à Monseigneur, et pour empêcher que chaque sœur n'emportât trop de hardes et ainsi de toute autre prévoyance, et pendant tout ce commerce où elle prenait une telle satisfaction, que cela lui donnait des joies et des forces surnaturelles, elle ne m'en disait pas un seul mot et dissimulait dans la Maison avec tant d'adresse, que si je n'eusse entendu de mes propres oreilles par notre cellule toutes ses entreprises[127], ou qu'une autre me les eût dites, je n'aurais pas pu me persuader que cela pût être, mais, au contraire, je l'aurais crue innocente de la façon qu'elle parlait et agissait avec moi.

Pendant que la mère de Maupeou travaillait pour faire différer l'enlèvement de nos sœurs, M. l'archevêque vint à Port-Royal à quatre heures du soir pour donner ordre et aviser à en faire sortir le lendemain un certain nombre. Je ne sais pas assurément quels évêques prenaient les premières, mais je crois que c'était Messieurs de Rouen et de Chartres, car la mère de Maupeou m'avait dit que ces deux évêques avaient accepté de grand cœur celles dont on les chargeait et que M. de Rouen en recevrait douze et plus si on voulait. La mère de Maupeou, ayant appris la venue de M. de Paris, redoubla ses instances vers la mère Eugénie, afin qu'elle lui représentât les raisons qu'elle lui avait dites, et que pour huit ou quinze jours de retardement, il n'y avait point de conséquences. M. de Paris consentit à ce retardement, et pendant ce délai, le bruit s'était répandu dans les diocèses où on devait être dispersées. Les supérieures des monastères écrivirent de toutes parts à leurs amis à Paris pour envoyer auprès de leurs évêques qu'on ne leur donnât point de nos sœurs, et plusieurs, qui n'avaient point de connaissances à Paris pour solliciter leurs évêques, écrivaient à la mère Eugénie. La mère de Maupeou me dit qu'elle était accablée de lettres et qu'elles en avaient reçues de cent lieues, que les oppositions des supérieures avaient fort embarrassé les évêques, lesquels, en suite de ces difficultés, cherchaient eux-mêmes des expédients pour se dégager de leurs lettres de cachet. Je ne sais pas comment cela se passa. Tout ce que j'en ai pu

[127] Desseins formés.

apprendre de la mère de Maupeou est que M. de Paris, voyant la difficulté des évêques, avait désisté de son entreprise, ne voulant pas les choquer, tellement qu'en quinze jours tout ce dessein fut dissipé à la grande consolation de la mère de Maupeou qui me le vint dire les larmes aux yeux de joie et de dévotion, admirant la bonté de Dieu et sa Providence, en ce qu'un tel dessein avait été en une demi-heure de temps et par la proposition qu'on avait faite à Monseigneur d'en différer l'exécution huit ou quinze jours. Cette bonne mère et la mère de La Sourdière[128] ne se lassaient point d'en rendre grâces à Dieu. Mais la mère Eugénie n'était pas de leur sentiment, si elle eût cru que ce retardement, qu'elle avait proposé, eût dû produire un tel effet. Je crois que sa charité n'aurait pas fait cette proposition et que le zèle dont elle est possédée pour le salut des âmes aurait surmonté la charité qui lui avait fait considérer la peine qu'eussent reçue de pauvres filles exilées par un si grand froid. Pour la sœur Flavie, il n'est pas imaginable la peine qu'elle eut de ce changement. Elle ne savait que devenir et pensait déjà que tout fût perdu pour elle et ne s'en pouvait consoler, et pourvoyant à ses intérêts, elle songeait à sortir de la Maison. Elle donna lieu à ses larmes, et passant les nuits à pleurer, elle en devint malade et dans sa désolation, je l'entendais par notre cellule se plaindre à la mère Eugénie à ce sujet de ce qu'on avait pas cru le conseil qu'elle avait donné de faire la dispersion entière de la communauté, ajoutant que cela serait cause qu'on ne ferait rien, et qu'après avoir eu bien de la peine, tout s'en irait en fumée, et en pleurant amèrement, elle regardait qu'ayant perdu cette occasion, on ne pourrait plus chasser le jansénisme de la Maison. Sur quoi la mère la consolait de l'espérance que Monseigneur ne désisterait[129] pas de son entreprise[130] et qu'il ôterait le jansénisme de la Maison par quelque moyen que ce pût être. Mais la sœur Flavie ne se consolait pas de cette espérance, car elle était dans l'impatience de ne pas voir cette dispersion, sans laquelle elle assurait la mère qu'on ne pouvait remédier au mal de la Maison. L'ardent désir qu'elle avait de cette dispersion, ranimant son courage bien abattu, fit à ce moment qu'elle se ressouvint que le roi, à ce qu'elle disait, avait dès le temps de la première dispersion[131], donné du fonds pour en exiler trente, et qu'il n'y en avait de sorties que douze ou quatorze et qu'ainsi on pouvait sans s'incommoder[132] en exiler encore autant, et disait qu'il le fallait représenter à Monseigneur, à quoi la mère Eugénie consentait. Mais comme Monseigneur ne venait pas à Port-Royal autant qu'elle eût bien voulu, ces affaires n'allaient pas si bien. Car, à ce que j'entendais, il fallait ménager M. de Paris pour lui parler de cela ou le faire venir en discours avec adresse, car de lui dire : « Monseigneur, le roi vous a donné du fonds pour payer les pensions de trente et vous m'en avez fait sortir que quinze » c'était de bon français lui demander de ce qu'il avait fait de son argent. Il fallait donc, afin de ne le pas choquer, attendre une occasion favorable pour toucher cette corde, et c'est à quoi elle se mit à travailler depuis que le premier dessein fut rompu, jusqu'au commencement du Carême. M. de Paris ne venait pas si souvent. Il se passait quelquefois trois semaines sans qu'il vînt. Je crois qu'il

[128] Selon la relation de la sœur Pineau, éditée dans l'*Histoire des persécutions*, la mère Marie-Élisabeth Guyet de la Sourdière avait été supérieure de la Visitation de Chaillot ; c'est l'une des principales mères de cet Ordre : « C'est une bonne religieuse qui a l'humeur douce et qui aimait et estimait extrêmement tous les exercices de notre communauté et s'y assujettissait autant qu'elle pouvait ; et pour ce sujet elle n'était pas fort bien dans l'esprit de la mère Eugénie qui n'approuvait rien de ce qui se faisait dans notre monastère […]. Néanmoins, elle nous avertissait de ce qu'elle pouvait apprendre (*op. cit.*, p. 335). »

[129] Ne renoncerait pas à.

[130] Résolution, dessein bien arrêté.

[131] La sœur vise la fameuse journée du 26 août 1664. Néanmoins, la première dispersion eut lieu le 14 mai 1661 où novices et pensionnaires durent quitter Port-Royal.

[132] Gêner, causer un dommage, une fatigue à quelqu'un.

faisait les choses en surséance[133], en attendant la bulle et le formulaire de Rome[134].

L'alliance de la sœur Flavie et de Chamillard

La discontinuation[135] de ses fréquentes visites faisait bien de la peine à la sœur Flavie. J'entendais par mon secret qu'elle sollicitait la mère d'écrire pour essayer de le faire venir à la Maison, sous prétexte de mettre ordre aux dérèglements prétendus de la communauté. Mais, la mère n'étant pas si pressée, qu'elle laissait couler le temps sans en écrire à Monseigneur, se contentant de rendre un compte bien exact à M. Chamillard pour la décharge de sa conscience et même menait souvent la sœur Flavie au parloir de Saint-Augustin, ou, assez souvent, elles passaient des trois à quatre heures à raconter à M. Chamillard ces prétendus désordres et à viser aux moyens d'y remédier et, au retour de ces entretiens, j'entendais toujours le même jour ou le lendemain par mon secret quelque chose de ce qui s'y était traité, qui ne tendait de la part de la sœur Flavie qu'à les bien persuader tous deux de la nécessité qu'il y avait pour le règlement de la Maison d'en changer toute la conduite en en ôtant entièrement le jansénisme, ce qui ne se pouvait pas selon son dire, sauf une grande dispersion et que l'on éloignât entièrement tous les jansénistes de la Maison, grands et petits. Il était même dangereux qu'il demeurât de nos domestiques. Je ne sais pas ce qu'elle pouvait dire dans les entretiens continuels qu'elle avait de ce temps-là avec M. Chamillard, mais il fallait que ce fût d'étranges choses, car, quand j'allais à confesse, M. Chamillard me disait après ma confession que je prie bien qu'il donnât quelques moyens pour régler la Maison, et puis en paraissant sincèrement touché du mauvais état où il la voyait, faisant un grand soupir, il me disait : « Ma fille, nous reconnaissons tous les jours de plus en plus qu'il était nécessaire de remédier au mal de votre Maison et que c'est une providence que Dieu ait permis que les choses en soient venues où elles sont pour découvrir le mal. Nous apprenons toujours choses nouvelles qui n'avaient pas encore été sues. »

Pour la première fois je ne lui fis point de réponse, mais, après m'être retirée, y faisant réflexion, je vis bien que ce qu'il apprenait n'était que par les rapports de la sœur Flavie, qui pour lors était crue de tout. Je m'avisai de parler à la mère de Maupeou à laquelle la mère Eugénie communiquait encore ses desseins. Cette mère a un bon jugement et solide, et je reconnaissais de plus en plus en elle une grande droiture vers Dieu et le prochain. Elle est fort humble et charitable et juge équitablement des choses. Je crois qu'elle avait peine et qu'elle n'entrait pas dans les sentiments de la mère Eugénie à l'égard de ma sœur Flavie et qu'elle ne croyait pas tout ce qu'elle disait, car, dès la première fois que je lui parlai d'elle, j'aperçus que je lui faisais plaisir de lui apprendre le contraire de ce que je savais bien qu'elle leur disait. Elle m'ouvrit aussitôt son cœur en dissimulant pourtant de savoir quelque chose, car ces filles sont extrêmement retenues à parler de ce qui regarde la mère Eugénie. Elle me dit seulement : « Ô ma chère sœur, que je suis consolée de vous entendre, ma sœur de Sainte-Flavie ne me parle jamais. Je ne sais pas ce que nous entendons de notre mère. Il est vrai que je la vois souvent fort empressée et pour vous parler en confiance, je crois qu'il serait mieux qu'elle n'en dît, ni n'en fît pas tant, car, comme c'est une religieuse de la Maison, notre mère la croit, mais il serait mieux qu'on apprît les choses par une autre, cela est

[133] Suspension.
[134] Il s'agit de la bulle *Regiminis apostolici* d'Alexandre VII ; elle sera enregistrée par le Parlement le 29 avril 1665, en présence du roi. La bulle ordonne de signer purement et simplement le formulaire. Hardouin de Péréfixe publiera une ordonnance le 13 mai 1665 qui exige la signature du formulaire. Il faudra acquiescer à la condamnation de la doctrine de Jansénius contenue dans les cinq propositions.
[135] Interruption de ce qui est commencé.

d'importance. – Vous avez raison, ma chère sœur, il n'y a pas le mal dans la Maison, qu'on s'était imaginé. – Il y a cinq ans que sur les rapports, j'en croyais d'étranges choses. Je rends grâces à Dieu d'y être venue pour voir le bien que j'y connais. Tout ce qu'il y a, c'est que je vous avoue que je ne comprends pas comment on peut refuser l'obéissance à notre saint Père le pape, quoiqu'on en dise, il n'y a point de mal, mais notre mère (parlant de la mère Eugénie et mettant le doigt sur son front) est toujours aheurtée[136] à cause du jansénisme dont elle croit qu'on est imbu. »

Je pris sujet de ce prétexte du jansénisme de la Maison de lui en parcourir l'idée de la détromper à peu près, comme je savais que ma sœur Flavie le leur avait figuré et je touchais un peu des desseins qu'elle avait de le faire sortir de la Maison et cela pour sonder le sentiment de cette bonne mère. Elle parut surprise que je lui découvrais des choses qu'elle ne pensait pas que je susse. C'est pourquoi je lui dis deux ou trois fois avec fermeté : « Je le sais bien, ma mère, ne soyez pas surprise que je vous parle de la sorte. Si je n'avais confiance en votre charité, je ne le ferais pas, mais je vous prie de me garder le secret et de ne point parler à la mère Eugénie de tout ceci. » Ce qu'elle me promit et me donna avis de ne plus parler à elle (la mère de Maupeou) en présence de ses sœurs, me marquant le lieu et l'heure où je le pouvais faire secrètement. Elle me promit encore de faire tout ce qu'elle pouvait pour désabuser M. Chamillard et la mère Eugénie des impressions que ma sœur Flavie leur donnait, m'avouant qu'il était vrai qu'elle nous faisait grand tort. Elle me fit encore promettre de lui garder un secret inviolable.

Un écrit perdu de Pascal

Ensuite de cela, je me rendis plus assidue à écouter la sœur Flavie parler à la mère Eugénie où jusque un peu avant Carême, j'entendis des choses inimaginables qu'elle disait à cette mère pour lui prouver la mauvaise conduite de nos Messieurs pour la doctrine qu'elle l'assura l'avoir reconnue hérétique, et disait avoir grand regret d'y avoir été si longtemps engagée et trompée, qu'elle avait reconnu l'esprit des personnes qui nous avaient instruites et conduites, être suffisant et méprisant les autres, et donnait des exemples pour prouver que leur conduite n'était qu'un empire et une domination insupportable, que c'était l'esprit de la Maison, que les mères agissaient de même, qu'il semblait qu'il n'y avait qu'eux et elles capables de conduire, que ce n'était que déguisement de part et d'autre. Pour prouver la fourberie et l'hérésie que ces Messieurs avaient dans le cœur, elle parlait d'un certain écrit qu'elle disait lui avoir été donné par Mademoiselle Périer[137] et qui avait été fait par M. Pascal qui condamnait la conduite de M. Arnauld et autres jansénistes, les accusant d'avoir abandonné par lâcheté la défense de la doctrine des Cinq propositions, laquelle, du commencement, ils avaient cru devoir soutenir, et que M. Pascal leur reprochant leur lâcheté et leur mauvaise foi, leur prouvait par ce qu'ils lui en avaient dit à lui-même, qu'ils ne s'étaient attachés au fait que par un faux-fuyant. Que M. Pascal avait eu dessein de mettre cet écrit au jour, tant il était en colère de ce qu'ils avaient désisté de soutenir le fond de cette doctrine des Cinq propositions, mais qu'on avait adouci son esprit pour empêcher qu'il ne le publiât[138].

[136] Obstinée, butée.
[137] Gilberte Périer, la sœur de Pascal, très liée à Port-Royal.
[138] La religieuse fait allusion à l'*Écrit sur la signature*, qu'on connaît par l'ouvrage l'*Examen* de Pierre Nicole. Pascal composa également un grand écrit sur la signature dont toutes les copies furent détruites. Selon le témoignage de Gaston Chamillard, docteur de Sorbonne, la sœur Flavie aurait été en possession de ces deux manuscrits : « L'une des religieuses qui ont signé, qui avait autrefois beaucoup de part au secret du parti, et qui présentement est soumise à l'Église a eu deux manuscrits. J'en ai vu un, où l'auteur, qui ne pouvait souffrir cet artifice, leur reproche que la

Elle faisait quantité de contes de cette nature, qu'elle disait lui avoir été dits en grande confiance, que cela lui faisait bien à présent reconnaître leurs erreurs.

Les calomnies de la sœur Flavie

En deux ou trois diverses rencontres qu'elle entretenait la mère Eugénie de ces discours, elle disait quelque chose de si bas que je ne le pouvais entendre, dont la mère paraissait fort étonnée, et sur la fin, haussant sa voix, elle ajoutait : « Ma mère, je vous parle de la dernière confiance. Si on savait que je vous eusse dit cela, je ne serais pas bonne à pendre, mais Dieu fait que je ne regarde que lui, et que ce n'est que pour vous donner connaissance des choses, comme je l'ai promis à Monseigneur. » Il fallait que ce fût quelque chose de conséquence. En suite de quoi, la mère lui promettait le secret, lui témoignant qu'elle l'obligeait de l'informer de telles choses. La sœur Flavie répondait qu'elle ne lui pouvait rien celer et qu'elle lui serait fidèle jusqu'à la mort. Elle lui a fait une infinité de contes semblables qui seraient trop longs à rapporter et tout cela pour prouver que nos amis étaient de véritables hérétiques, des fourbes, des superbes qui méprisaient les puissances et les autres docteurs et s'estimaient eux-mêmes plus que tous les autres.

Elle ne manquait pas non plus d'informer la mère Eugénie de l'esprit et de la conduite de nos mères et de ma sœur Angélique de Saint-Jean. Elle n'épargnait pas même la mère Angélique dont elle décriait horriblement la conduite. Elle commençait dès le temps que Madame Passart, sa mère, était au tour de la Maison de Paris. Elle lui parlait de Mademoiselle de Pontcarré[139], du voyage de Dijon, de l'établissement de la Maison du Saint-Sacrement[140], du séjour des religieuses de Dijon à Port-Royal[141], de M. de Langres[142], de M. de Saint-Cyran, de tous les changements qui s'étaient faits de temps en temps dans les deux Maisons, lui faisant remarquer toutes les méprises que la mère Angélique avait faites, à son dire, dans toutes ces rencontres[143], son inconstance dans ces changements, ses égarements, son esprit absolu qui remuait toujours et sous lequel il fallait que tout le monde ployât, et de toutes ces chutes, rapportait plusieurs histoires, et d'autres qui ne regardaient qu'elle-même, disant qu'elle en avait beaucoup souffert, que la mère Angélique s'était mise la première sous la conduite de M. de Saint-Cyran, et qu'ensuite, elle avait tout attiré les jansénistes. Enfin, il ne se peut dire de quelle manière elle l'a décriée. Pour la mère Agnès, elle n'en disait pas tant de choses, se contentant de la faire passer pour une personne des plus établies dans l'hérésie et les maximes des jansénistes, et sans ressource[144].

---

restriction dont ils se servent, quand ils promettent la foi divine pour le droit, le respect et le silence pour le fait, est une invention de leur esprit, ou, pour mieux dire, une faiblesse de leur courage, qui leur fait abandonner honteusement la vérité, lorsqu'ils dissimulent ce qu'ils en pensent (Gaston Chamillard, *Réponse aux raisons que les religieuses de Port-Royal proposent contre la signature du formulaire, avec leurs maximes et leur esprit*, Paris, F. Muguet, 1665, p. 22-23). »

[139] Marie Camus de Pontcarré (?-1644) ex-bienfaitrice de Port-Royal, avait pris le parti de Sébastien Zamet contre Saint-Cyran et la mère Angélique Arnauld. En 1636, c'est la rupture entre madame de Pontcarré, la mère Angélique et la mère Agnès.

[140] L'Institut du Saint-Sacrement, proche du Louvre, fut consacré le 8 mai 1633. La mère Angélique Arnauld y dirigea une petite communauté.

[141] Elles furent renvoyées dans leur couvent de Dijon au cours de l'année 1633 par l'archevêque de Paris.

[142] Sébastien Zamet.

[143] Circonstances fortuites.

[144] Sans moyen de se relever.

De l'ouvrage de la mère Agnès : *L'image d'une religieuse parfaite …*

C'était pourquoi, quand le livre de *La Religieuse*[145] parut, la mère Eugénie souffrit avec grande peine qu'on nous le donnât. Cela lui a coûté bien des actes d'abnégation et de renonciation à son propre jugement, car elle ne pouvait croire qu'il n'y eût point d'hérésie. M. Chamillard m'a dit à moi-même qu'il avait eu bien de la peine à la persuader qu'il n'y en avait point, et qu'après avoir éclairci ses difficultés, elle en était demeurée d'accord. L'on dit pourtant que depuis, elle y en a trouvé une. Elle envoya ce livre à Rome à M. d'Évreux pour l'examiner. L'on m'a assuré qu'il avait mandé à la mère Eugénie que la personne qui avait composé ce livre avait l'esprit de Dieu. Je ne crois pas que cette mère en convienne avec lui, car, comme j'ai dit, elle croit la mère Agnès hérétique, aussi bien que ma sœur Angélique de Saint-Jean, que la sœur Flavie lui a fait passer pour la plus dangereuse, et qui a bien mérité d'être humiliée.

La sœur Candide se sent prisonnière

Il ne se peut dire combien elle a inventé de calomnies contre la conduite de nos mères et de nos sœurs. Ce sont des choses qu'on ne pourrait pas lire sans peine et sans en avoir de l'horreur. Il suffira d'assurer en général qu'elle en a parlé dans les termes les plus humiliants, méprisants et outrageants qui se puissent imaginer, y faisant réflexion, et quand je joignais à tout cela le dessein qu'elle avait de faire sortir nos sœurs, et l'empressement avec lequel elle y travaillait sans relâche, ce qui était une marque de sa malice, de son injustice et de son aveuglement. J'avais presque autant de frayeur d'elle que d'un esprit malin, et j'évitais le plus qu'il m'était possible de la rencontrer par la Maison, car elle a, comme acquis dans ces malheureux commerces, un extérieur de trahison qui paraît effectivement à tout le monde sur son visage. Quand je la voyais, je ne pouvais éviter une émotion d'esprit que j'avais à combattre contre moi-même, et dans la conversation, l'iniquité que je lui voyais si opposée à Dieu, à la justice et à la vérité, m'était si forte à porter qu'il m'eût été plus doux d'être enfermée dans une prison pour toute ma vie que d'avoir toujours ces deux objets du bien et du mal devant mes yeux, à cause qu'ayant fait la signature, je me voyais en quelque sorte engagée au mal, quoique je fusse pour lors en disposition de me rétracter, si j'eusse pu avoir quelques avis, mais je n'avais pas de liberté pour en chercher, étant aussi captive qu'à Saint-Denis, car nos sœurs qui n'avaient pas signé, ne sachant rien de ma disposition, ne me donnaient aucune ouverture pour me pouvoir servir de leurs voies afin d'avoir du conseil. Étant ainsi seule à porter mes peines, j'ai beaucoup souffert, et la vue des trahisons continuelles de la sœur Flavie avec son injustice, celle de la sœur Dorothée et de la sœur Jacqueline me paraissaient si horribles, que, dans la continuité, ce m'était un purgatoire, les voyant incessamment chercher, aviser et donner avis pour captiver nos sœurs, la vue de leur malice m'était plus sensible à l'esprit que tous les maux du monde. Ce qui me rendait encore la considération de ces méchancetés plus pénible était la vue d'un bien véritable, opposé à ce mal, lequel me frappait vivement l'esprit, me faisait paraître leur conduite plus horrible, et dans cet état, j'étais souvent si effrayée de la crainte du péché, que toute autre peine et disgrâce m'étaient indifférentes. Je ne me souciais de rien au monde pendant cet espace de temps que j'ai marqué depuis que le

[145] Il s'agit de *L'image d'une religieuse parfaite et d'une imparfait*e, rédigé par la mère Agnès. Cet ouvrage, édité par Savreux, parut en 1665, sans nom d'auteur. Ce plaidoyer pour Port-Royal était destiné au public, afin que les laïcs puissent prendre connaissance de l'idéal de Port-Royal. Il décrit un idéal religieux ainsi que la condition humaine et appelle à la conversion.

dessein de cette grande disposition fut dissipé jusqu'au commencement du Carême.

Le zèle de la sœur Flavie

Ma sœur Flavie continuant à user de ses industries pour obliger M. de Paris à la venir voir pour ménager avec lui le dessein qu'elle avait pris d'en faire exiler seulement quatorze pour revenir au nombre de trente (qui aurait dû l'être dès le commencement), elle écrivait à M. l'archevêque presque tous les jours, et quelquefois deux ou trois fois le jour, quand il arrivait quelque chose, comme d'avoir eu des différends avec elle, d'avoir manqué de rendre assez de soumission à M. Chamillard ou à la mère Eugénie ou qu'on eût dit ou fait quelque chose qui ne lui plaisait pas. Elle écrivait à l'instant à son seigneur[146], lui représentant le besoin qu'on avait de sa présence pour mettre ordre à ces dérèglements prétendus, et quoique ce ne fussent que des bagatelles, elle en faisait de grands crimes, mais je crois que Monseigneur ne les trouvait pas si importants qu'elle, car il ne se hâtait pas de venir. Il lui faisait souvent réponse, la consolant sur le déplaisir qu'elle recevait de ces dérèglements, lui promettant de la venir voir, mais comme il différait quelquefois, je l'entendais faire des doléances à la mère Eugénie, la priant d'écrire elle-même pour le prier de venir. Elle, de son côté, cherchait encore d'autres moyens pour obliger Monseigneur. Elle s'avisa de tâcher à attraper des écrits, furetant par toute la Maison pour en trouver afin d'en faire présent à Monseigneur. Il y avait une cassette que la mère prieure avait donnée à garder à une sœur avant son enlèvement, qu'elle avait grande envie d'avoir, pensant y trouver bien des écrits. Mais le malheur était que cette cassette (selon qu'elle le croyait) était enfermée dans un lieu qu'elle ne pouvait ouvrir, quoiqu'elle y eût tâché. C'est pourquoi, elle me vint trouver pour me prier de lui aider à en ouvrir la porte. Je lui demandai ce qu'elle voulait faire de ces papiers, elle me dit que c'était pour les voir et qu'il y en avait peut-être que Monseigneur serait bien aise d'avoir et qu'elle les lui enverrait. Je ne voulais pas lui aider à ouvrir cette porte et j'ai appris depuis qu'elle y avait mené un serrurier. Je ne sais pas si elle trouva quelque chose, mais tant y a qu'après avoir bien cherché de tous côtés, et même dans les cellules, elle trouva une lettre qui était assez importante et vint prendre un autre petit écrit dans notre écritoire de notre cellule, et courant en faire part à la mère Eugénie, elle voulait lui lire ces papiers à l'heure même, mais elle ne le put, cette mère voulant aller à tierce[147], de sorte que la partie fut remise à un autre temps. Pendant qu'elle lisait ces écrits, qui étaient en partie de doctrine, où il y avait aussi quelque chose qui pouvait offenser Monseigneur, dont elle était bien aise, et ne laissait pas de dire : « L'horrible chose, on offense Monseigneur. » La mère Eugénie lui demandait où elle les avait pris, mais elle, voyant sans doute confusion qu'on sût qu'elle les avait attrapés par une telle voie, lui disait : « Ne me demandez point, ma mère, où je les ai pris, toujours les voilà. » Elle témoigna ensuite une aussi grande joie que si elle eût fait la plus belle conquête du monde et les envoya à Monseigneur qui ne vint point encore pour cette fois.

L'échec de l'enlèvement de trois sœurs converses

C'est pourquoi, elle s'avisa d'un autre artifice qui fut de lui mander les noms de trois de nos sœurs converses afin d'avoir leur obéissance pour les envoyer à Port-Royal des Champs, et cela en partie pour l'obliger à venir, et aussi pour lui témoigner la part

[146] L'archevêque de Paris.
[147] Tierce se déroulait à huit heures et demie, avant la messe conventuelle.

qu'elle prenait à tout ce qui regardait sa personne, secondant le dessein qu'il avait eu de punir ces trois sœurs dont il se tenait offensé, parce qu'elles avaient pleuré et fait du bruit à l'enlèvement de nos trois dernières sœurs[148]. Aussitôt que Monseigneur eut reçu cette lettre remplie de bonnes raisons qui lui faisaient voir qu'il était nécessaire de faire sortir ces sœurs, qu'elle lui dépeignait d'une étrange façon, à ce que j'en ai pu apprendre, Monseigneur l'archevêque envoya leurs obéissances qu'elle garda quelques jours sans en parler, ayant dessein d'avoir encore celle d'une autre, et puis le chariot n'était pas encore mandé. Ma sœur Dorothée donc, en ayant écrit à Port-Royal des Champs, on l'envoya. Il faisait très grand froid et neigeait bien fort ce jour-là. Néanmoins, cela ne fut pas capable de rompre ce dessein, non plus que l'indisposition de l'une de ces pauvres filles qui avait la fièvre. La sœur Flavie craignant que nos quatre sœurs ne fissent quelque révolte, quand on leur signifierait leur obéissance (Monseigneur ne se voulant pas trouver à leur enlèvement, parce que ce n'étaient que des sœurs converses) avisa avec la mère Eugénie qu'il fallait prier Monseigneur l'archevêque d'envoyer M. le grand vicaire. Elle ne prenait ces mesures que pour les faire sortir sans bruit et sans résistance. Il fallait qu'elles sortissent à l'instant qu'on leur aurait mis en main leur obéissance, sans leur permettre d'aller de côté ni d'autre dans la Maison. Pour cette fin, elle vint à six heures du soir me trouver dans notre cellule pour me dire en confiance tout ce mystère que je savais déjà bien, l'ayant appris par mon secret. Elle me pria de lui aller aider à faire de grand matin cette exécution selon son ordre et en cette sorte. On devait, aussitôt que M. le grand vicaire serait avisé, mander ces quatre sœurs au tour où, étant arrivées, elle et moi avec les sœurs de Sainte-Marie, devaient fermer et garder les portes des avenues[149] pour empêcher qu'elles ne pussent échapper. En suite de quoi, M. le grand vicaire devait faire ouvrir la porte pour les faire sortir et monter dans le chariot, bon gré, mal gré. J'écoutai tout ce discours et lui dis : « Mais, ma sœur, qu'est-ce qu'elles vous ont fait pour les presser ainsi de sortir par le temps qu'il fait ? » Elle me répondit : « Ce n'est pas pour moi, mais elles ont fâché Monseigneur, et il y avait bien longtemps qu'il m'avait demandé leurs noms. » Puis, me racontant tout ce qu'elle savait, elle ajoutait : « Car, pensez-vous, ma sœur, si Monseigneur avait envie de faire encore quelque enlèvement, elles lui feraient assurément de la peine. » Comme elle vit que je n'approuvais pas ce dessein, pour en aller avertir aussitôt la mère Eugénie, et moi de mon côté, j'allai secrètement à ma sœur Dorothée savoir si c'était de son consentement qu'on faisait sortir nos sœurs. Elle me dit que non, et, qu'au contraire, elle en avait été fâchée, que c'était ma sœur Flavie qui avait mené toute cette affaire, que pour elle, elle ne s'en était point mêlée, et sur cela me fit de grandes plaintes de la sœur Flavie et de ses emportements qui lui faisaient bien de la peine et ajouta que si elle n'eût empêché tout ce qu'elle voulait faire, elle aurait presque fait sortir tout le monde. Je n'en voulus pas écouter davantage, crainte que ladite sœur Flavie ne me trouvât avec elle, et lui dis que je m'en allais parler à la mère Eugénie, ce que je fis. Cette mère entra dans toutes mes raisons et conclut qu'on n'enverrait point ces pauvres filles pendant le mauvais temps, ce que je retournai dire à la sœur Dorothée qui me promit de renvoyer le chariot de grand matin et sans que la sœur Flavie le sût, mais cela ne fut pas fait, car la sœur Flavie qui travaillait jour et nuit pour avancer cette affaire fut de grand matin au tour, où elle empêcha qu'on renvoyât le chariot qui ne partit qu'après-midi, chargé d'un sac de son, et M. le grand vicaire ne vint point si matin. Quoique la sœur Dorothée m'eût dissimulé qu'elle fut consentante de cet enlèvement, il est pourtant vrai qu'elle était de la partie. C'était elle-même qui avait écrit qu'on envoyât ledit chariot couvert et

[148] Le 29 novembre 1664, les sœurs de Brégy, Soulain, et Thomas du Fossé furent expulsées.
[149] Voies d'accès, passages.

fait bien des mensonges pour dissimuler le sujet pour lequel on le mandait, et l'avait, après, renvoyé à vide. Je sais de sa propre bouche qu'elle convenait de la plénitude de son cœur avec la sœur Flavie à la dispersion de toutes nos sœurs. Il est vrai qu'elle était en différend avec elle au sujet de quelques-unes qui lui étaient utiles pour son ménage, jusqu'à ce qu'elle eut d'autres personnes pour le faire, mais pour les autres, elle désirait leur exil de tout cœur. Elle m'en a parlé à moi-même (sans ce que j'aie entendu par mon secret) avec tant de gaîté de cœur qu'elle faisait bien connaître qu'elle y consentait.

À la recherche des moyens de communication

Le dessein de l'enlèvement de nos sœurs converses n'ayant point réussi à la sœur Flavie, elle chercha d'autres moyens pour contenter M. de Paris, et pour le faire venir, ce fut de se mettre à chercher et à faire chercher par ses adhérentes[150] de tous les côtés de la Maison s'il ne se trouverait point quelque trou secret par lequel nos sœurs pussent avoir communication. La sœur Jacqueline en trouva un dans le mur d'un des petits jardins duquel elles crurent que nos sœurs s'étaient servies pour passer et recevoir des écrits. Cela fut aussitôt mandé à M. l'archevêque comme un grand désordre et qui méritait bien sa présence. La sœur Flavie crut qu'il accourrait bien vite, mais elle fut fort attrapée quand elle vit qu'il ne se pressait pas. Elle avait envie qu'on surprît quelque paquet afin de l'envoyer à M. l'archevêque. La mère Eugénie me mena voir ce trou. Il lui semblait avoir trouvé merveille tant elle en avait de joie. Moi, ne sachant point s'il était vrai ou faux qu'on s'en pût servir, j'offris d'avoir le soin d'y prendre garde, lui promettant d'aller tous les matins au point du jour avant que le jardin fût ouvert, qu'elles s'en devaient reposer sur moi et que s'il y avait quelque chose, je ne manquerais pas de le prendre. Elles n'avaient pas grande envie que je me chargeasse de ce soin, mais je l'emportai sur elles. Il faisait un grand froid, et il fallait aller au trou dès les six heures du matin, ou autrement les sœurs qui avaient signé y eussent été. Je gagnai ma sœur Anne-Gertrude[151] à laquelle je confiai que le sujet pour lequel j'avais besoin d'elle pour venir avec moi était afin que si nous y trouvions des papiers, nous ne le dissions point aux autres, afin de ne point commettre[152] nos amis et de n'être point cause de peine qu'en pourraient recevoir nos sœurs qui avaient signé, ce qu'elle trouva bon et se rendit soigneusement au jardin au point du jour. Nous y fûmes trois ou quatre fois de suite sans y rien trouver, ce qui fit que j'abandonnai cet office, quand je vis que nos sœurs s'étaient aperçues que j'allais à ce trou. Cela étant suffisant pour leur faire prévoir à ce qu'elles avaient à faire au cas qu'elles s'en servissent, ce que je dis à la mère Eugénie qui me répondit : « Il est vrai, ma chère sœur, mais on m'assure toujours qu'on a des communications. On voit souvent des flambeaux de ce côté-là. J'en ai écrit à Monseigneur qui m'ordonne d'y veiller. J'y suis obligée, ma chère sœur, c'est mon obéissance ! » Tout ce que la sœur Flavie disait à cette mère des prétendues communications l'embarrassait extrêmement. Elle lui avait si bien fait croire qu'on venait confesser nos sœurs, qu'elle et ses filles n'avaient point de repos qu'elles eussent fait fermer les jardins, réduit la communauté à n'y plus aller, fait fermer aussi tous les autres lieux et condamner les fenêtres par où elles jugeaient avoir communication. Tout cela n'a pas empêché qu'elles et ses filles n'aient cru jusqu'à présent qu'on eût des lieux secrets par lesquels on pouvait se confesser, la sœur Flavie les ayant assurées que les

[150] Celui qui est du sentiment, du parti d'un autre.
[151] Il s'agit de la sœur Anne de Sainte-Gertrude Robert (1626-1694) qui avait signé le formulaire en septembre 1664. Elle se rétracta lors de son retour à Port-Royal des Champs en juillet 1665.
[152] Compromettre, exposer à un danger.

jansénistes étaient si artificieux que le démon même ne savait pas leurs secrets tant ils sont bons inventeurs de ces fourberies. C'est ce qui m'a été dit à moi-même. Ces contes de la sœur Flavie ne donnaient pas peu d'affaires à la mère Eugénie. Ses religieuses étaient continuellement au guet de côté et d'autre, et souvent même durant la nuit pour découvrir quelque chose. M. Chamillard, de son côté, mettait des sentinelles par-dehors, cherchant partout s'il ne découvrirait rien, et tout cela en vain, ce qui faisait perdre assurance et les lassait extrêmement. Une des religieuses de Sainte-Marie m'a avoué qu'elles en étaient bien fatiguées, mais que d'ailleurs l'assurance qu'on leur donnait de cette communication leur faisait perdre patience en faisant par obéissance ce qu'on leur ordonnait, que pour elle, elle n'avait couché qu'une fois dans le grand grenier, ne pouvant pas le faire davantage. Pour la sœur Flavie, qui embarrassait[153] ainsi tout le monde, elle ne prenait pas tant de peine. Elle n'eut pas eu assez de temps pour vaquer à toutes ses autres malices. C'était bien assez pour elle, pendant que les autres travaillaient jour et nuit sous ses ordres, d'aller et venir parmi la communauté, aux infirmeries et partout ailleurs, pour voir ce qui se faisait et pour entendre ce qui se disait, et tenait registre de tout, en faisant son profit pour en parler après à la mère Eugénie.

Dans le jardin de monsieur Hamelin

Ce fut elle ou ma sœur Dorothée qui dit à cette mère qu'il y avait un lieu sous terre qui allait jusqu'au jardin de M. Hamelin[154] dans lequel était une porte par où l'on pouvait revenir secrètement dans la Maison. La mère Eugénie, croyant que cette imposture fût vraie, pensait avoir trouvé la cache des jansénistes, qu'il y avait si longtemps qu'on cherchait. Un jour, elle me manda à sa chambre où elle me dit : « Ma chère sœur, je vous veux prier de prendre la peine de venir avec moi dans le jardin, afin que vous voyiez vous-même des inventions qui y sont, par où l'on peut avoir des communications secrètes. Cela est étrange, ma chère sœur, mais on m'a bien assurée de la chose. » Il faisait ce jour-là un froid fort rigoureux. Je lui dis : « Je crois, ma mère, que ce sera une peine que vous prendrez en vain, et qu'il y a autant d'apparence à cela qu'au trou où vous m'avez déjà menée, il y a trop de portes à passer qui sont toutes fermées. » Elle me fit réponse : « Cela n'est rien, ma chère sœur, car on m'a bien assuré que vos sœurs ont des doubles clés de toutes ces portes et des inventions qui ouvrent tout. C'est grand pitié que toutes ces manigances, car je n'y vois point de remède. J'en ai parlé à Monseigneur qui m'avait dit de faire raccommoder tous vos vieux murs, mais je lui ai représenté que cela serait inutile, car, quand on aura fait à un endroit, elles se serviront de l'autre. De la manière que votre Maison est bâtie, je ne vois point de remède. Mon Dieu, qu'on est heureux, quand on n'a point appris toutes ces intrigues que des religieuses ne devraient pas savoir ! Allons, ma chère sœur, il y a autre chose que je vous ferai voir » sans me vouloir dire ce que c'était.

Elle me mena au jardin, disant cela d'un certain air qui me fit peur, craignant en effet qu'elles n'eussent découvert quelque chose et c'est ce qui me fit prendre mon sérieux. Elle me mena premièrement tout autour des petits jardins, me faisant remarquer au bas des murs quelques trous par lesquels elle disait qu'il eût été facile de donner et de recevoir, ce que je lui soutenais ne pouvant être, les personnes du dehors ayant plusieurs murs à passer, et nos sœurs plus de quatre portes avant que de pouvoir parvenir à ces trous qui ne paraissaient pas faits exprès, mais naturellement à cause de la vieillesse des

[153] Tracassait.

[154] Cette famille qui faisait partie du réseau des amis de Port-Royal habitait le faubourg Saint-Jacques. Le jardin était très proche de celui de Port-Royal de Paris et n'était séparé du monastère que par un autre jardin.

murs qui sont prêts à tomber. Après avoir fait le tour de ces petits jardins, je me rassurai, pensant que c'était là tout ce qu'elle me voulait montrer, mais, comme nous approchions de la porte pour sortir, j'aperçus ma sœur Jacqueline d'Oxin[155] qui apportait une grande lanterne avec une grosse chandelle allumée. Je commençai encore à avoir peur. Je lui demandai ce qu'elle voulait faire de cette lumière en plein jour, elle me fit réponse fort fièrement : « Je fais ce qu'on me dit. » Ce qui me fit voir qu'elle était du conseil. La mère, avec sa façon méprisante, me conduisit jusqu'à la porte de la voûte des fontaines sans me dire le mystère. Quand nous y fûmes arrivées, elle me dit : « Ma chère sœur, l'on m'a donné avis qu'il y a ici une voûte qui va jusqu'au bout de vos jardins, où il y a une fausse porte d'où on peut entrer chez vous en secret, ce que je veux que vous voyiez » ce qu'elle disait avec un faux air moqueur. Je lui fis réponse : « N'est-ce que cela, ma mère, qui vous a fait prendre tant de peine ? Quiconque vous a fait ce rapport vous a dit une menterie. Sans que vous descendiez, je m'en vais vous dire ce que c'est. C'est une voûte où sont les tuyaux des fontaines. Elle va assez loin à la vérité, mais il n'y a point et n'y eut jamais de porte. Il y a sept ou huit ans que j'y vis travailler lorsqu'on raccommodait les tuyaux de la ville. Tout ce que vous y pouvez trouver, ce sera la place d'un trou qui fut rebouché après qu'on eût raccommodé notre eau, qu'on nous retenait du côté de l'aqueduc, et quand l'eau nous manque, on est obligé de faire rouvrir ce trou pour la reprendre : voilà tout ce que vous trouverez. » Sur cela elle parut surprise et me dit : « On ne m'a pas dit cela. Je ne vous contrains pas de descendre, mais pour moi, ma chère sœur, c'est mon obéissance, il faut que j'aille voir. » Elle y descendit avec la sœur Jacqueline qui portait la lanterne, elles y furent longtemps. Je les attendais dans le jardin. À leur retour, je dis : « Eh bien! ma mère, avez-vous trouvé une porte ? » Elles étaient toutes deux bien rabattues. La mère me dit : « Non, ma chère sœur, mais il y a une place tout au bout qui paraît avoir été ouverte, car la maçonnerie n'en est pas si vieille que les autres murailles. » Je lui dis : « Cette place est-elle grande comme une porte ? – Non, ma chère sœur. » Elle fit un rond en disant : « Elle est environ comme cela. – Vous voyez, ma mère, que c'est ce que je vous avais dit. »

De nouvelles recherches

Ce ne fut pas tout, car cette mère continuant d'être en angoisse de ce qu'elle ne pouvait trouver des caches, me dit, comme nous nous en allions, que ce serait peut-être du côté de la basse-cour. Je l'y menai et lui fis voir des fenêtres de quelques passages qui donnaient sur la rue en lui disant : « Voyez, ma mère, si nos sœurs ne se pouvaient pas bien mieux servir pour passer quelque chose, si elles en avaient envie, que d'aller dans les jardins. » Elle en demeura d'accord. Je la quittai et elle retourna à la chambre où la sœur Flavie ne manqua pas de se trouver. Je lui dis comme je l'avais menée du côté de la basse-cour et que je lui avais fait remarquer les fenêtres par où l'on pouvait avoir communication. Elle répondit que je ne l'avais pas menée aux secrets et qu'il était dans l'obéissance d'une de nos sœurs qu'elle nomma et qu'une de nos sœurs converses qu'elle nomma aussi trouvaient moyen de faire toutes ces inventions, que je ne m'en doutais pas, mais que je n'avais garde de les lui découvrir, et elle disait cela d'une manière étrange, et comme me voulant faire passer pour une fille qui les savait. Ma sœur Dorothée arriva pendant cet entretien qui enchérit par dessein pour persuader la mère, disant que cette sœur était une dangereuse personne pour faire du bon temps,

[155] Cette religieuse fut l'une des premières à signer le formulaire. Elle avait été reçue à Port-Royal sans dot.

qu'elle était capable de passer par-dessus les murs et même par des toits des maisons s'il en était besoin, que c'était une chose étrange que son adresse pour faire semblables pièces, qu'elle pouvait faire des trous à des murailles si vite et d'une manière qu'il était impossible qu'on s'en aperçût, et qu'ainsi, il était assuré que nos sœurs avaient des communications par son moyen. Tout cela embarrassait fort la mère Eugénie. Enfin, la conclusion fut qu'il fallait que la mère allât accompagnée de trois ou quatre personnes à cette chambre pour y faire la visite et essayer de trouver les secrets. La sœur Flavie dit à la mère qu'il n'était pas à propos qu'elle fût du parti, qu'elle prendrait avec elle deux de ses religieuses, ma sœur Dorothée et moi, qu'il me fallait bien faire entendre l'importance qu'il y avait de chercher dans tous les coins, ajoutant que je ne voulais rien faire qui déplût à nos sœurs et qu'il ne fallait pas l'endurer. Il y avait déjà du temps qu'elle poursuivait la mère, afin qu'elle se servît de moi en ce qu'il y avait à faire qui pouvait blesser la communauté. La mère, jugeant son avis fort bon, prit heure pour aller faire une visite le lendemain. Ayant entendu tout ce dessein par notre cellule, je fus avertir une de nos sœurs qu'on devait faire cette visite.

La sœur Flavie, de son côté, me vint dire que la mère Eugénie me priait de l'aller accompagner, que Monseigneur lui avait commandé de faire une visite très exacte par toute la Maison pour découvrir par quel endroit nos sœurs pouvaient avoir des communications, que cela lui tenait tant au cœur qu'il avait envie de venir lui-même faire cette visite. Cela était faux, c'était de ses inventions à elle-même, mais qu'il fallait, pour lui épargner cette peine, que la mère Eugénie le fît, que ma sœur Dorothée serait de la partie et que la mère me priait bien fort de m'y trouver. Sachant bien que ce n'était que par malice, et afin que nos sœurs eussent sujet d'être mécontentes de moi, que la sœur Flavie me voulait engager à cela. Je lui fis réponse, disant : « Pourquoi, ma sœur, faut-il que j'y sois, puisque c'est à la mère Eugénie que Monseigneur a commandé de faire cette visite ? – C'est que la mère ne sait pas bien tous les êtres de la Maison. – Faut-il être quatre à les lui apprendre ? – Je n'y puis pas être. – Ni moi non plus, ma sœur. C'est assez puisque ma sœur Dorothée y sera. Je vous supplie de faire mes excuses à la mère Eugénie. C'est assez d'une pour lui montrer les lieux. »

Elle se retira d'avec moi et ne manqua pas de faire son profit de mon refus pour prouver à la mère que je n'étais pas pour seconder les intentions de Monseigneur. La visite se fit sans moi et elle. Toutes furent aussi savantes et aussi heureuses après que devant, n'ayant rien trouvé de ce qu'elles cherchaient. Toute cette entreprise ne venait, comme je l'appris par mon secret, que de la sœur Flavie, car Monseigneur, auquel elle écrivait sans cesse pour l'obliger à venir la remettait toujours pour aviser aux choses quand il viendrait.

La joie de la sœur Flavie

Enfin, Monseigneur manda quelques jours auparavant qu'il viendrait et que, pour récompense de son retardement, il donnerait un jour tout entier pour voir toutes les signeuses à loisir et pour s'informer des désordres afin d'y remédier. En attendant, la sœur Flavie bondissait dans l'espérance qu'elle avait que Monseigneur donnerait la main à tous ses desseins pour les exécuter dans l'ordre et la manière qu'il se l'était proposé, et suivant ce que la mère Eugénie, M. Chamillard et elle, en avait avisé auparavant. Durant ces derniers jours, c'est-à-dire en attendant Monseigneur, la mère et la sœur Flavie se ramentevaient[156] souvent par billets, qu'elles faisaient ensemble, les

[156] Ramentevoir : faire ressouvenir de quelque chose.

choses dont elles devaient lui parler. Les chefs principaux étaient des accusations qu'elles avaient à lui faire de la communauté, et même les noms de quelques sœurs, dont elles voulaient faire des plaintes. Je n'étais pas oubliée dans ce nombre. Pendant que la sœur Flavie préparait ainsi les matières du sacrifice qu'elle voulait faire à Monseigneur l'archevêque, ou pour mieux, selon son sentiment à Dieu même, puisqu'elle protestait souvent que tout ce qu'elle faisait n'était que pour Dieu seul. Elle était dans la joie et dans la jubilation. Elle se portait parfaitement bien, et rien ne lui coûtait de ce qu'il fallait faire pour l'accomplissement de ses désirs que la mère Eugénie favorisait en toutes choses, mais la mère de Maupeou n'était pas dans le même sentiment, au contraire, elle improuvait[157] fort la conduite de la sœur Flavie qui ne se découvrait pas néanmoins à cette bonne mère. Mais la mère Eugénie l'ayant amenée avec elle, comme j'ai dit, pour prendre son conseil, ne manquait pas de lui communiquer tous les desseins et particulièrement les choses dont on devait parler à M. de Paris et les intentions de la sœur Flavie. Je ne sais ce que la mère Eugénie lui avait dit dans l'attente où elles étaient de la venue de M. l'archevêque, mais cette bonne mère me vint trouver fort affligée, ayant mené avec elle ma sœur de la Sourdière.

Les conseils de la mère de Maupeou

Elle me dit : « Ma chère sœur, la charité nous presse. Nous venons de prier Dieu, ma sœur et moi, pour résoudre si nous devions vous parler ou non. Nous avons cru ensuite qu'il était nécessaire que je vous dise qu'il est temps que vous parliez à M. Chamillard de ma sœur de Sainte-Flavie. Les affaires de votre Maison sont extrêmement mal et je vois que cette fille est crue de tout. Comme elle est religieuse de la Maison, elle peut faire beaucoup de tort. Parlez-en à M. Chamillard de la même sorte que vous m'en parlez. – Tout ce que je vous en ai dit, ma mère, est véritable. » Elle me dit : « Je le sais bien, ma chère sœur. C'est pour cela qu'il faut détromper M. Chamillard. » Cette mère a grande déférence pour lui, assurément qu'elle le croira, car tout ce que je pouvais faire par une autre voie serait décidément inutile. « Croyez-moi, ma chère sœur, cela est nécessaire. – Je ne sais pas ma mère si M. Chamillard me croira, et puis je vous avoue que je n'aime pas à parler du prochain, jamais je ne le fais sans un grand besoin. Ce que je vous ai dit de ma sœur Flavie n'est rien en comparaison du mal qu'elle fait. Cela est bien sensible de se voir trahie par une des propres filles de la Maison. »

Sur cela, nous ne nous pûmes empêcher toutes trois de pleurer, et ensuite cette bonne mère me dit : « Cela est bien fâcheux, mais, croyez-moi, j'espère que Dieu bénira votre entreprise. Quand vous aurez parlé, M. Chamillard m'en pourra dire quelque chose et j'appuierai ce que vous avez dit, et ma sœur aussi, ne lui parlant que dans le secret de la conscience assurément que cela fera meilleur effet. » Comme je vis qu'elles me voulaient seconder, je leur dis : « Je parlerai donc sur votre parole et suivant votre conseil, car autrement je ne m'y pourrais pas résoudre. – Je crois, selon Dieu, que vous le devez faire. Nous vous aiderons en tout ce qui sera possible, quand vous aurez donné lieu où nous puissions parler, mais, ma chère sœur, il nous faut garder un secret inviolable. » Ce que je lui promis en la remerciant de sa charité. Elle me dit : « Parlez au plus tôt, car il est temps. »

Là-dessus elle se retira, mais la sœur de la Sourdière demeura dans la chambre pour donner lieu à ses larmes. Il fallait qu'elles eussent appris d'étranges choses des desseins

[157] Désapprouvait.

de la sœur Flavie, car ni l'une ni l'autre ne disaient rien de contraire sur ce que je lui disais de ses trahisons. Il est vrai qu'elles en pouvaient être plus informées que moi, parce que ce n'était pas toujours de la chambre de la mère Eugénie qu'elles prenaient leurs résolutions.

Chamillard est informé des débordements de la sœur Flavie

J'allai donc, suivant le conseil de cette bonne mère, parler dès le lendemain à M. Chamillard au confessionnal, et je pris sujet pour lui parler, avant que de me confesser, de lui dire la peine d'esprit que j'avais de la conduite de la sœur Flavie, comme pour avoir son avis sur ma disposition, étant effectivement embarrassée à cause de la sainte communion. Je lui dis en général tout ce qui en était. Sur quoi il ne me fit aucune réponse, sinon que je me pouvais bien tromper. Je lui donnai des exemples pour lui prouver ses emportements, et que, quand elle voulait quelque chose, juste ou non, elle voulait à quelque prix que ce fût en venir à bout, sans regarder Dieu ni sa conscience, n'épargnant pour cela ni mensonges, ni trahisons, et je lui dis plusieurs exemples du passé et du présent pour lui prouver. Sur quoi il ne sut que répondre. Je lui en dis une toute récente au sujet du médecin qui était que, depuis un mois, elle s'était mise dans l'esprit de congédier M. Renaud, et avait persuadé à la mère Eugénie que cela était nécessaire à cause, disait-elle, qu'il était janséniste, et qu'allant quelquefois voir la mère Agnès, il en rapportait des nouvelles à nos sœurs, ce qu'elle trouvait de si grande conséquence qu'ensuite de cela, il ne fallait plus permettre qu'il entrât dans la Maison et que, sur ce que la communauté s'y était opposée, elle avait usé de tous ses efforts pour l'emporter, qu'elle en avait écrit à M. l'archevêque, parlé et fait tous ses efforts inimaginables pour en venir à bout, mais que ne l'ayant pu faire, la mère Eugénie, ayant eu égard à ce que la communauté lui en avait représenté, elle s'était mise en si grande colère qu'elle ne savait ce qu'elle faisait, que m'étant trouvée au tour dans le temps de son émotion, je lui témoignai être étonnée de la peine qu'elle se donnait pour empêcher ce bonhomme de venir, lui demandant quel mal il lui faisait. Sur quoi elle m'avait dit, si transportée de colère qu'elle en était pâle comme la mort : « C'est que j'ai tant d'horreur des jansénistes que je n'en saurais plus voir », et, qu'en me disant cela, son action m'avait surprise, faisant des désordres qui m'avaient fait peur, et que je n'avais pu m'empêcher de lui dire : « Quoi, ma sœur, ne craignez-vous plus Dieu ? » Cela m'épouvanta qu'en suite de cela, lui parlant sur la conscience et la poussant sur la crainte de Dieu, je lui avais dit que ce qu'elle venait de dire et de faire ressentait sa renégate, et que je m'étais mise à pleurer, mais qu'elle, demeurant dans sa pâleur, assise et les yeux fixes, comme une personne toute hébétée, ne m'avait pas répondu un seul mot. J'ajoutai : « Voilà Monsieur, un échantillon de son esprit », et quoiqu'il ne me fît autre réponse, sinon que cela n'était pas bien, qu'elle avait tort. Je lui dis encore comme je l'avais vue être malade deux ou trois fois, et à l'extrémité, pour n'avoir pas été approuvée de nos mères de son procédé, au contraire pour des bagatelles, que, depuis que j'étais dans la Maison, je ne lui avais jamais vu faire l'oraison mentale, que c'était un esprit qui travaillait continuellement et pour faire réussir ses desseins, qu'elle représentait si bien ce qu'elle voulait, qu'elle avait souvent trompé nos mères et abusé de leur bonté, mais qu'on avait reconnu depuis qu'il n'y avait plus de pensionnaires[158] que c'était un esprit très dangereux. Après cela, je le laissai à juger de ma disposition, lui disant que je ne pouvais changer de pensées, parce que je voyais toujours la sœur

[158] La sœur Flavie avait été la maîtresse des pensionnaires. Le 24 septembre 1664, elle avait accepté la charge de sous prieure.

Flavie continuer à faire tout ce que je lui venais de dire, que je ne lui en parlais point par soupçon, que j'étais assurée qu'elle ne faisait autre chose que de trahir tout le monde, que d'accuser et inventer des choses fausses contre nos sœurs, que j'avais éprouvé moi-même sa dissimulation, parce que, m'ayant souvent témoigné approuver ce que je lui disais, elle s'en était servie après pour me trahir, en allant parler avec improbation[159] et pour me rendre coupable. Je répétai ensuite plusieurs fois : « Je le sais, je le sais bien, Monsieur » ce que je lui assurais d'autant plus hardiment que je ne doutais pas qu'il ne sût bien que ce que je lui disais était vrai, parce qu'il entendait les rapports de la créature. Aussi, ne me disait-il pas le contraire. Après cela, il m'entendit en confession, me donna l'absolution et me dit de communier. Je fus avertir ensuite la mère de Maupeou de ce que j'avais dit, qui en reçut beaucoup de joie et me dit : « Cela était bien nécessaire ma chère sœur » et elle ne perdit point l'occasion de parler à M. Chamillard avant qu'il eût vu la mère Eugénie.

La venue d'Hardouin de Péréfixe : un contexte de délation

Les choses étaient en cet état deux jours avant que Monseigneur l'archevêque vînt. Le jour donc tant désiré qu'il devait venir à Port-Royal, il envoya avertir qu'il viendrait dire la messe et qu'il s'était arrêté à la Visitation du faubourg[160] pour voir la mère Agnès. Ses aumôniers étaient venus les premiers pour préparer l'autel et pour avertir. Pendant ce temps, la sœur Flavie vint trouver la mère Eugénie pour se ramentevoir[161] ensemble de nouveau tout ce qu'elles avaient à dire à Monseigneur et pour se rafraîchir la mémoire des bons avis qu'elles avaient à lui donner, afin qu'il pût, par ce moyen, mettre ordre aux dérèglements qui étaient dans la Maison. Le principal moyen et le plus important de tous ceux qu'elles avaient avisés était de presser et de solliciter M. l'archevêque pour la dispersion de quatre de nos sœurs. C'est pourquoi, elles en furent faire la liste en grande diligence. Elles jetèrent les yeux sur les principales, c'est-à-dire celles qui nuisaient davantage à la sœur Flavie en s'opposant à ses desseins. La mère Eugénie prit la plume pour écrire et la sœur Flavie nommait le nom de chaque sœur. Quand tout fut achevé, on sonna la messe de M. l'archevêque. La sœur Flavie quitta aussitôt la mère Eugénie pour s'en aller en diligence chercher des sœurs qui voulussent communier à la messe de M. de Paris. Elle me vint prier d'en être. Je lui dis que je n'étais pas disposée à le faire. Elle me voulut persuader que cela était de devoir pour le respect qui était dû aux évêques, et me dit que c'était le sentiment de la mère Agnès, que, quand il devait venir des évêques, celles qui pouvaient communier le fissent. Je la refusai absolument et elle s'en alla chercher les autres qui avaient signé, qui communièrent presque toutes. Pendant qu'elle courait par la Maison pour chercher des communiantes, elle paraissait dans un si grand transport de joie, et dans un tel éparpillement, qu'il semblait qu'elle fût folle. Elle entendit la messe et reçut la paix et la donna ensuite à une de celles qu'elle, pour être du nombre de celles qu'elle faisait sortir, venait de livrer, en la faisant écrire sur la liste de celles qu'elle faisait sortir, puis s'en alla communier, ce qui me fit souvenir de Judas, qui, après avoir vendu Notre Seigneur, avait communié et lui avait donné le baiser de paix. La messe achevée, la mère Eugénie et elle s'en allèrent attendre Monseigneur au parloir, où elles furent jusqu'à son dîner, ensuite duquel elles y retournèrent et y demeurèrent jusqu'à près de quatre heures. Je ne sais point ce qui s'y passa, quoique j'essayasse à observer à quoi se terminaient toutes

[159] Désapprobation.
[160] Il s'agit de la Visitation du faubourg Saint-Jacques où la mère Agnès Arnauld était captive.
[161] Se souvenir.

les déclarations qu'elles avaient faites depuis si longtemps. Quand elles furent sorties du parloir, M. l'archevêque me demanda seulement pour me témoigner le regret qu'il avait de n'avoir pas eu le temps de m'entretenir. Il me fit pourtant asseoir comme me voulant parler (il me paraissait fort triste et embarrassé[162]) mais il ne me dit autre chose sinon : « J'avais grande envie, ma bonne sœur, de vous entretenir, mais le temps s'est passé insensiblement. J'avais résolu de vous voir à loisir. Je reviendrai pour cela dans quatre jours. J'apprends qu'il y a bien du désordre dans cette Maison, de quoi il faut que je prenne connaissance pour essayer d'y apporter quelques remèdes, et ce qui m'afflige le plus est que j'apprends qu'il n'y a pas d'union en celles qui ont signé. Cela me fâche. » Et disant cela, il faisait un certain geste de la main, comme voulant dire qu'on n'allait pas droit. Je lui répondis que je ne savais pas ce que c'était cette désunion dont il parlait, que nos sœurs qui avaient signé ne m'en témoignaient rien, et que pour mon particulier, quand il plairait à sa Grandeur, je lui rendrais compte de ce qui me regardait. Il me dit : « Nous verrons, ma bonne fille. Faites-moi venir les autres toutes ensemble, que je les salue. » Je les fis assembler, et durant qu'elles étaient avec lui, je demeurai à la porte pour entendre ce qu'il leur disait. Il ne leur fit que des compliments et des promesses de leur donner du temps pour les entretenir à loisir, de quoi mes sœurs Isabelle des Anges[163] Philiberte[164] et Pélagie[165] le supplièrent instamment. Je fus le même jour tout un soir voir la mère de Maupeou pour apprendre quelque chose de ce qui s'était passé, mais elle n'en savait encore rien, mais je m'aperçus bien par ce qu'elle me dit que ce qu'elle avait fait avec M. Chamillard, après que je lui avais parlé de ma sœur Flavie, pouvait avoir eu quelque effet pour rabattre[166] ses entreprises et ce qui me confirma dans cette pensée, c'est qu'aussitôt que M. l'archevêque fut sorti, la sœur Flavie se retira dans sa cellule pour pleurer, ce qui faisait bien voir qu'elle n'avait pas eu son compte.

Déception de la sœur Flavie

Le lendemain, elle était fort triste et parut fort peu dans la communauté. On l'entendit passer les nuits à pleurer et ensuite elle en devint malade. J'avais grande envie de parler à elle sur ce que M. l'archevêque m'avait dit de la désunion qui était entre celles qui avaient signé, et ne doutant point que cela ne tombât principalement sur moi, je voulais lui faire expliquer en quoi consistait cette désunion, et comme il n'y avait que la mère Eugénie et elles qui eussent entretenu Monseigneur, je voulais bien qu'elle sût, sans la choquer pourtant, que je ne pouvais pas douter que ce ne fût elle qui lui en eût fait le rapport. Ne la pouvant rencontrer, s'étant rendue comme invisible les deux premiers jours afin de cacher ses larmes, je la fus trouver le matin dans sa cellule sous prétexte d'être en peine d'elle, ayant appris qu'elle était malade. Je la trouvai à sept heures du matin au lit et fort épleurée[167], en disposition de continuer ses larmes qu'elle ne pouvait retenir devant moi. Elle avait le visage si changé que j'en fus surprise et me dit qu'elle avait eu la fièvre durant la nuit, que c'était ce qui l'avait ainsi changée, et en disant cela, elle s'étouffait de pleurer, ce qui me donna sujet de lui dire : « Mais, ma sœur, qu'avez-vous donc à pleurer de la sorte ? Est-ce que Monseigneur vous a dit

[162] Tracassé.
[163] La sœur Isabelle des Anges de Saint-Paul (vers 1600-1673 ou 1674) avait signé le formulaire.
[164] La sœur Philiberte de Sainte-Magdeleine Morelle (?-1707) était considérée comme faible d'esprit. Elle signa le formulaire.
[165] La sœur Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin avait signé le formulaire, n'ayant pu résister aux pressions.
[166] Détourner.
[167] Éplorée.

quelque nouvelle qui vous afflige ? » Mais au lieu de me répondre, elle pleurait encore davantage. Je fis un peu de silence pour lui donner moyen de se décharger[168] et je tâchai après cela de la faire entrer en discours, mais, continuant toujours ses pleurs, elle ne me répondait pas un seul mot. C'est pourquoi je lui dis : « Est-ce que vous avez de la peine que je sois venue ici ? » Elle me dit que non. Je fis semblant de me vouloir retirer, mais elle me dit : « Non, non, vous me faites plaisir. » Pensant donc que j'en pouvais tirer quelque chose, sur quoi j'aurais sujet de parler, je demeurai. Tout cela n'était pas suffisant pour la porter à me dire le sujet de sa douleur qui la faisait toujours continuer de pleurer si fort qu'il paraissait bien qu'elle était sensiblement touchée, mais la pauvre créature n'avait garde de me dire que c'était à cause que ses desseins n'avaient pas réussi. Je ne la voulais pas quitter sans lui parler. C'est pourquoi je lui dis que j'avais vu M. l'archevêque et que je l'avais trouvé bien triste et embarrassé de ce qu'il disait avoir appris, qu'il n'y avait pas d'union entre celles qui avaient signé, que je ne savais pas qui pouvait lui avoir fait ce rapport. Elle me fit réponse qu'elle n'en savait rien du tout et que M. de Paris lui en avait dit autant. Je lui dis : « N'est-ce point la mère Eugénie ou M. Chamillard ? Vous avez toujours été au parloir avec eux. » Elle me dit n'en avoir rien entendu. Je me mis ensuite à lui parler de l'importance qu'il y avait à faire de faux rapports aux supérieurs, parce que cela portait toujours coups contre le prochain et que sur nos affaires, regardant une communauté et quantité de personnes innocentes, l'on ne pouvait rien avancer qui chargeât les autres sans péché, et je m'étendis beaucoup selon ma petite pensée sur des raisons de conscience et sur la crainte de Dieu pour lui prouver le danger où nous étions d'être sans conduite, appliquant cela et parlant en général sur notre état, lui ayant parlé une heure entière sans qu'elle ne me répondît un seul mot, ne faisant toujours que pleurer si amèrement qu'elle était toute baignée dans ses larmes. Je m'avisai de lui dire : « Mais, ma sœur, quelle si grande affliction avez-vous ? Vous fais-je de la peine ? Ce que je vous dis est-il vrai ? Ai-je raison ? » Elle me répondit : « Cela est vrai, vous me faites plaisir. – Qu'avez-vous donc ? – C'est que je suis affligée de ce que notre pauvre Maison se va perdre à cause qu'il n'y a point d'union. – Si c'est cela qui vous fait pleurer, vous savez donc bien ce que c'est que cette désunion dont M. de Paris veut parler. – Oh ! Mais c'est que je vois bien que faute d'union, on nous donnera une abbesse. » Je lui répondis : « Qu'est-ce donc cette union qui nous manque ? Pour moi, je m'unirai toujours au bien. Que peut-on faire davantage ? »

Pour toute réponse, elle se mit à pleurer encore plus fort qu'auparavant. Je repris la parole et lui dis : « Mais ma sœur, quand on mettrait une abbesse pourvu que je n'y aie pas contribué, je m'en tiendrai en repos, et pourvu que nous ne cherchions que le royaume de Dieu et sa justice, rien ne nous pourra nuire. Chacune n'y est que pour soi. » Elle me parla d'abbesse pour me faire peur et parce que je lui avais, dans quelque rencontre[169], témoigné que je l'appréhendais, mais, me mettant au-dessus, je la poussai à bout, comme j'ai dit, sur la crainte de Dieu et sur la conscience. Enfin, après avoir été avec elle deux heures de temps, je la quittai sans avoir autre réponse que ses larmes, sinon que lui demandant encore si je lui avais fait de la peine, si j'avais raison, si elle était de mon sentiment, et si je lui avais dit vrai, elle me répondit que tout ce que je lui avais dit était vrai, que je lui avais fait plaisir, et me remercia de l'avoir été voir. Voilà un échantillon de sa dissimulation, car, au fait, tous ces pleurs n'étaient que de dépit, qu'après avoir pris tant de peine pour faire enlever quatre de nos sœurs et pour tenir les autres captives, rien ne lui avait réussi, et elle en avait d'autant plus de ressentiment qu'elle l'avait désiré avec ardeur et qu'elle l'avait cru emporter.

[168] Se soulager.
[169] Circonstance fortuite.

Le même jour, je fus voir la mère de Maupeou à laquelle je dis ce que Monseigneur m'avait dit de cette désunion, et je lui racontai ensuite tout ce qui s'était passé entre ma sœur Flavie et moi, ce que je lui avais dit et ce qu'elle m'avait répondu. Et j'ajoutai ensuite : « Eh bien ! Ma mère, que dites-vous de cela ? D'un côté, elle se plaint à Monseigneur qu'il n'y a pas d'union entre nous, et de l'autre, quand je lui dis mon sentiment à cœur ouvert, elle les approuve, si bien qu'elle m'a priée que je la retournasse voir, et même me veut faire croire que je l'ai consolée. Comment cela se peut-il accorder ? Si ce n'est qu'elle veuille dire que c'est de la part de nous autres sœurs qui ont signé que vient cette désunion, mais vous savez bien, ma chère mère, que toutes les autres ne se mêlent de rien et qu'elle n'en est pas embarrassée. Il n'y a que ma sœur Dorothée qui agit, mais, comme M. Chamillard la gouverne, ce n'est pas d'elle d'où vient la faute. Il est donc bien visible que ce qu'elle en a dit à M. de Paris ne regarde que moi. »

Cette bonne mère se mit à sourire en me disant : « Il est vrai, ma chère sœur, que je ne comprends pas ce qu'elle veut dire, car elle n'a pas sujet de se plaindre de la manière dont vous agissez avec elle. » Je répondis : « Que faudrait-il donc faire, afin d'avoir cette union sans laquelle la Maison s'en va être perdue. Là, qu'est-ce que cette union ? – Je vous avoue, ma chère sœur, que je n'y vois goutte. Je suis bien aise que vous ayez ainsi parlé à elle. Car en vérité, cela est pitoyable. Vous ne pouvez pas faire autre chose. » Sur cela je lui dis : « Je vois bien, ma mère, qu'elle voudrait une union qu'elle n'oserait nommer. » Cette mère, souriant, me dit : « Il pourrait bien être, ma chère sœur. – Voulez-vous que je vous dise ce que j'en pense ? – Vous le pouvez faire, ma chère sœur, en toute confiance. Je n'ai dessein que de vous servir, vous en pouvez être assurée. »

La trahison de la sœur Flavie

Je fus bien aise d'avoir cette occasion pour lui faire la peinture de l'union que la sœur Flavie désirait. Car, comme j'étais assurée que cette mère savait tous ses desseins, quoiqu'elle ne m'en dît jamais rien de particulier, il me suffisait qu'elle n'allât pas au contraire de ce que je lui disais pour me confirmer de la vérité des choses, son silence étant un consentement tacite, comme je l'ai reconnu en plusieurs occasions, sa prudence faisant qu'elle ne s'avance jamais de dire rien en particulier des personnes, étant avec cela fort équitable. Ce que j'ai éprouvé par mon secret dans les entretiens qu'elle avait avec la mère Eugénie au sujet de nos affaires, et c'est pourquoi je lui parlai avec liberté de l'union que demandait la sœur Flavie, qui était, à mon avis, de trouver des compagnes de ses emportements pour faire dans la Maison le triomphe d'un anti-jansénisme, de déclarer hautement que nous avons été trompées, de faire vertu de regretter d'avoir été si longtemps dans l'hérésie prétendue des jansénistes, de prendre à tort et à travers tous les moyens de la chasser de la Maison, en faisant exiler toutes celles qui n'ont point signé, à moins que cela, personne n'est capable de seconder ses desseins, ni de s'unir avec elle pour exterminer le jansénisme, selon les intentions de M. l'archevêque. Cette bonne mère ne disait rien de contraire à cela. C'est pourquoi, je repris la parole, lui disant : « Ne voyez-vous pas bien, ma mère, que pour avoir signé, ce n'est rien faire, et qu'elle empêche que celles qui l'ont fait ne reviennent, qu'elle les croirait de telle sorte qu'on ne peut se résoudre à les mettre dans la Maison, (je ne vous dis pas ce que vous savez bien), et jusqu'à ce qu'elle les juge capables d'agir comme elle fait et d'entrer dans l'union qu'elle prétend, elle s'oppose à leur retour. Je sais bien qu'elle s'est opposée au mien, et que présentement, c'est elle qui empêche celui de ma

sœur Hélène[170]. » Cette mère, en se souriant, me dit : « Cela est vrai, ma chère sœur, et je ne comprends pas comment cette fille peut croire qu'il n'y ait qu'elle capable de réussir. Véritablement, c'est grande pitié, mais on avait cru qu'elle avait de la conduite parce que vos mères s'en étaient servies. – Il y aurait bien des choses à dire là-dessus ma mère, ce n'était pas de même qu'à présent. Nos mères tenaient les choses en ordre et elle ne faisait pas tout ce qu'elle voulait comme à cette heure. Il est vrai que quand on la reprenait ou qu'on la contrariait, elle se faisait bien connaître, car, pour n'avoir pas été approuvée, je l'ai vue être malade à l'extrémité, prête à recevoir les sacrements, mais la bonne conduite de nos mères empêchait ses désordres et leur charité accommodait[171] tout. »

Après l'avoir entretenue de plusieurs autres choses semblables, elle demeura convaincue que la sœur Flavie était très dangereuse et me consola par l'approbation de mes sentiments que je lui avais communiqués tout exprès, afin de savoir d'elle si je ne me trompais point dans le jugement que je faisais de sa conduite. Elle ne me contraria en aucune sorte sur tout ce que je lui en dis, et il est assuré qu'elle en savait encore davantage que je ne lui en disais. Elle-même apercevait dans son extérieur un certain air de trahison que nous y remarquions aussi toutes, et elle me dit un jour : « Que cette fille a mauvaise façon, avait-elle accoutumé d'être comme cela ? » Je lui dis : « Ma mère, j'ai été surprise à mon retour de Saint-Denis de la voir comme elle est, et même je n'en savais que penser les premiers jours, car, en l'entretenant, elle avait les yeux fixes, pendant que je lui parlais, demeurant sans rien répondre et dans une telle rêverie qu'elle ressemblait à ces personnes qui ne savent ce qu'elles font et qui n'écoutent pas ce qu'on leur dit, et que m'étant étonnée, je lui avais dit : "Mais que vous êtes étrange ! Comme vous rêvez !" Que cela la faisait revenir à elle-même et faire un peu d'attention à ce que je lui disais, et qu'aussitôt elle recommençait à rêver. Je crois que ce sont ses trahisons qui la rendent comme cela, car elle a tant de desseins et tant d'affaires dans l'esprit qu'il faut qu'elle rêve incessamment pour trouver des moyens de les faire réussir. Elle est toujours en soupçon que quelqu'une ne dise ou ne fasse quelque chose qui détruise ses entreprises, car elle avance et promet bien des choses à Monseigneur l'archevêque qui ne lui réussissent pas. C'est pourquoi, elle a tant de souci. » Pendant que je disais tout ceci, la mère de Maupeou ne disait rien, sinon qu'elle se souriait un peu, ce qui me faisait bien voir que ce que je disais ne lui était que trop connu.

La sœur Flavie critique Candide Le Cerf et la dénonce à Chamillard

La sœur Flavie, ayant passé quatre ou cinq jours à pleurer et ne pouvant dormir, il lui prit un certain mal de tête qu'on jugea périlleux et dont la cause était sans doute la violente passion de son esprit qui avait reçu une grande attaque, en voyant que par la visite de M. l'archevêque tous ses desseins avaient été dissipés, et comme elle ne s'attendait pas à cela, elle ne pouvait sans un grand renversement supporter un si rude coup. C'est pourquoi il la fallut saigner deux fois. Cela n'empêchait pas qu'elle ne se traînât chez la mère Eugénie pour lui aller faire ses lamentations. Je l'entendais les premiers jours se plaindre, pleurer beaucoup, et parler fort peu, et seulement pour obliger la mère Eugénie d'avoir soin d'elle en lui faisant trouver une Maison pour se retirer, disant qu'elle perdait espérance de pouvoir rien faire pour chasser le jansénisme de Port-Royal. Je l'entendis une fois prier la mère Eugénie de l'emmener avec elle, de quoi elle s'excusait, lui faisant entendre doucement qu'elle ne le pouvait pas, mais elle

[170] Hélène de Savonnières ne put jamais revenir à Port-Royal, en dépit de ses vœux.
[171] Arrangeait.

lui promettait de lui faire donner une pension pour aller demeurer dans une autre Maison. Elle parlait aussi à la mère de l'entretien que j'avais eu avec elle dans sa cellule, lui faisant remarquer par ce que je lui avais dit que j'étais bien éloignée d'être dans les sentiments de Monseigneur. Elle lui disait : « Ce n'est pas que ce qu'elle dit ne soit bon. Ma sœur Candide a cela qu'elle persuade assez bien ce qu'elle veut. Elle se sert des paroles de l'Écriture, cela semble beau, mais dans le temps où nous sommes, l'application qu'elle lui donne ne fait rien. » Elle parlait ainsi comme voulant porter la mère à compatir avec elle de ce qu'il ne se trouvait pas dans la Maison de sujets capables de seconder les desseins de Monseigneur, ce qui la mettait en grande détresse. Elle fut voir ensuite M. Chamillard, qu'elle ne manqua pas non plus d'informer de notre conférence, mais auparavant d'y aller, elle me vint encore trouver, je ne sais à quel dessein, si ce n'est peut-être de tirer encore quelque chose de moi pour lui rapporter et en faire son profit. Elle fit semblant d'avoir été fort consolée de ce que je lui avais dit et d'avoir grande amitié pour moi et semblables flatteries. Sur quoi je lui fis assez froid, n'ayant que trop reconnu par ce que je lui avais ouï dire à la mère Eugénie que ce n'était que trahison. Je ne sais pas ce qu'elle put dire à M. Chamillard, mais lorsque je fus à confesse, je le trouvai tout ému contre moi.

Une confession mouvementée

Il me reprit d'abord de ce que j'avais été parler à la sœur Flavie dans sa cellule et que cela n'était pas nécessaire. Je lui fis réponse que le sujet pour lequel j'y avais été était très légitime et que je n'eusse pas pu faire autrement, que nécessité n'avait point de loi, qu'il y avait deux ou trois jours que ma sœur Flavie y était malade au lit, et que je l'y étais allée voir, comme on fait avec les autres malades, et qu'ayant à lui parler, je ne pouvais pas la faire lever, que si elle eût été à l'infirmerie comme les autres sœurs quand elles sont malades, je l'y aurais été trouver, parce que ce que je voulais savoir d'elle était absolument nécessaire et que M. de Paris m'ayant dit qu'il reviendrait dans quatre jours pour prendre connaissance d'une chose, il fallait que je susse auparavant qu'il vînt, ce que j'aurais à lui dire, désirant savoir en quoi consistait la désunion que la sœur Flavie lui avait dite être entre celles qui avaient signé. Il me dit : « Qu'avez-vous à faire de cela ? Pourquoi vous en mettez-vous en peine ? – Parce que je trouve très important de savoir ce que c'est que cette désunion dont on a parlé à M. l'archevêque. Si la sœur Flavie ne lui en avait rien dit, je ne m'en mettrais pas plus en peine que des autres contes qu'elle fait continuellement. Elle dit que cette division a perdu la Maison, qu'on nous donnera une abbesse, et que c'est le sujet des larmes qu'elle répand continuellement. Il est vrai que j'ai été deux heures avec elle pour savoir à quoi il tient que nous n'ayons cette union, et je n'en ai pu rien apprendre et, cependant, je le voudrais bien savoir. » Il m'a dit : « C'est aussi que vous gâtez tout. Il y a si longtemps que je vous en avertis. La mère Eugénie m'a dit qu'elle a remarqué que tout aussitôt que vous avez été revenue de Saint-Denis, vous avez mis la division entre les sœurs qui ont signé. – En quoi ? – Par tout ce que vous dites. – Mais encore, Monsieur, qu'est-ce que j'ai dit ? – Vous soutenez en toutes les occasions les sœurs dans leurs dérèglements et vous éloignez celles qui ont signé des mères de Sainte-Marie. Ce n'est pas là le moyen d'entretenir l'union. – À la vérité, Monsieur, si on prend pour désunion ce que j'ai dit à nos sœurs qui ont signé pour les empêcher de faire continuellement des rapports aux filles de Sainte-Marie contre leurs sœurs, j'avoue que c'est moi qui ai fait la désunion. » Puis, le prenant de plus haut, je lui dis : « Est-ce que pour avoir signé, il faut perdre céans la crainte de Dieu et la charité du prochain ? Je vous avoue que je fus fort surprise

à mon retour de voir celles qui ont signé raconter tous les jours aux filles de Sainte-Marie mille médisances de la communauté, et encore plus de ce que ces mères autorisaient, par la joie et la satisfaction qu'elles témoignaient, celles qui faisaient ces rapports et leur donnaient sujet par cet agrément de les continuer, de sorte qu'il semblait que ce fût comme à l'envi à qui en dirait le plus. Cela me fit horreur et m'obligea de parler à nos sœurs selon que je croyais le devoir faite » et j'ajoutai : « Cela n'est-il pas digne de compassion que pour la signature, il faille voir céans Dieu offensé de la sorte. Pour moi, Monsieur, quand j'ai signé, je n'ai point prétendu me désunir de la communauté. »

Sur cela, le regardant à travers la grille du confessionnal de Saint-Pierre, je l'aperçus interdit[172], pensant à ce qu'il me devait répondre. Après avoir demeuré un peu de temps sans rien dire, il me répondit : « Eh bien ! ma fille, vous n'avez donc pas eu dessein de vous désunir de la communauté. Je ne le désapprouve pas, mais demeurez en repos, comme doit faire une bonne religieuse, on ne vous demande que cela. – Qu'est-ce donc que cette union dont ma sœur Flavie se tourmente tant et qu'elle m'a dit plusieurs fois à moi-même être si nécessaire, que manque de cela, la Maison sera perdue ? – Elle a tort de vous parler ainsi. Pour moi, je ne vous parle pas de la sorte. – Non, Monsieur, mais on dispose les choses en sorte qu'il faut être désunie de la communauté, si l'on veut être au gré de la mère Eugénie et de la sœur Flavie. – Mais comme vous parlez ! Ne vous mettez point cela dans l'esprit, il y a si longtemps que je vous l'ai dit. On ne vous en parlera point du tout. Gardez le silence. Eh ! mon Dieu, ma fille, voulez-vous laisser détruire l'esprit de régularité dans votre Maison. Je ne vous demande que d'observer votre règle et vos constitutions, j'en suis obligé. Vous êtes ancienne[173] et vous devez donner l'exemple. Si vous disiez aussi tous vos sentiments, et ce que vous me dites à moi-même de vos sœurs, vous gâteriez tout. » Puis en s'échauffant, il ajouta : « Je vous avoue que si vous continuez à parler comme on m'a dit que vous faites, je serai obligé de vous défendre de ne plus parler à qui que ce soit. » Je l'attendais là, car j'avais appris par mon secret que ma sœur Flavie avait envie qu'on m'empêchât de parler, ne pouvant me faire, pour lors, autre chose. Comme il continuait de me menacer, me disant qu'il avait le pouvoir de me commander le silence, et qu'il me faisait comme entendre qu'il avait l'autorité de me réduire et de m'enfermer au cas que je continuasse de parler à nos sœurs, et qu'il ne différait de le faire que pour essayer de me gagner par la douceur avant que d'être contraint de me punir. Il ajoutait : « Voyez-vous, ma fille, je n'aime pas à me servir de rigueur, mais comme je suis chargé de votre Maison, je suis obligé d'y maintenir l'obéissance. Je vous l'ai tant de fois dit. Je ne vous demande rien, sinon que vous gardiez vos constitutions, à quoi bon faire des constitutions si on ne les observe ? Vous m'aviez promis, ma fille, que vous garderiez le silence et vous n'en avez rien fait. Enfin, prenez-y garde. » Ce qu'il disait comme en me menaçant. L'ayant laissé parler longtemps sans lui répondre, avisant comme je lui devais parler, je me résolus de prendre le dessus, parce que je croyais que Dieu m'obligeait de continuer à parler à quelques-unes de nos sœurs (on m'épiait de telle sorte que j'étais obligée de me cacher pour parler à nos sœurs) et je lui dis : « Je pense, Monsieur, que vous croyez parler à un enfant. J'ai assez d'âge pour savoir ma règle. Je ne l'ignore pas et je veux bien que vous sachiez aussi que je suis assez instruite pour savoir que le principal point de nos règles et de nos constitutions est la charité, qu'il y a un temps de se taire et un temps de parler[174] et que je serais contre notre règle et la charité, si nos sœurs, ayant

[172] Troublé, ayant perdu contenance.
[173] La sœur Candide avait alors 60 ans.
[174] Réminiscence de l'Ecclésiaste (Qohéleth), Qo 3, 7.

besoin de parler à moi, je ne voulais pas leur répondre, puisque notre règle m'oblige à les satisfaire, et vous y trouverez un chapitre qui vous apprendra que les jeunes peuvent et doivent parler à leurs anciennes. Il n'y a que les paroles inutiles qui nous soient défendues, comme il n'y a que le mauvais usage de certaines choses qui nous les puisse interdire. Et ainsi, Monsieur, quelque autorité que vous pensiez avoir, vous ne me pouvez défendre de parler, et je veux bien que vous sachiez que je ne suis pas non plus obligée de vous obéir, parce que vous ne pouvez pas me commander une chose qui est contre ma règle, et de plus, je ne vous reconnais point comme notre supérieur. – Je suis votre confesseur et en cette qualité je vous y puis obliger. – Monsieur, le pouvoir d'un confesseur ne va point jusqu'à obliger de faire des choses contre Dieu et la conscience, et nous sommes assez instruites pour savoir que nous sommes plus obligées de garder la loi divine que les traditions des hommes, principalement quand on ne peut leur obéir sans manquer à Dieu et sans violer la charité que l'on doit au prochain. » Puis en m'échauffant un peu, je lui dis : « Cela n'est-il pas étrange, Monsieur, de voir ce qui se passe céans et la division que l'on y met. Il semble qu'il soit permis, après avoir signé, d'outrager les sœurs et de se donner à cœur joie de faire des rapports d'elles aux sœurs de Sainte-Marie, qui sont des religieuses étrangères, et qu'après cela, on n'avait pas seulement la liberté de s'informer de la vérité des choses afin d'y remédier. Je vois bien ce qui a fait de la peine aux rapporteuses, c'est qu'en plusieurs rencontres, j'ai fait voir que leurs rapports étaient faux, ou qu'elles avaient pris les choses à contresens. C'est le moyen d'opprimer l'innocence que de ne pouvoir souffrir, comme ma sœur Flavie, qu'on vérifie les choses. Enfin, il n'y a qu'elle qui ait liberté de dire tout ce qu'elle veut et de faire tout ce qu'il lui plaît pour affliger nos sœurs » et j'ajoutai que la communauté savait fort bien discerner la conduite que l'on tenait, et qu'elles en avaient vues d'autres bien plus équitables que la sienne, que les personnes qui nous avaient gouvernées l'avaient toujours fait dans une grande droiture et qu'elles n'avaient jamais cherché que notre salut. Il me dit : « J'ai pour le moins conduit autant de personnes qu'eux. »

Je lui répondis : « Je ne sais pas, Monsieur, mais il n'y paraît guère. Votre conduite est bien basse et il ne se faut pas étonner si nos sœurs, après avoir vu d'autres, ne font pas grand état de la vôtre. »

Il ne me fit point de réponse sur cela, paraissant être mis à bout et empêché de ce qu'il devait répondre, M. Chamillard étant une personne qui n'a pas grandes raisons à dire quand on lui parle ferme, néanmoins, il s'adoucit un peu, me disant : « Ô bien, ma fille, ne vous troublez pas, tout ce que j'aurais à vous conseiller serait de ne vous pas tant retirer de la mère Eugénie que vous faites. Ne pensez qu'à vivre en bonne religieuse. Vous devriez apparemment hanter[175] ces bonnes mères, vous y profiteriez beaucoup. » Voyant bien à quoi il voulait venir, je lui répondis : « Monsieur, je ne sais si vous vous souvenez bien que c'est à moi à qui vous parlez, car je ne suis pas fille à mettre ma religion intérieure en commission[176]. » Il me dit en souriant : « Je pense que vous n'en faites pas mieux ! – Et moi, je m'en trouve fort bien. Je l'ai dit aux sœurs de Sainte-Marie et même j'ai prié la mère de Maupeou de le dire à la mère Eugénie, afin que sachant que nous la regardons qu'en qualité de commissaire[177], elle ne trouve pas étrange si je ne lui rends pas les soumissions que je ne dois qu'à nos mères. » Sur quoi, ne faisant aucune réponse, je me retirai. Je lui dis ceci tout exprès, parce que je savais bien que lui, Monsieur Chamillard, et la mère Eugénie s'étaient attendus qu'en suite de la signature, je me dusse mettre sous leur direction, et qu'ils faisaient tout leur possible

[175] Fréquenter.
[176] Charge ou mission temporaire.
[177] Personne chargée d'une fonction qui doit en rendre compte.

pour m'y engager.

Flavie craint le retour de la mère prieure, la sœur Le Conte

L'on nous dit en ce temps que la mère prieure[178] était en disposition de signer, et M. l'archevêque, qui avait parlé à elle, me dit qu'elle lui avait promis, et qu'il s'en tenait comme assuré, qu'il ne mettait point en doute qu'elle ne le fît aussitôt que Monseigneur pourrait aller recevoir sa signature. Ma sœur Flavie, tenant la chose pour faite, et faisant encore lamentation de la ruine du dernier dessein qu'elle avait eu de la dispersion de quatre de nos sœurs, redoubla ses larmes dans la crainte qu'elle eut que la mère prieure ne revînt dans la Maison aussitôt qu'elle aurait signé, et ne pouvant porter seule l'extrême douleur que cette nouvelle lui causait, elle fut, le soir, dans la sacristie décharger ses larmes et rechercher la consolation de ma sœur Philiberte et de ma sœur Catherine-Pélagie à qui elle dit que le sujet de ses pleurs était le regret qu'elle avait de voir que, par le retour de la mère prieure, le jansénisme rentrerait dans la Maison. Le lendemain matin, elle fut encore trouver la mère Eugénie pour lui dire sa peine. Je l'entendais pleurer amèrement et dire à la mère que c'était pour ce coup qu'elle voulait sortir de la Maison, ne pouvant pas se résoudre d'y voir le jansénisme masqué de la signature, qu'il était assuré que la mère prieure revenant y mettrait la première conduite et que moi avec elle, il se fallait attendre d'avoir bien de la peine et, qu'après tout irait à rien, que pour elle, aussitôt que la mère serait rentrée, elle lui remettrait entre les mains toutes les clés et se retirerait dans sa cellule jusqu'à ce qu'elle pût sortir de la Maison. Puis, en redoublant ses larmes, elle demeura en état de ne pouvoir plus parler, mais reprenant un peu de courage, elle commença à dépeindre la mère prieure des plus horribles couleurs, la faisant passer pour une personne fine, dissimulée, et qui devait mettre une désunion, qui serait cause de faire soulever les sœurs qui penseraient déjà avoir le dessus et mépriseraient toutes les autres et, qu'enfin, c'était une personne aussi éloignée de seconder les instructions de Monseigneur que le jour l'était de la nuit. Avec cela, elle lui dépeignait ses humeurs et sa conduite particulière d'une étrange façon et puis disait : « Pensez-vous, ma mère, de revoir cela avec l'esprit du jansénisme ? » La mère Eugénie selon sa coutume ne faisait pas grande réponse à tout ce discours, se contentant d'écouter, ce qui fait qu'on ne sait pas fort bien ses sentiments.

Après qu'on eut perdu entièrement l'espérance de la signature de la mère prieure, la sœur Flavie étant venue entretenir la mère Eugénie pour aviser avec elle qui l'on pourrait prendre de celles qui avaient signé pour conduire la Maison. Elles commencèrent à parler de quelques-unes sur qui on pourrait jeter les yeux, mais néanmoins, elles ne pouvaient s'accorder, parce que la sœur Flavie faisait passer pour incapables de seconder les intentions de Monsieur l'archevêque toutes celles qui avaient signé. L'une avait un défaut, l'autre un autre. Enfin, elles n'en trouvaient point à leur gré, mais le principal empêchement, selon le sentiment de la sœur Flavie, était qu'il n'y en avait pas une d'entre elles sur qui M. l'archevêque pût se confier entièrement dans le dessein qu'il avait de ruiner le parti des jansénistes dans la Maison. C'est pourquoi elles conclurent qu'il fallait avoir une abbesse.

Un autre jour qu'elles étaient encore sur ce chapitre, j'entrai par hasard dans notre cellule à l'heure justement qu'elles parlaient de moi. Je ne sais pas ce qu'elles en avaient dit auparavant, mais j'entendis seulement ma sœur Flavie qui disait : « Néan-

[178] Il s'agit de la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte (1610-1674), captive chez les visitandines de la rue Montorgueil. Elle ne signa pas le formulaire, mais avait promis l'indifférence. Elle suivit la position de la mère Agnès.

moins, ma mère, ma sœur Candide a de l'esprit, mais comme vous voyez, elle n'en est pas moins à craindre, car de la manière que je la vois agir avec la communauté, ce serait pour faire un fort parti. » La mère faisait réponse : « Je vois bien, ma chère sœur, assurément vous ne pourriez pas en prendre le dessus. C'est pourquoi j'avais pensé qu'il fallait faire revenir nécessairement la sœur de Sainte-Hélène[179]. Selon ce que j'en apprends, c'est une résolue qui abattra bien le parti de ma sœur Candide. »

Entendant cette réponse, je ne pus m'empêcher de rire, car jamais on ne vit personne plus attrapée que la sœur Flavie quand elle vit qu'on ne pensait point à elle pour la faire supérieure. Aussi cela lui rabattit un peu l'esprit, demeurant quelque temps sans rien dire. Mais reprenant la parole, elle dit : « Il est vrai, mais ma mère, je vous ai déjà dit que ma sœur Hélène est bien fine[180]. Je crains toujours qu'on ne nous remette ici un jansénisme masqué. Si elles se mettaient ensemble, ma sœur Candide et elle, elles en viendraient bien à bout. » La mère répondit : « M. Chamillard est bien content d'elle. » La sœur Flavie, un peu refroidie, changea de discours. Il y avait longtemps qu'elle avait dépeint ma sœur Hélène d'une étrange façon. C'est pourquoi, elle croyait qu'on ne pensait pas à elle pour la faire supérieure et s'imaginait n'avoir que moi à débusquer.

Quelques jours après que l'on eut commencé à espérer que la mère prieure signerait, ma sœur Flavie, comme je l'ai déjà dit, étant dans une grande désolation et dans une extrême appréhension qu'elle ne revînt pour être supérieure, ma sœur Catherine-Pélagie[181] m'ayant rencontrée dans le cloître me dit qu'elle me voulait parler. Nous nous retirâmes donc dans un lieu bien séparé.

Entretien avec la sœur Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin

Elle me dit d'abord qu'elle était si scandalisée de ma sœur Flavie qu'elle ne la pouvait plus supporter. Je lui demandai pour quel sujet. Elle me répondit : « C'est de tout ce qui se passe dans la sacristie » et elle commença à m'en dire l'histoire et à me conter l'appréhension où elle était du retour de la mère prieure, combien elle en avait pleuré, qu'elle en était encore inconsolable et, que dans l'état où elle la voyait, elle croyait qu'elle en mourrait s'il arrivait que la mère prieure revînt. Elle me dit plusieurs choses qui lui avaient fait voir qu'elle n'avait pas l'esprit de Dieu et, entre autres, que quand elles avaient signé, la sœur Flavie l'ayant beaucoup exhortée pour le faire et pour se hâter de signer, lui était venue dire en la flattant : « Mon enfant, dépêchez-vous de prendre votre résolution, car on avise de donner les offices à celles qui signeront et je voudrais bien que vous eussiez signé afin qu'on vous en donnât un. » Que ce discours l'ayant surprise et fait de la peine, elle l'avait rebutée en lui disant que ce n'était pas pour avoir un office qu'elle voulait signer et qu'elle s'en résoudrait[182] avec M. l'archevêque et me disait ensuite : « Cela n'est-il pas horrible, ma sœur, si vous saviez tout ce que ma sœur Flavie fait, vous en seriez bien étonnée ! Elle n'a repos ni jour ni nuit, elle est au désespoir que la mère prieure doit signer. » Je lui demandai : « Quand elle fut à la sacristie, que lui disiez-vous pour la consoler ? » Elle me fit réponse : « Pour moi, je lui disais que j'étais bien aise que la mère prieure signât, et que je voudrais que tout le monde l'eût fait. – Et ma sœur Philiberte[183], que lui disait-elle ?

[179] La sœur Hélène de Savonnières.
[180] Rusée, dissimulée.
[181] La sœur Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin avait signé le formulaire.
[182] Déciderait, arrêterait.
[183] La sœur Philiberte de Sainte-Magdeleine Morelle.

– Ma sœur Philiberte se mettait de son côté, et lui disait : "Ne vous tourmentez pas tant. J'ai déjà bien dit à la mère Eugénie que toutes ces gens là qui ont été en charge, il les faudra bien humilier et les tenir bas, bas, bas et en faisant de la main bas jusqu'à terre." – Oh! mais, ma sœur, c'est que ma sœur Philiberte aime bien les offices, je l'ai bien reconnu. – Comment l'avez-vous reconnu ? – Je m'en vas vous le dire ma sœur. Il faut que vous sachiez qu'à Noël, elle avait bien envie d'avoir ma robe blanche, car elle veut à présent être plus propre[184] et mieux accommodée[185] qu'à l'ordinaire. Ma sœur Isabelle des Anges[186] ne lui en voulut point donner et lui dit que ce n'était pas l'ordinaire, qu'on n'en donnait qu'à Pâques. Elles en disputèrent bien ensemble. Enfin, elle n'en eut point, ce qui la mit en colère et, pendant qu'elle me disait cela qu'elle se repentait bien d'avoir fait mettre ma sœur Isabelle à la roberie et que, sans elle, elle n'aurait pas été à cet office[187] et que cependant elle n'en était guère reconnaissante. »

Je lui demandai comment cela s'était fait. Elle me dit avoir appris de ma sœur Philiberte même que lorsqu'on voulut changer les offices, elles s'étaient toutes assemblées avec les sœurs de Sainte-Marie pour aviser à celles qu'on devait mettre en charge, et qu'à elle, la sœur Philiberte, on lui avait demandé son avis et donné le choix de celui des offices qu'elle voudrait et qu'elle avait choisi la sacristie[188] et que, si elle en eût voulu un autre, elle l'aurait eu, ajoutant encore pour me prouver en ma sœur Philiberte l'amour des offices, qu'elle lui avait dit un jour à mon sujet : « Je ne sais à quoi pense ma sœur Candide, mais de la manière qu'elle agit, ce n'est pas pour avoir des offices. » Ma sœur Pélagie, en me disant cela avec plusieurs autres choses en désapprouvant le procédé de ces deux sœurs, paraissait en avoir aversion. Après avoir tout écouté, je lui dis : « Eh bien! Ma sœur, que vous en semble? Est-ce l'esprit de Dieu qui les met dans cette disposition d'aimer les offices et de désirer qu'on humilie leurs sœurs ? – Oh! non, ma sœur, je vois bien que cela ne vaut rien. J'en ai bien de la peine. Ce n'est pas là ce qu'on nous a appris. » Je lui dis : « Je suis bien aise que Dieu vous donne encore de la lumière. C'est une grâce qu'il vous a faite dans l'état où vous êtes de discerner le bien et le mal, mais cela ne vous servira de rien si vous n'êtes pas fidèle à marcher dans ce peu de lumière qui vous reste en suivant le bien, et en suivant le mal dont vous avez horreur dans les autres. »

Elle me promit des merveilles[189] et se proposait de se séparer de la conversation de la sœur Flavie et de ne penser qu'à son salut. Je lui dis : « Vous voyez le danger où nous met la signature et combien nous avons besoin de prier Dieu et de prendre garde à nous. » Je ne crus pas lui en devoir parler ouvertement à cause de la légèreté de son esprit, quoique, d'ailleurs, j'eusse le cœur outré[190] de douleur, voyant bien que cette pauvre fille était en crainte et n'avait fait la signature que par ignorance, et non par aucune mauvaise volonté, étant emportée par l'occasion[191]. J'espérais la revoir une autre fois, mais ma sœur Flavie donna bon ordre pour l'empêcher.

---

[184] Bien ajusté, élégant, de bon goût.
[185] Bien arrangée, bien apprêtée.
[186] La sœur Isabelle des Anges de Saint-Paul.
[187] Tâche, fonction.
[188] La sœur Pineau, dans sa relation, décrit ainsi l'exercice de la fonction de la sœur Philiberte : « Ma sœur Philiberte est à la sacristie. Cette bonne fille présume beaucoup de sa capacité. Elle se croit capable de tout quoiqu'elle ait l'esprit très borné, ce qui est une preuve de l'humilité qui est en elle. Mais particulièrement depuis qu'elle est dans cette charge (qu'elle a choisie elle-même à ce qu'elle a dit), elle paraît si suffisante et si peu respectueuse, qu'on est bien heureux quand on n'a pas affaire à elle (*Histoire des persécutions*, *op. cit*., p. 384). »
[189] Des choses extraordinaires, des miracles.
[190] Épuisé, surchargé.
[191] Les circonstances.

Entretien avec Chamillard à propos de la sœur Flavie

Cette sœur m'ayant ainsi entretenue, je crus que je ne ferais pas mal d'en informer M. Chamillard pour lui faire voir l'esprit de ces filles, et la mère Eugénie qui me voulait faire passer la sœur Philiberte pour la plus intérieure de la Maison. Cette occasion me semblant d'autant plus favorable que n'ayant pas appris ces choses par mon secret, je ne serais pas découverte. Je parlai donc à M. Chamillard de l'affliction extrême où était la sœur Flavie au regard du retour de la mère prieure et sur les discours des sœurs et des autres qui faisaient bien voir leurs dispositions et qui vérifiaient ce que je lui avais déjà dit de la sœur Flavie. Il me dit : « La sœur Flavie a tort, cela n'est pas bien et la sœur Philiberte aussi. » J'en fus encore entretenir la mère de Maupeou qui me dit au sujet de ma sœur Flavie : « Véritablement, je ne comprends pas ma sœur de Sainte-Flavie de penser qu'il n'y a qu'elle de capable pour gouverner. Il me semble que toutes les autres se réjouissent du retour de la mère prieure. – Il est vrai, ma mère, si ce n'est ma sœur Dorothée et ma sœur Philiberte. Vous voyez ce qu'elle en dit. – Mais, ma chère sœur, cette fille avec deux ou trois autres, ce sont de pauvres esprits, ce n'est pas grand chose. » Comme voulant dire qu'il ne se fallait pas mettre en peine de ce qu'elles disaient, elle ajouta : « J'en parlerai à M. Chamillard. » Cette mère s'était persuadée que M. Chamillard avait les meilleures intentions du monde pour le bien de notre monastère. C'est pourquoi elle m'exhortait souvent à prendre confiance en lui, mais moi, l'ayant reconnu dès le commencement fort intéressé, fort injuste et surtout fort aveuglé, prenant les choses si humainement que j'en étais surprise et affligée de nous voir tombées entre les mains d'un homme en qui je ne reconnaissais aucune vérité, ni aucune sincérité en ses conseils, ni en ses paroles. Je n'avais garde de me confier à lui, mais je ne le disais pas à cette bonne mère, car j'avais besoin de lui et d'elle et il m'en fallait servir par nécessité.

Projets de dispersion remis à l'ordre du jour

Dès l'Avent, j'avais reconnu en lui une injustice que j'ai oubliée à dire en rapportant ce qui m'était arrivé en ce temps-là, et qui dès lors me fit peur. On tenait, comme je l'avais déjà dit, la dispersion d'un grand nombre de nos sœurs assurée et M. Chamillard se promettait aussi la destruction entière de la Maison des Champs, qu'il jugeait absolument nécessaire pour la ruine des jansénistes. Lui, M. Chamillard, avec la mère Eugénie et nos sœurs Flavie et Dorothée prenant leurs mesures, étaient en ce temps-là fort souvent ensemble pour aviser aux moyens de bien réussir dans leurs entreprises. Je n'étais pas encore de leur conseil, et ne me connaissant pas assez particulièrement, ils ne savaient pas mes sentiments. Car, aussitôt que j'eus vu la disposition de ces deux sœurs, je m'en étais adroitement retirée d'elles, sous prétexte, comme je l'ai dit, de mes occupations. Il arriva qu'un jour la mère Eugénie, la sœur Flavie, et je crois la sœur Dorothée, ayant passé quatre heures de temps avec M. Chamillard au parloir de Saint-Augustin (qui est le lieu ordinaire de leurs assemblées) pour aviser ensemble à toutes leurs affaires, jugèrent à propos de me communiquer les choses et s'assurer de moi. Avant que de quitter le parloir, M. Chamillard me fit sonner à cinq heures du soir pour lui aller parler. Étant arrivée, la mère Eugénie et la sœur Flavie se retirèrent pour me laisser seule avec lui. M'ayant d'abord fait compliment, il me dit qu'il avait désiré de me parler pour me communiquer leurs affaires, et de savoir mon sentiment, que les mères de Sainte-Marie avaient dessein de se retirer, que c'était pourquoi il était nécessaire d'aviser aux moyens d'avancer les affaires pour faire en

quelque sorte un petit établissement, en attendant qu'on pût faire autre chose pour le règlement de la Maison, que les choses n'étaient pour lors en état, mais qu'il espérait que M. l'archevêque, dans peu, avancerait les affaires. Il entendait sans doute par cet avancement la dispersion de nos sœurs.

De l'élection d'une nouvelle abbesse

Il me dit ensuite qu'il croyait nécessaire que nous fissions entre nous (c'est-à-dire entre les signeuses) élection d'une commissaire ou même d'une abbesse. Si on ne pouvait avoir permission de M. l'archevêque qu'on ferait revenir ma sœur Hélène et les autres qui avaient signé, si les sœurs d'Andilly[192] ne voulaient pas revenir, on prendrait leurs suffrages, que si elles refusaient de le donner, on ne s'en mettrait pas en peine et, qu'en attendant cela, on pourrait avoir encore quelques signatures. Par tout cet avant-propos je vis que c'était un projet par avance, et qu'on ne tentait qu'à savoir mes sentiments, car ensuite il me dit qu'il fallait qu'il sût ma disposition. Sur quoi, je lui demandais quelle disposition il fallait avoir pour cela. Il parut un peu surpris et embarrassé de cette réponse et me dit : « Ne voulez-vous pas vous déclarer ? – Me déclarer, Monsieur, qu'est-ce à dire, me déclarer ? Quelle déclaration y-a-t-il à faire ? – Il faut bien vous déclarer si vous voulez qu'on fasse quelque chose. » Cela m'émut encore davantage et je lui dis : « Je n'entends rien. Est-ce qu'il faut crier dans tout Paris à son de trompe qu'on a signé, ou qu'on fait quelque parti ? Dieu m'en garde. J'en serais bien fâchée. J'ai signé par soumission croyant le devoir faire. Du reste, je ne me veux mêler de rien craignant d'offenser Dieu. Il me suffira d'obéir à M. l'archevêque en tout ce que je le pourrai faire sans blesser ma conscience. » Je lui dis plusieurs autres choses avec un peu d'emportement sur sa proposition, à quoi il répondit : « Mais du moins, ne voulez-vous pas me donner parole ? – De quoi, Monsieur ? » Lui, de son côté, s'échauffant, se leva de son siège en me disant : « Il faut que vous me promettiez de ne jamais rappeler céans de jansénistes. – Je ne sais ce que vous voulez dire par les jansénistes. » Il répondit : « Ce sont ceux qui vous ont conduite. – C'était M. de Singlin[193] et M. de Rebours[194] qui sont maintenant devant Dieu. – Tout cela ne dit rien, il y en a d'autres. – Monsieur, je ne sais pas qui vous voulez dire. Je ne connais que des gens de bien, et qui ne sont pas capables de nous faire du tort quand ils seraient ici. » Il se mit en plus grande colère et me dit : « Je vous déclare que si vous pensez à les faire revenir, quand il n'y aurait que moi, je vous en empêcherais bien. Je remuerais plutôt toutes les puissances que de souffrir jamais qu'ils y remettent le pied. »

Je laissais tout dire sans répondre, de sorte qu'il s'aperçut bien que j'étais étonnée de la manière dont il parlait. Enfin, s'adoucissant un peu, il me dit : « Ma fille, vous devez croire que tout ce que nous faisons est pour votre bien. Je ne vous parlerai plus de cela. Tout ce que je vous demande est que vous me promettiez au moins que vous ne rappellerez point les jansénistes. – Monsieur, tout ce que je vous puis dire sur cela est qu'en qualité de simple religieuse, ce n'est pas à moi d'appeler personne et ainsi je vous puis bien promettre de ne le pas faire. » Il me dit : « Eh bien ! Ma fille, je ne vous oblige pas à davantage. »

---

[192] Il s'agit des deux sœurs Arnauld d'Andilly qui ont signé : Marie-Charlotte de Sainte-Claire et Marie-Angélique de Sainte-Thérèse captives avec leur tante, la mère Agnès, chez les visitandines du faubourg Saint-Jacques.

[193] Antoine Singlin (1604-1664) devint le supérieur des deux Maisons de Port-Royal en 1656. Il vécut caché les trois dernières années de sa vie.

[194] Prêtre, ancien dirigé de Saint-Cyran, confesseur des religieuses de Port-Royal de 1642 à 1661 date de sa mort. Il habitait avec monsieur Singlin dans un petit logement construit dans les dépendances de l'abbaye de Port-Royal de Paris.

Il se tut un peu de temps, parce, comme je crois, qu'il ne se tenait pas trop assuré que je gardasse ma promesse, et puis il reprit la parole pour dire, ni directement, ni indirectement. Il se remit sur sa chaise et me parla du dessein qu'il avait de faire ma sœur Hélène supérieure de sorte ou d'autre, soit commissaire[195] ou abbesse, et me dit que M. de Paris était fort satisfait d'elle et des qualités de son esprit et lui de même, et me demandait si elle faisait les observances. Je lui dis qu'oui, mais après, il se ravisa et me dit : « Mais comme la sœur Flavie s'est déclarée la première, il semble qu'il lui faudrait la première charge. » Voyant la pitoyable pensée de cette personne, je ne pus m'empêcher de lui dire : « Si vous mettez ma sœur Flavie dans la première place, c'est assurément pour perdre la Maison. » Il me dit : « Que lui ferons-nous donc ? » Je lui répondis en me moquant : « Vous la ferez prieure, elle sera assez récompensée. C'est une fort belle charge, on s'y remue bien, ma sœur Dorothée fera son office. De cette sorte, vous voilà pourvu des principales officières. » Je ne sais s'il crut que je disais cela tout de bon, mais il trouva cela assez bien et me dit : « Il faut encore une maîtresse des novices, car vous prendrez des filles. » Sur cela l'impatience me prit. C'est pourquoi je lui dis : « Nous n'en sommes pas encore là, Dieu y pourvoira ! »

Je me voulais retirer, mais il m'arrêta pour me dire qu'il ne fallait plus nous servir des livres que nous avions, et qu'il nous en donnerait au lieu d'autres fort bons, entre lesquels il me nomma les œuvres de saint François de Sales et la *Vie des saints*[196]. Après cet entretien qui fut le premier que j'avais eu avec lui, j'en demeurai si scandalisée que je me résolus de ne lui plus parler qu'à confesse, et, en effet, je ne lui parlai plus jusqu'au temps que la mère de Maupeou me dit de le faire pour les raisons que j'ai dites.

Les afflictions de la sœur Flavie

Mais pour revenir à ma sœur Flavie, lorsqu'elle était encore dans la douleur et dans l'appréhension de la signature et du retour de la mère prieure, il lui arriva un surcroît d'affliction. C'est que la mère de Maupeou, m'ayant engagée à parler à M. Chamillard de la conduite de la sœur Flavie, et cette mère en ayant ensuite elle-même dit ses sentiments, il voulut apparemment réprimer ses emportements et reprendre sa mauvaise conduite. Mais comme cette fille n'avait été jusqu'alors désapprouvée de M. Chamillard en ce qu'elle faisait, ce lui fut un coup bien sensible d'être contrariée et la chose passa si avant qu'elle se sépara de lui pour ce sujet. Elle était incessamment à disputer avec lui et pleurait avec une telle abondance qu'elle en passait les nuits sans pouvoir dormir. Enfin la fièvre la prit, et il la fallut saigner deux ou trois fois. Elle fut même un temps considérable sans communier, ne se pouvant pas résoudre d'aller à confesse à M. Chamillard. Elle attendait de jour à autre Monseigneur pour se confesser à lui et lui décharger son cœur. Elle lui écrivait sans cesse pour l'obliger à venir la consoler. J'entendais par mon secret toutes les lamentations qu'elle en faisait à la mère Eugénie et qu'elle lui disait un jour en pleurant amèrement : « Ma mère, j'attends Monseigneur, mais s'il me traitait de la sorte que fait M. Chamillard, j'aurais regret d'avoir fait ce que j'ai fait, je ferais comme ma sœur Candide, et puis l'on verrait », voulant dire que sans elle, M. de Paris ne pourrait pas faire réussir ses desseins. En suite de cela, les larmes lui coupaient la parole, mais la mère la consolait le mieux qu'elle pouvait en lui promettant de bien parler pour elle à Monseigneur et à M. Chamillard. La sœur Flavie reprenant la

[195] Personne chargée d'une fonction.

[196] Il s'agit certainement de la *Vie des saints*, parue en deux volumes en 1630 qui renfermaient plus de 400 petites gravures.

parole disait : « Pourtant, ma mère, je tiendrai à Monseigneur les promesses que je lui ai faites, et cela jusqu'à la mort. Enfin c'est pour la gloire de Dieu. Je ne regarde que lui. » Elle faisait bien connaître par la suite de son discours que les promesses qu'elle avait faites à Monseigneur l'archevêque ne tendaient qu'à lui faire connaître le mal prétendu des jansénistes et lui donner les avis qu'elle jugeait nécessaires pour les réduire et toutes nos sœurs aussi, car, après que la mère lui eut dilaté le cœur, ce fut alors qu'elle se mit à parler avec encore plus de confiance qu'auparavant, lui disant avec plus d'étendue mille médisances de la Maison, de la conduite et de tout le mal qu'elle se pouvait imaginer de nos amis, et quelquefois parlait si bas que je ne la pouvais pas entendre distinctement, sinon que, haussant sa voix, elle disait : « Si nos sœurs savaient que j'ai dit cela, elles me lapideraient, mais ma mère, je vous parle dans la dernière confiance. » Elle recommença à parler encore de nos mères et de nos amis avec tant de mépris et d'une manière si outrageuse, qu'ayant horreur de ses impiétés que je ne pouvais plus entendre, je me résolus de ne les plus écouter et de ne plus penser qu'à moi-même et à ce que je devais faire pour sortir de la signature, étant assez convaincue par ce que j'avais entendu, par l'air et la manière dont ma sœur Flavie parlait de toutes ces personnes qui nous sont si chères, qu'il n'aurait pas assurément tenu à elle qu'on ne les eût exterminées, ayant trahi, vendu et livré pères, mères, frères, sœurs et bienfaiteurs autant qu'il était en son pouvoir, et je ne crains pas de parler de la sorte parce que dans la vérité je n'exagère rien, et tout ce que j'en ai dit, quoique horrible et épouvantable, n'est rien en comparaison de ce que j'en ai entendu qui ne se peut exprimer, de sa façon de parler, sa manière d'agir, les termes dont elle use sont une plus grande preuve de sa malice et de son animosité par les choses mêmes qu'elle dit, quoique bien terribles. C'est une chose au-delà de tout ce qu'on en peut dire, et même de tout ce qui se peut imaginer de plus cruel et barbare que les inventions qu'elle trouvait pour augmenter la captivité de nos sœurs, pour les perdre de réputation et pour les faire passer devant M. l'archevêque, M. Chamillard et les sœurs de Sainte-Marie pour des personnes sans loi et ce qui en est le plus étrange, c'est qu'elle parlait et agissait dans ces rencontres[197] avec une joie et une satisfaction si grande qu'il semblait qu'il n'y eût rien au monde que cela qui fût capable de lui en procurer une plus parfaite et plus accomplie que ce qu'elle recevait, quand elle avait par ses intrigues, ses médisances, ses faux rapports contribué à l'oppression de ses sœurs. Il est assuré que si elle avait été crue et que la mère Eugénie eût suivi ses inclinations, nos sœurs auraient plus souffert.

Toutes ces choses m'étaient si sensibles qu'il m'eût été bien doux d'être enfermée entre quatre murailles. C'est pourquoi, m'étant résolue, comme j'ai déjà dit, de ne plus écouter ces conseils d'iniquité et de ne penser qu'à moi-même et à prier Dieu, je fus trouver une de nos sœurs anciennes pour lui dire ce que j'apprenais de la sœur Flavie par mon secret afin qu'elle envoyât quelque autre écouter, ce qu'elle fit. La sœur qu'elle avait choisie y fut un peu de temps, mais ne pouvant pas s'y rendre assidue, et à point nommé, elle n'entendit que fort peu de choses dont néanmoins elle a fait relation. J'écoutais encore quelquefois, mais rarement. J'avais laissé, quand je cessai d'écouter, la sœur Flavie dans l'affliction de ce que M. Chamillard lui avait dit. Il lui arriva encore une autre de la part du même M. Chamillard. Les sœurs Dorothée et Jacqueline ne la pouvant plus souffrir, parce qu'elle était continuellement au tour, et ayant eu entre elles quantité de dissensions, et chacune d'elles accusant sa compagne à la mère Eugénie, M. Chamillard fut fait juge de tous leurs démêlés et rendit sentence contre la sœur Flavie à qui il donna le tort, et lui défendit d'entrer dans le tour, lui ordonnant de dire et de

[197] Occasions.

demander à la porte comme toutes les autres ce qu'elle aurait à faire. Cela lui fut fort rude à porter et il la fallut saigner deux fois parce qu'elle en devint malade. Ce qui fit que M. Chamillard, pour l'apaiser et la soulager, fut trop heureux de lui permettre de retourner et d'entrer au tour comme à son ordinaire. Pour assurer leur réunion, la sœur Flavie et la sœur Dorothée furent le propre jour de Pâques se promener au jardin depuis midi jusqu'à None[198] c'est-à-dire deux heures et demie toutes entières, à la vue de toutes les sœurs qui étaient retirées dans leurs cellules selon que l'on a accoutumé de faire les grandes fêtes à cette heure-là et on les entendait parler et rire excessivement et avec cela faisant des gestes et des actions tout à fait légères.

J'ai oublié de dire que la sœur Flavie, étant en mauvaise intelligence avec M. Chamillard à qui elle ne voulait plus se confesser, comme j'ai déjà dit, en attendant que Monseigneur vînt pour l'entendre, voyait fort souvent la mère Eugénie pour lui communiquer en confiance l'état de sa conscience et lui rendre compte de son intérieur et des fautes qu'elle faisait. Entre toutes celles dont elle s'accusa, elle lui dit un jour, comme une des principales, qu'elle avait ressenti de la joie lorsqu'elle avait appris que la mère prieure n'était plus en disposition de signer, faisant consister ce péché en ce qu'elle s'était réjouie d'une chose qui était contraire aux intentions de M. l'archevêque, témoignant en cela à la mère une délicatesse de conscience parce que cela regardait Monseigneur. La mère trouvait cela fort bon et la consolait sur toutes ses fautes, puis elles se congratulaient l'une l'autre de la bonne disposition où elles étaient de n'avoir point d'autre désir que d'obéir et de respecter les ordres de Monseigneur l'archevêque dont les intentions étaient toutes saintes, d'où elles concluaient que c'était presque un crime que d'avoir seulement des pensées qui fussent contraires en quelque sorte à celles de Monseigneur.

Du père Annat

Quelque temps avant la mi-carême, la mère de Maupeou me donna à lire un imprimé du père Annat[199] intitulé (ce me semble, il ne m'en souvient pas bien) *Remède aux scrupules* dans lequel il réfutait un écrit dont l'auteur parlait avantageusement des religieuses de Port-Royal, disant que Dieu avait peut-être permis leur dispersion pour l'instruction des religieuses des autres monastères où elles seraient exilées. Sur quoi le père Annat disait que, bien au contraire, celles qui avaient été dispersées avaient reconnu tant de vertu dans les autres Maisons qu'elles avaient allumé leurs lampes toutes fumantes à celles des autres vierges[200], y ayant abjuré l'hérésie jansénienne.

Lettre à la supérieure de Saint-Denis

Ayant vu cela dans cet imprimé, et étant une de celles qui avaient été dispersées, et qui avaient signé, je me résolus d'écrire à la supérieure de Saint-Denis pour avoir en sa personne un témoin de ce que j'avais dit et fait chez elle, afin de prouver par ce moyen combien j'avais été éloignée et combien il était faux que j'eusse jamais fait aucune

[198] None était l'office de deux heures de l'après-midi.

[199] Le père Annat (1590-1670), jésuite, était le confesseur de Louis XIV depuis 1654. Il vouait une véritable haine à la famille Arnauld. Pascal lui avait adressé ses deux dernières *Provinciales*. Auteur d'un vade-mecum anti-janséniste, *Informatio de quinque preposionibus*, il joua un rôle de premier plan dans l'affaire du formulaire. Il fit pression sur Hardouin de Péréfixe qui devait sévir contre Port-Royal. L'ouvrage que vise la sœur est intitulé *Remèdes contre les scrupules qui empêchent la signature du formulaire*, il fut publié en 1664.

[200] Allusion à la parabole des vierges sages et des vierges folles ; celles-ci avaient laissé éteindre leurs lampes, d'où l'allusion aux lampes toutes fumantes. *Cf.* évangile de Matthieu (Mt 25, 1-13).

abjuration, ni reconnu avoir été mal instruite, ni appris des personnes qui nous avaient conduites aucune mauvaise doctrine, et qui pût être le moins du monde suspecte d'erreur ou d'hérésie. C'était à peu près le sujet de ma lettre, et, afin que cette supérieure me fît la justice de me rendre le témoignage que je lui demandais, je lui ramentevais[201] les choses principales qu'elle m'avait dites et ce que je lui avais répondu dans ces occasions. Je m'étendis beaucoup sur l'estime que je lui avais toujours témoignée avoir des défenseurs de la vérité[202], des personnes qui nous avaient conduites et de nos mères. Cette lettre étant fort longue et fort particularisée[203] me fit craindre qu'on ne la voulût pas envoyer. C'est pourquoi je la montrai à quelques-unes de nos sœurs et à Madame la marquise de Sablé[204] pour en savoir leurs sentiments. Nos sœurs me firent corriger quelques termes qui regardaient les jésuites. Madame la marquise la trouva fort bonne et me conseilla de la montrer à M. Chamillard avant que de l'envoyer. Je la pus lire devant lui, mais, en entendant ce que je disais des personnes qui nous avaient conduites et l'estime que j'en faisais, il se fâcha contre moi et me dit avec émotion : « Vous gâtez tout de parler de la sorte. Il y a si longtemps que je vous l'ai dit, vous me devriez croire. À quoi bon témoigner tant d'estime de vos Messieurs ? Pourquoi faites-vous cela ? – C'est, Monsieur, ce que j'ai vu dans un imprimé qui m'y obligea. »

Lui ayant dit ce que c'était, il recommença à me dire : « Vous avez tort. Croyez-moi, ma fille, n'écrivez point cela. » Je vis bien qu'il n'avait pas envie que ma lettre passât. Je lui dis : « Monsieur je ne peux souffrir ce que dit cet écrit. Je crois être obligée en conscience de rendre témoignage à la vérité. Cela me regarde plus qu'aucune autre, étant seule revenue de l'exil. » Il était embarrassé de cette lettre, autant que si c'eût été quelque chose de fort dangereux. Le voyant ainsi, je lui dis : « Mais quel mal fera une lettre ? Je ne parle que de moi. Je désire seulement qu'elle rende témoignage de ce que je lui ai dit, et après cela, je demeurerai en repos. Tout se passera entre elle et moi. C'est une personne à qui je dis nos peines, de confiance. » Il me dit : « Si vous me voulez croire vous n'enverrez point cette lettre, ou du moins, vous ôterez ces témoignages d'estime que vous avez de vos Messieurs. » Je consentis d'abréger de certaines choses. J'en fus réécrire une autre que je portai à la mère Eugénie, la priant de l'envoyer. Cette mère, l'ayant lue, me dit, paraissant fort surprise : « Ma chère sœur, je ne puis laisser passer cette lettre sans la communiquer à Monseigneur, elle n'est pas selon ses intentions. – Ma mère, je l'ai montrée à M. Chamillard qui m'a fait corriger ce qu'il a trouvé à propos, et moyennant cela, m'a promis de l'envoyer. – Ma chère sœur, je ne puis pas, il faut que Monseigneur la voie. Cela est fort mal. »

Je lui laissai ma lettre et me retirai. Mais une de nos sœurs anciennes me conseilla de la ravoir, crainte que M. de Paris n'en fît du bruit. Je fus trouver M. Chamillard auquel la mère l'avait déjà envoyée afin qu'il me la rendît. Il était fort en colère de ce qu'il avait appris que je l'avais montrée à quelques-unes de nos sœurs qui n'avaient pas signé. Je lui dis : « Monsieur, si on ne faisait point tant de difficultés pour laisser passer nos lettres, cela ne serait pas arrivé, mais, comme je me suis bien doutée qu'on y trouverait à redire, je l'ai montrée pour me conseiller. » Il me dit : « Voilà de beaux conseils que vous prenez. Vous feriez bien mieux de vous tenir en repos, vous perdez tout. » Après plusieurs réponses de cette nature, je lui dis : « Eh bien ! Monsieur,

[201] Faisait souvenir.
[202] Les augustiniens, le réseau de Port-Royal.
[203] Détaillée.
[204] Grande amie de la communauté, la marquise de Sablé, avec la duchesse de Liancourt (Jeanne de Schomberg), mademoiselle de Vertus et madame de Longueville, tenta de s'interposer entre l'archevêque et la communauté.

puisque ma lettre vous fait tant de peine, je vous supplie de me la rendre. » Il m'en voulut faire un grand péché, me faisant entendre que c'était bien la plus grande grâce qu'on me pût faire que de me la rendre, avant que j'eusse fait pénitence de l'avoir écrite. Néanmoins, à la fin, comme en me faisant grâce qu'il l'enverrait à la mère Eugénie pour me la rendre. Je lui dis : « Monsieur, vous me la pouvez rendre vous-même puisque vous l'avez vue. – Non, non, il faut que ce soit la mère Eugénie qui vous la rende. » Ensuite de ce refus, je vis bien qu'il y avait quelque mystère à cette cérémonie. La mère fut encore après complies[205] parler à M. Chamillard et, le lendemain matin, après qu'elle eut entendu la messe et fait ses prières à mon intention à ce qu'elle disait, elle me fit sonner pour lui aller parler à la chambre. Comme je prévoyais bien qu'il y avait quelque chose d'importance à me dire et qui était concerté avec M. Chamillard, je ne voulus pas y aller seule, je menai avec moi la petite mère de Maupeou afin qu'elle me fût témoin. Je lui avais montré ma lettre sans que la mère Eugénie le sût et elle l'avait approuvée. Étant arrivée, la mère Eugénie me fit asseoir puis me dit : « Ma chère sœur, je viens de prier Dieu. Je voudrais que vous vissiez la charité qu'il a mise dans mon cœur pour votre personne. Je crois que vous voudrez bien, ma chère sœur, que je vous parle de l'abondance de mon cœur. Je vous avoue que j'ai été surprise de votre liberté. J'étais résolue de la communiquer à Monseigneur, mais comme cela vous pouvait faire de la peine, j'ai cru qu'il vous serait plus doux de lui montrer vous-même, afin que sur ce qu'il vous dira, vous lui répondiez ce que vous voudrez. C'est pourquoi, je vous la rendrai. » Cet avant-propos, quoique accompagné de témoignages d'affection, fut d'un ton et d'une manière de parler, comme si elle m'eût fait la plus grande grâce du monde de me rendre ma lettre pour me soulager des répréhensions[206] qu'elle jugeait que Monseigneur eût dû me faire. Elle continua son discours disant : « Je vous la rendrai donc, ma chère sœur, à condition que vous me promettez trois choses. Car voyez-vous, ma chère, c'est de l'abondance de mon cœur que je vous parle. Cent signatures ne sont rien (recommençant plusieurs fois) cent signatures ne sont rien, à moins que vous n'anathématisiez toute la mauvaise doctrine qu'on vous a apprise céans, cent signatures ne sont rien. – L'on ne nous a jamais appris céans, ma mère, de mauvaises doctrines. Qu'est-ce donc que la doctrine qu'il faut anathématiser ? – C'est cet esprit d'indépendance qu'on vous a inspiré, qui vous a séduites dans l'état où vous êtes, ce mépris des supérieurs que Dieu a mis sur vos têtes, du pape, du roi, des évêques. – Ma mère, il n'y a rien céans à anathématiser sur cela. On ne nous a point inspiré l'indépendance ni le mépris des supérieurs. » Elle répondit : « On vous a tant donné, ma chère sœur, de mépris de tous les autres ordres religieux et particulièrement de ce grand et saint corps des révérends pères jésuites qui sont si saintement institués et qui font tant de fruit dans l'Église. Promettez-moi que vous n'en parlerez plus, promettez-moi aussi de ne plus parler de nos mères ni de toutes les autres personnes que vous avez connues », et puis me disant ce que j'avais dit en quatre ou cinq rencontres à l'avantage de toutes ces personnes, elle ajoutait : « Car, voyez-vous, ma chère sœur, c'est mettre des allumettes aux étoupes que de parler de cela dans la Maison », et recommençant toujours à dire : « C'est de l'abondance de mon cœur que je vous parle, et à moins que de travailler à tout ce que je vous dis, ces signatures ne sont rien. » Ensuite elle me rendit ma lettre, en m'embrassant et me disant : « Au nom du bon Jésus, ma chère sœur, travaillons ensemble à suivre les desseins de Monseigneur. Vous savez que je vous parle de la plénitude de mon cœur. »

[205] Office du soir, le dernier, qui se disait à la tombée du jour à dix-huit heures trente.
[206] Blâmes, réprimandes.

La mère Louise-Eugénie de Fontaine

Elle me donna ensuite un petit avertissement, me disant qu'elle avait remarqué que j'avais pris en deux ou trois occasions le parti de la communauté, et me demanda si je trouvais bien qu'elle m'avertît de mes fautes. Je lui répondis qu'elle me ferait toujours plaisir de me reprendre quand j'aurais manqué à mes devoirs. Je crois qu'il ne sera pas hors de propos de dire que, comme cette mère est regardée comme une des principales dans l'Institut[207], c'est aussi une personne qui est fort absolue et qui ne se dément jamais de ses sentiments, selon le témoignage qu'en a rendu la supérieure de Saint-Denis. Quand elle a dit quelque chose et qu'on ne la suit pas, elle ne s'en mettra pas beaucoup en peine, mais elle demeurera néanmoins inébranlable dans ce qu'elle a résolu. Elle a accoutumé d'être si bien obéie dans la Maison qu'aussitôt qu'elle a parlé, les choses sont exécutées et c'est pourquoi, elle a été fort surprise quand elle a vu que dans Port-Royal on ne prenait pas ses paroles pour des oracles, comme font les religieuses. Cette autorité qui règne en elle lui cause souvent des émotions d'esprit quand on lui résiste et l'assujettissement qu'elle avait prétendu recevoir de nos sœurs, et qu'elles n'ont pu lui rendre, est la principale cause du scandale où elle est de leur conduite. Ces bonnes filles sont si fort dans le principe de l'obéissance aveugle que la sœur Séraphine[208] m'a soutenu en présence de la mère Eugénie que c'est la plus excellente perfection de la religion et même de l'Église que l'obéissance sans discernement. S'il arrivait que nos sœurs eussent fait quelque chose qu'elles crussent contre les ordonnances de Monseigneur ou contre celles de la mère Eugénie, elle, la mère Eugénie, me disait que cela lui semblait des monstres d'orgueil et des abîmes si profonds qu'elle n'en pouvait revenir, et elle m'avouait souvent être fort surprise de ce que, disait-elle, on avait été instruites de la sorte, et quoique je fisse tout mon possible par l'entremise de la mère de Maupeou pour lui faire entendre que ce n'était point par un esprit d'indépendance que nos sœurs ne lui étaient pas autant soumises qu'elle l'aurait désiré et que sa qualité de commissaire ne leur permettait pas de l'être davantage. Elle n'a jamais pu entrer en raison sur ce sujet, bien que la mère de Maupeou lui dît à elle que, même si elle avait été à la place de nos sœurs, elle n'aurait pas été si assujettie qu'elles. Tout cela ne l'emporte point, elle est toujours aheurtée[209] à faire passer nos sœurs pour des filles indépendantes, hardies, et qui n'ont point l'esprit de religion. J'ai toujours reconnu en cette mère, dans les entretiens que j'ai eus avec elle, et dans ceux mêmes où elle me parlait, selon qu'elle le disait elle-même, avec une cordialité toute entière, une telle dureté pour nos sœurs, une suffisance si grande et une liberté si étrange à juger et interpréter toutes choses en mal, que je craignais que Dieu, par un juste jugement, n'eût mis en elle un esprit de pharaon[210] à notre égard, car je crois que, quand elle aurait vu des miracles et des prodiges pour justifier la conduite des sœurs, elle n'aurait pas pu ne les point condamner. Il est vrai que ma sœur Flavie lui en a dit assez pour lui mettre toutes ces mauvaises impressions dans l'esprit, qu'elle a d'ailleurs fort borné, comme il se verra par la suite.

Après qu'elle m'eut parlé comme je viens de dire, dans l'épanchement et la

[207] Il s'agit de l'ordre de la Visitation.

[208] Cette religieuse de la Visitation était la principale assistante de la mère Eugénie ; elle était chargée de la surveillance des religieuses au parloir. La sœur Pineau dans sa relation, éditée dans l'*Histoire des persécutions*, dépeint cette religieuse de manière peu amène. La sœur Séraphine fit preuve d'inhumanité envers la communauté des non-signeuses. La sœur Pineau dénonce ses manières impérieuses et sa façon de considérer les religieuses de Port-Royal comme des esclaves ou des enfants.

[209] Entêtée.

[210] Un esprit de dureté, d'hostilité.

plénitude de son cœur, comme elle me l'avait si souvent répété, et pensant que j'avais pris tout ce qu'elle m'avait dit pour un témoignage de la grande dilection qu'elle avait pour moi et qu'elle croyait par cela me devoir obliger à me mettre sous sa conduite, elle s'appliqua à m'avertir des défauts qu'elle remarquait en moi, ou bien de ce qu'on lui en avait rapporté principalement, quand c'étaient des choses qui semblaient contrarier les intentions de Monseigneur, car c'était le plus grand péché qui se pût commettre dans la Maison que celui-là.

La sœur Candide réprimandée

Le jour du Vendredi saint, passant dans le préau, je l'y trouvai avec la sœur Flavie, qui avisaient ensemble pour le lavement des pieds du lendemain. La sœur Flavie avait envie de le faire en vertu de sa prétendue supériorité, mais la communauté ne la voulait pas souffrir. La mère m'avait envoyé faire un message à nos sœurs pour ce sujet, et comme je passais, elle prit occasion de m'en demander réponse, en suite de quoi, elle me voulut témoigner amitié et m'assurer avoir grande affection pour mon avancement, ce qui l'obligeait à me reprendre d'une faute qu'elle jugeait considérable. C'était qu'elle avait remarqué que je continuais toujours à excuser nos sœurs et à prendre leur parti, qu'elle m'avait déjà avertie à plusieurs fois de ce défaut qui m'était si ordinaire, qu'elle voyait bien que je ne m'en pouvais pas empêcher, et que, du moins, il fallait que je lui promisse que, quand je voudrais excuser nos sœurs ou dire leurs raisons, je disse toujours auparavant que j'en parle : « Elles errent » et qu'après, j'en pourrais dire ce que je voudrais et ce que j'aurais à dire, quoique cela même fût à leur avantage. « Retenez bien, ma chère sœur, ce que je vous dis. Il faut que vous disiez par exemple : ma mère, nos sœurs, elles errent, elles ont dit ceci, elles ont dit cela. Elles errent en faisant ceci ou cela. » J'avais une si grande envie de rire que je ne pouvais lui répondre. Néanmoins, je m'en empêchai pour lui dire : « Je ne sais pas, ma mère, si je ne pourrais bien souvenir de cela, elles errent. » Mais cette mère, comme me voulant recorder[211] ma leçon : « Vous dites bien, ma chère sœur, elles errent. Car croyez-vous de la façon que je vous en entends parler, quand vous les voulez excuser, il semble que vous soyez de leur parti et de leur sentiment. Cela n'est pas bien. » Je lui fis réponse : « Mais ma mère, elles peuvent bien effectivement encore ne pas toujours errer dans ce qu'elles disent. De vous promettre donc de dire toujours elles errent, c'est ce que je ne puis pas faire. » Sur cela, elle s'échauffa, en sorte que la couleur lui en monta au visage, continuant à me dire qu'elle désirait que je lui fisse cette promesse. Elle ajouta d'un ton ému : « Tout ce que vous dites, ma chère sœur, pour les excuser, mérite bien que vous fassiez attention à cela et, moyennant que vous disiez, avant que de rapporter leurs excuses, "elles errent", vous ferez voir que vous n'êtes pas de leur sentiment. » Enfin, pour conclusion, je lui dis : « Je vous puis bien promettre, ma mère, de le dire quand je m'en souviendrai, mais je ne vous puis pas promettre de m'en souvenir, il faudra donc qu'on me le ramentevoie[212] quand je l'oublierai, car pour moi, j'appelle toujours les choses par leur nom, j'aurai plutôt dit : "Nos sœurs disent telle ou telle chose", que de me souvenir "elles errent". »

La mère s'adressant à la sœur Flavie : « Ma chère sœur, je vous supplie d'en faire ressouvenir ma sœur de Sainte-Candide quand elle dira les raisons de la communauté. » La sœur Flavie lui promit, et moi, je me retirai, ne me mettant guère en peine de me servir de son préservatif.

[211] Répéter quelque chose afin de le savoir par cœur, rafraîchir la mémoire à quelqu'un.
[212] Ramentevoir : rappeler.

Refus d'un confesseur jésuite

Le Samedi saint, la mère Eugénie ayant fait assembler toutes celles qui avaient signé à la chambre, elle nous dit que, suivant l'ordonnance du concile de Trente, on nous voulait donner un confesseur extraordinaire et nous avertir qu'on avait dessein de faire observer cette ordonnance dans la Maison, et qu'on en aurait un tous les trois mois. Cela n'était pas porté dans nos constitutions auxquelles nous devions nous conformer. Je demandai à mes sœurs si elles étaient de mon sentiment. Elles témoignèrent qu'oui. Ensuite de quoi, nous demandâmes à la mère quel confesseur on nous devait donner. Elle fit difficulté de le dire, mais comme on la pressait, elle s'en voulut excuser sur ce que ce n'était pas la coutume de nos mères de nous nommer les confesseurs. C'était sans doute la sœur Flavie que nous avions trouvée avec elle qui lui avait donné cette instruction. Nos sœurs dirent au contraire que nous n'allions point à confesse à des personnes que nous ne connaissions point, et que, quand on demandait à nos mères le nom d'un confesseur, elles le disaient. La mère Eugénie demeurant toujours arrêtée à ne le vouloir point nommer, je pris la parole et lui dis que, quand bien nos mères n'auraient point coutume de dire le nom d'un confesseur, ce n'était pas à présent de même, que nous avions droit, dans l'état où nous étions de le demander, parce que, si c'était un jésuite, nous ne le recevrions pas. Ensuite de quoi, je demandai à mes sœurs si elles étaient de mon avis. Elles me dirent toutes : « Non, ma mère, nous n'irons point à un jésuite. » Tout ce que nous pûmes en tirer, ce fut de nous assurer que ce n'en était point un, sans nous vouloir jamais dire autre chose. La veille de Pâques, elle ne manqua pas de me parler pour me faire passer ceci pour une grande faute, car, me disant qu'il était de conséquence d'avoir parlé ainsi des jésuites devant toutes nos sœurs et prit sujet de là de me faire voir que je n'étais pas dans une soumission parfaite qui doit être aveugle, et que de plus, j'éloignais les autres de l'assujettissement, parce que j'avais dit dans cette occasion que j'eusse dû me conduire par ses conseils et qu'elle était étonnée que je ne lui allais rien dire. Enfin, après l'avoir longuement écoutée pour voir à quoi se devait terminer tout cet entretien, je lui dis : « Ma mère, dans l'état où je suis, comme je n'ai rien à faire, je n'ai rien à dire. J'ai déjà dit dans une occasion que je ne pouvais mettre la religion et ma conscience en commission. C'est pourquoi je vous supplie de ne pas croire que ce qui fait que je ne vous parle pas soit par esprit d'indépendance, non plus ce que font nos sœurs qui n'ont pas signé. » À cela elle me dit : « Je ne blâme pas votre conduite, ma chère sœur, mais il me semble que vous ne deviez pas nommer les révérends pères jésuites devant les autres. C'est le moyen d'en entretenir l'aversion, vous vous en seriez bien passée. – Il est vrai, ma mère, mais ce n'est que parce que vous avez refusé de nous dire quel confesseur on nous donnait, que j'ai été obligée de vous dire que si c'était un jésuite, nous ne le recevrions pas. »

Polémique avec la sœur Dorothée Perdreau

Quelques jours après la mort de ma sœur Françoise-Claire[213], étant à la récréation des sœurs de Sainte-Marie, ma sœur Dorothée y vint exprès pour dire que la supérieure des Ursulines venait d'envoyer un ecclésiastique que ma sœur Françoise-Claire avait chargé, avant que de mourir, de dire à la communauté de sa part qu'elle avait fait la signature en pleine connaissance, qu'elle était prête de signer ce qui viendrait de Rome, et ce que M. de Paris lui commanderait, qu'elle avait eu regret d'avoir différé si

[213] La sœur François-Louise de Sainte-Claire Soulain, cellérière, mourut captive, le 15 avril 1665, chez les ursulines du faubourg Saint-Jacques.

longtemps à rendre sa soumission et que, de plus, pour la décharge de sa conscience, elle avait prié qu'on assurât la communauté qu'elle avait reconnu que nous avions été trompées. Elle disait tout ce conte avec une emphase et une joie qui témoignait qu'elle était dans la créance que nous avions été effectivement trompées, ce que je ne pus souffrir sans lui témoigner la surprise où j'étais qu'elle pût avancer si hautement que ma sœur Françoise eût fait cette déclaration, et craignant que si je ne disais rien, mon silence ne fût pris en quelque sorte pour un consentement, je m'adressai à elle et lui dis : « Je suis bien étonnée, ma sœur, de vous entendre parler comme vous faites, car, outre que je ne puis croire que ma sœur Françoise ait donné cette commission et encore moins qu'elle ait reconnu que nous avions été trompées, je suis encore plus surprise de vous entendre parler d'une manière qu'il semble que vous reconnaissiez vous-même que l'on a été trompées. L'avez-vous été ma sœur ? » Ma sœur Dorothée, se sentant offensée de ma liberté, me répondit avec émotion : « Il en faut faire juge la mère Eugénie. » Mais, voyant qu'elle allait faire une querelle en pleine récréation, je lui dis avec un peu de chaleur : « Ma sœur, je vous supplie, demeurez en repos et nous y laissez aussi. Je ne suis pas venue ici pour faire un procès, il n'est pas besoin de juge dans une chose où chaque personne peut avec liberté demeurer dans sa pensée. »

Cela l'ayant fait taire, la mère Eugénie ne put pas savoir pour lors quel était notre différend, quoiqu'elle s'aperçût bien qu'il y avait quelque chose entre nous, la sœur Dorothée murmurant un peu bas avec la sœur Flavie, lui disant que, pour la première fois qu'elle s'était trouvée avec moi à la conférence, je l'avais mal traitée et, demeurant dans sa colère qui paraissait sur son visage, elle ne pouvait se tenir plus longtemps avec nous, de sorte qu'elle se retira. La suite de ce petit différend : la première fois que j'allai à confesse, M. Chamillard, qu'on informait incessamment de tous mes faits, ne manqua pas de me reprendre et de me dire comme à son ordinaire que je gâtais tout. À quoi je repartis que j'avais été obligée de parler comme j'avais fait à la sœur Dorothée et que je n'endurerais jamais que l'on dît devant moi que nous avions été trompées, que je trouvais fort étrange que nos sœurs parlassent de la sorte et que je croyais faux ce qu'on disait de ma sœur Françoise-Claire. Il ne me fit point de réponse sur ce qui regardait la sœur Dorothée, mais il me dit que j'avais grand tort de parler comme je faisais de la signature de la défunte, et qu'au lieu de l'appuyer et de la faire valoir, je la diminuais en disant que j'estimais comme rien une signature faite deux jours avant la mort d'une personne que je connaissais bien pour l'avoir vue dans ses maladies avoir la tête attaquée pour une saignée du pied, et en devenir capable de consentir à tout ce qu'on aurait voulu lui faire faire.

Je lui fis réponse qu'il était ainsi, que j'en avais parlé de la sorte, et que tout ce que j'en avais dit était véritable. Sur quoi, m'ayant réparti que j'avais grand tort, que c'était tout à fait agir contre les intentions de M. de Paris, il ajouta qu'il se trouvait en doute à cause de cela, s'il me devait permettre la communion, parce qu'il me jugeait en péché. Je lui dis que je ne croyais pas que ce fût un péché d'avoir dit la vérité, quand on m'avait demandé mon sentiment sur ce sujet. Nous dîmes ensuite plusieurs paroles de contestation, et enfin, il me permit de communier, quoiqu'il témoignât être en doute s'il me le devait accorder ou non, et ce ne fut qu'à condition que je ne parlerais plus de cette signature.

Départ de la mère de Maupeou

Après cela, la mère de Maupeou qui souffrait depuis longtemps que la mère Eugénie eût changé de conduite envers elle à cause de moi, voulut s'en retourner en son

monastère, sans faire paraître que le sujet de sa retraite fût ce changement, et pour cela, elle prit prétexte de sa santé et se servit de l'occasion d'une petite fluxion qui lui était arrivée pour obtenir son obéissance afin de retourner en sa Maison[214], ce qu'elle avait déjà voulu faire avant le Carême pour la même raison, mais je l'avais tant suppliée de demeurer qu'elle avait cédé à mes prières par charité. Néanmoins, la mère Eugénie, continuant à lui témoigner la même froideur et la même réserve, la bonne mère de Maupeou vit bien que c'était à proprement parler lui dire : retirez-vous, vous nous incommodez, car n'étant venue avec elle que pour lui servir de conseil, elle avait cessé, vers les Rois[215], de lui communiquer les choses comme à l'ordinaire, et elle continuait d'agir de la sorte avec elle. Il y a apparence que la mère de Maupeou était devenue suspecte à cause de moi, ensuite d'une trahison que ma sœur Dorothée m'avait faite, découvrant une chose que je lui avais dite en confiance pour l'avertir de se donner garde de ma sœur Flavie qui avait rapporté malicieusement une chose que nous avions dite d'une autre manière qu'elle n'était[216], ce que j'avais appris par mon secret, mais la sœur Dorothée, s'imaginant que je ne le pouvais savoir que de la mère de Maupeou, et ne se souciant point de manquer à la parole qu'elle m'avait donnée de n'en jamais parler, le dit à la mère Eugénie et à la sœur Flavie pour leur faire voir, ce disait-elle, la confiance qu'elle avait en elles, qui l'empêchait de leur pouvoir celer cette chose dans laquelle elle-même avait intérêt de ne point parler et, en même temps, leur témoigna croire que je ne savais cela que par la mère de Maupeou. La mère Eugénie ajouta foi en ce qu'elle lui en dit, ce qui la fit parler avec plus de réserve à la mère de Maupeou qui se crut ensuite obligée à demander à s'en aller. Le jour de son départ, elle me voulut parler en particulier pour me persuader de prendre confiance en M. Chamillard, auquel elle m'avait fort recommandée, lui ayant fait entendre qu'on me devait croire plutôt que la sœur Flavie. Cette bonne mère s'était imaginée que si je lui parlais comme à elle, il nous pourrait beaucoup servir, car elle le croyait si bien intentionné qu'elle pensait que tout irait bien pourvu qu'on suivît sa conduite. Elle ne connaissait pas comme moi les desseins de ce docteur, ni où j'en étais de ma signature. Ce n'était que la compassion qu'elle avait de l'état de notre Maison qui lui faisait chercher les moyens d'y remédier. Elle me disait qu'elle ne nous pouvait plus servir en l'état où étaient les choses et qu'on ne lui communiquait plus rien. Elle me lâcha ce mot, sans me rien particulariser[217] et me serrant la main pour me faire entendre qu'elle était suspecte à la mère Eugénie à cause de moi. Elle me dit encore une fois qu'elle était bien aise d'avoir vu notre Maison, qu'il y avait cinq ans, elle en croyait beaucoup de mal et d'étranges choses, mais que, grâce à Dieu, elle avait bien reconnu le contraire, qu'assurément il n'y avait que du bien, qu'elle était fort édifiée de la communauté, qu'il eût été seulement à désirer que nos sœurs n'eussent pas dit tant de choses sur les doctrines et contre les évêques ! Je lui répondis : « Ma chère mère, tout ce qu'elles disent n'est pas si mal que l'on pense, ce sont bien souvent des paroles prises à contre-sens, qui ne sont rien quand on veut les leur faire expliquer. La plupart de celles qui parlent ainsi sont des jeunes qui ne prennent garde à ce qu'elles disent, et, quand on leur demande la raison, on les trouve dans les sentiments où elles doivent être, car ce sont de fort bonnes filles. » Elle me dit : « Il est vrai que ce sont de fort bonnes filles, elles prient si bien Dieu. J'en suis fort édifiée. » Nos sœurs étaient assemblées avec la mère Eugénie et les autres sœurs de la Visitation dans la

[214] Cette version est confirmée par la relation de la sœur Pineau (*Histoire des persécutions*, *op. cit*., p. 337.
[215] L'épiphanie.
[216] Dans sa relation, la sœur Pineau consacre de longs développements au caractère fourbe et dissimulé de la sœur Flavie. *Cf. ibid*., p. 341-350.
[217] Détailler.

chambre de la mère de Maupeou pour lui dire adieu. Je lui dis, en présence de toutes, après lui avoir fait mes remerciements : « Ma chère mère, la dernière prière que j'ai à vous faire est que votre charité nous fasse cette justice de témoigner dans les occasions que vous pourrez avoir, comme vous n'avez point reconnu qu'on nous eût appris céans d'hérésies ni de mauvaises maximes, et que le refus que nos sœurs font de la signature ne procède que de la crainte qu'elles ont d'offenser Dieu. »

Elle me répondit : « Ma chère sœur, je n'y manquerai pas, vous en pouvez être assurée. »

Je disais cela exprès devant la mère Eugénie qui ne disait mot, mais il paraissait qu'elle n'en pensait pas moins. En conduisant la mère de Maupeou à la porte, elle me témoigna grande amitié et me serra les mains en pleurant et me disant : « Vous m'avez bien donné de la consolation. J'espère que Dieu aura pitié de cette pauvre communauté. Je n'y pouvais plus vivre, ni me résoudre d'y voir faire le mal qu'on y veut faire. J'en ai souffert. Je souhaiterais que ces pauvres filles ne dissent plus rien qui leur pût nuire, quand même elles ne devraient pas signer. » Je lui dis : « Ma mère, je vous prie de nous continuer votre charité, quoique vous soyez éloignée, vous pouvez avoir des occasions de parler pour nous. » Elle me répondit : « Si j'en avais, je le ferais de tout mon cœur, mais, ma chère sœur, nous ne pouvons rien. »

Je lui repartis : « Vous pouvez nous donner vos avis, ma chère mère, ne pourrais-je pas vous écrire en confiance ? Recevriez-vous nos lettres ? » Elle répondit : « Oh ! Non, non, cela ne nous serait pas permis, ne confiez rien au papier pour nous » ce qu'elle me dit d'une façon qui témoignait qu'elle serait tenue bien court à l'avenir, comme il est arrivé. Car, ayant été voir nos sœurs du Faubourg[218] au sortir de Port-Royal, on ne voulut point permettre qu'elle parlât à la mère Agnès, parce qu'on savait bien qu'elle ne lui dirait que du bien de nos sœurs, et on ne lui a donné liberté de parler que deux fois à ma sœur Madeleine-Christine[219], à laquelle elle dit qu'en sortant de chez nous, elle avait demandé permission à la mère Eugénie de m'écrire, mais qu'elle ne lui avait point répondu et qu'elle lui avait seulement fait une façon assez froide qu'elle ne laisserait pas néanmoins de le demander encore à la mère Cibour[220] sa supérieure, ce qu'il y a sujet de croire qu'on lui a refusé, aussi bien que de lui faire tenir la lettre que je lui avais écrite. Je ne doute point qu'on ne la laissera plus parler sans une assistance bien sûre, parce que je lui avais demandé si, au cas que j'eusse commodité de l'envoyer visiter, je lui pourrais faire parler en confiance, à quoi elle m'avait répondu ne pouvoir espérer cette liberté qui ferait ombre à la mère Eugénie.

Cette bonne mère me témoigna en sortant avoir regret de s'en aller à cause de moi, et pour me consoler, elle pria en présence de la sœur de la Sourdière[221] de m'aider en me donnant de petits avis en secret, quand elle verrait que cela serait nécessaire. Mais la mère Eugénie mit bon ordre pour empêcher que nous n'eussions ce secours. Dès aussitôt que la mère de Maupeou fût sortie, la mère Eugénie entreprit la sœur de la Sourdière de telle sorte qu'elle n'eut plus moyen de nous parler, ce qui l'obligea de me dire en confiance qu'on lui avait interdit la parole, et, que tout ce qu'elle pouvait faire

[218] Il s'agit du faubourg Saint-Jacques, non loin de Port-Royal de Paris ; la mère Agnès Arnauld et deux de ses nièces étaient détenues chez les visitandines du faubourg Saint-Jacques.
[219] Il s'agit de la sœur Briquet détenue chez les visitandines du faubourg Saint-Antoine.
[220] La mère Marie-Françoise Cibour fut supérieure de 1664 à 1667 de la Visitation du faubourg Saint-Antoine.
[221] Cinq sœurs de la Visitation, avec à leur tête la mère Louise-Eugénie de Fontaine, avaient été imposées au monastère de Port-Royal de Paris par Hardouin de Péréfixe. Elles arrivèrent le jour même de l'enlèvement des religieuses, le 26 août 1664. Elles devaient gouverner le monastère. Les religieuses de Port-Royal leur reprochèrent leur obéissance aveugle et leur zèle sans science. Néanmoins, deux religieuses de la Visitation témoignèrent de la sympathie aux religieuses de Port-Royal : la mère de la Sourdière et de la mère de Maupeou, tante de Fouquet.

pour nous, était d'adoucir les choses auprès de la mère Eugénie et de M. Chamillard quand elle en aurait occasion, ce qu'elle me disait en pleurant, me témoignant porter avec peine la dureté de sa mère qui ne pouvait souffrir qu'on eût compassion de nous, et à qui les larmes que cette pauvre fille répandait sur notre sujet déplaisaient fort, comme je l'ai reconnu moi-même en plusieurs occasions où je parlais à la mère Eugénie pour l'informer des rapports désavantageux qu'on lui faisait de la communauté et dont la sœur de la Sourdière ne se pouvait empêcher de pleurer, malgré cette mère qui est dans une insensibilité et un aveuglement si grand qu'il me semble que ce soit un jugement de Dieu sur elle.

La mère de la Sourdière est sanctionnée

Quelques jours après que la mère Eugénie eut imposé silence pour moi à la sœur de la Sourdière, elle la resserra[222] davantage et lui ordonna de ne point sortir de sa cellule, et de ne se mêler de rien du tout. De quoi m'étant aperçue, je lui dis : « À ce que je vois, ma sœur, vous êtes venue ici pour être solitaire. » Elle me répondit : « Je n'oserais vous rien dire. J'admire la conduite de Dieu et sa Providence qui m'a menée ici pour être inutile », et puis, se reprenant, elle continua et dit : « Toujours nous faisons l'obéissance. » Je lui dis : « Tous ces petits changements viennent de vos conditions de compter[223]. Vous avez trop témoigné avoir compassion de nous. Voilà ce qui vous a fait perdre la parole. » Elle me répliqua : « Je n'ai plus lieu de parler, car on ne me dit plus rien. » Je lui dis : « Vous n'oseriez donc m'écouter, car il vous en faudrait rendre compte. » Elle me répondit : « Pourvu que vous ne me parliez pas de Monseigneur, de M. Chamillard, de notre mère, du reste, je n'y serais pas obligée. Néanmoins, je vous prie de ne me parler que le moins que vous pourrez, et quand vous aurez quelque chose à me dire, que ce soit en un lieu secret où nos sœurs ne nous voient point. » Elle entendait ses propres sœurs, les confidentes de la mère Eugénie qui sont d'étranges esprits, particulièrement les sœurs La Marguerite et Le Féron[224].

Rapprochement avec les religieuses rebelles

Depuis la deuxième semaine d'après Pâques, je ne parlai plus que fort peu à la mère Eugénie et aux signeuses. Je conversai au contraire davantage avec nos sœurs, ne pouvant m'empêcher plus longtemps de leur témoigner que j'étais changée de sentiments sur la signature, dont elles firent paraître beaucoup de joie, et en ce même temps, la mère Eugénie reconnut par la manière de parler de quelques-unes, qu'elles étaient plus fortes qu'à l'ordinaire, de sorte qu'elle se mit beaucoup en peine pour savoir d'où leur était venu ce renfort. Elle s'imaginait que mon changement en fût la cause, mais la sœur Flavie disait qu'il fallait qu'elles eussent eu quelque communication avec les jansénistes[225], et, pour les découvrir, elle fit redoubler le soin qu'on avait déjà de les veiller, et chercher jour et nuit par toute la Maison, faisant pour ce sujet fermer des

[222] Mit plus à l'étroit.
[223] Rendre compte à la mère Eugénie.
[224] La visitandine Marguerite de Sainte-Élisabeth Le Féron était chargée du tour ; elle est décrite par la sœur Pineau comme une personne altière, aux discours piquants. *Cf. Histoire des persécutions*, *op. cit*., p. 335.
[225] Les religieuses de Paris parvinrent, en dépit d'une surveillance sévère, à communiquer avec l'extérieur, comme le souligne Besoigne : « On est étonné quand on voit que depuis le 26 août jusqu'au 15 décembre, elles ont eu le bonheur de faire passer 171 lettres dont les copies existent manuscrites. Les lettres tant de consolation que de conseil qu'elles recevaient en réponse, furent fort utiles à ce pauvre troupeau délaissé […] (Besoigne, *Histoire de l'abbaye de P.-R.*, *op. cit*., p. 544, fac-similé, *op. cit.*, p. 146). » Lancelot, sacristain à Port-Royal de Paris, joua un rôle fondamental : il assura la transmission du courrier. Les lettres étaient codées, ; en effet, tout un système de pseudonymes et de chiffres avait été mis en place.

portes qui ne l'avaient jamais été, visiter les jardins soir et matin, mettre les religieuses de la Visitation en sentinelle du côté de la cour de Madame la Marquise[226], et coucher de ce côté-là, afin qu'il y en eût toujours une au guet. La sœur de la Sourdière[227] avait ordre de suppléer aux autres et prendre garde par les fenêtres de sa cellule où elle était en retraite.

Je fus un jour lui parler en secret et lui demander pourquoi l'on était plus en garde qu'à l'ordinaire. C'est, me disait-elle, que l'on croit certainement que les sœurs ont des communications et même qu'on les vient confesser. Je lui dis : « Mais comment peut-on imaginer cela ? Vous gardez si bien toutes les avenues qu'il faudrait que ceux qui viendraient confesser fussent invisibles pour qu'on ne les surprît pas. Vous vous donnez bien de la peine en vain. » Elle se mit à rire et me dit : « Il est vrai, nous en sommes bien lasses. Pour moi, je ne me soucie guère d'y prendre garde. Si c'était à moi à faire, je laisserais bien tout cela. Je n'ai veillé qu'une nuit. » Je lui dis : « Voilà qui est pitoyable. C'est ma sœur Flavie qui vous embarrasse de la sorte. » Elle me répondit : « On s'est aperçu que les sœurs étaient plus fortes qu'à l'ordinaire, ce qui a donné sujet de croire qu'elles avaient eu des avis. On dit aussi que c'est vous qui les fortifiez, parce qu'on vous voit parler à elles. Monsieur Chamillard et notre mère sont bien en peine, parce qu'effectivement, on les trouve plus fortes et plus résolues que jamais. On voit qu'au lieu d'avancer, on recule : pour moi je crois qu'il n'y a plus rien à espérer. J'assure toujours à Monsieur Chamillard que cela ne vient point de vous, car comme je vous ai ouï parler, vous ne leur dites pas qu'il ne faut pas signer, mais seulement que vous leur conseillez de ne le pas faire contre leur conscience. Néanmoins, Monsieur Chamillard dit que parler ainsi, c'est tout gâter, mais je lui ai répondu que vous m'aviez dit que Monseigneur dit qu'il ne veut pas que l'on signe dans la créance que l'on offenserait Dieu ». Je lui dis : « Il est vrai, ma sœur, voudriez-vous conseiller à une fille de signer, si elle vous disait qu'elle croit faire un péché mortel ? » Elle me dit que non et me demanda si je ne savais point si nos sœurs avaient passé des papiers, parce qu'on en était fort en peine. Je lui dis que je n'en savais rien.

Les frasques de la sœur Flavie

Je différais le plus que je pouvais d'aller à confesse, de peur que M. Chamillard ne m'interrogeât de la même chose, car il courait un bruit qu'il y en avait d'entre celles qui avaient signé qui se rétractaient, et j'étais en doute si je me devais déclarer ou non, faute d'avis, de sorte que je tâchais de couler le temps jusqu'à la venue du formulaire de Rome[228]. Cependant, ma sœur Flavie n'avait plus de desseins à faire, parce que les choses étaient en surséance[229], en attendant le mandement[230] de M. de Paris, que l'on disait devoir être si bon que tout le monde le pourrait signer, ce qui la mettait dans de

[226] Il s'agit de madame de Sablé, mondaine et dévote, amie de Pascal, protégée de la mère Angélique Arnauld, qui soutint le monastère durant la grande persécution. En 1653, elle fit construire un bâtiment qui jouxtait le chevet de l'église de Port-Royal. Elle donna le rez-de-chaussée aux moniales qui y installèrent leur chapitre. Par une tribune, elle avait une vue directe sur le chœur.

[227] Besoigne indique que « cette mère […] avertissait secrètement les Religieuses de tout ce qu'elle pouvait apprendre touchant leurs affaires, déclarant qu'elle n'avait aucune part aux conseils et aux desseins que prenait la mère Eugénie contre elles. Elle était charmée de tout ce qu'elle voyait dans la Maison, en faisait des commentaires aux Sœurs, ne pouvait se lasser d'entendre parler de la Mère Agnès, portait toujours sur elle son livre *De la Religieuse parfaite et imparfaite*, dont on lui avait fait présent comme aux autres (*ibid.*, p. 543, fac-similé, *ibid.*, p. 145). »

[228] Il s'agit de la bulle *Regiminis apostolici* qui fut publiée le 15 février 1665.

[229] En suspension.

[230] Le mandement de l'archevêque de Paris concernant la publication de la bulle *Regiminis apostolici* est daté du 13 mai 1665. La bulle impose la signature pure et simple aux religieuses. C'est un serment.

grandes appréhensions que nous ne le signassions, et lui donnait des angoisses si extrêmes qu'elle en tomba fort malade, de sorte que nous croyions qu'elle en mourrait. La sœur Dorothée et elle avisaient à leurs affaires[231] pour sortir de la Maison. C'était une chose étrange que de voir la sœur Flavie dans cette angoisse, portant sur son visage l'image de la mort et ne pouvant demeurer en repos. Elle ne voulait pas être à l'infirmerie comme les autres et ne faisait que changer de chambre et de place, pour aller trembler une grosse fièvre qu'elle avait tous les jours. Elle la trembla trois ou quatre jours sur le lit de Madame la marquise de Sablé où elle avait fait mettre des oreillers et des couvertures pour se couvrir avec la courtepointe du lit de Madame, dans laquelle elle se faisait envelopper pour trembler ainsi. La fièvre, les frissons, lui durèrent trois grosses heures, après lesquelles, demeurant dans ce lit pour se faire assister pendant la chaleur de sa fièvre par celles qui avaient signé, elle n'en sortait que le plus tard qu'elle pouvait pour se retirer au dortoir, où elle se faisait conduire avec grande peine et désordre, à cause que c'était pendant le grand silence. La première fois qu'elle se mit sur ce lit, je lui dis qu'elle ne devait pas le faire, à quoi elle ne me répondit rien, ce qui me fit croire qu'elle ne continuerait pas. La seconde fois, lui en parlant encore, elle me dit avec un peu d'émotion : « Il n'y a qu'à ne le pas dire à Madame la marquise. » Je lui répondis : « Mais, ma sœur, est-ce ainsi qu'il faut tenir la parole que l'on donne aux personnes. Nos mères auraient-elles voulu faire cela ? Vous savez bien que l'on a promis à Madame de ne pas même laisser au quartier[232] les tourières qui auraient la fièvre[233] : c'est bien autre chose de se mettre dans son propre lit. »

Nonobstant tout cela, elle s'y coucha encore les jours suivants, ce qui m'obligea d'en parler aux sœurs de Sainte-Marie et de leur faire entendre l'obligation que nous avions de tenir les promesses que l'on avait faites à Madame la Marquise de ne laisser personne avec la fièvre à son quartier. Je crois que cela fut cause de faire quitter la place à la sœur Flavie, car, le lendemain, jour de dimanche, à l'heure de son frisson, comme elle se traînait à force pour chercher gîte, elle voulut qu'on lui dressât un lit dans une chambre dont la clé était perdue et elle le voulait si absolument que, quoiqu'on lui pût dire, il n'y eut pas moyen de la faire aller ailleurs. Pendant qu'elle tremblait à la porte de cette chambre, en attendant qu'on en eût trouvé la clé, il y avait plusieurs personnes embarrassées autour d'elle. Les unes la plaignaient, les autres, savoir les filles de Sainte-Marie, lui offraient leurs chambres et leurs lits. Pour moi, je la priai d'aller à l'infirmerie où presque tous les lits étaient vides, mais elle me répondit qu'elle n'irait pas, parce que nos sœurs ne la pouvaient souffrir, et lui disaient toujours quelque chose qui lui faisait peine. Je l'assurai que je les en empêcherais bien, mais elle me dit : « Elles me regardent comme une personne en état de péché mortel, et quand bien même elles ne le diraient pas, elles ne laisseraient pas de le penser. » Je lui dis que ce qui était des pensées, je ne lui pouvais pas promettre de les empêcher. « C'est pourquoi, répondit-elle, je ne veux pas approcher d'elles. »

Mais moi, pensant lui faire plaisir, je lui offris d'aller à une chambre proche de la nôtre, à quoi elle répondit qu'elle ne voulait non plus approcher de moi que des autres, que je lui avais dit des choses qui l'avaient bien touchée. « Ma sœur, lui répondis-je, je n'ai pas prétendu vous faire plaisir en vous venant voir, mais, puisque je vous fais de la peine, vous n'avez qu'à me dire si vous ne voulez plus que j'y revienne. Ce que vous me dites que je vous ai dit n'est rien en comparaison de ce qui en est, et si je vous avais

[231] Pensaient à, réfléchissaient à.
[232] Dans les parages.
[233] La marquise de Sablé craignait fort les maladies et ne supportait pas l'idée de la mort. Elle imposa ses exigences aux religieuses, comme l'indique sa correspondance avec la mère Agnès Arnauld qui la rassurait fréquemment.

dit tout le mal que je sais que vous faites, vous seriez donc bien étonnée. » Deux religieuses de Sainte-Marie et la sœur Dorothée avec une autre de mes sœurs étaient présentes et je continuai en lui disant fortement : « Comprenez bien, ma sœur, ce que je veux vous dire. Ce n'est point de votre signature que je vous parle, car en cela chacune est libre de faire selon sa conscience, mais de ce que vous êtes cause de beaucoup de mal qu'on fait à la Maison et à la communauté. Je le sais, je le sais, ma sœur, je ne parle point par soupçons, je ne voudrais pas être en l'état où vous êtes. Vous avez grand besoin de penser à vous » et me retirant, j'ajoutai : « Hé bien ! Ma sœur, puisque vous ne voulez plus me voir, je n'y reviendrai pas. » Enfin, on lui dressa un lit dans la chambre où elle voulait être après l'avoir ouverte en levant la serrure. Elle y demeura huit jours pendant lesquels toutes celles qui avaient signé se portèrent auprès d'elle pour la consoler et la divertir de ses ennuis. On y parlait continuellement, à toute heure et en tout temps. La mère Eugénie y allait aussi fort souvent pour avoir ses avis sur tout ce qu'il y avait à faire dans la Maison. C'était environ trois semaines après Pâques, auquel temps, comme j'ai dit, la sœur Flavie, voyant toutes ses entreprises s'en aller en fumée à cause qu'on disait que M. de Paris ferait un bon mandement, et n'ayant plus lieu de fabriquer de nouveaux desseins contre la communauté, était presque au désespoir et témoignait ne pouvoir supporter la vue de celles qui n'avaient pas signé. Elle disait librement qu'elle s'était mise en ce lieu pour éviter la rencontre des sœurs de la communauté, dont elle témoignait avoir une étrange aversion, quoiqu'elle la couvrît du prétexte de celle qu'elle supposait que les sœurs avaient pour elle. Mais ce n'était nullement son motif, car, quand il arrivait et qu'elle savait fort bien que les sœurs avaient bien de la peine contre elle, si elle pouvait avoir le dessus, elle ne se séparait nullement d'avec elles, au contraire, c'était alors qu'elle leur parlait avec plus de liberté, de hardiesse, de gaieté, de flatterie, que de coutume, et il était évident que sa santé en était aussi meilleure. Au contraire, quand il arrivait que les choses ne réussissaient pas selon ses désirs, elle ne manquait jamais d'en devenir malade, et elle le fut si fort en ce lieu, qu'on la crut en danger. L'inquiétude de son esprit ne lui permettant pas de demeurer longtemps en une place, elle voulut changer de lieu dans l'extrémité où elle était et alla coucher au dortoir, afin d'empêcher que les sœurs de la communauté ne l'allassent voir. Elle avait la fièvre et était fort faible, ayant été saignée plusieurs fois du pied et du bras et, ce qui l'affaiblissait encore davantage, elle avait si perdu l'usage de dormir, par la violente application qu'elle avait à toutes ses affaires, on la mena donc avec grande peine à sa cellule. Nos sœurs crurent lui devoir offrir l'infirmerie et la prier d'y aller, l'assurant qu'on la servirait de bon cœur, mais elle les refusa et demeura quelques jours au dortoir. Néanmoins, s'avisant qu'elle ne pouvait y parler comme ailleurs, elle changea encore et se fit accommoder une chambre proche de la mère Eugénie, dans laquelle elle fit des remèdes, et tout ce qu'elle put pour se guérir, mais, afin d'être en liberté, et que nos sœurs ne pussent l'aller voir, elle s'avisa de prendre une seconde chambre, dans laquelle elle entrait par-dedans celle où elle couchait, et en ayant fermé la porte, par où on avait accoutumé d'y entrer, elle s'y retirait une partie du jour pour parler plus en secret à la mère Eugénie qui l'y entretenait fort souvent. Par ce moyen, elle se rendit comme invisible à la communauté, personne ne la troublait, elle était là comme dans son fort inaccessible à toutes celles qu'elle ne voulait pas voir. Mais les sœurs de Sainte-Marie et les signeuses étaient incessamment avec elle à la divertir, à rire, et à faire un bruit si continuel que jamais on n'a rien vu de semblable, surtout à l'heure de leur récréation qu'elles venaient faire toutes réglément[234] avec elle.

[234] D'une manière réglée, fixée à l'avance.

Pour moi, je ne pouvais entendre leur bruit et leurs joies sans douleur, considérant la captivité où on réduisait nos pauvres sœurs, qui n'osaient pas seulement s'assembler, ni parler en aucun lieu, et qui étaient toujours dans la crainte pendant qu'il était permis à ces signeuses de faire tout ce qu'elles voulaient, et de se divertir tant qu'il leur plaisait. Notre cellule étant proche de cette chambre, il m'était facile de remarquer ce qui s'y passait et je voyais qu'on traitait et considérait la sœur Flavie comme si elle avait été supérieure et en possession de toute l'autorité. Les sœurs du tour venaient rendre compte à la mère Eugénie et à elle de tout le commerce[235] de la Maison, où il ne se faisait rien qu'elle ne le sût. Jamais on ne vit mieux paraître la division de la Maison qu'en cette rencontre, car on y reconnaissait deux communautés bien différentes, dont l'une était hardie et autorisée, l'autre craintive, méprisée et opprimée. Pendant ce temps, la sœur Flavie inventait de nouvelles inventions pour captiver davantage nos sœurs. Il est remarquable que, dans quelque abattement de corps et d'esprit qu'elle fût, elle ne désistait[236] point d'inventer toujours quelque chose de nouveau pour venir à ses fins. Son courage se ranimait quand il y avait quelques bonnes nouvelles pour elle, ou quand elle avait occasion d'accuser les autres. Cela lui donnait la vie et assez de force pour agir comme si elle eût été en pleine santé. Ce que j'ai reconnu en plusieurs occasions, dont j'en reporterai trois seulement. La première est, qu'un jour, qu'elle venait d'être saignée, et était si faible qu'elle ne pouvait quasi se soutenir, Mademoiselle de Monglas[237] obtint avec beaucoup de peine la permission d'entrer dans la Maison pour y être saignée et M. Chamillard ordonna qu'elle fût toujours gardée par deux assistantes qui ne la quittèrent point. Ce qui fut exécuté. Je l'allai voir sur les dix heures et la trouvai gardée de la sœur Flavie qui était toute mourante et de la sœur Séraphine qui ne me dit seulement qu'elles étaient là pour empêcher que nous ne parlassions secrètement à Mademoiselle de Monglas. Mais moi, je lui dis : « Vous êtes donc prisonnière avec nous, vous voilà bien gardée », mais ne laissant pas pour cela de parler, la sœur Flavie souriait, paraissant être fort gaie. Je lui demandai comment elle avait pu venir là, toute mourante, à quoi elle répondit que c'était parce que qu'on n'avait pas pu trouver personne. Sur quoi, je lui dis : « On se serait bien passé de vous. » Ensuite nous parlâmes de choses indifférentes, et, étant tombées sur le sujet des signatures, je dis à Mademoiselle de Monglas, comme en témoignant avoir regret de l'avoir faite, que c'était à Saint-Denis que je m'étais laissée persuader qu'on pouvait signer par soumission après la déclaration de M. de Paris et j'ajoutai : « Voilà ce qui réussit des prisons, et l'on peut être trompée aisément. » Il n'en fallut pas davantage pour faire revenir le cœur de la sœur Flavie. Elle trouva des forces tout à l'instant pour m'aller accuser à M. Chamillard. Aussitôt que ma sœur Catherine-Pélagie qui était allée quérir le dîner fut revenue, elle lui dit un mot tout bas pour l'avertir, à ce que je crois, de prendre garde à nous, puis alla au tour pour parler à M. Chamillard qu'elle ne put faire revenir au parloir, de sorte qu'elle retourna dîner. Après quoi, elle revint en diligence[238], mais il n'avait pas encore dîné, il lui fallut avoir patience jusqu'à ce qu'il eût fait, et en attendant, elle alla se promener au jardin. J'y entrai après elle avec une de nos sœurs, afin d'observer où elle irait, car je n'ignorais pas que je lui avais taillé de l'ouvrage. Je la trouvai qui marchait à grands pas tenant un livre à la main. Je jugeais bien qu'elle attendait la fin du dîner de M. Chamillard, et étant surprise de la voir ainsi marcher, je

[235] Échange de relations.
[236] Renonçait.
[237] Mademoiselle de Montglas avait été élevée à Port-Royal auprès de la marquise d'Aumont, sa tante maternelle, bienfaitrice du monastère. Durant les années 1664-1665, elle seconda les religieuses persécutées de Port-Royal. Elle assista aux retrouvailles du 3 juillet 1665 qui vit la communauté rebelle réunie à Port-Royal des Champs.
[238] Avec soin, avec zèle.

dis à la sœur qui était avec moi : « Ne voyez-vous point comme ma sœur Flavie marche légèrement ? » Elle me répondit : « Il est vrai, et, si, il me semble, d'un mort. » Je lui dis : « C'est un mort qui s'en va, trahissant tout le monde, qui a les pieds légers, comme dit l'Écriture[239], pour courir au mal. » Je vis bien qu'elle m'allait accuser. En effet, elle n'y manqua pas. C'était un samedi, j'allai ce même jour à confesse, et je ne sais ce qu'elle avait pu dire à M. Chamillard, car je le trouvai presque en colère contre moi. Après qu'il eut entendu ma confession, il me dit : « Ma fille, je suis tout à fait contre vous, vous gâtez tout, vous parlez si mal. Vous dites tous vos sentiments, vous faites plus de mal en un jour que nous n'en saurions réparer en vingt. Cela fortifie vos sœurs dans leur désobéissance. » Il me dit ensuite beaucoup de choses sans me rien particulariser[240].

Pugilat avec Chamillard

Je lui dis : « Monsieur, qu'est-ce que j'ai dit de mal ? Vous me dites toujours que je fais bien du mal, toujours sans spécifier en quoi. – Il est vrai, me dit-il, que vous avez grand tort. – À moins que vous ne me disiez ce que c'est, je ne m'en mettrai guère en peine. » Je le pressai afin de le faire venir sur ma sœur Flavie. Il me répartit : « Quand ce ne serait que ce que vous avez dit aujourd'hui à Mademoiselle de Monglas. – Puisque vous en avez été informé, je vous en dirai la raison. C'est ma sœur Flavie qui vous en a parlé, mais cela n'importe point. » Il me dit que je m'étais laissée persuadée à Saint-Denis qu'on devrait signer par soumission. « Cela est ainsi. Est-ce un péché que de dire la vérité ? – Vous dites plus. – Je n'en ai pas dit plus, mais je crois qu'on ne peut pas signer sans péché, à moins qu'on ne croie le fait. – De quoi vous mettez-vous en peine ? On ne vous demande point que vous ayez cette créance. Il suffit que vous avez signé par soumission. Demeurez en repos. »

Je me retirai et comme je voulais m'assurer si c'était ma sœur Flavie qui lui avait fait ce rapport, parce qu'il ne me voulait point accorder que ce fût elle, je priai la sœur Séraphine de me dire si elle avait été à confesse ou si elle avait parlé à M. Chamillard. Elle m'assura que non. Je lui dis : « Vous savez ce que je dis hier, en votre présence à Mademoiselle de Monglas. M. Chamillard en était informé avant qu'elle fût sortie. Vous voyez donc bien, puisque vous n'en avez point parlé, c'est la sœur Flavie qui m'a été accuser, ce n'est pas que je m'en soucie, mais cela fait voir un fait de ses trahisons. »

De la signature

La deuxième preuve que j'apporterai de ce que j'ai avancé de la sœur Flavie, c'est qu'un jour qu'elle était bien malade, elle vint à notre cellule me dire d'une façon fort joyeuse que M. Tiboust et M. Fournier avaient perdu leurs bénéfices pour avoir refusé de signer, ensuite de quoi, s'étant assise en diligence[241] à cause de sa faiblesse, elle voulut m'entretenir, mais moi, je me fâchai de la voir se réjouir de cela comme d'une fort bonne œuvre et je lui dis : « Il y a de quoi se réjouir, c'est qu'on fait des martyrs à Paris. Ceux-là perdront leurs bénéfices, on les réduit à l'aumône, les autres, à ce que disent les filles de Sainte-Marie, seront mis à la Bastille, on nous mettra dans d'autres

[239] Il s'agit d'une allusion au livre des Proverbes (Pr 6, 18-19) : « Il y a six choses que le Seigneur hait, et son âme déteste la septième […] le cœur qui forme de noirs desseins, les pieds légers pour courir au mal (traduction Le Maistre de Sacy). »
[240] Détailler.
[241] Avec rapidité.

prisons et puis vous serez bien aise. Il ne tiendra qu'à vous que tout cela ne se fasse. » Elle fut bien étonnée de ce que je lui parlai de la sorte. Elle me dit que ce n'était pas un martyre. « C'en est un à bon titre, ma sœur, puisque ce n'est que pour observer les commandements de Dieu qu'ils perdent leurs biens. » Elle voulait encore raisonner en disant qu'elle ne savait pourquoi je disais qu'elle en serait bien aise. « Si vous n'étiez pas bien aise du mal qu'on fait pour la signature, vous n'en feriez pas vous-même. – Qu'est-ce que j'ai fait ? – Tout le mal qu'on fait céans » et que je lui particularisai[242], en lui disant que ç'avait été elle qui avait fait exiler nos mères, et nous aussi, qu'il n'avait pas tenu à elle que toute la communauté n'eût été dispersée en haut et au loin, que je le savais bien, et plus certainement qu'elle ne pensait. Je lui dis encore plusieurs choses pour lui faire appréhender les jugements de Dieu. Elle m'écouta sans témoigner aucun ressentiment[243]. Car la joie qu'elle avait d'avoir appris que ces deux personnes avaient perdu leurs bénéfices surpassait en elle la peine qu'elle avait de ce que je lui disais, et puis je lui donnais encore matière de parler contre moi, ce qui satisfaisait doublement son esprit. J'ai reconnu en plusieurs occasions, que, quand elle avait quelques nouvelles qui lui faisaient espérer la destruction du jansénisme, c'était alors qu'elle était au-dessus de tout, et qu'elle ne s'émouvait de rien, quand même on lui eût dit des injures insupportables. Lorsqu'on lui reprochait quelque chose dont elle était convaincue[244] et à quoi elle eût dû répondre si elle eût voulu se justifier, elle ne rendait aucune raison pour satisfaire, et elle disait avec une hardiesse incroyable qu'elle avait résolu de ne rendre compte à personne de ses actions, qu'il lui suffisait d'informer son Seigneur[245] et que pour tout ce qu'on pouvait dire contre elle, elle ne s'en mettait guère en peine et le souffrait de bon cœur pour pénitence d'avoir été si longtemps hors de l'Église et sous la conduite de nos mères, dont la doctrine lui était fort suspecte. En disant cela, elle parlait d'un air si audacieux que j'en étais effrayée.

De nouveaux martyrs

Elle ne manqua pas de m'aller ensuite accuser à M. Chamillard, mais il n'en fit pas grand compte et, lorsque j'allai à confesse, il me demanda seulement pourquoi j'avais dit qu'on faisait des martyrs à Paris. Je lui dis que je le croyais ainsi. Il me dit en se moquant que c'était un beau martyre. Je lui répondis : « Je le tiens fort véritable. Ces Messieurs n'ont rien au monde que le revenu de leurs bénéfices pour vivre. Si on leur ôte, les voilà dépourvus de tout et réduits à l'aumône pour ne vouloir rien faire contre leur conscience, n'est-ce pas être martyr à bon titre ? » Il me dit : « Vous vous passeriez bien de parler ainsi. – Si la sœur Flavie ne m'était venue dire cette nouvelle en riant, je ne lui aurais pas parlé comme j'ai fait. N'est-ce pas une chose étrange de la voir se réjouir de l'affliction des autres ? Elle n'a point de plus grande joie au monde que de voir des personnes opprimées à l'occasion de la signature, et pour ce qui est de la communauté, s'il dépendait d'elle, elle la ferait enfermer dans un tonneau afin qu'on ne pût voir que par le bondon. » Il se mit à rire et me dit : « Mais que dites-vous ? » Je lui répondis : « Voulant vous faire concevoir combien est grande la passion de ma sœur Flavie pour mettre ses sœurs en captivité, et ne pouvant vous en exprimer l'excès, je vous dis que s'il dépendait d'elle, elle les enfermerait toutes dans un tonneau, car je crois qu'elle est au bout de ses inventions, et si on l'avait crue, cela serait épouvan-

[242] Détaillai.
[243] Sentiment vif d'une chose désagréable, mauvais souvenir.
[244] Convaincre : faire apparaître comme manifestement coupable.
[245] Hardouin de Péréfixe, supérieur de Port-Royal.

table. »

Je lui parlai ainsi au confessionnal de Saint-Pierre et j'entrevoyais qu'il ne pouvait s'empêcher de rire. Il me répondit à cela : « On ne la croit pas aussi. » Enfin je me retirai.

Le mandement d'Hardouin de Péréfixe

La troisième chose que je dirai pour faire voir que les mauvaises nouvelles redonnaient la vie à la sœur Flavie est, qu'étant encore fort malade et extraordinairement affaiblie de remèdes, quelques jours avant la publication du formulaire de Rome, et ayant l'esprit fort abattu et inquiété à cause qu'on croyait encore que M. de Paris ferait un bon mandement[246], elle demeurait dans sa chambre, séparée des sœurs jusqu'au jour qu'il vint apporter la bulle et son ordonnance pour signer. Elle était alors dans une faiblesse extrême et on ne pensait pas qu'elle pût aller au parloir. Néanmoins, soit la joie de voir Monseigneur, ou celle d'avoir appris quel était son mandement, lui donnait des forces, elle en eut assez pour se faire conduire au parloir de Saint-Paul par deux sœurs qui étaient prêtes de signer avec elle, et qui la soutenaient de toutes leurs forces, la faisant marcher à petits pas, et se reposant souvent, jusqu'à ce qu'elle arriva au parloir, où les sœurs de Sainte-Marie firent grande réjouissance devant Monseigneur de la convalescence de la sœur Flavie qu'elles firent asseoir pour de suite la consoler. On la fit goûter devant Monseigneur quand il fut temps.

Après les entretiens et les résolutions, on fit assembler toutes les sœurs, qui ayant écouté la lecture du mandement, et tout ce qu'il avait plu à M. de Paris de leur dire, se retirèrent, et moi aussi, et les signeuses demeurèrent pendant vêpres et l'adoration[247] au parloir. Sur la fin, M. de Paris me demanda pour me faire réprimande, après qu'on l'eût informé de moi. On me sonna pour ce sujet, mais, comme je ne me présentais pas aussi diligemment qu'il désirait, il s'en impatienta. Cependant la sœur Flavie s'alarmait fort de ce qu'on faisait attendre Monseigneur, et comme elle n'avait personne auprès d'elle, dès qu'elle se put servir, pour me venir presser d'aller comparaître, elle oublia qu'elle était malade et quitta le parloir pour m'aller chercher elle-même. Comme j'étais au bout du dortoir, je l'aperçus qui courait aussi vite que si elle eût été en pleine santé, et venant jusqu'à moi, sans penser à ce qu'elle faisait elle me dit toute transportée de joie : « Hé ! Ma sœur, où étiez-vous ? Monseigneur vous demande, ma sœur où étiez-vous ? Monseigneur vous demande hé tôt ! Hé ! tôt. » Je fus surprise de sa subite guérison, et de la voir me presser avec tant de joie pour aller recevoir les réprimandes qu'elle n'ignorait pas que M. de Paris m'allait faire, moi, dis-je, qui l'avait vue se traîner et se faire à demi-porter à ce parloir. Jamais la joie qu'a cette fille dans l'oppression des autres ne parut mieux qu'en cette occasion. Je la rebutai[248] avec indignation et lui dis : « Retirez-vous, ma sœur, ne me parlez pas davantage, vous voilà bientôt guérie. » Mais elle voulut encore me dissimuler par trahison qu'elle sût le sujet pour lequel M. de Paris me demandait et elle me témoignait au contraire se réjouir de l'honneur qu'il me faisait de me vouloir parler en particulier. Cela se passa devant une des sœurs de Sainte-Marie.

[246] Ce mandement imposait la signature pure et simple du formulaire. Aucune restriction, notamment la distinction du fait et du droit, n'était tolérée.

[247] Vêpres se disaient à trois-heures et demie en hiver et à quatre heures en été. Les religieuses vénéraient particulièrement le Saint-Sacrement qui été suspendu au-dessus de l'autel.

[248] Lui infligeai une rebuffade.

La colère d'Hardouin de Péréfixe

J'entrai donc au parloir de Saint-Jean où Monseigneur avait dit qu'on me fît aller. Il était encore à celui de Saint-Paul avec toute sa compagnie, les portes de l'un et de l'autre parloir étaient ouvertes. Je m'approchai de la grille en l'attendant et j'entendis qu'on lui parlait assez bas du dedans comme en lui faisant des plaintes, sur quoi il dit deux ou trois fois tout haut : « Que faire à cela ? Ce sont des filles d'esprit[249], je n'y vois point de remède. »

Quand il fut parti du parloir de Saint-Paul, il vint en celui de Saint-Jean, où je l'attendais étant à genoux devant la grille. Il me dit par deux fois : « Levez-vous ». M'étant levée, il me demanda : « Que me dites-vous ? » Comme je ne me pressais pas de lui répondre, il recommença : « Que dites-vous ? – Je n'ai rien à dire de nouveau, Monseigneur – J'ai à vous parler moi. »

Puis, allant fermer la porte du parloir qu'il avait laissée ouverte, il revint tout enflammé de colère[250], et me dit : « Vous, vous êtes une fourbe, j'apprends que vous dogmatisez céans. Je vous apprendrai bien à en user de la sorte, et à me fourber comme vous faites. » Puis frappant du pied : « Ah ! Je vous apprendrai à qui vous avez affaire : si je vous avais connue, vous ne seriez jamais revenue dans cette Maison. Vous êtes une fourbe. Ah ! Je vous traiterai comme vous le méritez. »

Après avoir ainsi parlé assez longtemps, tout transporté de colère, marchant à grands pas et me montrant souvent le doigt en me menaçant, il s'approcha de la grille et me dit : « Vous êtes une fourbe. On m'a dit que vous avez rétracté. » Je répondis : « Monseigneur, je l'ai fait devant Dieu. » Cela ralluma sa colère : « Ah ! Méchante religieuse » me dit-il et recommençant à marcher « Ah ! Je vous châtierai comme vous le méritez. Vous savez à qui vous avez affaire », et s'approchant encore de la grille : « Je vous mettrai entre quatre murailles » et me montrant le doigt : « Je vous ferai jeûner au pain et à l'eau », puis me regardant : « Que dites-vous à cela ? – C'est le moyen, Monseigneur, d'avoir bientôt la fin de moi. » Il recommença encore à me dire : « Vous m'avez fourbé[251], vous êtes revenue de Saint-Denis dans cet esprit. – Monseigneur, je n'ai point signé par esprit de fourberie, je l'ai fait en me soumettant à l'aveugle, parce que j'ai cru y être obligée, mais j'ai reconnu depuis avoir manqué et j'ai eu regret de l'avoir fait. Je n'ai empêché personne de signer et n'ai point dogmatisé pour persuader le contraire. Il est vrai que quand nos sœurs m'en ont parlé, je leur en ai dit simplement mon sentiment. » Après cela, il me chassa, en me disant : « Allez-vous en et pensez bien à ce que je vous ai dit, méchante religieuse, vous avez communié aujourd'hui dans la mauvaise disposition où vous êtes ? »

Je lui répondis que j'étais dans la disposition qu'il avait demandée à toutes nos sœurs, qui était de prier Dieu. Je me retirai ensuite, étant fort consolée d'avoir déclaré à M. de Paris que je m'étais rétractée devant Dieu de ma signature, car je n'avais pu avoir d'avis, pour savoir si j'eusse dû lui dire que je l'avais fait par écrit.

Larmes

Au sortir du parloir, j'allai au réfectoire, ensuite duquel je demeurai devant le

[249] Hardouin de Péréfixe reconnaissait les capacités intellectuelles des religieuses ; il semble même qu'il les estimait. Relevons son propos au sujet de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly : « Et pour votre sœur Angélique, dit-il, ce n'est pas une fille du commun, elle a un esprit tout extraordinaire, c'est une savante et capable […] (*Histoire des persécutions*, *op. cit.*, chap. XLVII, p. 308). »

[250] Le tempérament sanguin d'Hardouin de Péréfixe faisait les délices de ses adversaires.

[251] Trompé par de mauvaises finesses.

Saint-Sacrement jusqu'après complies dans un lieu séparé. La sœur de la Sourdière, étant fort en peine de moi, ayant ouï, comme les autres, le bruit de la colère de M. de Paris, qui s'était fait entendre de tous les lieux proches du parloir, elle me vint donc trouver devant le Saint-Sacrement pour me consoler. Et croyant que j'étais dans une grande désolation, elle se mit à pleurer auprès de moi et me dit : « Il y a longtemps que je vous cherche, j'étais en peine de vous. Je vous prie, ma chère sœur, de vous consoler. Puisque vous ne pouvez signer en conscience, demeurez en repos. – Je ne suis nullement troublée. J'ai trop de joie de m'être déclarée à M. de Paris sur la signature. Il est vrai que j'ai vu un archevêque transporté de colère, mais ses menaces ne me font point de peur. Celles de Dieu sont bien plus terribles. C'est la réflexion que j'ai faite en l'entendant parler. J'avoue que la nature a été troublée, car j'ai peine à porter les paroles rudes, mais l'esprit a été consolé par la grâce de Dieu. Ce que j'ai fait est si véritablement selon ma conscience que je croirais être damnée si je demeurais dans la signature. »

Elle me dit : « Pour moi, je suis fort persuadée que vous ne la refusez que par conscience. – Cela est très vrai, ma chère sœur, c'est pourquoi on est doublement coupable de nous y obliger. » Elle ajouta : « Je suis bien aise de vous trouver dans la paix où vous êtes, notre mère était bien en peine de vous. »

Je la remerciai de sa charité, et elle voulut sur cela entrer en discours et me dit : « Tout ce qu'il y a à faire, après ce que Monseigneur a dit, est d'empêcher que les sœurs ne parlent ensemble. On y va prendre garde plus que jamais, car de la sorte qu'il l'a défendu sous peine d'excommunication, je crois qu'elles ne le sauraient faire sans péché mortel. – Je vous assure, ma sœur, que nos sœurs ont trop de crainte de Dieu pour rien faire en cela contre leur conscience. » Elle repartit : « Je le crois, je l'ai dit à notre mère. » J'ajoutai : « Mais si toutes les fois qu'on les verra parler ensemble, on croit que c'est de choses contraires aux intentions de Monseigneur l'archevêque, votre mère en sera souvent scandalisée et de la manière qu'elle prend les choses, elle les croira excommuniées. » Elle me dit : « Il est vrai que je pense que cela lui fera de la peine, car vous voyez que Monseigneur ne veut pas qu'on parle, mais je ferai tout mon possible pour lui faire entendre qu'elles ne parlent pas de la signature. »

Ensuite elle se retira. Le lendemain matin, elle me revint trouver à notre cellule toute épleurée[252] et me dit qu'elle avait ordre d'aller avec moi trouver la mère Eugénie. Je lui demandai le sujet de ses larmes et ce que c'était que la mère me voulait dire, si c'était qu'elle eût ordre de M. de Paris de me mettre en prison, comme il m'en avait menacée. Elle me dit : « Non, mais il lui a ordonné de vous dire quelque chose. » Nous allâmes donc ensemble trouver cette mère qui me dit de la part de M. de Paris qu'il me défendait d'aller au parloir et d'écrire à qui que ce soit. Je lui répondis : « Ma mère, j'observerai ses ordres quand je le pourrai faire sans offenser Dieu. Tout ce qui pourra arriver de cela est qu'il y aura des pauvres qui en pâtiront, mais puisqu'on nous ôte le moyen de les consoler, j'espère que Dieu y pourvoira. »

Après cela, elle me témoigna ses cordialités m'assurant que c'était avec peine qu'elle s'était chargée de me dire les ordres de Monseigneur, mais, en même temps, elle voulut sonder si je ne savais point si on avait passé des papiers parce qu'on l'avait assurée qu'il s'en était passé, dont Monseigneur était fort mécontent. Je lui dis que je n'en avais point de connaissance et ne savais ce que c'était, puis je m'en allai.

[252] Éplorée.

La rétractation de la sœur Candide

Il courait toujours le bruit qu'on avait fait des rétractations. M. de Paris et M. Chamillard craignaient fort qu'on ne les eût passées par écrit et ils usaient de toutes sortes d'inventions pour s'assurer si on l'avait fait. Pour moi, j'avais passé la mienne dès la veille de Pâques et j'aurais été disposée à le leur avouer, mais on ne me le conseillait pas, ce qui m'embarrassait fort lorsqu'on m'interrogeait sur ce sujet.

M. de Paris m'ayant reproché, comme j'ai dit, la communion que j'avais faite le jour qu'il me parla, sans néanmoins me défendre de le faire à l'avenir, je ne savais si je m'en devais abstenir ou non. J'en demandai avis à nos sœurs, puis j'allai à confesse comme à l'ordinaire, dissimulant à M. Chamillard le doute où j'étais. Mais aussitôt que j'eus commencé à me confesser, il m'interrompit, me disant qu'il fallait qu'il sût ma disposition auparavant que de m'entendre. Puis il me dit que j'avais grand tort, que j'avais fait beaucoup de mal dont M. de Paris était informé et fort fâché, ce qu'il me recommença un grand quart d'heure sans me rien particulariser[253], disant toujours en général que j'avais fait des choses contraires aux intentions de Monseigneur, que lui (M. Chamillard) le savait bien, mais qu'il fallait que j'avouasse moi-même ma faute, avant qu'il me trouvât en disposition de me confesser, et qu'à moins de cela, il ne m'écouterait pas. J'ai déjà fait une relation de cet entretien. C'est pourquoi je me contenterai de marquer ici, qu'après l'avoir écouté en silence, comme il me disait enfin que je ne répondais point et me demandait ce que je disais sur cela, je lui dis : « Monsieur, comme je ne sais ce que vous voulez dire, je ne sais aussi que vous répondre. Vous dites que j'ai fait quelque chose que vous savez bien : il n'est donc pas nécessaire que je vous en informe. »

Nous eûmes sur cela plusieurs contestations ensemble. Je demeurai toujours dans une résolution sans me troubler, lui soutenant que, puisqu'il savait bien les choses, il n'était pas nécessaire que je lui parlasse et que je n'avais rien à lui dire, et il persista de son côté à me vouloir faire avouer quelque faute qu'il prétendait que j'avais faite et que je devais réparer pour être disposée à me confesser avant qu'il me permît de communier, et, pour me favoriser, il me promit de me donner un confesseur tel que je voudrais, afin que j'eusse une stricte liberté de conscience, à condition néanmoins que je lui avouerais ma faute avant qu'il me fît cette grâce. Je lui témoignai être scandalisée de son procédé et je me retirai ainsi, mais lui, me voulant engager à lui parler encore me dit : « Ma fille, je vous verrai tant que vous voudrez, je ne demande pas mieux que de vous rétablir dans les sacrements, je ne vous les refuse pas. » Je reconnus qu'il ne me disait cela que pour m'obliger à retourner à lui et je jugeai qu'il n'était pas expédient de l'entretenir davantage, mais, d'autre part, je crus ne me devoir pas séparer de moi-même des sacrements, puisqu'il ne me les avait pas tout à fait interdits, parce qu'il en aurait pu prendre avantage sur moi.

J'allai donc le trouver au confessionnal la veille de la Sainte Trinité[254], et ne voulant point entrer en discours avec lui, je lui dis que je venais savoir de lui s'il était résolu de me priver des sacrements et s'il en avait eu ordre de M. de Paris, que je ne lui demandais qu'un oui ou un non, que selon qu'il me dirait, s'il me privait de la communion, j'essaierais de porter devant Dieu cette privation, selon qu'il lui serait plus agréable, et que je n'avais pas cru m'en devoir abstenir sans savoir sa dernière résolution, afin que cela fût sur sa conscience. Après m'avoir écoutée, il me dit : « Mais je ne demande pas mieux que de vous permettre les sacrements. Vous n'êtes point

[253] Détailler.
[254] Cette fête est célébrée le dimanche qui suit la Pentecôte.

revenue me parler. » Je lui répondis : « Monsieur, je n'ai rien à vous dire que ce que je vous ai dit : dites-moi en deux mots si vous me privez des sacrements ou non, cela me suffit. » Il demeura un peu sans parler et comme interdit, puis il me dit : « Oh ! Mais vous avez tant fait de mal, vous avez rétracté. – Je l'ai fait devant Dieu, je l'ai dit à M. l'archevêque. »

Il répliqua : « Vous avez fait autre chose et vous ne vous reconnaissez pas. – Je n'ai autre chose à vous dire. Je ne veux que savoir si vous me séparez des sacrements ou non. » Sur cela, il demeura encore en silence et fort pensif, puis il me dit : « M. de Paris ne croit pas que vous soyez en disposition de fréquenter les sacrements. – Monseigneur vous a-t-il ordonné de me les interdire ? » Ne me voulant jamais dire ni oui, ni non, il me repartit : « Pour moi, je crois que vous êtes en péché mortel. – Je vois bien, Monsieur, que c'est que vous ne me voulez pas confesser. Sur quoi fonder ce péché mortel ? Sera-ce sur ce que vous prétendez qu'avant que de me confesser, je vous dois avouer une faute que vous croyez que j'ai faite. Voilà qui est bien nouveau. Jamais je n'ai entendu dire qu'il fallût dire ses fautes avant que de se confesser, puisque, quand on demande à se confesser, on est disposé à les dire. » Il demeura si interdit qu'il ne me répondit point et moi je me retirai.

La veille de la fête du Saint-Sacrement[255], je priai la sœur de la Sourdière de parler pour moi à M. Chamillard, et de lui dire que j'étais bien étonnée de son procédé, que c'était nous parler comme à des enfants, que de nous vouloir faire croire que j'étais en péché mortel pour ne vouloir pas lui avouer avant que de se confesser quelque chose qu'il disait que j'avais faite contre l'intention de M. de Paris. Je la priai de le sonder en amie, afin d'essayer de découvrir le sujet pour lequel il me privait des sacrements, et pourquoi il ne me disait pas nettement quel mal j'avais fait, pourvu qu'elle n'en parlât à personne. Ce qu'elle fit et prit un temps commode pour parler à M. Chamillard. Elle lui dit donc tout ce dont je l'avais priée et elle ajouta de son mouvement tout ce qu'elle put pour nous excuser et le faire consentir à me permettre de communier. Elle me dit qu'il lui avait répondu : « Si j'étais assuré qu'elle n'eût rien passé », comme en voulant dire que, pourvu que je n'eusse point passé de rétractation par écrit, il me permettrait de communier, et je crois qu'il l'avait chargée de me sonder sur cela, car elle me demandait doucement si je ne l'avais pas fait. Je lui dis : « Si ce n'est que pour ce point-là que M. Chamillard me prive de la communion, vous pouvez l'assurer que je suis bien innocente. » Comme cette fille prend les choses bonnement, elle crut que je n'avais point fait de rétractation et elle me dit : « Je lui ai représenté qu'il n'y avait pas d'apparence que vous vous fussiez mise en peine de faire une rétractation en ce temps-ci à cause du formulaire de Rome[256]. »

Je vis bien par la manière dont M. Chamillard avait parlé à cette sœur que tout ce qu'il m'avait dit n'était que pour m'intimider et pour s'assurer si j'avais rétracté par écrit, puisqu'il n'en savait rien, et assurément que si je lui eusse avoué, il m'aurait fait beaucoup de peine, car c'était là le grand péché qu'il me voulait faire avouer avant que de me permettre de communier. C'est pourquoi je résolus de ne plus parler à lui. La sœur de la Sourdière me dit encore qu'elle l'avait assuré reconnaître tous les jours de plus en plus que ce n'était que la seule crainte de Dieu qui nous faisait refuser la signature, qu'elle en était si persuadée qu'elle ne pouvait pas parler autrement au parloir et que, depuis peu, ayant vu une personne de considération, qui était un de ceux qui agissait le plus dans nos affaires (c'est-à-dire contre le jansénisme) elle lui avait dit

[255] Cette fête se déroule le jeudi qui suit la fête de la Sainte Trinité, c'est-à-dire soixante jours après Pâques. Elle célèbre la présence réelle du Christ dans l'eucharistie.
[256] Il s'agit de la bulle *Regiminis apostolici* d'Alexandre VII.

simplement sa pensée, qui était que nos sœurs ne feraient jamais la signature, qu'elles étaient trop persuadées que c'était offenser Dieu, et que tout ce qu'on leur pourrait faire ne servirait qu'à leur donner de la peine. Sur quoi, cet homme d'importance lui avait répondu que pour lui, il n'aurait pas voulu leur parler davantage de signature, qu'il était plus avantageux qu'elles ne signassent point, parce qu'on aurait moyen d'en faire mieux les affaires, c'est-à-dire qu'on en détruirait mieux le jansénisme dans la Maison, mais elle me dit que M. Chamillard n'approuvait pas le sentiment de cette personne, et qu'il lui avait répondu : « Non, non, il faut trouver des signatures tant qu'on pourra, et puis après, on viendra bien à bout du reste » voulant dire par-là que, quand même plusieurs des sœurs signeraient, cela n'empêchait pas qu'on ne fît ce qu'on pourrait pour ôter entièrement le jansénisme de la Maison, ce que j'ai reconnu en plusieurs occasions être la passion dominante de M. Chamillard.

Fin de la relation

Je pensais continuer sur M. Chamillard et sur ma sœur Dorothée, mais le temps me manque. Le principal au sujet de ma sœur Dorothée est qu'elle s'est créé une pension de trois cents livres par prévoyance pour sortir de la Maison s'il était arrivé que nos sœurs fussent retournées. Elle est dans les mêmes sentiments de la sœur Flavie au regard de l'aversion de ce qu'elle nomme jansénisme, bien résolue qu'il ne rentrera plus dans la Maison.

Quoique cette Relation soit faite tout simplement comme les choses ont été faites et dites, et que j'ai vues, sans exagération, néanmoins, je supplie que l'on n'en use que selon la conscience, et surtout que l'on ne commette[257] point la mère de Maupeou et la sœur de la Sourdière, car autrement, je ne me pourrais pas résoudre de donner cet écrit, connaissant l'esprit de leur Institut[258], dans lequel elles seraient notées[259] pour toujours.

Sœur Madeleine de Sainte-Candide

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

Nous donnons le texte de la rétractation de la sœur Candide Le Cerf. Il figure à la fin de la version imprimée de sa *Relation de captivité*[260].

Rétractation de la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf

Gloire à Jésus au Très Saint-Sacrement !

Notre Seigneur m'ayant fait la grâce de reconnaître la faute que j'ai faite en signant le formulaire contre ma propre conscience, dans le doute où j'ai toujours été et où je suis encore que les Cinq propositions soient du livre de M. l'évêque d'Ypres, après

[257] Expose à un danger, à recevoir quelque mortification, à être disgracié.
[258] La sœur vise l'esprit d'obéissance aveugle de l'ordre de la Visitation.
[259] Marquées d'infamie.
[260] *Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de sœur Madeleine de Ste Candide Le Cerf*, p. 148-149.

m'être persuadée, faute d'éclaircissement, que la déclaration que M. l'archevêque nous avait donnée, nous dispensait de croire intérieurement, et reconnaissant maintenant que cette déclaration ne nous exempte point de la créance intérieure, comme je l'avais cru, je me trouve obligée de me rétracter, comme je me rétracte à présent par ce présent acte de ma signature du formulaire, tant pour satisfaire à Dieu et à ma conscience, que pour engager mes chères sœurs, et toutes les personnes qui pourront voir ma présente rétractation, à prier Dieu pour moi, qu'il me pardonne ma faute, dont je lui demande très humblement pardon, espérant de sa miséricorde qu'il me la pardonnera, puisqu'il sait bien que je ne l'ai faite que par ignorance et dans un accablement d'esprit qui me faisait perdre le raisonnement nécessaire pour juger sainement de ce que je devais faire.

Ce n'a donc point été par intérêt, ni par respect humain, ni par la crainte de souffrir, que j'ai consenti de signer le formulaire, Dieu par sa grâce me donnant assez de force pour soutenir toutes les peines qu'on put me faire, plutôt que de l'offenser en donnant la signature, si j'avais été certaine, comme je le suis à présent, que je ne pouvais signer sans blesser la vérité. Mais, ce qui m'a fait tomber dans cette faute, a été un extrême accablement d'esprit, et un grand trouble de conscience, où m'avaient jetée tous les discours qu'on me faisait continuellement à la Visitation de Saint-Denis sur les dangers auxquels j'exposais mon salut en ne signant pas ; encore que ne voyant plus rien, sinon que je devais obéir à M. l'archevêque, et sachant d'ailleurs que je ne pouvais aller à confesse, quoique je crusse en avoir besoin, à moins que je ne signasse, j'étais tourmentée par des inquiétudes et des angoisses si terribles, qu'à la fin, j'eus le malheur de succomber à la tentation, car je vois bien à présent que tous ces scrupules et toutes ces frayeurs que j'avais sur mon état, et sur le besoin que j'avais de la confession, n'étaient qu'une tentation du malin esprit.

J'espère de la bonté de M. l'archevêque qu'il ne trouvera pas mauvais que me croyant coupable du péché que j'avais appréhendé, je fasse cette présente rétractation que je mets entre les mains de mes chères sœurs auxquelles j'ai exposé ma disposition, pour les engager par la connaissance que je leur donne de l'état où j'ai été, à m'aider par leurs prières et bonnes oeuvres, à m'obtenir de Dieu le pardon de ma faute. Et comme pour de justes raisons, il n'est pas expédient, vu l'état où nous sommes, de rendre ma rétractation publique, et que cela me fait craindre qu'elle ne soit pas véritable et sincère devant Dieu, puisque ma faute a été publique, en attendant qu'elle le puisse être, et que les personnes entre les mains de qui je désire qu'on la mette, jugent nécessaire de la publier, pour le repos de ma conscience. Je prends à témoin trois de mes chères sœurs auxquelles j'ai montré ma présente rétractation, en leur déclarant que le sujet pour lequel je ne la rends pas publique, n'est pas la crainte que je pourrais avoir d'en souffrir des disgrâces et des peines, mais seulement pour des intérêts communs : Dieu m'étant témoin que je suis disposée par sa grâce à souffrir pour la réparation de ma faute tout ce qui m'en pourrait arriver, si on jugeait que je me dusse déclarer.

Fait dans notre cellule de Port-Royal de Paris, et signé dans la petite tribune qui regarde sur l'autel en présence du très Saint-Sacrement, touchée d'un sensible regret d'avoir blessé la vérité et la grâce de Jésus-Christ.

Ce vingt-sixième de mars mille six cent soixante cinq.

Signé : sœur Madeleine de Sainte-Candide, religieuse indigne.

Je soussignée, sœur Madeleine de Sainte-Candide, religieuse de Port-Royal, avais désiré que quelques-unes de mes sœurs signassent avec moi l'acte de rétractation que j'ai fait de la signature du formulaire daté du 26ème jour du mois de mars 1665, mais

ayant considéré que si l'on donnait au public cet acte, quand ce ne serait qu'après ma mort, toutes celles qui l'auraient signé se trouveraient aussi exposées à de nouvelles violences, j'ai mieux aimé, qu'elles fissent un acte séparé pour attester celui que j'ai fait : ce qu'elles ont fait, et je leur ai déclaré en même temps que je désire que les actes que nous avons faits ensemble, avant notre enlèvement, auxquels il paraissait que j'avais dérogé par ma signature, ayant leur plein et entier effet, et que si par les suites fâcheuses d'une captivité, ou par ma propre faiblesse, ce qu'à Dieu ne plaise, je venais à signer quelque chose de contraire audits actes, ou à la présente rétractation, je désire qu'on n'y ait aucun égard, puisque cela devrait toujours être considéré comme manquant de la principale condition requise pour rendre une signature valable, tant que nous serons en des mains étrangères séparées de nos propres mères, et que nous n'aurons pas une pleine et entière liberté.

Fait et passé en notre cellule dans notre monastère de Port-Royal de Paris, le même jour et an que dessus.

Signé : sœur Madeleine de Sainte-Candide, religieuse indigne.

Nous, soussignées religieuses du Saint-Sacrement de Port-Royal, au monastère de Paris, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que l'acte de rétractation du vingt-sixième jour du mois de mars mille six cent soixante cinq, par lequel notre très chère sœur Madeleine de Sainte-Candide rétracte la signature du formulaire qu'elle avait faite le ... a été écrit et signé par elle de sa propre main et de son propre mouvement, dans une entière liberté d'esprit suivant les pensées que Dieu lui en a données, sans être violentée par les inductions et les persuasions de personne.

Fait en notre monastère de Port-Royal de Paris, le huitième du mois d'avril, mille six cent soixante cinq.

Signé : Sœur Geneviève de l'Incarnation[261]
Sœur Marie de Sainte-Agnès[262]
Sœur Marguerite de Sainte-Thècle[263]
Sœur Élisabeth de Sainte-Agnès[264]
Sœur Magdeleine des Anges[265].

[261] Il s'agit de la sœur Pineau (1608-1682), qui nous laissa une intéressante relation de ce qui se passa à Port-Royal de Paris après l'enlèvement des religieuses rebelles. Cette longue relation, aux qualités stylistiques certaines, figure dans l'*Histoire des Persécutions*.
[262] La sœur de Rubentel (?-1677).
[263] La sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse (1623-1692) avait été au service de la reine de Pologne. Elle connaissait parfaitement les débats soulevés par l'*Augustinus* de Jansénius. Elle fit sa profession le 25 janvier 1659.
[264] La sœur Élisabeth Le Féron (1633-1706), archiviste du monastère prit la tête de la résistance après l'enlèvement des mères ; elle correspondait en secret avec Le Maistre de Sacy.
[265] La sœur Marion de Dru (1616-1671) qui avait fait sa profession le 5 janvier 1634.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MARGUERITE DE SAINTE-GERTRUDE DUPRÉ

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR GERTRUDE DUPRÉ : LE RÉCIT D'UN REPENTIR

La *Relation de captivité* de la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré connut une seule édition en 1718. En effet, elle fut publiée avec celle de la sœur Briquet, sous la forme d'un petit volume, diffusé clandestinement, et certainement imprimé en Hollande. La *Relation de captivité* de la sœur Christine Briquet et les *Avis* de la mère Agnès Arnauld *sur la conduite que les Religieuses devaient garder, au cas qu'il arrivât du changement dans le Gouvernement de la Maison* précèdent la *Relation de captivité* de la sœur Dupré. Cette édition ne contient ni introduction, ni notes explicatives.

La *Relation de captivité* de la sœur Dupré sombra dans l'oubli, car elle fut exclue du corpus des relations diffusées dans le public en 1724. En effet, elle ne figure pas dans les manuscrits P.-R. 21 et P.-R. 62. Il nous semble qu'elle fut écartée, parce qu'elle avait déjà fait l'objet d'une édition en 1718.

Nous avons découvert à la bibliothèque de Port-Royal le manuscrit P.-R. 67 : il s'agit d'un petit manuscrit qui ne comprend que la *Relation de captivité* de la sœur Dupré. Il est antérieur à l'édition imprimée qui, par rapport à ce manuscrit, contient des coquilles et des erreurs concernant les noms propres de personnes en contact avec la captive. En outre, un passage assez conséquent ne figure pas dans l'édition imprimée de 1718. Ce passage mentionne la correspondance entre la sœur Dupré, après sa signature, et la maison de Port-Royal de Paris, sous la coupe de la mère Louise-Eugénie de Fontaine et des signeuses, avec à leur tête les sœurs Flavie Passart et Dorothée Perdreau. La sœur Dupré se justifie d'avoir écrit cinq ou six fois à la mère Eugénie et à la sœur Dorothée. Elle leur adressa notamment une longue lettre où elle leur fit part de ses pensées d'union. La sœur Dupré écrivit également, après Pâques, une seule fois à la sœur Flavie, en réponse à la lettre de celle-ci, qui tentait de la sonder. La sœur Dupré tente d'expliquer sa démarche. Elle plaide l'ignorance, car elle n'était pas informée du changement des sœurs Flavie et Dorothée qui avaient renié leurs mères. De même, elle ne connaissait pas exactement les positions des visitandines de Sainte-Marie, qui demandaient aux sœurs de Port-Royal de renoncer à l'esprit de Port-Royal et d'oublier leur passé. La sœur Dupré affirme qu'elle était dans le trouble, le doute, et frappée d'aveuglement. Elle insiste sur le fait qu'elle n'avait jamais écrit aux sœurs de Sainte-Marie, qu'elle était satisfaite de sa signature. Pour preuve de sa bonne foi, la sœur Dupré met en lumière la méfiance de ses geôlières : elle fut, en dépit de ses deux signatures, toujours très étroitement surveillée (une religieuse partageant sa chambre la nuit).

La version imprimée, même si l'on peut relever quelques menues variantes par rapport au ms. P.-R. 67, et quelques coquilles, ne déforme pas le texte.

Nous avons choisi d'éditer la version manuscrite plus fiable.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR DUPRÉ : UNE CONFESSION AUGUSTINIENNE, CHUTE ET RÉDEMPTION

La *Relation de captivité* de la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré détonne par sa solennité, car la religieuse s'adresse directement à Dieu, principal destinataire. Son introspection, une auto-critique, la distingue des autres relations : nulle trace d'oralité, l'écriture étant très travaillée, nul sarcasme vis à vis des geôlières, pas de portrait moqueur d'Hardouin de Péréfixe, pas d'esprit polémique. Son intériorité et son atmosphère de recueillement lui confèrent un cachet original. Elle fut écrite immédiatement après le retour à Port-Royal des Champs, en juillet 1665. Les souffrances et épreuves traversées sont encore des plaies vives.

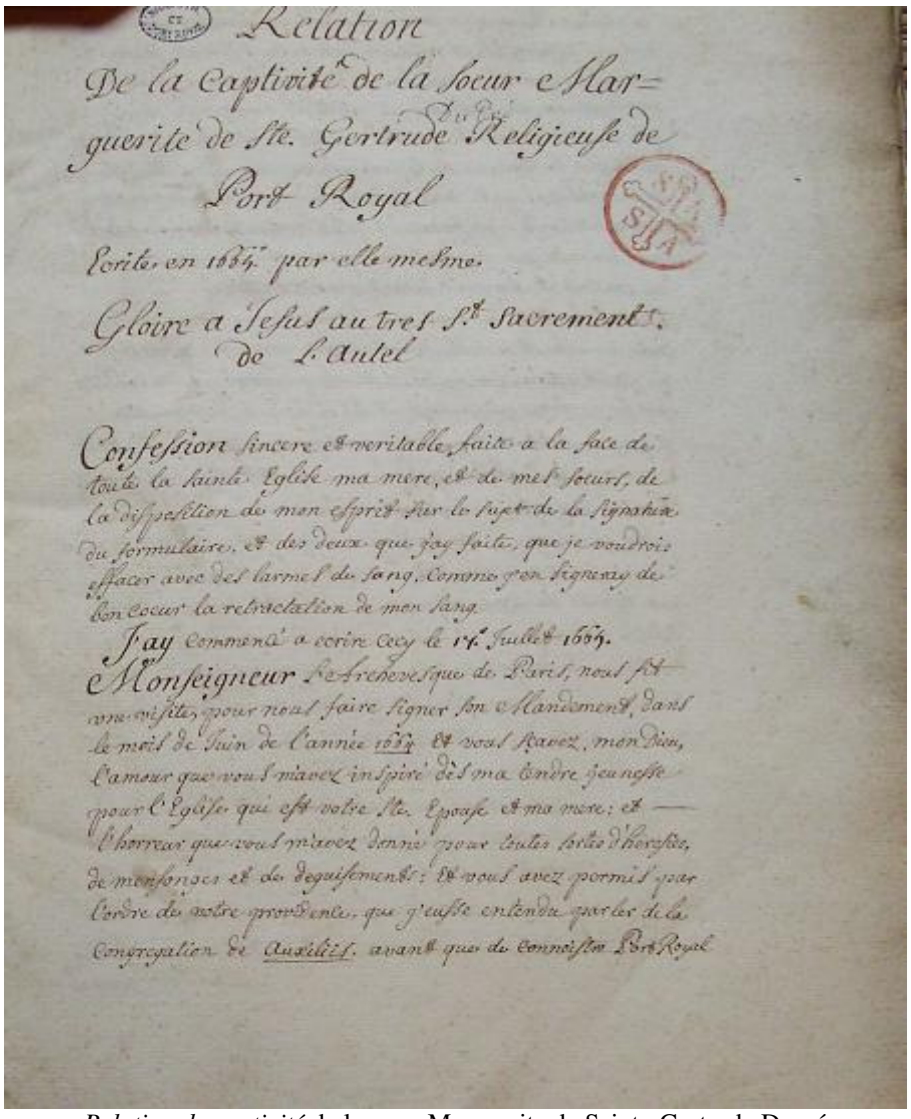

Relation
De la Captivité de la Sœur e Mar=
guerite de Ste. Gertrude Religieuse de
Port Royal
Escrite en 1664 par elle mesme.
Gloire a Jesus au tres St. Sacrement
de L'Autel

Confession sincere et veritable, faite a la face de
toute la Sainte Eglise ma mere, et de mes Sœurs, de
la dispositon de mon esprit sur le sujet de la Signature
du formulaire, et des deux que j'ay faites, que je voudrois
effacer avec des larmes de sang, comme j'en signay de
bon cœur la retractation de mon sang.
J'ay commencé a escrire Cecy le 14e Juillet 1665.
e Monseigneur l'Archevesque de Paris, nous fit
une visite, pour nous faire signer son e Mandement, dans
le mois de Juin de l'année 1664 et vous sçavez, mon Dieu,
l'amour que vous m'avez inspiré dès ma tendre jeunesse
pour l'Eglise qui est votre Ste. Epouse et ma mere; et —
l'horreur que vous m'avez donné pour toutes sortes d'heresie,
de mensonges et de deguisements: Et vous avez permis par
l'ordre de votre providence, que j'euste entendu parler de la
Congregation de Auxiliis, avant que de connoistre Port Royal

Relation de captivité de la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré
(Bibliothèque de Port-Royal, ms. P.-R. 67)

La *Relation de captivité* de la sœur Dupré prend la forme d'une véritable confession. En effet, son écriture se coule dans le moule augustinien : les *Confessions* de saint Augustin, que Port-Royal lisait et vénérait, sont le modèle qui guide la plume de la sœur Dupré. L'imitation des *Confessions* valide ainsi sa propre expérience. La religieuse s'adresse directement à Dieu, seul confident et unique interlocuteur. Il écoute ses aveux, ses regrets de la signature. La religieuse loue sa miséricorde, car elle a triomphé des épreuves et tentations qui marquèrent sa captivité. La grâce divine a préservé la religieuse de la chute dans les ténèbres car elle a rétracté sa signature.

Cette *Relation de captivité* témoigne de la culture de la sœur, de son érudition. Elle prend visiblement plaisir à la rédaction de son récit de captivité qui se veut un acte de contrition et un témoignage de la grâce divine. Il s'agit d'un écrit de la maturité, la sœur étant considérée comme une ancienne à Port-Royal, le témoignage d'un parcours original.

En effet, la sœur Dupré rentra tardivement à Port-Royal, sous l'influence de Singlin qu'elle rencontra en 1649. Nous ignorons sa date de naissance et son origine sociale. Elle était alors religieuse à la congrégation Notre-Dame. Elle désirait quitter son couvent, pensant qu'elle ne pouvait pas y assurer son salut, les tentations y étant trop nombreuses. En 1651, elle put quitter son monastère pour se rendre à Rouen, accompagnant une religieuse qui allait y prendre les eaux. À la fin de la cure, elle rejoignit Port-Royal et y fit la connaissance de la mère Angélique Arnauld qui approuva son dessein. La sœur Dupré fut placée pendant six mois dans un autre monastère parisien, Notre-Dame de Liesse[266], et Port-Royal paya sa pension. Enfin, elle obtint l'autorisation de quitter sa congrégation d'origine et entra à Port-Royal de Paris le 28 décembre 1651. La religieuse était de santé fragile ; néanmoins, la communauté l'accepta et après 17 mois de séjour dans le monastère, elle prononça ses vœux le 5 juin 1653, entre les mains de Jacques de Sainte-Beuve. On lui confia, en raison de ses capacités, la charge des pensionnaires, charge qu'elle remplit durant dix années. Sa santé s'altéra rapidement, elle reçut deux fois les derniers sacrements. Ce fut la mère Angélique Arnauld qui la soigna la plupart du temps. Le 16 août 1661, elle reçut l'extrême onction. Néanmoins son état s'améliora au début de l'année 1662. La sœur attribue sa guérison à l'intercession de feue mère Angélique.

Avant son entrée à Port-Royal, la religieuse était parfaitement informée des affaires du temps. Elle avait même connu Jansénius qu'elle rencontra lors d'un voyage en Flandres où elle séjourna dans les monastères de son ordre. Elle refusa fermement de signer le formulaire. L'entretien qu'elle eut le 10 juin 1664 (qu'elle-même a retranscrit) avec Hardouin de Péréfixe en témoigne[267]. La sœur refuse de signer pour des raisons de conscience. Elle ne veut pas condamner une personne innocente, Jansénius, et donc porter un faux témoignage contre lui. La sœur n'obéit pas, car elle a vu et su beaucoup de choses avant d'entrer à Port-Royal. Ces informations passées ne lui permettent pas de signer le formulaire. Elle ne condamnera pas l'*Augustinus*, un livre qu'elle dit n'avoir pas lu. Elle affirme également regretter la signature de Jacques de Sainte-Beuve ; c'est sa douleur. Puis, elle indique ne pas vouloir prendre part aux contestations théologiques du temps, qui ne la regardent pas. Elle quitte froidement son archevêque, sans demander sa bénédiction.

Sa fermeté lui valut d'être enlevée le 26 août 1664. La *Relation de captivité*

[266] La mère Angélique Arnauld était en relation avec ce monastère parisien ; un grand nombre de ses religieuses rêvait de s'établir à Port-Royal.

[267] *Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724, *Relation de ce qui s'est passé à P.-R.*, p. 13-16.

d'Angélique de Saint-Jean décrit une partie de son voyage en carrosse :

> Je montai donc dans le carrosse avec ma sœur Candide, ma sœur Hélène et ma sœur Gertrude, un ecclésiastique que je ne connus point alors, et une dame, que je ne sais point qui elle était. J'eus de la consolation de me trouver avec celles-là de mes sœurs que je croyais les plus fortes. Il me semblait que Dieu nous ayant unies dans ce voyage, c'était un bon présage pour moi qu'elles m'aideraient à me soutenir dans l'amour de la vérité et de la justice par leur prière et leur exemple (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954, p. 31).

La sœur Dupré fut enfermée chez les annonciades de Saint-Denis à partir du 14 septembre 1664, après avoir quitté le couvent des bénédictines du Tresnel, au faubourg Saint-Antoine, où elle était détenue avec la sœur Candide Le Cerf. Elle fut étroitement surveillée à Saint-Denis, une religieuse couchant dans sa chambre. Très troublée, subissant la pression d'Hardouin de Péréfixe, elle signa le formulaire le 24 janvier 1665, alors qu'elle était malade. Elle ne renia pas pour autant son attachement à Port-Royal. Sa signature fit grand bruit et consterna la communauté rebelle.

Elle écrivit, à la demande de la mère Eugénie de Fontaine, une lettre, en date du 3 mars 1665, à la sœur Dorothée Le Conte, prieure de Paris, détenue à la visitation de Montorgueil, pour lui signifier les motifs de sa signature : la soumission à la Règle, l'archevêque ayant dissipé ses scrupules. Pour autant, sa signature n'améliora pas ses conditions de détention. Le 20 juin, elle signa le nouveau formulaire qui accompagnait la bulle du pape. C'est non sans mal qu'elle put revenir à Port-Royal des Champs le 4 juillet 1666. Elle se rétracta immédiatement, se jetant aux pieds d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, voulant faire pénitence toute sa vie. Le 6 septembre, elle déclara son changement à Hardouin de Péréfixe.

Elle tomba malade le 2 juillet 1666. Malgré les bons soins du docteur Hamon, elle mourut, privée des sacrements, le 5 juillet et fut enterrée le 7 juillet 1666, avec défense pour les religieuses de chanter lors de son enterrement. Les religieuses placèrent dans son cercueil un acte de protestation. Un événement singulier se produisit durant son enterrement :

> Pendant que les religieuses étaient encore au chœur chantant les prières qui se font sur le corps, une grande pluie commença à tomber, mais elle s'arrêta tout à coup lorsque la procession se mit en marche pour aller au cimetière en y portant le corps ; et l'on vit les nuées se rassembler les unes sur les autres au-dessus du cimetière, où elles formèrent un nuage si épais et si obscur, qu'il représentait comme un grand pavillon noir tendu sur la tête des religieuses qui croyaient à tout moment que la pluie allait fondre sur elles. Mais celui qui a le ciel et la terre entre ses mains, tint les eaux suspendues, en sorte qu'il n'en tomba pas une seule goutte pendant toute la cérémonie, qui fut assez longue ; et lorsqu'on retourna à l'Église pour achever les prières, celles qui marchaient les dernières ne furent pas plutôt hors du cimetière et à couvert, qu'une pluie épouvantable tomba avec une si grande impétuosité, qu'on peut assurer que les religieuses eussent été noyées, si elle fût tombée pendant l'enterrement (dom Charles Clémencet, *Histoire générale de Port-Royal*, Amsterdam, chez Jean Vanduren, 1755-1757, t. VI, p. 105-106).

Nicolas Pavillon évoqua la mort de la sœur Gertrude Dupré dans une lettre à un ami : la sœur Dupré, privée des sacrements, est une martyre[268].

La sœur nous laissa un écrit important : *Avis à la maîtresse des novices*[269]. Il est inclus dans le prolongement des *Constitutions.* Il met en lumière la culture, voire l'érudition, de la sœur Dupré. Il traduit tout à fait l'esprit de Port-Royal. Ainsi, malgré l'entrée tardive de la religieuse à Port-Royal, sa signature ne peut pas s'expliquer par le

[268] Dom Clémencet, *op. cit.*, p. 106-110.
[269] *Constitutions de Port-Royal du Saint-Sacrement*, Paris, chez Guillaume Desprez, 1721, p. 259-358.

fait qu'elle n'ait pas été formatée par Port-Royal. Cet écrit, marqué par l'esprit cistercien et l'augustinisme, est à intégrer dans la spiritualité caractéristique de la Contre-Réforme ; on n'y décèle nulle trace de jansénisme.

Dans une lettre en date du 7 février 1665, adressée au Grand Arnauld, Le Maistre de Sacy donne sa version de la signature de la sœur Dupré :

> Je n'ai point cru la chute de ma sœur Gertrude jusqu'il y a deux jours[270], qu'on me fit voir ce qu'en mande la supérieure du lieu à M. de Hodencq qui en est supérieur. Je crois qu'on vous aura fait voir ce billet. S'il est vrai, comme il y a quelque sujet de le croire, la manière dont elle est tombée étonne autant que sa chute, l'ayant fait avec une précipitation que n'attendait pas même et que ne demandait pas celui qui lui a fait faire. Il semble qu'elle en a pris la pensée par un mouvement soudain de Dieu qu'elle a préféré à tous les fondements fermes et solides sur lesquels elle a cru, et elle a su qu'était fondée l'obligation de ne point signer. Cela m'épouvante plus que je ne puis dire. Car il est vrai que dans tous les temps mêmes qui ont été proches de l'enlèvement des Mères, on avait reconnu en elle un silence, une modestie, une fidélité à Dieu et à ses supérieurs, qui avait édifié celles mêmes qui ne l'avaient pas été auparavant de quelques petites circonstances de son humeur et de sa conduite. On dit qu'elle ne parle pas bien de ses directeurs et de ses Mères. Ce que j'ai pourtant de la peine à croire. Après tout, il faut prier beaucoup pour elle. Car sachant sa vertu et ses actions passées, je ne saurais m'empêcher d'espérer que Dieu la relèvera de cet état et qu'il lui fera la grâce d'édifier par son retour tous ceux qu'elle aura mal édifiés par sa chute (Geneviève Delassault, *Choix de lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy (1650-1683)*, Paris, Nizet, 1959, p. 143).

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA SŒUR MARGUERITE DE SAINTE-GERTRUDE, RELIGIEUSE DE PORT-ROYAL ET LA RÉTRACTATION QU'ELLE A FAITE DE SES DEUX SIGNATURES

Gloire à Jésus, au très Saint-Sacrement !

Confession sincère et véritable faite à Dieu, à la face de toute la sainte Église ma mère et de mes sœurs, de la disposition de mon esprit sur le sujet de la signature du formulaire, et des deux que j'ai faites, que je voudrais effacer et pleurer avec des larmes de sang, comme j'en signerai de bon cœur la rétractation de mon sang.

J'ai commencé à écrire le 17 juillet 1665.

Incipit : la relation, une confession augustinienne

Monseigneur l'archevêque de Paris nous fit une visite pour nous faire signer son mandement dans le mois de juin de l'année 1664[271] et vous savez, mon Dieu, l'amour que vous m'avez inspiré dès ma tendre jeunesse pour votre Église, qui est votre sainte

[270] La sœur Dupré signa le 24 janvier 1665.

[271] Hardouin de Péréfixe, dès sa nomination, avait exigé des religieuses une nouvelle signature du formulaire par une ordonnance en date du 8 juin 1664. Il demandait la foi divine pour le droit et la simple foi humaine et ecclésiastique sur le fait, en se soumettant aux supérieurs légitimes. C'était une concession. Or, ce fut l'occasion d'une nouvelle polémique d'où naquit le *Traité de la foi humaine* de Nicole, publié en août 1664. Ce concept de foi humaine fut abandonné.

épouse et ma mère, et l'horreur que vous m'avez donnée pour toutes sortes d'hérésies, de mensonges et de déguisements. Et vous avez permis, par l'ordre de votre Providence, que j'eusse entendu parler de la congrégation *de Auxiliis*[272], avant que de connaître Port-Royal[273] et que dans les voyages que j'avais faits en Flandres par l'ordre de mes supérieures, étant religieuse d'un autre couvent, j'eusse connaissance de feu M. l'évêque d'Ypres[274], et d'un grand nombre de personnes de piété et d'un grand savoir, qui tous convenaient que l'on voulait, dans ces derniers temps, renverser toute la doctrine de la grâce efficace[275] par elle-même. Je n'ignorais pas aussi avec combien de mensonges on déshonorait la réputation des personnes les plus vertueuses, mais c'était par rencontre[276] que j'en entendais parler et j'en parlais peu, me contentant d'en gémir devant vous, mon Dieu.

Dans la suite des temps, par les ressorts de votre Providence toute aimable et toute adorable, vous m'avez amenée à Port-Royal, n'y étant attirée, comme vous savez, que pour y être conduite par les personnes qui conduisaient les religieuses du monastère et pour la solide vertu qui s'y pratiquait, et que j'y ai trouvée, à ma grande confusion, puisque j'en ai fait si peu de profit. Toutes mes résolutions étaient prises pour y entrer et ma place assurée, que je ne savais pas de quel ordre était ce monastère, ni si les confesseurs de la Maison avaient aucune part aux disputes du temps, ce que je sus bientôt après que mon dessein fut découvert, et tous les jours j'en devenais plus savante, car je ne pus entrer de deux ans après dans le monastère[277]. Mais vous, mon Dieu, qui avez tout marqué dans l'ordre de votre sagesse, me fîtes cette grâce à l'heure que j'avais presque perdu l'espérance que mes désirs dussent réussir.

Et je n'y fus pas plutôt entrée que je vis la fausseté de tous les mensonges sans nombre que l'on m'avait faits, tant sur la conduite que tenaient les confesseurs, que sur la manière de vie que l'on menait dans le monastère. Je fus reçue avec une charité admirable, sans aucune dot, sans vertus, sans talents, et très infirme. La mère Angélique était persuadée, dès avant que l'on me fît la grâce de m'admettre à la Profession, que mes infirmités dureraient autant que ma vie. Nos mères ne purent être portées à me faire cette charité qu'à cause que j'étais très imparfaite et que j'avais besoin de la retraite de la Maison pour faire mon salut. Et je suis bien aise de rencontrer cette occasion de le faire savoir à tous ceux et celles qui liront ceci, pour une petite marque de la reconnaissance que j'en ai, qui est profondément gravée dans mon cœur et je prie Dieu qu'il me l'augmente de jour en jour et qu'il me fasse la grâce de la faire paraître en toutes mes actions.

Quand Messieurs les grands vicaires de M. le cardinal de Retz[278] firent leur premier mandement[279] que l'on pouvait signer, je ne pouvais me résoudre de rien signer où le

[272] La congrégation générale de l'Inquisition avait décidé en 1611, par un décret, *De Auxillis*, d'interdire toute réimpression d'ouvrages sur la matière de la grâce, même sous prétexte de commenter saint Thomas. Cette interdiction fut communiquée à l'Université de Louvain en janvier 1612. Cet ordre fut renouvelé en 1623, car les ouvrages sur la grâce ne cessèrent de se multiplier. On peut consulter avec profit l'ouvrage de Jean Orcibal, *Jansénius d'Ypres*, Études augustiniennes, Paris, 1989.

[273] La sœur Dupré avait été religieuse à la congrégation de Notre-Dame de Rouen. Selon ses souhaits, elle avait été reçue à Port-Royal avec l'autorisation de ses supérieurs par la mère Angélique Arnauld. Elle fit profession le 5 juin 1653 entre les mains de Jacques de Sainte-Beuve. Elle fut gouvernante des pensionnaires aux Champs en 1655 et 1656.

[274] Il s'agit de Jansénius. La sœur Dupré lui vouait une grande dévotion.

[275] La sœur vise les jésuites. Son point de vue rejoint celui des sœurs rebelles qui refusaient de signer le formulaire, car elles ne voulaient pas cautionner ce renversement de la doctrine augustinienne de la grâce efficace.

[276] Par hasard.

[277] La sœur Dupré était entrée en contact avec Singlin en 1649.

[278] Il s'agit d'Alexandre de Hodencq et de Jean-Baptiste de Contes. Un arrêt du Conseil avait déclaré vacant le siège de l'archevêché de Paris. Quatre vicaires généraux vont administrer le diocèse ; Alexandre de Hodencq et Jean-

formulaire serait attaché, ne voulant prendre aucune part à cet ouvrage de ténèbres. Je ne voulais entendre à aucune distinction[280], je pleurais, je gémissais jour et nuit et je donnais moi seule plus de peine à nos supérieurs que tout le reste du couvent, mais, enfin, je me rendis aux bonnes raisons que l'on me disait : qu'il fallait s'abaisser pour l'édification de l'Église en tout ce que l'on pouvait, qui n'était point contre la vérité et sa conscience. Et ainsi, je fis la signature avec nos sœurs, avec restriction sur le second mandement de Messieurs les grands vicaires[281] de M. le cardinal de Retz le 28 novembre 1661[282], et, durant toutes ces affaires, la violence que je me fis me réduisit en tel état que j'en devins malade à l'extrémité et reçus tous les sacrements.

Cathédrale Saint-Martin d'Ypres

Baptiste de Contes sont nommés grands vicaires le 4 novembre 1656.

[279] Il s'agit du mandement du 8 juin 1661 ; ce mandement sera lu dans toutes les églises paroissiales du diocèse de Paris le 19 juin 1661. Les religieuses de Port-Royal de Paris signeront ce mandement le 23 juin 1661 avec un en-tête. Le 30 juin 1661, le Conseil du roi ordonne de surseoir à l'exécution du mandement du 8 juin des deux grands vicaires.

[280] Il s'agit de la fameuse distinction du fait et du droit.

[281] Ce nouveau mandement est daté du 31 octobre 1661. Il révoque celui du 8 juin.

[282] Les religieuses de Port-Royal de Paris signent à nouveau ce second mandement les 28 et 29 novembre 1661 avec l'en-tête suivant : « Considérant que, dans l'ignorance où nous sommes de toutes choses qui sont au-dessus de notre profession et de notre sexe, tout ce que nous pouvons faire est de rendre témoignage à la pureté de notre foi. »

La Halle aux draps d'Ypres

L'entrée en scène d'Hardouin de Péréfixe

Au mois de juin 1664, on nous signifia le mandement de M. l'archevêque de Paris[283], comme j'ai dit ci-dessus, et on nous en fit la lecture en communauté le même jour ou le lendemain. Et, comme on nous la faisait, je comptais sur mon chapelet à combien de faits je ne pouvais pas souscrire et je dis tout haut que je ne signerais jamais. Et, quand je comparus devant M. l'archevêque[284], il m'ordonna de lui parler véritablement et sincèrement, ce qu'il n'était pas nécessaire de me dire, car je n'avais point d'autre dessein et je le fis le plus humblement que je pus.

En y entrant, j'espérais que sa Grandeur aurait pitié de la tendresse de ma conscience, ce qui ne fut pas, mais, comme vous aviez gravé, ô! mon Dieu, au profond de mon cœur, l'amour de votre loi et que, quelque personne que ce soit, et quelque autorité qu'elle ait dans l'Église et sur nous, ne nous en peut dispenser, je répondis franchement que je ne pouvais faire ce qu'on désirait de moi[285].

[283] Le 9 juin, Hardouin de Péréfixe donna aux religieuses un délai de trois semaines pour réfléchir et leur laissa Michel Chamillard comme confesseur.

[284] Cet interrogatoire figure dans l' *Histoire des persécutions des religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes, 1664*, à Ville Franche, aux dépens de la Société, 1753, p. 154-156.

[285] Dans une lettre en date du 7 juillet 1664, la sœur Dupré fit part de sa position par rapport à la signature à la prieure de Port-Royal des Champs, la mère du Fargis : « […] et une de mes grandes peines présentes est la crainte que j'ai, que nous n'entrions dans quelque sorte d'accommodement ; car ceux qui en souhaitent un, descendent le plus bas

C'est ici, mon Dieu, où je dois trembler, car vous aviez mis dans mon cœur l'amour de la vérité, le zèle et le désir de souffrir pour l'amour de vous. Mais comme vous y voyiez aussi un grand orgueil, qui est la seule cause de ma chute, et que vous vouliez que je reconnusse par ma propre expérience ma misère et ma faiblesse et la puissance de votre grâce, qui n'abandonne point les pauvres pécheurs, vous aviez de toute éternité marqué le cinquième juillet de l'année 1665[286] pour me ressusciter et me dire comme au Lazare : « Sortez dehors de votre tombeau[287] », jour heureux, jour de grâce et de miséricorde. Qu'à jamais vous soyez béni, que le ciel, la terre et toutes les créatures sensibles et insensibles vous en rendent, mon Dieu, des actions de grâces éternelles.

La faiblesse de la sœur Dupré

Je vous confesse, à ma confusion et avec la douleur qui doit percer une âme que vous avez frappée pour reconnaître ses péchés et la grandeur de vos grâces, que je n'avais pas suivi le précepte de votre Évangile, qui nous avertit que, quand nous voulons édifier une tour, nous devons voir si nous avons de quoi fournir aux dépenses, de peur qu'ayant posé le fondement, et n'ayant pas de quoi l'achever, tous ceux qui la verront ne se moquent de nous[288]. Ainsi, moi misérable, n'ayant pas assez considéré ma faiblesse et n'étant persuadée que dans l'esprit et non pas dans le cœur que vous résistez aux orgueilleux et faites grâce aux humbles, je me flattais de tout, je craignais pour tout le monde et je ne craignais pas assez pour moi. Je donnais du courage aux unes, je fortifiais les autres, et, quand M. Chamillard nous faisait des conférences, je m'opposais à ce qu'il disait, je répondais à ses questions, je formais des doutes, pendant que de mes sœurs, plus anciennes, très sages et très vertueuses, ne disaient mot et que les jeunes tremblaient en votre présence pour obtenir votre grâce.

Ce n'est pas que je ne tremblasse aussi moi-même, mais mon tremblement n'était pas de ceux que vous formez dans le cœur des humbles. C'était une crainte excessive, pleine de troubles, d'inquiétudes, d'amour-propre, de vues, de retours, de désirs d'être plus instruite des choses, et tout cela avec empressement, qui est la marque de la zizanie du diable. Je reconnais en votre divine présence que je ne voyais pas toutes ces fautes avec les mêmes yeux que vous me les avez fait voir depuis par votre grâce, couvrant tout du zèle et de l'amour de votre vérité sainte. Enfin, je maniais les choses saintes avec des mains profanes et j'étais au nombre des vierges sages, quoique je ne fusse qu'une folle[289], mais, par votre grâce, vous me donnez du temps pour remplir ma lampe, afin que je puisse entrer au festin céleste. Et vous savez, mon Dieu, que je ne puis marcher, ni avancer, poursuivre, et achever ma pénitence et ma course sans vous. C'est pourquoi, je vous conjure de tout mon cœur par les mérites infinis de Jésus-Christ votre Fils et mon Sauveur, de me donner la persévérance jusqu'à la fin de ma vie, et de faire la même grâce à mes sœurs qui sont tombées et que vous n'avez pas encore relevées.

Je reconnais pour un bienfait de votre grâce celle que vous m'avez faite de souscrire à tous les actes que nous avons faits pendant ces deux mois que nous eûmes de

---

qu'ils peuvent, et cachent sous l'hameçon un filet si petit, qu'il est presque imperceptible : mais ils ne se mettent pas en peine, ils se contentent que nous le mangions. Car comme ils connaissent la force qu'ils se réservent sous cet hameçon, et qu'ils tiennent toujours le filet, ils le retireront quand il leur plaira, et après cela ils nous laisseront un peu vivre dans l'eau pour nous tuer et nous manger (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, p. 68). »

[286] Date du retour des captives à Port-Royal des Champs.

[287] Évangile selon saint Jean (Jn 11, 43).

[288] Réminiscence de l'évangile de Mathieu (Mt 7, 24-27).

[289] La sœur fait allusion à la parabole des dix vierges. *Cf.* évangile de Matthieu (Mt 25, 1-13).

terme[290], et, en particulier, je vous remercie très humblement de la faveur que vous me fîtes de signer de bon cœur et avec une vraie reconnaissance de ma faiblesse l'acte où nous désavouions par avance les signatures que nous pourrions faire par faiblesse, par surprise ou par tentation[291], en quelque lieu que nous fussions dispersées, ou en quelque temps que ce fût, ce que j'ai souvent renouvelé en votre sainte présence, même depuis mes deux méchantes signatures[292].

La fermeté de la communauté

Le 21 du mois d'août de la même année 1664, M. l'archevêque arriva à notre monastère, où il nous parla encore à toutes[293], et, comme il vit que, par votre grâce, nous demeurions fermes à ne point blesser notre conscience, il nous commanda la signature sur peine de désobéissance. Et vous savez, ô! mon Dieu, que, quoique vous m'eussiez donné une vénération toute particulière pour la vertu d'obéissance, je ne fus point ébranlée par cette seconde secousse, ni par la privation qu'on nous fit de vos saints sacrements, parce que vous aviez affermi notre foi, et nous aviez fait sentir au fond du cœur par votre grâce que l'on ne devait pas nous commander une chose dans laquelle nous ne pourrions obéir sans vous déplaire, puisqu'elle était contre notre conscience, après tous les actes que nous avions passés, où nous témoignions assez notre soumission et l'amour que nous avions pour votre Église. Toutes ces vérités étaient profondément gravées dans mon cœur et vous m'avez nourrie longtemps de ce pain céleste avec cette joie intérieure dont vous remplissez les âmes qui n'ont confiance qu'en vous, dont vous m'aviez privée avec justice cinq mois et quelques jours, et que, maintenant, nonobstant mes ingratitudes, vous seul, par votre grâce, la renouvelez dans moi sans l'assistance ni l'exhortation d'aucune créature.

L'enlèvement

Le 26 du mois d'août 1664, dès le matin, nous eûmes quelques nouvelles que M. l'archevêque pourrait venir à notre monastère et que l'on pourrait bien emmener nos mères et quelques-unes de nos sœurs[294]. Je confesse, en votre sainte présence, que sans

---

[290] Il s'agit de trois actes.
Pour se justifier, les religieuses firent parvenir à l'archevêque de Paris un acte capitulaire, en date du 5 juillet 1664, signé par toute la communauté. Elles remirent l'acte au peintre Philippe de Champaigne qui le présenta à Hardouin de Péréfixe, Chamillard ayant refusé d'accomplir cette mission. Cet acte solennel avait pour objectif de justifier Port-Royal, d'exposer ses moyens de défense et de rendre sa cause publique, de la populariser. C'était un moyen de lutter contre l'oppression du pouvoir, en prenant la parole, alors que l'État et l'Église voulaient faire taire les religieuses.
L'acte du 11 août 1664 offre le témoignage de l'état d'esprit des religieuses et de leur vive conscience de leurs droits bafoués. Elles constatent, sans surprise, que les voies de recours leur sont fermées et que tous les moyens juridiques de défense demeurent sans effet.
Le dernier acte, du 21 août 1664, témoigne de leur indignation et de leur rébellion. Réunies capitulairement, toutes signent cette protestation, jetée avec force à la face du monde. La communauté s'y préoccupe de son image, qu'elle tente de préserver. Elle se révolte ouvertement contre la dureté inouïe de la sanction qui va la frapper et n'admet pas l'attitude de son archevêque.
[291] Il s'agit de l'acte du 11 août 1664 : « Protestant d'abondant de nous pourvoir à l'encontre de ce que dessus, et de tous autres actes non exprimés par les présentes, et qui nous pourront préjudicier, dans les temps que nous le pourrons, sans que le silence d'une ou plusieurs années puisse passer pour ratification ou consentement tacite, et qu'il puisse nous nuire en cette occasion ; d'autant que nous sommes contraintes d'en user de la sorte, n'ayant aucune voie de droit qui nous soit ouverte […] (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, p. 88). »
[292] La sœur captive rétracta sa première signature, puis signa le formulaire une seconde fois.
[293] Le 21 août 1664, Hardouin de Péréfixe, remis de sa maladie, fit assembler la communauté. Il ordonna aux religieuses de signer le formulaire sous peine de désobéissance. Il s'entretint en particulier avec chaque religieuse. Il priva aussi les religieuses des sacrements et menaça la mère abbesse.
[294] L'archevêque fit enlever les religieuses les plus influentes de la communauté, dont la sœur Dupré.

avoir égard à ma faiblesse et à mon peu de vertu, je souhaitais de tout mon cœur en être une, et que, quand je m'entendis nommer, ce n'était que joie et jubilation dans mon cœur d'avoir été trouvée digne de souffrir quelque chose pour votre nom et pour la justice. Ce que je dis avec bien de la confusion, puisque je devais être assez malheureuse que de perdre cette grâce. Je vous demande très humblement pardon de toutes les suffisances que je fis à ma sortie, en témoignant par paroles ma joie intérieure, au lieu de m'approfondir dans l'abîme de mes misères et dans la connaissance de votre bonté. Mais, nonobstant, mon indignité m'avait fait une si grande faveur que de m'associer à cette bande[295] choisie. Mais avec quelle reconnaissance pourrai-je jamais publier vos louanges, puisque, après vous avoir tant offensé depuis ma sortie, vous n'avez pas laissé de m'attendre à pénitence, de me ramener avec celles qui ont combattu et soutenu courageusement jusqu'à la fin, quoique j'en fusse indigne.

Au sortir de notre monastère, on nous mena, ma sœur Candide[296] et moi, au faubourg Saint-Antoine, dans un monastère de l'ordre de saint Benoît, chez la mère d'Arbouze[297]. Vous savez, mon Dieu, les consolations avec lesquelles vous arrosiez les larmes que je répandais en votre présence, en vous offrant la rude séparation que l'on venait de faire de nous toutes. Car je ne sentais pas moins l'éloignement de nos mères et de nos sœurs que si l'on eût séparé les membres de mon corps[298], n'y étant pas moins unie par l'esprit que mes membres le sont à mon corps, mais l'amour de votre vérité fortifiait ma faiblesse et, à chaque jour, je me sentais plus forte pour souffrir toutes choses, ce me semblait, ce qui n'était pas et vous le voyiez, mon Seigneur, car rien ne vous est caché.

Les ordres d'Hardouin de Péréfixe

Monseigneur l'archevêque nous y vint visiter au bout de 15 jours, pour sonder si nous étions toujours fermes, avant que de nous faire transporter ailleurs, car la bonne mère d'Arbouze ne s'était chargée de nous que pour deux jours, n'ayant pas de lieu pour nous loger. Nous y fûmes pourtant trois semaines. M. l'archevêque nous ayant vues chacune à part et reconnu que nous étions toujours les mêmes, c'est-à-dire résolues de ne point blesser notre conscience par une fausse signature, il nous quitta. Et le 14 septembre à six heures du matin, sans en être aucunement averties, arriva un carrosse pour nous mener à Saint-Denis. Mon obédience était pour les révérendes mères Annonciades Célestes[299].

Aussitôt que je fus entrée et que la porte fut fermée, je me jetai aux pieds de la révérende mère et je lui dis que je la suppliais très humblement de ne point craindre de me dire tous les ordres que M. l'archevêque avait donnés pour moi et que, quels qu'ils fussent, j'espérais que Dieu me ferait la grâce de les accomplir et ceux qu'il lui plairait

[295] Groupe.

[296] La sœur Candide Le Cerf fut envoyée avec la sœur Dupré à la Madeleine de Traisnel, faubourg Saint-Antoine. La sœur Dupré fut transférée chez les annonciades de Saint-Denis le 14 septembre.

[297] Il s'agit des bénédictines de la Madeleine de Traisnel située actuellement au 100 de la rue de Charonne ; ce monastère avait été fondé en Champagne, à Traînel, en 1142. Les bénédictines achetèrent une propriété au lieu-dit La Croix Fauxbien en 1654.

[298] La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly éprouvait les mêmes sentiments : « […] Car, tout en un moment, je me sentis accablée, déchirée de tous côtés de toutes les séparations que je venais de faire, et des peines de toutes les personnes que je laissais aussi affligées que moi (sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 35-36). »

[299] Les annonciades célestes étaient vêtues de blanc avec un scapulaire et un manteau bleu ciel, d'où leur nom. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly était détenue chez les annonciades de la maison de Paris, mitoyenne de l'hôtel Carnavalet, actuellement rue Sévigné. Cet ordre était sous l'influence des jésuites. Le couvent de Saint-Denis fut fondé en 1632 ; les bâtiments se trouvent rue Piéri.

elle-même de me donner et qu'elle reconnaîtrait qu'il n'y avait que la conscience qui nous empêchait de nous soumettre dans une seule chose qui regardait les commandements de Dieu, pour lesquels nous avions tout exposé, plutôt que d'offenser sa divine Majesté et que, si cela ne contrevenait point aux ordres de M. l'archevêque, je la suppliais de me permettre d'assister à l'Office divin. Elle me dit que non et dès le même jour j'assistai à leurs vêpres et j'ai toujours continué, quand mes maladies ne m'en ont point empêchée. Et elles ne craignaient point de me donner cette satisfaction spirituelle, ayant autant de gardes que de religieuses qui étaient au chœur, et puis M. l'archevêque avait laissé cela à leur volonté et à notre dévotion. Hors cela, j'ai été très captive, très gardée, ainsi que toutes mes sœurs et je me puis mettre au nombre de celles qui l'ont été le plus, n'ayant pas même la nuit libre, car la sœur qui me gardait couchait aussi dans ma chambre et cela jusqu'au troisième juillet de cette présente année 1665 que j'en suis sortie[300]. Et le premier jour a été comme le dernier, dont je vous remercie très humblement, mon Dieu, de ce qu'après avoir signé, vous n'avez pas permis qu'on me fît aucune grâce pour une action pour laquelle je méritais bien plutôt un rude châtiment pour satisfaire à votre divine justice que j'ai tant offensée par ce péché.

Calomnies et pressions

D'abord, les supérieures me venaient voir de jour à autre, pour m'exhorter à vous désobéir et à obéir à mes supérieurs, et, ce qui me touchait le plus, c'est que ces révérendes mères m'assuraient comme des choses très vraies toutes les menteries qu'on leur avait débitées il y avait plus de vingt ans. Au moins, si elles les savaient depuis peu, on ne leur avait dit que de vieilles impostures et les papiers les plus nouveaux, qu'elles m'alléguaient, étaient ceux de M. Péan[301]. Enfin, elles ne me repaissaient d'abord que des plus noires calomnies que l'on avait semées aussitôt après la prison de M. de Saint-Cyran[302], et de toutes celles qu'on avait faites contre Port-Royal. Ce n'est pas qu'elles ne fussent vertueuses, car j'en ai été édifiée et en ai reçu beaucoup de charité dans mes infirmités. Et c'est ce qui faisait que je leur en ai fait autrefois de petits reproches, en leur disant que j'eusse beaucoup mieux aimé être un peu plus rudement selon le corps, mais que l'on fût un peu plus doux pour l'esprit, en me disant, pour le moins, quelque chose qui me pût servir. Car je n'y ai appris que des menteries, depuis le commencement jusqu'à la fin, non pas que ces révérendes mères les inventassent, mais c'est qu'on les leur débitait pour des vérités. Ainsi de tout ce qu'on leur disait, elles me disaient ce qui leur semblait plus propre à me servir selon leur pensée. Vous savez, mon Dieu, avec combien de force je renversais tous les faits qu'elles me disaient, étant assez instruite de ces choses, car, pour la doctrine, je n'y ai jamais voulu entrer, la dispute sur ces questions n'étant pas l'affaire des filles[303]. Je me suis toujours contentée de ce que vous avez éclairé et nourri mon âme des plus pures vérités de l'Église dans tout le cours

[300] Les captives rejoignirent Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665.

[301] François Péan de la Crouillardière (1603-1683), aumônier de la Grande Mademoiselle, polémiquait contre les jansénistes. Il était chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois. Madame de Rantzau avait recours à ses conseils pour convaincre la mère Angélique de Saint-Jean de signer. *Cf.* Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 139.

[302] Saint-Cyran avait était emprisonné au château de Vincennes, sur ordre de Richelieu du 14 mai 1638 au 6 février 1643. Les jésuites ne cessèrent de l'attaquer. Il répandirent le bruit qu'il était mort sans recevoir les derniers sacrements. Claude Lancelot, dans ses *Mémoires*, évoque ces persécutions. *Cf.* Claude Lancelot, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, éd. Denis Donetzkoff, Paris, Nolin, coll. Univers Port-Royal, 2003, p. 161-164. On trouve un écho de ces calomnies dans Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 92-93.

[303] C'est le leitmotiv des religieuses rebelles ; le vieil interdit paulinien fut utilisé pour refuser la signature.

de ma vie, et, dès ma plus grande jeunesse, vous avez fait sentir au fond de mon cœur de très sensibles effets de la force de votre grâce toute puissante. Je m'humilie aux pieds de votre Majesté et je reconnais que d'abord je repoussais toutes ces choses par le contraire, en disant tout le bien qui se pratiquait dans notre monastère, et, en cela, je faisais contre l'ordre qui nous était prescrit par nos mères, et que je m'étais imposé comme une loi, que nous souffririons en silence et qu'il n'y avait plus rien à dire après tous les actes que nous avions faits avant notre sortie, qui faisaient assez voir à toutes les personnes sans passion que nous avions rendu tout ce que nous avions dû rendre à l'Église et à notre prélat, outre que nous nous étions proposées pour exemple celui que notre Seigneur Jésus-Christ nous en avait donné en sa passion, qui avait tout souffert sans rien répondre à ses calomniateurs.

Au commencement d'octobre, il plut à M. l'archevêque de prendre la peine de venir à Saint-Denis et de me demander. Dieu me fit la grâce de demeurer ferme et de n'avoir aucun ébranlement pour tout ce qu'il avait bien voulu me dire et je lui répondais le moins que je pouvais et le plus humblement qu'il m'était possible, car j'ai grand respect pour la personne sacrée des pontifes du Seigneur. Comme la conférence finissait, il me tira un billet de sa poche, qu'il prit la peine de me lire, et qui devait, à ce qu'il disait, lever nos scrupules. Je confesse ici mon indiscrétion et ma promptitude, qui est que, comme sa Grandeur me le disait, sans l'avoir bien compris, je dis que pour ce papier seul et séparé, je le signerais bien. Mais comme M. l'archevêque en poursuivit la lecture, je dis quelques mots qui témoignèrent que j'avais du regret d'avoir avancé cette parole, mais je ne m'expliquai pas assez, et M. l'archevêque se leva et me dit qu'il me voulait donner une après-dîner pour moi seule et me lever tous mes doutes. Il ne fut pas plutôt sorti que je commençai à être troublée et inquiétée pour la parole que j'avais dite, que je signerais bien ce papier et ce furent mes premiers troubles, car, auparavant, j'avais joui d'un grand calme d'esprit, nonobstant toutes nos afflictions. Et je vous confesse avec le plus de douleur qu'il m'est possible, mon Dieu et mon créateur, que je n'eus pas recours à vous avec assez de confiance et d'humilité, comme je devais en cette rencontre[304], mais, comment l'aurais-je fait avec humilité, puisqu'il n'y en avait point dans mon cœur, et vous ne m'en donniez pas afin que j'éprouvasse par ma malheureuse expérience le peu que je pouvais sans vous.

Les troubles de la sœur Dupré

Je me jetai à vos pieds sacrés avec beaucoup de larmes, appréhendant que ma parole ne fût une occasion de faire venir M. l'archevêque par la crainte que j'avais de m'engager davantage, car je savais qu'il n'épargnait pas ses peines, pourvu qu'il pût avoir quelque signature de nous. Je priai et pleurai bien deux heures seule, car je ne disais ma peine à qui que ce soit. Sur le milieu de la nuit, je pensai que pour dégager ma parole honnêtement et empêcher cette visite de M. l'archevêque, il valait mieux que je me donnasse l'honneur de lui écrire pour lui demander ce billet, ce que je fis à la même heure, où je lui mandais qu'il se passait en moi tout le contraire de ce qu'il m'avait dit qui se passait dans mes sœurs. Car sa Grandeur m'avait dit qu'elles étaient dans un parfait repos aussitôt qu'elles eurent signé, et, que pour moi, depuis l'avoir quitté, j'étais dans un grand trouble et de très grandes inquiétudes pour la parole que je lui avais dite, parce que je craignais de prendre part dans une affaire où je n'en devais prendre que par le silence et par le respect et que je le priais de m'envoyer le papier pour en peser toutes

[304] Occasion.

les syllabes devant Dieu. On porta la lettre le lendemain et je reçus par le même porteur le billet avec une lettre de Monseigneur l'archevêque qui m'exhortait à la signature, me faisant voir qu'il ne demandait de moi qu'un acte de soumission et me recommandait fort de mettre toute opiniâtreté sous les pieds et me répétait qu'il me verrait bientôt, ce qui redoubla mon trouble et mon inquiétude.

Vous fûtes, ô! mon Dieu, le seul témoin de mes larmes et des gémissements de mon cœur, et de combien je vous demandais pardon de mon orgueil et de ma suffisance. Je lus et relus cette déclaration[305] et la lettre de Monseigneur l'archevêque plusieurs fois en votre présence et vous me fîtes connaître clairement et nettement que je ne pouvais signer, ni sur le mandement recevant cette déclaration, ni même cette déclaration en particulier, et je pris résolution d'écrire le lendemain à Monseigneur l'archevêque, car il était fort tard. Comme je me couchais, il me vint une crainte que si je mourais la nuit, puisque c'est un article de foi que nous n'avons pas une heure d'assurée, et que si on trouvait cette lettre sur moi, cela ferait croire que j'aurais consenti à quelque chose. C'est pourquoi je me levai et écrivis la protestation suivante sur la lettre même :

> *Au nom de la très sainte et adorable Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, de la Sainte Vierge, de saint Michel, des saints Anges, de saint Augustin et de tous les saints, en particulier de tous mes saints patrons et patronnes. Je proteste qu'assistée de la grâce de Dieu, je me suis trouvée dans la disposition que M. l'archevêque me demande dans la lettre, dégagée de toute opiniâtreté, prévention d'esprit et de tout respect humain et qu'il n'y a que la seule crainte de Dieu qui m'empêche de signer le formulaire ni cette déclaration, que j'aimerais mieux mourir que de le faire, parce que je croirais faire contre les commandements de Dieu.*
>
> *Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude, religieuse indigne de Port-Royal.*

Le lendemain, j'écrivis une lettre à Monseigneur l'archevêque à peu près en mêmes termes que cette protestation, mais un peu plus forte et plus étendue. Et pour finir, je lui assurai que je ne regardais que Dieu au-dessus de lui et qu'il verrait dans toutes les rencontres[306] que je ne mettrais point des bornes à mon obéissance, pourvu qu'il n'y eût rien contre la loi de Dieu, et que je le suppliais très humblement de ne pas prendre la peine de venir, parce qu'il perdrait ses peines et que je lui renverrais l'écrit qu'il m'avait fait l'honneur de m'envoyer et d'écrire de sa propre main, aussi bien que la lettre. Je mis cette déclaration dans ma lettre, je la cachetai et l'envoyai à la révérende mère, la faisant supplier de la faire tenir à son adresse, sans lui rien dire davantage. Cette lettre lui fut rendue en main propre assez promptement[307], et, comme je demandai ce que M. l'archevêque avait répondu, la révérende mère me dit qu'il n'avait rien dit, sinon qu'il ne paraissait pas content.

Vous savez, mon Dieu, qu'après que je fus assurée que cette lettre était donnée, je rentrai dans mon calme et vous savez aussi avec combien d'actions de grâces je vous remerciai de celle que vous m'aviez faite de m'avoir délivrée de ce piège. Le confesseur

---

[305] Voici le texte de cette déclaration : « Afin de lever vos scrupules, qui, jusqu'ici, ont été le prétexte de votre désobéissance, je vous déclare bien volontiers que la signature du formulaire que je vous ordonne n'est point un témoignage ni un jugement que je veuille que vous rendiez par vous-mêmes sur la doctrine de Jansénius parce que vous en êtes incapables ; mais que je désire seulement que, par une soumission sincère, vous acquiesciez à la condamnation et au jugement qu'a rendu le Saint-Siège de sa doctrine, auquel je vous commande d'obéir par la puissance que Dieu m'a donnée sur vous en qualité de votre archevêque. Je vous assure de plus que cette signature n'est point un mensonge ni un faux témoignage et que, si en cela il y a du mal, je le prends volontiers sur moi. »

[306] Occasions, circonstances.

[307] Elle avait été écrite le 8 octobre.

du monastère et les deux mères qui me venaient voir tout à tour (c'était la mère supérieure et la maîtresse des novices, nommée la mère Alexis) recommencèrent à m'exhorter et me faire voir que M. l'archevêque ne demandant qu'un acquiescement, j'y étais obligée en conscience. Et de temps en temps, elles me disaient que des personnes très doctes, à qui elles avaient montré ce papier, assuraient que nous étions en péché mortel de ne pas obéir après cette déclaration. Toutes ces choses et une infinité d'autres ne m'ébranlaient en aucune manière, car nous disputions quelquefois deux heures entières, et cela fort souvent, soit avec le confesseur ou avec l'une de ces mères, qui venaient tour à tour, et je reconnais en cela ma faute en votre présence, mon Seigneur, et je vous en demande très humblement pardon, car je ne devais rien répondre, mais mon orgueil était si grand que je ne pouvais demeurer vaincue en une chose que je voyais si clairement opposée à toutes sortes de lois et ne pouvais souffrir en particulier un si grand nombre de mensonges dont cette affaire est toute pleine. Et d'ailleurs, j'avais peine de voir qu'elles croient toutes ces choses avec la même certitude que si elles les avaient vues, et, comme je croyais le contraire avec la même certitude, ce n'était que débats, quoique nous finissions nos entretiens bien bonnement, car elles sont fort civiles. Cela ne laissait pas d'abattre furieusement mon esprit, et je commençai à ne pouvoir plus dormir la nuit d'après ces entretiens dont j'étais fort lasse, car elles me disaient toujours quelques nouvelles qui m'affligeaient le cœur, comme de nos sœurs qui signeraient, et, en particulier, on me dit, dans une de ces visites, que ma sœur Hélène avait signé[308], ce qui me surprit et m'affligea beaucoup, et encore plus de ce qu'elle l'avait fait si promptement, comme si le péché en eût été bien moindre que de le faire plus tard, et que les bonnes mères du Calvaire mandaient que, depuis cette action, elle recevait de grandes grâces de Dieu. Je répondis que le diable avait ses lumières pour tromper et séduire les âmes et que s'en pourrait bien être de celles-là. Une autre fois on disait (cela n'était pas vrai, il n'y avait en ce temps-là que six sœurs qui eussent signé), qu'il y avait quatorze de dedans la Maison qui avaient signé. Une autre fois, qu'il n'y avait plus d'ordre dans la Maison, que tout se renversait, qu'il n'y avait plus de régularité, de silence. Tantôt, que l'on allait tout disperser le reste de nos sœurs dans des monastères hors de Paris. On me nommait même des archidiacres qui mandaient qu'ils en attendaient pour le premier voyage. On me dit, une autre fois, que ma sœur Hélène avait quitté l'habit de Port-Royal et qu'elle avait pris celui du Calvaire.

Entretien avec la supérieure

Environ ce temps-là, la révérende mère vint pour savoir l'état de ma santé, parce que la sœur qui me gardait lui dit que je me trouvais mal. Elle me dit qu'il ne fallait plus faire maigre ni jeûner et qu'il fallait me donner des draps et un matelas. Je lui en fis des excuses, parce qu'effectivement mon mal n'était pas tel que je dusse rien changer dans ma manière de vie ordinaire. Elle me dit d'un ton un peu haut, et contre son ordinaire, car elle a beaucoup de douceur, que je voulais mener une vie, chez elle, toute autre que je n'aurais menée dans notre monastère, de peur de les mal édifier et que j'étais la seule qui vivait de cette sorte et qu'il était venu une personne considérable à leur grille, qui lui

[308] La sœur Hélène de Savonnières, qui avait signé le formulaire au Calvaire du Marais, où elle était captive, quitta la communauté pour retourner dans son monastère d'origine de l'Eau, près de Chartres et ne parvint jamais à retourner à Port-Royal des Champs en dépit de ses souhaits. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly explique ainsi la signature de la sœur Hélène : « Je ne pouvais l'attribuer à autre chose, sinon qu'elle avait paru lasse de la souffrance avant qu'on eût encore rien souffert, et qu'elle nous avait dit plusieurs fois avant notre enlèvement qu'elle eût voulu déjà que tout eût été fait et qu'elle ne pouvait plus porter cette attente et être toujours dans l'incertitude de ce qu'on deviendra (sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 76). »

avait dit qu'il avait été dans des monastères où nous étions dispersées et que, partout, on disait que nous étions des personnes qui ne recherchaient que leurs commodités, et qu'il n'y avait point de séculières à qui il fallut tant de façons, ni avoir plus d'accommodements, que c'était une délicatesse qui mal édifiait tout le monde et que ce bon Monsieur, qui en avait parlé, en était dans un si grand scandale que cela l'avait touchée, et, qu'aimant la vie religieuse, elle en était demeurée toute confuse. Qu'on lui avait dit, dans les monastères où nous étions, qu'il n'y avait point en nous d'esprit de Religion[309], point de piété et que l'on avait offert à quelques-unes d'aller à l'Office, qui l'avaient refusé, disant quelles avaient bien affaire d'y aller et que les bonnes mères de Sainte-Marie disaient qu'il n'y avait pas même de modestie, ni de façon extérieure. Elle me fit ce narré tout autrement étendu que je ne le fais ici, et il me semble qu'elle me fit voir que cette même personne avait été aussi parler aux filles de Sainte-Marie qui étaient à Port-Royal[310], mais je n'en suis pas bien assurée. Vous pouvez juger si cela me toucha et de quel air je le pris. Je commençai à dire que tous ces contes étaient peu charitables et qu'il n'y avait rien de si éloigné de la vérité, qu'elle savait bien que je lui avais dit, ce qui était vrai, que telle qu'elle me voyait, je déshonorais les religieuses de Port-Royal, étant la plus imparfaite de toutes. Notre entretien fut long, car je lui dis distinctement les âges et les infirmités de chacune, et, comme elle a de l'esprit et qu'elle a aussi beaucoup d'infirmes, elle me comprit bien. Je lui dis : « Ma mère, je vous prie de considérer que, si aujourd'hui, sans être avertie de rien, on prenait dix ou douze de vos religieuses, des plus infirmes et des plus vieilles, et qu'on les transportât dans des monastères, sans que vous sussiez où l'on vous mettrait (et je lui en marquais quelques-unes, dont elle m'avait fait le récit des infirmités, entre autre leur mère supérieure) et que tout cela fût dispersé de côté et d'autre dans des Ordres tout opposés au vôtre, seules et séparées. Mettez-vous en notre place et voyez ce que vous et vos filles feraient. » Quand elle eut envisagé cela, elle dit elle-même :« Hélas ! si une telle sœur et une autre, qu'elle me nommait, se trouvaient comme cela, qu'est-ce qu'elles feraient ? Cela les ferait mourir. – Hé bien ! Ma mère, voilà l'état de Port-Royal et je ne m'étonne pas que nos sœurs n'aillent pas à l'Office à Sainte-Marie : on ne dit point le bréviaire, que feraient-elles au chœur ? »

Je lui dis tout ce que je crus nécessaire et elle demeura convaincue que ce n'était pas la charité qui faisait parler de cette sorte.

Bruits de signatures

Sur la fin d'octobre, on me vint dire que ma sœur Candide, qui était résolue de signer, se pressait fort[311] et était toute en larmes de hâte que Monseigneur vînt vitement. Il me semble que ce fut le confesseur du couvent qui me le dit. Mais, qui que ce fût, on me dépeignait une grande contrition qu'elle avait, ce qui me fâchait fort pour lors, quoique je n'en fisse pas semblant et je vous avoue que, quoique cette même sœur soit céans et bien repentante de son action, je n'ai pas pris la peine de lui en rien demander. Car, comme je sais que l'on me faisait parler en tant de rencontres[312], lorsque je ne disais mot, et que quand j'ai parlé, on m'a fait dire tout au rebours de ce que je disais, cela me fait croire le même des autres, outre que je ne parle à personne et ne vais à

[309] N'avoir pas l'esprit monacal pour suivre les règles imposées par les *Constitutions*.
[310] La mère Louise-Eugénie de Fontaine de l'ordre de la Visitation était arrivée à Port-Royal de Paris le 26 août 1664, avec cinq de ses religieuses, pour prendre le contrôle du monastère.
[311] La sœur Candide Le Cerf avait signé le formulaire fin octobre 1664.
[312] Occasions.

aucun exercice de communauté hors l'église et le réfectoire, pour les raisons que je marquerai en son lieu.

La veille de saint Simon et saint Jude[313], la révérende mère me vint voir le matin, et, comme j'ai cru, pour me sonder, parce qu'on ne savait point ce qui se passait en moi et ce que j'avais écrit à M. l'archevêque, car je l'avais prié, comme il a été dit ci-dessus, de ne pas prendre la peine de me venir voir. Elle me dit donc que M. l'archevêque viendrait devant la fête[314] quérir la signature de ma sœur Candide qui était à Sainte-Marie, et qu'il viendrait sans doute me voir. Elle déploya son éloquence à m'exhorter. Je vous confesse ici, mon Dieu, mon peu de confiance en vous et que je fus toute renversée et troublée par la venue de M. l'archevêque, car je savais ce que m'avait coûté sa dernière visite et j'oubliais ces vérités si saintes, que j'avais dans l'esprit et non point dans le cœur : qu'il faut recourir à vous avec humilité et confiance dans nos besoins avec paix et tranquillité, et que l'on ne vous a pas sitôt invoqué que vous dites : « Me voici. » Mais au lieu de cela, je m'alarmai et dis à la révérende mère que je priais Dieu que M. l'archevêque fût si tard à Sainte-Marie, qu'il n'eût plus de temps pour moi et que je la suppliais très humblement de ne le point faire exhorter à me venir voir. Qu'étant très résolue, avec la grâce de Dieu, de ne rien faire de ce qu'il souhaiterait, je respectais trop mes prélats pour n'avoir pas beaucoup de peine à leur résister en face. Notre entretien dura près de deux heures à toujours m'exhorter, et comme elle ne put rien tirer de moi, elle se retira. M. l'archevêque vint ce même jour à Sainte-Marie et ne me vit point.

Entretien avec le confesseur anti-janséniste du monastère

Le lendemain de la fête de saint Simon et saint Jude[315], M. le confesseur du monastère me demanda et me fit une grande histoire de tout ce qui s'était passé à Sainte-Marie à l'égard de ma sœur Candide qui venait de signer, que j'écoutai assez paisiblement. À la fin, je lui répondis assez doucement que j'étais fort affligée de la chute de ma sœur et fort réjouie de la grâce que Dieu m'avait faite de ne pas faire la même chose. Ensuite, il me dit le mécontentement que M. l'archevêque avait témoigné avoir de moi de ce que je lui avais mandé qu'il ne prît plus la peine de venir me voir. Il me témoigna être fort surpris que j'eusse écrit cela dans ma lettre et que cela était tout à fait indigne du devoir d'une religieuse et offensant. Je lui dis que je croyais que cela était plus civil que de lui résister en face, puisque je n'étais nullement résolue de faire ce qu'il désirait de moi. C'était au moins la cinquième fois que ce M. le confesseur m'exhortait. J'en étais tout à fait lasse et je l'avais déjà témoigné à la révérende mère dès la première visite que je reçus de lui. Ce n'est pas que ce ne soit un honnête homme, bien sage et de grand exemple, selon que les mères m'en ont parlé et que j'ai pu reconnaître autant qu'une personne le peut faire, mais cela n'empêchait pas que nos conférences ne se passassent assez mal et je ne savais comment m'y prendre pour lui répondre, parce que toutes mes réponses étaient des crimes. La raison en est qu'il est persuadé

- premièrement, que le pape est infaillible dans les faits ;
- 2, que M. l'évêque d'Ypres a enseigné les Propositions de M. Cornet[316] et

[313] Le 27 octobre.
[314] La fête de saint Simon et de saint Jude.
[315] Le 29 octobre.
[316] Nicolas Cornet, syndic de Sorbonne, ancien jésuite, était le gardien de l'orthodoxie de la Sorbonne. Il avait dressé, en 1649, une liste de propositions subversives extraites des thèses. Dans cette liste d'opinions nouvelles figuraient les cinq propositions attribuées plus tard à Jansénius. Elles seraient l'âme de l'*Augustinus*. Le dossier fut pris en main par

qu'il les a, à ce qu'il dit, trouvées dans son Livre[317] qu'il a lu par la permission de M. l'archevêque ;

- 3, qu'il fait grand état des révérends pères jésuites ;
- 4, qu'il prend, comme les bonnes religieuses, toutes les menteries pour des vérités, et je crois qu'il le fait bonnement et qu'il n'en sait pas davantage, quoiqu'il puisse être savant d'ailleurs. Mais c'est peut-être que, ne s'étant jamais mis en peine de vérifier ces mensonges, il les croit comme on les lui a dits.

Quand il me parlait, quoique je prisse toujours garde à ce que je répondais, ne me servant que des mêmes termes dont je m'étais servie auprès de M. l'archevêque, cela lui était intolérable. Comme par exemple, quand je lui disais que le pape n'était pas infaillible dans les faits, il me disait que j'étais bien hardie de parler de la sorte, que ce n'était pas à nous autres filles à dire de semblables choses. Et si je lui répondais que l'on nous eût fait plaisir de ne nous jamais parler de cette affaire et qu'il est très vrai que l'on ne s'est jamais avisé de troubler la retraite des religieuses par des signatures, il reprenait un ton plus haut et me disait qu'il ne fallait que de l'obéissance à des religieuses sans aucun discours ni raisonnement. Je lui représentais que nous avions montré que nous ne mettions point de bornes à notre obéissance par la facilité et la douceur avec laquelle nous étions sorties. Il relevait encore plus haut ses invectives et me disait que nous n'avions fait que notre devoir, et, que si nous ne fussions sorties de bon gré, on nous aurait bien chassées dehors. Je lui fis réponse tout doucement : « Comme des chiens, Monsieur. » Il me dit une fois en me quittant : « Hé bien ! Peut-être que vous n'êtes pas du nombre des prédestinés, ainsi il n'y a rien à faire à vous. » Comme je lui alléguais un jour l'exemple de ceux qui n'ont pas voulu souscrire à la condamnation de saint Athanase[318], quoique le pape Libère l'eût condamné, il ne fit pas semblant de comprendre ce que je lui disais touchant le pape et il me donna le change en disant qu'ils n'en faisaient pas mieux. « Mais après, lui dis-je, que saint Athanase fut absous, qu'auraient fait ceux qui l'avaient condamné ? » Il me répondit qu'ils auraient changé et que, comme cela, ils auraient bien fait en suivant l'Église, condamnant quand elle aurait condamné et ne condamnant plus quand elle ne condamne plus. Je lui fis réponse : « Et ainsi par avance condamner les innocents. » Il me dit ensuite une chose du livre de M. d'Ypres, qu'il condamnait comme un blasphème touchant la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes, que je trouvais très orthodoxe, et même tout à fait conforme au Concile de Trente[319], mais je ne lui dis pas un mot. Enfin, il me faisait des propositions si dures que je m'en suis plainte à M. l'archevêque et à la mère plusieurs

---

Rome en 1650.

[317] Dans un premier temps l'*Augustinus* ne fut pas nommé par Cornet. La bulle d'Innocent X du 31 mai 1653, *Cum occasione*, est équivoque bien qu'elle attribue les cinq propositions à Jansénius.

[318] Le pape Libère commit une erreur en condamnant saint Athanase, affaire qui se déroula au quatrième siècle. Saint Athanase est une figure emblématique à Port-Royal. Le Grand Arnauld et Pascal l'appelèrent parfois à la rescousse. En effet, le Grand Arnauld évoque volontiers le précédent de saint Athanase, lorsqu'il se plaint des calomnies et des persécutions dont il est la victime. Ainsi, dans son *Éclaircissement*, paru en 1656, il dresse la liste des nombreuses accusations portées contre saint Athanase. Le Grand Arnauld le cite en exemple dans un passage des *Réflexions d'un docteur de Sorbonne*. De même, dans le fragment 495 des *Pensées*, Pascal reprend l'exemple de saint Athanase : « […] Saint Athanase était un homme appelé Athanase, accusé de plusieurs crimes, condamné en tel et tel concile pour tel et tel crime : tous les évêques y consentent, et le pape enfin. Que dit-on à ceux qui y résistent ? qu'ils troublent la paix, qu'ils font schisme, etc. (Blaise Pascal, *Pensées*, éd. Philippe Sellier, Paris, Le Livre de Poche classique, 2000, p. 346) » Pour Pascal, la meilleure marque de piété est la persécution, conception que partage la communauté de Port-Royal ; dans le fragment 449 des *Pensées*, il vise les religieuses de Port-Royal : « On a sans doute les mêmes marques que Saint Athanase (*ibid.*, p. 308). » L'exemple de saint Athanase tend à démontrer que les fidèles ne sont pas obligés de souscrire aux jugements du pape.

[319] Il s'agit de la cinquième proposition condamnée : « C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ soit mort ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes sans en exempter un seul. »

fois, comme j'ai dit ci-dessus. Et je sais, à une de ses visites, je crois que ce fut à celle-là, je lui dis que je le remerciais de la peine qu'il prenait ; que je ne l'avais point demandé et que l'on m'obligerait de me laisser dans ma solitude et qu'il semblait que c'était assez de nous avoir réduites en l'état où nous étions, sans nous venir encore accabler par des paroles si dures. Je crois qu'il ne fut pas satisfait de moi, mais je ne pouvais en faire moins pour m'en délivrer, après ce que j'en avais dit à la révérende mère et par les réponses que je lui avais faites dans tous les autres entretiens que j'avais eus avec lui.

La révérende mère des novices me venait rendre assez souvent des visites en ce temps, mais ses visites m'étaient bien plus rudes que celles de la mère prieure, car elle poussait les choses bien plus avant, étant tout à fait accoutumée à attribuer des hérésies à ceux qui sont les plus catholiques. Elle me dit à une que l'on nous allait excommunier. Je lui répondis ce que j'en croyais, et crois encore, que l'excommunication ne tomberait pas sur nous et que les excommunications injustes ne liaient point au ciel. Et environ le même temps, M. le confesseur me demanda et me parla aussi de l'excommunication, et je lui fis les mêmes réponses que j'avais faites à cette mère et que saint Grégoire, qui était pape, nous avait montré comment ce passage de saint Matthieu se doit entendre : « Ce que vous lierez en terre, sera lié au ciel[320] », et que dans un livre de saint Augustin, qui était traduit en français, j'y avais lu moi-même un passage que j'avais écrit, qu'il y a des personnes qui sont excommuniées que Dieu couronnera en secret[321]. Je lui dis ce passage tout entier. Il fut surpris que saint Augustin eût dit cela, et moi, j'étais encore plus surprise qu'il ne le sût pas. J'avoue que ces conférences m'étaient insupportables, je n'avais plus d'esprit quand j'en sortais, car mes moindres paroles étaient relevées comme des crimes. Je lui demandai d'abord sa bénédiction et comme je vis qu'il ne me la donnait pas, je n'en faisais pas semblant, mais, à la fin je le voulus pousser là-dessus, pour en savoir la raison et il me dit, que, s'il me la donnait, il avait crainte que l'on ne crût qu'il approuvait ma conduite et qu'on le pourrait dire à M. l'archevêque. Je ne lui donnai plus la peine de me la refuser, parce que je ne la lui demandai plus, quoique cette fois il me la donnât en me disant : « Vous ne vous relâchez de rien et moi je me relâche, car j'avais proposé de ne vous la pas donner. »

Hardouin de Péréfixe réitère ses pressions

Je passai la fête de la Toussaint avec grande joie d'être délivrée de la visite de M. l'archevêque et de toutes les exhortations qu'il m'aurait pu faire et de ce que j'avais si bien expliqué mes intentions. Vous savez, mon Dieu, après que ces tempêtes étaient passées, avec quelle reconnaissance je vous rendais grâce des miséricordes que j'avais reçues de vous d'avoir évité de si grands périls. Je demeurai en paix jusqu'environ la saint Martin[322], que je reçus une visite de M. le supérieur du monastère où j'étais : et j'en avais déjà reçu une de lui dès le mois d'octobre, dans laquelle il m'avait appris la signature de ma sœur Flavie[323] et que M. l'archevêque lui avait dit qu'elle disait qu'elle

[320] Évangile de Matthieu (Mt 18, 18).
[321] Passage cher à Port-Royal qui glorifie cette forme de martyre : la privation de la communion.
[322] La fête de la Saint-Martin était célébrée le 11 novembre.
[323] La sœur Flavie Passart signa le formulaire le 12 septembre 1664. Elle faisait partie des sept religieuses qui avaient signé le formulaire le 12 septembre 1664. Par cet acte, elles se séparèrent de la communauté, divisée entre signeuses et non-signeuses. Dans sa relation, la sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt la qualifie de « la plus considérable de ce parti et celle qui depuis l'enlèvement de nos mères travaillait sans cesse à le former et à le fortifier par ses brigues et ses artifices (*Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, Utrecht, 1750-1751, t. III, *Première relation de la sœur Angélique d'Hécaucourt*, p. 291) ».

était dans un grand repos, et qu'elle était prête de déclarer en plein chapitre qu'elle n'avait pas joui d'un plus grand. Sa signature ne me surprit pas, car j'avais vu sa chute dès avant que de sortir de Port-Royal et je ne voyais pas la mienne. Ô aveuglement de mon esprit ! Mais je ne pouvais comprendre son repos.

Dans sa dernière visite, il m'apprit aussi la signature de deux autres de nos sœurs[324], qui me toucha sensiblement, pendant que j'étais insensible à mes propres blessures. Il m'exhortait beaucoup à obéir à leur exemple et à celui des bons pères Chartreux dont il me disait avoir levé les scrupules dans les autres signatures précédentes qu'ils avaient faites. Et dans une autre visite que j'eus encore de lui, il me dit que toutes nos affaires étaient faites, et, qu'après la déclaration que M. l'archevêque avait faite pour lever nos scrupules et qui était publique, il n'y avait plus rien qu'à obéir, et que, pour lui, quand il s'en allait aux pieds d'un confesseur, aux pieds d'un pauvre Cordelier, il faisait ce qu'il lui disait, et que pour nous, à plus forte raison, nous devions faire ce que notre prélat nous disait, puisqu'il s'en chargeait devant Dieu. Je lui dis que je craignais, si je faisais cette signature, que nous n'en demeurassions chargés tous les deux et que j'aimais mieux ne l'en point charger, ni moi non plus. Il me dit que M. l'archevêque offrait la sainte communion à celles qui se mettaient dans l'indifférence[325]. Je lui fis expliquer tout ce qu'on désirait de nous par cette indifférence, et, comme je vis que cela m'engageait, je le remerciai très humblement. Il me dit que c'était trop résister et que je savais bien qu'il nous aimait, mais que, maintenant il ne nous pouvait plus excuser et qu'il ne voudrait pas répondre de ma conscience. Et que si je voulais, il m'enverrait un papier par lequel je verrais qu'un Chartreux ayant consulté M. l'évêque de Trente sur ce qu'il avait à faire sur le commandement que son supérieur lui avait fait, ou qu'il appréhendait qu'il ne lui fît de signer le formulaire, et sur ce que son supérieur lui avait défendu d'avoir communication avec de ses amis, qu'il aimait et estimait beaucoup, à cause qu'on les croyait approuver la doctrine de M. d'Ypres, ce qui était vrai. M. l'évêque de Trente avait répondu pour le premier chef que, quoiqu'il fût fort persuadé que M. d'Ypres n'avait point enseigné les hérésies des Cinq propositions[326], il croyait que le Chartreux, qui ne l'avait point lu, était obligé d'obéir à son supérieur et de signer, s'il le lui commandait et, sur le second chef, qu'il devait aussi obéir à son supérieur en n'ayant point de communication avec ses amis, quoiqu'il n'eût rien à diminuer de l'estime et de l'affection qu'il avait pour eux. Je ne me souviens pas s'il me dit que ce papier était écrit de la main de M. l'évêque de Trente ou du père Chartreux, mais il me dit que ce père Chartreux le lui avait mis entre les mains, afin qu'il fît voir à qui il voudrait les raisons qui l'avaient porté à signer et que cela lui servît de décharge, comme il n'avait signé que par obéissance, et que j'étais obligée de faire la même chose. Je le remerciai très humblement de son billet, car je ne me voulais engager à rien et je lui dis que je ne devais pas préférer en cette rencontre le sentiment de cet évêque à

[324] Il s'agit des nièces de la mère Agnès Arnauld qui signèrent le formulaire début novembre 1664.

[325] L'archevêque de Paris autorisait les moniales captives à communier en échange de la promesse de l'indifférence vis-à-vis de la signature.

[326] Les voici.

- Certains préceptes de Dieu sont impossibles à observer parce qu'il y manque la grâce qui les rendrait possibles.
- Dans l'état de nature déchue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.
- Pour mériter et démériter dans l'état de la nature déchue, il n'est pas nécessaire qu'il y ait dans l'homme une liberté qui soit exempte de nécessité. Il suffit qu'elle soit exempte de contrainte.
- Les demi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante, pour chaque action, même pour le commencement de la foi : et ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle, que la volonté des hommes lui pût résister ou obéir.
- C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ soit mort ou qu'il ait répandu son sang pour tous les hommes sans en exempter un seul.

ce que je devais à Dieu et que M. l'archevêque me pourrait dire la même chose, car il ne me demandait que de signer par obéissance, et avec cela, je ne croyais pas le devoir faire. Il me dit qu'il fallait suivre le torrent et qu'il l'avait suivi. Je lui dis que je craignais que ce torrent ne me noyât. Il ajouta bien d'autres choses et tout ce qu'il voulut pour m'exhorter. Et, comme il le faisait avec une grande bonté et douceur, ses visites ne m'étaient point pénibles. Au contraire, je les souhaitais pour apprendre quelques nouvelles, car encore qu'elles fussent souvent mauvaises, j'étais cependant bien aise de les savoir, sachant bien qu'il ne me disait que la vérité.

La lettre de Candide Le Cerf

Je reçus un peu après une lettre de ma sœur Candide qui avait signé et qui m'exhortait à faire la même chose qu'elle[327]. Cette lettre me pensa percer le cœur et encore plus de ce qu'elle me disait que la mère Agnès l'allait faire[328] (la mère Agnès n'y a jamais pensé, mais on ne faisait pas de scrupule d'employer toutes sortes de mensonges pour nous affaiblir) et qu'elle espérait que nous allions bientôt être toutes réunies. La révérende mère, qui me donna cette lettre, l'accompagna de tout ce qu'elle put pour faire l'affaire bonne, ce qui me toucha si sensiblement que je me mis à pleurer et je dis que si cela était vrai, je croyais que l'affliction et la vieillesse lui avaient affaibli l'esprit, et que, si elle le faisait, j'espérais que Dieu me ferait la grâce de ne pas faire la même faute. Je récrivis une lettre à notre sœur qui faisait bien voir qu'il n'y avait rien à espérer de moi.

Ces nouvelles m'affligeaient beaucoup et trop, parce que je ne regardais pas assez, ô ! mon Dieu, toutes ces choses en vous avec la paix, la douceur, la confiance en vos miséricordes, qui ne permettent rien que pour le bien de vos élus et qui permettent que je fusse accablée de toutes ces tentations pour m'éprouver. Mais comme ma maison spirituelle n'était bâtie que sur le sable, les vents sont venus et elle a été renversée par terre et je suis même demeurée accablée de ses ruines[329]. Qu'à jamais soyez-vous béni, de ce que, par votre grâce, vous m'en avez retirée, pour louer à jamais vos miséricordes infinies.

L'affaiblissement et les larmes de la sœur Dupré

Je commençais à peine à respirer de cette affliction que l'on me vint dire en grande hâte que M. l'archevêque me demandait au parloir, ce qui fut un rude coup pour moi. Car j'avoue, à ma confusion, que depuis cette nouvelle de la mère Agnès, mon esprit commençait à s'affaiblir et à trop raisonner et le diable semait la zizanie dans mon cœur et commençait à obscurcir mon entendement, se couvrant du prétexte de l'obéissance. Je fus donc au parloir et j'écoutai tout ce qu'il plut à M. l'archevêque de me dire, sans qu'il me fît aucune mention de son mécontentement précédent, ni qu'il me dît rien de ce que je l'avais prié de ne plus revenir me voir. Il prit la peine de me faire une grande

[327] La *Relation de captivité* de la sœur Candide Le Cerf ne fait pas mention de cette lettre. La mère Angélique de Saint-Jean évoque ainsi la signature de la sœur Candide Le Cerf : « L'on me dit aussi que ma sœur Candide avait signé, et qu'elle pressait fort pour retourner à Port-Royal où elle promettait qu'elle les gagnerait toutes (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 105). »

[328] Les adversaires de Port-Royal avaient fait circuler cette rumeur. Nous en trouvons trace dans la *Relation de captivité* de la mère Angélique de Saint-Jean : « Mais, pour achever de m'accabler, elles me demandèrent si je dirais la même chose quand la mère Agnès aurait signé, que l'on en espérait tout à fait bien, et qu'elle avait demandé de parler à quelqu'un (*ibid.*, p. 155). »

[329] Réminiscence de l'évangile de Mathieu (Mt 7, 24-27).

exhortation. Je lui répondis peu, car je me sentais affaiblie et je commençai à craindre intérieurement et à me recommander à Dieu de tout mon cœur. Je me jetai à genoux, car il ne voulait jamais parler que je ne fusse assise, et je le conjurai d'avoir pitié de mon âme et de ne la plus troubler. Il me dit que c'était moi-même qui la troublais par ma rébellion. Je le conjurai d'éprouver mon obéissance en toute autre chose, et, que pourvu qu'il me voulût décharger du poids de cette obéissance, que j'abandonnerais tout, qu'il m'envoyât au bout du monde, qu'il me réduisît à tout ce qu'il lui plairait, enfin, qu'il éprouvât mon obéissance en toute autre chose. Il me dit que je devais demander d'être instruite et de ne pas toujours demeurer dans mon opiniâtreté, que j'avais de la raison, qu'il fallait s'en servir. Il me fit encore la même offre qu'il m'avait faite l'autre fois, qui était de venir une après-dîner entière pour moi. Je le remerciai très humblement et je lui dis qu'il y avait trop loin et qu'il ferait bien mieux de me faire retourner à Paris dans quelque monastère, que le chemin ne serait pas si long à faire, je l'en suppliai beaucoup. Et j'avoue que j'eusse souhaité de sortir du monastère où j'étais et être à Paris, parce que j'espérais par ce changement recevoir quelque lumière pour me fortifier, car une seule parole m'eût beaucoup servie en ce temps-là. Il m'exhorta encore, et, ce qui m'était le plus fâcheux, c'est que la révérende mère et la mère des novices étaient toujours présentes dans toutes les visites et qu'elles se mêlaient de parler, tantôt l'une et tantôt l'autre, avec M. l'archevêque, en me disant quelques fois : « Voilà qui est clair, votre esprit doit être convaincu. » D'autres fois elles disaient : « Monseigneur, ce que vous me dites me fait trembler, je ne vivrais pas un moment en repos, après que mon supérieur m'aurait dit de telles choses. » Enfin, tout autant de fois que M. l'archevêque disait quelque chose sur quoi elles pouvaient appuyer, elles le disaient, en sorte que M. l'archevêque se fâchait quelquefois contre moi. J'avoue qu'une fois je commençai à craindre à cause de l'obéissance, et, comme Dieu retirait un peu sa main, je me trouvai bien affaiblie. Je n'en témoignai pourtant rien à personne. La mère commença à dire du bien de moi à M. l'archevêque, qui n'y était qu'en apparence, puisqu'il y avait si peu de solidité dans mon esprit. M. l'archevêque se leva et dit à la mère : « Je vois bien qu'elle est bonne religieuse et qu'elle obéira. Je lui donnerai une journée pour la convaincre et lever tous ses scrupules. »

Quelques jours après, je dis à la révérende mère que je la suppliais très humblement de ne plus rien dire quand M. l'archevêque me parlait, que c'était assez de lui, et que j'espérais que Dieu me ferait la grâce de ne lui jamais obéir pour la signature du formulaire, que cela ne le faisait que mécontenter davantage contre moi, mais, encore que je parusse fort ferme devant la révérende mère, je me trouvai beaucoup affaiblie. Vous savez, mon Dieu, que, quand je fus seule, je commençai à vous répandre mon cœur et à vous parler comme si vous ne m'aviez pas connue et à vous dire qu'il n'y avait que la crainte de vous offenser qui m'empêchât de rendre à mon supérieur ce qu'il désirait de moi. Le jour et la nuit je vous disais toutes mes raisons, comme si vous ne les aviez pas mieux connues que moi-même. Je répandais en votre présence des torrents de larmes. Je fus bien cinq jours ou environ dans cette douleur et ce qui me faisait peine c'est que je ne pouvais empêcher que la sœur qui me gardait ne s'aperçût des larmes que je répandais la nuit, car, pour le jour, je les lui pouvais mieux cacher, quoique avec peine, parce qu'elle entrait assez souvent dans la chambre où j'étais, sans que je m'en aperçusse, le lieu lui étant libre parce qu'elle y couchait. Cela m'a été fort rude et je me suis souvent plainte de n'avoir pas au moins la nuit libre. Je priais donc Dieu de me faire connaître sa sainte volonté et ce qu'il demandait de moi, ce que je faisais le plus instamment que je pouvais. Je m'adressais à la Sainte Vierge, lui représentant que je lui avais remis cette affaire entre les mains il y avait quatre ans et je m'étais même obligée

à lui faire des prières particulières à toutes les heures du jour et de la nuit, et, à mon réveil, je disais celles que j'avais omises pendant mon sommeil.

Comme je priais Dieu dans cette crainte et dans l'appréhension que M. l'archevêque ne vînt, comme il m'avait dit, je pensai qu'il ne me fallait plus commettre[330]. Ainsi, j'écrivis encore à M. l'archevêque pour le prier de ne pas prendre la peine de venir pour rien, n'étant nullement dans la disposition de rien faire pour le satisfaire, parce que j'aimais mieux lui désobéir qu'à Dieu et que je le suppliais de ne pas trouver mauvais que je misse Dieu au-dessus de lui, et je lui confessais ma faiblesse, qui est que comme j'avais un profond respect pour l'autorité de mes supérieurs et que, quand elle était jointe à la personne sacrée des évêques, elle était encore toute autre, je me craignais moi-même. Et que peut-être cette autorité pourrait bien m'étourdir et me faire faire quelque chose que je ne voudrais pas, mais que cela ne serait pas de durée et qu'il ne serait pas sitôt parti que je m'en repentirais. Je lui dis encore bien des choses pour lui faire voir la peine de conscience que c'était de se voir toujours pressée de faire une action que nous ne pouvions pas faire en conscience. J'avais gardé les copies de ces lettres, mais je ne sais où elles sont, car les gardes du roi les fouillèrent toutes à nos portes[331]. Je fis donner cette lettre à la révérende mère par la sœur qui me gardait, la suppliant de l'envoyer le plus tôt qu'elle pourrait. Je ne me fiais point à ces bonnes mères, c'est pourquoi je cachetais si bien les lettres que je leur donnais pour M. l'archevêque, qu'il leur était impossible de les voir et je ne leur disais rien de ce qui se passait en moi. Au contraire, plus je me sentais faible, et plus je leur témoignais de force, cela sans feintise[332], parce que je voyais bien que c'était une tentation et je craignais d'y succomber.

Après que cette lettre fut partie, vous savez, mon Dieu, que vous remplîtes mon âme d'un grand repos et que je vous rendis des actions de grâces, le plus humblement que je pouvais, de m'avoir délivrée d'un si grand péril et que je vous disais que si jamais vous me faisiez la grâce d'être parmi nos sœurs, je ne manquerais pas de leur dire mes faiblesses, afin de m'humilier, et qu'elles m'aidassent à chanter vos merveilles de ce que vous m'aviez retirée des portes de l'enfer[333].

Je passai le reste de l'Avent dans cette disposition, nonobstant quelques petits troubles qui s'élevaient de temps en temps dans mon cœur, formés par le démon, qui tout doucement s'insinuait dans mon âme sous le prétexte de l'obéissance, ne se souciant pas comment il me prit, pourvu qu'il me renversât par terre. Je reconnais avec humilité en votre sainte présence que je multipliais trop mes prières et mes oraisons et avec quelque sorte d'empressement. Je faisais neuvaine sur neuvaine et jusqu'à neuf par

[330] S'engager.

[331] La sœur fait allusion à l'accueil qu'elle reçut lors de son arrivée à Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665. Le même jour arrivèrent un exempt, quatre gardes armés de carabines et leur valet, pour saisir, sur ordre du roi, les clés de toutes les portes, empêchant ainsi toute communication avec l'extérieur. L'exempt prit aussi les clés du jardin. Sous peine de potence, il fut interdit aux domestiques et hommes de service de communiquer avec les religieuses. Le 4 juillet, les religieuses non-signataires de Port-Royal de Paris furent accueillies par des gardes à leur descente du carrosse. Ils les menèrent à l'Église dont le sacristain fut congédié. La mère prieure protesta auprès de l'archevêque, car les gardes avaient libre accès à la clôture et au jardin, où ils passaient les nuits, ce qui occasionnait une gêne considérable pour les religieuses qui y puisaient l'eau de la fontaine et y récoltaient herbes et légumes. Le soir du 4 juillet, un officier se présenta à la mère prieure sur ordre de la cour : il l'informa que le lendemain, il allait inspecter l'abbaye. Le lendemain, avec l'aide d'architectes, il examina les bâtiments. Les religieuses, jusqu'à la Paix de l'Église, furent soumises à une étroite surveillance : les gardes occupaient le jardin, patrouillant jour et nuit au-dessous des fenêtres des cellules, qui ne pouvaient être ouvertes, et fouillant tous les ouvriers, ainsi que le personnel de service du monastère.

[332] Tromperie.

[333] Ces portes de l'enfer sont l'expression d'une profonde crise spirituelle touchant les fondements de la foi. La mère Angélique de Saint-Jean d'Andilly connut également cette épreuve en captivité.

jour. Je m'appuyais sur ces prières et m'y confiais avec amour-propre, croyant qu'après tant de prières je ne pouvais tomber, ne me souvenant pas assez que vous n'avez que faire de nos biens, mais bien d'un cœur humilié, ce que vous ne trouviez pas en moi.

Le jour de votre sainte Naissance, vous ne laissâtes pas de me consoler et de me faire sentir que ceux qui sont privés des saints sacrements sans leur faute ne laissent pas de participer à votre Esprit. Le jour de Saint-Étienne[334] la révérende mère me vint voir et me dit qu'elle n'avait pas osé interrompre ma retraite durant l'Avent et elle commença à m'exhorter. Je vous avoue et confesse, ô ! divin Enfant, que j'oubliai bientôt ce que vous m'aviez fait entendre à mon cœur la veille, car, au lieu de m'humilier et de lui répondre peu, je lui fis voir avec trop de hauteur la force que je croyais avoir reçue de Dieu. Et, comme elle témoignait avoir de la compassion de ce que je n'avais pas communié en un si bon jour, je lui dis que Dieu ne se bornait point à ce moyen pour répandre ses grâces, et que, quand nous étions privées injustement de recevoir son précieux corps, il nous répandait son Esprit avec plus d'abondance. Elle me dit que toute sa communauté avait beaucoup prié Dieu pour moi. Je l'en remerciai très humblement, disant que j'en avais ressenti les effets et que je me sentais si forte que je ne craignais plus rien, lorsque je devais le plus craindre et, que, comme je lui avais témoigné appréhender la venue de M. l'archevêque, je lui dis que maintenant je ne l'appréhendais plus, et que je me sentais tellement fortifiée que j'étais prête de rendre compte de ma foi et de mon obéissance à qui que ce fût, que, si on nous liait en terre, nous serions d'autant plus libres dans le Ciel, que si on nous appelait opiniâtres, désobéissantes, rebelles à l'Église etc., nous en serions d'autant plus imitatrices de notre Seigneur Jésus-Christ, qui avait bien voulu être appelé Béelzebut[335], que l'on nous maudirait et que nous bénirions, etc. Ne dois-je pas mourir de confusion en votre sainte présence, mon cher Jésus, et arroser de mes larmes vos pieds sacrés en vous disant ce que vous avez connu et ce que vous avez vu, même avant que je le fisse et vous avez bien voulu souffrir toutes ces suffisances de mon propre esprit[336] ? Toutes ces choses étaient vraies, mais, en ce temps-là, un humble silence n'eût-il pas été plus convenable et un tremblement intérieur à la vue de tant de faiblesses qu'il y avait peu de temps que j'avais éprouvées.

J'oubliais bien cette leçon de notre père saint Bernard qu'il faut toujours baiser vos deux pieds, ensemble votre miséricorde et votre justice, mais je faisais tout le contraire. Car si je regardais votre justice, elle était si seule que je n'envisageais que l'enfer, que la colère d'un juge irrité, qu'une sentence prête à être exécutée sur moi sans aucune miséricorde. Les paroles de votre sainte Écriture, qui portaient à la crainte, me revenaient en foule et puis je venais dans le trouble et dans l'inquiétude (remarquez l'œuvre du diable). Que si d'un autre côté je baisais le pied de la confiance, ce n'était que hauteur et présomption d'esprit, et l'exemple ci-devant devait être terrible pour moi car cela ne dura guère.

La tentation de la signature

Je me trouvais déjà fort mal et je n'en disais rien. Mais le jour des saints Innocents[337], je ne pus si bien cacher mon mal que la sœur qui me gardait ne s'en aperçût.

[334] Le 26 décembre.
[335] Béelzébut était le prince des démons. Cf. évangiles de Matthieu (Mt 12, 24) et de Luc (Lc 11, 14-23).
[336] Allusion à l'évangile de Luc (L 7, 36-50). Une pécheresse notoire avait arrosé de ses larmes et oint les pieds du Christ qui lui pardonna ses péchés.
[337] Le 28 décembre.

Elle le dit aux deux mères, qui ne manquèrent pas de me venir voir aussitôt pour me faire accepter les soulagements qui me seraient nécessaires. J'acceptai tout, car j'étais fort mal du côté droit, où il se formait de temps en temps des abcès et je sentais bien qu'il y en avait un prêt à percer. Cette maladie fut cause que je recevais plus souvent des visites et par ce moyen des exhortations à l'obéissance. Le diable, qui dès longtemps avait conjuré ma ruine, ne me mettait que l'obéissance en tête. Il semblait que tout ce que je disais, et pensais, n'était qu'obéissance. Le mal qui me pressait me rendait moins soigneuse de vous prier, ô ! mon Dieu, qui, en punition de mon orgueil, non seulement de celui que j'ai eu dans toute cette affaire, où toutes mes sœurs qui se sont soutenues jusqu'aujourd'hui, se sont comportées si humblement, mais aussi en punition de 47 années de ma vie si négligente et si peu religieuse, vous vous retiriez et me laissiez à moi-même. Et comme vous m'avez laissé bâtir la tour de mon orgueil bien haut[338], vous vous retirâtes de moi avec justice dans le même temps, afin que ma chute fût plus grande et que les effets de votre grâce me fussent plus sensibles au temps que vous aviez résolu de me la faire. Toutes mes lumières commencèrent à s'obscurcir, et, quoique d'un côté vous m'ayez toujours fait la grâce d'aimer la vérité et de voir qu'elle était attachée à cette affaire, d'honorer, d'estimer et d'aimer tous ceux qui la soutenaient, de reconnaître pour vrai tout ce que je savais des faits, tant ce qui s'était passé à Rome durant Clément VIII contre Molina[339] et ensuite sous le pontificat d'Urbain VIII. Aussitôt après la publication du livre de M. d'Ypres et de ce que feu M. l'archevêque de Malines[340] avait souffert pour cette même cause et de ce que tant d'autres personnes de très grande science et vertu avaient aussi souffert, pendant que j'ai séjourné dans les villes de Gand, de Bruxelles et de Malines, et que j'eusse aussi été très informée des horribles faussetés et calomnies que les mêmes personnes, qui ont entrepris de ruiner notre monastère, avaient inventées contre le grand vicaire de M. l'archevêque de Malines, qui est un homme de science et de grande vertu, et irréprochable dans ses mœurs. Et que je savais aussi tout ce qui s'était passé dans la Sorbonne, après que M. Cornet eut fabriqué et proposé ses Propositions[341], et, depuis, ce qui s'est passé sous Innocent X. pour ce même sujet, et aussi toutes les injustices que l'on avait faites dans la même Sorbonne pour condamner la *Lettre* de M. Arnaud[342] : tout cela n'empêcha pas que je ne commençasse à douter, si étant fille je ne devais pas obéir, vu que mon supérieur me le commandait et que toute l'Église voyait bien que ce n'était que par force (voyez le renversement de mon esprit et ma folie) et que par sa déclaration, il se chargeait de tout. Que c'était un livre latin, que ma signature ne lui nuisait pas et que mon refus de signer ne lui profitait pas, que mon prélat ne me demandait pas de créance, mais seulement un acquiescement et que cet acquiescement n'était pas condamnation, et que, peut-être, tous nos amis étaient d'avis que nous devions nous soumettre après cette

[338] Allusion à la tour de Babel.

[339] En 1588, l'ouvrage du jésuite Molina intitulé *De Concordia liberii arbitrii cum Divinae gratiae donis* enclencha la lutte entre les molinistes et les augustiniens. Le pape Clément VIII mourut en 1605 et ne put pas fulminer la bulle qui condamnait Molina. Molina substitue la grâce suffisante à la grâce efficace de saint Augustin. Cette grâce suffisante offrirait au chrétien les moyens nécessaires pour faire le bien. Elle ne pourrait produire son effet que par la seule décision du libre-arbitre. La théorie de la prédestination en fonction des mérites frappe la prédestination gratuite de caducité ; le libre-arbitre doit consentir et adhérer à la grâce suffisante.

[340] Ce flamand, président du Conseil de Brabant, avait soutenu Jansénius et ses thèses qui se répandirent en Flandre. *Cf.* Père René Rapin, *Histoire du jansénisme*, éd. revue et publiée par l'abbé Domenech, Paris, Gaume Frères et J. Duprey, 1861, p. 197-198.

[341] Le docteur Nicolas Cornet, syndic de la faculté de théologie, était le gardien de l'orthodoxie de la Sorbonne. Il dressa, en 1649, la liste de propositions subversives contenues dans des thèses, sans citer Jansénius. Soixante dix docteurs firent appel d'abus devant le Parlement. C'est le début de l 'affaire des cinq propositions.

[342] Il s'agit de la *Seconde lettre à un duc et pair* parue le 10 juillet 1655 ; le 14 janvier 1656 Antoine Arnauld est condamné par la faculté de théologie.

déclaration et que même cette déclaration, qui était commune à toutes nos sœurs, Monseigneur m'avait si bien expliqué ses intentions, comme il ne me demandait que la soumission et non la créance, que je n'en pouvais douter, que je ne savais pas le sentiment de nos mères et de nos sœurs et que l'on m'avait dit que la mère Agnès était prête à le faire et qu'elle avait dit qu'elle le ferait aussitôt que ma sœur Angélique[343] aurait signé, à qui on avait dit réciproquement qu'elle devait ce respect à la mère Agnès, et, qu'aussitôt qu'elle aurait signé, elle le ferait. Et que pour marque de cela, il y avait deux mois que ma sœur Angélique-Thérèse[344] avait signé et qu'elle ne se rétractait point et que, de plus, M. de Hodencq[345], qui n'était pas une personne passionnée, assurait que nous devions signer après cette déclaration et qu'il tenait pour certain que nos affaires s'allaient terminer. Tout cela m'avait été dit par la révérende mère, qui disait tenir ce qu'elle m'avait dit de la mère Agnès, d'une des tourières de Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques et pour le reste, M. Hodencq l'avait dit à la révérende mère et à moi.

Toutes ces choses et bien d'autres de cette nature me venaient dans l'esprit. Le contraire se montrait à moi, mais bien plus faiblement qu'il n'avait accoutumé. Le combat qui se donnait dans mon esprit était si grand que je ne savais plus à qui donner la victoire, tant j'étais affaiblie de corps et d'esprit. Je ne dormais que fort peu, tant pour toutes ces pensées que pour les extrêmes douleurs que je souffrais à cause de mon abcès, qui étant tout prêt à crever, me rendait le corps tout malade et me donnait de si grands maux de cœur qu'il me semblait quelquefois que j'étais toute prête d'expirer. Les inquiétudes de mon esprit rendaient mon corps encore plus malade, et les douleurs de mon corps affaiblissaient mon esprit. Personne ne se pouvait apercevoir de ce qui se passait en moi, car, quand il était question de parler et de répondre à l'une de ces deux mères qui venaient me voir et m'exhorter, je leur parlais avec la même force qu'à l'ordinaire. Vous savez, mon Dieu, avec combien de larmes je vous priais de m'éclairer dans mes ténèbres et de me faire connaître votre sainte volonté toute admirable, mais je ne le faisais pas avec assez d'humilité et de confiance en vous. Je m'amusais à examiner dans mon esprit le pour et le contre et cela avec tant de violence et d'amertume que je ne savais plus à quoi me résoudre. Le diable venait à l'aide de tous mes raisonnements humains et m'amenait son obéissance aveugle. Mais quand je me remettais ensuite à considérer les circonstances de cette affaire, la vertu et la solidité des personnes qui avaient autrefois soutenu cette cause et de celles qui vivaient encore, je ne savais plus de quel côté tourner.

Mauvaises nouvelles de Port-Royal de Paris

Le désir commença à me prendre de savoir quelques nouvelles véritables de notre monastère, car je n'en savais aucune, sinon qu'on me disait sans cesse que tout y était renversé, qu'il n'y avait plus d'esprit de religion, point de silence, tous les exercices négligés, que celles qui n'avaient point signé se comportaient si mal que cela était honteux, qu'elles faisaient des procès-verbaux pleins de menteries[346] (M. l'archevêque m'a dit lui-même ceci) et qu'après qu'ils étaient faits, elles ne pouvaient plus les soutenir et qu'elles étaient contraintes d'en demander pardon à M. l'archevêque et que

[343] La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.
[344] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly avait signé le formulaire le 2 novembre 1664. Elle décrit les affres de sa signature dans sa douloureuse *Relation de captivité*.
[345] Curé de Saint-Séverin, il avait été grand vicaire du cardinal de Retz et avait été en relation avec la communauté de Port-Royal de Paris en 1661 et 1662 dans les péripéties des mandements qui connurent une série de formulations.
[346] Allusion au fameux procès-verbal du jour de l'enlèvement qui fut imprimé et diffusé. Il ridiculisait Hardouin de Péréfixe.

celles à qui il était resté un peu de pudeur les désavouaient. Vous savez, mon Dieu, que je n'ai jamais cru toutes ces choses, et avec quelle douleur je recevais et repoussais tout cela, et si votre sainte main ne se fût retirée de moi, ce que j'avais bien mérité, un grain de foi et de confiance en vous aurait transporté toutes ces montagnes de difficultés, qui n'étaient montagnes qu'à cause que j'adhérais à mon propre esprit, accablée de peines et de maladie qui me les faisait paraître telles.

Voilà l'état de mon pauvre esprit en ce temps-là, et que personne ne connaissait que vous, ô ! mon Dieu et j'étais bien résolue de ne me découvrir à personne pour ne donner aucun lieu à m'affaiblir, outre que j'avais encore des peines que je n'avais garde de dire et qui étaient les plus fâcheuses, que je ne veux pas seulement les écrire.

La maladie de la sœur Dupré

Il me semblait donc que c'était assez faire que de ne rien faire, ce qui était vrai si j'eusse été heureuse pour ne point signer et que M. l'archevêque ne fût point venu me tourmenter pour cela. Je devenais toujours plus malade et le médecin qui venait pour traiter mon corps, se mêlait aussi de me donner des remèdes pour me faire obéir aux hommes et désobéir à Dieu.

Enfin, m'étant trouvée une nuit fort mal, la révérende mère me vint voir et je ne sais même si je ne la fis pas prier de venir ce jour-là, car la crainte de la mort m'avait tout à fait saisie, parce que, dans ces maladies d'abcès, on ne peut pas répondre de sa vie. Je lui dis que j'avais prié très humblement M. l'archevêque, qu'à tout le moins dans l'état où j'étais, il me fît grâce et qu'il eût pitié de la faiblesse de ma conscience, me permettant au moins la confession. Elle fut bien aise de cette proposition et commença à m'exhorter, mais elle ne put rien tirer de moi qui lui put faire connaître les troubles dont mon esprit était agité. Elle me permit d'y envoyer promptement et je redoublai auprès d'elle les plaintes que je lui avais souvent faites, et aussi à M. l'archevêque, que cela était bien rude de me laisser à Saint-Denis avec un corps accablé d'infirmités, dans une Maison où je ne pouvais pas me fier au confesseur dans quelqu'état que je fusse. Si vous m'eussiez affermie, mon Dieu comme j'étais au commencement, toutes ces choses ne m'auraient pas touchée, mais j'avais mérité par mes infidélités que vous vous retirassiez un peu de moi pour me faire connaître ma faiblesse.

Toute mal que j'étais, j'écrivis assez brièvement à M. l'archevêque. Mon mal fut que je le suppliai très humblement de me permettre de me confesser et de m'envoyer M. Chéron[347], ne sachant personne que je crusse qu'on me voudrait permettre, sinon lui. Je m'étais résolue de me confesser, si on me le permettait, et, selon que je l'aurais trouvé disposé, lui dire une partie de mes doutes, sans lui témoigner que je branlais[348], afin que cela ne donnât aucun lieu de me tenter davantage. J'écrivis le soir cette lettre, car elle fut envoyée le lendemain matin. La nuit je fus fort mal, et comme mon esprit était plus que dans le trouble et mon corps dans la douleur, je craignis de ne pas passer la nuit. C'est pourquoi, je pris ma confession de foi selon le concile de Trente[349], que je portais sur moi, et la renouvelai en la présence de Dieu, et, comme ma foi était bien faible, je crus que ce n'était pas assez d'avoir Dieu pour témoin. Outre cela, je craignais que si je venais à mourir, l'on prît la demande que j'avais faite d'un confesseur, comme si j'étais

[347] Nicolas Chéron, official de Bourges puis de Paris, est considéré comme un ami de Port-Royal par les religieuses. Il n'est pas établi qu'il soutint les religieuses captives. Néanmoins Chamillard l'écarta.
[348] Manquer de fermeté.
[349] Les religieuses avaient affirmé leur orthodoxie et leur attachement au concile de Trente dans leur procès-verbal du 11 août 1664 : « Nous recevons et embrassons tout ce que le sacré et saint Concile de Trente a en général et en particulier défini et déclaré touchant le péché originel et la justification (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, p. 86). »

résolue de signer et il n'y avait que de l'irrésolution dans mon esprit[350]. C'est pourquoi j'écrivis cet acte au bas de ma profession de foi.

Ô ! très sainte et divine Trinité, Père, Fils, et Saint Esprit, prosternée très humblement aux pieds de votre trône adorable et du saint Enfant Jésus mon Sauveur et mon Dieu, de la sainte Vierge, de saint Joseph et de toute la cour céleste, je, sœur Marguerite de Sainte-Gertrude, religieuse indigne de Port-Royal, votre pauvre chétive servante et esclave de vos Grandeurs, me trouvant aujourd'hui très mal d'une douleur du côté droit par un abcès qui ne me donne pas une heure d'assurée, pouvant mourir dans un instant et me trouvant éloignée de Monseigneur mon archevêque et ne sachant si je ne serai point morte avant que d'avoir la réponse de ma lettre que je me donnai hier l'honneur de lui écrire et me trouvant privée des saints sacrements depuis cinq mois, et dans un exil très fâcheux à cause de la privation de tout secours spirituel, par l'ordre de Monseigneur, parce que je ne puis me résoudre à signer le formulaire sans aucune distinction[351]. Je proteste à votre divine Majesté, qu'assistée de votre sainte grâce, je veux vivre et mourir fille de votre sainte Église, selon cette profession de foi ci-dessus écrite, que je viens de renouveler et que je ne m'attache à aucune doctrine particulière qu'à celle de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine et si je refuse de signer le formulaire sans restriction, c'est à cause de toutes les contestations qui ont été élevées dans l'Église sur ce sujet, dont j'ai été très informée, et par des personnes savantes, irréprochables, et même par quelques-unes qui n'ont point de part dans ces disputes, n'ayant jamais écrit et n'ayant aucun caractère[352] dans l'Église de Dieu, ce qui fait que je ne puis pas croire de cœur et de bouche[353] un fait sur lequel il reste de grands doutes dans mon esprit : et ainsi je regarde cela comme un grand péché contre les commandements de Dieu, parce que c'est un mensonge en chose de très grande importance, puisque je me mets au hasard de condamner une personne innocente, et qu'étant incapable de lire un livre latin ni d'entendre la doctrine, je suis aussi incapable d'en donner un témoignage public par une signature, outre que j'en ai déjà fait une sur le mandement de M. l'archevêque, avec ces paroles[354] : je soussignée, promets une soumission et créance sincère pour la foi et sur le fait, comme je n'en puis avoir de connaissance par moi-même, je n'en forme point de jugement et je demeure dans le respect et le silence conforme à notre condition et à notre état et je suis prête de le faire autant de fois qu'il plaira à Monseigneur mon archevêque, à qui je suis entièrement soumise en tout ce qu'il lui plaira me commander et que je pourrai accomplir, ne regardant que Dieu seul au-dessus de lui.

Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude.

Ce 21 janvier 1665.

---

[350] Durant sa captivité, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly composa un écrit auto-apologique, une véritable confession, pour justifier son refus de la signature. *Cf.* sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 163-172. La démarche de la sœur Dupré est identique.

[351] La communauté rebelle refusait la signature pure et simple du formulaire ; elle voulait maintenir la distinction fameuse du droit et du fait.

[352] Aucune fonction d'autorité.

[353] Le formulaire imposait la créance intérieure ; il fallait prêter serment de cœur et de bouche que les cinq propositions étaient contenues dans l'*Augustinus* de Jansénius.

[354] Il s'agit de la dernière proposition de signature du mandement daté du 8 juin 1664 d'Hardouin de Péréfixe par la communauté : « Nous soussignées promettons une soumission et une créance sincère pour le Droit ; et sur le Fait, comme nous ne pouvons en avoir aucune connaissance par nous-mêmes, nous n'en formons point de jugement mais nous demeurons dans le respect et le silence conformes à notre condition et à notre état. »

Après avoir fait cet acte, je l'attachai à mon col, afin que, si l'on me trouvait morte, on vît que je mourais fille de l'Église et que je n'avais point dessein de rien faire contre l'innocence de M. d'Ypres. Le lendemain, je reçus réponse de M. l'archevêque. Je mets ici sa réponse tout du long, l'ayant encore écrite et signée de sa main.

> *Ma bonne sœur, je suis bien marri du mal que vous souffrez dans votre corps et je le suis encore davantage de celui dont vous blessez votre âme par la longue résistance que vous faites de rendre à vos légitimes supérieurs l'obéissance que vous leur devez et que vous ne pouvez leur refuser que vous ne péchiez mortellement, quelque sentiment contraire qu'on vous ait pu vous donner. Je ne puis pas vous envoyer M. Chéron, parce qu'il est parti pour Bourges il y a plus de 15 jours. Je vous verrai bientôt, et, si je puis vous être utile à quelque chose, j'en aurai bien de la joie, ne désirant rien plus ardemment que de vous témoigner, ma très chère sœur, que je suis votre très affectionné Hardouin, archevêque de Paris.*

Cette lettre redoubla mes peines de voir que, dans l'état où j'étais, on me menaçait de pécher mortellement et la peine m'avait tellement aveuglée (ce que je ne dis pas pour m'excuser, mais au contraire pour me condamner) que je commençais à trouver plus de sûreté, étant dans le doute, de me jeter entre les bras de l'obéissance.

Deux jours après cette lettre reçue, M. l'archevêque vint au monastère et je fus au parloir. Car, encore que je fusse bien mal, cette sorte de mal n'empêche pas que je ne pusse faire un effort, et puis le parloir était fort proche, ainsi je fus mise dans un fauteuil le mieux que l'on put et je priai la révérende mère de sortir, car je n'avais pu encore parler seule à M. l'archevêque et je voulais être libre pour le porter davantage à compassion. Et puis, je n'étais pas en état d'entendre tout ce que ces révérendes mères lui disaient, comme je l'ai dit ci-dessus. J'écoutai tout ce qu'il plut à sa Grandeur de me dire, et je lui répondis sans faire aucun semblant de mon affaiblissement, car, tout ce qu'il me disait ne me convainquait pas. Mais je sentais encore cette peine, si de deux doutes dans lesquels j'étais, si j'obéirais ou non, lequel des deux je prendrais. C'est pourquoi, je le suppliai très humblement de me faire retourner à Paris, lui disant que cela était bien rude d'être éloignée de son supérieur dans un état de maladie, de privation des sacrements, et dans un lieu où je ne pourrais avoir de confiance, ni tirer aucune assistance du confesseur. Je le pressais d'autant plus que je ne pouvais plus résister aux craintes que j'avais dans l'esprit et la tentation était si forte qu'il me semblait que la mort me prendrait aussitôt qu'il serait sorti. Et enfin, j'étais presque résolue et j'eusse bien voulu obtenir ce petit changement, espérant d'avoir quelque petite lumière extérieure sur mes doutes. Comme M. l'archevêque n'espérait rien de moi, il se leva sans vouloir entendre en aucune sorte de me faire retourner à Paris, dans quelque monastère que ce fût. Il me dit qu'il voyait bien qu'il n'y avait rien à faire avec moi, qu'une autre fois, je serais peut-être en meilleur état, qu'il ne me pouvait pas permettre de me confesser en cette disposition et qu'il n'y avait aucun prêtre qui pût absoudre une rebelle. Et enfin, il me dit bien des choses semblables qui ne faisaient que m'accabler. Il dit : « Appelez la révérende mère. » Je l'appelai, car je me doutais bien qu'elle était à la porte et puis, je n'avais pas la force d'aller bien loin. M. l'archevêque dit à la révérende mère que j'avais bien envie de les quitter et elle lui répondit qu'il était vrai, car je ne le lui avais pas celé et même je me fâchais tout doucement contre elles pour cela. Mais elles ne se rebutaient de rien et tâchaient de me faire voir dans toutes les rencontres[355] que, pour être éloignée de Paris, je ne manquerais de rien, ni pour le

[355] Occasion.

spirituel ni pour le temporel. Je ne me souciai guère de ce dernier, mais pour le spirituel, cela n'était pas vrai. Il est vrai qu'elles ont fait tout ce qu'elles ont pu pour me soulager dans mes infirmités, et cela avec charité, et, si je n'avais pas fait une si lourde faute chez elles, toutes les afflictions qu'elles m'ont données pour m'y exhorter seraient couvertes par leur charité. Mais ayant fait dans leur Maison une si méchante action, je ne puis que je ne regarde leur monastère comme une Babylone pour moi. Elles ont un grand désir d'obliger M. l'archevêque et j'eusse bien voulu que ce n'eût pas été à mes dépens.

Pendant que M. l'archevêque parlait à la révérende mère sur mon sujet en ma présence, jamais je ne fus dans une telle détresse, car il me semblait que, tout au sortir de devant M. l'archevêque, j'allais mourir et j'étais si troublée que je ne voyais que l'enfer. Je me levai du fauteuil où j'étais et je m'accotai contre la muraille tant j'étais faible et M. l'archevêque me dit : « Hé bien ! Ma bonne fille, ne voulez-vous donc point signer ? Voulez-vous toujours être opiniâtre ? » Je fis cette malheureuse réponse : « Je n'en suis pas éloignée, Monseigneur. » Aussitôt il reprit son siège avec bien de la joie et commença à m'exhorter et à me faire voir encore qu'il ne me demandait qu'un simple acquiescement et enfin, pour parler en bon français, Monseigneur ne demandait que notre nom et pour le reste, il ne s'en mettait pas en peine, car il m'accordait tous mes doutes en la manière que je les proposais et que je voulais. On passa à M. l'archevêque de l'encre et du papier pour écrire cette déclaration qu'il nous donne pour notre décharge qui ne déchargea jamais personne et qui m'a beaucoup chargée. Je dis à M. l'archevêque que je ne le faisais que par une obéissance aveugle et que j'avais encore tous mes doutes dans l'esprit, mais qu'il me restait cette crainte, si lui qui était mon supérieur, persistait à me le commander, je devais toujours lui résister et que, de deux doutes, j'avais pris celui qui me paraissait pour lors le plus sûr, qui était de me jeter entre les bras de mon supérieur. Il me dit que c'était comme devait faire une bonne religieuse et que je le ravissais. Et moi je lui dis que j'étais bien triste. Il me dit que si je voulais encore du temps pour m'affermir, il m'en donnerait et qu'il reviendrait dans quatre ou cinq jours. Je lui dis qu'il n'était pas nécessaire, puisque je ne regardais que l'obéissance. Il me lut quelque chose du mandement et du malheureux formulaire et j'avoue à ma confusion, avec la douleur et la contrition que je dois avoir d'une si méchante action, que, pendant que l'on me le lisait, je ne voulus point entendre lire, de peur que l'horreur que j'en aurais ne m'empêchât de le signer et ne me fît sortir de cette obéissance aveugle où le diable m'avait précipitée.

Le mandement de l'archevêque

Ensuite M. l'archevêque me passa cette déclaration, qu'il avait pris la peine d'écrire tout du long et de la signer. Je la lus et ensuite il me passa son mandement[356] et il me dit : « Ma bonne sœur, faites-le de bonne grâce et de bon cœur. » Dans le moment, je le pris et le repliai assez froidement et le lui voulus rendre en lui disant : « Monseigneur, je ne le fais nullement de bonne grâce ni de bon cœur. Je le fais par obéissance, comme par contrainte et par nécessité, et s'il vous plaît de m'en exempter, il n'y a plus sorte de pénitence que je ne sois prête de subir. Je vous ai demandé de retourner dans notre monastère. Mais, s'il vous plaît de me décharger de cette obéissance et de m'envoyer au bout du monde, je suis prête et j'abandonne tout pour être délivrée de cette signature. »

Il me dit plusieurs choses pour me faire voir qu'il ne pouvait m'en exempter et

[356] Il s'agit du formulaire qu'il fallait signer sans restrictions.

qu'il était obligé de me la demander et moi de lui obéir, qu'il ne faisait cela que par obéissance à l'Église. Il m'éclaircit tellement les choses que, si tout eût été écrit sur son mandement, je crois qu'il n'y a personne qui ne le pût signer. Outre cela, j'avoue que j'étais dans un aveuglement et un obscurcissement d'esprit si grand que je ne voyais goutte. Je me mourais de douleur de faire cette action, et je ne pouvais m'empêcher de la faire et je ne considérais pas qu'il y a bien de la différence entre ces paroles verbales qui passent et ne se peuvent montrer et mon nom, qui est attaché à une place très visible, qui porte la condamnation d'un saint évêque. Je vous en demande très humblement pardon, mon cher Sauveur, ayez pitié de mon aveuglement et de ma chute. Je souhaiterais qu'il plût à votre bonté de me donner des larmes de sang pour pleurer ce péché et tous ceux de ma vie, qui vous ont obligé de vous retirer de moi dans un temps où j'avais si grand besoin de votre secours.

Je pris ce mandement et me mis à genoux et j'écrivis mon nom en une place où il ne devait jamais être, si je vous étais demeurée fidèle. Vous savez, mon Dieu, que si je me mis en cette posture, ce n'était pas pour faire mon action plus dévotement, mais pour protester à votre divine Majesté que je ne faisais cette action que par obéissance. Vous savez ce que je vous dis et que je ne puis pas dire à tout le monde et que je vous conjurai que si mon action ne vous était pas agréable, vous me fissiez la grâce de m'en relever. Je rendis le mandement à Monseigneur et lui dis qu'il m'avait dit que mes sœurs, qui avaient signé, disaient qu'elles s'exposaient à tout, et que pour moi qui l'avais fait, je ne m'exposais à rien et que je connaissais trop la charité et la bonté de nos mères, et qu'assurément, s'il les avait laissées au monastère, tous ces désordres, qu'il m'avait dit y être, n'y seraient jamais arrivés. M. l'archevêque m'avait dit dans l'entretien de devant celui-ci beaucoup de désordres, qu'il disait être dans la Maison et y être arrivés par nos sœurs qui n'avaient pas signé, que je ne rapporte pas, parce que j'abrège le plus que je puis et j'ajoutai que nos mères n'auraient pas forcé la volonté des sœurs. Que j'en avais l'exemple en ma sœur Marie-Dorothée, qui branlait dès avant notre sortie[357], et, qu'à moi-même, elle m'avait tenu ce langage qu'elle s'exposait à tout pour sa conscience et que je l'avais dit à notre mère abbesse[358], qui m'avait dit qu'elle n'empêchait personne de faire ce que sa conscience lui disait et que si ce n'était de crainte de lui faire peine, elle lui parlerait. Monseigneur me dit : « Cela est-il vrai ? » Et je lui répondis : « Oui, Monseigneur, cela est très vrai. C'est à moi-même à qui notre mère a dit cela et je l'ai dit à ma sœur Marie-Dorothée plusieurs fois pour la mettre en repos. » M. l'archevêque me répondit *:* « Cela est bien chrétien » et il me dit ensuite qu'il avait tout à fait été édifié de la mère Agnès sur le sujet de la signature de ma sœur Marie-Angélique Thérèse[359], laquelle lui ayant dit qu'elle avait peine à signer, vu qu'elle, qui était si vertueuse, ne le faisait pas, la mère Agnès lui avait répondu qu'elle fît ce que Dieu lui inspirait et qu'il ne fallait pas s'appuyer sur un bras de chair.

Il demanda ensuite à la révérende mère si elle avait sa lettre à M. d'Angers[360]. Elle lui dit que oui. Il lui dit de me la montrer. Je lui dis que je l'avais lue et il me dit : « Hé bien ! Qu'en dites-vous ? » Je lui répondis : « Monseigneur, vous témoignez avoir de la bonté pour nous, mais il y a quelque chose qui me fait de la peine. – Et quoi, ma bonne sœur ? » Et comme je ne répondais rien, il me pressa : « Dites, dites, ma bonne sœur, il

[357] La sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, ne signa jamais le formulaire en dépit de la faiblesse de son caractère. Elle nous laissa sa *Relation de captivité*.
[358] Il s'agit de la mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, elle-même enlevée le 26 août 1664 et qui rédigea une *Relation de captivité* qui demeura inachevée.
[359] Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly signa le 2 novembre 1664.
[360] Henri Arnauld, évêque d'Angers, était le frère de la mère Agnès. Elle fut autorisée à correspondre avec lui durant sa captivité. Ces lettres nous ont été transmises.

n'y a pas de danger. – Monseigneur, dans un endroit de votre lettre, vous dites que ce serait une chose horrible qu'il y eût des personnes qui permissent de tuer, de voler, de calomnier, et autres choses de cette nature. Vous témoignez bien ne le pas approuver, et même douter qu'il y ait des personnes assez méchantes pour enseigner une si horrible morale, et, dans un autre endroit de votre lettre, vous donnez des louanges à la vénérable Compagnie[361]. Je ne me souviens pas bien des termes. Comment accordez-vous cela, Monseigneur ? Car est-il jamais possible que vous puissiez ignorer et douter que ces méchantes maximes ne s'enseignent chez nous ? »

Il ne me répondit rien là-dessus. J'oubliais de dire que cette lettre me porta à signer, sur ce qu'il me semblait que Monseigneur n'y demandait pas la créance des faits.

Il me dit ensuite qu'il me conseillait de ne jamais m'embarrasser des questions de la grâce. Je lui dis que je ne m'en étais jamais embarrassée et qu'il voyait bien que je n'étais qu'une pauvre ignorante et que je ne savais de la grâce que ce que la foi m'en disait et ce que j'éprouvais tous les jours par ma propre expérience et qu'il était vrai qu'en lisant autrefois ce que Clément VIII avait dit de la grâce dans la congrégation *de Auxiliis*[362], et ce que j'avais lu dans quelques *Épîtres* de saint Paul[363], et dans quelques livres de saint Augustin traduits[364], que je comprenais bien tout, parce que je portais tout cela dans mon âme et que particulièrement, le discours, que le père Desmarets[365] avait fait devant Innocent X, m'avait tout à fait gagné le cœur, et que c'était tout ce que je croyais et comprenais de la grâce sans aucune peine. Sa Grandeur me dit qu'il ne l'avait jamais vu et je voulus bien m'en défaire afin qu'il le vît. C'est pourquoi je lui dis que je l'avais et il me dit : « Je vous prie, donnez le moi et je vous en tiendrai bon compte. Je serais bien aise de le voir. » Je le tirai de ma poche et il me dit : « Vous portez donc votre bibliothèque dans votre poche. » Je lui répondis : « Oui, Monseigneur, c'est pour vous faire voir qu'elle n'est pas grande. » Je le lui passai par la grille et, en le lui donnant, je lui dis que c'était ma foi et tout ce que je croyais de la grâce et que si je manquais en quelque chose, il m'obligerait de le dire. Je lui dis aussi : « Monseigneur, je vous supplie très humblement de ne pas dire que Messieurs nos confesseurs nous donnent des papiers et des instructions. Cela ne vient pas d'eux, ni de Port-Royal. »

Après il me dit *:* « Y-a-t-il longtemps que vous n'avez vu votre bon père Arnauld[366] ? » et vous témoignez, s'il vous plaît, qu'il me le nommait comme cela, parce qu'il se rencontrait toujours quelque chose qui m'obligeait de parler de lui avec avantage et selon la vérité. Je lui répondis qu'il y avait plus de cinq ans que notre communauté n'avait eu cet honneur. Il me dit : « On dit qu'il est fort changé » et tout de suite il ajouta *:* « Ne savez-vous point où il est ? – Vous pouvez juger, Monseigneur, que je ne le puis savoir. Mais je vous supplie très humblement de ne me rien taire. » Il

[361] Les jésuites.
[362] En 1598, le pape Clément VIII nomma la congrégation *de Auxiliis gratiae* pour trancher la dispute sur la grâce et le libre-arbitre. Cette dispute opposait les jésuites aux dominicains et à l'Université de Louvain.
[363] Saint Paul peut-être considéré comme le premier et le plus important théologien de la grâce. Il a mis l'accent sur la gratuité de la grâce qui est une manifestation de la générosité de Dieu, un don gratuit, en dehors de tout mérite personnel. La grâce libère du péché et mène au salut.
[364] L'ouvrage augustinien de référence était *De la correction et de la grâce* que le Grand Arnauld avait traduit en 1644.
[365] Charles Desmarets (1602-1675), oratorien, illustre prédicateur, était un ami de Port-Royal. La sœur Dupré fait allusion aux deux audiences de mai 1653 que le pape Innocent X accorda aux députés jansénistes dont l'oratorien faisait partie. Ils ne réussirent pas à défendre les cinq propositions incriminées. Il composa de nombreux écrits dont la *Défense de la constitution du pape Innocent X et de la foi de l'Église* en 1654-1655 et les *Observations contre la bulle d'Alexandre VII* en 1657.
[366] Antoine Arnauld, dit le Grand Arnauld, directeur et confesseur des religieuses ; il les conseilla durant toute leur résistance.

me dit : « Hé bien ! Je vais vous en vous apprendre des nouvelles, il est à Amsterdam[367], où était M. le Cardinal de Retz[368] ». Je lui dis : « Je prie Dieu qu'il le cache dans le secret de sa face. »

Il me dit ensuite que nous faisions d'étranges choses, que nous disions et faisions des oraisons et des prières à notre fantaisie et contre l'ordre de l'Église et que les bonnes sœurs qui avaient signé, et qui étaient les meilleures et les plus candides filles qu'on pût trouver, lui avaient donné bien des choses. Je fis réponse *:* « Je ne sais pas ce que mes sœurs ont donné ou dit à votre Grandeur, mais je sais bien qu'on ne nous a rien donné ni rien appris que de très orthodoxe et si j'ai prié notre mère Angélique[369] et d'autres, je l'ai fait comme l'Église le permet et qu'il est en usage de faire tous les jours, comme on avait prié saint François de Sales[370] après sa mort et Madame de Chantal[371], Messieurs de Bérulle[372] et de Marseille[373] et d'autres. »

Après il me demanda à qui je me voulais confesser. « À qui il vous plaira, Monseigneur, car je sais bien que vous ne me donnerez pas ceux que je voudrais bien et à qui j'aurais confiance. C'est pourquoi tout le reste m'est indifférent, pourvu que ce soit un honnête homme et qui ne fait point moliniste. »

La révérende mère offrit à Monseigneur un nommé le père Ange Parfait, capucin[374], et puis elle nomma le père Jean Damascène, et Monseigneur me dit que si je le voulais lui-même, il était à mon service. Je le remerciai très humblement, disant que je ne voulais pas lui donner tant de peine. Il me dit : « Laissez-moi faire, je vous en donnerai un dont vous serez contente : c'est Monsieur l'abbé Bossuet[375]. » Il me semble que c'est comme cela qu'il me le nomma. Je ne le connaissais point[376] et puis tout m'était indifférent, n'ayant pas dessein d'entrer en grand discours. Et comme j'étais dans l'aveuglement, je ne voyais pas grandes fautes que j'eusse à dire. M. l'archevêque me quitta, et comme j'étais assez mal et lasse, on me mena dans une chambre toute proche du parloir pour me chauffer et prendre de la nourriture avant que de monter à la chambre où je logeais, qui était dans le grenier. Quantité de sœurs vinrent me saluer et me témoigner leur joie de l'action que je venais de faire. Je leur répondais assez

[367] Antoine Arnauld était caché à Paris où il changea plusieurs fois de domicile.

[368] Le cardinal de Retz avait donné sa démission de l'archevêché de Paris le 28 mars 1654, mais Innocent X refusa cette démission. Lors de son arrivée à Commercy, le 14 février 1662, il donna sa démission de l'archevêché de Paris. Sa démission fut acceptée par Alexandre VII le 5 juin 1662.

[369] Il s'agit de la mère Angélique Arnauld, l'illustre réformatrice que les captives invoquaient souvent.

[370] François de Sales, fondateur de l'ordre de la Visitation, avait été béatifié et les monastères parisiens de la Visitation organisèrent à cette occasion des cérémonies qui débutèrent le 16 février 1662.

[371] Le procès apostolique pour la béatification de Jeanne-Françoise de Chantal ne s'ouvrit qu'en 1715.

[372] Pierre Bérulle (1575-1629), figure majeure de la réforme catholique en France, ministre et diplomate, fut à l'initiative de l'école française de spiritualité. Il introduisit le Carmel en France et créa en 1611 la société de l'Oratoire de Jésus.

[373] Saint-Vincent de Paul (1581-1660) fut aumônier général des galères à Marseille où il créa un hôpital pour les galériens. Il fut le premier directeur de l'ordre de la Visitation à Paris.

[374] La sœur Dupré est la seule à évoquer ce capucin dans sa *Relation de captivité*.

[375] Bossuet faisait partie de l'entourage d'Hardouin de Péréfixe. L'abbé Bossuet se rendit à la Visitation du faubourg Sainte-Marie fin septembre 1664 pour tenter de convaincre la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly de signer le formulaire. Il est décrit dans sa *Relation de captivité* comme un homme savant qui ne s'emporte point. Néanmoins, il est plus embarrassant qu'un autre. La sœur ne l'avait jamais vu auparavant, ce qui démontre que Bossuet n'était pas venu à Port-Royal avant la fameuse journée du 26 août 1664. La sœur fait mention de sa défiance. Bossuet ne gagna rien non plus sur la mère Agnès, en dépit de ses nombreuses visites. Bossuet semblait mettre l'accent sur le devoir d'obéissance à l'Église ; il ne demandait pas un jugement mais un acquiescement.

[376] Cela confirme le fait que Bossuet n'a jamais tenu de conférences à Port-Royal de Paris. Les religieuses n'eurent pas non plus connaissance de la première lettre aux religieuses de Port-Royal que Bossuet composa en août 1664. Elle fut remise à Hardouin de Péréfixe. Cette lettre fit l'objet d'une deuxième rédaction, car la première lettre fut laissée en état de simple ébauche. Ce texte remanié fut imprimé en 1709, sur l'initiative de madame de Maintenon, après la mort de Bossuet. Bossuet avait fait lire cette lettre en 1705 aux religieuses de Port-Royal.

froidement que je ne savais pas bien pourquoi je l'avais faite et que j'étais toujours dans les mêmes sentiments d'amour, de respect et d'estime, tant pour les personnes que pour la doctrine, que tout ce que j'avais fait était de mettre mon nom au bas d'un papier, m'aveuglant de tout par obéissance, et que Dieu savait mieux que moi si j'avais bien fait.

Il n'est pas nécessaire de dire ici ce qui fut dit par ces bonnes religieuses, à qui je n'avais pas encore parlé, pour approuver une action qu'elles s'imaginaient être nécessaire pour mon salut, me croyant auparavant en péché mortel, ce que les mères m'avaient dit bien souvent. Lorsque chacune me venait saluer, je ne répondais autre chose à tout à ce que l'on disait que ces paroles : « Dieu veuille que j'aie bien fait sa sainte volonté en l'action que j'ai faite. Je n'ai regardé que lui et si je n'étais pas entrée dans le doute depuis cette déclaration et que j'eusse été comme j'étais quand je suis venue chez vous, il n'y aurait rien que je n'eusse souffert plutôt que de la faire » et je les assurais, ce qui était vrai, qu'aucun regard humain, ni de moi, ni de mon état, ne m'avait fait faire ce que j'avais fait. La révérende mère prit la peine de leur dire que Monseigneur ne m'avait demandé qu'un acte de soumission, et, que pour le reste, j'étais toujours la même dans l'estime, le respect et l'amour pour tous mes sentiments et pour mes amis et que Monseigneur, ni elle-même, ne croyaient pas, quand j'étais entrée au parloir, ni même après avoir parlé à Monseigneur, que je le dusse faire. Je lui dis qu'il y avait déjà quelques jours que je balançais tout cela dans mon esprit, sans en avoir voulu rien dire, de crainte de faire quelque chose dont je me dusse repentir après l'avoir fait.

Cependant, après cette action faite, le bruit se répandit partout que j'avais renoncé à toute la cabale (ce qui me fait horreur à nommer), que j'avais dit que j'avais fait cela par lumière céleste, en mettant ma main sur mes yeux et disant : « Il n'y a pas moyen de résister », que j'avais dit que M. Arnauld m'avait instruite dix ans et c'était tout le contraire. Car dans toutes les rencontres, où j'avais été obligée de parler à M. l'archevêque, je lui avais toujours dit, ce qui est très vrai, que Messieurs nos confesseurs ne nous avaient pas entretenues de ces matières, mais bien de la manière de garder l'Évangile et nos saintes règles[377], et de pratiquer les vertus chrétiennes et religieuses, ce qui avait fait que M. l'archevêque m'avait dit que je n'étais pas sincère, non plus que mes sœurs, qui étaient aussi opiniâtres que moi, et que même il m'avait appelée menteuse[378]. Enfin, on disait cent sottises qui ne méritent pas la peine d'être redites, car, comme cette affaire est une affaire du diable qui est le père du mensonge, elle ne peut être faite ni soutenue que par les mensonges qui sont ses oeuvres.

Je supplie très humblement ceux et celles qui liront ceci, et particulièrement nos mères et nos sœurs, d'avoir compassion de moi, de pleurer avec moi, de demander pardon à Dieu avec moi et de lui demander pour moi un véritable esprit de pénitence, qui m'en fasse produire de véritables fruits pour une si lourde faute et qu'ils considèrent dans ce que je dirai d'ici en avant dans quels égarements d'esprit on tombe quand on a fait un faux pas, si Dieu, par sa grâce, n'en relève promptement.

La chute : le 4 janvier 1665

Il faut pourtant que je confesse à votre gloire, mon Seigneur et mon Dieu, que vous m'avez laissée tomber, mais vous n'avez pas permis que je fusse toute écrasée. Vous

[377] Il s'agit des *Constitutions* du monastère.

[378] Hardouin de Péréfixe avait souvent recours à l'injure pour humilier les religieuses rebelles, qualifiées d'orgueilleuses, d'opiniâtres, de sottes. Le procès-verbal de la journée de l'enlèvement relate sans complaisance le caractère emporté de l'archevêque.

m'avez soutenue en ne permettant pas que je perdisse toute lumière, et comme vous ne vouliez pas m'abandonner tout à fait, mais seulement pour un peu de temps, vous avez permis que je fusse dans des combats continuels, tantôt dedans, tantôt dehors, voulant, ne voulant pas, croyant, ne croyant pas être bien, et ainsi je puis nommer ce temps, que je vas couler jusqu'au cinq de juillet, comme une petite image de l'enfer, tant j'ai été comblée de peines et d'afflictions par les irrésolutions qui ont été dans mon esprit et que je n'ai pas voulu cacher aux bonnes mères du monastère où j'étais, afin que, si un jour, votre grâce venait à reluire dans mon âme pour en chasser toutes les ténèbres, je pusse les prendre à témoin que j'avais eu beaucoup de peine depuis ma chute et elles savent que je ne les ai pas vues une fois que je ne leur ai témoigné que je n'étais pas en repos.

Ce fut le quatrième de janvier que je fis cette lourde chute, environ à trois heures après-midi, ce qui a fait que, depuis, étant dans mes plus grandes peines, je fis vœu à Dieu d'honorer tous les jours, à trois heures, la mort précieuse de mon Sauveur et ses trois heures d'agonie, en lui disant trois *Pater* et trois *Ave*, les bras en croix, quand mes infirmités me le pourraient permettre et cela pour deux raisons. L'une, pour obtenir de Dieu que, par les mérites de son cher Fils, mon Sauveur, il lui plût me faire connaître et accomplir sa sainte volonté et que si je ne l'avais pas faite, il lui plût de me donner une véritable conversion, et la seconde, pour mes sœurs, afin qu'il les soutînt et leur donnât sa force et la grâce de connaître et d'accomplir sa sainte volonté.

Aussitôt que je fus retournée à notre chambre, il me vint de grandes inquiétudes sur le sujet du confesseur que M. l'archevêque me devait envoyer, pensant en moi-même que je ne voulais pas voir tant de monde nouveau, que je ne voulais pas faire de nouvelles connaissances et que même cela ne ferait que faire parler de moi davantage, ce que je n'aimais guère et, puisque je n'avais fait mon action que par obéissance, il valait bien mieux que je me confessasse à M. l'archevêque que je lui exposerais encore par ce moyen toutes les difficultés que j'aurais et lui ferais voir à quoi je m'engageais. Et puis je pensai : il m'a tant de fois appelée menteuse, il verra bien que je ne me confesserai d'aucune menterie, lui ayant toujours parlé sincèrement et je lui ferai voir aussi que dans toutes mes suffisances et les hauteurs d'esprit que j'ai fait paraître, je n'y étais portée par père ni mère. Et ainsi bien des raisons me firent arrêter d'accepter l'offre de M. l'archevêque que j'avais refusée par respect. Et, comme on me laissa fort peu seule ce jour-là, j'eus la commodité de dire ma pensée aux deux mères qui me venaient voir, la mère prieure et la mère des novices, ce qu'elles approuvèrent beaucoup, me promettant de faire tenir ma lettre en main propre.

J'écrivis donc un mot où je témoignais à M. l'archevêque que je n'avais pas voulu accepter l'offre qu'il m'avait faite par respect et de crainte de lui donner de la peine, mais, puisqu'il doit venir à Saint-Denis, j'attendais sa venue et que je le suppliais très humblement de ne m'envoyer personne et que je n'étais nullement pressée, ce qui était vrai. Car, si j'eusse osé, je n'aurais pas communié, ce qui eût été bien le meilleur pour moi et j'étais mieux de ma santé, car mon abcès s'était crevé, ce qui me mettait hors de danger. M. l'archevêque me fit réponse par une lettre qu'il prit la peine de m'écrire. Il me mandait que ce serait avec joie qu'il me rendrait ce service, et que, quoiqu'il fût accablé d'affaires, ce serait bientôt.

J'étais toute accablée de tristesse, mais sans grande inquiétude. J'étais comme une personne qui est ivre et qui ne sait ce qu'elle fait. Je fus toute étonnée, que, contre la coutume, on venait pour me divertir. Je les remerciai très humblement et je dis que ce que j'avais fait n'était pas pour avoir davantage de divertissement, mais, au contraire, qu'il fallait, s'il y avait moyen, veiller encore plus sur moi, et, puisque j'étais bien aise de me préparer à la confession, ce que je prenais pour prétexte, ayant tout présent ce que

je devais dire, car pour de contrition je n'en sentais point et je me disais à moi-même : « Quel personnage est-ici que je joue ? Est-ce moi ou une autre ? Était-ce une faute de désobéir ? Où sont donc ces larmes ? Où est cette douleur, cet esprit de componction ? Si je faisais bien, pourquoi l'ai-je quitté ? » Tout cela se passait dans mon esprit assez légèrement et puis je me mettais à ne considérer dans mon action que l'obéissance. Je le disais souvent à Dieu dans les prières que je lui faisais continuellement et particulièrement le jour de saint Jean Chrysostome[379], faisant réflexion sur ce que m'avait dit M. l'archevêque, comme il ne me demandait nulle créance, je pensai que ce n'était que des paroles, mais qu'il fallait que je m'expliquasse.

Je fis donc un acte en la présence de Dieu, que j'écrivis sur la déclaration que M. l'archevêque avait pris la peine de m'écrire pour me décharger, afin que mon acte fût incorporé avec son écriture et que l'un fût l'explication de l'autre. J'avais résolu de prier M. l'archevêque de le signer, et pour cela, j'avais porté de l'encre et une plume au parloir, mais je n'osai, pour ce qu'il m'avait encore tant fait entendre qu'il ne me demandait qu'un simple acquiescement, que je crus que c'était trop le presser. Voici cet acte comme je le fis en la présence de Dieu et que je l'ai encore tout écrit sur la déclaration de M. l'archevêque.

Ô ! très sainte et très adorable Trinité, Père, Fils, et Saint Esprit, je proteste, humiliée à vos pieds, en présence de la très divine mère de mon Sauveur, des saints anges mes protecteurs et de toute la cour céleste, que je ne me suis rendue à faire la signature du formulaire qu'à cause que Monseigneur mon archevêque me l'a commandé en vertu de la sainte obéissance, et que j'ai eu crainte de vous désobéir ô ! mon Dieu, en lui désobéissant, m'appuyant sur votre sainte parole, qui m'avez dit par la bouche sacrée de Jésus-Christ, votre cher Fils, que, qui écoute ses prélats, vous écoute, et que je ne comprends acquiescer à d'autres considérations de condamnation, par ma dite signature, qu'à celle des erreurs et des hérésies, et à la condamnation de ceux qui auraient enseigné des erreurs ou des hérésies opposées à la doctrine de saint Augustin touchant la grâce, qui est la doctrine de l'Église, tant de fois approuvée par les Papes et les Pères de l'Église et les conciles, laquelle j'embrasse invariablement et de tout mon cœur, étant prête, assistée de votre sainte grâce, de répandre la dernière goutte de mon sang pour la moindre des vérités de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Fait au monastère des Annonciades Célestes de Saint-Denis ce 27 jour de janvier, fête de saint Jean Chrysostome, l'un de mes patrons, de l'année 1665.

Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude, religieuse indigne de Port-Royal.

J'ai prié Monseigneur mon archevêque de lire ce papier et de l'approuver, ce qu'il a fait en me disant que cela était bien, et qu'il ne prétendait autre chose de moi et m'a encore protesté que, de la part de Dieu, il m'assurait qu'il n'y avait point de mal et que j'étais obligée de lui obéir sur peine de pécher mortellement et qu'il se chargeait de tout, m'assurant sur sa parole et sur la part qu'il prétendait en paradis et sur le précieux sang de Jésus-Christ.

Ce fut un samedi 31 janvier 1665 que je fis lire ce papier à M. l'archevêque.

Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude.

[379] Saint Jean Chrysostome, docteur de l'Église, symbole de l'Église primitive, était lu à Port-Royal.

« Connaissez-vous monsieur Pascal ? »

Le 31 janvier 1665, M. l'archevêque arriva à Saint-Denis et parla aux deux mères. Une d'elles me vint quérir et il nous fit à toutes trois prendre des sièges et puis il tira des papiers de sa poche et me dit : « Hé bien ! Ma bonne sœur, je vous ai apporté des papiers de M. Arnauld et vous verrez qu'il dit que les commandements sont impossibles aux justes[380]. Et dans un autre papier, il veut que les personnes ignorantes signent. Vous ne le récuserez pas, il est trop de vos bons amis. » Il me lut quelque chose d'un écrit fait pour répondre à M. l'évêque d'Alet[381]. Je l'interrompis pour lui dire : « Monseigneur, j'ai lu tout ce papier, le Saint Esprit me l'a fait voir et il y a de bonnes choses pour nous, car il dit qu'une personne qui sait tous les faits et qui a du raisonnement verra bien qu'elle ne peut signer. Cet endroit, que vous prenez la peine de me lire, est pour des personnes qui n'auraient jamais ouï parler de ces disputes. Pour moi, j'ai obéi aveuglément dans le doute où j'étais, comme je vous l'ai expliqué. Dieu veuille que j'aie fait sa volonté. » Il me dit que je n'en devais pas douter et qu'il savait bien que c'était l'intention de M. Singlin[382]. Je lui dis que je savais mieux l'intention de M. Singlin que personne. M. l'archevêque dit : « Et moi, je sais de science certaine qu'il a dit à son confesseur, qui l'a confessé avant que de mourir, que, si un supérieur légitime lui commandait de signer, il le ferait. Et de plus, connaissez-vous M. Pascal ? » Je lui dis que j'avais eu cet honneur, quoique je ne lui parlasse point, parce que les religieuses de Port-Royal ne parlaient pas à tout le monde. Il me dit : « Hé bien ! Ma bonne sœur, M. le curé de Saint-Étienne[383], sur la paroisse de qui il est mort, et qui l'a confessé, m'a dit après le serment *in pectore*[384], que M. Pascal lui avait dit qu'il y avait déjà quelques années qu'il s'était retiré de ces Messieurs à cause qu'il voyait bien qu'ils poussaient les choses trop avant et qu'ils perdaient le respect pour le Saint-Siège. » Je lui dis *:* « À cela, Monseigneur, je n'ai rien à dire, mais je sais pourtant de science certaine que M. Pascal n'était point d'avis que nous dussions signer, et, que pour cela même, il avait eu quelques prises avec M. Singlin, par la crainte qu'il avait, qu'il ne nous donnât quelque conseil faible et avec cela M. Singlin n'a jamais été d'avis que nous signassions le formulaire[385]. »

Hardouin de Péréfixe évoque Antoine Arnauld

Il me montra des papiers qui avaient été faits sur l'entreprise de M. Cornet en Sorbonne pour le sujet des Cinq propositions. Et moi, je compris que c'était ce que M. Arnauld avait fait pour défendre sa lettre[386], et ainsi, sans répondre à ce que M. l'archevêque me disait de la doctrine, je lui dis que nous avions condamné avec l'Église

[380] Il s'agit d'un résumé simplifié de la première des cinq propositions condamnées.
[381] Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, s'était opposé publiquement au formulaire. Il avait écrit une lettre de remontrance au roi, en date du 25 août 1664 et avait interdit la signature du formulaire dans son diocèse. Il avait pris la défense des religieuses qui lui vouaient une grande affection.
[382] Antoine Singlin (1607-1664), directeur et confesseur des religieuses vivait caché depuis 1661. Il était soucieux de préserver les religieuses et enclin à des compromis. Néanmoins, il rejetait la signature pure et simple du formulaire, sans explications.
[383] Il s'agit de Paul Beurrier, curé de Saint-Étienne du Mont, qui assista Pascal lors de son agonie. À la demande d'Hardouin de Péréfixe, le père Beurrier écrivit un certificat en date du 7 janvier 1665, qui indiquait que Pascal avait renoncé au jansénisme et qu'il se soumettait à l'Église. Paul Beurrier rétracta plus tard cette déclaration.
[384] Du fond du cœur.
[385] La sœur Dupré fait allusion à la position modérée de Singlin et aux dissensions assez vives qui l'avaient opposé à Pascal.
[386] Il s'agit de la *Seconde Lettre à un duc et pair*.

les Cinq propositions[387], et que M. Arnauld les condamnait, non seulement en elles-mêmes, mais aussi dans quelque livre que ce fût. Et puis, je lui dis tout de suite que c'était une honte que la manière dont on avait traité M. Arnauld en Sorbonne dans la censure de sa lettre. Je n'ignorais pas qu'il avait été à beaucoup d'assemblées qui s'étaient faites, mais je n'en voulus rien témoigner, afin d'avoir plus de liberté de dire ce que je voulais dire et il ne m'en fit aussi aucun semblant. Je poursuivis et je dis que l'on y avait condamné saint Jean Chrysostome, et non pas lui, et que cela était étrange que les propres paroles de saint Jean Chrysostome, passant par la bouche et par la plume de M. Arnauld[388], étaient devenues tout d'un coup des blasphèmes et qu'elles avaient mérité des anathèmes. Et, dans une autre visite auparavant, en parlant encore de M. Arnauld, je lui avais dit que tout ce qu'il y avait de meilleur dans la Sorbonne en était sorti plutôt que de souscrire à la censure de cette lettre ; qu'il en était sorti 70 bons docteurs et que l'on lui avait dénié de le laisser parler, qu'on lui avait donné ses propres ennemis pour ses examinateurs. Il me dit que M. Arnauld était terriblement opiniâtre. Je luis dis : « Monseigneur, vous me pardonnerez, si je vous dis que vous ne le connaissez pas. » Il me dit : « Je le connais fort bien et j'ai été avec lui sur les bancs en Sorbonne. – Et moi, Monseigneur, je l'ai vu bien des fois depuis. Si l'on connaissait la bonté, l'innocence et la candeur de M. Arnauld, on aurait honte de le traiter comme on fait. Il est humble et déférent à un point qu'on ne le peut comprendre, à moins que de l'avoir éprouvé comme j'ai fait bien des fois. » Qu'il était vrai que pour ce qui regarde la foi et la vérité de l'Église, il donnerait sa vie, mais que, pour tout le reste, il était toujours prêt de se soumettre comme un enfant, qu'il estimait tous les ouvrages des autres et était toujours prêt à être repris et corrigé, qu'il était toujours prêt de bien faire à ceux qui lui voulaient le plus de mal, et qu'il n'y avait que la gloire de Dieu et le salut des âmes qu'il regardait en toutes choses. Il me dit : « Je vois bien que c'est votre bon père. – Oui, Monseigneur, et le sera toujours, s'il plaît à Dieu. » Il me dit : « Hé bien ! Êtes-vous prête ? Vous voyez que je ne vous ai pas voulu laisser languir. »

Il sortit pour aller mettre son rochet[389], car il n'était qu'en robe de chambre parce qu'il faisait grand froid. Il revint, et, avant que de me confesser, je lui montrai mon acte qui était incorporé sur le dos de sa déclaration, comme j'ai dit ci-dessus. Ensuite, je me confessai, dont je demeurai satisfaite, car il se chargeait de tout et approuvait tout ce que je lui disais.

La confession de la sœur Dupré

Ma confession fut assez courte. Je lui disais après, que pour mon retour, ce serait quand il lui plairait et que j'étais toute prête de partir, mais que je ne le voulais point presser, mais que dans les pensées différentes où l'on était dans la Maison, les unes ayant cru devoir obéir et les autres non, je le suppliais très humblement de me permettre de n'y avoir aucun emploi et de ne me mêler de rien que de prier Dieu dans ma cellule, et que je ne parlerais que le moins que je pourrais aux filles de Sainte-Marie qui étaient dans la Maison, que je n'avais pas tant de choses à dire et que je ne voulais point faire de peine à mes sœurs, et qu'il ne fallait rien tant craindre dans cette diversité (les unes faisant et les autres ne faisant pas) que la désunion. Et qu'il me semblait que celles qui lui avaient rendu ce qu'il souhaitait devaient plutôt se joindre et s'unir aux autres qui ne

[387] Les jansénistes reçurent avec obéissance la bulle *Cum Occasione* fulminée par Innocent X le 31 mai 1651.
[388] Antoine Arnauld fut condamné par la faculté de théologie le 14 janvier 1656. Une citation de saint Jean Chrysostome fut censurée.
[389] Surplis.

l'avaient pas fait, que de s'unir elles-mêmes ensemble, et que moi, je parlerais plutôt et témoignerais plus de cordialité à celles qui ne s'étaient pas soumises qu'aux autres, ne désirant travailler qu'à l'union, ou bien me taire et prier Dieu, laissant à chacune d'agir selon sa conscience. Il me dit que cela ne serait guère bien que je ne voulusse pas dépendre des filles de Sainte-Marie. Je lui fis réponse que je ne disais pas que je ne voulais pas en dépendre, que je le ferais en tout ce qu'il faudrait, mais que je n'avais pas tant de choses à dire et que je craignais les partis et les séparations. Il me dit : « Nous referons toutes choses. » Je lui dis aussi que je ne pouvais pas me confesser au confesseur de la Maison, qu'il était trop jésuite et trop passionné. Il me dit : « Hé bien ! N'y allez pas. » Il est vrai que je n'eus pas l'esprit présent pour lui demander à qui j'irais, outre que je crus que je ne demeurerais peut-être là que quinze jours ou trois semaines et que cela ne valait pas la peine de l'importuner. Et puis il me dit : « Je vous verrai bientôt, faites appeler la mère. » Je luis dis : « Hé bien ! Monseigneur, vous avez pris la peine de lire mon papier, suis-je bonne catholique ? Car c'est ma foi sur la grâce. » Il me répondit : « Je ne l'ai pas encore tout lu. Ne craignez pas, je vous en tiendrai bon compte. » Il me dit ensuite de communier à la fête de la Purification[390] qui était deux jours après. Il donna sa bénédiction à toute la communauté et promit de leur venir dire la messe, et y donner le Saint-Sacrement de confirmation à leurs enfants, ce qu'il n'avait pas encore fait quand je suis sortie.

Les remords de la sœur Dupré

Les mères ne manquaient pas de me rendre bien des visites en ce temps-là et je leur disais, ce qui était vrai, que je ne savais comment j'étais faite, qu'il me semblait que je n'étais plus moi-même, que je n'avais plus de dévotion, qu'il me semblait que je venais d'un autre monde et que j'avais bien de la peine de me résoudre à communier avant nos mères, parce que si mon action était bonne, elles la feraient aussi bien que moi, et que si elle était mauvaise, Dieu les en préserverait et qu'il n'y avait point de milieu. Ou elles étaient bien et j'étais mal, ou j'étais bien et elles mal, ce qui m'était encore fort douteux, et qu'ainsi, j'attendrais au moins jusqu'à Pâques. Je leur dis que j'étais bien aise d'être un peu seule la veille de la Sainte Vierge, car on ne me laissait point seule en ce temps-là. Et je pense que c'était afin que je n'eusse pas le temps de faire aucune réflexion sur mes peines. Je commençai à trembler terriblement pour la sainte communion, repassant dans mon esprit ce que j'ai dit ci-devant, où était ma grande conséquence qu'elle eût mérité qu'on nous privât de la sainte communion, que l'on nous chassât de notre monastère et que l'on nous tînt prisonnières et si bien gardées. Enfin, j'avais de grandes peines, et je fis vœu à Dieu en l'honneur de saint Joseph pour le reste de mes jours, afin que si j'avais fait la volonté de Dieu, il m'obtînt de sa divine Majesté qu'il me le fît connaître, en me donnant quelque stabilité dans mon esprit, et que si, au contraire, je ne l'avais pas faite, il me le fît aussi connaître.

La nuit et le jour se passa ainsi. Le matin du jour de la fête de la Sainte Vierge, la sainte communion approchant, je ne pouvais m'y résoudre et je pleurai beaucoup, quoique je ne sois pas facile à répandre des larmes et je crois que j'en ai plus répandu pour cette affaire que je n'avais fait dans tout le reste de ma vie, y comprenant même les larmes de l'enfance. Quand la sainte messe fut toute prête à commencer, je crus que je devais avertir la révérende mère que je ne pouvais me résoudre de communier, me semblant que c'eût été un scandale de n'en pas avertir. J'avoue à ma confusion, que,

[390] Le 2 février ; c'est la fête de la Chandeleur.

comme Dieu s'était retiré de moi, ma crainte était toute branlante comme moi et je n'avais rien à dire de plus solide, sinon que je voulais attendre nos mères et que j'avais dit à Dieu que si mon action lui plaisait, qu'il lui plût me donner une des trois personnes que je lui avais marquées et aussi que si j'avais mal fait, je l'avais supplié très humblement qu'il les en préservât par sa grâce. La mère me représenta que j'offenserais beaucoup Monseigneur l'archevêque qui avait pris la peine de venir et de quitter toute affaire, afin que je pusse communier à la fête. Je répondis que je craignais bien plus de déplaire à Dieu qu'à Monseigneur et que je n'avais pas obéi à Monseigneur comme à Monseigneur, mais à Dieu en la personne de Monseigneur et que je craignais que mon action ne lui fût point agréable. Elle me dit que c'était le diable qui me tentait et elle ajouta : « Vous avez encore toute la sainte messe à prier Dieu : vous verrez que si vous vous faites violence à ce coup, toutes vos peines s'évanouiront. » Je n'en dis pas davantage et n'étais pas plus résolue, car je n'avais pas grande croyance ni confiance en elle. Pendant la sainte messe, je craignis que ce ne fût une tentation, et ainsi, je ne laissai pas de m'approcher de la sainte communion et je n'en sentis point l'effet que j'espérais, car je n'eus pas moins de peine qu'auparavant et je ne pus me résoudre de communier de quinze jours.

Revirement de la sœur Dupré

Dans ce temps, les mères me firent rendre visite par une bonne mère de leur monastère, mais qui est professe de la Maison de Nancy[391], nommée la mère Marie-Joseph, âgée de 73 ans, à qui je n'avais point encore parlé, quoique je l'eusse souhaité. Mais comme je ne voulais parler à personne, je n'osais demander cette mère-là, non plus qu'une autre, quoique le récit que l'on m'avait fait d'elle m'en eût donné le désir plusieurs fois. Je goûtai beaucoup son esprit, et, ce qui en fut cause, c'est qu'elle n'a jamais eu d'autre directeur que Dieu seul. Elle est fort éclairée sur la grâce et cela par l'onction du Saint Esprit, car elle n'a jamais lu aucun livre, se contentant des sermons et des lectures communes de la communauté. Je lui disais souvent que si elle avait été à Port-Royal, elle eût été une des plus fermes, mais, ayant l'âme si pure, elle ne put pas croire tout ce qui s'était fait de mal dans cette affaire. Et comme elle ne sait rien de tout cela, et que c'est un livre latin[392], si son supérieur lui commande, elle signera, car, jusqu'à présent, on n'a point encore fait de signature dans ce monastère et j'ai souvent dit à la révérende mère que j'espérais que l'on ne leur en demanderait point, que cette bonne fille ne fût morte. Je dis à cette bonne mère les peines que j'avais de mon action et elle me fortifia et je goûtais d'autant plus ce qu'elle me disait que je la trouvais toute pleine de bonnes maximes que l'on nous avait enseignées et qu'elle me portait à la confiance en Dieu, dont j'avais grand besoin, outre que mes peines n'étaient pas alors trop solides et que mon action était faite. Cette bonne mère fut cause que je communiai au bout de quinze jours. Et depuis ce temps-là, je fus environ trois semaines ou, au plus, un mois, satisfaite de mon état. J'avoue que je ne sais où était mon esprit, car je ne voyais plus qu'obéissance, et toutes mes lumières furent éteintes, et je disais aux deux autres mères, ci-devant nommées, qui me venaient voir, que je ne me connaissais plus, que j'étais une pauvre aveugle et dénuée de tout. Elles tournaient tout cela selon leurs lumières, mais moi, qui l'entendais selon les miennes, je ne trouvais point de bonnes consolations, sinon en me couvrant, comme l'on dit, du sac mouillé de l'obéissance. Car

[391] Les annonciades célestes s'installèrent à Nancy avec l'appui de la famille ducale lorraine. Le monastère de Paris fut fondé par la maison de Nancy.
[392] Il s'agit de l'*Augustinus* qui ne fut jamais traduit en langue vernaculaire.

cela est très certain que si la balance n'eût été plus forte dans mon esprit que je devais obéir, je ne l'aurais jamais fait, parce que j'eusse mieux aimé mourir que de déplaire à Dieu. Et ainsi, Dieu s'étant retiré de moi pour punition de mes péchés et du mauvais usage que j'avais fait de tant de grâces qu'il m'avait départies si libéralement, je me résolus d'approcher de la sainte communion et, petit à petit, mon esprit se calma un peu, mais non pas tant que je pusse avoir regret d'avoir désobéi, ni reconnaissance envers Dieu de l'action que j'avais faite, ne l'en ayant jamais pu remercier. Pour ce qui était de mes autres fautes de suffisance et d'orgueil, j'en avais grande douleur, mais c'était tout comme je l'ai maintenant.

Je fus donc dans le temps trois semaines ou un mois à être tout à fait contente de mon état, tant j'étais tombée dans l'aveuglement. Et je considère souvent cet état comme celui d'une personne qui est sur la pointe d'une montagne fort raide, au haut de laquelle il y a une plaine assez assurée. Pourvu que l'on ne mette pas le pied dehors, on est bien, mais si une fois on descend un pas, on roule jusqu'en bas, d'aveuglement en aveuglement, à moins qu'un miracle de grâce ne nous arrête, comme il vous a plu, mon Dieu, de me faire d'une manière si extraordinaire, en ne me donnant que très peu de repos, jusqu'à ce qu'il vous a plu ouvrir les yeux de mon entendement pour voir mon précipice. Que vous en soyez à jamais béni et loué !

Pendant ce temps d'intervalle ou plutôt d'endurcissement, le diable ne manqua pas de me susciter des occasions pour se servir de moi à affaiblir de nos sœurs, si elles n'eussent pas été plus solidement à vous que moi, mon Dieu, car leurs maisons étaient fondées sur le roc, et, quelques vents qui aient soufflé contre elles, elles sont demeurées inébranlables, au lieu que la mienne n'étant bâtie que sur le sable mouvant, les vents et les pluies sont venus et elle est tombée par terre[393]. Ces occasions furent que des supérieurs d'autres monastères, où étaient de nos sœurs, m'écrivirent de leur part, disant qu'elles souhaitaient que je leur mandasse les raisons qui m'avaient portée à changer mes premières résolutions.

La première qui le fit, ce fut la mère supérieure des filles de Sainte-Marie de la rue Montorgueil. Elle le fit au nom de notre mère prieure de Paris[394] qui demeurait chez elle. Je lui écrivis donc en lui témoignant qu'à moins qu'elle ne m'eût fait écrire, j'étais bien résolue de ne dire mot à personne. Car, quelque contente que je fusse pour lors de ce que j'avais fait, je ne voulais pas me mêler d'exhorter personne, outre que je craignais fort qu'on parlât de moi. C'est pourquoi, je ne donnai cette lettre qu'à la charge qu'elle serait rendue en main propre, ce qui fut exécuté fidèlement et elle me fit réponse sur-le-champ, car nos autres sœurs n'ont pas été si captives que nous l'avons été trois ou quatre et je crois que ma sœur Angélique de Saint-Jean[395] et moi l'avons été le plus avec ma sœur Briquet[396] et ma sœur Eustoquie[397].

Fidélité à Port-Royal

Toutes les fois que je parlais aux mères, je recommençais toujours la même chose

[393] Évangile de Matthieu (Mt 7, 24-27).
[394] Il s'agit de la sœur Dorothée de l'Incarnation Le Conte qui rédigea sa propre *Relation de captivité*.
[395] Captive aux Annonciades célestes, dans l'actuelle rue Sévigné, dans le Marais, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly était enfermée dans un galetas où elle ne voyait personne. Ses conditions de détention s'améliorèrent en février 1665.
[396] La sœur Briquet, enlevée le 29 décembre 1664, fut détenue à la Visitation de la rue Saint-Antoine, où elle affronta des religieuses très hostiles qui la menacèrent.
[397] La sœur de Brégy fut enlevée le 29 novembre 1664 et placée chez les ursulines de Saint-Denis. Les religieuses avaient interdiction de lui parler. Néanmoins, elle fut accueillie avec charité, les mères refusèrent d'obtempérer aux ordres de l'archevêque qui voulait la condamner au pain et à l'eau pour la faire signer.

et les prenais à témoin comme je n'avais fait que mettre mon nom par obéissance et que j'étais dans la même créance et les mêmes sentiments qu'auparavant, que j'aimais et estimais Messieurs nos confesseurs, nos mères et nos sœurs autant que jamais, et que je les priais de ne point parler de moi, mais que, s'il était nécessaire, je les priais de bien dire comme j'étais. Elles m'assuraient bien qu'elles rendaient partout ce témoignage, ce qui fait que je ne sais pas d'où sont sortis tant de mensonges qu'on a dits de moi.

Pendant ce même temps-là ma sœur Mechtilde, qui était aux filles de Sainte-Marie, m'écrivit et m'envoya sa lettre imprimée, ce qui me blessa beaucoup[398]. Aussitôt que je l'eus lue, je ne pus m'empêcher de le témoigner à la révérende mère qui me l'apporta, lui disant que pour moi, je ne disais pas comme ma sœur Mechtilde qu'il n'y avait lieu que je goûtasse comme Port-Royal, et que je crois qu'elles ne trouveraient pas mauvais, si je ne leur disse pas que je me trouverais bien heureuse de finir mes jours parmi elles et que j'étais toute prête de m'en retourner dans notre monastère et avec bien de la joie[399], et, qu'assurément, cette lettre nuirait plutôt à nos sœurs qu'elle ne leur servirait. Car, il faut que j'avoue à ma confusion, que, quand j'étais satisfaite de mon action, j'eusse souhaité que toutes mes sœurs eussent fait de même, quoique avec cela je n'aie pu jamais, même pendant ce mois, faire d'autre prière à Dieu, sinon que, si c'était sa sainte volonté, qu'il le leur fît faire et aussi que, si ce ne l'était pas, qu'il les en détournât. Je fis réponse à ma sœur Mechtilde sans lui rien dire de ses lettres, sinon que je les avais vues et lues. Je ne lui dis point si je les approuvais ou non, mais seulement je lui faisais remarquer que sa reconnaissance pour les filles de Sainte-Marie ne devait pas aller jusqu'à vouloir vivre et mourir dans leur Maison et je lui disais par un sentiment de douleur : « Quoi! Ma sœur, avez-vous oublié ces saintes maximes dans lesquelles vous et moi avons été élevées ? » lui voulant marquer le pain solide avec lequel nos confesseurs nous avaient nourries et les bonnes instructions que nos mères nous ont données. Pour moi, je ne dis pas comme vous et je suis toute prête à retourner au monastère.

En même temps, une religieuse Ursuline du faubourg Saint-Jacques, qui avait deux sœurs religieuses au monastère où j'étais, écrivit à la révérende mère, afin que j'écrivisse à la sœur Françoise-Claire qui était chez elles[400]. Elles disaient qu'elle le souhaitait, ce que je n'ai pu savoir, car elle ne m'a fait aucune réponse, et depuis, ayant voulu voir la lettre de l'Ursuline, il ne paraissait pas qu'elle y eût de part, la lettre ne parlant pas en son nom. Cela ne me plaisait pas trop, quoique j'eusse grande joie d'apprendre où elle était, car je ne le savais pas. Ce fut au temps de Carême. Je dis à la révérende mère qu'il fallait prier Dieu.

Le lendemain, les pères jésuites vinrent pour entendre leurs confessions extra-

[398] Captive à la Visitation de Saint-Denis, la sœur Madeleine de Sainte-Melthide Thomas du Fossé signa le formulaire, signature précédemment rétractée. Cette nouvelle signature et la lettre d'accompagnement furent imprimées et diffusées. Dans la *Relation touchant les sœurs Magdeleine de Sainte Melthide et Anne de Sainte-Thècle Thomas* il est indiqué : « Le prélat l'étant venue voir quelques jours après, elle signa le formulaire sans en avoir alors aucun scrupule. Elle lui demanda en même temps la permission d'écrire à ses sœurs de Port-Royal de Paris pour leur dire elle-même qu'elle avait signé de bon cœur. Il le lui permit, mais on lui composa la lettre : M. l'archevêque la revit, et elle n'y eut d'autre part que la signature. Le prélat la fit imprimer, aussi bien que celle qui lui avait été écrite, mais dans laquelle il fit quelque changement en un endroit où il lui semblait que la sœur Melthide louait trop ses sœurs (*Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, t. II, p. 157). »

[399] La sœur Dupré put retourner, non sans difficultés, à Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665. Elle rétracta sa signature et fit pénitence le reste de sa vie.

[400] La sœur Françoise de Sainte-Claire Soulain, cellérière, avait été internée chez les ursulines du faubourg Saint-Jacques. Elle mourut en captivité le 15 avril 1665, après avoir donné une signature, sur son lit de mort, signature qui fut un objet de polémiques. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly évoque la mort de la sœur Soulain dans sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 161-162.

ordinaires des Quatre-temps[401], et la sœur qui me gardait me vint demander si je ne voulais pas aller à confesse. Je pensai un peu à moi et puis je dis : « Oui, ma sœur, j'irai. » Je ne voulus pas faire semblant de savoir que c'était de ces pères, en allant à l'Église. J'entrai dans le confessionnal, sans donner le loisir que personne y pût entrer pour avertir que c'était moi et la sœur qui était dedans ne m'avait pas vue. Je dis trois fautes et rien plus. Il me demanda si je n'avais point de peines. Je lui dis que je n'avais rien à dire et que je le priais de prier Dieu pour moi. Il ne me dit pas un mot et je sortis du confessionnal. La mère des novices me vit le même jour et me dit que toute leur communauté avait été édifiée de savoir que j'eusse été à confesse. Je lui dis que l'on avait bien vu que je n'avais pas grand chose à dire par le peu de temps que j'étais demeurée au confessionnal et que j'y avais été à dessein, pour leur faire voir que j'honorais le caractère et la puissance de Jésus-Christ en quelque prêtre que ce fût et que je n'avais rien sur le cœur contre personne. Mais que je la suppliais bien de remarquer que j'avais été à confesse cette seule fois, et que j'espérais que ce serait la dernière de ma vie et que, si jamais on nous réduisait dans notre monastère jusqu'à ce point que d'en introduire, pour peu que ce soit, je n'irais pas, afin que mon exemple ne servît pas à introduire ces personnes dans notre Maison, ayant une extrême horreur de leur doctrine et de leur méchante morale, qui était une perte dans une communauté, mais que je ferais remarquer que, pour témoigner le respect que je porte à leur caractère, j'y avais été une fois chez elles.

J'écrivis le lendemain ma lettre à ma sœur Françoise-Claire à peu près en la même manière que celle que j'avais écrite à la mère prieure et je ne leur donnais point d'autre raison de mon changement, sinon que je m'étais aveuglée pour obéir.

L'orgueil de la sœur Dupré

À peine le mois qu'il y avait que je jouissais, comme j'ai déjà dit, de cette fausse paix, était passé, qu'il vous plut, mon Dieu, par votre sainte grâce, me réveiller et me faire manger du pain de larmes et de douleur, en commençant à me troubler et à ne me donner que des intervalles de repos, et je puis dire même que ce repos était mon plus grand mal. Mais comme mon orgueil était profond, vous vouliez me faire sentir par toutes sortes d'expériences la grandeur de mon mal par le sentiment de mes propres faiblesses, car vous m'avez laissée dans une inconstance perpétuelle, dans un je veux et je ne veux pas, sans me permettre d'avoir aucune lumière sûre pour éclairer mes ténèbres. La nuit que j'eus écrit cette lettre à ma sœur Françoise-Claire, je ne pus que peu dormir, pensant en moi-même que je ne devais envoyer ma lettre, mais seulement dire que je n'écrirais à personne tant que je serais hors de notre monastère. Je dis, le matin, à cette bonne mère Marie-Joseph que je ne voulais point envoyer ma lettre et que j'en avais eu de grandes peines. Je lui dis à dessein mes peines, car j'étais bien aise que l'on sût tout d'abord les premières que j'avais. Je les dis aussi aux deux autres mères et cela pour deux raisons. La première, afin qu'elles ne fissent pas courir le bruit que j'étais en repos, comme je voyais que l'on me disait qu'étaient mes sœurs, et la seconde, afin que, quand je serais retournée, si Dieu me faisait connaître que je devais renoncer à tout, j'eusse des témoins comme je n'avais eu que très peu de repos.

Monsieur le supérieur vint le même jour. Il me demanda et me dit que la révérende mère l'avait averti que j'avais une lettre à lui donner. Je lui dis que je n'avais pas envie de l'envoyer et, même, je ne la lui voulus pas montrer et je lui dis que cette lettre

[401] Les Quatre-Temps sont un temps de jeûne au commencement de chacune des quatre saisons.

m'avait toute troublée la nuit et que, pour marque[402], je l'avais dit le matin à la bonne mère Marie-Joseph et que je n'avais eu que très peu de repos depuis cette signature, et qu'à l'heure que je lui parlais, je serais aussitôt prête de me rétracter de mon action que de l'approuver. Il me dit bien des choses pour me mettre en repos, et, qu'avant que de faire une chose, il y fallait bien regarder, mais que, quand elle était faite, il fallait être ferme à y demeurer et n'avoir point d'inconstance. Je lui dis : « Hé quoi ! Monsieur, s'il arrive par malheur que l'on ait pas assez considéré une chose et quand même on y aurait bien pensé, mais qu'on se serait trompé et que l'action ne fût pas bonne, faudrait-il y demeurer de peur de paraître inconstante et légère ? Dieu me préserve de cela. Si je le savais et étais bien assurée et ferme dans la croyance que j'ai fait du mal, je suis prête à le quitter tout présentement, quelque confusion qu'il m'en pût arriver. J'aimerais bien mieux porter ma confusion en ce monde qu'en l'autre. Hé ! Mon Dieu, il eût donc fallu que saint Pierre eût persévéré en son reniement pour ne paraître pas inconstant. » Il recommença à me fortifier sur ce que j'avais fait. La seconde mère vint et il dit que je ne voulais point donner la lettre, et comme elle m'y exhortait, je dis d'un ton douloureux qu'on me laissât en repos, et que la signature que j'avais faite, je l'avais faite comme mourante et que, si j'avais cru avoir encore longtemps à vivre, je ne l'aurais pas faite, parce que j'aurais pris du temps pour m'éclaircir davantage. Il m'exhorta encore devant la mère de lui donner ma lettre, mais je ne le fis pas. Je me retirai, et, quelque temps après, il s'en alla. La mère et la maîtresse des novices me vinrent trouver pour me dire que c'était le diable. Entre autres, la mère des novices se mit deux fois à genoux devant moi pour me conjurer, par tout ce qu'il y a de plus saint, de donner cette lettre, et, la dernière fois, elle demeura à genoux près d'une heure, disant qu'elle ne se lèverait pas que je ne la lui eusse donnée. L'on fit venir aussi cette bonne mère que je respectais qui me la prit. Je la laissai aller, à la charge qu'elle serait donnée en main propre de M. Hodencq leur supérieur, qui m'avait promis qu'en cas que je voulusse la lui donner, il ne la donnerait qu'en main propre. Et puis, Dieu ne m'éclairait pas encore et il ne permettait ces peines qu'afin que je ne me précipitasse pas plus avant jusqu'au jour qu'il avait résolu de me retirer tout à fait de ma misérable vie. Car je voulais et ne voulais pas, et j'étais si fort renversée que, comme j'avais craint la signature comme un très grand mal, et que même encore je la regardais cela, je ne pouvais non plus envisager la désobéissance que comme un autre mal, et ainsi j'étais agitée entre deux précipices.

Les dispositions de la sœur Dupré

Le jour de saint Joseph[403], je fus obligée d'écrire une lettre encore, parce que la supérieure des religieuses Célestes de Paris[404] m'avait écrit de la part de ma sœur Angélique de Saint-Jean, afin que je lui écrivisse mes sentiments, ma disposition et les raisons qui m'avaient portée à signer. Ma sœur Angélique ne l'en avait pas priée, comme je l'ai su d'elle-même, et aussi ne lui a-t-elle pas donné ma lettre, parce qu'elle n'était pas comme elles eussent souhaité, car, entre autre chose que je mandais, je dis qu'il était vrai que j'avais fait une action que je croyais qui la surprendrait et que je priais tous les jours Dieu que, si mon action lui était agréable, il fît la même grâce à mes sœurs et, qu'au contraire, si je ne l'avais pas dû faire, il détournât ce malheur de dessus leur tête, qu'il les soutînt et qu'il me fît la grâce de me reconnaître et d'en faire une

[402] Témoignage non équivoque, preuve.
[403] Le 19 mars.
[404] Il s'agit de madame de Rantzau, la veuve du célèbre maréchal Josias, entrée chez les annonciades célestes en 1650.

salutaire pénitence. Mais qu'en attendant d'autres lumières, je demeurerais dans l'obéissance que j'avais rendue etc. On n'avait garde de lui donner cette lettre, parce que, dans ce temps-là, on disait à ma sœur Angélique que j'étais dans un parfait repos[405].

Vous voyez, mon Dieu, ce que je suis capable de faire, aussitôt que vous vous êtes retiré de moi. Vous savez aussi, mon Dieu, combien je répandais de larmes en votre présence, pour vous prier de m'éclairer et de me faire connaître cette volonté, m'offrant de réparer ma faute en la manière qu'il vous plairait, si vous me vouliez faire connaître que mon action vous a déplu. Et je vous priais en même temps de soutenir mes sœurs par votre grâce et que mon mauvais exemple ne leur nuisît point. Vous me faisiez cette miséricorde que de connaître mes autres fautes et de les avouer à votre divine justice et de vous en demander pardon. Vous savez aussi que j'approchais le plus rarement que je pouvais de vos saints autels, et, quand je le faisais, je vous disais que j'étais dans le doute et même qu'assez souvent je penchais plus du côté de demeurer dans l'obéissance que j'avais rendue, que non pas d'en sortir et qu'ainsi j'attendais votre miséricorde.

Dans ce temps et encore une fois après Pâques, je regardai toutes les voies par lesquelles je pourrais jeter une rétractation par la fenêtre ou par-dessus les murailles. Mais vous me fîtes connaître qu'il ne fallait rien faire que comme il faut et que cette précipitation et ce grand trouble qui m'agitait ne pouvait venir que du diable et je vois visiblement qu'il me voulait précipiter à faire cette action, afin que je fusse encore plus gardée, et que l'on redoutât tout ce qui pouvait me fortifier dans mon obéissance prétendue et m'ôter par-là tout moyen de me retirer du précipice où j'étais.

La sœur Dupré pense à se rétracter

Cette bonne mère Marie-Joseph me venait voir deux fois la semaine et je ne voyais plus qu'elle ordinairement. Je lui dis mes pensées de rétractation, parce qu'elle ne disait rien à personne et puis, à tout hasard, je ne me souciais guère qu'on sût tous mes troubles. Cette bonne mère me consolait et me portait à la confiance en Dieu et elle me disait avec une force merveilleuse : « Confiez-vous en Dieu. Quand vous auriez commis les plus grands péchés du monde, ils vous sont pardonnés, vu la douleur que Dieu vous donne. Il n'est pas un homme, il voit la sincérité de votre cœur, c'est lui-même qui forme en vous ces gémissements. » Elle était cause que j'allais aucune fois à la sainte communion et toujours pour vous demander lumière.

Les jours et les nuits se passaient comme cela et je recommençais toujours la même chose, quand j'apprenais que quelqu'une de nos sœurs avait signé, et particulièrement quand je sus que ma sœur Catherine de Saint-Paul l'avait fait[406], c'était votre volonté et que vous n'eussiez pas permis qu'une si bonne âme, si humble et si simple, eût fait une action qui dût vous déplaire. Mais comme vos jugements sont incompréhensibles, je ne savais pas vos desseins dans cette chute de ma sœur, que vous ne laissâtes pas longtemps sans lui faire connaître et pleurer sa faute, ce qu'on ne me disait pas.

Environ ce temps-là, on me montra un papier dont on m'avait parlé il y avait quelque temps. On l'avait fait pour ma sœur Angélique, à ce qu'on me disait, et qu'il n'y avait plus rien à dire après cet écrit, ce qui me rendit curieuse de le voir et je pressai la révérende mère de me le montrer. C'était bien la plus pauvre chose du monde. Je le

[405] La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly n'évoque pas le repos de la sœur Dupré dans sa *Relation de captivité*.

[406] Il s'agit de la sœur Goulas (1585-1667) qui signa le formulaire le 28 janvier 1665. Elle rétracta cette signature. Elle rejoignit Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665, alors qu'elle était semi-paralysée.

renvoyai bien promptement, pour faire voir que je n'en faisais pas grand compte. La première fois que je vis la révérende mère, je luis dis : « Hé bien ! Ma mère, est-ce là cette belle pièce qui a été faite pour ma sœur Angélique ? Elle est plus capable de me dégoûter que de me fortifier. Vous savez que je n'ai pas grand esprit, et si, avec cela, il me semble que j'y répondrais bien, tout au moins, je le confondrais de bien de faussetés et de peu de sincérité. Il nous ramène des choses qui ont été renversées par des volumes entiers. »

J'avais aussi été fort touchée, et je l'avais dit aux mères, de la manière offensante dont on blesse la mémoire de feu M. de Saint-Cyran dans la vie de M. Vincent[407] : et cela fit que je leur fis voir son portrait, pour montrer l'estime que je faisais de sa vertu et de son amour pour l'Église. Je leur montrai aussi une image de M. l'évêque d'Ypres[408], qui était auprès de notre lit. Avant ce temps-là, je cachais une petite théologie familière[409] que j'avais, de crainte qu'on ne me l'ôtât. Mais depuis que j'eus fait ma méchante action, je la laissais sur notre table en vue, afin qu'on vît que j'étais toujours la même. Je la fis lire à la bonne mère Marie-Joseph et je lui dis : « C'est M. de Saint-Cyran qui a fait ce petit livre là, est-il hérétique ? » Elle me dit que non, et qu'elle voudrait bien voir ses lettres[410], parce que les mères disaient qu'il y avait bien des hérésies.

Le dessein de la bonne mère, en me faisant lire toutes ces choses, était d'affermir mon esprit. Et, au contraire, tous les jours j'étais plus ébranlée. C'est pourquoi, ces deux mères et la maîtresse des novices me parlèrent peu le reste du temps que j'ai été chez elles. Avec tout cela, mon Dieu, ce n'était pas encore assez pour me ramener à vous, car je craignais et ne pouvais penser à vivre dans la désobéissance, et je vous disais fondant en larmes : « Vous savez que j'ai cru vous obéir en obéissant à mon supérieur. » Mais rien n'adoucissait ma douleur, et, comme je n'étais que ténèbres, je m'égarais dans mes pensées. Je vous disais quelquefois, dans la vue de ma vie passée et de mon orgueil, que vous me laissiez dans cet état pour me purifier. Ces deux mères, comme j'ai dit, me visitaient peu, si ce n'était pour me dire quelques nouvelles affligeantes et qu'elles croyaient me devoir affermir, ce qui faisait un effet tout contraire, car, comme je n'avais fait mon action que par obéissance, et que mon aveuglement me faisait penser que ce n'était que la crainte de Dieu, ce qui était une erreur, rien de toutes les peines temporelles ne me touchait. Mais, ce qui m'affligeait le plus, est qu'elles me disaient que toutes les personnes les plus sensées assuraient, que, quand il n'y aurait point de signature, la Maison allait périr par la désunion, que l'on disait venir du côté de celles de mes sœurs qui n'avaient point signé, et que pour les autres c'étaient les meilleures et les plus sincères filles du monde.

Nouvelles de Port-Royal de Paris

M. l'archevêque n'est point venu au monastère où j'étais qu'il ne m'ait dit le semblable en présence des mères et qu'il n'y avait plus du tout de régularité ni de

[407] Dans la *Relation de captivité* de Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, nous trouvons une allusion à la *Vie* de M. Vincent que fait la mère supérieure de la Visitation du faubourg Saint-Jacques : « Voyez-vous, poursuivit-elle, je voudrais que vous sussiez ce que je sais ; car j'ai plus appris aujourd'hui que tout ce qu'on me pourrait dire du commencement de cette nouvelle doctrine ; c'est dans la *Vie* de M. Vincent où il y a des choses de l'abbé de S. Cyran qui vous surprendraient : il faut que vous voyiez cela. »

[408] Jansénius. Les religieuses de Port-Royal le vénéraient. L'indication est intéressante, car la sœur Dupré avait personnellement connu Jansénius lors d'un séjour en Flandres, avant d'entrer à Port-Royal.

[409] Il s'agit de la *Théologie familière* de Saint-Cyran, un résumé de la doctrine chrétienne qui fut rédigé pour les élèves des Petites Écoles de Port-Royal. Les religieuses lurent également cet ouvrage.

[410] Les *Lettres chrétiennes et spirituelles*, en 2 volumes, furent publiées en 1645-1647.

silence, qu'on parlait partout et à toute heure, la nuit, le jour, dans les cellules et quand il les en reprenait, et qu'il faisait voir à mes sœurs qu'elles ne lui désobéissaient pas seulement dans la signature, mais dans tout ce qu'il leur demandait conforme à leur règle et constitutions, on se moquait de tout, parce que la crainte de Dieu et la sincérité étaient bannies de leur cœur. Que pour celles qui avaient signé, elles étaient les meilleures et les plus candides filles que l'on pût trouver, qui souffraient des autres des choses intolérables et qu'il ne savait pas comme elles pouvaient supporter ce que les autres leur faisaient. Vous savez, mon Dieu, que je n'ai jamais cru toutes ces choses et un nombre infini d'autres que l'on me disait tous les jours, que je résistais à tout, en assurant que cela ne pouvait être. Monseigneur m'appelait menteuse, peu sincère, aussi bien que mes sœurs et les deux mères se moquaient de moi, en me disant qu'elles voyaient bien que je n'en savais guère et qu'elles avaient vu des monastères aussi réguliers renversés pour moins que ce qui était arrivé dans le nôtre. Ma peine et tous ces contes me faisaient souhaiter de retourner, et, tout le Carême, de jour en jour, on nous donnait espérance que M. l'archevêque devait venir.

Quelque temps après, on envoya un homme exprès, deux fois, de la Maison pour savoir de mes nouvelles et comme je me vis mieux, je crus en devoir remercier et faire moi-même réponse aux lettres qu'on m'écrivait, pour empêcher la révérende mère de tant écrire qu'elle faisait, car c'était un continuel commerce de la mère Eugénie[411] et de la sœur Dorothée[412] avec elle, ce qui me déplaisait, ne sachant pas ce qu'elles avaient tant à faire et je crois avoir écrit cinq ou six fois. Ce n'étaient presque que des billets, deux fois seulement. Je me suis plus étendue, mais, particulièrement, dans une que j'écrivais avoir quelques pensées d'union que je proposerais à la mère Eugénie et mes pensées étaient les mêmes que ce que j'ai écrit ci-dessus, que j'avais dites à M. l'archevêque dans le temps que je croyais qu'on me ferait retourner. Dans cette lettre, et dans tout ce que j'ai écrit à notre monastère depuis ma chute, jamais je ne leur ai mandé que j'étais en repos de mon action, ni que j'en étais satisfaite, ni que j'en remerciais Dieu, ni pour elles ni pour moi, quoique leurs lettres fussent toutes pleines de choses qui m'y devaient porter, qu'il y eût eu dans mon cœur quelque sentiment de reconnaissance envers Dieu de l'action que j'avais faite, et je m'étonnais moi-même comment elles me redisaient toujours la même chose. Je vois bien, présentement, que, ce qu'elles m'en disaient, n'était que pour tirer quelques paroles de moi, dont elles pussent tirer avantage**.** Après Pâques, ma sœur Flavie[413] m'écrivit, qui est la seule fois qu'elle l'a fait, et c'était comme je crois pour me sonder. Elle me témoignait les grandes reconnaissances qu'elle croyait que je devais à Dieu de m'avoir fait tant de grâces et que, pour elle, elle en avait un grand sentiment. Mais pour moi, qui étais dans le trouble et dans le doute si j'avais bien fait, je lui fis une réponse fort courte et fort sèche, lui disant seulement à tous ses beaux propos que je ne manquais pas de prier Dieu pour elle et que je la priais de le faire pour moi. Que si j'eusse su au vrai l'état des affaires de la Maison, et que j'eusse osé penser ce que je ne puis dire sans une douleur, qui me perce le cœur, que ma sœur Flavie et ma sœur Dorothée[414] fussent changées comme elles sont, et qu'elles eussent perdu la crainte de Dieu, l'amour et le respect pour nos mères, je n'eusse jamais souffert les marques de leur souvenir, ni je ne leur eusse jamais écrit, à moins que de croire que

[411] La mère Louise-Eugénie de Fontaine de la Visitation était arrivée à Port-Royal de Paris le 26 août 1664 avec cinq de ses religieuses, pour prendre le contrôle du monastère.
[412] Il s'agit de la sœur Dorothée Perdreau, nommée abbesse de Port-Royal de Paris le 16 novembre 1665. Elle avait signé le formulaire le 12 septembre 1664 et seconda la mère Eugénie.
[413] La sœur Flavie Passart.
[414] Elles collaborèrent avec Hardouin de Péréfixe et la mère Louise-Eugénie de Fontaine et déchirèrent la communauté. Pierre Nicole les mit en cause dans les *Visionnaires*.

mes lettres leur eussent servi pour les faire sortir de leur aveuglement. Si j'eusse su que les mères de Sainte-Marie disaient que ce n'est rien que la signature et qu'il fallait oublier pères et mères et tout ce que l'on nous avait appris, je les aurais eues en horreur, comme je les ai si elles ne changent, car mes sœurs ni moi ne pouvons oublier l'Évangile et ne plus se souvenir que nous sommes chrétiennes. Si Dieu ne m'avait point touché le cœur et fait connaître ma faute, cela seul serait capable de me réveiller de mon aveuglement et je ne m'étonne plus pourquoi on me faisait faire si bonne garde. Mais qu'à jamais ce qui est au ciel et en la terre vous remercie, mon Dieu, de la grâce que vous m'avez faite de me retirer d'un si grand précipice.

Visite de Chamillard

Mon trouble et mon inquiétude continuant, et, voyant que M. l'archevêque ne venait point, je pensai qu'il fallait que je fisse prier M. Chamillard[415] de venir à Saint-Denis. Je ne lui avais point parlé ni écrit depuis que j'étais dehors et je ne le faisais que par nécessité, quoique je ne le connusse pas comme il est. Car, encore que je susse qu'il fût porté pour la signature, je croyais que c'était pieusement, charitablement et par un bon zèle. Je le croyais même modéré, cela m'ayant paru dans le temps qu'il nous avait confessées, avant notre sortie du monastère. Mais je ne puis, quoiqu'à mon grand regret, que je ne dise ce que je voudrais cacher si ce n'était point faire tort à la vérité que j'ai trouvé tout le contraire, comme on le verra en ce que je dirai dorénavant. Car, comme j'agissais simplement et véritablement en ce que j'avais à faire, je parlais de même. M. Chamillard vint donc à Saint-Denis la semaine de la Passion et il me dit tout d'abord qu'il fallait que j'écrivisse à la mère prieure qui était à la rue Montorgueil pour l'exhorter[416], et qu'il en serait le porteur, parce qu'il irait le même jour et qu'elle devait signer et qu'elle lui en avait donné parole. Je lui dis que je n'écrirais plus à personne que je ne fusse de retour et que je n'eusse vu comme les choses allaient et que j'avais attendu de jour en jour M. l'archevêque, et que, voyant qu'il ne venait point, je m'adressais à lui pour savoir si je ne retournerais pas bientôt, que si je n'eusse point été obligée de m'approcher des sacrements, je ne presserais pas tant, mais que M. l'archevêque savait bien que je n'avais nulle confiance au confesseur. Il est vrai que d'abord je ne voulus pas lui dire toutes mes peines, de crainte que j'avais que ce ne fût un sujet de ne me pas retirer et je ne voyais point d'autre voie pour m'éclaircir entièrement. Car, comme j'ai dit, j'étais autant pour demeurer dans mon état que pour en sortir, ce qui rendait mon état plus pénible à porter, parce que si j'eusse tant soit peu balancé d'un côté plus que d'un autre, je me serais arrêtée à celui qui m'aurait paru le meilleur, mais je ne pouvais me déterminer et nul ne sait quelle peine d'esprit c'est, que celui qui y a passé, particulièrement quand Dieu laisse encore un peu de sa crainte et de son amour dans l'âme, si elle peut demeurer avec le mensonge et le péché. Enfin, je croyais en avoir. M. Chamillard s'étendit à me représenter le désordre qu'il y avait à la Maison, à ce qu'il disait, et qu'il n'y avait aucune régularité ni obéissance[417]. Comme je le priais de me dire les faits en particulier, il me dit qu'on parlait partout et il me répéta

[415] Michel Chamillard (1628-1695), docteur de Sorbonne, avait été nommé confesseur et directeur de Port-Royal par Hardouin de Péréfixe le 14 juin 1664. Il ne cessa de tourmenter les religieuses.

[416] Il s'agit de la sœur Le Conte qui ne signa jamais le formulaire en dépit de ses doutes et hésitations. Elle rédigea une longue *Relation de captivité* qui relate ses tourments spirituels. Elle était considérée comme « branlante » par les religieuses rebelles.

[417] L'arrivée des visitandines avait désorganisé la communauté privée de ses mères. La régularité de la vie monastique en souffrit. La mère Eugénie de Fontaine ne parvint pas à s'imposer. En outre, les rebelles purent communiquer avec l'extérieur.

tout ce que M. l'archevêque m'avait déjà dit tant de fois et que je ne répète point. Je lui dis : « Cela est bien étrange. On fait donc tout autrement que quand nos mères y étaient. » Il me dit : « Ce n'est pas de même. » Et je lui dis : « Voilà ce que c'est que de les avoir ôtées. Elles n'auraient pas empêché celles qui auraient cru devoir rendre cette marque de soumission à M. l'archevêque et elles auraient conservé l'ordre et la discipline dans la Maison. – Il y a quelques jours que je disais, me répondit-il, qu'il n'y avait pas même de vertu humaine parmi elles. Je l'ai dit à la mère prieure qui en a été tout à fait fâchée et étonnée. »

Il est vrai qu'il fallait qu'il lui eût bien persuadé toutes ces choses, car elle-même m'avait mandé qu'elle était toute affligée de ce que M. Chamillard lui avait dit que nos sœurs ne faisaient rien qui vaille dans leur résistance ; et que cela était honteux et qu'elles déshonoraient plus la vérité qu'elles ne la soutenaient. Je lui dis pour conclusion : « Monsieur, tout ce que vous me dites augmente le désir que j'ai de retourner, car si cela était vrai, il n'y aurait rien qui me persuadât davantage que mon action soit bonne, puisque les affaires de Dieu ne se font pas en lui étant contraire. » Il me dit que ma sœur Angélique avait grand tort et qu'elle avait empêché la paix de la Maison en refusant la signature qu'il avait proposée, et il m'en fit ressouvenir. Je lui dis que ma sœur Angélique n'était pas seule de ce sentiment, que c'était celui de la communauté et que, pour moi, je ne l'aurais pas faite[418]. Je me plaignis qu'on me tenait dans une très grande captivité dans le lieu où j'étais et que ce n'était pas à cause de la signature, puisque je l'avais faite. Il me promit d'en parler à M. l'archevêque. Je le pressai fort, afin que ce fût avant Pâques que l'on me fît retourner à notre monastère et je le fis d'une manière si pressante que j'en eus peine depuis. Il me témoignait le désirer et trouvait l'affaire assez facile d'abord, ce qui me fit croire que l'on me viendrait quérir la semaine sainte. Mais je ne savais pas que l'on jouait toutes sortes de personnages pour nous attraper, ou au moins, quoique je l'eusse su, je l'avais oublié et le diable, qui me voulait retenir, me couvrait de ténèbres en m'empêchant d'être prudente comme le serpent. Il me demanda les personnes avec qui j'étais plus liée. Je lui dis qu'à Port-Royal nous n'avions point de liaison particulière, sinon avec nos supérieures[419]. « Mais encore, me dit-il, on ne peut empêcher l'esprit de se lier, encore que cela ne paraisse pas. » Je lui dis qu'il était vrai, et qu'outre nos deux mères, que c'était à la mère prieure des Champs et à ma sœur Angélique[420] avec qui je me sentais plus liée en la manière qu'il me le disait. Il me dit que je ne me plaçais pas mal, ou quelque mot comme ça. J'ai bien reconnu depuis qu'il voyait bien que je n'entendais point de finesse, mais aussi que je ne pourrais pas avoir aucun détour et que je ne prendrais point de part au mal. Il me demanda ce que j'espérais de ma sœur Angélique et si je croyais qu'elle signerait. Je lui dis que, si mon action était bonne et agréable à Dieu, que j'espérais qu'elle le ferait, mais que si elle ne l'était pas, qu'elle ne le ferait jamais, parce qu'elle craignait Dieu et qu'elle était humble et qu'il ne permettrait point qu'elle l'offensât. M. Chamillard sortit assez promptement, parce qu'il disait qu'il fallait qu'il allât à la rue Montorgueil à la mère prieure, pour voir le jour qu'elle signerait et si je ne lui voulais rien mander. Je lui répondis que je ne manderais rien à personne que je ne fusse retournée. Et au sortir d'avec moi, il lui fit dire, car il ne lui parla point, que je lui mandais qu'elle était obligée de signer sous peine de péché mortel. Ces menteries me font horreur.

[418] On peut se reporter aux actes rédigés par les religieuses, notamment l'acte capitulaire du 11 août 1664.
[419] Les *Constitutions* des monastères de tous les ordres prohibaient les liens affectifs particuliers.
[420] Il s'agit de la mère Henriette-Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis et d'Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, toutes deux futures abbesses de Port-Royal.

La mort de Françoise-Claire Soulain

Je n'entendis aucunes nouvelles qu'après Pâques, que l'on me manda l'extrémité de ma sœur Françoise de Sainte-Claire[421], et toutes sortes de mensonges ; qu'elle avait signé le mandement de M. l'archevêque avec un plein jugement, si franchement et si volontairement qu'elle avait reconnu avoir manqué à son devoir autant de temps qu'elle n'avait pas obéi et qu'il y avait tant de particularités à dire là-dessus que l'on verrait bientôt paraître quelque chose en public. J'avoue, à ma confusion, que je croyais ce que l'on me disait et que j'en fus joyeuse, parce qu'il me semblait que c'était une preuve et une marque que Dieu approuvait mon action et qu'il n'aurait pas abandonné à cette dernière heure ma sœur Françoise qui avait paru toute sa vie si vertueuse et qui l'était véritablement. Je ne voulus point faire de réponse, afin de ne donner aucune prise sur moi et puis je ne voulais pas faire connaître mon état, ni rien dire sur son sujet. C'est pourquoi, je suppliai très humblement la révérende mère de dire que j'étais malade et trop affligée de cette chère sœur, et que je ne pouvais écrire. Effectivement j'étais tombée malade la deuxième fête de Pâques et j'avais la fièvre.

Remarquez, s'il vous plaît, qu'on ne me disait pas qu'elle avait une si grande horreur du formulaire et de la signature, qu'elle avait dit à Monsieur de Saint-Nicolas[422], il n'y avait que deux jours, qu'elle renoncerait aussitôt à son baptême que de signer, et que Monsieur de Saint-Nicolas avait dit qu'il n'y avait rien à faire à elle et qu'elle ne signerait rien, et que, comme on avait horreur de la laisser mourir sans sacrements, étant d'ailleurs si vertueuse, que les religieuses Ursulines ne pouvaient se lasser de louer sa vertu, l'ayant dans une singulière estime et que l'on voyait bien que cela criait vengeance à Dieu, ils ne lui osèrent jamais parler du mandement ni de formulaire, mais ils lui demandèrent seulement une marque de sa soumission sur un petit écrit qu'on lui fit. Et, comme elle était si malade, elle n'a cru faire autre chose que marquer qu'elle était soumise à M. l'archevêque en tout, excepté la signature. Car, il n'y avait rien de si clair que, si elle eût pensé devoir signer le formulaire, il ne lui eût pas été plus difficile de mettre son nom sur le mandement de M. l'archevêque, ce qu'elle n'a jamais voulu faire et ne l'a pas fait par la grâce de Dieu. Les révérendes mères Ursulines ont écrit une lettre à nos sœurs depuis sa mort et on n'a jamais voulu la leur montrer, non plus qu'à moi, quoique je l'aie demandée à ma sœur Marie-Dorothée[423] qui m'écrivit d'une façon embrouillée. Je n'y pris pas garde pour lors, mais je vois bien maintenant qu'il n'y avait que de la dissimulation.

J'eus quelque peu de fausse paix après la mort de ma sœur de Sainte-Claire, mais elle ne dura pas huit jours et je recommençai à être troublée et à avoir quelque crainte pour ma sœur de Sainte-Claire[424], et toutes ces afflictions augmentèrent de beaucoup mon mal, ce qui fit que je m'adressai à M. l'archevêque et je lui écrivis pour obtenir mon retour en notre monastère, pendant que je pourrais être plus facilement transportée, mon mal le permettant, et que je croyais être obligée de l'en prier, puisqu'il savait bien que je n'avais pas de confiance au confesseur du monastère où j'étais. Je lui disais encore, pour le prier davantage, que je ne l'aurais pas importuné, mais que je craignais que d'attendre davantage était trop m'exposer à la tentation dans une aussi grande extrémité que celle de la mort, et que M. Chamillard, à qui j'adressais cette lettre, lui

[421] La sœur Soulain signa le formulaire sur son lit de mort chez les ursulines le 15 avril 1665.
[422] Il s'agit du curé de Saint-Nicolas, grand vicaire de l'archevêque de Paris, qui avait remplacé Louis Bail tombé en défaveur.
[423] La mère Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris.
[424] La sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly.

dirait le besoin que j'avais de retourner à Paris. Et j'écrivis aussi à M. Chamillard, où je le pressais encore plus fort et d'une manière que, s'il n'eût point eu d'autre intérêt que la gloire de Dieu et le salut des âmes, j'aurais dû avoir des réponses bien favorables.

Le zèle de la mère Marie-Joseph

Je montrai ces lettres à la bonne mère Marie-Joseph qui les trouva bien et qui croyait aussi bien que moi, qu'assurément, je m'en retournerais au plus tôt. M. Chamillard m'écrivit huit jours après assez brièvement que ma sœur Hélène[425] ne voulait pas s'en retourner que l'ordre ne fût rétabli et que nous retournerions ensemble, et que, si je savais en quel état était la Maison, je n'y voudrais pas retourner que de subir que désordre et qu'aussitôt que l'ordre que M. l'archevêque y voulait établir y serait, il m'y recevrait de bon cœur et m'y donnerait toute la satisfaction possible, mais que, pour le présent, je n'y aurais nulle satisfaction.

J'avais remarqué que la révérende mère était fort prompte à écrire pour moi et à accompagner toutes mes lettres des siennes et ainsi je m'imaginai que, peut-être, je pourrais découvrir quelque chose par elle. Je lui parlai donc et lui demandai si M. Chamillard ne lui avait point écrit. Elle me dit qu'oui et qu'il lui mandait qu'il verrait le lendemain M. l'archevêque. C'était assez pour me faire voir que M. Chamillard me faisait réponse par lui-même et qu'il n'était pas seulement agent de M. l'archevêque**,** qu'il parlait par lui-même et faisait comme s'il eût été le maître, en me donnant des résolutions, outre que j'avais remarqué que, dans sa lettre, il parlait toujours pour moi : je vous recevrai, je le ferai au plus tôt. Je dis à cette bonne mère Marie-Joseph, à qui je le fis remarquer : « Monsieur Chamillard parle en supérieur. – Il est vrai, me dit-elle, que je trouve sa lettre un peu sèche et les vôtres demandaient une autre réponse. » Je lui dis : « Je suis bien aise qu'il sache que je ne le reconnais pas pour mon supérieur et, encore que je lui parle respectueusement comme à un prêtre de Jésus-Christ, ma signature ne me rend pas sa sujette et, quoique je sois captive, mon esprit n'en est pas moins libre. »

Chamillard : un agent d'exécution des ordres de l'archevêque

Je lui écrivis que c'était à M. l'archevêque que j'avais écrit et que je demandais si sa Grandeur avait reçu ma lettre, s'il l'avait lue et quelle réponse il prenait la peine de me faire, parce que je mettais ma conscience en repos sur la parole de mon supérieur et non sur d'autres et que ce qui m'avait fait lui adresser ma lettre et lui donner la peine de la porter, était à cause que M. l'archevêque était malade et qu'il pouvait avoir une réponse de bouche et aussi que j'étais bien aise de lui mander que mon affaire n'avait rien de commun avec ma sœur Hélène et je lui marquai les différences qu'il y avait ; qu'elle était saine, moi malade, elle à Paris, moi à Saint-Denis, qu'elle était libre pour la confession, moi point du tout, qu'elle avait peut-être quelque dessein, puisqu'elle reculait de retourner, et que, pour moi, je n'en avais point d'autre que de vivre et de mourir avec mes mères et mes sœurs. Je ne lui disais pas ma principale raison et qui le me faisait tant presser, qui était mon trouble de conscience, afin que cela ne mît point d'obstacle à mon retour, car je ne lui en avais rien touché qu'en passant quand je l'avais vu.

Il me fit réponse par le même porteur et m'écrivit environ cinq ou six lignes : qu'il

[425] La sœur Hélène de Savonnières ne revint jamais à Port-Royal, en dépit de ses efforts. Elle retourna dans son couvent d'origine, le monastère de l'Eau, près de Chartres.

avait donné ma lettre à Monseigneur, qu'il avait répondu qu'il fallait avoir patience que l'ordre fût rétabli, et que ma sœur Hélène et ma sœur Melthide reviendraient avec moi, et toutes celles qui avaient signé. Il me répétait encore que si je savais le désordre qu'il y avait dans la Maison, je ne serais pas si pressée d'y retourner. Vous savez, mon Dieu, que je ne me pressais de retourner en mon monastère que pour recevoir quelque lumière qui me fît connaître votre sainte volonté. Et comme je ne recevais point d'autre lumière et qu'il ne vous plaisait point de m'en donner, je demeurais toujours dans mes ténèbres, assurant ma conscience sur mes ténèbres mêmes et c'était peut-être que je devais demeurer dans l'état où j'étais. J'avoue à ma confusion que je me tuais la tête à penser et à repenser toutes ces choses et que je me trouvais souvent si accablée, tant de ces peines que de mes infirmités et du peu de repos que je prenais la nuit, que je m'étonne comment la tête ne m'a pas tournée et je vous rends grâces de ce que, par votre miséricorde, vous me donnez un jugement sain pour reconnaître mes folies. Je les dois appeler telles, vu les extravagances dans lesquelles j'ai été et le long temps que j'ai demeuré en cet état. Mais vous m'avez voulu faire connaître par une longue expérience que ce n'est ni celui qui veut, ni celui qui court, qui gagne la victoire, mais celui à qui vous la faites gagner et que notre volonté est bien forte pour le mal, mais qu'elle est bien faible et la faiblesse même pour le bien sans votre grâce, tous les efforts étant vains et inutiles, si elle n'est attirée et conduite par vous, qui êtes la source de tous les biens. Je me servais de ma maladie pour approcher le moins que je pouvais de votre autel et vous me donniez confiance que vous ne m'abandonneriez pas, puisque vous mettiez dans mon cœur un désir de suivre la voie que vous me montreriez être la meilleure et en quelque temps que ce fût. Je vous priais aussi, comme vous savez, qu'il vous plût de soutenir mes sœurs.

Les visites de la mère Marie-Joseph

Cette bonne mère Marie-Joseph commença à me rendre visite tous les jours et je ne lui parlais que des vertus de nos mères et de nos sœurs et des miracles qu'il avait plu à Dieu de faire dans notre monastère. Elle admirait tout, me consolait et fortifiait à espérer en Dieu et elle me disait avec une très grande fermeté : « Ne craignez point, si vous n'êtes pas en bon état, vous n'y mourrez pas, je vous en assure » me répétant souvent les mêmes paroles. Elle me fortifiait aussi en me parlant de la grâce d'une manière fort haute pour montrer les desseins de Dieu sur ses élus et les renversements qu'il fait dans les âmes et elle me disait souvent que l'on ne savait pas combien il faut d'humilité pour être tout à Dieu. Une fois, en me parlant de la chute de saint Pierre, elle se servit des mêmes termes dont M. Arnauld s'est servi dans sa lettre après saint Jean Chrysostome[426]. Je la pris par le bras et je lui dis : « Ô ma mère, à ce coup vous ne sauriez échapper. Vous voilà à la censure avec M. Arnauld, vous ne sauriez plus vous en défendre. » Elle me dit : « Ce que je dis est-il censuré ? – Oui, ma mère, et condamné de blasphème. » Aussitôt elle leva les yeux au ciel avec son recueillement ordinaire et elle dit : « Mon Dieu, serait-il bien possible qu'une pauvre fille qui n'a jamais parlé à personne, qui n'a été instruite que de vous, et qui ne lit dans aucun livre, puisse avoir des sentiments qui ne soient point catholiques ? » et elle ne laissa pas de parler encore plus fortement de la puissance de la grâce de Jésus-Christ.

J'étais donc dans une extrême affliction de ne voir aucun jour à mon affaire et je ne

[426] Allusion à la *Seconde Lettre à un duc et pair* parue en 1655 qui servit de prétexte pour exclure le Grand Arnauld de la Sorbonne. Le Grand Arnauld y avait affirmé que l'*Augustinus* ne contenait pas les cinq propositions condamnées par Rome.

pouvais plus presser ma sortie après tout ce que j'avais fait, car je souhaitais fort de retourner à notre monastère avant que la nouvelle bulle[427], que l'on m'avait dit être venue de Rome, fût publiée. J'avais fort pressé la révérende mère de m'en faire avoir une, afin que je la pusse considérer à loisir, mais je n'en pus avoir. La révérende mère me disait seulement que tout le monde la signait, qu'il y avait déjà cinquante évêques qui l'avaient signée. On m'assurait que M. d'Alet[428] et M. de Beauvais[429] l'avaient signée sans aucune restriction ni explication.

Les agitations de la sœur Dupré

Je craignais fort d'être surprise, car je prévoyais que je ne pourrais résister si Monseigneur venait, parce que je sentais bien que je n'avais plus aucun raisonnement ni discernement, tant Dieu s'était retiré de moi et m'avait laissée à moi-même. Mais j'aime bien mieux le confesser humblement, en rougir et être confuse devant les hommes, que d'en rougir devant Dieu et ses anges.

Mon pauvre esprit était toujours dans cette agitation, tantôt un peu mieux, tantôt un peu plus mal. Je ne disais jamais un mot de mes agitations au confesseur, mais, une fois, je le voulus faire et cela pour avoir autant de témoins et ce fut pour la dernière fois que je me confessai à lui. Il me dit ce qu'il put pour me fortifier et m'assura sur sa part de paradis que j'étais obligée de demeurer en repos, mais que, pour m'y mettre encore davantage, je devrais demander des personnes savantes pour lever tous mes doutes. Je lui dis qu'il n'y avait rien à faire que de me faire retourner à notre monastère et que je ne préférais nuls docteurs à ceux que je connaissais et que j'honorais et que je savais bien que l'on ne me donnerait pas. C'est pourquoi je ne le pouvais dire qu'à M. l'archevêque, mais je ne le ferais jamais, parce que je savais bien qu'il ne me retirerait pas si je lui disais mon état et qu'une visite, ni deux, ni trois, ne me suffiraient pas, car tout aussitôt que j'étais dehors des personnes, j'étais plus troublée qu'auparavant.

Le mercredi 20 juin, M. Chamillard arriva au monastère à six heures du soir, fort pressé. Il demanda la révérende mère qui y fut avec la mère des novices, pendant que l'on me vint quérir pour lui parler. Aussitôt que je fus entrée au parloir, il me dit tout d'abord que M. l'archevêque lui avait donné commission de me faire signer la bulle de notre saint Père le pape. Je ne voulus pas lui dire un mot devant les mères, sinon ces paroles : « Monsieur, je vous dirai mon sentiment quand je serai seule avec vous. » Il me dit qu'il fallait qu'il fît la lecture de son mandement devant les mères. Il commença à le lire et je n'y compris pas grand-chose. Il me semble même qu'il ne lut pas au formulaire du pape ces paroles : « Et ainsi je le jure par les saints Évangiles[430]. » Je ne voudrais pas pourtant l'assurer, car j'étais dans un étrange trouble et une étrange douleur de voir qu'après toutes les prières que j'avais faites, on ne m'avait fait aucune réponse, ni donné aucun soulagement et que, sans m'en avertir, ni me vouloir donner un moment de terme, on me poussait à faire une chose d'une si grande importance. J'eus recours à vous, ô ! mon Dieu, mais comme vous ne vouliez pas encore me montrer votre visage justement irrité contre moi, je ne savais ce que je faisais et craignais autant sortir de l'obéissance que j'avais rendue que d'y demeurer et je prenais les tentations pour des

[427] Il s'agit de la bulle *Regiminis apostolici* d'Alexandre VII du 15 février 1665. Elle fut enregistrée par le Parlement le 29 avril 1665. Elle impose la signature pure et simple du formulaire même aux religieuses.
[428] Nicolas Pavillon n'a jamais signé le formulaire.
[429] Il s'agit de Godefroi Hermant, chanoine de Beauvais, ami du Grand Arnauld qui combattit le formulaire. Il est l'auteur de *Mémoires* célèbres qui évoquent la lutte des religieuses de Port-Royal.
[430] La signature était accompagnée d'un serment : « Je le jure ainsi ; ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évangiles. »

inspirations, et les inspirations pour des tentations. Pendant cette agitation de mon esprit, les mères parlaient chacune à leur tour, en me disant qu'il ne fallait avoir aucune peine de signer quelque chose quand on voyait le nom de son prélat et disaient à M. Chamillard qu'elles le suppliaient très humblement de dire à Monseigneur qu'elles étaient toutes prêtes. Et elles me disaient des merveilles de l'obéissance et combien tout le ciel se réjouissait de mon action. Je vous confesse, ô ! mon Dieu, avec humilité, que l'impatience me prit, car je n'avais pas dit un mot à toutes ces choses, ce qui fit que je dis même d'un ton qui marquait mon émotion : « Ma mère, par la grâce de Dieu, nous savons bien le mérite de l'obéissance. Il se fait tard, et j'ai besoin de parler à M. Chamillard. » Elles se retirèrent et je dis : « D'où vient, Monsieur, que vous me dites qu'il faut signer, puisqu'il y a trois mois de terme, ne faut-il pas voir ce que nos mères feront ?[431] » Il me dit qu'il n'en irait pas comme je pensais, que M. l'archevêque voulait que chacune signât à part et qu'il y en avait qui avaient déjà signé. Je dis qu'elles n'avaient pas bien fait de commencer. Il me dit que M. l'archevêque le voulait ainsi et que ma sœur Methilde l'avait signé, sans vouloir qu'on prît la peine de le lui lire, se contentant que c'était de la part de M. l'archevêque et d'y voir son nom et qu'une bonne religieuse ne devait rien craindre quand le nom de son prélat était devant. Je lui dis que ma sœur Melthide n'avait peut-être pas de peine, mais qu'il ne pouvait pas douter que je n'en eusse, puisque je lui en avais témoigné quelque chose : que j'étais bien étonnée de la manière dont on me tenait captive, de n'avoir pas seulement la liberté d'avoir une personne à qui j'eusse confiance pour la confession et qu'il savait bien tout ce que j'avais fait pour cela, puisque je m'étais adressée à lui. Je lui répétai tout ce que j'avais écrit, tant à M. l'archevêque qu'à lui-même, pour mettre mon esprit en état de refuser ou de faire une signature avec une disposition libre et hors de doute. Il me dit qu'il avait eu tort de ne me pas procurer du soulagement, mais que si je savais le désordre qu'il y avait dans la Maison causé par mes sœurs qui n'avaient point signé, que je ne penserais point à y retourner que l'ordre n'y fût rétabli. Je lui dis que je le suppliais de ne me plus parler de ces désordres, parce que tout ce qu'il me disait était autant d'ailes que l'on me donnait pour me faire désirer d'y aller parce que, d'une part, je ne croyais pas qu'ils y fussent, et que de l'autre, si je les trouvais tels qu'il me disait, il n'y aurait rien qui affermît davantage mon esprit dans ce que j'avais fait, lui répétant ce que je lui avais dit, que les affaires de Dieu ne se soutenaient pas par le mal et que je le suppliais, nonobstant tous ces désordres, de me faire retourner et que je ne ferais tort à personne, qu'il y avait neuf mois que j'étais prisonnière, que je le serais bien encore dans notre monastère jusqu'à ce que cet ordre fût rétabli et qu'il savait bien que je m'étais offerte à aller dans un autre monastère, pourvu que ce fût à Paris, afin d'avoir plus de moyens de lever mes doutes. Il me dit qu'il n'avait garde et pour quelle raison aller en un autre monastère que dans le nôtre et qu'il ne demandait pas mieux que de m'y voir, mais que je ne le pouvais pas avant que d'avoir signé et qu'il n'avait garde de demander ma sortie à Monseigneur, parce qu'il savait bien qu'il ne l'accorderait pas et qu'il était résolu que pas une des mères ni des sœurs ne rentreraient jamais dans le monastère si elles n'avaient signé. Je lui demandai si on avait signifié le mandement à notre mère[432]. Il me dit que non et que M. l'archevêque ne se mêlerait point d'elle, qu'il l'avait donnée à M. son frère[433], que c'était à lui à en faire ce qu'il lui plairait, mais qu'elle ne rentrerait

[431] Un délai de trois mois était accordé avant l'obligation de signer le mandement.
[432] Il s'agit de l'abbesse, la mère de Ligny.
[433] Dominique de Ligny, évêque de Meaux, réclama sa sœur qui fut enlevée le 26 août 1664. Elle avait d'abord été conduite au couvent des ursulines, faubourg Saint-Jacques. Elle partit le 10 septembre pour Meaux où son frère la conduisit à la Visitation de Meaux.

point à Port-Royal qu'elle n'eût signé son mandement. Je lui demandai si notre mère avait une compagne. Il me dit qu'il le croyait, mais qu'il n'en était pas bien assuré[434]. Je lui demandai ce qu'avait dit la mère Agnès. Il me dit qu'elle l'avait reçu. Je lui demandai si mes deux sœurs d'Andilly avaient signé[435]. Il me dit qu'elles le feraient avec la mère Agnès. Je lui dis : « Et moi après. » Il me dit : « Il n'en ira pas comme cela et on ne vous fera pas retourner avant que d'avoir signé. » Je lui demandai aussi ce qu'avait dit ma sœur Angélique : « Elle a dit que ceci était bien plus doux que l'autre » (ce qui était très faux car elle avait dit tout contraire). Me voyant dans cette extrémité, je me mis à genoux et vous savez, ô ! mon Dieu, que je vous demandais avec larmes la lumière de votre grâce, mais vous ne vouliez pas encore me l'accorder, parce que vous voyiez dans mon cœur la profondeur de mon orgueil et qu'il était nécessaire, pour le guérir, d'une profonde humiliation.

La seconde chute de la sœur Dupré

Car après toutes les peines que j'ai souffertes, je ne saurais rendre d'autres raisons de cette seconde chute, sinon que, comme il y avait de nos sœurs qui avaient fait la première signature, j'aurais trouvé des compagnes, mais qu'étant seule qui en ai fait deux, j'ai double poids d'humiliation. Voilà, mon Dieu, ce que votre grâce me fait connaître de cette seconde chute et dont je vous remercie très humblement. Étant encore à genoux et ne recevant point de lumières, car j'étais toujours dans mes ténèbres, je pensai enfin : « Me voilà captive et si je ne signe point, on ne me délivrera point pour m'éclairer et, au contraire, on me resserrera davantage, car on a bien plus de peur que celles qui ont signé se dédisent, que l'on en a que celles qui n'ont rien fait demeurent fermes. Si je prends du temps, les trois mois se passeront, et puis, au bout, il me faudra peut-être signer toute enfermée et le temps que j'aurai eu ne me servira qu'à me condamner encore plus. Il vaut bien mieux le faire, et même sans retarder davantage, et demander promptement de sortir. Je ne ferai pas plus de mal dans l'une que dans l'autre. » Je raisonnais bien humainement. Si j'eusse espéré en vous, ô ! mon Dieu, vous m'auriez secourue, mais je m'étais retirée de vous par ma première chute. M. Chamillard me passa le mandement[436] et quand j'eus vu celles qui avaient signé, je lui dis : « En vérité, Monsieur, vous n'avez que faire de vous glorifier de vos signeuses. » Sur quoi, ayant dit plusieurs choses, qu'il n'est point nécessaire de rapporter, je pris le mandement et je dis à M. Chamillard avec douleur : « Cela est bien cruel que l'on nous presse de signer, sans nous donner aucun lieu de lever nos peines. Je vous déclare que je le fais dans le doute et si je n'y étais point et que je fusse assurée que je fisse mieux de résister, j'aimerais mieux mourir au lieu où je suis que de le faire, ne m'ennuyant de ma prison, qu'à cause que ma conscience n'est point en repos. J'ai fait la première signature par la pointe de l'esprit et en danger de mort, par la seule vue de l'obéissance aveugle et ne pouvant faire autrement. Je fais encore celle-ci tout de même. »

Après cela, je protestai tout bas à Dieu que je ne regardais point l'action que je faisais pour ce que j'étais résolue, si elle était mauvaise, d'y renoncer aussi bien qu'à l'autre, et je le priai de m'éclairer le plus tôt qu'il lui plairait. Que jusqu'à présent, il ne

[434] La sœur Anne-Cécile de Boiscervoise accompagna la mère à Meaux. Anne-Cécile avait était enlevée le 26 août 1664 à la place de la sœur Soulain qui avait demandé un délai pour mettre de l'ordre dans ses comptes, étant cellérière. La sœur de Boiscervoise résida à l'abbaye de Montmartre jusqu'au 10 septembre 1664, d'où elle partit pour Meaux avec l'abbesse de Ligny.
[435] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly signa le formulaire le 2 novembre 1664 et la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly signa le 5 novembre chez les filles de Saint-Thomas.
[436] Le mandement fut publié le 17 mai.

lui plaisait de me donner d'autre connaissance et qu'il voyait bien que j'étais aussi prête de demeurer dans l'obéissance que j'avais rendue que d'en sortir et c'est ce qui faisait que je l'allais faire et que, si je ne faisais pas bien, il n'y avait sorte de pénitence et de confusion que je ne voulusse porter avec l'assistance de sa grâce, pour rentrer dans son amour, si mon action l'avait offensé. Et puis je dis à M. Chamillard : « Monsieur, je vous supplie très humblement que je puisse sortir au plus tôt, et s'il y a moyen avant la Pentecôte. » Il me fit de belles promesses, mais il ne m'en a pas tenu une. Il sortit bien vite, car il était fort tard.

Toute la nuit, je commençai à ruminer à tout que j'avais fait et de la manière que je l'avais fait et comme on poussait le monde, et que, quand on était engagé dans une obéissance aveugle, qu'il fallait de l'une s'engager à une autre, et que de cette sorte on irait bien loin. Le lendemain, j'envoyai prier la révérende mère de me prêter la bulle que M. Chamillard lui avait donnée, car je n'y avais pas fait grande attention quand il l'avait lue et j'avoue même que j'étais fort aveuglée et que cette autorité du pape m'avait frappée, mais quand que je vis qu'il y avait serment sur les saints Évangiles, je me troublai, car je disais : jurer par obéissance que l'on est assuré d'une chose que l'on ne sait pas et que l'on n'est pas capable de juger ! Je commençai à être fort affligée et j'omets beaucoup de choses qui se passèrent dans mon esprit tout ce jour-là et la nuit qui suivit, qui était celle du jeudi au vendredi, car il faudrait beaucoup de temps et de papier pour les écrire, tant j'étais accablée d'afflictions.

La bonne mère Marie-Joseph me vint voir et je lui dis tout ce qui me faisait peine, et ce qui la troublait, c'est que nous n'étions qu'à deux jours de la Pentecôte et que je ne pouvais plus approcher des sacrements en l'état où j'étais et qu'il m'était venu en pensée que, pour ne point scandaliser personne de la Maison, je demanderais un père de l'Oratoire[437] de Notre Dame des Vertus, me servant de la permission que M. l'archevêque m'avait donnée de ne point aller au confesseur du monastère et qu'il me donnerait quelque raison qui me satisferait et que je ne communierais pas et qu'il me semblait que cela était mieux que de ne se point confesser ni communier à une si grande fête. Cette bonne mère, qui ne cherchait qu'à me soulager, l'approuva et elle me vint dire qu'elle n'avait pas permission, sinon du confesseur de la Maison ou du père Jean Damascène, à qui j'avais été deux fois et que si je voulais elle écrirait à Monseigneur et qu'elle en aurait réponse avant la nuit. On me fit cette réponse et je suppliai cette bonne mère de prier la révérende mère de ne point écrire à M. l'archevêque, que j'étais bien aise de le faire moi-même, et que je la priais aussi de dire à la révérende mère qu'il était bien étrange qu'elle ne souffrît que ceux qu'il lui plaisait : qu'elle m'avait autrefois offert le père Ange capucin, une autre fois le père Bernard récollet, qui était leur prédicateur et que je n'irais à personne de Saint-Denis. Je fus bien aise après ce refus, car cela faisait que j'étais dégagée d'approcher des sacrements puisqu'on m'avait refusé un confesseur. Cette bonne mère Marie-Joseph approuva fort que je ne communiasse plus que je n'eusse l'esprit plus en repos et que j'écrirais à M. l'archevêque le jour de la Pentecôte, car elle croyait, autant qu'une personne de bon sens peut juger, qu'après tout ce que j'avais dit à M. Chamillard, il ne se pouvait qu'il ne me vînt quérir, sinon devant la fête, au moins aussitôt après.

La révérende mère et la maîtresse des novices ne savaient point ce qui se passait dans mon esprit (car j'étais assurée du secret de cette bonne mère) et ainsi, elles étaient fort en peine de ce que je ferais pour la fête, au moins je le crus ainsi, car le samedi, la sœur, qui me gardait, me demanda si je n'irais point à confesse. Je lui dis que non et je

[437] Les Oratoriens étaient proches de Port-Royal.

ne communiai point le jour de la fête, ni longtemps après, sans qu'elles m'en osassent plus rien dire.

J'écrivis donc à M. l'archevêque le jour de la Pentecôte et je mettrai ici une partie de la lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire, parce que j'en ai trouvé un fragment dans notre écritoire que messieurs nos gardes m'ont laissé[438].

Monseigneur, je suis dans la dernière confusion de vous être encore importune, et, sans M. Chamillard, qui m'a donné quelque hardiesse de me jeter encore une fois aux pieds de votre Grandeur, je ne saurais plus à quoi me résoudre, ma peine étant augmentée jusqu'à un tel point que je n'ai pas pu me résoudre d'approcher de la sainte communion, nonobstant la grande fête qui est aujourd'hui et je ne puis aussi demeurer dans cet état sans vous le mander. Car vous, Monseigneur, qui êtes chargé de mon âme devant Dieu, devez le savoir pour y mettre ordre, et moi, pour appuyer ma conscience, je vous dois être fidèle, sincère et soumise, et, il me semble que Dieu a mis, par sa grâce, ces fondements dans mon cœur et je vous ai donné des preuves, nonobstant toutes les tentations dont j'ai été et suis attaquée en plusieurs manières depuis le mois d'octobre, qu'il a plu à votre Grandeur de me montrer le papier qui devait lever nos scrupules et qui ne me les a pas levés. Avant ce temps, je n'avais nulle peine, car, comme je ne mettais que Dieu au-dessus de vous, je me trouvais trop heureuse de souffrir pour une si bonne cause. Mais, comme ce papier mit mon âme dans le doute, j'ai prié plusieurs fois votre Grandeur de me faire retourner à Paris, espérant d'avoir plus de moyens de m'éclaircir. La seule crainte de mourir dans la désobéissance fit que je me soumis à l'aveugle, espérant que Dieu me fortifierait, mais, au contraire, j'ai été autant et plus peinée que jamais, pour avoir beaucoup de scrupule, et n'avoir personne à qui me confier, n'ayant pas même la liberté de me confesser ouvertement. Cela me met dans un trouble et dans un embarras très grand qui m'ôte le repos que doit avoir une âme qui n'aime et ne cherche que Dieu, sans vue d'aucune créature que pour son honneur et pour sa gloire. J'eusse souhaité d'être éclairée devant cette seconde signature et c'est ce qui a fait que j'ai pressé M. Chamillard d'obtenir de votre Grandeur mon retour à Paris, car je ne puis être soulagée céans, parce qu'une visite ne me suffirait pas.

J'ajoutai encore qu'il était temps de finir une vie si languissante et je finissais en disant : « si vous voyiez mes peines, vous seriez persuadé qu'elles soient bien grandes, puisque j'ose vous dire tant de raisons, n'ignorant pas vos grandes affaires etc. »

J'écrivis en même temps à M. Chamillard une lettre de la dernière force et par pure nécessité, car je voyais bien qu'il avait attrapé ma signature par finesse et qu'il n'allait pas droit, mais je ne voyais point d'autre voie pour être soulagée que la sortie et je voulais que ce fût avant que les trois mois fussent expirés.

Il est bon de faire ici remarquer que je parlais sincèrement à M. l'archevêque, car, encore que j'eusse beaucoup de peine de ce que j'avais fait, ce n'était que dans le doute et je ne voulais en sortir que comme il faut, et bien à propos et étant bien assurée dans ma conscience que je le devais faire et, bien souvent, j'espérais que nos mères et nos sœurs feraient de même, si mon action était bonne. Comme aussi connaissant leur vertu, j'espérais qu'il les en préserverait, si elle était mauvaise, et j'étais bien résolue de me rétracter de mon action, si elle avait déplu à Dieu.

[438] Le 3 juillet, la communauté rebelle fut à nouveau réunie à Port-Royal des Champs. Les gardes fouillèrent les hardes et bagages des religieuses qui avaient été enlevées. Le même jour, arrivèrent un exempt, quatre gardes armés de carabines et leurs valets, pour saisir les clés des portes afin d'empêcher toute communication avec l'extérieur. La *Relation de captivité* de la prieure de Port-Royal de Paris, la mère Dorothée de l'Incarnation Le Conte, évoque la fouille de ses bagages.

Voila donc l'intention que j'avais en demandant d'aller dans notre monastère, d'y aller soumise à M. l'archevêque en lui tenant ce que je lui avais promis. Je n'avais point dessein d'exhorter mes sœurs, ni de leur servir d'espion en aucune manière, ni de m'amuser à remarquer les actions de celles qui n'avaient pas signé, pour en rien rapporter, mais j'avais dessein d'abord de ne parler à personne, de remarquer comme tout allait, pour m'en servir et voir si tout ce qu'on m'avait dit du désordre de mes sœurs, qui n'avaient point signé, était comme on me l'avait dépeint, de considérer tout devant Dieu, de dire à M. l'archevêque toutes les peines que j'avais sur le sujet de la signature et de me confier à quelques-unes de mes sœurs de celles qui n'auraient pas signé, des plus sages et des plus discrètes, afin de voir si je ne pourrais point avoir quelque avis secret et que j'agirais selon le conseil qui me serait donné, le tenant comme de Dieu et que le premier à qui je ferais ma déclaration serait à M. l'archevêque, devant que je me rétractasse de mes signatures, afin qu'il fût libre de faire de moi tout ce qu'il lui plairait, et qu'après lui avoir fait cette déclaration, je me joindrais du côté de mes sœurs et m'humilierais en leur présence. Je croyais aussi qu'il aurait pitié de moi en me voyant si peinée et, qu'à la fin, il me laisserait en repos comme un esprit faible et je ne me souciais point par quelle voie d'humiliation je fusse délivrée d'un état que je croyais dangereux pour mon salut. Voilà le sens de la lettre que j'écrivis à M. l'archevêque, car je ne lui promettais point que j'exhorterais mes sœurs. Au contraire, j'ai toujours bien prié qu'on ne se servît point de moi ni de mon nom pour les exhorter, puisque moi-même j'étais dans la peine. J'ai bien quelquefois demandé ce qu'elles disaient, mais c'était autant et plus, pour savoir si elles demeuraient fermes, que si elles se relâchaient, car comme mon esprit n'avait rien de solide ni d'arrêté pour moi, il n'avait rien de ferme pour les autres. Nul ne sait ce que c'est cet état, si on n'y a passé[439], et je prie Dieu de tout mon cœur que je sois la dernière qui l'éprouve et qu'il fasse la grâce à toutes nos sœurs qui sont tombées de revenir aussi bien que moi d'un si profond égarement.

Les lettres que j'écrivis furent portées et reçues de M. Chamillard et la révérende mère, qui avait assez de peine de voir que je n'avais point communié à la Pentecôte ni à toutes les fêtes, les envoya, sans me rien dire, le mercredi, à M. Chamillard, qui ne fit point d'autre réponse, sinon qu'il avait parlé à M. l'archevêque de mon affaire et qu'il lui en parlerait encore. Que tous ceux qui ont soin des âmes et une vraie charité considèrent mon état, dont je n'écris pas ici la moindre partie, ni de ce que j'ai souffert, ni de ce que j'ai écrit à M. Chamillard, parce que, n'osant dire tant de choses à M. l'archevêque, je les disais à lui. Il s'en souciait aussi peu que si on ne lui en eût pas parlé. Ce lui était assez qu'il fît trophée d'avoir attrapé une signature[440], ne se mettant pas en peine que les âmes se perdissent, pourvu qu'il achevât une affaire qu'il avait entreprise, et il faut ajouter à toutes ces peines d'esprit un corps accablé d'infirmités[441], dont on était aussi averti.

La bonne mère Marie-Joseph, qui venait me consoler dans de si extrêmes afflictions, que je ne lui celais pas, me dit d'abord : « Ne craignez pas, vous aurez des

[439] La sœur tient les mêmes propos que la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, dans l'incipit de sa *Relation de captivité* : « Ce que l'on demande de moi en m'ordonnant d'écrire une relation exacte de ce qui s'est passé dans ma captivité me paraît une chose assez superflue. Si l'obéissance ne me la rendait nécessaire, je croirais que, n'ayant point agi et ayant fort peu parlé dans tout ce temps-là, il ne serait encore besoin de paroles pour apprendre à ceux qui ne l'ont pas expérimenté ce que c'est qu'une retraite de dix mois, dans les circonstances qui ont accompagné la mienne (sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 25). »

[440] Les *Relations de captivité* sont unanimes : Chamillard faisait bien trophée des signatures. Cet état d'esprit est une constante des adversaires des religieuses.

[441] La sœur Dupré était de santé très fragile et ce, dès avant son entrée à Port-Royal.

réponses favorables et bien promptement. » Je lui dis : « Ma chère, je vois bien qu'afin qu'on ait une signature de nous, on fera bien des pas, mais étant faite, que nous nous damnions si nous voulons, on ne s'en met guère en peine ». Je ne trouvais qu'un seul repos dans mon état, et ainsi je pensais : au moins je ne profane point le corps de Jésus-Christ.

Je passai comme cela toute la semaine de devant la Pentecôte, le jour et toute l'octave du Saint-Sacrement[442] et jusqu'à la Saint-Jean[443], sans communier et j'y serais bien encore, si Dieu n'avait eu pitié de moi plus que M. Chamillard, car je suis encore dans le doute que M. l'archevêque ait reçu mes deux lettres, n'étant pas à croire que s'il les avait reçues, il m'eût laissée dans de si grandes peines, sans me soulager. Et même, quand il vint à Saint-Denis pour m'en faire sortir, il ne m'en dit pas un mot.

J'avoue que, dans l'affliction où j'étais, je vis la porte du désespoir toute ouverte[444], si Dieu, par sa grâce, ne m'en eût préservée. Car je ne pouvais pas deviner que nous devions sortir et je regardais cela comme une chose qui ne serait jamais. Je ne savais en aucune manière l'état de la Maison pour le spirituel, car pour le temporel, par la grâce de Dieu, je ne m'en suis jamais mise en peine, et, pour ma personne, je ne m'en souciais point du tout. Je n'y pensais seulement pas. Il n'y avait que ce repos de l'âme que je cherchais et que j'avais perdu depuis ma première signature. Je sais bien que la foi et la confiance en Dieu remédie à tout, mais elle était bien faible en moi, et, bien souvent, je craignais que Dieu ne m'eût abandonnée pour jamais, car les fautes de ma vie passée ne me donnaient que trop de peines, et le diable se mêlait à toute mon affaire pour augmenter mon trouble.

La semaine après l'octave du Saint-Sacrement, voyant que l'on ne me faisait point de réponse, et que l'on se mettait aussi peu en peine de me secourir que si j'eusse été en un parfait repos, j'écrivis encore à M. Chamillard, où je lui faisais bien voir que je ne trouvais cette conduite ni charitable ni chrétienne et qu'il y avait quatre semaines que je n'approchais point des sacrements. Ce n'est pas que j'en fusse pressée dans mon état. Au contraire, c'était mon plus grand repos, comme je l'ai déjà dit, mais j'étais bien aise de le lui faire remarquer et que mes infirmités augmentaient plutôt que de diminuer.

À toutes ces lettres, tant à M. l'archevêque qu'à M. Chamillard, j'eus cette réponse que Monseigneur ne me retirerait point que l'ordre ne fût établi, et qu'après cela, il me donnerait tout le soulagement possible, qu'il n'avait pas pu plus tôt me faire réponse et que nos sœurs, qui n'avaient point signé, se comportaient si mal que l'on ne pouvait prendre de mesure, et que si je voulais un autre confesseur que celui de la Maison où j'étais, je l'écrivisse à Monseigneur, mais que je ferais un très grand acte de vertu de me faire violence. Voilà toute la réponse de M. Chamillard. Et je vous supplie très humblement de voir s'il y a du rapport de la réponse à tout ce que j'avais dit et écrit depuis Pâques et particulièrement depuis la dernière signature.

Quand je vis une telle réponse, je connus bien qu'il n'y avait plus rien à espérer des créatures. Vous savez, mon Dieu, que je vous priais nuit et jour de m'éclairer, de me fortifier et de me soutenir par votre grâce. Vous me laissiez une certaine confiance que

[442] La fête du Saint-Sacrement se déroulait le 4 juin.

[443] Fête de saint Jean-Baptiste, le 24 juin, associée au solstice d'été.

[444] Dans sa *Relation de captivité*, la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly évoque sa tentation du désespoir et son sentiment d'abandon : « Car véritablement je desséchais dans l'accablement de tant de peines, celles que je souffrais de mon état extérieur n'étant nullement diminuées, quoique celles de la partie intérieure les surpassassent, mais en les augmentant ; car il n'y a rien de pareil à se trouver dans cet accablement d'esprit, sans pouvoir espérer le moindre secours et la moindre consolation de qui que ce soit, quand cela durerait jusques à la mort, car je ne savais point si j'y verrais d'autre fin, et on ne s'aurait s'imaginer ce que c'est que cette angoisse et cet abandonnement si on n'y a pas passé (*ibid.*, p. 61-62). »

vous me retireriez de mon état, s'il n'était pas bon, mais vous ne m'en donniez pas plus de lumière pour l'un que pour l'autre, comme je l'ai répété plusieurs fois. Et même, la balance était plus forte que si mon obéissance était bonne, nos mères et nos sœurs feraient le semblable. C'est pourquoi je redoublai mes prières, afin que Dieu leur fît connaître et accomplir sa sainte volonté et qu'il lui plût de les soutenir et fortifier si elles étaient bien, ou de les éclairer si elles étaient mal, car j'étais assurée qu'elles n'avaient que sa gloire et leur salut en vue, et je le priais qu'il jetât un regard de ses yeux divins sur ma pauvre âme misérable, accablée et enveloppée dans les ténèbres.

Comme je vis qu'il n'y avait plus rien à espérer de M. Chamillard, ni de personne, je ne voulus plus rien avoir à démêler avec lui, mais je pensai que si je ne disais rien, il croirait que sa réponse m'aurait mise en repos et que je me serais contrainte d'aller au confesseur du monastère, selon son avis. C'est pourquoi je lui écrivis un petit billet où je lui mandais qu'après tout ce que j'avais dit et écrit, il n'y avait plus rien à dire et qu'il en rendrait compte à Dieu et que, quand je me ferais violence pour aller à confesse, cela n'apporterait nul remède à mon mal, et qu'il n'y en avait point d'autre que mon retour et, qu'en attendant cela, je priais Dieu de le combler d'autant de bénédictions que je l'étais de douleur et d'affliction.

Le père Jean Damascène

Quelques jours après, je pensai qu'il ne serait pas mauvais que je visse le père Jean Damascène, à qui je m'étais confessée deux fois, m'étant servie de l'occasion de sa venue à Saint-Denis, vu la grande répugnance que j'avais d'aller au confesseur du monastère, et que par lui, j'apprendrais quelques nouvelles, car je ne savais rien. Et vous savez, mon Dieu, que si je n'eusse pas été engagée dans ces signatures, je serais demeurée en repos, mais je ne pouvais vivre en un état douteux pour mon salut.

Ce père vint donc la veille de saint Jean-Baptiste[445]. Je lui fis en bref un petit récit de ce que j'avais fait pour me procurer ma sortie, sans avoir pu rien obtenir, et il me dit qu'il ne fallait pas s'en étonner, que M. l'archevêque avait fait un synode, qu'il avait son chapitre sur les bras, tous les Réguliers et tout Port-Royal contre lui, qu'il s'était taillé bien de l'ouvrage. Il me déduisit toutes ces affaires les unes après les autres, et je dis en moi-même : « Ces chanoines peuvent donc s'élever contre leur archevêque pour des préséances, les Réguliers pour des confessions de Pâques, que j'ai toujours crues d'obligation à sa paroisse. Chacun résiste donc, s'il veut, pour des choses qu'ils peuvent quitter sans que leur conscience y soit intéressée en aucune manière. Il n'y a que les religieuses de Port-Royal qui soient obligées de renoncer à toutes leurs lumières et à ce que dit leur conscience pour obéir à l'aveugle. » Toutes ces choses me servaient.

Je déduisis toutes mes raisons à ce père et je lui dis pour conclusion : « Dieu soutient et donne visiblement sa bénédiction sur Port-Royal. » Je lui fis une déduction[446] des principales vertus de nos mères et de nos sœurs. Je lui dis les miracles que Dieu avait faits en notre faveur. Je lui dis celui de ma sœur Champagne[447]. Je lui fis voir combien de filles, qui selon le cours de la nature, devaient être mortes depuis ce temps d'affliction et qui vivaient encore, qu'il n'y avait que moi qui avais signé, qui était accablée de toutes sortes d'infirmités de corps et d'esprit. Pour faire court, il me

[445] Le 23 juin.
[446] Un récit.
[447] Le 7 janvier 1662 eut lieu la guérison extraordinaire de la sœur Catherine de Sainte-Suzanne de Champaigne qui était paralysée des deux jambes depuis octobre 1660. Son père, Philippe de Champaigne, peignit alors le fameux Ex-voto qui se trouve au Louvre.

renversa tout ce que je lui disais sans convaincre mon esprit. Il me conseilla de ne point demeurer en l'état où j'étais et que je devais approcher des saints sacrements. Je lui demandai si, étant tout à fait dans le doute comme j'étais, et en particulier de ma dernière signature, je pouvais en conscience en approcher et que je trouvais plus de repos à demeurer sans communier et, qu'au moins, je ne me mettais point au hasard de faire de mauvaises communions. Il me dit que non seulement je ne ferais pas mal, mais que je péchais de m'en priver et qu'il répondrait à Dieu pour moi et que j'avais été obligée de faire ce que j'avais fait et que si mes mères et mes sœurs étaient aussi vertueuses que je disais, elles le feraient, si Dieu leur voulait faire miséricorde. Et que nous étions obligées en conscience d'obéir, puisqu'on nous le commandait, et, qu'un jour, je verrais la grâce que Dieu m'avait faite de me soumettre. Je lui dis que si mon action était bonne, j'avouais que je serais bien obligée de lui en rendre grâce, mais que, comme j'étais dans le doute, je ne pouvais pas avoir de la reconnaissance pour une action que je doutais qui fût bonne et que jamais je ne l'en avais pu remercier une seule fois. Je demeurai pourtant convaincue que, jusqu'à ce que Dieu m'eût fait la grâce de m'éclairer autrement que je n'étais, je devais demeurer en repos dans la soumission que j'avais rendue.

Après cela, je communiai le jour de saint Jean-Baptiste[448], le dimanche ensuite et le jour saint Pierre et saint Paul[449]. Je faisais ce que je pouvais pour me fortifier dans la résolution que j'avais prise. Ce même père vint encore la surveille de la Visitation à Saint-Denis par hasard et je pris l'occasion et m'y confessai, car je ne voulais plus aller au confesseur du monastère. J'eus bientôt fait, parce que je possédais quelque calme et puis ce père n'est pas enquêtant, si on ne lui dit rien, il ne dit rien. On a bientôt fait avec lui, et c'est ce qui avait fait que j'y avais été. Vous permettez, mon Dieu, que j'eusse ce calme, car vous aviez destiné[450] de me retirer bientôt du lieu où j'étais et, encore que j'eusse menti par mes signatures, vous m'avez toujours donné bien de l'horreur du mensonge. C'est pourquoi, si j'eusse été dans une autre disposition, je n'aurais pas parlé comme je fis à M. l'archevêque et il faut que je reconnaisse en votre sainte présence, mon Dieu, et que je vous en rende de très humbles actions de grâces de ce que vous aveuglâtes aussi M. l'archevêque pour me parler comme il le fit, après tout ce que je lui avais écrit après Pâques et qu'il ne pouvait pas avoir oublié la disposition où je pouvais être depuis si peu de temps, à moins que M. Chamillard ne lui eût tout celé et de cela c'est à lui à en répondre, et non pas à moi.

Le retour à Port-Royal des Champs

M. l'archevêque arriva donc à Saint-Denis le trois de ce présent mois de juillet. Il vit la révérende mère et la mère des novices ensemble et je ne puis pas savoir ce qu'elles lui ont pu dire de moi, mais elles ne lui en ont pu parler que par conjecture, car je ne leur disais rien du tout de ma disposition, et elles n'ont vu aucune de mes lettres. On me vint quérir, et aussitôt que je fus arrivée, M. l'archevêque me demanda si j'avais toujours bien envie de retourner. Je lui dis : « Oui, s'il vous plaît, Monseigneur, de me faire cette grâce, vous me ferez plaisir. – Cela sera plus tôt que vous ne pensez, ce sera lundi avec la sœur Melthide. »

Je lui dis que je serais bien aise de parler à sa Grandeur seule.

Il me dit : « Je suis bien aise de vous dire devant la mère l'état présent de la

[448] Le 24 juin.
[449] Le 29 juin.
[450] Projeté.

Maison, car j'agis sincèrement. » Il parla en cette matière : « Il y a plusieurs sœurs qui souhaitent la réunion avant que les trois mois soient expirés, afin d'aviser ensemble ce qu'elles auront à faire. J'ai fort souhaité cela. Madame de Saint Ange[451] en a écrit. » Il m'en nomma encore d'autres, mais je les ai oubliées, et, que pour cela, il en avait fait partir trente trois du monastère de Paris pour aller en celui des Champs, que cela s'était fait le plus sagement du monde, sans bruit, sans murmure et avec grande douceur[452]. Je lui dis : « Hélas ! Monseigneur, qu'auraient dit ces pauvres filles, vous ne trouverez que douceur dans nos sœurs. » Il me fit taire et puis il dit : « La mère Agnès, ses trois nièces, et ma sœur Briquet sont parties aujourd'hui et demain la mère qui est à Montorgueil[453], deux qui sont à la Crèche[454], et la sœur de Brégy[455]. »

Je lui dis : « Et moi aussi, Monseigneur, s'il vous plaît. – Et vous, on vous viendra quérir lundi sans faute avec la sœur Melthide. Voilà votre obédience toute prête pour Port-Royal de Paris. – Non, Monseigneur, s'il vous plaît, que ce soit à Port-Royal des Champs que j'aille, je vous en supplie très humblement. Monseigneur, permettez-moi de vous demander pourquoi vous faites aller à Port-Royal des Champs. – Et pourquoi non, me dit-il ? – Parce que, répliquai je, c'est bien de la peine de mener tant de monde à Port-Royal, on est tout porté à Paris. C'est pour faire mourir la mère Agnès de la faire aller si loin, elle est à la porte de Port-Royal, nous autres nous en sommes assez proches. On n'aurait qu'à en faire venir une carrossée tout au plus de Port-Royal des Champs des principales, les autres s'en fieraient bien à elles. »

Il m'interrompit et me dit : « Non, non, cela est bien mieux à Port-Royal des Champs. »

J'avoue que cela me faisait bien de la peine et que je pensai que c'était pour faire mourir tout le monde. Car jamais on n'envoie personne de nouveau au mois de juillet, août et septembre à Port-Royal des Champs, parce qu'on y tombe malade. Et moi, qui y ai demeuré dix ans de suite, je sais que toutes les infirmeries sont pleines en ce temps-là[456], et après la guerre de Paris nous en fîmes la première expérience[457]. Car, comme nous y vînmes au mois de juillet, au commencement d'août nous étions seize malades, et, pour ma part, je le fus un an entier et toutes les autres eurent des maladies considérables, si bien qu'il y en eut qui moururent et tous les automnes, il en meurt toujours quelqu'une. Ainsi je pensais : voilà pour nous faire mourir toutes bien promptement.

Monseigneur me demanda la raison qui me portait à vouloir aller à Port-Royal des Champs. Je lui dis que c'est que je voulais ouvrir mon cœur à la mère Agnès, à la mère prieure de Port-Royal des Champs[458], et à ma sœur Angélique[459]. M. l'archevêque s'écria : « Entendez-vous, ma mère, ce qu'elle dit. Ces trois filles-là ne signeront peut-être jamais. » Je répondis : « Je n'y saurais que faire, on croyait bien que je ne le ferais pas et je l'ai pourtant fait. »

Je disais cette parole, parce que j'étais encore dans le doute de mon action, et que

[451] Il s'agit de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne (1606-1667), madame de Saint-Ange dans le monde, qui nous laissa sa *Relation de captivité*. Elle était détenue à la Visitation de Chaillot.
[452] Il s'agit de la fameuse journée du trois juillet 1665.
[453] La mère prieure de Port-Royal de Paris, Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, fut captive à la Visitation rue de Montorgueil.
[454] La sœur Chouy de Pensières et la sœur de la Croix de Villume Barmonté.
[455] Elle était détenue chez les ursulines de Saint-Denis.
[456] Port-Royal des Champs, situé dans la vallée du Rhodon, un ruisseau qui se jette dans l'Yvette, était un lieu humide et marécageux. Les solitaires, par leurs travaux, s'appliquèrent à l'assainir. Les religieuses y souffraient de fièvres.
[457] Il s'agit de la Fronde ; le 24 avril 1652, les religieuses de Port-Royal des Champs (une cinquantaine) furent obligées de se réfugier à Port-Royal de Paris. La paix revint fin octobre 1652.
[458] La mère Henriettte-Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis.
[459] La sœur Dupré fit part de son revirement quant à la signature à la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, se jetant à ses genoux, dès son retour à Port-Royal des Champs.

même je possédais un peu plus de calme depuis la Saint Jean-Baptiste, et ainsi, tout variait dans mon esprit et je ne savais pas l'intention de nos mères. C'est pourquoi je ne voulais prendre aucune résolution, et je ne témoignais pas ce que j'étais, ni dehors, ni dedans, parce que j'étais encore dans les ténèbres. Je poursuivis : « Quand j'aurai ouvert mon cœur à ces trois personnes, selon ce que Dieu fera de moi, je me retirerai à notre cellule et je ne dirai mot à personne. » Il s'écria : « Elle me ravit le cœur de l'entendre parler. » J'avoue que cette parole me fit peine, car je voyais bien qu'il avait d'autres pensées que moi, quoique mes paroles fussent, ce me semble, assez expliquées. Je pensai à lui déclarer encore plus clairement toutes mes peines, mais je dis en moi-même : « Je ne suis pas obligée de répondre des pensées de mon prélat. C'est assez que je réponde de mes paroles et de la sincérité de mes intentions et puis, si David a bien contrefait le fou pour se délivrer[460], à plus forte raison je laisserai passer cette parole. » Cela n'empêcha pas que je voulusse encore déclarer plus nettement mes sentiments. C'est pourquoi je lui dis : « Monseigneur, je vous supplie très humblement de bien comprendre ce que je vous dis. Je vous demande d'aller à Port-Royal pour ouvrir mon cœur à la mère Agnès, à la mère prieure de Port-Royal des Champs et à la sœur Angélique. Je ne vous rétracte rien et ainsi je n'y vais point en vous désobéissant. Mais aussi je n'y vais point pour épier mes sœurs, ni pour les exhorter. Après leur avoir parlé, selon que ce que Dieu fera, je me retirerai, et je prierai Dieu dans notre cellule. »

La révérende mère me dit que je m'exposais beaucoup. Je ne lui dis rien, sinon qu'il fallait que j'allasse à Port-Royal des Champs. M. l'archevêque commença aussi à me dire que je pensasse bien à moi, qu'il me donnait le choix, mais que toutes nos sœurs se viendraient jeter sur moi et me tourmenter, que je prisse garde de ne le pas tromper et que je ne fisse pas comme la sœur Candide qui était la moins candide et la plus fourbe fille du monde et qu'elle s'était moquée de lui[461]. Il dit à la révérende mère : « Voyez-vous, ma mère, cette fille m'a faussé sa parole. Je ne la suis pas venue chercher, c'est elle qui m'a envoyée quérir pour faire sa signature. Elle m'a pressé, pour sortir, me promettant qu'elle gagnerait toutes les autres et elle n'a pas été plutôt entrée dans la Maison qu'elle a fait tout le contraire. Elle a mis le trouble dans toute la communauté, elle a débauché toutes celles qu'elle a pu, elle n'est pas quitte et j'ai grande envie de lui donner une si bonne pénitence, qu'elle s'en sentira longtemps et je lui ai bien promis. Elle se dédit de tout ce qu'elle a dit et quand je le lui reproche, elle dit hardiment qu'elle ne s'en souvient pas. » Je commençai à lui répéter encore ce que je lui avais dit d'abord, en lui disant : « Monseigneur, je vous supplie très humblement de prendre garde à ce que je vous promets. On ne me trouvera jamais en deux paroles, s'il plaît à Dieu de m'en faire la grâce. Je vous dis que je ne m'en vais pas en vous désobéissant, mais aussi que je n'y vais point pour servir d'espionne à mes sœurs, ni pour les exhorter, etc. » Il me dit : « J'aimerais mieux que vous fussiez à Paris. Nous avons retenu dix ou douze sœurs que l'on dit les meilleures et les plus douces. Vous nous aiderez à les gagner. Vous pouvez juger que je ne les connais pas, je m'en rapporte à ce que celles du dedans, qui les voient agir, m'en disent : assurément que vous les serviriez beaucoup. » Je dis à moitié entre mes dents : « Dieu m'en veuille préserver et je suis moi-même dans le doute de mon état. » J'avoue que je ne pouvais comprendre comment Monseigneur s'aveuglait, car il répondait et parlait selon ses pensées et non pas selon mes paroles et selon tout ce que je m'étais donné l'honneur de lui écrire et faire dire par M. Chamillard il n'y avait pas quinze jours, ce qui n'était pas un temps pour oublier toutes les peines

[460] Allusion au livre de Samuel (1S 21, 11-16).

[461] La sœur Candide Le Cerf de retour à Port-Royal de Paris avait rétracté sa signature. Elle affronta la violente colère d'Hardouin de Péréfixe.

que j'avais dites que j'avais.

La révérende mère se retira pour me laisser seule avec Monseigneur, comme je l'avais demandé. Je n'en avais plus besoin, mais, comme j'aime la sincérité, je pensai qu'il fallait que je le fisse ressouvenir de tout ce que j'avais dit et écrit de mes peines, et je commençai à lui dire que je m'étais soumise, mais qu'il savait bien que je ne croyais point que M. l'évêque d'Ypres eusse été hérétique. Il me fit un grand discours fort entremêlé pour me faire voir que ce n'était plus qu'un simple acquiescement que l'on demandait de moi. Et, comme au commencement de son discours, je voulus lui répartir sur ce qu'il disait, il me fit taire et je dis en moi-même : « En vérité, je suis trop scrupuleuse en ce qu'il ne faut pas, je n'ai plus besoin de m'éclaircir de mes doutes, puisque aussi bien M. l'archevêque ne me donnera jamais le loisir de les lever tous. Le plus court moyen de le faire, c'est la porte. La voilà ouverte, je ne sens aucun changement dans mon cœur. Je ne sais pas en quelles dispositions sont nos mères et nos sœurs. Si Dieu me fait connaître que je doive changer de sentiments, je suis prête à le faire. Aussi, s'il me fait connaître que je dois demeurer dans l'obéissance que j'ai rendue, je ne veux pas laisser de vivre avec elles et souffrir tout ce qu'on leur fera souffrir. J'ai assez de péchés à expier en autre chose que je serais convaincue que je devrais demeurer dans mon obéissance. »

Vous voyez que je voulais allier ensemble la vérité et le mensonge. Et ainsi, quand Monseigneur eut achevé son discours, que je n'avais pas écouté, non par manque de respect, mais par l'accablement du raisonnement qui se formait dans mon esprit, je lui dis : « Monseigneur, en voilà assez ! À Port-Royal des Champs s'il vous plaît. » Il me dit : « Hé bien ! Vous irez, appelez la mère ! » Je crois qu'elle était contre la porte, car elle entra et Monseigneur lui dit : « Enfin, elle veut aller à Port-Royal des Champs, il l'y faut laisser aller. » La révérende mère recommença à me prêcher et à me dire que je m'exposais, mais je ne répondis rien, car je ne regardais que la porte. Et il n'y a point, à ce que je crois, de pauvres misérables dans les basses fosses qui souhaitaient plus ardemment en sortir que je désirais de sortir de ce monastère, non pour voir mon corps libre, mais pour donner liberté à mon pauvre esprit de discerner le bien d'avec le mal. Et c'est une horrible captivité à une âme qui craint d'avoir offensé Dieu que d'être en un lieu où elle est réduite à ne pouvoir avoir aucun soulagement que par des personnes qui vous assurent sur leur salut, sur leur part de paradis, sur le précieux sang de Jésus-Christ, que vous êtes obligée de demeurer dans une action que vous avez faite et dont votre conscience ne vous donne aucun repos, et avec cela que Dieu ne permet pas que vous voyiez assez clair pour embrasser le contraire et que vous craignez de lui déplaire en demeurant ou en quittant et que vous ne savez pas si la captivité où vous êtes durera autant que votre vie. Voilà mon pauvre état et je disais quelquefois à la mère Marie-Joseph : « Je me trouve dans un état qui est une petite image de l'enfer, sinon que Dieu laisse au fond de mon cœur une ferme espérance en lui, que, si je ne suis pas bien, il me fera la grâce de m'en retirer. »

M. l'archevêque se mit aussi avec la mère à renouveler ses exhortations et à me dire qu'il m'aimerait bien mieux à Paris et qu'il serait bien fâché de me perdre et que je ne manquasse pas de lui écrire bien souvent et de lui faire savoir en quel état serait mon esprit, que je n'aurais qu'à donner mes lettres à l'ecclésiastique qu'il y envoyait et qu'il me recommanderait bien à lui. Je lui dis : « Monseigneur, puisque vous me le commandez, je ne puis pas que je n'obéisse, mais je ne vous dirai, s'il vous plaît, pas un mot de mes sœurs. Je vous ferai seulement savoir en quelle disposition je serai pour lors. » Je lui demandai si on communiait. Il me dit qu'oui, mais qu'il m'avouait qu'il n'y laissait pas communier les personnes qui ne voulaient point se mettre en aucune

disposition d'obéir. Il me dit : « Puisque vous voulez vous en aller aujourd'hui, tenez-vous toute prête et ne faites pas attendre. Ma sœur de Brégy sera devant votre porte avant une demi-heure et prenez bien garde à la parole que je vais vous dire en présence de la mère : assurez-vous, ce me dit-il, que si vous m'êtes bonne fille, je vous serai bon père, et que vous ressentirez les effets d'une charité et d'une amitié d'un véritable père, mais si vous changez, vous trouverez une main bien rude. »

La mère me dit qu'elle me priait de bien peser cette dernière parole de Monseigneur. Je ne lui répondis rien. Il salua la mère et dit : « Il est tard, il me faut en aller promptement, ne faites pas attendre après vous. » Je lui dis : « Tout à l'heure, Monseigneur, s'il vous plaît, je n'ai que notre bréviaire à prendre. »

Le départ

J'étais si pressée de sortir que je ne fis pas seulement le paquet de nos hardes. Je le laissai faire comme on voulut. Je ne songeais qu'à mettre mon corps dehors. J'oubliais de dire que la révérende mère demandait à Monsieur l'archevêque s'il mettait à Port-Royal des Champs des Filles de Sainte-Marie[462]. Il répondit : « Non, ma mère, mais je mets bon ordre, afin qu'elles ne puissent recevoir aucunes lettres, papiers ni paperasses[463]. » C'est son propre terme. Je demandai la mère Marie-Joseph pour lui dire adieu et elle me demanda si Monseigneur avait levé tous mes doutes. Je lui dis : « Oui, ma mère », parce que la porte qu'il me faisait ouvrir ouvrait la porte à mon bonheur et me donnait jour pour lever bientôt tous mes doutes. En passant, j'entrai dans une chambre où l'on avait assemblé la communauté pour me dire adieu. J'étais encore sur le pas de la porte que la révérende mère se mit à genoux avec bien de la hâte, et moi aussitôt. Elle me dit qu'elle me demandait pardon de tous les sujets de peine que je pouvais avoir eus dans leur Maison et qu'elle savait bien que je n'avais pas sujet d'être satisfaite de leur conduite, mais qu'elles me priaient de croire qu'elles n'avaient rien fait que suivre l'ordre que Monseigneur leur donnait[464]. Je ne leur répondis pas un mot là-dessus. Je leur dis seulement que je leur demandais pardon de la mauvaise édification que je leur avais donnée. Elles m'assurèrent qu'elles n'avaient pas été mal édifiées et me témoignèrent bien de la bonté. Au sortir de là, nous fûmes nous promener devant le Saint-Sacrement, la révérende mère, la mère des novices, et la mère Marie-Joseph. Elles vous demandèrent, mon Dieu, comme je le puis croire pieusement, que je demeurasse ferme dans ce que j'avais embrassé. Et moi je vous dis : « Voilà votre pauvre servante accablée d'un nombre infini de péchés, qui mériteraient qu'à jamais vous me laissiez dans mes ténèbres. Mais, mon Dieu, faites-moi miséricorde, faites-la moi paraître en me jetant un oeil de votre miséricorde. Percez mon cœur d'une flèche de votre amour, qui lui fasse connaître et accomplir votre sainte volonté. » Je me levai toute la première, car on m'avait dit en entrant que le carrosse était à la porte. Je sentis du changement en mon cœur et je voulais en dire quelque chose à la bonne mère Marie-Joseph, mais elle s'était retirée quand elle vit que j'approchais de la porte pour sortir. Je pris notre manteau et j'enveloppai dedans un saint Pierre qui pleure son péché, que j'avais pris pour avocat, afin d'obtenir de Dieu la grâce de connaître ma faute et de la pleurer. Je mis aussi dedans une image de M. l'évêque d'Ypres[465], en présence de ces deux mères, avec celle

[462] À l'instar de la mère Eugénie de Fontaine et de ses visitandines.
[463] Port-Royal des Champs fit l'objet d'une étroite surveillance. Les bagages et hardes des religieuses non-signeuses avaient fait l'objet d'une fouille systématique.
[464] Les religieuses de la Visitation et les annonciades célestes avaient suivi les consignes d'Hardouin de Péréfixe qui voulait isoler les religieuses captives.
[465] Jansénius.

de notre mère Angélique[466]. Et l'une de ces deux mères dit : « Voyez, s'il vous plaît, comme elle a soin de son Monsieur d'Ypres, elle n'a garde de l'oublier. » Je leur dis : « Je n'ai garde de vous le laisser. » Je leur avais aussi montré une image de M. de Saint-Cyran que j'avais dans notre bréviaire.

Je sortis comme j'y étais entrée, ayant été aussi captive le dernier jour que le premier. Je n'ai jamais mis le pied dans leur réfectoire, ni en aucun autre lieu de leur Maison, sinon aux lieux où l'on allait en procession. J'avais une joie très grande et un tel commencement de liberté d'esprit que je croyais être une autre personne, ou bien, je commençais par votre grâce, mon Dieu, à rentrer dans l'état où j'avais été avant ma malheureuse signature. Et vous savez que, de tout mon cœur, je ne faisais que répéter par manière d'aspiration : « Seigneur, voici le jour de grâce pour moi qui s'approche, c'est maintenant que j'espère que vous me ferez connaître et accomplir votre sainte volonté. Vous me montrerez votre visage et je serai sauvée. Un seul regard de votre miséricorde, comme vous en jetâtes un sur saint Pierre[467], me suffit et vous savez comme je me recommandais à votre sainte Mère, ce qui me fit demander de quel côté était Notre Dame des Vertus. » Je passai comme cela le temps sur mon chemin, sans faire aucune réflexion sur rien.

À la Visitation de Sainte-Marie

Nous arrivâmes à la Visitation de Sainte-Marie en dehors, car on ne nous logea pas en la clôture. Il y avait déjà de nos sœurs d'arrivées[468]. Nous nous saluâmes tout de même que si nous eussions toutes été d'un même sentiment, et nous l'étions aussi pour le cœur et pour l'union, mais non pas pour l'action, car mes sœurs étaient libres, et moi, j'étais esclave. Elles avaient résisté aux hommes pour obéir à Dieu, et moi, pour vouloir obéir à Dieu et aux hommes tout ensemble, j'avais désobéi à Dieu. Nous étions dans un parloir au-dehors, où il y avait des religieuses de Sainte-Marie aux grilles. Je fus avec notre mère prieure[469], qui venait aussi d'arriver, saluer celle des filles de Sainte-Marie qui avait la mine de présider. Et après nos salutations faites, comme elle parlait de la joie de nous voir, je lui dis : « Voyez-vous, ma mère, c'est une union qui ne se rompra jamais, et encore qu'il y en ait quelques-unes de nous qui aient signé et les autres point, cela n'empêche pas cette union et cette correspondance que nous avons toujours eue et

[466] Il s'agit de la mère Angélique Arnauld, l'illustre réformatrice, morte au début de la grande persécution, inhumée le 8 août 1661 sous les dalles de l'église de Port-Royal de Paris. La sœur Briquet lui adressait ses prières.

[467] Allusion au reniement de Pierre, dans l'évangile de Matthieu (Mt 26, 69-75).

[468] Il s'agit des sœurs de Brégy, de Boulogne c'est-à-dire la sœur Anne-Eugénie, et de la mère prieure, la sœur Le Conte. Ces retrouvailles sont commentées dans la *Relation de captivité* de la sœur de Brégy : « Je fus prendre ma sœur Gertrude aux Annonciades, où l'on nous fit attendre fort longtemps en sorte qu'il était plus de huit heures et demi du soir quand nous sortîmes de Saint-Denis. Nous ne nous saluâmes point et gardâmes un silence profond tout le long du chemin. Nous arrivâmes sur les 10 heures du soir à Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques où nos obéissances portaient que nous devions aller. Nous montâmes au parloir, où je trouvai ma sœur Anne-Eugénie qui entrait, et la mère prieure de Paris qui entretenait les filles de la Visitation. Ma sœur Gertrude se joignit aussitôt à elle. Pour moi, dès que j'aperçus ma sœur Anne-Eugénie, je me jetai à genoux, comme elle le fit de son côté (*Divers Actes de P.-R.*, *op. cit.*, *Relation de sœur Anne-Marie de Ste Eustoquie de Flécelles de Brégi*, p. 26-27). »

[469] La sœur Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal de Paris, relate cet épisode dans sa *Relation de captivité* : « Nous arrivâmes aussi fort tard chez ces bonnes religieuses. Je trouvai trois de nos sœurs au parloir. Nous nous saluâmes avec une extrême joie de nous revoir, nous exhortant les unes les autres à avoir bon courage, pour continuer de souffrir, puisque la joie éternelle nous viendrait un jour, comme celle que nous ressentions de nous revoir était venue lorsque nous ne nous y attendions pas. Les mères de Sainte-Marie étaient à leur grille qui voyaient et entendaient tout cela. J'allai les saluer et leur faire un compliment assez mal en ordre ; elles paraissaient assez interdites et fort froides. Je crois que notre joie ne leur en donnait pas, et qu'elles ne prenaient pas de plaisir à nous voir sortir de chez elles aussi résolues que nous y étions entrées. On nous conduisit à des chambres du dehors pour y passer la nuit, et l'on nous dit qu'il fallait être prêtes pour partir le lendemain de grand matin. »

que nous aurons, s'il plaît à Dieu. C'est une cruauté de séparer ce que Dieu a si étroitement uni. » Remarquez, s'il vous plaît, comme je parlais sincèrement, et comme une personne qui sort de prison, et qui ignorait bien la manière avec laquelle agissent quelques-unes de nos sœurs qui ont signé, particulièrement ma sœur Flavie et ma sœur Dorothée[470].

Cette mère me dit : « N'êtes-vous pas ma sœur Marguerite de Sainte-Gertrude ? » Je lui dis : « Oui, ma mère, je la suis. – Mais vous ne deviez pas venir, ce me dit-elle, c'est une méprise et Monseigneur vous a comptée pour demeurer à Paris. Et, pour marque, n'avez-vous pas de la voix, car on disait que vous soutiendriez bien au chœur. – Il est vrai, ma mère, que j'ai une très grande voix, mais je ne sais rien, je ne fais que suivre les autres. Mais je dois aller à Port-Royal des Champs, voilà mon obédience, si vous la voulez voir ». Elle me dit : « Je vous crois, mais j'en suis toute étonnée. Car ce n'était nullement l'intention de Monseigneur. N'avez-vous pas signé la deuxième fois ? » Je lui dis *:* « Oui, ma mère. – Mais vous avez bien fait et vous voulez aller avec celles qui n'ont pas bien fait ». Je répondis : « Il faut que j'aille avec nos mères et nos sœurs. Dieu voit tout, il sait ce qu'il veut faire de nous. »

Des dames qui avaient amené au chœur ma sœur Eugénie vinrent me dire de semblables choses et se joignirent aux mères et je disais toujours la même chose : « Dieu qui pénètre le fond des cœurs voit tout, mais il faut que j'aille à Port-Royal des Champs. » Notre mère prieure approcha, car elle parlait à M. l'official pendant que j'avais parlé à cette mère. Elle me dit : « Hé ! Vous voilà. D'où vient que vous venez avec nous ? » Il fallait qu'elle n'eût pas pris garde qui l'avait embrassée, car je l'avais fait. Je lui dis : « Vous voyez, ma mère, il faut que j'aille à Port-Royal des Champs. »

L'on nous conduisit dans le lieu que l'on nous avait préparé pour nous coucher et, quoiqu'à cause de mon action, je devais leur être toute opposée, nous fîmes toutes comme si nous eussions été d'un même sentiment. Nous nous témoignions la joie que nous avions d'aller à Port-Royal des Champs, dans un temps où, comme j'ai dit, on ne pensait jamais à envoyer personne, mais plutôt à en retirer celles qui y étaient et qui ne pouvaient y passer les grandes chaleurs sans y être malades.

On nous avait dit qu'il nous fallait tenir prêtes pour partir à quatre heures du matin et une des tourières nous vint dire que la révérende mère lui venait dire ou mander que nous ne nous levassions pas si matin et qu'il n'y avait rien qui nous pressât, que nous aurions le loisir de faire tout ce que nous aurions à faire sans empressement. Ma sœur Anne-Eugénie[471] était couchée dans une chambre seule, et notre mère prieure, ma sœur Eustoquie et moi, nous étions dans une autre toutes trois ensemble. Comme ma conscience n'était pas bien, j'étais la plus facile à prendre l'alarme. C'est pourquoi je dis : « Assurément c'est pour moi », pensant que cette bonne mère, qui m'avait parlé, avait écrit à M. l'archevêque qu'il ne me fallait pas laisser aller et que c'était dommage, car elle m'avait tenu ce langage. Nos sœurs commencèrent à dire : « Ils nous renfermeront dans des couvents, ils se sont ravisés. » Je leur dis : « Ce n'est point pour vous, c'est pour moi seule, assurément on me retiendra. » La mère prieure dit : « Adressons-nous à la mère Angélique, promettons quelque chose à Dieu, afin que nous allions avec nos sœurs. » La mère prieure fit notre vœu à Dieu tout haut et nous promîmes d'être les plus pauvres que nous pourrions. Moi j'ajoutai : « Et de travailler à nous unir de plus en

[470] Il s'agit des deux signeuses, la sœur Flavie Passart et la soeur Dorothée Perdreau. La sœur Flavie Passart, maîtresse des novices, avait trahi ses consœurs, donnant à l'archevêque la liste des sœurs à enlever. Elle secondait l'archevêque et Chamillard mais ne parvint pas à obtenir pour elle la fonction d'abbesse de Port-Royal de Paris. La sœur Dorothée Perdreau avait signé le formulaire ; elle devint la nouvelle abbesse de Port-Royal de Paris le 16 novembre 1665 et fut placée sous le contrôle de Chamillard.

[471] Il s'agit de la sœur Anne-Eugénie de Boulogne, madame de Saint-Ange dans le monde.

plus ensemble. »

Le lendemain, environ les six ou sept heures du matin, on nous dit : « Voila M. l'archevêque. » Je m'écriai : « C'est pour moi, on me mènera à Port-Royal de Paris. » Je me recommandai à Dieu de tout mon cœur, afin qu'il ne le permît pas. Nous ne vîmes pas M. l'archevêque. Je ne sais à qui il parla, mais nous sûmes tout aussitôt que c'est qu'il devait encore sortir de nos sœurs de Port-Royal de Paris pour venir avec nous. Aussitôt il arriva deux de nos sœurs qui étaient à la Crèche[472]. Nous montâmes toutes six en carrosse, et je choisis une portière pour être seule et penser un peu à moi durant le chemin. Je saluai nos deux sœurs, que nous n'avions point vues, et elles me dirent : « D'où vient-il que vous venez ? » Sans me dire autre chose, en sorte que je ne pouvais pas même discerner si elles approuvaient ou désapprouvaient mon action. Je leur dis : « Je ressemble à Ruth la Moabite[473], votre Dieu est le mien et ce lieu où vous serez sera aussi le lieu où je serai. Je suis unie avec vous, je vivrai et j'y mourrai, s'il plaît à Dieu[474]. » Je leur disais ce qui était vrai et ce que j'avais dit bien des fois, mais particulièrement quelques jours avant que sortir des Annonciades. Je l'avais dit à la sœur infirmière et à la sœur qui me gardait. Car, comme elles me parlaient de nos mères et de nos sœurs et de l'excommunication, je leur avais dit : « Je vous supplie qu'on ne me parle d'excommunication ni d'autre chose, car je ne choisirai jamais d'autre lieu que celui où seront nos mères et nos sœurs qui n'ont point signé. Si on les excommunie, je mourrai avec elles. Si on les envoie en quelque lieu bien loin, j'irai avec elles, s'il plaît à Dieu de m'en faire la grâce. Si elles n'ont que du pain, je n'aurai que du pain. Enfin je vivrai et je mourrai avec elles. »

Après quelque peu d'entretien que nous eûmes ensemble sur ce sujet de notre joie, je ne dis presque plus mot. Et vous commençâtes, mon Dieu, à me faire la grâce de vous prier avec plus d'instance que je n'avais fait, afin que vous me fissiez connaître votre sainte volonté et que vous ne me cachassiez plus votre face et que si, au contraire, mon action était bonne, vous me donnassiez une claire lumière et une stabilité dans mon état pour demeurer ferme dans l'obéissance que j'avais rendue. Cette dernière prière se faisait si froidement que ce n'était que glace dans mon cœur. Et au contraire, je sentais bien plus de ferveur quand je venais à dire : « Mais aussi, si c'est votre sainte volonté que je renonce à tout, donnez-moi la force et l'humilité de le faire généreusement, en sorte que je vous puisse servir avec joie le reste de ma vie, car je ne puis rien faire sans vous. Éclairez mon âme et me faites tenir la promesse que je vous ai si souvent faite, qu'aussitôt que je connaîtrai votre volonté, je l'accomplirai. Parlez, Seigneur, car votre servante écoute. » Je parlais ainsi à Dieu et je répétais toujours la même chose. Quelques-unes de nos sœurs dirent *:* « C'est de nos sœurs. » Je m'avançai dehors de la portière pour regarder, je ne vis que de nos sœurs converses et encore de pauvres filles très infirmes, et je dis en moi-même : « Il y a du dessein dans tout ceci, pourquoi des converses pour consulter et les plus malades ? Ce n'est pas pour servir, mais plutôt pour être servies. C'est pour nous faire mourir tout en un coup que cette quantité de monde tous les uns sur les autres » et je dis *:* « Si cette affaire est de Dieu, les hommes n'y pourront rien. »

Je me mis ensuite à poursuivre de prier Dieu et je me demandai à moi-même : « Quoi ! On ne me demande que la soumission et une marque de mon obéissance, et par

[472] Il s'agit de la sœur Agnès de la mère de Dieu de Chouy de Pensières et de la sœur Françoise de la Croix de Villume Barmonté, captives à l'hospice de la Crèche.
[473] Figure symbolique de la fidélité à Dieu. Ruth suivit sa belle-mère et choisit le Dieu d'Israël. Ruth a tout donné à Dieu sans savoir ce que Dieu voulait pour elle.
[474] Allusion à Ruth (Rt 1, 16-17).

mon seing, je proteste la croyance à la face de la sainte Église et sur les saints Évangiles. Vous m'avez donné l'amour de la vérité, mon Dieu, et j'embrasse le mensonge. Tout ceci sont des violences. » Je repassais dans mon esprit ces beaux exemples de l'histoire de l'Église, de ce que les saints avaient fait pour empêcher que les fidèles ne se retirassent de l'Église, qu'un saint Augustin voulait même qu'on s'abaissât jusqu'à partager des évêchés et à souffrir que ceux qui en devaient sortir par toutes sortes de lois y demeurassent, afin de donner la paix à l'Église. Combien un saint Grégoire pape avait pris de peine, afin que ceux qui s'étaient séparés des catholiques à cause du cinquième Concile[475] se réunissent, et qu'au lieu de proposer des peines, il s'était servi de toutes sortes de voies d'accommodement et s'était abaissé autant que l'Église et les canons le pouvaient permettre. Et nous, pour un fait[476], on nous veut pousser contre toutes sortes de lois et on en fait tous les jours de nouvelles pour nous opprimer[477]. Je me souvenais du saint concile de Trente[478] et comme les pères assemblés avaient offert des sauf-conduits pour les mener et ramener[479], non pas pour les opprimer, mais afin que leurs personnes fussent en assurance et qu'ils fussent d'autant plus libres qu'ils eussent pouvoir d'écrire et avoir des personnes pour faire leurs affaires, qu'ils seraient libres d'exposer leurs sentiments en général et en particulier à celui des pères qu'il leur plairait, et, qu'après cela, s'ils demeuraient dans leurs sentiments et dans leurs opinions, ils seraient libres de s'en retourner et qu'ils seraient reconduits dans leurs maisons en sûreté. Je me disais : « Voilà la conduite si sainte et si chrétienne des Pères assemblés dans un concile général et le dernier de tous, et nous pour un pur fait que nous ne sommes pas obligées de connaître, et que nous ne pouvons jamais être capables de savoir, à cause de notre ignorance dans les lettres[480], on veut que nous jurions et que nous l'assurions pour vrai sur les saints Évangiles[481]. Et, à moins de cela, on nous chasse de nos monastères, on nous enferme, on nous tient captives, on nous prive des saints sacrements, on met tout en garde, afin que nous nous aveuglions. » Je repassai aussi par mon esprit la manière si dure et si peu chrétienne dont M. Chamillard avait usé envers moi, et la conduite qu'on avait tenue pour me captiver, depuis même que j'avais fait tout ce qu'on voulait de moi. Qu'on ne m'avait pas même voulu donner la liberté de me confesser et qu'il fallait de nécessité ne voir ni ne parler qu'à des personnes qui nous étaient entièrement opposées, qu'on avait mieux aimé nous donner le couvert au-dehors de Sainte-Marie que de nous le donner dans notre monastère, qui n'était qu'à trois pas, que je voyais en cela de terribles mystères, et que Dieu n'en était point l'auteur, et que c'était contre toutes les règles de l'Église. Je repassais dans mon esprit toutes ces choses et une infinité d'autres, tout le long du chemin, que j'omets pour abréger.

---

[475] Il s'agit du cinquième concile œcuménique de 553, qui condamna la doctrine de Nestorius. Celui-ci distinguait deux personnes en Jésus-Christ. Le pape Grégoire le Grand (590-604) imposa cette condamnation aux évêques occidentaux. La mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly évoque ce cinquième concile de Constantinople dans le cadre de ses polémiques avec madame de Rantzau. *Cf.* sa *Relation de captivité*, *op. cit.*, p. 57-58.

[476] La présence dans l'*Augustinus* des cinq propositions condamnées. Les allusions de la sœur Dupré à l'histoire de l'Église démontre sa parfaite connaissance du dossier.

[477] La sœur vise la récente bulle *Regiminis apostolici*, en date du 15 février 1665, qui s'imposa même aux religieuses qui devaient signer le formulaire, ce qui était une nouveauté.

[478] Ouvert en 1545, le concile de Trente fut clôturé en 1563. Les laïcs en furent écartés. Il comprenait deux pans : une réponse doctrinale au protestantisme et une réforme disciplinaire.

[479] La sœur vise les protestants. En effet, le concile de Trente tenta de trouver une conciliation entre les catholiques et les protestants. Un sauf-conduit avait été délivré à quelques protestants pour qu'ils puissent se rendre au concile. Les réformés n'accordèrent aucune autorité au concile, car les assises conciliaires avaient été déplacées à Bologne.

[480] La religieuse vise les lettres latines.

[481] La signature du formulaire imposait un serment sur les Évangiles. Or les religieuses rebelles refusaient de commettre un parjure.

Les retrouvailles

Notre carrosse ne pouvait marcher, et, nos sœurs qui étaient derrière nous, nous devancèrent. Leurs chevaux marchaient avec une vitesse extrême et les nôtres ne pouvaient aller et même un tomba. Je disais en moi-même : « C'est qu'ils ne veulent pas me mener à Port-Royal, ils sentent ma mauvaise action. » Trois de nos sœurs descendirent pour rendre le carrosse plus léger et soulager le cheval. On releva ce cheval et quelque temps après, il retomba encore une fois. C'est pourquoi je pris résolution de sortir du carrosse et de me faire effort pour voir si le carrosse pouvait mieux aller. On fut contraint au premier village de laisser le cheval, car c'étaient des carrosses de louage dont les chevaux ne valent guère. Ce que j'en dis n'est que pour faire voir les agitations de mon pauvre esprit. Étant descendue, j'allais de carrosse en carrosse embrasser nos sœurs, sans qu'elles me disent aucune parole, pour me faire connaître que je n'étais pas de leur sentiment. J'aperçus dans un de ces carrosses un ecclésiastique fort jeune[482]. Je dis en moi-même : « Toute jeunesse, point de barbe blanche, ce ne sera pas à de semblables gens que je porterai mes peines » et je dis à Dieu : « Ce sera à vous, Seigneur, qui êtes ce véritable prêtre selon l'ordre de Melchisédech[483], à qui je découvrirai mon cœur. Vous m'éclairerez et après que vous m'aurez fait connaître ma faute, je vous la confesserai, et vous m'en donnerez l'absolution. »

Nous poursuivîmes notre chemin et vous continuiez de parler à mon cœur. Vous m'éclairiez, mais ce n'était encore que de loin et vous ne vous faisiez pas paraître tout d'un coup, mais petit à petit. Quand nous fûmes à la première porte et que je vis les gardes rangés avec le mousquet sur l'épaule qui fouillèrent nos hardes[484], je me souvins de mes voyages de Flandres, quand nous passâmes par Péronne[485] et par Cambrai[486], mais, il faut avouer que j'y trouvai plus de courtoisie, même parmi les Espagnols, car Messieurs les gouverneurs de ces places ne voulurent jamais qu'on touchât à nos paquets et coffres. Ils se contentèrent de notre parole, quoique, lorsque je revins en France, c'était dans le temps où la guerre était la plus échauffée et on y faisait une très sévère garde.

Quand je fus à l'Église, après que j'eus adoré le très Saint-Sacrement, je disais à Dieu : « Il est temps, Seigneur, que vous fassiez connaître votre volonté à votre pauvre servante. Ne tardez plus à venir » et j'étais résolue, aussitôt que la porte de la clôture serait fermée, de me jeter à genoux devant nos sœurs pour les prier de prier Dieu pour moi qu'il me fît la grâce d'achever ce qu'il avait commencé en moi et de dire à nos mères l'état auquel j'étais. Mais quelques petites raisons m'en empêchèrent et je dis en moi-même : « Il faut encore prier Dieu » et puis le diable me disait toujours : « Recule, recule. »

Celles de nos sœurs qui avaient la force furent au réfectoire et quelques-unes, qui étaient aussi faibles que moi, furent à l'infirmerie et tout y était en silence. Quand j'eus fait, je me retirai à l'Église en un petit coin pour n'être vue de personne, et je vous parlais, mon Dieu, dans l'abondance de mon cœur et je ne disais plus que ces seules paroles : « Votre volonté soit faite en moi. » Vêpres sonnèrent, qui étaient les premiers

[482] Il s'agit de monsieur du Saugey, le nouveau confesseur des religieuses, jeune et sans expérience. Il était accompagné de Michel Chamillard.
[483] Allusion à l'Épître aux Hébreux de saint Paul (He 7, 1-17). Melchisédek symbolisait le Christ.
[484] Les religieuses avaient déjà fait l'objet d'une fouille avant leur départ.
[485] Ville frontière fortifiée, proche des possessions espagnoles.
[486] Cambrai fut rattachée à la France en 1678 ; auparavant la ville, une principauté ecclésiastique, faisait partie du Saint Empire Germanique.

vêpres de la Dédicace de notre Église[487]. Je ne voulus pas prendre place avec celles de nos sœurs qui chantaient, car j'avais le cœur trop serré. Comme on commença *Deus in adjutorium meum intende etc*[488]*,* je répétais avec esprit ces paroles : *Festina*[489], afin que notre Seigneur fût prompt à me secourir. Et à l'instant, il commença à faire pleuvoir de mes yeux un déluge de larmes, qui peu à peu faisaient fondre la glace de mon cœur, sans que je pusse presque penser à rien. Après vêpres, je me retirai encore en mon petit coin et y passai le reste de la journée sans parler à personne. À l'heure du réfectoire j'y fus[490], où je mangeai un peu. Je revins à mon coin ensuite à complies[491] et toujours dans les larmes.

On me vint quérir après à l'Église pour me montrer la cellule où je devais coucher et ce fut là où je me trouvai encore plus libre de laisser aller la bonde à mes pleurs, sans savoir à quoi ils aboutiraient. Je m'endormis à la fin, mais il semble que ce fut peu. Quand j'entendis sonner matines, j'y fus, et je pleurais toujours. Je sentis que les premières lumières dont il avait plu à Dieu de m'éclairer, et que la tentation avait presque éteintes, commençaient à revenir. Je demandais miséricorde à Dieu et je commençai à me dire à moi-même : « C'est tout présentement qu'il faut renoncer au mensonge pour prendre la vérité. Elle me paraît toute claire. » Après matines[492], je revins à notre cellule et fus à prime[493] dans cette disposition. Et pendant la sainte messe, comme j'offrais au Père éternel le sacrifice de son Fils, je me sentis frappée au cœur pour ne plus apporter de retardement à rompre tous mes liens et je vous dis : « Mon Dieu, c'est maintenant que, d'une franche et libre volonté, sans aucune contrainte ni induction[494] de quelque créature que ce soit, ni par aucun respect humain, je renonce de bon cœur aux deux signatures que j'ai faites, parce que vous me faites connaître que j'ai péché en les faisant et qu'il est impossible d'embrasser en même temps le mensonge et la vérité, en jurant comme j'ai fait sur les saints Évangiles que je croyais ce qu'en effet je ne crois point. Tout ce que je devais et pouvais faire était de déclarer, comme je fais ici, que je crois et embrasse de tout mon cœur toutes les vérités de la sainte Église et tout ce qu'elle nous propose de croire au regard de la foi, et que je veux demeurer dans le silence et le respect pour ce qui est des faits auxquels ma profession et mon ignorance me dispensent de prendre part. Je reconnais que je ne suis tombée dans un si grand aveuglement qu'à cause de l'orgueil que vous avez vu en moi et que toutes les craintes et les faiblesses que j'ai eues ne me sont venues qu'à cause que je ne me suis pas assez confiée en vous. Ma foi et ma vertu m'ont délaissée, aidez-moi, mon Seigneur, à rentrer dans votre grâce et votre amour. Je vous demande très humblement pardon de mon péché et de ceux de ma vie passée qui ont attiré sur moi votre colère, et vous ont obligé de vous retirer de moi. Donnez-moi, s'il vous plaît, un véritable esprit de pénitence qui m'en fasse produire des fruits dignes de vous. Que je n'oublie jamais vos miséricordes, qu'elles soient éternellement gravées dans mon cœur. Aidez-moi aussi à porter le poids de mon humiliation, car je ne la pourrai soutenir, si vous ne m'aidez vous-même à la porter. Je l'accepte de tout mon cœur pour satisfaire à votre divine justice que j'ai si justement irritée, et, puisque votre cher Fils unique a bien voulu être humilié sur l'arbre de la croix et porter la charge de l'ignominie de mes propres péchés, unissez mon

[487] La dédicace eut lieu le 25 juin 1230.
[488] Début des vêpres : « Dieu viens à mon aide. » Les vêpres avaient lieu à quatre heures.
[489] « Hâte-toi. ! »
[490] À cinq heures et quart de l'après-midi.
[491] Office du soir qui avait lieu à six heures et demie.
[492] Cet office se déroulait à deux heures du matin.
[493] À six heures du matin.
[494] Sans être poussée, conduite, du latin *inducere*.

humiliation à la sienne, et me faites la grâce de la porter amoureusement, humblement, et persévéramment[495] jusqu'à la fin de ma vie. »

La sœur rétracte sa signature

Quand j'eus renoncé au mensonge devant Dieu, la Sainte Vierge, les saints Anges et toute la cour céleste, je demeurai dans un calme plus grand que j'aie jamais ressenti. Au moins, je ne crois pas en avoir ressenti un plus grand, accompagné d'une très grande douleur de mon péché, avec une joie intérieure et une confiance en la miséricorde de Dieu, et tout cela si doux et si calme que je ne pouvais douter de la grâce que je venais de recevoir. Mes larmes ne furent pas si abondantes, quoiqu'elles ne laissassent pas de continuer plusieurs jours, et il ne s'en passe aucun que je ne pleure depuis ce temps-là. Je fus à l'office et à la grand'messe dans cette disposition, à la fin de laquelle je priai une sœur de dire à une de nos supérieures (c'était à ma sœur Angélique de Saint-Jean) que je la suppliais très humblement que je lui pusse parler avant le réfectoire. Elle ne manqua pas de le lui dire, et, aussitôt qu'elle arriva où j'étais, je me jetai à genoux et je lui dis : « Ma sœur, j'ai péché. Dieu m'a fait la grâce de reconnaître que je l'ai offensé et toute la communauté. Je suis prête, assistée de cette même grâce, de faire tout ce qu'il faut pour réparer ma faute devant Dieu et devant les hommes. » Je tenais un crucifix à ma main et je lui dis : « Je sens une telle confiance en Dieu que je crois qu'il a remis mon péché. Reste à faire des fruits dignes de pénitence. » Elle me dit que c'était un commencement. Je lui dis que mon affaire était faite devant Dieu et que j'avais fait ma rétractation en sa présence pendant le saint Sacrifice de la messe. Elle se sépara de moi sans me rien dire pour m'exhorter, et, depuis ce temps jusqu'aujourd'hui, je n'ai reçu aucune exhortation de qui ce soit.

Je ne me trouve à aucun exercice de communauté qu'à l'office, où l'on ne se parle point, et ainsi je ne sais ce que nos sœurs ont résolu de faire, de même que la communauté ne sait point encore ma résolution présente, et que, depuis vingt-trois jours que j'ai fait cette présente rétractation à la vue de Dieu seul, je me suis tenue séparée de la communauté, me réputant indigne de m'y joindre et de parler à mes sœurs que j'ai si fort scandalisées. Mais, quoiqu'elles ne sachent pas encore mon changement présent, elles ne me font aucunement paraître par leurs façons[496], ni par leur mine, avoir peine de moi. Hier seulement, comme je vis notre mère abbesse à la sainte messe, qui n'était arrivée que de la veille fort tard[497], je la suivis au lieu où elle allait, et, y étant arrivée, je me jetai à ses pieds en présence de cinq ou six sœurs qui étaient avec elle et lui témoignai le regret et la douleur que j'avais de mon péché. Elle me reçut avec la charité et la douceur qui lui est si naturelle. La plupart des sœurs qui étaient avec elle ne savaient pas mon changement et je puis dire que presque toutes ne le savaient pas. Il y avait même une de nos supérieures avec notre mère qui en fut surprise et elle m'embrassa en me disant qu'elle ne savait pas que je fusse dans la disposition où elle me voyait. Il y avait peu de jours qu'une de nos sœurs m'embrassa, quoiqu'il y en eût plus de quinze que je fusse dans la Maison. Je me jetai à ses pieds et elle encore plus vite que moi, en me disant : « Hélas ! Ma sœur, vous ai-je offensée en quelque chose ? » Je lui dis : « Non, ma sœur, c'est moi qui vous ai bien offensée et toute la communauté par ma mauvaise action. » Là-dessus elle me dit : « Reconnaissez-vous que vous avez manqué

[495] Avec constance.
[496] Leurs contenances.
[497] La mère abbesse Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny arriva à Port-Royal des Champs le 25 juillet 1665. Elle venait de Meaux avec la sœur Anne-Cécile de Boiscervoise.

en la faisant ?[498] » Je lui dis : « Oui, ma sœur, et Dieu m'a fait la grâce d'en faire la rétractation il y a plus de quinze jours. » Nous nous séparâmes comme cela.

Je prie ceux qui liront ceci de remarquer cette conduite, au prix de tout ce que l'on me disait du désordre de nos sœurs, et de l'accablement, et de la peine qu'elles faisaient à ceux qui avaient signé. Pour ce qui est dit de ce désordre prétendu, je puis rendre ce témoignage à la vérité que je n'ai jamais vu la Règle mieux gardée, plus de silence et plus de récollection[499]. J'ai beau aller parmi le monastère, je ne trouve personne qui parle ensemble. Jamais plus d'exactitude à l'office, plus de modestie, l'office mieux chanté, car d'abord que je suis arrivée j'y ai pris garde à dessein, à cause de tant de désordres que l'on m'avait dits qui y étaient. On ne peut pas dire que l'on se contraint, car ce fut tout d'abord comme y étant bien accoutumées, et cela continue, comme des personnes, qui ayant toujours fait leur devoir, le font encore, et le feront, s'il plaît à Dieu, jusqu'à la mort, selon la promesse qu'elles lui en ont faite.

L'on pourra dire que l'on ne me parle pas, mais que l'on me donne bien des papiers pour m'instruire. Je puis rendre ce témoignage à la vérité que je n'ai lu ni livre, ni papier imprimé, ni écrit à la main, et pas même une seule sentence des Pères, ni d'autres pour me fortifier dans ma résolution, enfin rien du tout, et je ne me mêle de rien dans la Maison, non plus que je si n'y étais pas. Je pleure mon péché et j'attends M. l'archevêque pour lui dire ma résolution. Car, comme son mandement porte qu'il ne veut point de restriction, je n'ai rien qu'à renoncer à la signature que j'ai faite sans restriction ni explication, étant toute disposée de recevoir toutes les peines qu'il lui plaira de m'imposer, que je recevrai de bon cœur, assistée de la grâce de Dieu, non pour punition de ce que j'ai renoncé aux signatures que j'ai faites, mais pour satisfaire à Dieu que j'ai offensé en les faisant. Et j'avoue que, quand ma conscience ne m'aurait pas obligée d'y renoncer pour ne vouloir pas porter un faux témoignage et l'assurer par un serment, la manière dont on agit dans cette affaire et tous les mensonges qui ont été dits pour nous tromper les unes et les autres seraient capables d'ouvrir les yeux à toutes les personnes équitables. Ces sœurs, à qui je parlai hier en présence de notre mère, m'ont dit tant de choses qu'on leur a dites que je disais, que je ne sais comment elles ont eu la patience de me souffrir avec elles sans m'en rien dire, et, quand il n'y aurait que cela seul, j'abandonnerais une affaire qui ne subsiste que par le mensonge et la fourberie. Cela fera qu'en copiant ceci, je ferai remarquer en quelques endroits combien j'étais éloignée de penser et de dire ce que l'on m'imposait. Mais j'ai tort de m'étonner que l'on ait dit des choses de moi si éloignées de la vérité, puisque ma mauvaise action leur pouvait donner lieu de dire ces mensonges, mais ce qui est le plus étonnant, c'est que l'on nous ait dit tant de contes de nos mères et de nos sœurs, lorsqu'elles ne donnaient aucun lieu de les faire, puisqu'elles étaient inébranlables dans le bien.

Je proteste que tout ce que j'ai écrit est sincère et que je n'ai jamais eu intention de tromper M. l'archevêque, ni de lui rien déguiser, et que, si j'eusse été dans les mêmes dispositions où je suis, je lui aurais dit sincèrement, comme je suis prête de le faire la première fois que j'aurai l'honneur de le voir et de le supplier très humblement d'effacer de dessus ces deux mandements les deux noms que j'y ai mis et que s'il me veut faire cette grâce de me permettre de les effacer, je le ferai avec mon sang. Je confesse aussi que je l'ai offensé en faisant ces deux signatures et je lui en demande très humblement pardon, car je l'ai préféré à Dieu, et je suis cause qu'il s'est nourri d'une fausse espérance, me comptant au nombre de celles de nos sœurs qui ont signé, mais je reconnais aussi que je suis obligée d'y renoncer, comme j'y ai renoncé dès le cinq du

[498] Il s'agit de la signature du formulaire.
[499] Retraite spirituelle de courte durée.

présent mois de juillet 1665, en faisant ma rétractation à la vue de Dieu seul et je le fais encore aujourd'hui par ce présent acte, renonçant de tout mon cœur à mes deux signatures. Je confesse aussi que je n'ai fait la seconde que pour procurer mon retour dans notre monastère, sans la vouloir regarder, pour les raisons que j'ai déduites[500] dans ce papier. Et quand je considère l'étrange aveuglement qui m'a fait tomber une seconde fois, après avoir eu tant de peine de ma première chute, je ne puis que penser, sinon, comme j'ai déjà dit, que Dieu voyait qu'il y avait en moi un très grand orgueil à purifier et que, comme j'eusse eu quelques compagnes si je n'eusse signé qu'une fois, y ayant quelques sœurs parmi nous qui ont fait la première signature, il était à propos, pour me confondre davantage, qu'il y eût quelque chose en moi qui me mît au-dessous de toutes les autres. Je déclare de plus que quand j'ai dit à M. l'archevêque qu'il ne me trouverait pas à deux paroles, je n'ai jamais cru lui donner parole que je ne renoncerais jamais aux signatures, encore que, pour lors, je ne croyais pas le faire et que j'ai toujours entendu par une personne en deux paroles, celle qui dénie ce qu'elle a dit, ce que j'espère ne m'arrivera pas, s'il plaît à Dieu ; et que je ne crois pas que ce soit être à deux paroles, quand on dit : « Il est vrai que j'ai dit cela, mais il est vrai que j'ai failli, comme je confesse que j'ai fait deux signatures et je confesse aussi que j'ai manqué et que j'y renonce de tout mon cœur » et je prétends aussi renouveler ici l'acte que nous avons fait avant que de sortir de notre monastère le 5 de juillet 1664[501], et celui où nous avons inséré la profession du saint concile de Trente[502]. Je crois aussi être obligée de rendre ce témoignage à la vérité pour moi-même, pour ne pas donner lieu à plusieurs mensonges que l'on a dits de moi, que je n'ai jamais dit une parole, ni eu la pensée de rien dire de tout ce qu'on m'a faussement imposé contre le respect, l'obéissance, l'amour et l'affection sincère que j'ai toujours eue, que j'ai et que j'espère, avec la grâce de Dieu, d'avoir jusqu'au dernier soupir de ma vie pour Messieurs nos confesseurs, qui m'ont engendrée en Jésus-Christ, pour nos mères et toutes nos sœurs qui n'ont point signé, et de cela je prends à témoin M. l'archevêque même, M. Chamillard, le confesseur du monastère où j'ai demeuré, et les trois révérendes mères Annonciades à qui j'ai parlé ordinairement depuis ma sortie de Port-Royal. Je prends aussi à témoin les mêmes personnes, comme je leur ai témoigné que j'avais eu beaucoup de peine depuis ma chute.

Mais maintenant que Dieu m'a tirée, par sa miséricorde, de cet horrible embarras d'esprit où j'ai été pendant cinq mois et qu'il a dissipé mes ténèbres, je demande très humblement pardon à tous ceux qui portent un cœur vraiment chrétien et que mon action a si fort scandalisés, à mes pères en Jésus-Christ, à nos mères et à toutes nos sœurs. Je les supplie aussi de demander pardon pour moi à Dieu, non seulement de ma chute, mais de tous les péchés de ma vie passée qui ont attiré la colère de Dieu sur moi. Qu'ils lui demandent un véritable esprit de pénitence et qu'il me conserve jusqu'à la mort la disposition où il me met présentement d'être préparée par un esprit contrit et humilié à recevoir tous les maux qu'il plaira à Dieu de m'envoyer et d'être aussi prête à souffrir toutes les pertes, les mépris, les injustices et les reproches de mes péchés que les créatures me pourraient faire.

Je demeure aussi convaincue de ma faiblesse par l'expérience que j'en ai faite. C'est pourquoi, je supplie très humblement que l'on demande à Dieu qu'il augmente ma

[500] Développées, exposées en détail.
[501] Les religieuses de Port-Royal de Paris y refusent la signature du formulaire plaidant l'ignorance et la condition de leur sexe qui leur interdit de condamner Jansénius. Elles déclarent dans cet acte refuser de prendre part aux polémiques qui les dépassent.
[502] La sœur fait allusion à l'acte du 11 août 1664 : la communauté de Port-Royal de Paris y affirme sa fidélité au concile de Trente.

foi et mon espérance en sa bonté infinie, qu'il n'abandonne jamais ceux qui ont une véritable confiance en lui et méfiance d'eux-mêmes. Je supplie très humblement toutes nos mères et toutes nos sœurs, que, si je viens à m'oublier moi-même en m'éloignant de l'esprit d'humilité et d'anéantissement dans lequel je dois vivre à l'avenir, en la vue de ma chute, qu'elles m'en fassent souvenir par quelque parole, qui, quoique charitable, ne laisse pas de faire l'effet d'une lancette, afin qu'elle crève l'enflure de mon orgueil.

Je supplie aussi très humblement qu'on rende à Dieu de très humbles actions de grâces de celle qu'il m'a faite de me retirer de mon aveuglement et de ce qu'il me fait dire de bon cœur : *Bonum mihi quia humiliasti me, ut dicam justificiationes tuas*[503]. Puis, je le reconnais et le confesse de tout mon cœur, afin qu'en cette vie et dans l'autre je puisse chanter éternellement : *Misericordias domini in aeternum cantabo*[504]. Je prends Dieu, la Sainte Vierge, les saints anges et toute la cour céleste, et en particulier les saints apôtres saint Pierre et saint Paul, saint Augustin, saint Joseph, saint Benoît, et notre père saint Bernard[505], toutes mes mères et toutes mes sœurs pour témoins de mon action.

Signé : Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude, religieuse indigne de Port-Royal des Champs.

Ce 27 juillet 1665, dans notre cellule en notre monastère de Port-Royal des Champs.

[503] Psaumes : « Il est bon pour moi, Seigneur, que vous m'ayez humilié afin que j'apprenne vos ordonnances pleines de justice (Ps 118, 71). »

[504] Incipit du psaume 88 : *Gratias domini in aeternum cantabo*. « Je chante à jamais l'amour du Seigneur. »

[505] Les religieuses de Port-Royal étaient très attachées à celui qu'elles appelaient leur père, saint Bernard de Clairvaux, puisque Port-Royal était un monastère cistercien.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-MELTHIDE THOMAS DU FOSSÉ

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-MELTHIDE THOMAS DU FOSSÉ

Les éditeurs de la version imprimée de 1724 écartèrent la *Relation de captivité* de la sœur Madeleine de Sainte-Melthide Thomas du Fossé. Or cette relation figure bien dans le manuscrit P.-R. 21 de la bibliothèque de Port-Royal et dans le manuscrit P.-R. 62. Il était donc prévu de l'éditer. Néanmoins, le réseau janséniste l'écarta, ne voulant pas offrir au lecteur les revirements et la faiblesse de la religieuse qui signa deux fois le formulaire. Alors que dans les années 1720 les polémiques suscitées par la bulle *Unigenitus* battaient leur plein et que les autorités durcirent leur position, se ralliant à Rome, les éditeurs de l'édition imprimée de 1724 ont considéré que la sœur offrait un mauvais exemple et que ses hésitations étaient susceptibles de heurter ou d'influencer les lecteurs. En effet, dans la *Relation de captivité* de la religieuse, on peut lire la fameuse lettre que Hardouin de Péréfixe avait fait imprimer et diffuser dans le public, lettre que la religieuse avait écrite aux sœurs de Port-Royal pour les pousser à la signature. En fait, elle avait donné son accord à la composition de cette lettre inspirée par Hardouin de Péréfixe. Ceci explique que cette relation fit l'objet d'une édition tardive en 1750. Elle est incluse dans les *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*[506]. Le texte de la *Relation de captivité* est précédé par une petite biographie de la religieuse qui dresse de la sœur du Fossé un portrait édulcoré. En effet, cette biographie résume la *Relation de captivité* de la sœur Melthide et a pour objectif d'excuser sa faiblesse, en soulignant son humilité et ses vertus plutôt que ses trahisons. Elle retrace les revirements successifs de la religieuse, sa captivité, son retour à Port-Royal de Paris, ses regrets et son rapatriement définitif en 1670 à Port-Royal des Champs, où elle se rétracta. Enfin, sa mort édifiante conclut cette hagiographie qui veut démontrer que la sœur du Fossé avait bien réintégré sa communauté d'origine et s'était séparée des signeuses.

L'édition imprimée de 1750 est fidèle au manuscrit P.-R. 21 ; seul un passage a été tronqué et résumé en quelques lignes. Il s'agit de la lecture à haute voix par la religieuse de sa première rétractation dans le réfectoire devant la communauté. Cette lecture publique ne put avoir lieu, la mère Eugénie de Fontaine s'y opposant avec véhémence. Après l'action de grâces qui s'acheva à l'Église, devant le Saint-Sacrement, et une tentative d'interruption de la mère Eugénie, la communauté rebelle se rendit au chapitre pour y lire cette rétractation. Deux religieuses, des signeuses qui avaient rallié la mère

[506] *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, éd. Pierre Leclerc, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1750-1751, t. II, p. 165-202.

Eugénie, vinrent l'avertir. S'en suivit une scène tumultueuse de rébellion. La sœur Melthide refusa d'obéir à la mère Eugénie et les religieuses non-signeuses dénièrent à la mère Eugénie sa qualité de supérieure. Après des propos agressifs de part et d'autre, la sœur Melthide se retira en un autre lieu avec ses consœurs et y lut sa rétractation.

Quelles sont les raisons de cette censure ? Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'une scène bien peu édifiante qui éclaire sous un jour cru la révolte et l'agressivité des religieuses, tant signeuses que non-signeuses. Elle livre au lecteur une image contrastée de religieuses qui se livrent avec violence une bataille de mots, rompant l'obligation de silence de la maison. Or, il ne fallait pas donner prise aux adversaires de Port-Royal qui avaient répandu le bruit que les religieuses rebelles ne respectaient plus les *Constitutions*, et que, depuis l'enlèvement des mères, le monastère était mal réglé. L'image que donne la sœur Melthide ne répond pas non plus à celle de l'historiographie : une personne timide et qui ne s'exprime pas. En effet, la sœur Melthide fait preuve d'esprit de répartie, de fermeté voire d'insolence.

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR THOMAS DU FOSSÉ : UNE RÉDACTION TARDIVE, DOUTES ET REVIREMENTS

La *Relation de captivité* de la sœur Madeleine de Sainte-Melthide Thomas du Fossé (1628-1696), la sœur du célèbre mémorialiste[507], ne fut pas imprimée en 1724. Cette relation fut écartée du corpus par les éditeurs, la sœur du Fossé ayant signé trois fois le formulaire. Après avoir signé une première fois, le 15 octobre 1664, elle se rétracta le 23 octobre, ce qui lui valut son enlèvement, le 29 novembre, avec la sœur Soulain, cellérière, et la sœur Eustoquie de Brégy. Elle fut captive à la Visitation de Saint-Denis, où elle ne put communiquer avec la sœur Candide Le Cerf. Elle y signa à nouveau le formulaire le 25 janvier 1665. Hardouin de Péréfixe fit imprimer la lettre que la sœur écrivit aux religieuses de Port-Royal de Paris, le 6 février 1665, pour les informer de sa signature. Ses conditions de captivité s'adoucirent alors, et elle participa aux divertissements de la communauté des visitandines. Elle choisit de regagner Port-Royal de Paris, où elle arriva le 5 septembre 1665. Elle y occupa la charge de sacristine. Le 16 novembre 1665, elle participa à l'élection de la nouvelle abbesse, Dorothée Perdreau. Elle était néanmoins en relation avec les sœurs de Port-Royal des Champs et refusa de reconnaître la nouvelle abbesse et sa prise de possession définitive de Port-Royal de Paris.

Ses revirements peuvent s'expliquer par sa fragilité psychologique : d'un naturel timide et timoré, elle était très sensible aux pressions. Pourtant, elle possédait parfaitement l'esprit de Port-Royal. Elle y fut pensionnaire et y prit l'habit de novice en 1646, à l'âge de dix-huit ans. Elle fit profession deux ans plus tard, le 28 octobre 1648. Elle faisait donc partie de cette fameuse seconde génération très vindicative. Sa famille, les Thomas du Fossé, faisait partie du réseau de Port-Royal. Son père, Gentien Thomas du Fossé, descendait d'une famille d'officiers royaux établie à Rouen qui occupait l'office de maître des comptes dans la Chambre des comptes de Normandie. Converti par Saint-

[507] Pierre Thomas du Fossé commente lui-même la chute de sa sœur dans ses *Mémoires* : la sœur Melthide manquait de force d'âme, elle était trop simple et influençable.

Cyran, Gentien vendit son office et se retira du monde. Il plaça ses enfants, dont le mémorialiste Pierre, à Port-Royal. La sœur Melthide avait deux sœurs. L'une d'elles, Anne de Sainte-Thècle (1637-1661), avait été religieuse à Port-Royal.

L'attitude de la sœur Melthide n'a donc rien d'exemplaire au regard du milieu janséniste qui lança les *Relations de captivité* dans le public en 1724, ce d'autant plus que la sœur ne regagna Port-Royal des Champs qu'après la Paix de l'Église. En effet, par une lettre en date de fin mars 1669, adressée à Hardouin de Péréfixe, la religieuse et deux de ses compagnes, les sœurs Aimée de Sainte-Pélagie Choart de Buzenval et Marguerite-Euphrosine de Creil, demandèrent l'autorisation de rejoindre Port-Royal des Champs où elles arrivèrent le 29 avril 1669. La sœur Melthide demanda pardon à la communauté de son éloignement et de sa participation à l'élection de la nouvelle abbesse de Port-Royal de Paris, Dorothée Perdreau. Elle regretta sa signature qu'elle attribua à son orgueil au début de l'année 1670. Elle dressa une rétractation adressée à Le Maistre de Sacy et au Grand Arnauld en date du 26 mars 1670. Il est probable qu'elle rédigea sa relation après la rétractation définitive de sa signature.

La sœur a occupé la charge de sous prieure de Port-Royal des Champs. Elle mourut le 25 octobre 1696 des suites d'une longue maladie qui lui avait fait perdre l'usage de ses membres, à l'âge de 68 ans.

La sœur Melthide est l'auteur d'une intéressante et importante *Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal de Paris depuis le transfert des religieuses, fait à Port-Royal des Champs en 1665 et l'établissement de la sœur Dorothée Perdereau première abbesse intruse de Port-Royal*. Cet écrit a été incorporé dans le *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*[508].

RELATION DE CE QUI EST ARRIVÉ À LA SŒUR MAGDELEINE MELTHIDE THOMAS DU FOSSÉ, DEPUIS L'ENLÈVEMENT DES MÈRES DE PORT-ROYAL, FAIT AU MOIS D'AOÛT 1664. JUSQU'AU TEMPS QU'ELLE RETOURNA À PORT-ROYAL DE PARIS, APRÈS EN AVOIR ÉTÉ ELLE-MÊME ÔTÉE

Incipit : louanges à Dieu

Si j'ai été si malheureuse de me séparer de nos mères et de nos sœurs par la signature du formulaire[509], il m'est utile que je fasse connaître de quelle manière Dieu m'a ainsi abandonnée, afin que les personnes, qui pourront voir cet écrit[510], me fassent la charité de prier Dieu pour moi, et m'obtiennent de sa miséricorde la grâce de m'humilier à proportion de la grandeur de mes fautes, et la reconnaissance que je dois avoir de ses bontés infinies pour m'avoir retirée de l'abîme où je m'étais précipitée[511].

[508] Il s'agit du recueil dit *Recueil d'Utrecht* de 1740, p. 451-500.
[509] La sœur signa la première fois le formulaire à Port-Royal de Paris, le 15 octobre 1664.
[510] Cette relation est un aveu, une confession et en même temps un acte de louange qui célèbre la grâce divine. Il s'agit d'un acte de repentance qui se veut public. Il vise le réseau des amis de Port-Royal. Cette *Relation de captivité* ne figure pas dans les *Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *édition in-4*.
[511] La signature, dans l'imaginaire du reste classique des religieuses, correspond à la chute dans le péché, dans le

Lorsque l'on commença à parler de l'enlèvement de nos mères, il me semble que j'étais dans un ferme dessein de souffrir toutes choses plutôt que de trahir ma conscience en signant le formulaire, mais j'étais soutenue en ce temps-là des conseils de notre très chère mère Agnès[512] à laquelle je ne celais rien de tout ce qui se passait en moi. C'est ce qui fut cause que sa sortie[513] me causa une douleur que je ne puis exprimer par mes paroles et me fit un très grand tort pour ma conduite, car, quoi que je fusse soumise à l'ordre de Dieu en cette occasion, je n'eus point soin de me tenir dans l'humilité où je devais être.

Sombres pensées

Je pris d'abord une occasion de scandale de ce qu'en l'état où nous étions, sans conduite parmi d'aussi grandes affaires[514], il arrivait quelquefois que l'on n'était pas si exactes à la régularité et au silence[515] et de quelques autres manquements. Je commençai à raisonner en moi-même et que, sans doute, il y avait moins de mal à signer que de demeurer en un état qui exposait à toutes ces choses. Cela me fit croire que je serais bien si je me retirais entièrement, ce que je fis en effet, disant que j'allais faire une petite retraite. Durant ce temps, je jugeais mal de mes sœurs, ne considérant pas qu'il m'était bien facile, à moi qui n'avais rien à faire, de m'exempter de faire les choses que je blâmais. Je désirais aussi beaucoup d'être en repos, n'aimant point à être continuellement inquiétée et contrariée, comme nous étions par les personnes qui nous voulaient obliger à signer[516].

Le quinze d'octobre, je me trouvai si accablée de tristesse de toutes ces différentes pensées, qui roulaient souvent dans mon esprit, que je sortis de l'assistance du Saint-Sacrement, où j'étais après vêpres, pour savoir si Monseigneur l'archevêque, qui était venu ce jour-là, y était encore, pour lui dire que, si l'on pouvait me lever les doutes que j'avais au sujet de la signature, je signerais. Mais je ne le trouvai plus. Et au lieu que cela me devait faire rentrer en moi-même, je ne cherchai que le moyen d'achever ce que j'avais commencé. Je fus trouver la mère Eugénie[517] pour la prier de faire en sorte que j'eusse l'honneur de voir Monseigneur l'archevêque quand il viendrait. Je lui dis ensuite que j'étais dans une grande angoisse, et que je la suppliais de prier Dieu pour moi. Elle m'embrassa et me fit mille caresses.

La signature

Le lendemain, je commençai à ouvrir les yeux pour voir ce que j'avais fait et je fus trouver une de nos sœurs anciennes à qui j'en fis le récit, étant bien fâchée de m'être si

---

précipice. L'image de l'engloutissement est fréquente dans les relations des religieuses qui ont signé. Elle est associée à l'aveuglement, à l'égarement dans les ténèbres, qui symbolisent l'abandon de Dieu. Signer, c'est se perdre.

[512] La mère Agnès Arnauld vouait une particulière prédilection à la sœur Thomas du Fossé.

[513] Son enlèvement, le 26 août 1664.

[514] Ceci n'est pas exact, les religieuses purent correspondre clandestinement avec les Messieurs de Port-Royal. Claude Lancelot leur servait d'intermédiaire. La correspondance codée de Le Maistre de Sacy qui donnait des consignes aux sœurs Briquet et Le Féron nous est parvenue.

[515] Chamillard et les filles de Sainte-Marie déstabilisèrent la communauté de Port-Royal de Paris. Des membres des familles des religieuses les visitèrent au parloir pour leur conseiller de signer le formulaire. Chamillard fit de nombreuses conférences et les sœurs les plus fermes durent soutenir celles qui s'affaiblissaient. La signature de quelques-unes bouleversa la communauté rebelle.

[516] Il s'agit de l'archevêque de Paris, de Chamillard, de Nicolas Chéron et de la mère Eugénie de Fontaine.

[517] La mère Louise-Eugénie de Fontaine, de l'ordre de la Visitation, arriva le jour même de l'enlèvement des moniales, le 26 août 1664. Elle devait gouverner le monastère. Les religieuses de Port-Royal lui reprochèrent son obéissance aveugle et son zèle sans science.

fort engagée. Elle fut extrêmement surprise d'apprendre cette nouvelle si peu attendue et elle me conseilla d'aller promptement à la mère Eugénie pour la prier de ne point parler à M. l'archevêque. Mais elle lui avait déjà écrit et il vint le même jour à l'heure des vêpres. Lorsque l'on me vint quérir pour l'aller trouver au parloir, il me semble que je fis ce que je pus pour m'en exempter, connaissant ma faiblesse, car j'étais alors dans la résolution de ne point signer, croyant ne le pouvoir faire sans offenser Dieu. Mais il me dit quantité de raisons pour m'obliger à le faire, et me fit mille conjurations jusqu'à se mettre à genoux devant moi[518], pour m'en prier avec plus d'insistance. La mère Eugénie s'y mit aussitôt pour le supplier de vouloir se relever et pour moi qui y étais déjà, je me baissai profondément et lui fis la même supplication. Lorsqu'il se fut relevé, il me dit encore diverses raisons, et, entre autres, il me rapporta le passage de notre père saint Bernard, qui dit que lorsqu'on est dans le doute, on doit suivre l'avis de son supérieur, de sorte que toute abattue que j'étais, je n'avais plus rien à dire et, après lui avoir fait toutes les supplications que j'ai marquées dans ma rétractation[519], je signai enfin, étant toute fondante en pleurs[520].

Je sortis du parloir en cet état, et je ne parlai à personne de ce que j'avais fait. Le soir, M. Chamillard[521] me demanda pour me congratuler et pour me demander si je voulais me confesser pour communier le lendemain, qui était la fête de sainte Thérèse[522]. À quoi je fis réponse que je n'étais pas si pressée de le faire et qu'il fallait que j'eusse l'esprit plus en repos que je n'avais. Il n'eut pas grande satisfaction de moi en cette visite, car je lui parlai fort froidement tout le temps que j'y fus. Je demeurai ce soir et les deux jours suivants dans des larmes presque continuelles, et si hors de moi que je ne savais presque ce que je faisais[523], quoiqu'en même temps je crusse n'avoir point mal fait en signant.

Le lendemain à l'assemblée[524], je me mis à genoux au milieu du chapitre et je dis tout haut : « Mes sœurs, je vous supplie très humblement de prier Dieu pour moi, je signai hier, parce que j'y fus contrainte, n'ayant pu résister aux raisons que l'on me dit. Je vous prie de croire que je ne ferai rien contre vous et je prie Dieu de tout mon cœur que si je l'ai offensé (ce que je ne crois pas néanmoins, l'ayant fait par obéissance), de me punir en ce monde. » Il me semble que ce qui me porta à dire cela à la communauté, ce fut pour assurer toutes mes sœurs que je ne serais pas comme les autres qui avaient signé[525], et que je conserverais toujours le respect et l'affection que je devais à nos mères et à elles toutes. Au sortir de l'assemblée, je me retirai promptement en notre

[518] On reconnaît bien là le tempérament impulsif d'Hardouin de Péréfixe.

[519] Les sœurs dressèrent procès-verbal de cette rétractation le 23 novembre 1664. On peut la lire dans la *Relation contenant les Lettres que les Religieuses de Port-Royal ont écrites, pendant les dix mois où elles furent sous l'autorité de la mère Eugénie*, s. l., s. n., p. 86-89. Les religieuses interprétèrent ce revirement comme un témoignage exceptionnel de la grâce divine. Leur commentaire est pittoresque : elles chantèrent un Te deum à l'office au grand dam de la mère Eugénie.

[520] Le thème des larmes est omniprésent dans les *Relations de captivité*, notamment celles de la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly et de ses deux sœurs captives.

[521] Les religieuses considéraient Chamillard comme un homme nuisible, plus dangereux qu'un jésuite !

[522] « L'on tiendra le chapitre une ou deux fois la semaine, selon que la mère jugera expédient ou nécessaire : on y traitera de l'amendement des fautes qui se font dans la communauté, et pour cela les sœurs s'accuseront humblement, franchement, et sincèrement de toutes celles qu'elles auront commises qui auront paru extérieurement (*Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, éd. Véronique Alémany et Jean Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004, p. 108). »

[523] On relève les intenses souffrances spirituelles de la plupart des religieuses qui ont signé. La plupart d'entre elles se rétractèrent lors de leur arrivée à Port-Royal des Champs.

[524] Le 22 novembre.

[525] Sept sœurs avaient signé le formulaire le 12 septembre 1664 : les sœurs Flavie Passart, Isabelle des Anges, Marie-Dorothée Perdreau, Euphrosine de Creil , Philiberte Morelle, Isabelle de Saint-Joseph et Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin. Elles se séparèrent de la communauté et épiaient leurs consœurs qui avaient refusé de signer.

cellule, de laquelle je ne sortis que le moins que je pouvais, n'osant presque paraître devant elles par la confusion où j'étais de ma signature.

Lorsque je signai, je ne chantai point, parce que j'étais enrhumée. Cela fut cause que je n'osai jamais recommencer à faire l'office de chantre, craignant que cela ne déplût à nos sœurs, mais, lorsque j'eus résolu de faire ma rétraction, nos sœurs anciennes m'obligèrent à recommencer à faire la chantre de peur que la mère Eugénie et ma sœur Flavie[526] ne m'empêchassent de la faire après.

Le fameux-procès-verbal du jour de l'enlèvement

La première fois que M. l'archevêque vint à Port-Royal après que j'eusse signé, il me fit l'honneur de me demander et l'on me dit, avant que d'y aller, qu'il fallait lui demander pardon d'avoir signé le procès-verbal[527], ce que je fis le plus humblement qu'il me fut possible, sans néanmoins taxer nos sœurs d'y avoir rien mis de faux. Il me demanda de lui donner un écrit du regret que j'avais de l'avoir signé et que cela lui ferait plaisir afin de le pouvoir montrer, ce que je fis[528]. Je mis dans ce billet que je lui demandais très humblement pardon d'avoir signé le procès-verbal, ne pouvant rendre témoignage de presque tout ce qui y était contenu, parce que l'excès de la douleur où j'étais de la sortie de nos chères mères et sœurs faisait que je ne voyais presque rien de tout ce qui se passait. Lorsque je lui eus porté ce billet, il en témoigna grande joie, mais après l'avoir lu, il parut un peu surpris, parce qu'il n'y avait rien qui le pût justifier, qui était le sujet pour lequel il me l'avait demandé.

Ce même jour, il me dit de lui dire s'il n'était pas faux qu'il eût dit à notre mère[529] les injures dont on l'accusait[530]. À quoi je lui fis réponse que je lui demandais très humblement pardon si j'étais obligée de lui dire que je les lui avais entendues dire. Là-

[526] La sœur Flavie Passart, maîtresse des novices, avait trahi ses consœurs, donnant à l'archevêque la liste des sœurs à enlever. Elle secondait l'archevêque et Chamillard, mais ne parvint pas à obtenir la fonction d'abbesse de Port-Royal de Paris.

[527] Il s'agit du procès-verbal de la journée de l'enlèvement du 24 août 1664 ; la sœur Briquet le rédigea. La communauté le signa et il fut imprimé. En effet, les religieuses parvinrent à l'envelopper avec une pierre et à le jeter au-dessus des murs de la clôture. Hardouin de Péréfixe parla de ce procès-verbal à toutes les captives qu'il visita. Le public fut choqué car Hardouin de Péréfixe avait qualifié la mère abbesse de pimbêche. Relevons le propos qu'il tint à ce sujet à la mère Angélique de Saint-Jean : « On me fait dire aussi de belles choses en écrit, je ne sais pas qui ! Que j'ai appelé votre Mère Abbesse d'un nom que je ne sais seulement pas et que les honnêtes gens n'entendent point, que je l'ai appelée mijaurée ! Où l'aurais-je pris ? Je dis assez bas que pour ce terme, je ne l'avais pas bien retenu. Il continua qu'on disait qu'il l'avait appelée folle et impertinente en plein chapitre (Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, *Relation de captivité*, éd. abbé Louis Cognet, Paris, Gallimard, 1954, p. 53-54). » On relève aussi dans la *Relation de captivité* de la sœur Le Conte : « Mais ce qui lui tenait le plus au cœur était le procès-verbal que nos sœurs avaient fait, et qui était imprimé, et tous les autres actes. Il me demanda s'il était vrai qu'il s'était emporté le jour qu'il nous fit sortir, comme ces actes le disaient. Je lui dis que je ne l'avais pas vu, ce qui était vrai, n'ayant bougé du chœur, en attendant qu'on me mît dehors. Ce qui lui faisait le plus de peine était ce qui y était de ma sœur Madeleine-Christine et il ajouta que nos sœurs s'étaient fait plus de mal qu'à lui ; et que tout le monde improuvait leur procédé, et il dit ensuite qu'il était vrai qu'elles lui avaient dit qu'elles ne savaient pas qu'on le dût imprimer. Puis il me parla de la signature. »

[528] Les autres religieuses refusèrent de céder à cette injonction.

[529] Il s'agit de l'abbesse de Ligny enlevée le 26 août 1664. Elle rédigea une *Relation de captivité* que sa mort interrompit.

[530] Hardouin de Péréfixe eut plusieurs accès de violence verbale. Le texte exact de ses propos en date du 21 août, jour où il priva les rebelles de la communion, est le suivant : « Notre mère lui ayant voulu parler, il ne la voulut point écouter et lui dit : "Taisez-vous, vous n'êtres qu'une petite opiniâtre et une superbe, qui n'avez point d'esprit et vous vous mêlez de juger de choses à quoi vous n'entendez rien, vous n'êtes qu'une petite pimbêche, une petite sotte, une petite ignorante, qui ne savez ce que vous voulez dire, il ne faut que voir votre mine pour le reconnaître : on voit tout cela sur votre visage." Durant qu'il disait cela ses pages et ses laquais qui étaient montés pour lui donner son manteau étaient à la porte du parloir qui était ouverte, les fenêtres l'étaient aussi, de sorte qu'on entendait de la cour tout ce qu'il disait, parce qu'il parlait avec une étrange chaleur (*Divers Actes, Lettres et Relations des religieuses de Port-Royal*, dits *Divers Actes de P.-R.*, s. l., s. n., 1724, *Relation de ce qui s'est passé à P.-R.*, p. 95-96). »

dessus il me dit : « Je vous jure sur mon caractère que je ne savais point ce que le mot de pimbêche signifiait. » Je pris ensuite occasion de l'assurer du respect que nos mères avaient pour sa Grandeur, et qu'elles nous l'avaient toujours témoigné, que pour l'appel qu'elles avaient fait[531], elles avaient eu bien de la peine à s'y résoudre, qu'elles avaient cru y être obligées pour le bien de la Maison. Il écouta paisiblement tout ce que je lui dis et parut même en être satisfait.

Regrets de la signature

Je ne dis rien de tous les troubles de conscience que j'ai presque toujours eus de ma signature, parce que tout cela est dit assez amplement dans ma rétractation et je ne parle pas non plus du temps que je fus sans communier. J'avais grand soin de garder le sujet de mes peines et de ma tristesse, afin d'obtenir la permission de voir M. Chéron[532], car on ne me l'aurait jamais accordé si l'on l'eût su, quoiqu'il n'y eût pas sujet de me le refuser pour cela, puisqu'il m'a toujours assuré que je n'avais point mal fait de signer, sinon mon empressement qu'il blâmait et, aussi, puisqu'il m'exhortait toujours à me tenir la plus unie qu'il me serait possible à toute notre communauté.

La mère Eugénie, qui me voyait si triste, avait grand soin de m'envoyer quérir pour me divertir avec elle et ses religieuses[533]. Mais tout cela ne me consolait point, me voyant comme séparées de notre communauté, quoique, néanmoins, toutes nos sœurs me témoignassent bien de la bonté. Pour moi, je n'avais pas moins d'affection pour elles qu'auparavant et je parlais toujours à quelques-unes des anciennes, lesquelles me donnaient tous les écrits qui me pouvaient toucher et me faire connaître l'état où je m'étais réduite.

Enfin, Dieu commença à m'ouvrir les yeux pour voir la faute que j'avais faite. Je me séparai entièrement des religieuses de Sainte-Marie[534] et de nos sœurs qui avaient signé[535] (avec lesquelles je n'ai jamais eu grande communication), pour prendre plus de temps à prier Dieu, afin d'obtenir de sa bonté la grâce de connaître ce que je devais faire et la force qui m'était nécessaire pour l'accomplir. Je demeurai, pendant cette petite retraite que je fis, tellement convaincue de ma faute, que je me résolus d'en faire une rétractation. Je la fis même secrètement, le 16 du mois de novembre après la sainte communion, ensuite de quoi je l'écrivis, y ayant employé une partie de la nuit pour n'être point interrompue.

---

[531] Cet appel fut signé le 22 août par la communauté. Les religieuses y déclarèrent qu'elles ne se reconnaissaient point coupables et ne se confiaient qu'à la justice divine. Elles affirmaient être persécutées depuis 20 ans par leurs ennemis, qu'elles ne nommaient pas. Tous les lecteurs savaient que les jésuites étaient visés. L'archevêque y était pris à partie comme un juge sans miséricorde. Ses paroles injurieuses étaient évoquées ainsi que ses menaces. *Cf. Divers actes de P.-R.*, *ibid.*, p. 96-99.

[532] Nicolas Chéron, ancien official de Bourges, puis prêtre du diocèse de Paris, n'était pas hostile aux religieuses de Port-Royal. Il devint avec Chamillard le confesseur des religieuses de Port-Royal de Paris. Chamillard l'écarta brutalement.

[533] La mère Louise-Eugénie de Fontaine, nouvelle supérieure de Port-Royal de Paris, imposée par Hardouin de Péréfixe, ne parvint pas à asseoir son autorité sur la communauté rebelle. En signe de protestation, les religieuses non signeuses refusèrent de s'agenouiller devant elle.

[534] Cinq sœurs de la Visitation, avec à leur tête la mère Eugénie de Fontaine, avaient été imposées au monastère de Port-Royal de Paris par Hardouin de Péréfixe. Elles arrivèrent le jour même de l'enlèvement des moniales, le 26 août 1664. Elles devaient gouverner le monastère. Les religieuses de Port-Royal leur reprochèrent leur obéissance aveugle et leur zèle sans science. Néanmoins, deux religieuses de la Visitation témoignèrent de la sympathie aux religieuses de Port-Royal : la mère de la Sourdière et la mère de Maupeou, tante de Fouquet.

[535] Sept sœurs avaient signé le formulaire le 12 septembre 1664. Elles se séparèrent de la communauté et épiaient leurs consœurs qui avaient refusé de signer.

La rétractation

Le 22 du même mois, jour de sainte Cécile[536], je communiai la dernière fois, afin d'obtenir de Dieu la force dont j'avais besoin pour l'action que j'allais faire. Au sortir de la grande messe, je me fus enfermer dans une chambre pour écrire ma rétractation, que je devais envoyer à Monseigneur l'archevêque avec une lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire en même temps. Il vint ce jour-là à Port-Royal et l'on me sonna plusieurs fois pour y aller[537], mais je n'y fus point, ce qui fit dire à la mère Eugénie qu'elle croyait que je faisais une rétractation, et qu'elle ne m'avait presque point vue ce jour-là, que je n'allais plus du tout avec elle, et que j'étais presque toujours avec nos sœurs qui n'avaient point signé.

Le dernier dimanche après la Pentecôte[538], je fus après la grande-messe à la mère Eugénie, qui faisait son action de grâce, pour lui dire que je la suppliais de me permettre d'envoyer cette lettre que je lui montrai toute cachetée à Monseigneur l'archevêque. Elle parut toute surprise, parce qu'elle vit bien qu'il y avait plus d'une lettre ordinaire. Elle n'osa pas néanmoins me refuser, lui ayant dit que je l'allais donner à une des sœurs de Sainte-Marie qui allait au tour. Je fus aussitôt trouver cette bonne sœur à qui je dis que la mère Eugénie lui mandait d'envoyer cette lettre que je lui donnai à Monseigneur l'archevêque, et ajoutai que je la priais d'envoyer promptement, parce que c'était quelque chose de pressé, ce qu'elle fit aussitôt. Ma lettre était conçue en ces termes[539] :

Monseigneur,

Depuis que j'ai signé le formulaire entre vos mains et par votre commandement, je me suis trouvée en état de dire que mon péché a toujours été non pas devant moi, mais contre moi. Ainsi, Monseigneur, ne pouvant plus résister aux mouvements de ma conscience, qui me presse et me sollicite continuellement de reconnaître ma faute, je me prosterne à vos pieds, pour vous supplier d'avoir pitié d'une personne qui est tombée dans un état digne de compassion, par un désir trop violent et inconsidéré de se rendre à ce que vous désirez, et que vous ne pouvez pas accuser à l'avenir d'entêtement et de désobéissance, puisque ma soumission pour votre Grandeur m'a réduite dans la dernière misère. J'ose espérer, Monseigneur, que mon exemple servira à exciter votre compassion sur mes sœurs et à les délivrer du joug qui m'accable par son extrême pesanteur. Il est certain que, si je pouvais vous exprimer l'état où cette signature m'a réduite, vous les exhorteriez plutôt à ne la point faire que de la leur ordonner sous de rigoureuses peines. Et vous avouiez qu'elles ont bien raison de préférer la paix de leur conscience, qui est un trésor que je connais mieux depuis que je l'ai perdu, à tous les maux et à toutes les peines extérieures. Je vous supplie, Monseigneur, de n'attribuer ce que je fais qu'à la seule crainte d'offenser Dieu et de croire que je n'en serai pas avec moins de respect, Monseigneur, votre etc.

Cette lettre fut portée avec ma rétractation à Monseigneur l'archevêque. À onze heures et un quart, la communauté étant au réfectoire, après le *Benedicite*[540] je me mis à genoux et je dis tout haut : « Mes chères sœurs, je me sens obligée en conscience de vous demander très humblement pardon de la faute que je reconnais avoir faite en

[536] Le 22 novembre 1664.
[537] Au parloir.
[538] Le lendemain, 23 novembre.
[539] Cette lettre fut imprimée.
[540] Cette prière de remerciement est récitée avant le repas.

signant le formulaire et de la manière dont j'ai agi dans cette occasion. Je me rétracte de tout mon cœur et désire sincèrement de satisfaire à Dieu pour cette faute. Je vous demande pour cela l'assistance de vos prières et la continuation de votre charité. »

Et, m'adressant à la mère Eugénie, je lui dis que je la suppliais de croire que je le faisais par le seul mouvement de ma conscience et que c'était la seule crainte de Dieu qui m'y portait, sans induction ni persuasion d'aucune de nos sœurs, n'en ayant parlé à pas une, et ayant dressé ce papier de mes dispositions, sans leur en avoir rien dit du tout, et je suppliai une de mes sœurs de le lire ici tout haut, afin de satisfaire à Dieu, à ma conscience, et à la communauté que j'avais scandalisée. La mère Eugénie tâcha d'interrompre et de m'imposer silence, mais je ne laissai pas d'achever ce discours, après lequel la sœur, à qui j'avais donné mon écrit, commença à le lire. Elle lui résista et, après avoir lu une ligne, la mère Eugénie continuant à s'échauffer, elle cessa pour éviter la confusion. Aussitôt après grâces, que l'on va achever dans l'église, je commençai à entendre l'antienne d'action de grâces du *Deum patrem*[541], mais à la dernière syllabe, la mère Eugénie frappa des mains plusieurs fois pour faire cesser. On ne laissa pas d'achever l'antienne avec quelques versets et oraisons propres au sujet. La prière d'action de grâce étant achevée, nous nous prosternâmes devant le Saint-Sacrement qui était là, posé à cause de la maladie de la reine[542], puis nous allâmes au chapitre pour y lire le papier qu'on nous avait empêchées de lire au réfectoire. Une de nos sœurs, qui avait signé, fit avertir la mère Eugénie que nous étions assemblées dans le chapitre. Elle y vint aussitôt avec deux de ses religieuses et nous dit à toutes qu'elle nous ordonnait de sortir. Il y eut de nos sœurs anciennes qui lui parlèrent, après quoi elle se tourna vers moi qui commençais à lui dire quelque chose et elle me dit : « Taisez-vous et vous humiliez », me faisant signe de la main, à quoi je répondis que je me voyais obligée en conscience de réparer devant toute la communauté les mensonges que j'avais faits. Mais elle me dit que j'étais une légère et une inconstante et que je n'avais qu'à m'humilier, à quoi je fis réponse : « Il est vrai, ma mère. J'en ai grand besoin, mais non pas pour ce que je fais présentement. » Après quelques paroles semblables, la mère Eugénie dit à toutes nos sœurs : « Je vous défends de lire ce papier. Donnez-le moi et sortez d'ici, je vous le commande. » Deux de nos sœurs répondirent : « Ma mère, nous vous avons déclaré que nous ne vous devions point obéissance, et nous ne vous la rendrons point, puisque nous ne vous regardons point du tout pour supérieure. » Néanmoins, pour éviter le bruit, toutes nos sœurs sortirent et moi avec elles et nous fûmes en un autre lieu, où m'étant mise à genoux, je fis la lecture de ma rétractation.

Lecture de la rétractation face à la communauté : une confession

> *Je, soussignée sœur Magdeleine de Sainte-Melthide religieuse de Port-Royal du Saint-Sacrement, déclare que je crois être obligée de faire connaître à toute l'Église, et particulièrement à nos très chères sœurs, la disposition dans laquelle j'ai été, lorsque j'ai fait la signature du formulaire et celle où Dieu me fit rentrer maintenant par sa miséricorde. J'ai été souvent bien en peine de savoir jusqu'où devait aller l'obéissance que nous devons à Monseigneur l'archevêque sur ce sujet. Mais, depuis qu'il eut pris la peine de nous déclarer lui-même qu'il ne demandait point la*

[541] Antienne répétée comme refrain : *Orate fratres ut meum et vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum patrem omnipotentem*. « Priez mes frères pour que mon sacrifice qui est aussi le vôtre puisse être agréé par Dieu le Père tout puissant. » Il s'agit de l'*Introibo* de la messe.

[542] Anne d'Autriche souffrait d'un cancer du sein dont elle mourut en 1666. Sa maladie s'aggrava en avril 1665.

signature, à moins que l'on ne fût persuadé, et qu'on n'eût la foi humaine pour les faits, comme on devait avoir la foi divine pour le droit, mon esprit fut soulagé et mon scrupule entièrement levé, parce que je vis bien que cela étant, je n'étais point obligée de signer, puisque je ne pouvais pas captiver mon esprit pour un fait qui est si fort combattu et environné de tant de circonstances qui le rendent douteux.

Mais, depuis la sortie de nos très chères mères et sœurs, Monseigneur nous ayant dit qu'il ne demandait qu'un acquiescement et une soumission au jugement du Saint-Siège, dont il nous lut un papier que je ne compris pas assez, ne m'étant resté dans l'esprit que cet acquiescement et cette soumission, cela m'embarrassa fort, parce que, ne comprenant pas assez bien ces termes, je craignais beaucoup d'offenser Dieu, si je ne me rendais pas à cela. Quoique j'eusse bien désiré de suivre en tout la communauté et l'exemple louable de la fermeté et de la constance de nos très chères mères et sœurs, qui dedans et dehors souffrent si généreusement pour la vérité, j'eus néanmoins de la crainte que ma conscience ne fût pas tout à fait en assurance dans l'hésitation où j'étais, et qu'une mort subite ne me surprît dans la privation des sacrements et de toute assistance, où l'on nous avait réduites, ce qui me faisait beaucoup prier Dieu qu'il me fît la grâce de connaître sa sainte volonté, et de l'accomplir. Mais je n'étais pas assez fidèle à observer les choses que j'eusse dû faire, pour obtenir cette grâce et cette miséricorde. Et c'est ce qui a peut-être été cause que Dieu, par un juste jugement, a permis que je sois tombée dans le péché en le voulant éviter. Je dirai comment la chose se passa.

Un jour, je me trouvai dans un accablement de tristesse sur toutes ces affaires beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire. Je repassais par mon esprit que quelques religieux et ecclésiastiques avaient signé par soumission, et que j'avais ouï dire qu'ils l'avaient fait par le conseil d'une personne de grande vertu et capacité. Et me ressouvenant aussi de quelques paroles que Monseigneur N.[543] *avait dites à une de nos sœurs pour la faire rendre à quelque accommodement, je me résolus de signer, ou au moins de dire mes raisons à Monseigneur l'archevêque et le conjurer d'avoir pitié de l'état digne de compassion où j'étais, et de vouloir bien cesser de me faire davantage un tel commandement. La faute que je fis d'abord fut de me laisser entraîner dans cette tentation que je devais incessamment rejeter, et je sortis légèrement de l'assistance du Saint-Sacrement où j'étais, pour aller voir si Monseigneur l'archevêque n'était point dans la Maison.*

J'eus plusieurs fois la pensée, avant que d'y aller, qu'il ne fallait rien précipiter dans une affaire de telle conséquence, mais je ne fus pas assez fidèle à suivre ces bons mouvements. La tentation m'emporta et ainsi je ne laissai pas, à mon grand malheur, de passer outre. Ayant appris que Monseigneur l'archevêque n'y était point, je fus trouver la mère Eugénie, pour la conjurer de prier Dieu pour moi, lui disant que j'étais dans une grande angoisse et que je la priais de faire en sorte que j'eusse l'honneur de voir Monseigneur l'archevêque quand il viendrait. Je passai le soir et le matin du lendemain dans une inquiétude que je ne puis exprimer, ne sachant encore ce que je ferais. L'après-dîner, je commençai à connaître ma tentation, et alors, voulant raccommoder ce que j'avais fait, je fus trouver la mère Eugénie, pour la prier de ne point parler de moi à Monseigneur l'archevêque. Mais elle lui avait déjà écrit, et il vint dès le même jour.

Lorsque l'on me vint quérir pour l'aller trouver au parloir, j'étais dans la résolution de ne point signer, croyant assurément ne le pouvoir faire sans offenser

[543] Personnage inconnu.

Dieu. Mais il me dit quantités de raisons qui m'accablèrent, à cause de son autorité et de l'ébranlement où j'avais été par la tentation. Entre autres choses, il me rapporta un passage de notre père saint Bernard, qui dit que lorsque l'on est dans le doute, on se doit rendre au conseil de son supérieur[544]*. Toute abattue que j'étais, je ne trouvais plus rien à dire après cela, et tout ce que je pus faire, dans le trouble et l'inquiétude où j'étais, fut de le supplier très humblement de me mettre plutôt dans une prison le reste de ma vie (ce que j'aurais souhaité de tout mon cœur) plutôt que de me commander une chose dans laquelle je craignais beaucoup d'offenser Dieu, ou, du moins, qu'il me donnât encore un peu de temps pour prier et consulter Dieu sur ce que j'avais à faire. Mais il ne m'accorda ni l'une ni l'autre de ces demandes, me disant que j'avais eu assez de temps pour prier, et que, puisque j'étais convaincue, il fallait me rendre.*

Je le suppliai encore très humblement de prendre la peine de mette au moins par écrit sur le formulaire la déclaration qu'il nous avait faite. Mais il me répondit qu'il lui faudrait bien des mandements pour mettre cela à chacun, et que je me devais tenir à la parole qu'il m'avait donnée, qu'il ne me demandait qu'un acquiescement et une soumission, et qu'il me promettait de me donner sa déclaration écrite de sa main, mais qu'il ne l'avait pas sur lui. Je le suppliai au moins de m'accorder de mettre au-dessus de mon nom que je ne signais que par soumission. Mais il me répondit que cela porterait à conséquence, et que chacune voudrait mettre son mot, que je ne le devais pas prendre pour un trompeur ; et qu'après ce qu'il m'avait dit, je le devais croire sur sa parole. Je lui dis encore que, si je faisais cette signature, je le priais de me promettre qu'on ne m'en demanderait jamais d'autre, que le confesseur, qu'il avait envoyé à nos sœurs converses, leur disait qu'il fallait qu'elles renonçassent à tout ce qu'on avait enseigné ici et que si l'on me demandait la même chose, je croirais qu'il me faudrait renoncer à l'Évangile, parce qu'on ne m'avait jamais enseigné autre chose. Sur quoi, il me fit réponse que je ne me misse en peine de rien et qu'il serait lui-même mon confesseur et mon directeur. Enfin, je me rendis à de si grandes instances, n'ayant que la seule crainte d'offenser Dieu. Et je dis tout haut, en faisant ma signature, que ce n'était que par soumission et non par créance.

Le même jour, M. Chamillard me voulut voir, pour me témoigner l'extrême joie qu'il avait de ce que j'avais fait. Il me demanda si je ne voulais pas me confesser pour communier le lendemain qui était la fête de sainte Thérèse[545]*. Mais je lui fis réponse que je ne le pouvais faire que je n'eusse l'esprit plus en repos, que j'étais trop agitée, et que je différais bien jusqu'au jour de saint Simon et de saint Jude qui était celui de ma profession*[546]*. Il me témoigna être fâché de ce que je me voulais priver si longtemps d'un si grand bien. Mais je lui dis que j'aimais mieux ne le pas faire sitôt et le faire comme il faut. Il me dit ensuite que je devais beaucoup estimer la grâce que Dieu m'avait faite en ce jour-là, et que c'était une des plus grandes qu'il m'eût peut-être jamais faite. À quoi je ne fis aucune réponse, n'étant pas de son sentiment, car j'ai toujours cru que mes sœurs, qui étaient demeurées fermes, étaient plus heureuses que moi, quoiqu'en même temps je doutasse encore si j'avais offensé Dieu par ma signature, n'ayant eu, ce me semble, aucune vue humaine en la faisant.*

M. Chamillard me demanda ensuite si j'avais assez de confiance en lui pour me confesser. Je luis répondis qu'oui et que, si ce n'eût été la dernière conférence qu'il avait faite où il avait parlé désavantageusement de nos mères et de nos autres

[544] Cet argument fut souvent évoqué par l'archevêque.
[545] Le 15 octobre.
[546] Le 28 octobre.

directeurs, je m'en serais déjà acquittée. Il me dit ensuite que si je désirais quelque autre, je n'avais qu'à le demander et qu'il me le donnerait. Je le quittai après quelques autres discours et je demeurai ce soir et les deux jours suivants dans des pleurs presque continuels, et tellement hors de moi que je ne savais ce que je faisais.

Cependant ma sœur Flavie m'exhorta fort d'aller à confesse pour communier le jour de saint Luc[547]*, me disant que, si je ne le faisais point, mes sœurs diraient que j'avais la conscience troublée au sujet de la signature et qu'elles en feraient des procès-verbaux. À quoi je fis réponse que je ne prétendais point communier pour des considérations humaines et que je ne croyais point que mes sœurs fissent cela. Le jour de saint Luc, ayant l'esprit un peu plus à moi, je voulus penser à ma conscience et faire mon examen pour me confesser. Alors je me trouvai accablée de voir la manière dont j'avais agi au sujet de la signature, je veux parler de l'empressement que j'avais témoigné à cet égard, et que M. l'archevêque, à qui je l'avais communiquée le jour précédent, avait qualifié d'une inspiration de Dieu. Mais connaissant fort bien alors que ce n'en était point, et, qu'au contraire, c'était un péché, je crus qu'il me fallait avoir une personne qui ne me trompât point pour m'aider à me relever et à me confesser. C'est ce qui me fit écrire à M. Chamillard, qui n'était pas ici, pour le supplier de m'obtenir de Monseigneur l'archevêque, M. Chéron : ce qu'il eut la bonté de m'accorder.*

Comme M. Chéron fit beaucoup de difficultés de venir à cause de la manière dont on l'avait traité la dernière fois qu'il y vint, je demeurai dans une grande angoisse, ne me pouvant du tout résoudre de me confesser à M. Chamilllard, ni de communier, car je commençais à ressentir ma faute et j'étais dans une étrange inquiétude de ce que j'avais fait, craignant beaucoup d'avoir offensé Dieu. Quand on vit que je persistais à vouloir M. Chéron, et point d'autre, M. Chamillard et la mère Eugénie, ayant beaucoup de peine de ce que je ne communiais point, employèrent toutes les personnes qu'ils purent pour le faire venir, car ils croyaient que c'était quelque autre peine que j'avais qui ne regardait point la signature, et j'étais bien aise de les tenir dans cette pensée, afin d'obtenir ce que je désirais.

Dieu permit enfin que M. Chéron se rendît aux prières qu'on lui faisait et il prit la peine de venir le 25 octobre. Ce me fut une consolation très grande de voir mon désir accompli et je fus dans une résolution entière de faire une rétractation de ma signature, s'il me le conseillait. Je lui parlai avec une liberté entière et il me résolut tous mes doutes avec une bonté extraordinaire. Après avoir été deux heures entières avec lui, il voulut bien prendre la peine de revenir encore le lendemain, et ayant été un pareil temps avec lui, je sortis dans une tranquillité d'esprit et un repos de conscience aussi grands que j'aurais pu souhaiter. Mais cela ne me dura guère, car le jour de saint Simon et de saint Jude, pensant communier, je commençai à me trouver dans un trouble de conscience épouvantable. Et lorsque je repassais par mon esprit tous les actes que nous avions faits[548]*, je ne pouvais comprendre comment je m'étais pu résoudre à signer, puisque nous avions fait tout ce que l'on pouvait exiger de nous avec justice, et que, n'ayant point changé de sentiments, je ne pouvais signer par ignorance, après tout ce que je savais. C'est ce qui me fit résoudre à différer ma communion, jusqu'à ce que j'eusse revu M. Chéron.*

[547] Le 18 octobre.

[548] Les religieuses de Port-Royal de Paris, réunies en assemblée capitulaire, signèrent, après délibération, deux actes de protestation, celui du 5 juillet 1664 et celui du 11 août 1664 ; le premier relatait « leur véritable disposition touchant le commandement qui leur avait été fait en suite de l'ordonnance qui exige la foi humaine du fait de Jansénius », le second contenait une « protestation générale contre les violences dont elles étaient menacées ensuite de celles qu'elles ont souffertes depuis trois ans ».

Je le demandai à M. l'archevêque qui eut la bonté de me l'accorder aussitôt, et il prit la peine de venir le matin de la veille de la Toussaint. Je fus le trouver dans la même disposition que j'avais été la première fois et j'en sortis de même aussi tranquille. Mais cette tranquillité ne dura pas longtemps, car, dès le lendemain, je me trouvais comme auparavant, surtout lorsque je pensais à la permission que j'avais de communier, pendant que toutes mes sœurs en étaient privées pour une chose qui me mettait fort au-dessous d'elles. Je fus néanmoins communier toute en larmes et dans la plus grande humilité qu'il me fut possible, promettant à Dieu, dès ce moment, de faire une rétractation, s'il me faisait connaître que ce fût sa sainte volonté.

L'après-dîner de ce même jour, ayant relu attentivement la déclaration que Monseigneur l'archevêque m'avait donnée, et sur laquelle j'avais prétendu faire ma signature, je fus extrêmement surprise n'y voyant aucune différence du formulaire. Alors je commençai à être plus inquiète que jamais, voyant clairement la faute que j'avais faite. Je me trouvai dans une grande peine pour la communion du lendemain. Je ne laissai pas néanmoins de la faire, mais je priai Dieu qu'il me fît connaître ce qu'il désirait que je fisse et qu'il me donnât la grâce dont j'avais besoin pour l'accomplir : ça a été mon intention dans toutes mes communions et dans toutes les prières que j'avais faites depuis, quoique je reconnaisse bien maintenant que j'eusse mieux fait de ne point communier en cet état. Depuis cela, j'ai été dans de très grandes peines, ne sachant ce que je devais faire, quoique je visse bien que la vérité était le parti que j'avais abandonné, mais je me flattais moi-même, et je me persuadais que des filles étaient excusables sur ce sujet. J'avais surtout cette pensée plus fortement, lorsque j'entendais quelque mauvaise nouvelle au sujet des affaires de la Maison. Dieu a eu enfin pitié de ma misère et a écouté favorablement les vœux et les prières que mes sœurs lui faisaient pour moi avec tant d'affection, en m'inspirant plus que jamais le désir de le fléchir par mes importunités, afin qu'il me fît miséricorde et qu'il ne me refusât pas la grâce de connaître entièrement sa sainte volonté.

Ce fut le 9 de ce mois de novembre que je résolus de faire pour ce sujet une petite retraite, pendant laquelle je suis demeurée tellement persuadée de la vérité de la faute que j'avais faite, qu'enfin j'ai pris une forte résolution de la rétracter publiquement, ce que j'ai déjà fait en particulier le 16 de ce mois avant de communier, résolue de n'aller à la communion que pour la recevoir en viatique, ne sachant pas si après ce que je vais faire, il me serait encore permis de communier, car je rétracte de tout mon cœur la signature du formulaire que j'ai faite entre les mains de Monseigneur l'archevêque, sous le prétexte de quelque déclaration, qu'il nous a donnée, que je vois bien à cette heure n'être pas suffisante.

Pressée par les mouvements intérieurs de ma conscience, je me sens obligée de me prosterner devant la majesté divine pour reconnaître en présence de mes sœurs, à la face de l'Église, la faute que j'ai commise. J'espère que la privation des sacrements, où je vais être réduite avec elles, me tiendra lieu devant Dieu de satisfaction. Et je regarderai comme un effet particulier de sa justice et de sa Providence sur moi, de ce que la conduite, dont on use envers nous en cette rencontre[549]*, me fera rentrer dans l'ordre de la pénitence, que ceux qui dominent maintenant dans notre monastère auraient eu peine autrement de m'accorder. Je reconnais donc sincèrement et de bonne foi la faute que j'ai commise. Et, quoique je puisse dire l'avoir*

[549] Circonstance.

plutôt faite par faiblesse que par malice, n'ayant eu nul dessein de blesser ma conscience, je reconnais néanmoins, qu'étant trompée par une déclaration que je n'avais pas bien entendue, j'ai trompé moi-même l'Église par ma signature, puisque l'ayant mise pure et simple au bas du formulaire, elle doit être prise pour l'attestation d'une chose que je n'ai jamais eue dans le cœur, et qu'ainsi elle m'engage, contre mon intention et contre le mouvement de ma conscience, à prendre part à un fait préjudiciable à l'honneur d'un grand évêque[550]*, que je sais être contesté, qui ne me regarde point, et dont je ne puis avoir aucune connaissance.*

Je me sens obligée de reconnaître le tort que j'ai eu dans la suite de la même tentation, d'avoir donné un écrit touchant le procès-verbal, quoique mon intention n'ait point été de rendre mes sœurs suspectes, ni d'avoir rien avancé de faux, mais seulement de déclarer à Monseigneur l'archevêque la peine que j'avais du déplaisir qu'il en avait témoigné. Dieu m'a laissée tomber dans ces fautes, afin que je puisse dire, avec le prophète, qu'il m'a été bon d'être humiliée, afin de mieux observer ses commandements, car il me fait la grâce maintenant d'être plus résolue que jamais de m'abandonner à sa sainte volonté, voyant assez qu'il n'y a plus qu'à souffrir dans l'état d'oppression où nous nous voyons réduites. Je supplie très humblement, mes chères sœurs, et toutes les bonnes âmes, qui pourront voir ceci, de me faire la charité de prier Dieu qu'il me continue cette grâce et qu'il m'envoie plutôt la mort que de manquer à lui être fidèle.

Fait en notre cellule en notre monastère de Port-Royal de Paris le 22 novembre 1664.

Sœur Magdeleine de Sainte-Melthide, religieuse de Port-Royal.

Après avoir fait cette lecture, toutes mes sœurs témoignèrent la joie qu'elles avaient de la miséricorde que Dieu me faisait. Ensuite chacune se retira[551].

L'enlèvement de la sœur

Monseigneur l'archevêque, qui avait reçu ma lettre et ma rétractation, vint le même jour à Port-Royal, mais il ne vit que les religieuses de Sainte-Marie et nos sœurs qui avaient signé. Il revint le 28 du même mois dès le matin, et il y demeura jusqu'après quatre heures avec les religieuses de Sainte-Marie et celles qui avaient signé, en présence desquelles il envoya quérir ma sœur Angélique de Saint-Alexis[552] et moi, pour vérifier des choses qu'on lui venait de dire de nous et d'autres de nos sœurs. Après que ma sœur Angélique se fut justifiée de ce dont on l'accusait, il lui dit enfin qu'elle

[550] Jansénius.

[551] Les religieuses dressèrent procès-verbal de cette rétractation : « Nous nous croyons obligées de dresser le présent acte en forme de procès-verbal, pour faire savoir à tout le monde, s'il est possible, comment cette action si édifiante s'est passée, et pour être comme un monument de la grâce qu'il a plu à Dieu de répandre sur notre chère sœur, et de notre reconnaissance particulière envers Lui et envers sa sainte Église, aux prières de laquelle il faut attribuer la conversion des âmes, puisqu'elle est la colombe mystique par les gémissements de laquelle les péchés sont pardonnés (*Relation concernant les Lettres que les Religieuses de P.-R. ont écrites…*, *op. cit.*, p. 86). »

[552] Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt de Charmont (1625-1678) fit preuve d'une résistance sans failles. Elle composa deux relations publiées dans les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, t. III, p. 290-440. La première est intitulée *Première relation de la sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt de Charmont, contenant les choses principales qui se sont passées à son égard depuis le 26 août 1664 jusqu'au 3 juillet 1665, qu'elle fut transportée au monastère de Port-Royal des Champs, faite par elle-même*, la seconde est intitulée *Seconde Relation de ce qui s'est passé entre Monsieur Chamillard et la sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt de Charmont, faite par elle-même*. Chamillard y est décrit comme un tyran, Hardouin de Péréfixe comme un homme violent qui insulte les religieuses rebelles.

m'avait parlé pour me porter à me rétracter, ce qu'elle assura être entièrement faux. Je dis aussi la même chose et qu'elle n'avait pas dit la moindre parole. La mère Eugénie, s'adressant à moi, me voulut taxer[553] de plusieurs autres choses aussi peu véritables, desquelles je montrai la fausseté. Monseigneur l'archevêque me demanda ensuite les raisons que j'avais eues pour me rétracter. Je lui répondis le plus humblement qu'il me fût possible que je les lui avais mandées dans la lettre que je m'étais donné l'honneur d'écrire à sa Grandeur, et, après quelques autres discours semblables, on me fit retirer.

Je ne pouvais m'imaginer à quoi une si grande modération, qu'il me fit paraître ce jour-là, aboutirait, mais j'en fus bientôt éclaircie, car, dès le lendemain à sept heures et un quart du matin, Monseigneur l'archevêque arriva durant que nous disions primes[554], après lesquelles la mère Eugénie fit sonner le chapitre où la communauté se rendit comme à l'ordinaire, pensant y aller en secret pour s'accuser de ses fautes, mais, incontinent après, Monseigneur l'archevêque y entra accompagné de M. de la Brunetière[555], M. Chamillard, l'aumônier de Monseigneur, et son Porte-Croix, ma sœur Flavie[556] les conduisant avec une chandelle pour les éclairer. Après que Monseigneur eut représenté les désordres prétendus qu'il disait être dans la Maison, et à quoi il voulait remédier, il nomma ma sœur Françoise de Sainte-Claire[557], et ma sœur Eustoquie[558] pour être envoyées en d'autres monastères. Il me mit aussi de ce nombre à cause de la rétractation que j'avais faite de ma signature. Je ne fus nullement surprise, m'y étant attendue et résolue, lorsque je fis ma rétractation[559]. Et je me souviens que je ressentis une secrète joie de ce qu'allant dans une autre Maison, je n'aurais qu'à me tenir dans le silence et à ne me mêler de rien. Je croyais donc être assez forte pour me soutenir moi-même, et je ne pensais pas que je fusse capable de refaire une seconde signature après la rétractation que je venais de faire. Et il ne se faut pas étonner que Dieu m'ait abandonnée, comme il a fait avec une très grande justice pour punir ma présomption de laquelle je ne m'apercevais point.

Lorsque nous fûmes proches de la porte pour sortir, Monseigneur l'archevêque me dit que c'était là ce que m'avait coûté ma rétractation et que je trouverais bien de m'être ainsi rétractée. Je me mis aussitôt à genoux et lui dis : « Monseigneur, vous voyez bien que je vous obéis à cette heure avec joie. Quand j'ai signé le formulaire, je vous ai obéi avec beaucoup de répugnance, parce que j'étais dans le trouble et que je craignais d'agir contre ma conscience, mais à présent, je suis ravie de vous pouvoir témoigner la disposition où je suis et de vous donner des preuves de mon respect et de ma soumission dans toutes les choses qui ne blesseront point ma conscience ni la vérité. » Lorsque je fus prête à partir, je me jetai de nouveau à ses pieds pour lui demander sa bénédiction, après quoi je me tournai vers ma sœur Flavie que j'embrassai, en lui disant que je faisais cela pour l'assurer que je n'avais nul ressentiment contre elle et que je conserverais toujours la charité que je lui devais[560].

---

[553] Accuser.
[554] Primes se disaient après la messe conventuelle du matin.
[555] C'est le grand vicaire.
[556] Elle fut considérée comme l'ardente exécutrice des ordres de l'archevêque. Son agitation et sa brutalité vis-à -vis de ses consœurs sont soulignées dans toutes les relations.
[557] Françoise de Sainte-Claire Soulain était cellérière. Figurant sur la liste des religieuses qui devaient être enlevées le 26 août 1664, elle demeura quelque temps à Port-Royal pour mettre les affaires en l'état. Elle fut captive à partir du 29 novembre 1664 chez les ursulines du faubourg Saint-Jacques.
[558] La sœur Eustoquie de Bregy (1633-1684) fut enlevée le 29 novembre, le même jour que la sœur Soulain, et fut détenue chez les ursulines de Saint-Denis.
[559] Sa rétractation fut imprimée par les amis de Port-Royal, ce qui provoqua sa captivité.
[560] La sœur du Fossé ne semble pas partager l'opinion très négative de la communauté qui considérait la sœur Flavie Passart comme un Judas. *Cf.* ms. P.-R. 38, bibliothèque de Port -Royal.

À la Visitation de Saint-Denis

Étant donc sortie, l'on me mena à Sainte-Marie de Saint-Denis, où je fus plus de trois heures sans entrer dans la Maison. L'on me fit dîner dans une chambre du dehors, en me disant que la supérieure était empêchée et qu'elle avait fait le chapitre ce jour-là. Je fus même à leurs vêpres dans la chapelle de dehors. Je ne pouvais comprendre ce qui pouvait causer un si grand retardement, mais elles me le dirent quelques jours après, qui était que Monseigneur l'archevêque avait donné ordre à l'ecclésiastique qui nous conduisit, de faire sortir ma sœur Candide[561], sans que nous pussions parler l'une à l'autre[562], en sorte qu'elle ne sut point que j'étais venue, parce qu'on la fit sortir par une porte de derrière qu'elles avaient. Lorsqu'elle fut partie, l'on me fit entrer et je dis à la supérieure, en la saluant, que je lui promettais de lui obéir en toutes choses pendant que je serais dans sa Maison, excepté en ce qui regardait la signature. Elle me mena dans une petite chapelle de saint François-Xavier[563] qui répondait dans l'église, pour adorer Dieu et faire quelques prières. Ensuite elle me conduisit dans la chambre qu'elle m'avait destinée et qui était la même qui avait servi à ma sœur Candide. Elle me donna aussi la même sœur pour être ma garde[564]. Je la priai de trouver bon que je mangeasse maigre tout au moins le temps de l'Avent. Elle eut assez de peine à me l'accorder, me disant qu'elle ne pourrait me bien me nourrir, mais je lui répondis que je ne lui demandais qu'un potage au lait et une sorte d'œuf[565]. Je passai de la sorte mon Avent et je ne me souviens pas bien pourquoi, après ce temps, je mangeai de la viande. Je crois qu'il y eut un peu de complaisance, parce que je vis que cela l'incommodait et aussi je me trouvai mal, n'ayant plus jeûné depuis ce temps-là, la supérieure ayant écrit à Monseigneur l'archevêque pour en avoir la permission.

Elle avait grand soin de me venir voir tous les jours et elle y était fort longtemps, et pour me dire toutes choses pour tâcher de me gagner, et, quelquefois, elle ne me parlait que de choses indifférentes pour ne me pas trop lasser et rebuter, si elle eût si souvent parlé de ces matières. Elle est d'une humeur fort douce et à l'entretien fort agréable. Néanmoins, je n'y prenais aucun plaisir dans ce temps et j'eusse souhaité de ne la point voir du tout, quoique je ne le lui témoignasse rien. Il y avait aussi la mère déposée qui me venait aussi voir assez souvent, mais elle était d'une humeur toute contraire et qui était si emportée dans ses discours que je ne la pouvais souffrir. S'il n'y avait eu qu'elle,

---

[561] La sœur Candide Le Cerf (1607-1683) fut détenue à la Visitation de Saint-Denis où elle signa le formulaire le 15 novembre 1664 ; elle retourna à Port-Royal de Paris le 29 novembre. Elle rétracta sa signature en avril 1665 et put retourner à Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665. Elle commente l'arrivée de la sœur Melthide dans sa *Relation de captivité* : « Le samedi ensuite 29 novembre, M. de Paris ayant enlevé de Port-Royal ma sœur Françoise Claire, ma sœur Melthide et ma sœur Eustoquie, et envoyé ces deux dernières à Saint-Denis, avait donné notre obéissance à l'ecclésiastique qui les conduisait, pour me ramener dans le même carrosse. Cet ecclésiastique me demanda durant la récréation des religieuses où j'étais. Je fus parler à lui. Il me donna mon obéissance sans me dire un seul mot, et je n'en pus tirer aucune parole, sinon de répondre à tout ce que je lui demandais, qu'il n'avait ordre que de me donner mon obéissance. On me cela que ma sœur Melthide était arrivée et attendait pour entrer que je serais sortie. En quittant cet ecclésiastique, je retournai à la récréation pour prendre congé de la communauté, et je les saluai toutes. »

[562] Le carrosse qui avait amené la sœur du Fossé ramena la sœur Candide Le Cerf à Port-Royal de Paris.

[563] Jésuite espagnol (1506-1552), grand missionnaire, appelé l'apôtre des Indes, il avait fait ses études de théologie à la Sorbonne. Il fut canonisé le 12 mars 1622, en même temps qu'Ignace de Loyola.

[564] Voici ce qu'en avait écrit la sœur Candide Le Cerf dans sa *Relation de captivité* : « Cette religieuse n'était point du tout emportée, elle avait effectivement compassion de moi, et était étonnée de ce qu'on nous tourmentait tant pour la signature. C'était une fort bonne religieuse qui me consolait le mieux qu'elle pouvait. Tout ce qu'elle me disait pour la signature était qu'elle n'eût pas pu résister à l'obéissance, et me priait avec douceur d'obéir ; et quand je lui disais ensuite mes raisons, elle y consentait aussitôt, disant que c'était donc que je savais mieux qu'elle, et qu'elle ne comprenait à quoi on pensait de nous contraindre à agir contre notre conscience. »

[565] Port-Royal pratiquait l'abstinence toute l'année. Les repas du soir consistaient en un œuf et quelque espèce de salade.

j'en aurais été plus heureuse, car je ne crois pas qu'elle eût jamais rien gagné sur moi. Quelques jours avant la fête de Noël, je me donnai l'honneur d'écrire à Monseigneur l'archevêque pour le supplier de me permettre la sainte communion en cette grande fête, mais il ne me fit aucune réponse. Cela ne m'ébranla pas néanmoins, parce que je m'y étais bien attendue. Je ne fus plus guère de temps dans cette ferveur où j'étais lorsque je sortis de Port-Royal, et où Dieu m'avait fait la grâce de persévérer un peu. Je commençai à avoir de la peine de me voir regardée dans cette Maison comme une personne excommuniée et en mauvais état. Durant que j'eus cette tentation, on parlait de la dispersion entière de toutes nos sœurs, et la supérieure, m'en entretenant, me dit que l'on m'enverrait fort loin, parce que les parents des sœurs, qui étaient de Paris, priaient que l'on mît leurs parentes dans les monastères les plus proches et, comme je commençais déjà à aimer cette supérieure, cela fit impression sur mon esprit. Je ne lui en dis rien néanmoins, mais, quand elle fut partie, toutes ces pensées m'occupèrent beaucoup, et je ne me souviens point que j'eusse alors recours à la prière, comme j'aurais dû faire. Au contraire, je crois que ce fut dès ce moment que je commençai à désirer que les scrupules que j'avais pour la signature fussent levés, afin de la pouvoir faire avec liberté. Le sujet de toutes les prières, que je fis depuis ce temps-là, ne tendait qu'à cette fin, et je demandai à voir le père Jean Damascène, récollet[566], pour lui dire tous mes doutes, afin de m'aveugler, car j'avais été tellement convaincue du mal que l'on faisait en signant, lorsque je fis ma rétractation, qu'à moins de cela, je ne pouvais pas la faire.

La seconde signature

Enfin, Dieu permit que je m'aveuglasse moi-même, puisque je l'avais désiré, et je demeurai sans aucun doute pour la signature. Je le mandai à Monseigneur l'archevêque par la lettre qui suit :

Gloire à Jésus au Saint-Sacrement !

Monseigneur,

Si je n'étais persuadée de votre extrême bonté, je n'oserais jamais me présenter devant votre Grandeur après la faute que j'ai faite. Je viens donc avec cette confiance me prosterner à vos pieds, pour vous en demander très humblement pardon, espérant que, comme vous me représentez notre Seigneur Jésus-Christ sur la terre, et que vous m'en tenez la place, vous imiterez sa miséricorde à mon égard, quoique j'en suis très indigne. Je suis maintenant tout à fait convaincue de ma faute et de l'obligation que j'ai de vous obéir au sujet de la signature, aussi bien qu'en toute autre chose, et puisque les matières, dont il s'agit, sont si fort au-dessus de mes forces et de ma capacité, je ne puis moins faire que de me rendre à ce que vous avez pris la peine de nous en dire. C'est, Monseigneur, la considération du vœu d'obéissance que j'ai fait, qui m'a fait rentrer dans moi-même, voyant que je ne l'observais pas en manquant d'obéir à vos ordres, et craignant beaucoup d'encourir les menaces que Dieu fait dans ses saintes Écritures contre ceux qui manquent aux promesses qu'on lui a faites, étant aussi fort persuadée que le véritable obéissant ne peut jamais périr. Je crois, Monseigneur, que vous n'attribuerez pas mon changement à quelque vue humaine, puisqu'il semble que je ne puis en avoir aucune après ce que j'ai fait. Ce n'est pas non plus que je m'ennuie de la retraite où vous m'avez

[566] Cet ordre était alors florissant.

mise, ayant mille actions de grâce à vous rendre de m'avoir choisi un si saint lieu, lequel est tout rempli de bonté et de charité, et où je me trouverais trop heureuse de finir le reste de mes jours. Mais c'est Dieu seul que j'envisage en cette action et le devoir de ma conscience. Il est vrai que les mêmes considérations m'ont fait faire ma rétractation, et que je croyais ne préférer que Dieu et ma conscience au respect que je devais à votre Grandeur, m'étant d'ailleurs fait un effort extrême en la faisant, dans la crainte de manquer à ce que je vous devais, Monseigneur, comme à mon véritable supérieur. Dieu m'est témoin que je vous dis la vérité. Mais sans mentir, Monseigneur, ce m'était une grande tentation de me voir au milieu de toutes mes sœurs, qui étaient dans une fermeté inébranlable, surtout étant persuadée de leur bonne conscience, et me voyant par ma signature en quelque façon séparée d'elles. Mon regret est de n'avoir pas demandé M. Chéron pour prendre son avis avant que de faire cette action. Je suis très assurée que je ne l'aurais jamais faite, si je lui en avais parlé, et qu'il m'aurait remis la conscience en repos, étant une personne à qui je parlais avec grande confiance. Monseigneur, si j'ai dit dans ma rétractation que Dieu avait permis que je tombasse dans le péché, afin de m'humilier et de pouvoir dire avec le Prophète qu'il m'avait été utile, il me semble que je le puis dire avec beaucoup plus de raison en cette occasion, puisque je puis passer maintenant pour la fable du monde. Mais j'aime mieux et il m'est bien plus utile d'être estimée folle devant les hommes que devant Dieu et ses saints anges, en manquant à me rendre à ce qu'il me fait connaître désirer de moi. C'est dans cette disposition, Monseigneur, que je me prosterne aux pieds de votre Grandeur, pour vous demander très humblement votre bénédiction, en attendant vos ordres, que j'accomplirai avec une entière soumission, pour vous témoigner avec quel respect je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissante et indigne fille et servante, sœur Magdeleine de Sainte-Melthide, religieuse indigne.

Ce 18 Janvier 1665.

Lorsque Monseigneur l'archevêque eut reçu cette lettre, il me fit l'honneur de me récrire pour me mander qu'il ne pouvait encore venir pour me faire signer, à cause d'une affaire dont le roi l'avait chargé, mais qu'il viendrait le plus tôt qu'il pourrait, et que durant cet intervalle, je priasse beaucoup Dieu. Son délai ne fut que de sept ou huit jours. Il alla voir ma sœur Gertrude[567] qui était aussi à Saint-Denis dans le couvent des Annonciades, avant que de venir à moi, et il reçut sa signature ce même jour[568]. Pour moi, avant que de me faire signer, il me dit de bien songer à moi et qu'il ne voulait point que je la fisse sans y avoir pensé. Je fus assez misérable pour lui dire que j'étais entièrement convaincue que je le devais faire et je le disais comme je le pensais, parce que Dieu m'avait tellement abandonnée que je n'avais pas l'ombre d'aucun scrupule. C'était le jour de la Conversion de Saint-Paul, le vingt-cinq janvier 1665. Je fus à confesse au père Jean Damascène le vingt-huit du même mois, et je communiai le vingt-neuf, jour que l'on célébrait la fête de saint François de Sales. Ce même jour, vingt-huit, je pris un habit de Sainte-Marie pour aller chanter vêpres avec elles et, le lendemain, je communiai avec ce même habit et je chantai à tout leur office.

[567] Il s'agit de la sœur Gertrude Dupré, captive chez les annonciades de Saint-Denis.

[568] Elle signa le formulaire deux fois durant sa captivité, car elle s'était rétractée après sa première signature. Elle voulut retourner à Port-Royal des Champs où elle se rétracta une nouvelle fois.

La publication de la signature : la lettre de la sœur en date du 6 février 1665

Depuis ce jour, je fus au réfectoire et à leurs récréations. La mère supérieure, qui avait su que nous avions chanté à Port-Royal une antienne d'action de grâces après ma rétractation, fit chanter à ses religieuses, quelques jours après que j'eusse signé, le *Te Deum*, et elle me le fit commencer, ce fut dans la chapelle de saint François de Sales[569]. Quelques jours après, Monseigneur l'archevêque vint à Saint-Denis pour confesser ma sœur Gertrude, comme elle l'en avait supplié. Il me fit l'honneur de me venir voir après et il me dit qu'il avait montré la lettre que je lui avais écrite à M. du Hamel[570] et qu'il lui avait conseillé de la faire imprimer[571], mais qu'il ne le voulait pas faire sans mon consentement. Je lui dis qu'il était juste de le faire, puisque ma rétractation l'avait été pour faire connaître que je m'en repentais[572]. Il me témoigna en avoir de la joie, mais il me dit qu'il y changerait quelque peu de chose en un endroit où je louais trop nos sœurs. J'ai oublié l'endroit où il a fait le changement. Il y a des imprimés où il ne se trouve aucune différence. Je lui demandai ensuite permission d'écrire à notre communauté de Paris, parce qu'on m'avait dit que nos sœurs ne voulaient pas croire que j'eusse signé de bon cœur, ce qu'il me permit volontiers, à condition néanmoins que je lui enverrais la lettre auparavant. Ce fut la mère supérieure qui me la composa, l'ayant néanmoins empêchée et suppliée de n'y mettre plusieurs choses qu'elle prétendait ajouter. Après que je l'eus écrite, je l'envoyai toute ouverte à Monseigneur l'archevêque, lequel, après y avoir fait quelques changements, me la renvoya pour la récrire, et me manda qu'il avait trouvé quelques endroits qui n'étaient pas bien expliqués, et qu'il les avait ajoutés à sa mode, et que, puisque je n'avais point de répugnance qu'elle fût imprimée, elle le serait avec celle que je lui avais écrite. Il faut que je lui eusse dit lorsque j'eus l'honneur de le voir, et qu'il me parla de la sienne, ou bien que je lui eusse mandé en la lui envoyant, je ne me souviens point de cela.

La mère supérieure, m'ayant apporté cette lettre à transcrire, me laissa une de ses religieuses pour m'exhorter durant que j'écrivis, afin de ne pas tant faire attendre un valet de pied de Monseigneur l'archevêque qui l'avait apportée et qui avait ordre de l'attendre. Je ne la lus point avant que de l'écrire pour me dépêcher davantage, mais, lorsque je fus à l'endroit qui était changé, je me trouvai dans une grande peine, ne pouvant me résoudre à me conformer à mettre ce que Monseigneur l'archevêque avait mis, et, d'ailleurs, je ne savais que faire, parce que je ne pouvais parler à la mère supérieure qui avait été bien aise de se retirer, se doutant bien de la répugnance que j'aurais à écrire cet endroit (ce fut elle-même qui me l'a dit). Je l'écrivis néanmoins, et je passai par-dessus ma peine, de peur de ne pas contenter Monseigneur l'archevêque et à cause de l'empressement où j'étais qui ne me permettait pas de prendre conseil.

Gloire à Jésus au Saint-Sacrement !

Mes très chères sœurs,

Je me sens obligée de vous faire savoir que Dieu m'a fait la miséricorde de m'ouvrir les yeux, pour connaître le dangereux état dans lequel je m'étais précipitée par une rétractation plutôt faite par une conscience tendre et scrupuleuse, qui

[569] Saint François de Sales était particulièrement vénéré à Port-Royal, car il fut l'un des premiers directeurs de la mère Angélique Arnauld, de 1619 à 1622, et avait béni la famille Arnauld.
[570] Jean-Baptiste du Hamel (1623-1706), oratorien, aumônier du roi.
[571] La signature du formulaire par les captives et leur rétractation donna lieu à une véritable guerre d'images. Les imprimés des deux parties furent diffusés dans le public ainsi tenu en haleine.
[572] La fragilité et les revirements de la sœur du Fossé étaient dus à son caractère influençable et à son émotivité.

manquait de véritables lumières, que par l'inspiration du bon esprit, car je ne puis croire que Dieu, qui commande expressément dans les saintes Écritures l'obéissance aux supérieurs qu'il nous donne pour tenir sa place sur la terre, et nous représenter son autorité, et auxquels il dit « qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise[573] *», pût jamais, se contredisant soi-même, m'inspirer de résister en face à mon légitime supérieur Monseigneur l'archevêque de Paris, et même, si je l'ose dire, à toute l'Église. Aussi, est-ce ce qui fait ma sensible douleur et ma dernière confusion dans la sainte retraite où je suis, dans laquelle ayant l'esprit plus dégagé, plus libre des créatures et plus attentif à Dieu par la prière, secourue des intercessions du bienheureux François de Sales, auquel j'ai une particulière dévotion, lui ayant même fait quelques vœux pour cela, j'ai reconnu mon véritable malheur et me suis sentie pressée de rendre à Monseigneur non seulement l'obéissance et la véritable soumission que je lui dois, ainsi que ma profession, mes vœux, ma conscience, et que Dieu même m'y engage par ses divins préceptes, mais encore de vous témoigner, mes très chères sœurs, le sensible regret que j'ai de ma rétractation faite au milieu de vous, par laquelle j'ai pu vous confirmer dans vos pensées, que c'était résister à Dieu de se soumettre à Monseigneur l'archevêque. Ne doutez pas, mes chères sœurs, que je n'aie tout le repentir imaginable d'être tombée dans cette faute, et que pour vous avoir donné ce mauvais exemple, qui pourrait peut-être vous détourner de vous rendre aux bons mouvements que Dieu vous inspirerait, je n'aie une douleur qui me fait bien souvent verser des larmes, et demander à Dieu, par de très ardentes prières, que l'exemple présent de ma pénitence, de mon repentir et de l'aveu sincère de ma faute, efface de vos esprits les mauvaises impressions que ma chute précédente vous aurait pu causer. Dieu sait que je serais prête de donner mon sang et ma vie pour cela, et pour obtenir de lui les véritables lumières qui vous sont nécessaires pour connaître les fâcheux engagements dans lesquels vous aller vous précipiter, si vous ne sortez des sentiments où je vous vois avec douleur, et que mon cœur ressent puissamment pour la sincère affection que je vous ai toujours portée, et que je conserverai jusqu'à la mort pour vos chères personnes, qui, je m'assure, me feront la grâce de n'en pas douter, devant être assez persuadées de la vérité de mes sentiments. Mais je vois bien, mes chères sœurs, que vous attendez de moi que je vous déclare encore plus particulièrement les raisons qui m'ont portée à cette seconde signature. Je vous dois dire premièrement que je l'ai faite dans une parfaite liberté, que depuis l'avoir faite j'ai toujours été dans une profonde paix, et une tranquillité de conscience que je goûte maintenant plus que je n'ai jamais fait de ma vie, et que, par la grâce de mon Dieu, je suis dans la résolution de me donner uniquement et totalement à lui par la pratique des vertus que je vois en cette Maison, où Dieu par sa miséricorde m'a conduite.*

Vous saurez donc, mes très chères sœurs, que, depuis ma sortie d'avec vous et ma retraite en ce saint lieu, faisant réflexion sur le sujet qui m'y avait amenée, quelques semaines après, j'ai ressenti une très grande confusion devant Dieu par les reproches de ma conscience sur l'infidélité que je faisais à l'égard de mon vœu d'obéissance, en refusant de me soumettre à mon supérieur, par une résistance scandaleuse à toute l'Église, sur des matières si peu convenables à mon sexe, et si inutiles, et même si contraires à ma profession religieuse[574]*, puisque je ne dois point m'amuser à ces questions contentieuses, et à ces distinctions de droit et de fait, plus*

[573] Citation de l'évangile selon saint Luc (Lc 10, 16).

[574] Les religieuses rebelles avaient eu recours aux mêmes arguments pour refuser de signer le formulaire. On peut penser qu'Hardouin de Péréfixe les utilisa en sa faveur.

propres aux docteurs et prélats de l'Église qu'à une simple fille comme je suis, qui se doit rapporter aux décisions de ceux auxquels Dieu a donné l'autorité de juger de ces matières, lui-même l'ordonnant ainsi à son peuple, au Deutéronome, chap. 17, verset 8 : « Si tu vois que le jugement te soit difficile et douteux entre le sang et le sang, la cause et la cause, la lèpre et la lèpre ; et si tu t'aperçois que les juges, qui sont dans le lieu où tu es, ne sont pas d'accord entre eux, lève-toi et t'en vas au lieu que le Seigneur ton Dieu a choisi, et tu t'adresseras aux prêtres de la tribu de Lévi, et au juge qui sera pour lors, et leur proposeras tes doutes, et ils ne manqueront pas de te faire connaître la vérité du jugement, et tu ne manqueras pas de faire tout ce que te diront ceux qui président au lieu que le Seigneur aura choisi, et tout ce qu'ils t'enseigneront conformément à sa loi ; et tu suivras leur avis, et sans te détourner ni à droite ni à gauche, car quiconque sera superbe, ne voulant pas obéir au commandement du prêtre, qui sert pour lors au Seigneur ton Dieu, mourra suivant l'ordonnance du juge[575]*. »*

Il ordonne encore la même chose aux Hébreux, chap. 13 verset 17 : « Obéissez à vos conducteurs et vous soumettez, car ils veillent pour vos âmes comme ceux qui en doivent rendre compte, afin que ce qu'ils font, ils le fassent joyeusement et non point à regret, car cela vous serait préjudiciable[576]*. » Et aux Romains, chap. 13 : « Que toute personne soit sujette aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu, et les puissances qui sont, sont ordonnées de Dieu. C'est pourquoi, qui résiste à la puissance résiste à l'ordonnance de Dieu et ceux qui y résistent s'attirent la condamnation.*[577] *» Paroles terribles, et qui m'ont fait voir l'importance d'obéir.*

Pour ce qui regarde le jugement téméraire.

À vous parler sincèrement, mes très chères sœurs, la connaissance que j'ai d'être entièrement incapable d'en parler au sujet de Monsieur d'Ypres[578]*, et l'assurance que cela me donne que l'Église n'en attend aucun de moi pour l'approbation ou la condamnation de cet auteur, la chose étant ridicule à moi et à tout autre de le penser, et encore plus de le craindre, m'ont levé toute peine de ce côté-là et m'en ont donné beaucoup toutes les fois que j'ai considéré les jugements que nous avons formés contre Monseigneur l'archevêque, et tous ceux qui sont sincèrement soumis aux constitutions du Saint-Siège, les témoignages de tant de personnes considérables et de conscience étant assez puissants et croyables pour attirer nos faibles consentements.*

Je vous ai dit que j'agis en ceci avec une liberté toute entière. Je vous le réitère et vous proteste que je n'ai été aucunement pressée ni accablée de raisons dans les entretiens et conversations que j'ai eus avec les bonnes mères chez lesquelles je suis. Je dois donc témoigner qu'elles n'ont jamais envisagé que mes intérêts et le bien de mon âme, qu'elles ne m'ont donné que des conseils forts sincères, charitables et autant désintéressés que je le pouvais souhaiter, ayant toute liberté de les prendre, ou de les laisser, selon les vues que Dieu me donnerait. Monseigneur l'archevêque, de qui j'ai reçu des bontés qui me rendent toute confuse, et que je ne puis assez reconnaître, m'a encore moins gênée que personne, car je ne l'ai point vu qu'après avoir reconnu ma faute, et supplié très humblement sa Grandeur de me pardonner le passé et de recevoir ma seconde signature, ce qu'il m'a accordé avec une bonté

[575] Dt 17, 8-12.
[576] Épître de Saint Paul aux Hébreux (He 13, 17).
[577] Épître de Saint-Paul aux Romains (Rm 13, 1-2).
[578] Jansénius, auteur de l'*Augustinus*.

véritablement paternelle, et m'exhortant de ne rien faire en cela avec précipitation, c'est-à-dire avant que tous mes scrupules fussent entièrement levés, afin, qu'après cette action, je pusse avoir la conscience parfaitement en repos. Sur quoi je ne puis m'empêcher, mes chères sœurs, de vous dire encore une fois que la paix et la tranquillité de mon esprit depuis ma signature est si grande, si profonde, et si entière, que je puis dire que j'ai appris la douceur qu'il y a d'obéir par les choses que j'ai souffertes en ma désobéissance, ayant expérimenté depuis ma sortie que celui qui résiste à Dieu ne peut vivre en paix.

Vous pourrez bien penser, mes très chères sœurs, quels ont été les combats de mon esprit et les violences qu'il m'a fallu faire pour me résoudre à une seconde rétractation, la première étant assez publique pour juger que la seconde me ferait passer pour une inconstante, pour la fable et l'objet des railleries du monde. Mais enfin, considérant que la sagesse du siècle est folie devant Dieu, que si je désirais de plaire au monde, je ne serais pas vraie servante de Jésus-Christ, que je devais préférer ma conscience à toutes les considérations humaines. Cela m'a fait résoudre à franchir toute difficulté pour me mettre à mon devoir et j'ai reconnu qu'il m'était très bon d'adhérer aux lumières de Dieu, puisque je goûte maintenant une paix qui surpasse tout ce que je pourrais dire et que vous pourriez penser. Je vous parle sans fard et de l'abondance du cœur, dans la sincérité de mon âme, comme à mes très chères sœurs, auxquelles je veux déclarer mes sentiments après plusieurs communions faites à cette intention dans une retraite de dix jours pour m'éprouver moi-même, afin que de n'avancer rien que de très véritable. Il est bon, comme je crois, que je vous dise ici, que les troubles que j'avais dans mes communions, dont j'ai parlé dans ma rétractation, me venaient de ne pas garder exactement les ordres que Monseigneur nous avait donnés de ne point parler les unes avec les autres sur ces matières, dont je m'avoue la plus coupable, puisque, bien souvent, je vous allais chercher la première. Ainsi, mes très chères sœurs, tout ce que je vous dis n'est pas pour vous donner des conseils et des lumières, me jugeant trop incapable pour cela, bien que je souhaiterais passionnément, mes très chères sœurs, pour l'affection sincère que je vous porte, et la part que je prends à vos intérêts, que vous voulussiez rendre avec moi à Monseigneur les soumissions que nous lui devons, et lever ainsi le scandale public que notre désobéissance donne à toute l'Église.

Pour conclure cette lettre, dont je crains bien que la longueur ne vous ait ennuyées, je vous dirai, mes très chères sœurs, que je suis dans la résolution d'oublier absolument le passé, afin de m'appliquer à ma perfection comme l'unique chose nécessaire pour être uniquement à Dieu, par l'observation de mes règles et de mes vœux, dans l'obligation de ma profession, c'est ce que je vous supplie de demander à Dieu pour moi par vos prières, vous conjurant de croire que, de mon côté, je lui en ferai pour vous les plus ferventes que je pourrai, puisque c'est le seul et le meilleur moyen que j'ai de vous témoigner que je suis, mes très chères sœurs, votre très humble et très affectionnée sœur et servante, sœur Magdeleine de Sainte-Melthide, religieuse indigne.

De Saint-Denis ce 6 février 1665.

Quoique je n'aie point mis dans cette lettre, votre très humble et très obéissante, cela ne venait point de manque de respect et d'affection pour notre communauté, mais ne sachant point comment il fallait mettre, je le demandai à la mère supérieure, qui me dit qu'il ne fallait mettre que très affectionnée.

J'ai marqué par des guillemets l'endroit que Monseigneur l'archevêque a changé

dans cette lettre. Les imprimés sont conformes, il n'y a aucun changement. Je crois qu'il y en a d'autres encore où il a fait quelques changements, mais, comme je ne m'en souviens pas assez bien, je ne les ai pas marqués.

Après que cette lettre fut imprimée, Monseigneur l'archevêque m'en envoya six exemplaires[579]. J'en envoyai un[580] à ma sœur Gertrude[581] et un à ma sœur Eustoquie[582]. Je croyais faire en cela une grande action pour m'humilier de la faute prétendue que je pensais avoir faite en faisant ma rétractation. Ma sœur Gertrude me récrivit pour me remercier et elle me manda en même temps qu'elle l'avait trouvée fort belle, excepté l'endroit où il y a « que je m'estimais heureuse de passer le reste de mes jours à Sainte-Marie où j'étais » et qu'il fallait encore aller ensemble servir Dieu à Port-Royal[583]. Ce fut la mère supérieure qui m'apporta cette lettre, et, l'ayant lue devant elle, je lui dis que je ne me repentais point d'y avoir mis cela, puisque j'entendais parler de l'état présent de la Maison[584], et je ne sais si je le mandai point à ma sœur Gertrude.

Je demeurai depuis ce temps-là dans un parfait repos de conscience, qui était une marque de l'abandon très grand où je m'étais précipitée. Il y avait néanmoins une chose qui me causait de fois à autre[585] quelque scrupule, qui était que j'avais eu quelque désir de complaire à la mère supérieure de Saint-Denis en signant. Je m'en confessai au père Jean Damascène et je l'ai fait encore depuis à d'autres confesseurs.

La signature de la bulle *Regiminis apostolici*

Lorsque Monseigneur l'archevêque eut fait un second mandement pour ordonner la signature[586], ensuite de[587] la nouvelle bulle qui était venue de Rome pour ce sujet[588], et qu'il eut fait signer de nouveau nos sœurs de Paris[589], il m'envoya ce même mandement pour signer après elles. Ce fut M. Chamillard qui me l'apporta. D'abord que j'eus vu la signature de nos sœurs, et que j'eus remarqué que ma sœur Candide n'en était point[590], cela me donna quelque crainte. J'en demandai la raison à M. Chamillard, mais il m'en cacha le sujet et il me semble qu'il me dit qu'elle le ferait. Je le priai ensuite de me lire le mandement, ce qu'il fit en m'assurant en même temps que c'était la même chose que le premier, et, sans lire la bulle, je signai sans faire aucune réflexion à ce que je

[579] Dans la *Relation touchant les sœurs Magdeleine de Sainte Melthide et Anne de Sainte-Thècle Thomas*, il est indiqué : « Le Prélat l'étant venu voir quelques jours après, elle signa le formulaire sans en avoir alors aucun scrupule. Elle lui demanda en même temps la permission d'écrire à ses sœurs de Port-Royal de Paris, pour leur dire elle-même qu'elle avait signé de bon cœur. Il le lui permit, mais on lui composa la lettre : M. l'Archevêque la revit, et elle n'y eut d'autre part que la signature. Le Prélat la fit imprimer, aussi bien que celle qui lui avait été écrite, mais dans laquelle il fit quelque changement en un endroit, où il lui semblait que la sœur Melthide louait trop ses sœurs (*Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, t. II, p. 157). »

[580] Un imprimé.

[581] Il s'agit de la sœur Gertrude Dupré détenue chez les annonciades de Saint-Denis.

[582] La sœur Eustoquie de Brégy, captive chez les ursulines de Saint-Denis.

[583] La sœur Dupré retourna à Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665. Elle se rétracta le lendemain et en fit l'aveu à la mère Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

[584] Il s'agit de la scission entre les signeuses et les non-signeuses, des intrigues de la sœur Flavie et des manœuvres et violences de Chamillard. La sœur Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt nous laissa deux relations qui décrivent l'atmosphère de Port-Royal de Paris sous la direction de la mère Eugénie de Fontaine. Elles figurent dans les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de P.-R.*, *op. cit.*, t. IV, p. 290-436.

[585] De temps à autre.

[586] Il s'agit de l'ordonnance en date du 13 mai 1665 qui exige la signature du formulaire selon les données de la bulle *Regiminis apostolici*. L'archevêque demande une véritable soumission pour la question de fait.

[587] Après.

[588] La bulle *Regiminis apostolici* d'Alexandre VII est datée du 15 février 1665 ; elle fut enregistrée le 29 avril 1665. Louis XIV lui-même se rendit au Parlement.

[589] Il s'agit des signeuses.

[590] Elle s'était rétractée au grand dam d'Hardouin de Péréfixe qui lui reprocha sa fourberie.

faisais[591].

La vie quotidienne à La Visitation

J'étais dans cette Maison comme une d'entre elles, prenant part à tout ce qu'elles faisaient. J'allais à tout l'office dans le chœur, mais je disais le nôtre tout bas. J'eus quelque peine au commencement de dire complies ensuite des vêpres comme elles font, parce que j'allais à leur récréation du soir, comme à celle du matin, à cause de la défense que la règle fait de parler après complies, mais la mère supérieure demanda à un religieux de Saint-Denis s'il y avait du mal que je parlasse après les avoir dites, lequel lui fit réponse que, puisque je n'étais point dans notre monastère, je pouvais suivre les règles de la Maison où j'étais, et ainsi, je les dis tous les jours à cette même heure, afin de pouvoir dire matines et laudes le soir avec elles.

Je demandai d'aller au chapitre, mais la supérieure me dit que jamais elles ne le permettaient aux religieuses, qui n'étaient point de leur Maison, quand même elles seraient de leur ordre. Je fus quelquefois à celui du noviciat, mais je m'en retirai tout doucement, parce que j'étais ennuyée d'entendre tous les beaux discours d'oraison de la mère déposée où je ne comprenais presque rien. Je disais ma coulpe de trois fautes au réfectoire une fois la semaine, comme elles ont coutume de faire. J'y faisais aussi quelques pénitences avant les grandes fêtes.

Le Lundi ou le Mardi Gras, la mère me fit changer d'habit avec une de ses religieuses qui mit le nôtre pour servir de divertissement à leur communauté. Elle me fit aussi aller l'après-dînée au noviciat avec toutes les jeunes professes et les novices, car leur maîtresse disait qu'elles ne pouvaient pas bien passer le Carême, si elles ne s'étaient réjouies auparavant. Elles avaient fait un pâté où elles avaient écrit mon nom dessus, qu'elles me firent ouvrir, et j'y trouvai une discipline dedans. Je leur en avais demandé une quelque temps auparavant. Je me divertissais de la sorte et j'allais presque toujours avec la mère supérieure, lorsqu'elle allait voir ses bâtiments, qui étaient tout à fait hors de l'enclos de la Maison et où il venait bien du monde[592].

Quoique je passasse ainsi mon temps, je ne laissais pas d'avoir souvent de grandes angoisses, lorsque je pensais en quel état on réduisait nos mères et nos sœurs. Et quand elles savaient quelque mauvaise nouvelle, la mère supérieure ne voulait point permettre qu'on me la dît, parce que, lorsque par hasard j'en apprenais quelqu'une, j'étais presque des jours entiers à pleurer, car Dieu m'a fait la grâce dans mon malheur de conserver toujours de l'affection et du respect pour les personnes qui nous ont conduites, et pour nos mères et nos sœurs, n'ayant jamais pu souffrir d'en entendre mal parler. C'est ce qui fit que deux ou trois fois je sortis de la récréation des sœurs de Sainte-Marie, parce qu'elles parlaient de ces matières et je leur dis en sortant, d'une façon toute émue, que, lorsque je n'y serais point, elles parleraient avec plus de liberté.

L'irrésolution de la sœur

Enfin, Monseigneur l'archevêque étant venu à Saint-Denis pour dire à ma sœur Gertrude qu'il allait mettre toutes nos mères à Port-Royal des Champs[593] et savoir d'elle

[591] En signant, la sœur rejetais et condamnais sincèrement les cinq propositions dans le sens propre de Jansénius.
[592] Il s'agit d'une rupture de la clôture.
[593] Il s'agit des religieuses non signeuses et de celles qui ne voulurent pas demeurer à Port-Royal de Paris. La sœur Hélène de Savonnières, qui avait signé le formulaire, quitta la communauté pour retourner dans son monastère d'origine de l'Eau, près de Chartres et ne parvint jamais à retourner à Port-Royal des Champs en dépit de ses souhaits.

en laquelle des deux Maisons elle désirait aller. Il vint aussi à Sainte-Marie où j'étais pour me faire la même demande. Il me représenta beaucoup le péril où je me mettrais si je retournais avec nos mères, lesquelles me feraient sans doute changer de sentiments au regard de la signature[594]. Je demeurai alors dans un étrange combat, ne sachant à quoi me résoudre, car, d'un côté, j'aurais souhaité de tout mon cœur de retourner avec elles, mais d'ailleurs je craignais que ce que Monseigneur l'archevêque me disait ne fût véritable. Cela me le fit supplier de me laisser encore quelque temps à Saint-Denis, ce qu'il m'accorda. Et, voyant par ma façon et quelques paroles que je lui dis, que j'étais irrésolue, et que je ne pouvais me déterminer si promptement, il me dit en me quittant que je lui ferais savoir. La mère supérieure ne manqua pas dans cet intervalle de me prier et conjurer de choisir la Maison de Paris, à quoi je me rendis enfin pour mon extrême malheur[595]. Je le mandai à Monseigneur l'archevêque, et que j'étais prête à partir lorsqu'il lui plairait. Il me laissa néanmoins encore quelque temps à Saint-Denis, où je commençais à me bien ennuyer, car j'y trouvais bien de petits sujets d'humiliation que j'avais peine à souffrir à cause de mon extrême orgueil et l'on peut dire avec bien de la vérité que dans toutes les Maisons de Religion, on ne trouve pas cette douceur (lorsqu'on y est étrangère) qu'on éprouve dans Port-Royal[596].

Voilà une partie de ce qui m'est arrivé depuis la sortie de nos très chères mères et sœurs et dont le souvenir me donne une très grande confusion[597]. Il ne me reste plus qu'à supplier très humblement les personnes qui verront cet écrit de m'obtenir de Dieu, par leurs prières, la grâce que cette connaissance que j'ai de mon état ne soit point stérile en moi, mais qu'elle me fasse produire des fruits dignes de pénitence[598].

Sœur Magdeleine de Sainte-Melthide, religieuse très indigne.

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE

Extrait des *Mémoires* de Pierre Thomas du Fossé[599]

Cependant nous eûmes, mon père et moi, quelque temps après, une sensible mortification d'une nouvelle que nous apprîmes touchant ma sœur Madeleine de Sainte-Melthilde, l'une des religieuses de Port-Royal de Paris. Comme le prélat et le sieur Chamillard la connaissaient pour une excellente religieuse, et qu'ils savaient qu'on l'aimait beaucoup dans la Maison, ils jugèrent que, s'ils pouvaient la gagner et la faire condescendre à signer le formulaire sans restriction, son exemple serait d'un grand

[594] L'archevêque avait pris la mesure du caractère hésitant et versatile, car très perméable aux influences, de la sœur du Fossé. Lorsqu'elle put retourner à Port-Royal des Champs, grâce à la Paix de l'Église, elle rétracta ses signatures, le 26 mars 1670.

[595] La sœur rédigea une *Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal de Paris depuis le transport des Religieuses fait à Port-royal des Champs en 1665 et l'établissement de la sœur Dorothée Perdreau première abbesse intruse de Port-Royal*. Cette relation fut éditée dans le *Recueil de Plusieurs Pièces pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, dit *Recueil d'Utrecht*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1740, p. 451-500. La sœur du Fossé était très affligée de l'état de la Maison et regrettait ses anciennes mères. L'élection de la sœur Perdreau comme abbesse avait obtenu l'aval du roi et de la reine mère. La sœur ne reconnut jamais l'abbesse Dorothée Perdreau.

[596] Toutes les religieuses captives se sentaient en exil.

[597] Notamment d'avoir participé à l'élection de la nouvelle abbesse de Port-Royal de Paris.

[598] La relation de la sœur se veut une confession, aveu et louange de la miséricorde divine.

[599] Le mémorialiste Pierre Thomas du Fossé, dans ses *Mémoires*, décrit longuement les affres de sa sœur très étroitement surveillée et fort abattue et les conséquences de sa signature pour l'image du monastère. On peut lui attribuer la première rétractation de sa sœur.

poids, et pourrait faire de l'impression sur l'esprit de beaucoup d'autres. Ainsi ils tâchèrent de l'accabler par la multitude des raisons spécieuses qu'ils surent lui représenter, et par le poids de l'autorité épiscopale, dont il était difficile de se défendre, à moins que la considération d'une autorité supérieure, qui était celle de Dieu même, ne mît à couvert de ce piège si dangereux. Mais ma sœur était, en effet, une très bonne fille, fort humble et pleine de charité. Mais elle manquait un peu de cette force d'esprit, et de cette fermeté d'âme qui s'accorde fort bien avec l'humble simplicité du christianisme. Ainsi, surprise par la subtilité des raisonnements de l'archevêque et du sieur Chamillard, éblouie, pour le dire ainsi, par l'éclat de la dignité épiscopale de son supérieur, qui lui disait mille choses pour lui lever tous ses doutes et lui faire voir un grand péché dans le refus de la signature qu'il lui demandait ; enfin, délaissée pour quelque temps à elle-même par un secret jugement de Dieu qu'il ne nous est point permis de pénétrer, elle signa sur l'assurance que lui donnait son archevêque qu'il ne lui demandait sa signature que comme un acquiescement et une soumission, et sur la promesse qu'il lui fit de lui en donner sa déclaration écrite de sa main. Cette signature fit grand bruit dans la Maison, où quelques-unes avaient néanmoins déjà signé[600]. Le prélat, aussi bien que le sieur Chamillard, en tirèrent grand avantage contre les autres qui demeuraient fermes. Et ce fut assurément un scandale très fâcheux, pour toutes les sœurs, que le changement d'une d'entre elles, qui était dans une si grande estime […].

Cependant ma sœur fut dans des troubles et des angoisses incroyables, depuis le moment qu'elle eut signé. Dieu lui fit connaître la faute qu'elle avait commise, en se séparant d'avec ses sœurs, dans une chose de cette importance, sans avoir fait toutes les réflexions qu'elle aurait dû sur toutes les choses qui s'étaient passées jusqu'alors. Et lorsque le sieur Chamillard et la mère Eugénie la congratulaient de ce qu'elle venait de faire comme d'une des plus grandes grâces qu'elle eut reçues en sa vie, elle se pleurait elle-même comme ayant manqué de fidélité à Dieu, quoiqu'elle eût signé dans la crainte seule de l'offenser. Moi, de mon côté, qui sentais très vivement le scandale que sa signature avait causé à ses sœurs, je n'avais guère moins d'inquiétude sur son sujet : et, pénétré de douleur, je résolus de l'aller voir, pour tâcher de lui parler, si je le pouvais, à cœur ouvert. Étant donc arrivé à Port-Royal de Paris, je la demandai. Et la signature qu'elle avait faite me procura la liberté de lui parler. Car sans cela, on ne m'aurait pas sans doute permis de la voir. D'abord[601] que la grille fut ouverte, il lui fut aisé de remarquer, sur mon visage, mes sentiments sur ce qui s'était passé. Et je remarquai aussi une fort grande tristesse en elle ; mais je n'en connaissais point la cause. Comme on lui avait donné une religieuse de Sainte-Marie pour écouter, je ne pouvais lui parler ouvertement, jugeant bien qu'on ne me le permettrait pas. Aussi je lui dis en termes plus généraux que je venais pour me consoler, ou pour m'affliger avec elle sur ce que j'avais appris qu'elle avait enfin signé ; que j'étais bien aise de connaître par elle-même les raisons qui l'y avaient engagée ; et que ce serait pour moi une satisfaction toute particulière qu'elle voulût bien m'en éclaircir. Sur cela la religieuse de Sainte-Marie, qui s'était tenue à côté, selon la Règle, sans qu'on la vît, se leva assez brusquement et, se venant présenter devant la grille, me dit d'un ton assez ferme que Monseigneur avait défendu que l'on s'entretînt de ces affaires. « Pardonnez-moi, Madame, lui répondis-je du même ton qu'elle l'avait pris : Monsieur de Paris ne peut trouver nullement mauvais que je demande à ma sœur les raisons qui lui ont fait faire ce qu'elle avait refusé

[600] Une douzaine de religieuses de Port-Royal de Paris avaient signé, plus cinq exilées. Néanmoins Hardouin de Péréfixe n'obtint jamais le total de ces dix-sept signatures. Il dut à chaque rétractation recommencer son entreprise de pression sur les religieuses.
[601] Aussitôt.

d'abord ; puisque, les croyant très bonnes, il est bien aise que tout le monde les connaisse, afin qu'on soit convaincu de la justice de ce qu'il a demandé à ma sœur, comme elle-même en a été convaincue. »

Ne sachant quoi me répondre, elle se retira au même endroit où elle était auparavant. Et je continuai à interroger ma sœur et à la presser de me vouloir dire ce qui l'avait à la fin déterminée à donner sa signature pure et simple. Elle cependant, qui était alors dans une inquiétude mortelle sur tout ce qu'elle avait fait et qui n'osait s'en ouvrir à moi, à cause de la présence de la mère Écoute[602], souffrait une peine intérieure qui ne se peut exprimer ; et me répondant seulement en termes généraux sur ce que je lui demandais, elle tâchait de me faire entendre, par la tristesse de son visage et même par ses soupirs, ce qu'elle n'avait pas la liberté de me dire ouvertement. Mais je ne comprenais point ce langage, qui était pour moi un mystère que je ne pouvais développer. Et je continuais toujours à lui faire de nouvelles instances, en lui témoignant qu'elle soulagerait tout à fait mon cœur de me dire ce que je lui demandais.

La religieuse de la Visitation, plus importunée encore que ma sœur de mes demandes, se leva une seconde fois ; et d'un ton plus impérieux que la première, me dit qu'elle m'avait déjà déclaré que Monseigneur ne voulait point absolument qu'on parlât aux sœurs de ces matières. Je rehaussai aussi bien qu'elle le ton de ma voix, et répondant à cette saillie : « Je vous ai aussi, Madame, lui répliquai-je, déjà témoigné que vous n'entrez pas dans les sentiments de M. de Paris, et que vous ne comprenez pas qu'il y va de son intérêt et de son honneur que tout le monde soit informé de la droiture de ses intentions et de la force de ses raisons ; puisque ce sera par-là seulement qu'il justifiera aux yeux du public sa conduite à l'égard de ce monastère. C'est pour lui que je parle, lorsque je veux obliger ma sœur de me dire les raisons qui l'ont engagée à faire ce qu'elle avait cru jusqu'alors ne pouvoir faire. Il n'y a, selon Jésus-Christ, que les œuvres de ténèbres que l'on a soin de cacher ; mais celles de la lumière se produisent au jour, pour être un sujet d'édification de tous les fidèles. » Cette bonne mère, abattue encore une fois par la force de ce que je lui disais, et par le ton d'autorité que j'avais pris, comme étant en droit de lui parler de la sorte, s'alla remettre tout de nouveau sur son siège. Mais enfin, pour ne pas les fatiguer inutilement l'une et l'autre, comme je vis qu'il ne m'était pas possible de faire parler ma sœur, qui n'avait garde d'entreprendre de me faire valoir les raisons de M. l'archevêque, dans le temps qu'elle avait regret elle-même de s'y être rendue, et qui n'osait pas non plus me faire connaître ses sentiments, je me levai un peu après, en lui témoignant assez ma douleur de la voir si resserrée à mon égard, et lui faisant trop comprendre, par la manière dont je lui parlai, quels étaient mes véritables sentiments sur tout ce qu'elle avait fait.

J'étais cependant très peu satisfait de ma visite. Et la tristesse que j'avais vue peinte sur le visage de ma sœur me touchant sensiblement, je retournai, quelques jours après, pour la demander de nouveau. On me fit monter au parloir, avant sans doute que l'on eut tenu chapitre sur mon sujet. Car la manière dont j'avais parlé, dans ma première visite, ayant rendu ma personne suspecte aux religieuses de Sainte-Marie, on me vint dire que je ne pouvais pas voir ma sœur. Je demandai un peu fièrement à la tourière pour quelle raison. Elle me dit qu'elle était un peu indisposée. « Et comment, répliquai-je avec chaleur, on me fait monter, comme si ma sœur se portait bien ; et après que l'on m'a fait bien attendre, on me vient dire qu'elle est un peu indisposée. Je crois, en effet, qu'elle l'est bien peu, et que l'indisposition est plutôt dans ceux qui me refusent la liberté de la voir. Il est bien honteux d'en user ainsi avec des gens d'honneur. » Je

[602] Il s'agit d'une fonction officielle.

parlais fort haut, en sortant du parloir, parce que je savais que M. Chamillard était au parloir voisin, et que je voulais qu'il l'entendît, l'accusant un peu d'avoir tenu conseil avec la mère Eugénie, pour me faire recevoir ce refus. Je m'en retournai ainsi encore plus mécontent que l'autre fois. Mais je ne fus pas longtemps à apprendre tout le dénouement de cette intrigue. Car un papier, qui fut jeté par-dessus les murs du monastère, et qui tomba entre les mains d'une fille qui connaissait et qui aimait Port-Royal, nous fit savoir que ma sœur s'était rétractée de sa signature. L'histoire en est remarquable[603].

Pierre Thomas du Fossé écrivit le récit très émouvant de la mort de sa sœur[604]

Sur la fin de cette même année[605], je perdis une de mes sœurs qui était en toutes manières mon aînée, soit selon l'âge naturel, soit selon l'âge figuré de Jésus-Christ, dont parle saint Paul, auquel tous doivent tendre à proportion de la mesure de grâce qui est donnée à chacun de nous. Car elle me devançait de beaucoup dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, de la charité, de la douceur, de l'humilité, et surtout de la patience dans une vie toute de douleurs, telle que fut la sienne quatre ou cinq années avant sa mort. Elle se nommait Madeleine de Sainte-Melthide, et elle eut l'obligation à l'abbé de Saint-Cyran, de qui Dieu s'était servi pour toucher mon père et le faire renoncer au monde, comme je l'ai dit au commencement de ces Mémoires, de ce qu'elle fit profession de la vie de religieuse, dans l'abbaye de Port-Royal, où elle est morte. Elle était d'un naturel très actif et toujours prête à rendre service à toutes les autres. Mais Dieu sut bien la mortifier par ce qu'elle avait de plus sensible. Car il permit qu'elle tombât peu à peu dans une espèce de paralysie, qui, lui ôtant insensiblement l'usage de ses membres les uns après les autres, la réduisit à la fin en un tel état que celle qui faisait autrefois toute sa joie de servir ses sœurs, ne pouvait plus se rendre à elle-même le moindre service ; et qu'étant couchée sur un côté, elle était forcée de s'y tenir, si on ne venait la changer de place, sans pouvoir s'aider en aucune sorte de ses mains, non pas même pour se délivrer de l'importunité des moucherons qui la piquaient au visage. Et la constance toujours uniforme, qu'elle témoignait dans tout le cours de cette longue maladie, répara bien aux yeux de ses sœurs les faiblesses et inconstances qui avaient paru dans sa signature et ses rétractations ; faisant voir plus que jamais la vérité de ce dont on avait été convaincu, que ce que l'on vit alors de faiblesse en elle, fut plutôt l'effet d'une conscience timorée que de la mauvaise disposition d'un cœur affaibli par quelque secrète passion. Je suis obligé de dire à la louange de cette sainte Maison, où elle est morte, que sa grande et incomparable charité lui fit regretter de n'avoir plus à l'exercer envers ma sœur, après sa mort ; et que quelques-unes nous écrivirent en des termes qui exprimaient admirablement la tendresse de leur amour envers celles de leurs sœurs qui avaient le plus besoin de leur assistance.

[603] Pierre Thomas du Fossé, *Mémoires pour servir l'histoire de Port-Royal*, Rouen, F. Bouquet, 1876-1879, t. II, p. 186-193.
[604] *Ibid.*, t. IV, p. 218-220.
[605] Le 25 octobre 1696.

Procès-verbal de la rétractation de ma sœur Madeleine Melthide[606]

Nous, soussignées Religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement de Paris, dans la profonde admiration où nous sommes de la miséricorde infinie de Dieu, et dans l'excès de la joie et de la reconnaissance où nous nous trouvons de la grâce qu'il lui a plu de faire à notre très chère sœur Madeleine de Sainte-Melthide de se rétracter aujourd'hui publiquement de la faute qu'elle reconnaît avoir commise en signant le formulaire, et de se relever de sa chute avec une humilité et un sentiment qui nous donne sujet de croire et de confesser qu'elle est du nombre de ces âmes dont le prophète parle quand il dit : « Si le juste tombe, il ne se brisera point, parce que le Seigneur avancera sa main pour le retenir ». Nous nous croyons obligées de dresser le présent acte en forme de procès-verbal, pour faire savoir à tout le monde, s'il est possible, comment cette action si édifiante s'est passée, et pour être comme un monument de la grâce qu'il a plu à Dieu de répandre sur notre chère sœur, et de notre reconnaissance particulière envers lui et envers sa sainte Église, aux prières de laquelle il faut attribuer la conversion des âmes, puisqu'elle est la colombe mystique par les gémissements de laquelle les péchés sont pardonnés.

Notre chère sœur a donc écrit ce matin vingt-deuxième novembre 1664 à Monseigneur l'archevêque ; et à onze heures et un quart, la communauté étant réunie au réfectoire, elle s'est mise à genoux après le *Benedicite*, et nous a dit : « Mes chères sœurs, je me sens obligée en conscience de vous demander très humblement pardon de la faute que je reconnais avoir faite en signant le formulaire, et de la manière dont j'ai agi en cette occasion. Je me rétracte de tout mon cœur, et désire sincèrement de satisfaire à Dieu pour cette faute, et je vous demande pour cela l'assistance de vos prières et la continuation de votre charité, et vous, ma mère, a-t-elle dit à la mère Eugénie, je vous supplie de croire que je fais ce que je fais par le seul mouvement de ma conscience, et que c'est la seule crainte de Dieu qui m'y porte, sans induction ni persuasion d'aucune de mes Sœurs, n'en ayant parlé à aucune, et ayant dressé ce papier de mes dispositions sans leur en avoir rien dit du tout. Et j'ai supplié une de mes sœurs de le lire ici tout haut, afin de satisfaire à Dieu, à ma conscience, et à la communauté que j'ai scandalisée. » La mère Eugénie avait tâché de l'interrompre et de lui imposer silence ; mais le mouvement du cœur de cette chère sœur, animant la voix, la lui avait fait élever à mesure que l'autre tâchait d'étouffer les paroles d'une confession, qui lui était aussi désagréable qu'elle était agréable à Dieu, édifiante pour nous, et salutaire à celle à qui il donnait la force de la prononcer. Mais enfin le zèle de la mère Eugénie ne pouvant plus se dissimuler, elle s'est levée de sa place avec un geste et un visage qui ne marquaient que trop son impatience. Elle a voulu arracher le papier à cette sœur qui commençait à le lire, mais elle lui a résisté : et après avoir lu une ligne, la mère Eugénie continuant à s'échauffer, elle a cessé pour éviter la confusion, et chacune s'est mise et tenue à table dans la modestie ordinaire, et dans un mouvement de joie très extraordinaire. Aussitôt après les Grâces que l'on va achever dans l'Église, notre chère sœur a entonné l'Antienne d'actions de grâces, *Te Deum Patrem*. Mais à la dernière syllabe, la mère Eugénie a frappé des mains plusieurs fois pour faire cesser, sans avoir aucun

[606] Le procès-verbal de la rétractation de la sœur Melthide, rétractation qui provoqua son enlèvement, a été publié dans les *Relation concernant les Lettres que les Religieuses de P.-R. ont écrites…*, *op. cit.*, p. 86-87. Il complète utilement sa *Relation de captivité*.

respect au Saint-Sacrement qui était exposé à cause de la maladie de la reine[607]. Mais cette action qui a donné un sujet légitime de scandale à l'esprit, n'a pas empêché le parfait accord des voix. Nous avons poursuivi l'antienne et y avons ajouté les versets et les oraisons que nous avons jugés les plus conformes au sujet et à notre dévotion. La mère Eugénie, ses filles et nos sœurs qui ont signé, qui se sont trouvées à cette action sont sorties du chœur (à l'exception d'une seule) avec précipitation, et en disant quelques paroles que nous omettons, et qu'elles auraient mieux fait de supprimer entièrement. La prière d'actions de grâces étant achevée, nous nous sommes toutes prosternées devant le Saint-Sacrement, pour offrir à Jésus-Christ l'hymne du silence et de l'hostie du cœur, après lui avoir offert le sacrifice des lèvres. Puis nous sommes allées dans le chapitre, pour lire le papier qu'on nous avait empêché de lire au réfectoire. Pendant que la communauté passait pour y aller, une des sœurs qui ont signé, disait avec un geste et un visage qui marquait grande chaleur : « Voilà comme sont les démons quand ils ont attrapé quelqu'un, ils font fête tous ensemble. » Sur quoi une de nos sœurs lui a dit assez bas : « Les démons ne rendent pas grâces à Dieu. » Une autre a couru avertir la mère Eugénie, que nous étions assemblées dans le chapitre. Elle y est venue aussitôt avec deux de ses religieuses. Et avec un air et des paroles impérieuses elle nous a dit qu'elle nous ordonnait de sortir de là, qu'elle était surprise de notre hardiesse, que le Saint-Sacrement exposé, nous venions faire des assemblées, si cela était conforme à nos Constitutions ? Une sœur ancienne lui a répondu que l'action qu'elle venait de faire était bien plus choquante, et de fort mauvaise édification, de frapper des mains dans le chœur même et en présence du Saint-Sacrement, pour interrompre une prière. La mère Eugénie a ajouté : « Est-ce imiter l'exemple d'un Dieu obéissant, que de faire des actions d'une telle désobéissance ? » Une autre sœur lui a dit : « Nous devons et nous rendons à Dieu notre obéissance. » « Quelle lumière, a-t-elle répondu, savez-vous que Dieu demande de vous ? Je vous le défends. » « Ma mère, a répliqué la sœur, vous n'avez point de lumière pour nous. » Ensuite la mère Eugénie s'est adressée à notre sœur Melthide qui lui voulait parler. Et au lieu de l'écouter, lui a dit : « Taisez-vous et vous humiliez », lui faisant signe de la main. Mais notre chère sœur lui a représenté qu'elle se croyait obligée en conscience de réparer devant toute la communauté le mensonge qu'elle avait fait. Cette mère l'a accusée là-dessus de légèreté, d'inconstance, et a ajouté qu'elle n'avait qu'à s'humilier. Elle lui a répliqué avec une constance et une humilité qui paraissait sur son visage : « Il est vrai ma mère, j'en ai grand besoin, mais non pas pour ce que j'ai fait à présent. » Après quelques paroles semblables, la mère Eugénie a dit : « Je vous défends de lire ce papier, donnez-le moi et sortez d'ici tout à cette heure, je vous le commande. » Deux de nos sœurs lui ont répondu : « Ma mère, nous vous avons assez déclaré que nous ne vous devons point obéissance, et nous ne vous la rendrons point, puisque nous ne vous regardons point du tout comme supérieure. »

Néanmoins pour éviter le bruit et par respect au Saint-Sacrement, dont nous étions assez proches, notre chapitre étant au bout de notre Église, nous sommes sorties, et avons été dans un autre lieu, où notre chère sœur a fait elle-même la lecture de sa rétractation. Nous l'avons écoutée avec des sentiments de reconnaissance envers Dieu qui ne se peut exprimer. Comme la douleur que sa chute nous avait causée était extrême, la joie de son retour à Dieu l'a aussi été. Chacune a témoigné ce qu'elle avait dans le cœur, par des marques extérieures de tendresse envers cette chère sœur. Le désir d'être fidèles à Dieu s'est renouvelé en nous. L'amour de la vérité a pris de nouvelles

[607] Anne d'Autriche souffrait d'un cancer du sein.

racines, et nous nous sommes animées les unes les autres avec tendresse et cordialité, à tout souffrir pour Dieu sans nous lasser, et à employer tout ce qui est en notre pouvoir pour lui rendre grâces, comme étant celui qui seul guérit toutes nos langueurs, qui rachète notre âme de la corruption et de la mort, qui comble nos désirs des biens ineffables qu'il a promis à ceux qui l'aiment, et qui nous couronne de ses grâces et de ses miséricordes. Ainsi, tout ce qui nous reste à faire en cette rencontre, est de supplier toutes les personnes qui verront cet acte, de demander à Dieu qu'il couronne en nous ses dons par l'infusion d'un amour nouveau, qui produise une force et une vigueur toujours nouvelle, afin qu'ayant été jusqu'au bout de la carrière, et l'ayant suivie avec une humble persévérance jusqu'à la fin dans les souffrances, il nous fasse part du repos éternel qu'il a promis à ses bien-aimés et nous fasse la grâce de nous voir un jour toutes ensemble, dans cette ville sainte, dont le roi est la vérité, la loi, la charité, la durée, l'éternité.

Cet acte a été fait en notre monastère de Port-Royal de Paris le 23 du mois de novembre de la présente année 1664. Mais nous n'avons pu le signer plus tôt que ce jourd'hui 7 décembre, à cause que la captivité où nous sommes réduites, nous a empêchées de nous pouvoir assembler plutôt que ledit jour, qui est le 9 après l'enlèvement de notre chère sœur Melthide, qui fut fait le 29 du mois passé avec un tel empressement et surprise, que nous ne pûmes penser à tirer d'elle procuration pour le signer en son nom, ni de ma sœur Françoise de Sainte-Claire, n'y ayant eu que ma sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie qui nous l'avons laissée par écrit de sa main quelques jours auparavant, prévoyant bien qu'elle devait être une des premières enlevées.

Texte de la rétractation définitive de la sœur Melthide, après son retour à Port-Royal des Champs[608]

Dieu enfin eut pitié de mon âme qui était si abandonnée, et écouta favorablement les prières que notre très chère mère Agnès lui faisait pour moi et celles de toute notre communauté. Ce fut au mois de janvier de l'année 1670, que je commençai à entrevoir la faute que j'avais faite, ayant été plus de neuf mois depuis mon retour sans la pouvoir reconnaître. Je ne laissais pas de communier, et lorsque j'avais quelque difficulté je l'allais dire à la mère Agnès, et je faisais ensuite ce qu'elle m'ordonnait. Un jour qu'elle était malade, je fus trouver la mère prieure[609] pour quelque chose qui me faisait de la peine pour la sainte communion. Après que je le lui eus dite, elle me fit réponse qu'elle faisait plus de cas de l'état général où j'étais, que de la faute que je lui disais ; ce qu'elle me dit fort promptement et sans s'arrêter davantage, soit qu'elle fût pressée, ou que Dieu le permît ainsi. Quoiqu'il en soit, cette parole me fit beaucoup d'impression dans l'esprit et fut cause que je ne voulus point communier le jour de la Conversion de saint Paul. Je n'en parlai néanmoins à personne, à cause que la mère Agnès était malade.

Il y eut encore une chose qui servit bien à me détromper. On lisait en ce temps-là au réfectoire le livre *De la Fréquente communion,* qui me donna bien du scrupule d'une faute que j'avais faite, à cause de quelque lumière que cette lecture me donna. Je priai ensuite la mère Agnès de me faire parler à M. de Sacy ; ce qu'elle eut la bonté de m'accorder aussitôt. Mais je ne fis que me confesser fort succinctement, et je pensai

[608] *Recueil d'Utrecht*, *op. cit.*, p. 497-500. Ce texte témoigne du respect de la communauté pour les choix personnels de chaque religieuse. Nous y joignons les commentaires de la religieuse.
[609] Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

sortir sans lui dire ma peine. Néanmoins Dieu me fit la grâce de me surmonter, et je lui en dis deux mots. À quoi il me répondit fort brièvement, mais d'une telle manière que, quoique ce que je lui avais dit ne regardât point du tout la signature, sa réponse néanmoins me toucha là, et je sortis d'avec lui bien plus inquiétée que je n'y étais entrée, parce que, outre ma première peine, de laquelle je n'avais pas parlé assez clairement pour en être soulagée, j'avais celle de la signature qui commença à me bien inquiéter, surtout dans la crainte d'être obligée de faire quelque chose qui m'humiliât pour y satisfaire.

Il y eut encore quelques paroles que la mère Agnès et la mère prieure me dirent, qui servirent à me détromper. Ensuite de quoi, je demeurai dans un étrange combat, ne sachant à quoi me résoudre. Mais enfin, je fus trouver la mère Agnès pour lui dire ma peine. Elle n'eut pas peu de joie de me voir en cet état. Je lui dis que je reconnaissais véritablement la faute que j'avais faite en signant, et le besoin que j'avais de faire une bonne confession. Comme M. Arnauld était à Paris, elle pria M. de Sacy d'avoir la bonté de me confesser, et de se charger de ma conscience.

Après que j'eus commencé ma confession, notre mère dit qu'il faudrait que je fisse une nouvelle rétractation par écrit ; à quoi j'eus de la peine à me rendre, de crainte qu'on ne m'obligea d'y mettre une partie de ce que j'ai mis dans cet écrit, n'étant pas alors résolue de me faire connaître aussi particulièrement que je fais présentement. J'en dressai néanmoins une en fort peu de mots, que M. Arnauld et M. de Sacy trouvèrent bien, car je la leur fis voir avant que de la montrer à nos mères, après quoi je signai. Elle est conçue en ces termes :

Gloire à Jésus au très Saint-Sacrement !

Puisque j'ai été si malheureuse de scandaliser l'Église par les trois signatures[610] *que j'ai faites, abandonnant lâchement la vérité que Dieu m'a fait la grâce de connaître, m'étant laissée tromper par de fausses raisons. Je me sens obligée de témoigner que Dieu m'ayant enfin ouvert les yeux après un si long égarement, pour voir l'abîme de misère où je me suis réduite, il me fait la grâce d'en avoir une douleur extrême, et fait que je me rétracte sincèrement et de tout mon cœur par cet écrit de ces trois signatures, lequel esprit quoique secret présentement, pourra quelque jour faire connaître mes véritables sentiments et le désir que Dieu me donne de m'exposer à toutes choses, pour rendre témoignage à la vérité et réparer le scandale que j'ai causé, si l'occasion s'en présente de nouveau. Mais comme la misérable expérience que j'ai faite de ma faiblesse me donne tout sujet de craindre, je supplie très humblement les personnes qui verront ceci de m'obtenir par leurs prières les grâces dont j'ai besoin pour ce sujet et aussi celle de faire bon usage de l'humiliation profonde qui me revient d'une conduite si inconstante et si indigne de la fermeté chrétienne et d'une véritable religieuse. Je reconnais que c'est avec bien de la justice que Dieu a permis tout ce qui m'est arrivé, par le mauvais usage que j'ai fait de la grâce de la religion, et de mon extrême orgueil qui avait besoin d'une aussi grande humiliation que celle où je suis présentement réduite.*

Fait en notre cellule en notre monastère de Port-Royal des Champs, ce 26 mars 1670.

[610] La sœur signa une première fois le 15 octobre 1664, puis le 25 janvier 1665, et enfin elle signa le mandement de l'archevêque de Paris qui entérinait la bulle *Regiminis apostolici*.

TABLE DES MATIÈRES

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF 3

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF : UN ÉDITION COMPLÈTE, POUR LA PREMIÈRE FOIS 3

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF : DE LA SIGNATURE À L'ENTRÉE PROGRESSIVE EN RÉSISTANCE 4

RELATION DE MA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-CANDIDE LE CERF CONTENANT LES CHOSES PRINCIPALES QUI SE SONT PASSÉES DEPUIS SON ENLÈVEMENT DE PORT-ROYAL DE PARIS 7
Chez les bénédictines du faubourg Saint-Antoine 7
La visite d'Hardouin de Péréfixe : un appel à la soumission 8
À la Visitation de Saint-Denis 12
Une mère supérieure ennemie du jansénisme 12
Le harcèlement de la maîtresse des novices 13
La fermeté de la captive 15
Une charge anti-janséniste de la mère supérieure 16
Le mécontentement d'Hardouin de Préfixe 18
Monsieur de Saveuse 18
Les reproches de la maîtresse des novices 20
De mauvaises nouvelles 23
La captive réclame un confesseur 24
Monsieur Bail s'emporte 25
Les scrupules de la captive 26
La ruine de Port-Royal est décidée 27
L'influence des jésuites 27
Visite du frère de la captive : la déclaration d'Hardouin de Péréfixe 28
Hardouin de Péréfixe sonde la captive 30
Le début de l'affaiblissement de la sœur Candide 31
Pressions accrues et obscurcissement 32
La signature des sœurs d'Andilly, inquiétudes pour la mère Agnès 37
De l'obéissance aveugle des visitandines 38
La singularité des religieuses de Port-Royal 38
Estime malgré les polémiques 39
Du retour à Port-Royal 40
L'arrivée de la sœur Melthide Thomas du Fossé et le départ de la captive 41
Arrivée à Port-Royal de Paris : tristesse des sœurs 42
La sœur Flavie Passart 43
Les premiers jours à Port-Royal de Paris 44
La division de la communauté 44
Les noirs desseins de la sœur Flavie et de la sœur Dorothée 45

La solitude de la sœur Candide 47
Désunion entre les signeuses 47
Les premiers doutes 48
Le secret : la trahison de la sœur Flavie 48
De la destruction du jansénisme 50
De la dispersion de la communauté 51
Une alliée : la mère de Maupeou 53
L'alliance de la sœur Flavie et de Chamillard 58
Un écrit perdu de Pascal 59
Les calomnies de la sœur Flavie 60
De l'ouvrage de la mère Agnès : *L'image d'une religieuse parfaite* … 61
La sœur Candide se sent prisonnière 61
Le zèle de la sœur Flavie 62
L'échec de l'enlèvement de trois sœurs converses 62
À la recherche des moyens de communication 64
Dans le jardin de monsieur Hamelin 65
De nouvelles recherches 66
La joie de la sœur Flavie 67
Les conseils de la mère de Maupeou 68
Chamillard est informé des débordements de la sœur Flavie 69
La venue d'Hardouin de Péréfixe : un contexte de délation 70
Déception de la sœur Flavie 71
La trahison de la sœur Flavie 73
La sœur Flavie critique Candide Le Cerf et la dénonce à Chamillard 74
Une confession mouvementée 75
Flavie craint le retour de la mère prieure, la sœur Le Conte 78
Entretien avec la sœur Catherine de Sainte-Pélagie Hamelin 79
Entretien avec Chamillard à propos de la sœur Flavie 81
Projets de dispersion remis à l'ordre du jour 81
De l'élection d'une nouvelle abbesse 82
Les afflictions de la sœur Flavie 83
Du père Annat 85
Lettre à la supérieure de Saint-Denis 85
La mère Louise-Eugénie de Fontaine 88
La sœur Candide réprimandée 89
Refus d'un confesseur jésuite 90
Polémique avec la sœur Dorothée Perdreau 90
Départ de la mère de Maupeou 91
La mère de la Sourdière est sanctionnée 94
Rapprochement avec les religieuses rebelles 94
Les frasques de la sœur Flavie 95
Pugilat avec Chamillard 99
De la signature 99
De nouveaux martyrs 100
Le mandement d'Hardouin de Péréfixe 101
La colère d'Hardouin de Péréfixe 102
Larmes 102
La rétractation de la sœur Candide 104
Fin de la relation 106

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE 106
Rétractation de la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf 106

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MARGUERITE DE SAINTE-GERTRUDE DUPRÉ 109

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR GERTRUDE DUPRÉ : LE RÉCIT D'UN REPENTIR 109

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR DUPRÉ : UNE CONFESSION AUGUSTINIENNE, CHUTE ET RÉDEMPTION 110

RELATION DE LA CAPTIVITÉ DE LA SŒUR MARGUERITE DE SAINTE-GERTRUDE, RELIGIEUSE DE PORT-ROYAL ET LA RÉTRACTATION QU'ELLE A FAITE DE SES DEUX SIGNATURES 113
Incipit : la relation, une confession augustinienne 113
L'entrée en scène d'Hardouin de Péréfixe 116
La faiblesse de la sœur Dupré 117
La fermeté de la communauté 118
L'enlèvement 118
Les ordres d'Hardouin de Péréfixe 119
Calomnies et pressions 120
Les troubles de la sœur Dupré 121
Entretien avec la supérieure 123
Bruits de signatures 124
Entretien avec le confesseur anti-janséniste du monastère 125
Hardouin de Péréfixe réitère ses pressions 127
La lettre de Candide Le Cerf 129
L'affaiblissement et les larmes de la sœur Dupré 129
La tentation de la signature 132
Mauvaises nouvelles de Port-Royal de Paris 134
La maladie de la sœur Dupré 135
Le mandement de l'archevêque 138
La chute : le 4 janvier 1665 142
« Connaissez-vous monsieur Pascal ? » 145
Hardouin de Péréfixe évoque Antoine Arnauld 145
La confession de la sœur Dupré 146
Les remords de la sœur Dupré 147
Revirement de la sœur Dupré 148
Fidélité à Port-Royal 149
L'orgueil de la sœur Dupré 151
Les dispositions de la sœur Dupré 152
La sœur Dupré pense à se rétracter 153
Nouvelles de Port-Royal de Paris 154
Visite de Chamillard 156
La mort de Françoise-Claire Soulain 158
Le zèle de la mère Marie-Joseph 159
Chamillard : un agent d'exécution des ordres de l'archevêque 159
Les visites de la mère Marie-Joseph 160
Les agitations de la sœur Dupré 161
La seconde chute de la sœur Dupré 163
Le père Jean Damascène 168

Le retour à Port-Royal des Champs 169
Le départ 173
À la Visitation de Sainte-Marie 174
Les retrouvailles 178
La sœur rétracte sa signature 180

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-MELTHIDE THOMAS DU FOSSÉ 184

L'ÉDITION DE LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR MADELEINE DE SAINTE-MELTHIDE THOMAS DU FOSSÉ 184

LA *RELATION DE CAPTIVITÉ* DE LA SŒUR THOMAS DU FOSSÉ : UNE RÉDACTION TARDIVE, DOUTES ET REVIREMENTS 185

RELATION DE CE QUI EST ARRIVÉ À LA SŒUR MAGDELEINE MELTHIDE THOMAS DU FOSSÉ, DEPUIS L'ENLÈVEMENT DES MÈRES DE PORT-ROYAL, FAIT AU MOIS D'AOÛT 1664. JUSQU'AU TEMPS QU'ELLE RETOURNA À PORT-ROYAL DE PARIS, APRÈS EN AVOIR ÉTÉ ELLE-MÊME ÔTÉE 186
Incipit : louanges à Dieu 186
Sombres pensées 187
La signature 187
Le fameux-procès-verbal du jour de l'enlèvement 189
Regrets de la signature 190
La rétractation 191
Lecture de la rétractation face à la communauté : une confession 192
L'enlèvement de la sœur 197
À la Visitation de Saint-Denis 199
La seconde signature 200
La publication de la signature : la lettre de la sœur en date du 6 février 1665 202
La signature de la bulle *Regiminis apostolici* 206
La vie quotidienne à La Visitation 207

DOSSIER COMPLÉMENTAIRE 208
Extrait des *Mémoires* de Pierre Thomas du Fossé 208
Pierre Thomas du Fossé écrivit le récit très émouvant de la mort de sa sœur 211
Procès-verbal de la rétractation de ma sœur Madeleine Melthide 212
Texte de la rétractation définitive de la sœur Melthide, après son retour à Port-Royal des Champs 214

TABLE DES MATIÈRES 216